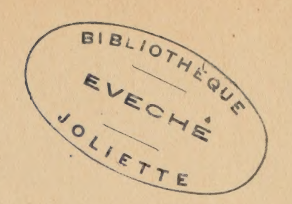
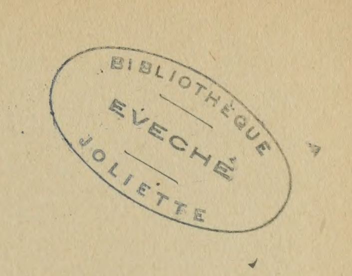



BIBLIOTHÈQUE
EVECHÉ
JOLIETTE


Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis



HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

ANGERS, IMP. P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

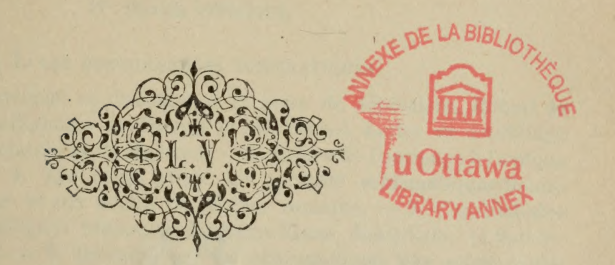
DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

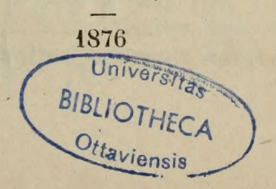
VICAIRE GÉNÉRAL DE NANCY, NEVERS, TROYES, CHANOINE H^e D'AJACCIO
ET DE QUIMPER

TOME VINGT-QUATRIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue Delambre, 13

1876



HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

CINQUIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS SAINT SYLVESTRE II (999) JUSQU'A LA MORT DE BONIFACE VIII (1303).

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DU BIENHEUREUX URBAIN II (1088-1099).

IVe Période 1096-1099.

§ I. LES CONCILIABULES SCHISMATIQUES.

1. Enthousiasme universel en Occident à la prise de Jérusalem. Robert le Moine. — 2. Conciliabules de Faënza et de Verceil. Lettre de l'antipape Clément III à l'archevêque de Mayence. — 3. Lettre de l'antipape à l'évêque de Bamberg. — 4. Les deux lettres du cardinal schismatique Benno adressées au clergé et aux fidèles de l'Église romaine. — 5. Conciliabules dans les trois basiliques romaines de Saint-Blaise, Saint-Celse et Sainte-Marie *in Rotunda*. — 6. Incendie par les schismatiques des actes conciliaires et des décrets de Grégoire VII, Victor III et Urbain II. — 7. Alliance du schisme césarien avec les fauteurs de la république à Rome.

§ II. CONFLIT ENTRE IVES DE CHARTRES ET LE LÉGAT HUGUES DE LYON.

8. Philippe I et son fils Louis « prince du règne. » — 9. Consultation de Philippe I adressée à Ives de Chartres sur un point de droit canonique. Piége caché. Réponse imprudente de saint Ives. — 10. Investiture de l'évêché d'Orléans donnée par le roi à Sanctio. Sacre de Sanctio par saint Ives. — 11. Indignité de Sanctio. Sa tyrannie. Amers reproches de saint

Ives. — 12. Lettre de saint Ives au légat apostolique Hugues de Lyon pour justifier sa conduite dans l'affaire du sacre de Sanctio. — 13. Sanctio déposé par le légat apostolique. Seconde lettre d'excuses de saint Ives à Hugues de Lyon. — 14. Investiture de l'archevêché de Sens donnée par le roi à Daïmbert. Ives invité à faire le sacre consulte le légat apostolique. — 15. Ordre du légat de surseoir au sacre. Lettre irritée de saint Ives au légat. — 16. Lettre de saint Ives au pape Urbain II. — 17. Difficultés pratiques soulevées par la question des investitures. — 18. Réponse de Hugues de Lyon à saint Ives.

§ III. PRÉTENDU GALLICANISME DE SAINT IVES DE CHARTRES.

19. Importance de la réponse de Hugues de Lyon découverte en 1713 par Baluze. Éloges prodigués à saint Ives par la *Defensio cleri gallicani.* — 20. Respect de saint Ives pour le décret apostolique d'excommunication contre le roi Philippe I. — 21. Conformité absolue de la doctrine de saint Ives avec celle de Grégoire VII et d'Urbain II relativement aux investitures. — 22. L'incident du serment d'hommage-lige prêté à Louis le Gros par Raoul le Verd, archevêque de Reims, d'après le conseil de saint Ives. — 23. Lettre de saint Ives de Chartres à Henri I, roi d'Angleterre. — 24. Dernière lettre de saint Ives au roi de France Louis le Gros. Conclusion.

§ IV. SOLUTION DU CONFLIT ENTRE SAINT IVES ET LE LÉGAT APOSTOLIQUE.

25. Sainteté du légat apostolique Hugues de Lyon et d'Ives de Chartres. Leurs miracles. — 26. Une injuste accusation contre Urbain II. Complète justification du bienheureux pape. — 27. Lettre de soumission adressée par saint Ives de Chartres à Urbain II. — 28. Saint Ives désillusionné sur le compte du roi de France. Nouveaux scandales de Philippe I. Investitures simoniaques.

§ V. FONDATION DE CITEAUX PAR SAINT ROBERT DE MOLESMES.

29. Projets de réforme définitivement arrêtés entre saint Robert, le bienheureux Albéric et saint Étienne Harding. — 30. Leur requête au légat apostolique Hugues de Lyon. Autorisation solennelle accordée par le légat. — 31. Lettre de saint Robert au duc de Bourgogne. Réponse du duc. Sa donation de la forêt de Cîteaux. — 32. Inauguration du *Monasterium novum* à Cîteaux par saint Robert de Molesmes. — 33. L'*Exordium Cisterciense.* — 34. A la prière des religieux de Molesmes, Urbain II consent à leur rendre saint Robert pour abbé. Lettre du pape au légat apostolique Hugues de Lyon à ce sujet. — 35. Difficultés de la négociation. Soumission de saint Robert. Son retour à Molesmes. Sa lettre aux frères de Cîteaux.

§ VI. SAINT ANSELME DE CANTORBÉRY ET GUILLAUME LE ROUX.

36. Eminente sainteté d'Anselme, archevêque de Cantorbéry. — 37. Tyrannie de Guillaume le Roux. Son refus d'autoriser saint Anselme à faire le voyage de Rome. — 38. Négociations orageuses. Servilisme des évêques de cour. — 39. Nouvelles exigences de Guillaume le Roux. — 40. Saint

Anselme au conseil royal. Obstination de Guillaume le Roux. — 41. Revirement subit. Guillaume le Roux donne à Anselme l'ordre de partir. Dernière bénédiction donnée par saint Anselme à Guillaume le Roux. — 42. L'embarquement. Un clerc sacrilége. Dernier outrage infligé à saint Anselme par Guillaume le Roux. — 43. De Douvres à Wissant. Navire entr'ouvert. — 44. De Saint-Bertin à Lyon. Rencontre du duc Eudes de Bourgogne. — 45. Séjour près du légat apostolique Hugues de Lyon. Embûches déjouées. Correspondance échangée avec le pape Urbain II. — 46. Départ pour Rome. Arrivée au palais de Latran. — 47. Audience solennelle donnée par Urbain II à saint Anselme.

§ VII. LES ŒUVRES DE SAINT ANSELME DE CANTORBÉRY.

48. Hommages universellement rendus au génie de saint Anselme. — 49. *Méditations, oraisons, homélies, épîtres* de saint Anselme. — 50. *Similitudes* de saint Anselme. — 51. Traités philosophiques. Principes généraux développés par saint Anselme. — 52. Analyse du dialogue *de Veritate*. — 53. Le réalisme de saint Anselme. Les applications aux mystères de la Trinité et de l'Incarnation. — 54. *De libero arbitrio. De præscientia et prædestinatione divina*. — 55. Relation intime entre la doctrine de saint Denys l'Aréopagite et celle de saint Anselme. — 56. Découverte par saint Anselme d'un argument métaphysique prouvant *à priori* l'existence de Dieu. — 57. Préface du *Proslogion* par saint Anselme. — 58. Exposition de l'argument métaphysique par saint Anselme. — 59. Valeur de l'argument métaphysique de saint Anselme.

§ VIII. SIÉGE DE CAPOUE.

60. Saint Anselme au monastère de Sclavia en Campanie. — 61. Recrudescence du parti schismatique en Campanie. Révolte des cités de Bénévent, Capoue et Naples. Le comte Roger de Sicile, défenseur du saint-siége. Son armée de Sarrasins. — 62. Soumission de Bénévent. Siége de Capoue. — 63. Trahison de Sergius. Apparition de saint Bruno au comte Roger de Sicile. — 64. Saint Anselme de Cantorbéry mandé au camp de Roger de Sicile. — 65. Arrivée d'Urbain II au camp. Les soldats sarrasins et saint Anselme. — 66. Sagesse des mesures concertées entre Urbain II et le comte Roger à l'égard des Sarrasins de Sicile. — 67. Efforts inutiles d'Urbain II pour amener les révoltés de Capoue à déposer les armes. — 68. Prise de Capoue. Soumission de Naples. Saint Anselme et le duc Roger d'Apulie.

§ IX. LE COMTE ROGER, LÉGAT DU SAINT-SIÉGE EN SICILE.

69. Nouveaux excès de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre. — 70. Saint Anselme conjure le pape d'accepter sa démission du siége de Cantorbéry. Refus d'Urbain II. — 71. Importance que la croisade donnait à la Sicile. Population sicilienne partagée entre les Grecs schismatiques et les Sarrasins. — 72. Entrevue du pape et du comte Roger de Sicile, à Salerne. — 73. Légation de Sicile primitivement confiée par Urbain II à Robert, évêque de Traïna (Messine). — 74. Révocation de Robert de Traïna. Légation apostolique accordée au comte Roger de Sicile. Clauses restrictives de ce privilége. —

§ I. Les conciliabules schismatiques.

Enthousiasme universel en Occident à la prise de Jérusalem. Robert le Moine.

1. La conquête de Jérusalem par l'armée de la croisade souleva dans toute l'Europe un immense enthousiasme. Les routes qui conduisaient à la sainte Sion se couvrirent de nouveaux pèlerins, allant prier au tombeau du Sauveur. Les moines, les abbés, les

religieuses elles-mêmes demandaient la faveur d'échanger leurs cloîtres d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Angleterre, pour habiter ceux que la ferveur monastique élevait en Palestine, aux lieux consacrés par les souvenirs évangéliques de l'Incarnation et de la Rédemption. Au cours même de l'expédition sainte, ce pieux mouvement s'était manifesté avec une généreuse ardeur. Urbain II l'avait restreint dans de sages proportions. Il s'était réservé à lui-même, ou aux légats apostoliques ses représentants, les autorisations nécessaires. Ce fut ainsi qu'il permit en 1097 à Gébéhard, abbé de Schaffouse, de résigner sa charge, pour conduire un renfort de croisés à l'armée de Godefroi de Bouillon. Gébéhard eut l'honneur d'être attaché à la garde du Saint-Sépulcre après la conquête de Jérusalem ; il termina sa vie mortelle près du glorieux tombeau[1]. Robert le Moine, dont nous avons si souvent reproduit les récits dans l'histoire de la croisade[2], était abbé du monastère de Saint-Remi de Reims. Une élection régulière l'avait appelé de Marmoutiers, où il était simple religieux, à la dignité abbatiale de Saint-Remi. En cette qualité, il siégea au concile de Clermont et en souscrivit les actes. Cependant par un singulier abus de pouvoir, son ancien abbé de Marmoutiers, Bernard, prétendit conserver sur lui sa juridiction : il le cita à son tribunal pour y rendre compte de l'administration du monastère de Saint-Remi de Reims. Robert ne pouvait ni ne devait obéir à un ordre si manifestement injuste. Mais Bernard, obstiné dans ses tyranniques exigences, lança une sentence d'excommunication contre lui. L'archevêque de Reims, Manassès II, et quelques-uns de ses suffragants prirent parti contre Robert. Dans un concile provincial, ils déclarèrent que l'ancien moine de Marmoutiers relevait toujours de la juridiction de son premier supérieur. Vainement Lambert évêque d'Arras protesta contre cette décision anticanonique. Robert en appela au saint-siége, et partit pour Rome afin d'y soutenir sa cause. Urbain II cassa la sentence du concile de Reims et rétablit l'abbé de Saint-Remi dans tous ses

[1] *Urban. II vita*, cap. CCCIII; *Patr. lat.*, t. CLI, col. 232.

[2] Tom. XXIII, chap. IV et V de cette *Histoire*.

droits. « Par le fait de sa consécration abbatiale, disait-il, Robert a été émancipé vis-à-vis de l'abbé de Marmoutiers ; il ne relève plus de sa juridiction. » Malgré la sentence apostolique, Robert à son retour d'Italie ne put se faire ouvrir les portes du monastère de Saint-Remi. Il obtint d'Urbain II la permission de suivre les croisés en Orient, et se constitua leur historiographe. Revenu à Reims, après avoir pris sa part des dangers et des gloires de la première croisade, il y trouva les mêmes haines, les mêmes animosités toujours implacables. Un nouvel abbé, du nom de Burchard, s'était mis en possession de la chaire abbatiale[1]. Robert se retira, comme un simple moine, au prieuré de Senuc, et y écrivit, sous le titre de *Historia Hierosolymitana*, le récit des exploits dont il avait été acteur et témoin. Ce livre valut à son nom une immortalité mille fois préférable au médiocre honneur de gouverner des moines indociles, aujourd'hui complétement oubliés[2].

Conciliabules de Faënza et de Verceil. Lettre de l'antipape Clément III à l'archevêque de Mayence.

2. Ces faits exorbitants, qui révoltent après coup la conscience de l'historien, prouvent à quel point l'Europe chrétienne avait alors besoin de l'autorité toujours vigilante quoique toujours persécutée des souverains pontifes. La croisade entreprise par Urbain II pour le rétablissement de la discipline, le triomphe de la justice, l'abolition de la simonie et des investitures, ne devait pas être si promptement terminée que celle de Godefroi de Bouillon. L'empereur excommunié Henri IV était, nous l'avons vu[3], réduit à l'impuissance : mais son antipape Wibert de Ravenne, bien que successivement chassé de Rome, dépossédé du Château-Saint-Ange et de la forteresse d'Albe, se maintenait toujours en Lombardie où il conservait de nombreux partisans. Ses bandes armées gardaient les défilés des Alpes et attaquaient les pèlerins

[1] *Urban. II vita*, cap. CCCIII, col. 229.

[2] Robert s'intitule humblement « moine de Saint-Remi au diocèse de Reims. » Il ajoute dans la préface ces deux modestes renseignements personnels : *Si quis affectat scire locum quo hæc historia composita fuerit, sciat esse claustrum cujusdam cellæ sancti Remigii constitutæ in episcopatu Remensi. Si nomen auctoris exigitur qui eam composuit, Robertus appellatur.* (*Patr. lat.*, t. CLV, col. 670.)

[3] Cf. t. XXIII, p. 379 de cette *Histoire*.

catholiques. Malgré les efforts du jeune roi Conrad et de la comtesse Mathilde, il tenait en 1097 deux conciliabules, l'un à Faënza, l'autre à Verceil. Voici en quels termes il s'adressait alors à Rothard, archevêque de Mayence, qui avait abjuré le parti du schisme et embrassé l'obédience d'Urbain II. « Clément évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son frère et coévêque de Mayence, salut et bénédiction apostolique. — Nous avons, il y a quelque temps, délégué notre frère l'évêque de Faënza[1] pour vous prier spécialement, et au besoin vous enjoindre, en vertu de la sainte obéissance, de vous rendre au concile indiqué dans sa ville épiscopale afin de délibérer sur les graves affaires de l'Église universelle. Vous aviez d'abord promis votre concours, puis vous nous avez fait dénoncer votre refus, sous prétexte qu'un de vos agents vous aurait informé que nous vous dispensions de ce voyage. Notre indignation à cette nouvelle fut au comble. Votre revirement a jeté la perturbation dans les esprits et compromis le succès de notre assemblée. Tous vos suffragants prétendent en effet régler leur conduite sur la vôtre. Chacun d'eux répond invariablement : « Ce que fera le métropolitain, je le ferai moi-même. » Le mensonge dont votre agent s'est rendu coupable constitue une trahison aussi infâme que nuisible à la sainte et universelle Église. En vertu de notre autorité apostolique, nous interdisons à ce prêtre indigne la célébration des divins mystères, jusqu'à ce qu'il soit venu faire entre nos mains une entière satisfaction pour son crime. S'il n'a point comparu devant nous d'ici à la Saint-Michel (29 septembre 1097), il sera frappé d'une excommunication définitive. Nous vous ordonnons sous la même peine de vous présenter vous-même au synode que nous tiendrons à Verceil en la prochaine fête de saint Denys (3 octobre 1097). Ayez soin d'y convoquer tous vos suffragants[2]. »

[1] L'évêque de Faënza se nommait Ruoppert, ainsi que nous l'apprend une autre bulle de l'antipape Clément III, datée du 11 des calendes d'août (30 juillet 1099). (Cf. Jaffé, *Regest. pontific. Rom.*, p. 447.)

[2] Clement. III, pseudop., *Epist.* IX; *Patr. lat.*, t. CXLVIII, col. 841.

Lettre de l'antipape à l'évêque de Bamberg.

3. Les foudres de l'antipape n'effrayèrent point l'archevêque de Mayence, qui ne se rendit pas plus à Verceil qu'à Faënza. La saine partie de l'épiscopat allemand se dégageait donc peu à peu des liens du schisme. Ceux des évêques qui s'en étaient jusque-là montrés les plus ardents fauteurs commençaient à hésiter dans une voie où ils ne se sentaient soutenus ni par l'opinion publique, ni par la puissance désormais anéantie de l'empereur excommunié. Ruotpert, évêque de Bamberg, l'un de leurs coryphées, était lui-même chancelant; et le pseudo-Clément III cherchait à le raffermir par la lettre suivante : « C'est avec grande joie que nous avons appris le zèle déployé par vous pour la cause de la justice; vous luttez avec éloquence contre nos ennemis, contre les démolisseurs de l'Église; nous vous rendons à ce sujet les plus vives actions de grâces. Mais depuis longtemps vous avez cessé d'acquitter les droits que l'église Romaine possède en votre diocèse, et vous les retenez injustement à votre profit. Si nous n'avons pas réclamé plus tôt, ce n'est point par oubli, mais uniquement parce que nous préférions attendre de votre part un gage spontané d'obédience, sans en urger nous-même la remise. Notre patience est restée inutile. Nous vous avertissons donc et vous ordonnons formellement d'avoir à payer les sommes qui nous sont dues, et de restituer sans délai ce que vous avez eu la témérité de détenir injustement. Si vous ne le faites, nous en appellerons à l'empereur, notre avoué, *advocato nostro imperatori* [1]; nous porterons, par nos légats et par nos lettres apostoliques, à la connaissance de tous nos frères et coévêques, le sujet de nos légitimes plaintes. L'archevêque de Mayence dont vous nous avez dénoncé la conduite criminelle a été ajourné par nous au prochain concile de Verceil, pour l'époque des fêtes de saint Michel et de saint Denys. Ne manquez pas de vous y trouver avec les autres évêques vos frères, afin d'y soutenir en sa présence les accusations formulées

[1] On sait que ce titre de *voué* ou *avoué* était passé dans le langage usuel, au moyen âge, pour désigner les seigneurs laïques attachés officiellement à la *vouerie* ou défense extérieure des églises et des monastères. Jamais cependant pareil titre ne fut donné par un pape légitime à aucun empereur.

contre lui. On nous a informé que, pour je ne sais quel motif, certains évêques de Germanie ont autorisé des Juifs qui avaient reçu le baptême à abjurer la foi chrétienne et à retourner au judaïsme. C'est là un fait inouï et vraiment abominable. Au nom de Dieu, nous vous enjoignons à vous et aux évêques nos frères de réparer au plus tôt ce scandale, vous conformant sur ce point aux règles canoniques et à l'enseignement des Pères, sans laisser profaner le sacrement de la régénération et la salutaire invocation du nom de Jésus-Christ [1]. » Le fait « inouï et vraiment abominable » dont se plaint si vertueusement l'antipape, se rattachait au massacre des Juifs, organisé en Allemagne par les bandes des imposteurs schismatiques Gothescalc, Folcmar et Emicho. Dans sa mansuétude évangélique, Wibert de Ravenne maintenait comme irrévocables les mesures de terreur inspirées aux assassins par une politique plus féroce que celle des Turcs. Il comptait parmi les crimes de l'archevêque de Mayence, Rothard, la noble initiative avec laquelle ce titulaire avait pris sous sa sauvegarde les malheureux Juifs [2]. Un antipape seul pouvait tenir un pareil langage et faire intervenir l'autorité odieusement travestie des Pères et des saints canons pour justifier ces effroyables boucheries. La Providence divine tint compte à Rothard de sa charité vraiment épiscopale, en lui accordant la grâce de rentrer dans la communion catholique. Clément III s'en vengea en lançant contre l'archevêque de Mayence d'impuissants anathèmes. « Nous le déclarons excommunié, disait l'antipape, pour avoir violé ses serments de fidélité, pour avoir trahi l'empereur, pour s'être allié aux ennemis du sacerdoce et de l'empire, pour avoir conspiré contre la personne et le pouvoir du César auguste [3]. » Aux yeux de l'antipape, César était le seul chef omnipotent de l'Église, le véritable représentant de Jésus-Christ sur la terre.

[1] Clement. III, *Epist.* x; *Patr. lat.*, t. cit., col. 842.

[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 362. On se rappelle que l'archevêque de Mayence, Rothard, avait le premier donné l'exemple de la véritable charité chrétienne, en s'opposant de tout son pouvoir au massacre des juifs et à leur prétendue conversion par le système de l'égorgement en masse.

[3] Clem. III, pseudop., *Epist.* xi; *Patr. lat.*, t. cit., col. 842.

Les deux lettres du cardinal schismatique Benno adressées au clergé et aux fidèles de l'église Romaine.

4. Dans cette voie de servilisme et d'erreur, Wibert de Ravenne était toujours secondé par les deux cardinaux apostats Hugues le Blanc et Benno, dont l'opiniâtreté schismatique se prolongeait avec les années. La promotion de Hugues le Blanc au cardinalat remontait au pontificat de saint Léon IX [1]; celle de Benno à l'époque d'Étienne X [2]. Ces vétérans de l'apostasie étaient à la tête du pseudo collége cardinalice de l'antipape. Les documents historiques émanés de leur initiative sont d'autant plus curieux à connaître qu'ils sont plus rares. Trois seulement sont venus jusqu'à nous. Les deux premiers, œuvre personnelle de Benno, ont eu, au XVI[e] siècle, la bonne fortune d'être adoptés par le protestantisme comme une arme de guerre contre la papauté en général, et contre le grand pontife saint Grégoire VII en particulier. Ce sont deux lettres, ou plutôt deux pamphlets, dont nous avons scrupuleusement reproduit et consciencieusement réfuté les assertions calomnieuses, à mesure qu'elles se rencontraient dans l'ordre chronologique du pontificat de Grégoire VII. Les éditeurs protestants qui les ont publiées sous le titre de : *Vita et gesta Hildebrandi*, saturèrent tout le XVI[e] siècle des injures prodiguées par un apostat sacrilége au plus illustre des papes. Les deux lettres de Benno ne portent point de date; il est cependant facile par leur contexte de rétablir approximativement l'époque vraisemblable de chacune d'elles. La première débute en ces termes : « A la révérendissime mère sainte église Romaine son fils dévoué et humble serviteur Benno, archiprêtre des cardinaux. — Parmi tous les membres du collége cardinalice de Rome en l'an 354 un seul, nommé Eusèbe, eut le courage de déclarer hérétique le pape Liberius. Plus tard, en 496, un certain nombre de clercs de l'église Romaine prononcèrent le même jugement contre le pape Anastase II, parce que celui-ci avait communiqué avec des excommuniés. Ces deux précédents m'autorisent à faire connaître les motifs qui ont porté de nos jours les plus illustres personnages de la catholicité à se séparer de la communion d'Hildebrand, dont

[1] Ciaconius, *Histor. pontif. Roman. et S. R. E. cardinal.*, t. I, col. 799.
[2] Id., *ibid.*, col. 821.

ils repoussent avec horreur les exécrables doctrines. » Après cet exorde Benno se nomme en première ligne, avant même son chef de file Hugues le Blanc, comme ayant eu l'honneur d'inaugurer le schisme. Il raconte ensuite, telles que nous les avons précédemment fait connaître [1], les opérations magiques, les incantations sacriléges, qu'il prête à Hildebrand ; puis il trace du jeune roi Henri IV de Germanie, ce Néron du XIe siècle, un portrait si flatteur qu'on pourrait l'appliquer soit à Constantin le Grand soit à Charlemagne ; enfin il conclut par ces mots : « Le sang de l'Église versé par la langue d'Hildebrand, comme par un glaive homicide, crie vengeance. Les misérables trahisons de cet homme nous ont autorisés à répudier sa communion, ainsi que les empereurs du IVe et du Ve siècles le firent pour Liberius et Anastase II [2]. » Cette première épître remonte à l'époque de l'apostasie du cardinal Hugues le Blanc, qui en donna publiquement lecture en 1076 au conciliabule de Worms [3]. La seconde fut certainement écrite durant les premières années du pontificat d'Urbain II, et probablement à l'époque du conciliabule tenu à Rome en 1089 par les schismatiques [4]. En voici la suscription : « A nos vénérables et bien aimés frères en Jésus-Christ les clercs et fidèles de l'église Romaine, Benno cardinal de cette église, gage de fidélité, de dévouement et de salut, pourvu qu'ils conservent la communion catholique, cette communion de discipline et de puissance dont se prévaudrait vainement quiconque a la présomption d'user contre toute justice du pouvoir de lier ou de délier. Or c'est lier injustement que lancer l'anathème contre un chrétien qui offrait toute satisfaction, qui implorait la faveur d'être entendu, qu'on a frappé sans vouloir l'entendre, sans l'avoir jamais jugé contradictoirement, ni juridiquement entendu. » Ce chrétien si maltraité, au dire du

[1] Cf. t. XXI de cette *Hist.*, p. 568.

[2] Benn., *Epist.* I. *Fasciculus rerum expetendarum ac fugiendarum, edente Ortwino Gratio. Coloniæ*, M.D.XXXV, in-4°, fol. 39-40. Une autre édition de cet ouvrage fut publiée par Edward Brown. Londres, M.D.CXC, in-4°. Les lettres de Benno y occupent les pages 78-88.

[3] Cf. t. XXII de cette *Histoire*, p. 69-70.

[4] Cf. t. XXII de cette *Histoire*, p. 114 et suiv.

schismatique Benno, n'est autre que le pseudo-empereur Henri IV. Les pontifes qui ont eu la « présomption » de lancer contre lui un anathème si manifestement immérité sont, ajoute-t-il, « le vaniteux Hildebrand et son valet de pied Turbanus (Urbain II) », *gloriosus Hildebrandus et pedissequa ejus Turbanus.* Fut-il jamais cependant souverain plus profondément religieux que Henri IV d'Allemagne? Qu'on en juge par cette incroyable assertion de Benno. « Hildebrand, dit-il, insistait près de l'empereur pour l'expulsion des évêques simoniaques. Édifié d'un si beau zèle et le croyant sincère, l'empereur reçut cet avis comme un oracle émané du trône même de Dieu. Il obéit à l'instant, sans délai, sans discussion, sans procédure juridique, et chassa impitoyablement les évêques accusés de simonie. Hélas! il ne connaissait pas encore la fourberie d'Hildebrand. Celui-ci s'empressait de rétablir sur leurs siéges les évêques déposés par César, il les recevait à bras ouverts, les admettant dans sa familiarité la plus intime. Après quelques années de ce manége, Hildebrand s'était créé des amis par milliers, et la cour du pieux César était déserte. » Voilà comment Benno résumait l'histoire des luttes à jamais glorieuses de saint Grégoire VII contre la tyrannie de Henri IV d'Allemagne. Un exposé si véridique de la querelle des investitures lui permettait d'affirmer que Grégoire VII et Urbain II, en osant excommunier un empereur si dévoué aux intérêts de la discipline cléricale, s'étaient eux-mêmes séparés de la communion catholique et mis au ban de l'Église [1].

Conciliabules dans les trois basiliques romaines de Saint-Blaise, Saint-Celse et Sainte-Marie *in Rotunda.*

5. Ni le mépris public sous lequel succombait Henri IV, ni le grand mouvement de la croisade qui rattacha l'univers catholique à l'autorité légitime du pape Urbain II, n'ouvrirent les yeux des schismatiques. Les pamphlets absurdes de Benno continuaient d'être pour eux un code de vérité historique et d'exactitude disciplinaire. A mesure que leurs rangs s'éclaircissaient, les factieux redoublaient d'audace et multipliaient leurs tentatives de propagande. Voici une sorte d'encyclique synodale, rédigée par eux en

[1] Benn., *Epist.* II, loc. cit.

1098, et adressée à toute la catholicité. « Adalbert, évêque de Sainte-Rufine de Silva Candida; Jean, évêque d'Ostie; Hugues, évêque de Préneste (Hugues le Blanc); Albert, évêque de Népi; Benno, cardinal prêtre de la ville de Rome; Romanus, cardinal prêtre; Octavien, cardinal prêtre désigné; Paul, primicier de l'église romaine; Nicolas, élu abbé du monastère romain de Saint-Silvestre; N., abbé de Saint-Pancrace, avec le clergé romain; les clarissimes princes laïques Théobald *Chinebii* et Udalric de Saint-Eustache avec le peuple de Rome, à tous les fidèles craignant Dieu et dévoués au salut de la république romaine. — Nous nous empressons d'informer votre prudence que, pour l'extirpation des hérésies récemment inventées par Hildebrand, ou renouvelées par lui des anciens hérésiarques sous un hypocrite semblant de piété; pour la défense de la foi catholique; pour l'extermination des novateurs impies qui ont eu l'audace de déchirer autant qu'il était en leur pouvoir l'unité catholique, nous avons tenu, avec l'aide de Dieu, trois réunions consécutives à Rome, la première le jour des nones d'août (5 août 1098) dans l'église de Saint-Blaise; la seconde le lendemain VIII des ides (6 août) à Saint-Celse; la troisième le surlendemain VII des ides (7 août) à Sainte-Marie *in Rotunda.* A l'exemple de nos pères, nous avons condamné et condamnons ces hérésies; nous sommes d'avis que la même condamnation doit s'étendre à leurs fauteurs, sectateurs et complices. Tel est notre sentiment et nous ne saurions en conscience le dissimuler. Cependant nous voulons laisser aux hérétiques toute liberté d'exposer leurs moyens de défense, et nous les invitons à se présenter pour cela à notre tribunal. Notre monitoire s'adresse spécialement aux deux principaux chefs de leur faction, les seigneurs Raynier [1] et Jean de Bourgogne [2]. Nous les avertissons que, d'ici à la prochaine fête de

[1] Il s'agit ici de Raynier, cardinal prêtre du titre de Saint-Clément, dont la promotion remonte à saint Grégoire VII. Il devait succéder à Urbain II et être élevé au souverain pontificat sous le nom de Pascal II.

[2] *Joannem Burgundum.* Cette désignation paraît se rapporter au cardinal diacre Jean, du titre de Sainte-Marie *in Dominica*, promu également par saint Grégoire VII. Cf. Ciaconius, t. I, col. 869.

la Toussaint (1er novembre 1098), ils aient à comparaître en notre présence pour y développer leurs moyens de justification, leur garantissant, en tant qu'il est en notre pouvoir, la sécurité la plus complète, même quand leur cause serait trouvée condamnable. Nous ne tendons en effet d'embûches à personne ; nous avons soif non du sang de nos ennemis, mais de la vie et de l'honneur de tous ; enfin nous ne sommes pas de ceux qui cherchent à soulever les passions populaires, à faire naître des séditions, à soulever des émeutes. La paix et une dilection sincère, dans la vérité doctrinale et l'unité du catholicisme, voilà ce que nous proposons à tous les fidèles, prouvant ainsi que nous sommes réellement les fils du « Père qui est aux cieux. » Ceux qui ont le démon pour père sont des artisans de conspirations et de troubles; leurs œuvres témoignent hautement de leur filiation diabolique. Pour nous, nous voulons être les fidèles disciples du Dieu de l'Évangile : notre ambition se borne à faire comprendre sa véritable doctrine à nos ennemis eux-mêmes. Que les fils de l'Église prient donc pour nous, afin que « la parole du Seigneur croisse[1], » et qu'elle porte des fruits de salut. Donné à Rome dans la sainte assemblée tenue contre les schismatiques, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1098, le VII des ides d'août[2]. »

Incendie par les schismatiques des actes conciliaires et des décrets de Grégoire VII, Victor III et Urbain II.

6. « Telle fut, ajoutent les actes du conventicule, la teneur de notre lettre synodale. Mais comme depuis seize ans[3] les schismatiques ont décliné toutes nos offres de conférence ; comme ils ont constamment refusé les invitations et les sauf-conduits qui leur furent adressés par les plus puissants et les plus illustres personnages, il n'est guère probable qu'ils veuillent changer aujourd'hui de système. Ils savent trop combien il serait facile de les prendre dans les filets de leurs propres mensonges, de les convaincre par le texte de leurs propres libelles, disséminés dans tout l'univers, colportés

[1] *Act.* XIX, 20.

[2] Labbe, *Concil.*, t. X, append., col. 1823.

[3] L'antipape Clément III ayant été intronisé à Saint-Pierre de Rome le 29 juin 1083, la seizième année de son intrusion commençait en effet quand les schismatiques, en août 1098, tenaient ce langage. Cf. t. XXII de cette *Histoire*, p. 525.

par leurs criminels agents, empoisonneurs publics qui propagent l'hérésie dans le monde entier. Notre sainte assemblée, après une si longue expérience de leur fourberie, devait donc se précautionner pour l'avenir. Du haut de l'ambon, en présence de la multitude des Romains, il fut donné lecture de la proclamation suivante : « Nous faisons de nouveau appel à ceux qui n'ont pas craint de déchirer par le schisme le sein de l'Église leur mère. Nous les convoquons au synode qu'avec la grâce de Dieu nous nous proposons de célébrer aux prochaines calendes de novembre (1er novembre 1098). Dès maintenant, nous prenons contre eux le ciel et la terre à témoin que nous n'avons en rien prêté et ne prêterons jamais la moindre adhésion à leurs agissements pervers. Comme gage de la réprobation dont nous les frappons, au milieu de toute cette assemblée, en présence des anges et des hommes, nous allons livrer aux flammes les décrets hérétiques par lesquels ils ont perverti la pureté de la foi dans tout l'univers, adultérant la parole de Dieu, se couvrant du masque d'une fausse piété, trahissant la vraie doctrine, ne cherchant qu'un sordide intérêt. Depuis seize ans ils étouffent la vérité, ils fuient la lumière de l'examen, ils ont inauguré une ère de ténèbres, ils profanent les Écritures, ils en corrompent le texte et l'esprit pour la défense de leur schisme infâme [1]. » Cet incendie des pièces officielles que le pseudo-collége cardinalice avait réussi à se procurer en 1098, c'est-à-dire à une époque où les schismatiques ne pouvaient tenir à Rome que des conciliabules clandestins, nous permet de conjecturer ce qu'ils s'étaient permis sur une plus grande échelle, quand les événements les avaient rendus maîtres de la ville. On s'explique dès lors très-facilement la disparition complète des actes originaux de tous les conciles romains présidés par Grégoire VII. Les séides de Henri IV durent brûler les actes de Grégoire VII après la prise de Rome en 1084, comme ils brûlèrent en 1098 les décrets et les actes d'Urbain II. A l'époque de ce dernier auto-da-fé, le bienheureux pape était en Apulie, et les sectaires profitèrent de son absence pour leur sacrilége exécution.

[1] Labbe, *loc. cit.*, col. 1824.

Alliance du schisme césarien avec les fauteurs de la république à Rome.

7. Ces faits insuffisamment étudiés par les historiens modernes éclairent d'un nouveau jour le pontificat du bienheureux Urbain II; ils justifient pleinement la notice du *Codex Regius*, conforme elle-même aux manuscrits du Vatican reproduits par Watterich [1]. On avait cru jusqu'ici qu'après la prédication de la croisade, Urbain II rentré à Rome y avait régné sans conteste et que le schisme, honteux de lui-même, avait cédé la place au pontife légitime. La vérité est que les schismatiques, malgré l'affaiblissement progressif de leur parti, ne désarmèrent point. Leurs conciliabules à Saint-Blaise, à Saint-Celse, à Sainte-Marie *in Rotunda,* prouvent qu'ils avaient encore dans les divers quartiers de Rome, dont ces églises étaient les centres religieux, une influence prépondérante. La multitude qui voyait livrer aux flammes les décrétales de saint Grégoire VII, de Victor III, d'Urbain II, constituait un groupe dévoué au césarisme, hostile à la papauté, toujours prêt à la révolte contre les successeurs légitimes de saint Pierre. On retrouve dans le programme publié par le pseudo-collége cardinalice l'idée d'une république romaine telle que les partisans de Cadaloüs l'avaient déjà rêvée sous le pontificat d'Alexandre II [2]. C'était au nom de la république, « *Universis Deum timentibus et salutem Romanæ reipublicæ diligentibus*, » que les factieux proclamaient l'omnipotence spirituelle de César et la déchéance du vénérable pontife Urbain. Hugues le Blanc et Benno étaient les précurseurs d'Arnaud de Brescia et de Rienzi. Le schisme césarien préludait aux fureurs du républicanisme.

§ II. Conflit de saint Ives de Chartres avec le légat apostolique Hugues de Lyon.

Philippe I et son fils Louis « prince du règne. »

8. Jusqu'à son dernier soupir Urbain II eut donc à lutter pour l'indépendance du siége apostolique, et nous verrons les schismatiques lui disputer même la possession d'un tombeau. On com-

[1] Cf. Watterich, *Vit. rom. pontific.*, t. I, p. 571 et t. XXIII de cette *Histoire* p. 75.

[2] Cf. t. XXI de cette *Histoire*, p. 375.

prend dès lors pourquoi le bienheureux pontife ne put se mettre en personne, comme il en avait eu le désir, à la tête de la première croisade pour conduire les chevaliers du Christ à la conquête de Jérusalem. Si les récents écrivains qui ont cru devoir inculper son abstention et la lui reprocher comme une faiblesse, avaient pris la peine d'examiner de plus près la situation, ils se fussent épargné des récriminations aussi injustes que téméraires [1]. Ce n'était pas seulement en Italie et en Allemagne que les idées et les prétentions séparatistes trouvaient de l'écho. La France, dont Urbain II venait de parcourir les provinces, conservait en pratique le funeste abus des investitures. L'opinion s'y était habituée à une coupable indépendance vis à vis du pouvoir des souverains pontifes. Le préjugé national était en faveur du roi contre le pape, avec un respect chevaleresque pour le vicaire de Jésus-Christ, mais une préférence en quelque sorte innée pour les successeurs de Charlemagne et de Clovis. Hincmar et Gerbert n'avaient point échappé à cette illusion d'un royalisme exclusif qui devait aboutir un jour à la Déclaration de 1682, et plus tard à la ruine de la monarchie française. Si les rois très-chrétiens eussent intelligemment dirigé à travers les siècles le double courant d'opinion qui se montrait à la fois si sympathique à leur personne et si dévoué au siége apostolique, la France serait aujourd'hui la première nation du monde. Tel avait été le programme de Charlemagne ; celui de Philippe I n'y ressemblait d'aucune façon. « Oncques puis que le roy Phelippe, disent les grandes chroniques de Saint-Denys, eut prise et ravie la comtesse d'Angiers et maintenue par dessus sa loiale épouse, ne fist chose qui soit digne de mémoire. Il n'avoit nulle autre cure, fors d'accomplir son délit ; ne du roiaume gouverner ne s'entremetoit-il de rien. Par une seule personne estoit le roiaume gouverné et conforté, ce estoit le noble damoisel Loys (plus tard Louis le Gros) qui après luy devoit régner, car à luy s'attendoit toute la menue gent du roiaume [2]. » Or, à l'époque où Philippe I donna ce scandale à la

[1] Cf. *Cours compl. d'hist. eccl.,* t. XX, col. 548.

[2] *Grandes chroniques de France*, édit. Paulin Paris, t. II, p. 249.

France et au monde chrétien, son fils, « le damoiseau Loys, » ajoute le chroniqueur, « entroit seulement dans l'âge de l'adolescence. Mais tant beau estoit, tant doulx, tant preux et plain de bonnes mœurs; tant amandoit toujours en proesce et en courage que il donnoit bonne exemple de soy, aux barons et au peuple, de son roiaume maintenir et gouverner. Dont tous ceulx qui bien et paix aimoient en estoient en grant désirier. Moult se penoit-il de venir à valeur et à proesce de grant homme, non pas à chacier ne à autres jeux enfantins à qui tel aage s'abandonne légièrement : ains apprenoit et usoit des armes par qui l'on vient à proesce et valeur; et sans faulte, faire lui convenoit par force, se il ne vouloit perdre son roiaume; car les plus grans et les plus puissans barons le commencèrent à assaillir : et meismement le courageux roy d'Angleterre, fils Guillaume duc de Normandie, qui Angleterre conquist. Et pour ce que il commença à estre assailli si jeune, fut-il preux, par les grans besoignes qui luy sourdoient de toutes pars : car vertu et proesce croit par travail endurer, et ainsi comme dit le sage : Oisiveté et paresse admenistrent nourrissement aux vices [1]. » On eut ainsi le spectacle d'un enfant royal acclamé par le peuple sous le nom glorieux de « sire du règne; » relevant un sceptre lâchement abandonné par Philippe son père, forçant Guillaume le Roux, maître du duché de Normandie depuis le départ de son frère Courte-Heuse pour la croisade, à respecter les frontières de France; domptant l'orgueil des plus hauts barons, contraignant à main armée Bouchard de Montmorency, Matthieu de Beaumont, Ebles de Roucy, Thomas de Marle sire de Coucy, à prêter entre ses mains adolescentes le serment de foi et hommage; brisant les portes jusque là rebelles du château de Montléry, « dont il fist, suivant l'expression du chroniqueur, abattre toute la forteresse, moins la grande tour [1]. »

[1] La conquête du château de Montléry par le jeune prince se rattache au souvenir d'un des *furtivi funambuli* d'Antioche (Cf. t. XXII de cette *Histoire*, p. 531), Guy Troussel, seigneur de Montléry. « Moult il avoit par maintes fois grevé le roiaume, disent les chroniques de Saint-Denys. Il deffaillit par griefs maladies, après que il se fu retourné de la croisade, où il fist mauvaisement, car il s'enfuit de la cité d'Antioche pour paour de Corbaran et des Sarrasins

Consultation de Philippe I adressée à Ives de Chartres. Réponse imprudente de saint Ives.

9. Du pouvoir royal dont il laissait l'honneur avec le fardeau à son héritier présomptif, Philippe I avait pourtant retenu le privilége des investitures ecclésiastiques, privilége fort lucratif pour son trésor, mais surtout fort commode pour le service de l'ignoble passion qui absorbait toutes ses facultés et déshonorait sa vie. On se rappelle que par l'intermédiaire de saint Ives de Chartres, le coupable époux de Bertrade avait, une première fois, transmis au pape Urbain II les témoignages d'un repentir qui paraissait sincère. L'épouse adultère fut ostensiblement écartée de la cour, et au mois de juillet 1096, durant le concile de Nîmes, Philippe I en personne jurait entre les mains du pape de renoncer pour jamais à des liens criminels. Ainsi relevé de l'excommunication qui pesait sur lui depuis cinq ans, le roi revint à Paris, n'ayant peut-être ajouté à ses anciennes fautes qu'un parjure de plus. En tout cas, si le serment prêté au pape le fut de bonne foi, sa violation ne tarda guère. A peine Urbain II eut-il quitté le sol de France, que Philippe I songeait à rappeler Bertrade et se préoccupait de former un épiscopat servile, qui pût au besoin devenir son bouclier contre les foudres du saint-siége. Il eut assez d'habileté pour surprendre la religion du vénérable évêque de Chartres, encore tout entier à la joie de son heureux succès dans la récente négociation dont il avait été l'intermédiaire, et dont il ne soupçonnait pas qu'on voulût sitôt perdre le bénéfice ni rompre les engagements. Saint Ives se laissa de la sorte engager comme à son insu dans

qui entour estoient : par dessus les murs s'en issi, et laissa l'ost enclos dedans la cité. » Le jeune prince royal entama d'abord des négociations pacifiques avec Guy Troussel, qui n'avait point d'enfants mâles, pour assurer après sa mort le retour de Montléry à la couronne. Il fallut ensuite recourir aux armes, et la forteresse fut enfin prise d'assaut. Le vieux fantôme de roi prit la peine de féliciter à ce sujet son héroïque successeur. « Beau fils Loys, lui dit-il, garde bien celle tour de Montlehéry, qui tant de fois m'a traveillié et en cui combattre sui presque tout envieilli. Laiens s'attropeloient et de près et de loing les traistres et les desloiaux : en tout le roiaume n'estoient maux fais, ne traysons, sans leur assentement ne leur ayde. Si grant estoit confusion, qu'entre ceulx de Paris et ceulx d'Orlenois (Orléans), les uns ne povoient aler dans la terre de l'autre pour marchéandise ne pour autre chose, sans la volonté à ces traistres de Montlehéry. » (*Grandes chron.*, t. II, p. 223-224.)

une voie compromettante ; il devait en reconnaître plus tard et en déplorer les erreurs. Vers la fin de 1096, Philippe I lui adressait une consultation d'apparence fort inoffensive. Le roi se disait informé de l'intention qu'aurait eue alors le légat apostolique, Hugues de Lyon, de convoquer immédiatement en concile tous les évêques de France. Il se plaignait qu'une telle mesure fût prise sans que l'autorité royale eût été avisée ni consultée, surtout quand deux conciles avaient déjà été tenus sur les terres du royaume de France, dans le cours de cette même année, par le pape en personne. Voici la réponse d'Ives de Chartres : « A Philippe par la grâce de Dieu très-sérénissime roi des Francs, Ives, son humble prêtre, salut et féal hommage comme à son seigneur et roi. — Votre sublimité mande à ma petitesse qu'après deux conciles, tenus cette année par le pape (à Tours et à Nîmes), l'archevêque légat de Lyon se propose d'en convoquer un troisième, et d'y inviter tous les évêques du royaume. Je viens pourtant de recevoir de lui deux lettres apportées par ses envoyés ; ni l'une ni l'autre ne me disent un seul mot de ce projet. S'il doit l'exécuter, Hugues de Lyon agirait en dehors des règles apostoliques et des coutumes de l'Église. Toutefois, s'il y a eu des citations antérieures faites pour cette époque à son tribunal, les accusés ne pourraient se dispenser d'y comparaître. Mais de son côté, le légat ne doit pas enfreindre les règles posées par les Pères. S'il le fait, prenez conseil des évêques de votre royaume et résistez à une injuste oppression, en telle sorte qu'on rende toujours à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César [1]. » La consultation de Philippe I n'était qu'un leurre ; elle représentait en droit ce qu'on pourrait appeler une supercherie *ad cautelam*. Le roi se souvenait du concile d'Autun, où le légat apostolique l'avait excommunié solennellement, en 1094, pour le fait de son union adultère [2]. Il voulait se prémunir contre les nouvelles censures que le légat ne manquerait pas de fulminer, aussitôt que le rappel de Bertrade serait

[1] Iv. Carn., *Epist.* LVI ; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 67.
[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 201.

devenu notoire. Ives de Chartres, sans deviner le piége, fournit au roi une arme pour l'avenir. Les anciens canons prescrivaient pour chaque diocèse deux synodes par an, l'un à Pâques, l'autre vers l'époque de Noël. Appliquant par une extension un peu risquée cette règle diocésaine au fait en question, Ives de Chartres estimait que les deux conciles présidés par Urbain II à Tours et à Nîmes en 1096 avaient épuisé pour cette année le cycle canonique des synodes à tenir dans le royaume de France, à moins pourtant, et cette réserve était absolument nécessaire, qu'il n'y eût des citations antérieures faites par le légat apostolique et adressées pour une époque fixe à des inculpés nominativement désignés. Cette première partie de la lettre d'Ives de Chartres, bien que visiblement entachée de partialité pour la cause césarienne, pourrait à la rigueur être susceptible d'une interprétation bénigne. Mais la seconde partie est absolument injustifiable. Attribuer à César le droit d'empêcher à son gré la tenue des conciles, lui conseiller d'opposer l'autorité des évêques de son royaume à celle du siége apostolique, c'était implicitement proclamer la légitimité du schisme. Ives de Chartres qui avait déployé tant d'énergie contre les premiers scandales donnés par Philippe I, lui rappelant avec une si noble indépendance le *Non licet* de saint Jean-Baptiste, croyait sans doute à la sincérité de la conversion royale. Il se trompait. Dans son zèle pour le service du converti couronné, il armait la passion d'un prince coupable ; il autorisait d'avance la honteuse complicité des évêques courtisans : *Habito cum eis communi consilio injustis oppressionibus pro persona vestra resistite, sic ut quæ Dei sunt Deo reddantur, et quæ Cæsaris sunt, Cæsari non amittantur.* Cette maxime resta la devise du gallicanisme.

Investiture de l'évêché d'Orléans donnée par le roi à Sanctio. Sacre de Sanctio par saint Ives.

10. Élastique comme toutes les formules adoptées par la jurisprudence césarienne pour l'asservissement de l'Église, la maxime si imprudemment livrée par Ives de Chartres au roi de France se prêtait à merveille au dessein formé par Philippe I de se créer un épiscopat entièrement dévoué à ses intérêts, ou plutôt aux caprices de son aveugle passion. Les investitures, bien que formellement

condamnées par les conciles de Clermont, de Tours et de Nîmes, furent immédiatement remises en usage comme un droit inamissible de la couronne. Ives de Chartres eut encore le malheur de se compromettre dans cette nouvelle question. L'évêque d'Orléans, Jean I, étant venu à mourir (septembre 1096), l'archidiacre Jean et le doyen Sanctio, tous deux indignes de l'épiscopat, prétendirent à sa succession. Le roi se prononça en faveur de celui qui paya le plus. Ce fut le doyen Sanctio : il reçut donc l'investiture, et s'adressa pour être sacré à son métropolitain Richer de Sens. On se souvient que le pape Urbain II avait, au concile de Clermont, interdit à Richer l'exercice des fonctions métropolitaines et l'usage du pallium pour son refus de reconnaître la primatie lyonnaise. Le respect pour la juridiction primatiale, si énergiquement exigé par le pape, avait alors une importance exceptionnelle. D'après les règles hiérarchiques en vigueur, il appartenait aux métropolitains de sanctionner l'élection des évêques suffragants, et de leur conférer le sacre. Le pape n'intervenait que dans le cas où un appel portait à son tribunal l'examen de l'élection attaquée par des réclamations canoniques. On comprend le danger d'un tel système, lorsque d'une part les rois abusaient en faveur de sujets indignes de leur prétendu privilége d'investiture, et que d'autre part les métropolitains sanctionnaient par faiblesse ou par connivence la simonie royale. Les siéges épiscopaux étaient ainsi livrés comme une proie à des mains mercenaires ou impures. En maintenant au-dessus du pouvoir métropolitain la juridiction plus indépendante du primat, Urbain II posait une barrière à la simonie, à l'abus des investitures, à la scandaleuse invasion des évêchés par la vénalité et l'intrigue. Ives de Chartres ne comprit point d'abord ces grands intérêts. Richer de Sens, interdit de toutes les fonctions métropolitaines, n'avait plus le droit de sanctionner l'élection d'ailleurs simoniaque du nouvel élu d'Orléans. Ce droit passait dès lors par dévolution canonique à Hugues de Lyon en sa double qualité de légat apostolique et de primat de la province sénonaise. Dès lors Hugues de Lyon seul pouvait régulièrement connaître de l'élection de Sanctio, la ratifier s'il y avait lieu et autoriser le

sacre. On procéda en sens inverse. Hugues de Lyon ne fut pas même avisé des faits. Richer, interprétant pharisaïquement la sentence d'interdit qui le frappait, imagina une distinction arbitraire entre l'exercice des fonctions métropolitaines et l'usage du pallium, bien que l'un et l'autre lui eussent été simultanément retirés. Comme métropolitain, il valida l'élection de Sanctio ; mais en tant que privé de l'usage du pallium, il se déclara inhabile à conférer le sacre, et délégua pour cette cérémonie Ives de Chartres, qui eut le tort d'accepter. Le roi s'intéressait à Sanctio ; il demandait qu'on se pressât de faire couler l'onction épiscopale sur le front de ce simoniaque. Le roi fut obéi. Ives de Chartres, assisté de Guillaume de Paris et de Gauthier de Meaux, sacra l'intrus.

Indignité de Sanctio. Sa tyrannie. Amers reproches de S. Ives de Chartres.

11. Sanctio était tellement indigne d'un tel honneur, que le jour même de son entrée dans sa ville épiscopale il trouva moyen de soulever contre lui l'indignation universelle. C'était la coutume à Orléans que chaque nouvel évêque par droit de joyeux avénement mît en liberté, le jour de son inauguration, un des prisonniers détenus dans les geôles royales. Cet usage se rattachait peut-être au souvenir de la délivrance de Théodulfe, évêque d'Orléans, par Louis le Débonnaire. Sanctio s'y conforma. D'après une indication fournie par Ives de Chartres, il fit tomber son choix sur un diacre de l'église d'Orléans que les officiers du fisc royal gardaient en prison. Ainsi délivré, le diacre prit rang dans la procession, servit à l'autel pour la messe pontificale et fut invité à s'asseoir parmi les convives admis à la table du nouvel évêque. Mais le soir même, Sanctio fit saisir le malheureux ; on le dépouilla de ses vêtements, on lui infligea le supplice de la flagellation, et il fut remis aux gens du roi qui le réintégrèrent dans son cachot. Ives de Chartres avait eu la main malheureuse. Il adressa à Sanctio les plus amers reproches. « Vous venez, lui écrivait-il, d'agir en mercenaire et non en pasteur. Eussiez-vous dû affronter la spoliation de tous vos biens, l'exil, la captivité même, comme vous m'aviez promis de le faire, tout était préférable à l'abandon d'un de vos clercs, condamné sans jugement, livré par vous sans nulle consolation ni espoir aux mains impitoyables de la curie laïque, qui

l'assimile aux voleurs de grand chemin, et l'abreuve chaque jour d'humiliations et d'outrages. Un tel début dans l'épiscopat ne saurait avoir qu'une déplorable issue. Si vous tenez encore à mon patronage, hâtez-vous de mettre en liberté le malheureux diacre, ou du moins faites tout ce qu'un bon pasteur doit faire pour assurer le plus promptement possible sa délivrance. Autrement votre mauvaise foi et votre perfidie deviendraient évidentes. J'ai déjà rédigé la lettre par laquelle j'informe l'archevêque de Lyon de votre sacre épiscopal, mais je ne la ferai point partir avant de connaître les mesures réparatrices que vous jugerez à propos de prendre[1]. » Sanctio n'en prit aucune. Vraisemblablement le diacre persécuté était une victime des haines de Bertrade; les portes de son cachot ne se rouvrirent point. Ives de Chartres dut envoyer au légat apostolique la lettre de notification, telle qu'il l'avait précédemment rédigée, sans la moindre allusion à l'incident significatif qui venait de se produire.

Lettre de saint Ives à Hugues de Lyon au sujet du sacre de Sanctio.

12. Voici cette lettre : « A Hugues par la grâce de Dieu archevêque de Lyon et vicaire du siége apostolique, les évêques Ives de Chartres, Guillaume de Paris et Gauthier de Meaux, hommage de dévouement et de juste obéissance. — Il convient de porter à la connaissance du siége apostolique ou de ses légats, soit par lettre soit par envoyés officiels, les faits importants qui se produisent dans les églises particulières, afin de prévenir les faux rapports de la jalousie ou de la malveillance. Nous prenons donc l'initiative, en vous faisant connaître quelle a été très-exactement notre conduite dans l'affaire d'Orléans. Durant la vacance du siége de cette église, l'archevêque de Tours, usurpant le droit métropolitain sur un diocèse qui ne relève pas de sa juridiction, s'entendit avec le sous-doyen du chapitre, nommé Lupus, personnage pire encore que l'animal dont il porte le nom. De concert avec quelques familiers de l'évêque défunt, par une série d'intrigues et de clandestines manœuvres, il obtint du roi l'autorisation d'élire l'archidiacre Jean, jeune homme qui n'a ni l'âge canonique, ni

[1] Iv. Carnot., *Epist.* LIII; *Patr. lat*, t. CLXII, col. 64.

la science ni la capacité suffisantes, et dont les mœurs sont publiquement décriées. La partie la plus nombreuse et la plus saine du clergé d'Orléans, ne voulant pas retomber sous l'oppression exercée par cet archidiacre durant la vie du dernier évêque, trouva moyen d'obtenir le consentement du roi pour une autre élection en faveur du doyen d'Orléans, Sanctio, lequel réunit, comme vous le savez, la maturité de l'âge et la gravité des mœurs aux autres qualités requises. Ainsi élu, Sanctio nous fut adressé par l'archevêque de Sens, et nous pria de venir lui conférer le sacre épiscopal au *castrum* de Nanto[1], paroisse du diocèse sénonais. Nous refusâmes absolument de nous rendre en ce lieu, par respect pour l'interdit prononcé par le saint-siége, et par déférence pour votre juridiction primatiale, que l'église de Sens s'obstine contre toute raison à ne pas reconnaître[2]. Sur les entrefaites, les ennemis de Sanctio nous transmirent un message par lequel ils nous demandaient de surseoir au sacre, s'offrant de prouver en lieu compétent, et libre de la pression royale, que l'élu était simoniaque. Cependant le roi insistait, il joignait ses prières à celles de l'église d'Orléans pour que le sacre eût lieu sans retard, prétendant que c'était l'unique moyen de prévenir des désastres irréparables. Nous invitâmes alors les accusateurs de Sanctio à venir devant nous exposer leur cause, la veille du sacre, dans la ville de Chartres, où ils n'avaient rien à craindre de la puissance royale. Mais ils ne comparurent point et ne constituèrent à leur place aucun représentant. Devant une pareille abstention, les accusateurs faisant défaut et paraissant se soustraire à une discussion légitime, nous dûmes céder aux instances et aux prières du clergé d'Orléans. Après avoir exigé de l'élu et de ses témoins le serment jusqu'à sept fois répété qu'il n'était ni simoniaque ni

[1] *Castrum Nantonense quod est intra parochiam Senonensem.* Il existe aujourd'hui sous le nom de Nanton un écart de la commune de Pourrain, à quatre lieues d'Auxerre. Nous ne savons si cette localité doit être identifiée avec le *castrum Nantonense* dont il est ici question.

[2] *Propter primatum Lugdunensis ecclesiæ, quem irrationabiliter refutat illa sedes (scilicet Senonensis), et interdictum sedis apostolicæ.*

intrus, nous l'avons sacré, en lui faisant promettre obéissance à votre pouvoir, *cum promissa vobis obedientia consecravimus*, et nous l'avons envoyé prendre possession de son église[1]. »

Sanctio déposé par le légat apostolique. Seconde lettre de saint Ives à Hugues.

13. Une simple lecture suffit pour apercevoir tout ce que cette lettre justificative renferme de contradictions et révèle d'embarras, de la part d'Ives de Chartres et des deux prélats qui lui prêtèrent leur assistance en cette occasion. Ils se font un mérite aux yeux du légat d'avoir absolument refusé de se transporter au *castrum* de Nanto pour y procéder au sacre, parce que cette localité appartenait au diocèse de Sens. Ils agissaient ainsi, disent-ils, « par respect pour l'interdit prononcé par le siége apostolique et pour la primatie lyonnaise, que l'église de Sens s'obstinait déraisonnablement à ne pas reconnaître. » Mais puisque le siége apostolique avait interdit à l'archevêque de Sens l'exercice des fonctions métropolitaines; puisque saint Ives et ses deux assistants reconnaissaient que l'interdit était juste et mérité, puisqu'ils en observaient la teneur littérale au point de ne vouloir pas procéder au sacre sur le territoire sénonais; par quelle singulière inconséquence persistaient-ils, malgré l'interdit apostolique, à attribuer à l'archevêque suspens la prérogative la plus considérable de la charge métropolitaine, celle de sanctionner une élection épiscopale? Comment pouvaient-ils accepter de lui la délégation d'un pouvoir qu'il n'avait plus lui-même? Comment, en vertu d'un pareil mandat, pouvaient-ils se croire légitimement autorisés à procéder au sacre d'un évêque élu en de telles conditions, et que Richer lui-même n'osait point sacrer? Tout fut donc manifestement anticanonique dans les préliminaires de cette triste cause. Un métropolitain sans pouvoirs, interdit, suspens, avait confirmé l'élection de Sanctio, et délégué Ives de Chartres pour la cérémonie de la consécration épiscopale : confirmation et délégation étaient l'une et l'autre radicalement nulles. Survint alors une protestation juridique contre l'élu, déposée entre les mains du consécrateur désigné et des évêques assistants, avec prière de surseoir au sacre

[1] Iv. Carn., *Epist.* LIV; t. cit., col. 65.

jusqu'à ce que les chefs d'accusation eussent été soumis à une enquête canonique et à une discussion contradictoire. Cette fois Ives de Chartres et ses deux assesseurs n'avaient plus même l'ombre d'un pouvoir quelconque pour connaître de la cause. S'ils croyaient que, malgré l'interdit dont il était frappé, l'archevêque de Sens conservait le droit de ratifier les élections épiscopales dans sa province, c'était à lui qu'ils devaient renvoyer les opposants : sinon, c'était au primat de Lyon, légat du saint-siége. Mais en aucune sorte il ne leur était permis de retenir l'affaire à leur propre tribunal ; leur incompétence était évidente ; ils n'avaient ni juridiction, ni pouvoir, pas même une nouvelle délégation du métropolitain, laquelle d'ailleurs eût été nulle comme la première. Hélas ! la volonté du roi, d'un roi tel que Philippe I, tint lieu de toute règle et triompha de tous les obstacles. Hugues de Lyon, saisi de l'affaire, déposa Sanctio ; et l'évêché d'Orléans se trouva de nouveau vacant. Ives de Chartres ne réclama point contre la sentence : elle était juste; elle frappait un sujet qu'il avait eu la faiblesse de sacrer, mais dont il reconnaissait maintenant l'indignité flagrante. Il s'excusa près du légat apostolique dans une lettre conçue en ces termes : « Votre dilection eut jadis bonne espérance de ma petitesse, *parvitatis meæ*; aujourd'hui des malveillants cherchent à vous faire désespérer de moi. Ils vous disent que je ne marche plus avec droiture dans les sentiers du Seigneur ; que la faveur humaine m'a détourné des voies de la justice. Le Dieu qui scrute les reins et les cœurs m'est témoin que, dans le sacre de l'évêque d'Orléans, incident qui me paraît exaspérer contre moi votre mansuétude, mes mains sont restées pures de tout présent, mes intentions étrangères à toute vue d'intérêt temporel. Les faits articulés depuis contre le nouvel évêque et déférés à votre sollicitude ne m'étaient pas connus : le peu que j'en avais appris ne me paraissait pas avoir une telle gravité, surtout lorsque les accusateurs canoniquement cités faisaient défaut. Ma conscience me rend témoignage de n'avoir transgressé en rien les règles de la foi ou de la discipline ; je me suis scrupuleusement conformé aux prescriptions générales, telles que les

Pères les ont fixées pour le sacre des évêques. En ce qui concerne votre pouvoir de légat apostolique, vous m'écrivez que l'affaire aurait dû dès le principe être portée à votre connaissance, et que nous ne pouvions procéder au sacre de l'élu qu'après votre ratification préalable. Vous citez en preuve un décret du pape saint Léon I conférant nominativement ce privilége à son légat Anastase, évêque de Thessalonique[1]. Mais ce privilége dont nous connaissions l'existence semble avoir un caractère exclusivement personnel. Nous l'entendions dans ce sens et ne lui donnions pas la valeur d'un décret général applicable à tous les légats. Suivant une autre expression de saint Léon le Grand, « l'office de légat n'est qu'une participation à la sollicitude apostolique, et non la plénitude de la puissance. » Or une simple participation comporte le plus ou le moins, suivant la volonté de celui qui la confère. Vous m'apprenez, ce qui jusque-là ne m'avait été notifié ni de vive voix ni par écrit, que vous avez un pouvoir absolument semblable à celui dont jouissait autrefois Anastase à Thessalonique. Je n'ai certes pas la prétention de m'élever contre les prérogatives de votre charge, ni de contester l'étendue des pouvoirs que la dispensation de la Providence a placés entre vos mains, moi qui, toujours prêt à exécuter vos ordres, ai lutté dans la mesure de mes forces contre vos détracteurs d'autrefois, devenus aujourd'hui mes accusateurs près de vous[2] »

Investiture de l'archevêché de Sens donnée par le roi à Daïmbert. Ives est invité à faire le sacre.

14. Lorsque le saint évêque de Chartres proteste de la pureté de ses intentions et de ses vues désintéressées, nul ne lui fera l'injure de mettre sa parole en suspicion. Sa bonne foi avait été surprise ; il avait été trompé sur le compte de Sanctio, dont il n'essaie même pas de prendre la défense. Le point le plus important de sa

[1] Voici les paroles de saint Léon le Grand à Anastase : *Nullus te inconsulto per Ecclesias ordinetur antistes : ita enim fiet ut sint de eligendis matura judicia, dum tuæ dilectionis examinatio formidetur. Quisquis vero a metropolitanis episcopus præter tuam notitiam fuerit ordinatus, nullam sibi apud nos status sui esse noverit firmitatem, eosque usurpationis suæ rationem, qui hoc præsumpserint, reddituros.* (S. Leon. Magn., *Epist.* VI; *Patr. lat.*, t. LIV, col. 618. — Gratian., cap. IV, *de Person.*, *Distinct.* 65.)

[2] Iv. Carnot., *Epist.* LIX; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 69.

lettre est celui qui concerne le privilége des légats apostoliques, dont il déclare n'avoir pas compris jusque-là l'étendue. Il y a dans ce passage un ton d'aigreur assez accentué. Cependant Ives de Chartres ne fait nulle difficulté de reconnaître les pouvoirs dont Hugues de Lyon lui a depuis notifié l'existence ; et pour mieux prouver qu'il s'y soumettra désormais, il consulte immédiatement le légat sur une autre élection épiscopale qui allait amener un conflit plus retentissant encore. Le métropolitain Richer était mort en décembre 1096, sans s'être fait relever de son interdit, et protestant toujours contre le droit primatial de l'église de Lyon. Le clergé de Sens qui avait encouragé le défunt archevêque dans sa résistance se hâta de lui donner un successeur disposé à continuer la lutte. Sans prendre d'autre avis que celui de Philippe I, sans même convoquer les évêques de la province, on élut un diacre nommé Daïmbert, lequel reçut aussitôt l'investiture royale : saint Ives fut encore invité à prêter son ministère pour le sacre. Mais après l'incident de Sanctio, Ives était résolu à ne rien précipiter et à se donner le temps de la réflexion. Voici sa réponse au clergé et au chapitre de Sens : « Votre fraternité m'adresse une requête pour me prier de venir conférer à l'élu de votre église d'abord l'ordination sacerdotale, le jour de la Purification de la bienheureuse Marie (2 février 1097), puis, le dimanche suivant, la consécration épiscopale. Les décrets apostoliques et les saints canons ont fixé, entre chaque ordination, des interstices qu'il n'est permis ni à l'ordinand ni au consécrateur d'abréger ou de supprimer. Je vous rappellerai à ce sujet la parole de la Sagesse : « Un héritage recueilli au début avec trop de précipitation, entraîne la malédiction finale[1]. » Observez donc les interstices légitimes et attendez que l'affaire ait été examinée dans une réunion des évêques de la province, de concert avec l'élu. Divers motifs s'opposent en ce moment à ce que l'élection de Daïmbert soit confirmée ; nous avons besoin de nous entendre à ce sujet avec l'élu lui-même

[1] *Hæreditas ad quam festinatur in principio, in novissimo benedictione carebit.* (*Prov.,* XX, 21.)

en présence du roi [1]. » L'ajournement ainsi motivé à l'égard du chapitre de Sens, Ives en référa au légat Hugues de Lyon, dont il reconnaissait maintenant le pouvoir apostolique pour la confirmation des élections épiscopales. « Je consulte votre sollicitude, lui écrivait-il, avec prière de nous tracer la conduite à suivre au sujet de l'élu de Sens, Daïmbert. Bien que son élection ait eu lieu sans que les évêques de la province fussent consultés, le clergé sénonais me demande de l'ordonner prêtre au commencement du carême, et de lui conférer ensuite le sacre épiscopal. Les électeurs de Daïmbert vantent son mérite, rehaussé, disent-ils, par la noblesse de la naissance, la régularité des mœurs et la science des affaires. Si cette élection vous paraît légitime, nous vous prions de nous en informer promptement, afin d'éviter les retards inutiles. Sinon, instruisez-nous des motifs qui en pourraient retarder ou même annuler l'effet, et adressez votre lettre collectivement à tous les évêques de la province, en sorte que la responsabilité de l'exécution ne retombe pas sur moi seul, mais qu'elle soit commune à tous mes comprovinciaux. — Adieu. Tenez-vous en garde contre les intrigues de l'archevêque de Tours, de peur que son amitié ne vous soit plus nuisible que ne le furent jamais ses précédentes hostilités [2]. »

Ordre du légat de surseoir au sacre. Lettre irritée de saint Ives au légat.

15. Hugues de Lyon répondit immédiatement par l'ordre de surseoir au sacre de Daïmbert. Sa lettre que nous n'avons plus fut adressée individuellement à Ives de Chartres, comme premier suffragant de la province sénonaise, avec invitation de la notifier à ses comprovinciaux. Ives obéit, mais le nouvel acte d'autorité du légat apostolique lui parut exorbitant de tout point; il s'en expliqua avec une franchise irritée, où l'on retrouve toutes les ardeurs du préjugé gallican. Voici sa lettre : « A l'archevêque de Lyon Hugues, légat du siége apostolique, salut et obédience. — Il a été fait selon vos ordres, nous avons contenu nos mains pour ne point sacrer l'élu de Sens; nous avons, par obéissance au saint-siége, communiqué vos lettres aux évêques nos comprovinciaux.

[1] Iv. Carnot., *Epist.* LVIII; t. cit., col. 68.
[2] Iv. Carnot., *Epist.* LIX; col. 70.

Mais nous prions votre discrétion et lui conseillons d'user plus sobrement à l'avenir de son pouvoir, de ne point charger nos épaules d'un fardeau intolérable, de ne point nous placer dans une situation telle que l'obéissance devienne impossible et la désobéissance nécessaire. De loin il vous est facile de tendre l'arc et de lancer vos traits ; mais nous qui tenons la pointe de l'épée en face de l'ennemi, notre rôle est autrement périlleux. Nous sommes prêts cependant, avec la grâce de Dieu, à tout affronter pour maintenir l'exécution des décrets promulgués par le siége apostolique, lorsqu'ils ont pour objet la défense de la foi, la correction des fidèles, l'amendement des pécheurs, la répression des maux présents et futurs. Mais quand vous nous prescrivez avec tant de rigueur des mesures en elles-mêmes indifférentes, dont l'observation ou la non observation n'intéresse en rien le salut des âmes; quand vous modifiez à votre gré les règles et les coutumes établies ; votre prudence doit considérer si c'est aux enseignements des Pères qu'il nous faut obéir, ou à vous dont le devoir est de les suivre et de les faire respecter. Je ne prétends pas qu'on ne puisse porter de nouvelles ordonnances contre des abus nouveaux; mais je dis avec le pape Zozime : « Faire des concessions ou des changements contraires aux décrets des Pères, l'autorité du saint-siége elle-même ne le peut pas [1]. » Au *Liber diurnus*, dans la formule du serment que chaque pontife romain récite le jour de sa consécration, se trouvent les paroles suivantes : « Je jure de ne rien diminuer ni changer à la tradition établie et observée par les plus approuvés de mes prédécesseurs, de n'admettre aucune nouveauté, de consacrer tous mes efforts au maintien des traditions canoniques [2]. » Le pape Gélase dans sa lettre aux évêques de Dardanie trace les règles à suivre pour la consécration des archevêques. « A la mort d'un métropolitain, dit-il, les évêques de la province se réunissent. Suivant l'antique discipline, ils président à l'élection et procèdent au sacre du suc-

[1] Zozim., *Epist.* v; *Patr. lat.*, t. XX, col. 666.

[2] *Lib. diurnus Roman. pontific.*, cap. II; *Patr. lat.*, t. CV, col. 43.

cesseur[1]. » Voilà qui est décisif pour la question actuelle. Nous sommes donc étrangement surpris de vous voir écarter les anciennes traditions, les coutumes immémoriales, pour y substituer vos lois particulières et des usages nouveaux. Vous exigez impérieusement que l'élu de Sens, avant sa consécration, se présente devant vous ; qu'il aille prêter entre vos mains un serment de soumission et d'obéissance à votre juridiction primatiale. Or cela ne s'est jamais fait ni dans la province de Sens ni ailleurs : l'antiquité n'a rien prescrit de pareil. Le pape saint Nicolas I, s'adressant à Rodulf archevêque de Bourges, qui avait dépassé les bornes de sa juridiction primatiale, lui écrivait en ces termes : « Nous ne reconnaissons aux primats et patriarches d'autres pouvoirs que ceux qui leur sont attribués par les saints canons et par les coutumes anciennes. D'après les règlements du concile de Nicée, les églises particulières doivent être maintenues en possession de leurs priviléges[2]. » Si vous prétendez rattacher à la prérogative de votre légation apostolique le droit de citer à comparaître en votre présence un évêque élu contre lequel aucune accusation juridique n'a été portée ni à votre tribunal ni au nôtre, vous ne restez plus dans les limites fixées par saint Léon le Grand à l'évêque de Thessalonique son légat. Celui-ci devait en effet recevoir des comprovinciaux la notification des élections épiscopales, donner son consentement ou le refuser s'il y avait lieu, mais non point opposer des difficultés ni des retards arbitraires à une élection canonique et légitime. La voix publique rend témoignage au mérite de Daïmbert : il est de noble race ; il a la science compétente ; sa réputation est intacte ; jamais aucun

[1] Le texte de saint Gélase auquel Ives de Chartres se réfère n'appartient point à la lettre de ce pape aux évêques de Dardanie. Il est tiré d'une épître à l'évêque Natalis. Cf. Gelas., *Epist. et decret.; Patr. lat.*, t. LIX, col. 102.

[2] Ces paroles sont en effet textuellement extraites de la lettre LXVI du pape saint Nicolas le Grand à Rodulf, archevêque de Bourges. (*Patr. lat.*, t. CXIX, col. 884, nº 2.) Mais Ives de Chartres omet la réserve finale du paragraphe ainsi conçue : *præterquam si apostolica sedes aliquam ecclesiam, vel rectorem ipsius, quolibet speciali privilegio decreverit honorare.* Une omission de cette importance vaut la peine d'être signalée.

soupçon injurieux ne l'a atteint, depuis qu'il exerce dans l'église de Sens les fonctions du diaconat; son élection est pure de toute vénalité. Aujourd'hui en cédant à vos injonctions, il aurait l'air d'acheter le sacre par une démarche de complaisance, qui serait comme une sorte de simonie. Vous alléguez qu'il a reçu des mains du roi l'investiture épiscopale. Aucun témoin oculaire ne m'en a informé; je n'en ai personnellement aucune connaissance. Mais quand le fait serait véritable, puisque l'investiture n'affecte en rien le caractère d'un sacrement, nous ne voyons pas en quoi elle pourrait porter atteinte à la foi et à la religion. L'autorité apostolique n'a jamais interdit aux rois de mettre en possession du temporel des évêchés les titulaires canoniquement élus. Nous lisons au contraire que les papes sont quelquefois intervenus près des rois, afin d'obtenir leur autorisation en faveur de titulaires élus légitimement. Ils ont même en certaines circonstances différé le sacre de sujets d'ailleurs recommandables, uniquement parce que ceux-ci n'avaient point encore obtenu le consentement du roi. Le seigneur pape Urbain II lui-même, si toutefois j'ai bien saisi le sens de ses décrets, n'interdit aux rois que l'investiture corporelle; mais il ne leur défend point d'intervenir dans l'élection en qualité de chefs du peuple, ni de mettre l'élu en possession. Que cette mise en possession ait lieu par une parole, par un signe, ou par la tradition du bâton pastoral, qu'importe? puisque les rois n'ont pas intention de conférer le pouvoir spirituel, mais uniquement de donner leur assentiment aux vœux des électeurs, de concéder à l'élu l'administration des domaines, fiefs, propriétés, que les églises tiennent de la munificence royale. Si les investitures étaient défendues de droit divin, les papes n'auraient point la faculté de les tolérer en certains cas. Nous voyons cependant que si les souverains pontifes annulent parfois les ordinations épiscopales faites de cette manière, d'autres fois ils les valident et leur laissent sortir leurs effets. Les investitures sont donc du nombre de ces actes que la défense seule des supérieurs rend illicites. Rarement elles entraînent la déposition des évêques qui s'y sont prêtés. Mais que de vexations à leur

sujet, que d'églises spoliées, que de scandales, quelle déplorable scission entre la royauté et le sacerdoce, ces deux pouvoirs suprêmes dont la concorde assurerait au monde le salut et la paix ! Les évêques, les abbés, impliqués dans ces malheureuses questions d'investitures, n'ont plus ni la volonté ni le pouvoir de réparer autour d'eux les ruines morales ou matérielles ; ils ne songent qu'à acheter la protection de quelque haut personnage, qui puisse faire triompher leur cause. Après une élection exempte de tout soupçon de vénalité et parfaitement canonique, ils se voient contraints de se faire simoniaques en payant à prix d'or des intercesseurs assez influents pour faire lever les délais arbitraires ou les oppositions mises à leur sacre. Toutes les lois ecclésiastiques ayant pour but le salut des âmes, il faudrait ou exiger absolument l'exécution de celles qui condamnent les investitures, ou n'en plus parler du tout, afin d'éviter les inconvénients d'un système de rigueur ou d'indulgence arbitraire. En parlant ainsi, je n'ai certes pas la présomption de lever la tête contre le siége apostolique, ni de répudier ses salutaires décrets. Mais je voudrais, et je ne suis pas le seul, voir les ministres de l'Église romaine porter leur attention sur des désordres mille fois plus graves, de même que dans les maladies compliquées un habile médecin se préoccupe avant tout de combattre la plus dangereuse. Ils s'épargneraient ainsi le reproche tant répété par leurs détracteurs : « Vous reculez devant un moucheron et vous avalez un chameau [1]. » Sur toute la face du monde les crimes et les attentats se commettent au grand jour ; nulle part on ne vous voit prendre en main la faux de la justice. Les coupables cependant ne sont pas loin de vous ; ils ne vous sont pas inconnus ; je n'ai nul besoin de préciser davantage : à vous de comprendre l'étendue de vos devoirs. Je reviens à l'objet spécial de ma lettre. S'il n'y a contre Daïmbert, l'élu de Sens, aucun empêchement canonique, permettez-nous de le sacrer, selon notre ancienne coutume. Nous ne voulons ni ne devons abandonner le moindre des droits de nos églises. C'est pour avoir cédé son droit

[1] Matth., XXIII, 24.

d'aînesse, qu'Esaü fut rejeté par le Seigneur. Si vous accueillez favorablement notre requête, nous userons de toute notre influence pour déterminer Daïmbert, une fois sacré, à reconnaître votre juridiction primatiale. Dans le cas où il ne se rendrait point à nos instances, nous n'en resterions pas moins nous-mêmes les fidèles observateurs du privilége accordé à votre église par le siége apostolique. Si vous jugez à propos de repousser ma prière, et ce qu'à Dieu ne plaise, si un schisme se produisait à cette occasion, vous ne pourrez pas vous plaindre de n'avoir point été prévenu. Quant à moi, j'aurai le droit de dire en toute sécurité : « La faute n'est pas mienne; le péché ne m'est point imputable [1]. » — En dernier lieu, laissez-moi vous dire que s'il m'était permis d'intenter contre votre révérence une action en justice, je pourrais vous rendre personnellement responsable des dommages causés à l'église de Chartres et à moi par les seigneurs du Puiset. J'avais, de concert avec les évêques mes comprovinciaux, excommunié ces usurpateurs sacriléges ; mais sans me consulter, sans me prévenir, vous les avez rétablis dans la communion ecclésiastique, les encourageant ainsi par l'impunité dans leur voie criminelle. Décidez vous-même ce qu'il vous convient de faire pour réparer ce grief, et pour donner satisfaction à l'élu de Sens. Si vous ne croyez pas devoir répondre aux autres sujets traités dans ma lettre, que votre sainteté veuille du moins nous faire connaître sa résolution sur les deux derniers [2]. »

Lettre de saint Ives au pape Urbain II.

16. En même temps qu'Ives de Chartres écrivait au légat apostolique cette lettre *ab irato,* véritable déclaration de guerre, il s'adressait directement au pape Urbain II, par l'intermédiaire du nouvel évêque de Paris, Guillaume de Montfort, qui se rendait alors à Rome (février 1097). Voici la lettre de saint Ives au souverain pontife : « Après que j'eus pris congé de votre béatitude (à Montpellier) [3], mille incidents m'ont empêché de retourner près d'elle, ou de lui faire présenter mes hommages. Mais j'apprends

[1] *Psalm.* LVIII, 5.
[2] Ivon. Carnot., *Epist.* LX; *Patr. lat.,* t. CLXII, col. 70-75.
[3] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 315.

que l'évêque de Paris vient de partir pour Rome ; j'envoie un courrier qui le rejoindra sur la route et lui remettra ce message. Je veux recommander à votre paternelle bienveillance ce jeune évêque, élevé et instruit en quelque sorte sous mes ailes, dont l'adolescence fut édifiante et sans reproche. Déjà vous l'avez par un acte spécial d'indulgence admis à la dignité de l'épiscopat; daignez aujourd'hui lui ouvrir les entrailles d'une charité que j'appellerai maternelle, en lui donnant les sages avis dont il pourrait encore avoir besoin : de telle sorte qu'il puise près de vous l'exemple de la gravité épiscopale ; qu'il renonce entièrement à la chasse ; qu'il comprime les ardeurs de sa jeunesse pour se livrer plus assidûment à la prière et à l'étude. Il vous entretiendra des sujets de plainte que lui donnent l'abbé et les religieux du monastère de Lagny, esprits indisciplinés et rebelles, qui prétendent s'affranchir de la juridiction de l'église de Paris. Ils appuient leurs réclamations sur je ne sais quelles nouvelles ordonnances de liberté ; mais la liberté qu'ils s'attribuent n'a jusqu'ici abouti qu'au scandale. Nous prions votre autorité apostolique de trancher le différend avec sa modération accoutumée, de manière que l'église de Paris soit maintenue dans ses droits, mais sans pouvoir abuser de sa juridiction pour molester injustement les religieux de Lagny. Que votre paternité daigne aussi nous donner ses ordres relativement à l'élu de Sens, Daïmbert, dont le sacre est retardé par l'archevêque de Lyon, votre légat, qui exige un serment préalable d'obéissance à sa juridiction primatiale. Bien qu'il ne se soit produit contre Daïmbert aucune autre opposition ni aucun empêchement canonique, par respect pour le saint-siége nous avons sursis à son sacre. Nulle part d'ailleurs nous ne trouvons ni coutume ni loi qui oblige les métropolitains à un tel acte d'obédience envers les primats. Ceux-ci, d'après les paroles mêmes du pape saint Nicolas I, « n'ont sur les autres évêques d'autre prééminence et prérogative que celle dont les saints canons et les antiques coutumes les ont investis [1]. »

[1] Iv. Carnot., *Epist.* LXV; t. cit., col. 81-82.

17. Ives ne reproduisait pas dans sa lettre à Urbain II les théories césariennes et gallicanes si longuement développées dans sa missive au légat apostolique. Soit qu'il jugeât cette reproduction inutile, soit qu'il la trouvât inconvenante, il ne la fit point. Mais Hugues de Lyon avait pris les devants et transmis au pape la fameuse lettre accusatrice du vénérable évêque. Ce n'était point, il faut en convenir, un rôle facile que celui de légat apostolique à cette époque. En principe le saint-siége condamnait absolument les investitures, et il avait mille fois raison. Encore quelques années d'un régime qui permettait aux princes de peupler les évêchés de titulaires indignes, incapables, notoirement scandaleux; et c'en était fait de la discipline ecclésiastique. Toutefois en d'autres temps, sous Charlemagne par exemple, le système des investitures avait fonctionné sans aucun inconvénient, avec la complète autorisation du siége apostolique. Il y avait donc une tradition établie, une pratique antérieure, favorables aux investitures. C'est ce que le vénérable Ives de Chartres, en sa qualité de canoniste, savait mieux que personne; il trouvait ainsi pour sa cause un argument spécieux. L'Église catholique étant au premier chef conservatrice de la tradition, tous les décrets des papes, des conciles et des Pères recommandant le respect des traditions lui venaient en aide pour soutenir la légitimité traditionnelle du système des investitures. Des controverses analogues pourraient de nos jours se reproduire sous une forme un peu différente, et avec une parfaite identité quant au fond. Dans la plupart des monarchies ou des républiques dont le peuple en majorité est catholique, il existe des concordats avec le saint-siége pour la présentation aux évêchés faite par le prince ou le magistrat. Mais posons l'hypothèse où les rois dans les monarchies, les peuples dans les états républicains cessant d'être catholiques, se feraient les persécuteurs officiels de l'Église, est-ce que ces persécuteurs seraient admis à exciper de la concession faite antérieurement à leurs prédécesseurs catholiques pour infliger à la papauté et à l'Église des évêques de leur choix? La question des investitures au XIe siècle présenta les mêmes complications, avec des difficultés

Difficultés pratiques soulevées par la question des investitures.

particulières qui tenaient soit au système féodal, soit au caractère propre de chaque souverain. En Allemagne, Henri IV s'était constitué le Néron de son époque et de son pays : on a vu les héroïques efforts de saint Grégoire VII pour reconquérir des mains de ce tyran l'indépendance de l'Église. Les investitures faites par ce pseudo-empereur furent toutes annulées. En France, Philippe I ne songeait point à exercer une tyrannie aussi violente. Il voulait donner libre carrière à une misérable passion dont il rougissait secrètement, dont il secouait de temps en temps les chaînes, avec la velléité d'une rupture définitive et la mollesse d'un caractère toujours irrésolu. Dans ses intermittences de sagesse, il donnait l'investiture à d'excellents évêques : Ives de Chartres en est la preuve. Mais dans les retours de sa passion triomphante, il ne voulait plus que des évêques assez compromis par leur propre conduite pour ne point oser protester contre la sienne. Heureux s'il n'eût jamais remis la crosse et l'anneau pastoral qu'à des jeunes gens tels que Guillaume de Montfort, passionnés pour la chasse, les faucons et les chevaux ! Le pape Urbain II, avec cette modération dont Ives de Chartres se plait à faire l'éloge, ne cassa donc point toutes les investitures faites par Philippe I. Il ratifia les bonnes, annula les plus mauvaises, se mit en garde contre les douteuses. Telle était la charge fort délicate, fort épineuse, dont Hugues de Lyon, en sa qualité de légat apostolique, assumait la responsabilité. Sa mission était d'autant plus difficile que les églises particulières, sans cesse exposées aux agressions des seigneurs féodaux, voulaient pour évêques des personnages considérables par la naissance, le crédit, la richesse ; capables de les défendre contre toutes les tyrannies subalternes. C'est en ce sens que saint Ives lui-même, en parlant des mérites de Daïmbert, insiste complaisamment sur la noble origine de cet évêque élu : *Commendant eum satis accurate electores ejus generis nobilitate*[1]. Le légat apostolique ne pouvait attacher à ce détail particulier la même importance que les électeurs sénonais. Il fallait éteindre le schisme local dont l'archevêque Richer s'était fait jus-

[1] *Epist.* LIX, col. 70.

qu'au dernier soupir le tenant opiniâtre. En exigeant du métropolitain nouvellement élu le serment préalable de reconnaître la primatie lyonnaise, le légat se conformait strictement aux instructions du saint-siége. Tous les reproches d'empiètement que lui adressait Ives de Chartres tombent d'eux-mêmes en présence d'une situation exceptionnelle, qui exigeait l'intervention de l'autorité souveraine du pape. Quant à l'échafaudage de citations accumulées par le vénérable canoniste pour soutenir sa thèse et démontrer l'impossibilité prétendue de rien changer aux traditions et aux coutumes disciplinaires, un simple coup d'œil jeté sur l'histoire de l'Église aurait suffi pour le renverser. L'institution disciplinaire des diaconesses remontait aux apôtres ; cependant depuis le VI[e] siècle, cette institution était canoniquement supprimée. Jamais du temps des apôtres il n'avait été question d'investitures; cependant à l'époque de Charlemagne, en faveur de cet « évêque du dehors, » comme on l'avait surnommé, les papes dans l'intérêt de l'Église lui concédèrent le privilége des investitures, devenu au temps de Grégoire VII et d'Urbain II, par l'abus qu'en faisaient les rois, le scandale du monde et le plus grand danger qu'ait pu courir l'Église.

18. Les récriminations de saint Ives n'étaient donc ni en droit ni en fait aussi fondées qu'il le croyait. Le légat apostolique ne se sentit nullement embarrassé pour y répondre. Il le fit sans aigreur, mais avec une certaine nuance de dignité blessée, qui n'exclut pas un sentiment de tendresse persévérante pour son saint adversaire. Voici sa lettre : « Hugues, évêque du siége primatial de Lyon, à son révérend frère Ives évêque de Chartres, salut. — Suivant votre désir, je réponds immédiatement aux deux derniers articles de votre lettre, me réservant de revenir en temps opportun sur les reproches indirects dont vous vous efforcez d'accabler mon innocence. En vous transmettant à vous-même ainsi qu'aux autres évêques suffragants la défense de sacrer l'élu de Sens avant que, prêtant entre nos mains le serment prescrit d'obéissance et de soumission, il ait reconnu la primatie de notre siége établie par les décrets apostoliques de notre seigneur pape Urbain et de ses

Réponse de Hugues de Lyon à saint Ives.

prédécesseurs, nous croyons n'avoir en rien dépassé les limites d'une sage administration, ni violé les antiques règles posées par les Pères. Vous n'ignorez certes pas l'opposition contumace faite par le clergé sénonais, dont le nouvel élu est membre, à la reconnaissance du droit primatial de notre église. Le défunt archevêque de Sens eut le malheur de persévérer jusqu'à la mort dans la désobéissance, désobéissance tellement accentuée, que notre seigneur le pape Urbain dut lui interdire les fonctions épiscopales. En même temps le souverain pontife exigeait de vous-même et des autres évêques vos comprovinciaux le serment de nous garder obéissance et soumission comme à votre primat. Or, suivant la doctrine de saint Grégoire le Grand, la désobéissance poussée jusqu'à la révolte contre l'Église doit être assimilée au crime d'idolâtrie [1]; c'est la parole même de l'Écriture : *Quasi scelus idololatriæ nolle acquiescere* [2]. « Les schismatiques voudraient en vain garder le mérite et les priviléges de la foi, ce sont de véritables infidèles. » Ainsi parle saint Grégoire le Grand. — Daïmbert et les autres clercs de l'église de Sens ne se contentèrent point d'afficher personnellement, avec autant d'opiniâtreté que d'arrogance, leur refus d'obéir au siége apostolique ; ils circonvinrent leur malheureux archevêque, exerçant sur ce vieillard une pression qui alla jusqu'à la violence, pour le contraindre à persévérer même au dernier moment dans sa rébellion. Après une telle conduite, les clercs de Sens ne peuvent plus être considérés que comme des infidèles et des schismatiques. Que votre discrétion veuille maintenant se prononcer : qu'elle dise si l'on peut, si l'on doit canoniquement ratifier l'élection, procéder au sacre d'un infidèle, d'un schismatique, tant qu'il n'a point abjuré l'infidélité ou le schisme. Voyez vous-même si dans cette circonstance il y a lieu d'incriminer notre conduite ; nous reprochant, comme vous le faites, « de substituer nos lois particulières et des traditions nouvelles aux coutumes et aux traditions antiques ; » prenant de ce

[1] Greg. Mag., *Moral.*, l. XXXV, cap. XXVIII ; *Patr. lat.*, t. LXXVI, col. 765.
[2] I *Reg.* XV, 22.

fait l'occasion de dire que « nous reculons devant un moucheron, sans faire difficulté d'avaler un chameau. » Comme légat apostolique, en vertu des priviléges attachés à cette charge, nous ne prétendons nullement obliger en général tous les évêques à comparaître en notre présence. Notre droit se borne à exiger une notification officielle de l'élection avec le nom de l'élu, pour que nous puissions l'approuver. Mais dans ce cas particulier, nous avons agi en vertu de notre droit primatial, établi, sanctionné, maintenu par le saint-siége. C'est par l'autorité expresse de notre seigneur pape Urbain II que nous exigeons de l'élu de Sens un serment préalable d'obéissance et de soumission à notre juridiction primatiale. Il n'y a rien là qui contrevienne de près ni de loin aux règles canoniques, aux traditions des Pères. Encore moins saurait-on, dans l'acte que nous exigeons de Daïmbert, voir s'il l'accomplissait l'ombre d'une démarche simoniaque, faite en vue d'obtenir l'honneur de la consécration épiscopale. L'obéissance au saint-siége est une condition tellement indispensable pour entrer canoniquement dans l'épiscopat, que la formule de l'examen prescrit pour chaque élu porte cette interrogation préalable : « Voulez-vous garder obéissance à la sainte Église romaine ? » Telles furent les considérations qui ont dicté notre conduite relativement à l'élu de Sens ; elles subsistent toujours : nous ne pouvons donc que maintenir pour vous et pour les évêques vos comprovinciaux la défense de procéder à son sacre. En ce qui concerne le seigneur pape Urbain II, à qui vous reprochez indirectement d'enfreindre la tradition « des plus approuvés de ses prédécesseurs, » par des changements, diminutions ou innovations quelconques, notamment par son décret contre l'investiture des évêchés et autres bénéfices ecclésiastiques, telle que les rois l'ont jadis usurpée à la faveur des vicissitudes politiques et telle qu'ils prétendent la maintenir encore ; c'est à vous de voir si vous voulez y contredire et faire prévaloir une autre doctrine. Les décrets contre les investitures remontent, vous ne l'ignorez pas, à une époque antérieure à la nôtre : ils furent, à l'origine, promulgués avec une autorité irréfragable par le pape Grégoire VII de bien-

heureuse mémoire. Si vous croyez que pour mieux assurer « les avantages spirituels et temporels de l'Église, » ce sont vos expressions, il y aurait quelque chose à y ajouter, retrancher, ou momentanément suspendre, ce n'est point par des réticences insidieuses et dénigrantes qu'il convient de procéder. Adressez-vous directement, comme un fils prudent et dévoué, à l'autorité paternelle du souverain pontife. En toute révérence exposez-lui les amendements que vous jugez utiles. Pour moi, je ne puis qu'observer personnellement, et faire observer par tous ceux qui relèvent de ma légation apostolique, les constitutions du saint-siége. Dans une dernière articulation qui termine votre lettre, vous me prenez personnellement à partie, me déclarant responsable des spoliations commises à votre préjudice et au détriment de l'église de Chartres par les seigneurs du Puiset, excommuniés par vous et par les évêques vos comprovinciaux. Vous prétendez qu'à votre insu j'aurais rétabli les spoliateurs dans la communion ecclésiastique. Je ne sais ce qui a pu donner prétexte à cette accusation contre moi. Il vous serait impossible de l'appuyer sur aucun témoignage oculaire ni auriculaire, car je n'ai absolument rien fait de semblable. Voulant toutefois rendre le bien pour le mal, et dédaignant une accusation qui ne repose sur aucun fondement, aussitôt votre lettre reçue, j'ai fait signifier aux chapelains et aux clercs du Puiset un interdit qui s'étend à la célébration de tous les offices divins, n'exceptant que le baptême à donner aux enfants et les derniers sacrements aux malades. Nos observations à propos du sacre de Sanctio vous ont causé un mécontentement dont vous ne tarderez pas à comprendre l'injustice ; je supplie la clémence du Dieu tout-puissant d'apaiser dans votre âme les mouvements d'une indignation que je n'ai pas méritée [1]. »

[1] Hug. Lugd., *Epist.* XVIII ; *Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 520-522.

§ III. Prétendu gallicanisme de saint Ives de Chartres.

19. Cette réponse de Hugues de Lyon est péremptoire. Elle jette sur le conflit si retentissant de saint Ives avec le légat apostolique un jour tout nouveau. A l'époque où Baronius écrivait ses *Annales* (1588-1593), on ne la connaissait pas encore. Elle fut publiée pour la première fois au tome VI des *Miscellanea* de Baluze en 1713, six ans après la publication du XIII[e] volume de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, renfermant le récit de la controverse de saint Ives de Chartres avec le légat apostolique [2]. Fleury n'avait pu profiter pour son travail de la découverte de Baluze, ni par conséquent mentionner la réponse du légat au vénérable évêque de Chartres. Il laisse le lecteur sous l'impression du véhément réquisitoire de saint Ives. Après en avoir donné la traduction intégrale, il passe outre, sans ajouter le moindre commentaire, persuadé qu'une telle invective, tombée de la plume d'un saint, suffira pour donner la mesure des énormes empiétements, de l'oppression tyrannique, du pape Urbain II et de ses ministres. Bossuet, mort en 1704, ne put lui-même avoir connaissance de la lettre de Hugues de Lyon. Dans la fameuse « Défense de la déclaration de 1682, » il s'empare du nom d'Ives de Chartres et proclame ce saint évêque comme le patriarche du droit césarien, le porte-drapeau du gallicanisme, l'apologiste anticipé de la régale. « Ce grand homme, dit-il, avait pour maxime que les rois sont constitués par Dieu dans l'indépendance de leur pouvoir temporel, comme dans une citadelle inexpugnable : ils n'ont au temporel rien à craindre que de Dieu lui-même, et ne peuvent dès lors être déposés par aucune autorité pontificale. Ives en était tellement persuadé que, joignant l'exemple au précepte, il ne refusa jamais

Importance de la réponse de Hugues de Lyon. Eloges prodigués à saint Ives par la *Defensio cleri Gallicani.*

[1] Baluze, *Miscellan.*, 1[re] édit. in-8°, t. VI, p. 426-429. On sait que Mansi publia en 1761, à Lucques, une seconde édition en 4 vol. in-folio des *Miscellanea.*

[2] Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XIII, l. LXIV, n° 44. Ce volume de Fleury fut publié pour la première fois en 1707.

l'obéissance au roi Philippe I, même lorsque ce prince frappé d'anathème bravait à la fois l'autorité de l'Église et les sentences d'excommunication. Malgré les décrets de Grégoire VII, d'Urbain et de Pascal II contre les investitures, malgré la réprobation d'un grand nombre de personnages ses contemporains qui voyaient dans les investitures une véritable hérésie, Ives de Chartres persista à soutenir qu'on les pouvait tolérer. Le concile de Clermont (1095) avait défendu « à tout évêque ou prêtre de faire hommage-lige entre les mains d'un roi ou laïque quelconque. » Ives de Chartres n'en prit pas moins l'initiative, en 1110, de présenter à Louis le Gros l'archevêque de Reims Raoul le Verd ; il détermina ce métropolitain à prêter entre les mains du roi le serment de foi et hommage, parce que c'était le seul moyen de rétablir la paix au sein de l'Église. Voilà comment agissait Ives de Chartres, le plus grand et le plus saint des canonistes, *vir* κανονικώτατος, l'héroïque défenseur des droits véritables et nécessaires de l'Église. A son école, nous apprenons que s'il faut maintenir absolument inviolables les droits primordiaux de l'Église, *jura primitiva Ecclesiæ,* et défendre dans la mesure de nos forces ceux d'origine plus récente qui ne sont que secondaires, *adventititia et secundaria,* bien que ceux-ci puissent être abandonnés s'il est nécessaire pour un plus grand bien ou pour la conservation de la paix. C'est ainsi que de nos jours (1682) les évêques de France, dans l'affaire de la Régale, ont cédé sur des droits déjà périmés pour en obtenir d'autres plus précieux et plus importants [1]. » Ce jugement de la *Defensio* sur saint Ives ne resta point enfoui dans le volumineux ouvrage de Bossuet. On le popularisa par la gravure. Une estampe de Lepautre représenta le vénérable évêque de Chartres recevant des mains de Philippe I le bâton pastoral, et autorisant ainsi par son exemple anticipé les revendications du droit de régale faites par les gallicans au nom de Louis XIV. La légende, tirée d'une lettre de saint Ives que nous avons précédemment repro-

[1] Bossuet, *Defens. Declar. cler. gallicani.* Pars I, l. III, cap. XIV, édit. Lachat, t. XXI, p. 430-432. — Cf. *ibid.,* cap. II, p. 421-423.

duite [1], était celle-ci : *Regi fui præsentatus, et inde cum virga pastorali a Rege mihi intrusa ad ecclesiam meam deductus sum* [2]. « Texte tronqué et appliqué à faux, dit un récent et docte écrivain. L'épître VIII, où l'on prétend qu'Ives de Chartres aurait reconnu si humblement la suprématie du roi de France dans l'ordre ecclésiastique, est précisément celle où il affirme avec le plus d'énergie le droit souverain et absolu du pape. Elle est adressée à son métropolitain Richer, archevêque de Sens, qui refusait de le reconnaître pour évêque de Chartres à la place de Godefroi, déposé directement par le pape Urbain II. « Résister, lui écrit-il, aux jugements et aux constitutions du siége apostolique, c'est encourir la note d'hérésie. C'est au pape qu'il appartient principalement et universellement, *principaliter et generalissime*, de confirmer ou d'infirmer les ordinations tant des métropolitains que des autres évêques ; c'est à lui qu'il appartient de ratifier ou de casser vos constitutions et vos jugements ; ses décrets sont inviolables, aucun de ses inférieurs ne peut ni les changer ni les corriger. » Ives avait été élu par le clergé de Chartres, qui, pressé de le voir réparer les désordres de l'épiscopat de Godefroi, l'avait engagé à solliciter l'investiture royale. Il fallut lui faire violence pour qu'il se prêtât à cette cérémonie solennellement condamnée par Grégoire VII, prédécesseur d'Urbain II. Le roi, aux pieds duquel il fut traîné, lui mit de force le bâton pastoral à la main (*violentiâ virgâ intrusâ*). Mais Ives ne se regarda comme évêque que lorsqu'il se fut rendu à Rome pour puiser ses pouvoirs à la source de toute juridiction [3]. » Voilà ce que disait réellement

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 184-185.

[2] C'est M. Gérin qui a signalé le premier à l'attention des érudits une série d'estampes gravées en 1682 par Pierre Lepautre, pour orner les livres auxquels donna naissance le nouveau démêlé du sacerdoce et de l'empire. « L'existence de ces gravures, dit-il, m'a été révélée par la *Bibliothèque du P. Lelong*. On peut les voir à la Bibliothèque Richelieu : Estampes, *Recueil de Fontanieu* et *Œuvre de P. Lepautre*. »

[3] M. Charles Gérin, *Recherches histor. sur l'Assemblée de* 1682, 2e édition, p. 71. Voici le passage entier de la lettre d'Ives de Chartres : *Sed cum clericorum primo ingenio, postea violentia, regi fuissem præsentatus, et inde cum virga pastorali a rege mihi intrusa ad ecclesiam Carnotensem adductus, cumque*

la lettre d'où l'on extrayait un passage altéré et détourné de son véritable sens, pour le faire servir à la glorification du droit de régale. Saint Ives aurait énergiquement repoussé, s'il avait pu les connaître, les louanges posthumes que le gallicanisme de 1682 devait infliger à sa mémoire. L'opinion publique n'en resta pas moins persuadée que le vénérable évêque de Chartres avait été le précurseur, sous Philippe I, des évêques courtisans de Louis XIV. Il passe encore aujourd'hui pour le père du gallicanisme. Les auteurs de l' « Histoire littéraire de France » lui en ont décerné officiellement le brevet. « Hugues de Lyon, disent-ils, s'était avisé d'arrêter le sacre de Daïmbert, archevêque de Sens, jusqu'à ce qu'il eût reconnu la primatie de Lyon sur cette autre métropole : Ives lui écrivit à ce sujet avec une vigueur vraiment épiscopale. Hugues s'en tint offensé et en porta ses plaintes au pape, qui en conçut du refroidissement pour notre généreux évêque. Mais celui-ci n'en devint que plus ferme, comme il paraît par sa lettre à ce pontife, et en prit occasion de faire voir qu'il ne tenait à l'épiscopat que pour en soutenir l'honneur et le droit des églises [1]. Rome le craignait et le respectait en même temps [2]. » Ainsi la lettre d'Ives de Chartres au légat apostolique, écrite dans un mouvement d'humeur, sous l'impression fâcheuse produite par des renseignements erronés, sert à la fois de base à d'injustes accusations contre le légat et à des éloges vraiment injurieux pour le saint évêque. La réponse de Hugues de Lyon,

clericis petentibus et pulsantibus, nullum diem consecrationis meæ velletis præfigere, interea consilium mihi fuit electioni eorum non omnimodo assensum præbere, donec certus fierem et de Gaudefridi depositione et de summi pontificis voluntate; ad quem cum pervenissem, ad petitionem ecclesiæ Carnotensis apostolica auctoritate sum obstrictus, et ita in episcopum consecratus. (Iv. Carnot., *Epist.* VIII; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 20.) Ainsi quand Ives de Chartres déclare si explicitement que l'investiture dont il a été l'objet fut un acte de violence, qu'il refusa d'en accepter le bénéfice, qu'il ne voulut rien faire sans le concours du souverain pontife aux pieds duquel il alla chercher l'institution et le sacre, c'est alors que la légende gallicane lui fait dire : « Je fus présenté au roi; il me contraignit d'accepter le bâton pastoral et je fus intronisé dans mon église. »

[1] *Hist. litt. de la France*, t. X, p. 108.

[2] *Ibid.*, p. 109.

aujourd'hui acquise à l'histoire, justifie péremptoirement la conduite du légat dans l'affaire du sacre de l'élu de Sens. Elle ne laisse rien subsister des plaintes si vivement formulées à ce sujet par saint Ives, ni du grief imaginaire relatif à une prétendue sentence d'absolution prononcée par le légat en faveur d'excommuniés non repentants [1].

Respect de saint Ives ponr le décret apostolique d'excommunication contre le roi Philippe I.

20. Mais il n'eût pas été besoin du monument si longtemps ignoré et remis en lumière par l'érudition de Baluze pour dissiper les nuages dont, à la faveur d'un incident mal éclairci et imparfaitement connu, on se plaisait à envelopper la radieuse figure d'Ives de Chartres. Pas une seule des allégations de la *Defensio cleri gallicani*, relatives au saint évêque, ne tient debout. « Jamais, dit la *Defensio,* Ives de Chartres n'admit qu'un roi pût être déposé par l'autorité des pontifes romains. Malgré les nombreux décrets de déposition fulminés par Grégoire VII contre Henri IV d'Allemagne, malgré les menaces du même genre tant de fois renouvelées par Urbain II contre le roi Philippe I, saint Ives persista dans cette doctrine ; il continua à rendre le service féodal au roi de France excommunié, contumace et relaps [2]. » Ainsi parle la *Defensio.* Voici comment parlait Ives de Chartres

[1] On sait que dom Rivet, mort en 1749, ne poursuivit que jusqu'au IX[e] volume inclusivement la publication de l'*Histoire littéraire.* Le tome X contenant (p. 102-153) la notice de saint Ives fut l'œuvre de ses continuateurs. Ceux-ci en écrivant cette notice n'ont tenu aucun compte de la réponse de Hugues de Lyon, bien que dom Rivet l'eût mentionnée et en eût donné une analyse sommaire, au tome IX, p. 349, où dans l'article biographique consacré à ce légat, il reconnaît que la fameuse lettre d'Ives de Chartres « était un peu vive, et « pas assez mesurée dans les termes. Aussi, ajoute-t-il, le légat en fut piqué « et y fit réponse en persistant dans son refus (d'autoriser le sacre de « Daïmbert), tâchant de montrer qu'il était fondé sur la désobéissance du « clergé de Sens, d'où le nouvel archevêque avait été tiré. C'est ainsi qu'il « qualifie l'opposition de cette église à reconnaître la primatie de celle de « Lyon. Quant à la réconciliation des seigneurs du Puiset dont l'évêque de « Chartres lui faisait une espèce de crime, le légat répond que c'est une pure « calomnie et en administre la preuve. »

[2] *Eadem ætate vigebat sanctus Ivo Carnotensis, in cujus decreto multa legimus ex antiqua de regibus Ecclesiæ traditione deprompta... Quippe qui in suprema temporalium arce ab ipso Deo constituti, in temporalibus nihil nisi a*

dans une lettre adressée à Philippe I lui-même : « Je viens de recevoir le message par lequel votre excellence m'invite à l'aller rejoindre avec le contingent militaire de mon diocèse soit à Pontoise, soit à Chaumont, pour l'accompagner dans l'expédition projetée contre le roi d'Angleterre. Plusieurs raisons fort graves m'empêchent d'obtempérer à vos ordres. La première, c'est que le seigneur pape Urbain, en vertu de son autorité apostolique, vous a séparé de la participation au corps et au sang du Seigneur ; excommunication qui sera maintenue tant que vous n'aurez point rompu les liens qui vous attachent à celle que vous voulez faire passer pour votre légitime épouse. Je ne saurais enfreindre les ordres du siége apostolique ; il représente l'autorité de Jésus-Christ, et je lui dois obéissance absolue. Toutefois, en m'abstenant, j'épargne à votre majesté un éclat pénible. Si je me rendais à cette convocation, il me faudrait dire publiquement, en présence de tous, ce que je vous écris en particulier. Or, je ne souhaite rien tant que d'éviter un éclat dont le retentissement amoindrirait votre royale majesté : je saisis tous les prétextes honnêtes qui me permettent de prolonger mon silence. Quant au contingent militaire, les vassaux de mon église, *casati ecclesiæ*, aussi bien que les chevaliers, sont les uns absents, d'autres excommuniés et d'autres contumaces. Je ne puis absoudre les coupables tant qu'ils n'auront point fait satisfaction, et je ne dois point, tant qu'ils restent sous la sentence d'anathème, les exposer aux hasards d'une expédition qui peut devenir sanglante. Je m'abstiens donc, dans l'espoir qu'un jour la clémence divine touchera et illuminera votre cœur. Alors vous fermerez l'oreille aux suggestions du serpent, pour l'ouvrir aux conseils de la sagesse et du salut. C'est mon vœu le plus cher, et chaque jour je prie

Deo metuant, quæ profecto vana sunt, si deponi possunt. Quod autem scripsit, id etiam exemplo docuit, qui regi, Ecclesiæ atque anathematis contemptori, tam promptam ubique præstitit obedientiam (Defens., l. III, cap. XIV, pag. 431). *Cum tamen præcessissent Gregorii VII Henricum deponentis multa decreta, gravesque ad Philippum ipsum etiam intentatæ depositionis minæ.* (*Ibid.*, cap. X, p. 419.)

ardemment le Seigneur de l'exaucer [1]. » Voilà comment Ives de Chartres écrivait au roi excommunié. Il était loin, on le voit, de lui continuer l'obéissance féodale, ainsi que la *Defensio* l'affirme si gratuitement. Philippe I ne fut d'ailleurs jamais déposé par Urbain II. « L'apostole vouloit seulement, disent les *Grandes Chroniques de France*, pourvoir au salut de l'âme de ce prince, et par ceste raison il escomenia luy et son roiaume [2]. » Mais Ives de Chartres songeait si peu à contester aux papes, en leur qualité de chefs suprêmes de la chrétienté [3], le droit de déposer les empereurs et les rois, qu'il prenait l'initiative d'avertir Philippe du danger auquel ce faible prince exposait, par une aveugle persistance, non-seulement le salut de son âme, mais celui de sa couronne. « Je ne prétends point vous manquer de fidélité, lui écrivait-il : je crois au contraire vous en donner la meilleure preuve, en vous signalant le danger auquel vous exposez votre âme et l'extrême péril où vous mettez votre couronne et votre royaume. Rappelez-vous que notre premier père, investi par le Créateur de l'empire du monde, en fut privé pour avoir cédé à l'influence de la femme, et qu'il fut de la sorte chassé du paradis. Pour une séduction du même genre, Samson perdit la force et Salomon la sagesse ; que votre sublimité prenne garde, en suivant ces exemples sinistres, de perdre à la fois son royaume terrestre et son héritage éternel [4]. »

[1] *Parcens igitur majestati vestræ dissimulo vestram adire præsentiam ne sedis apostolicæ jussione compulsus, cui vice Christi parere me oportet, quod nunc dico in aure, cogar in vestris et multorum auribus publicare. Ego autem nolo vos scandalizare vel regiam majestatem vestram minuere, quandiu possum aliqua honesta ratione dissimulare... Expecto igitur ut aliquando cor vestrum illustrante divina clementia contra sibilum serpentis obturetis, et monitis salutis aures cordis aperiatis; hinc ante Deum quotidie preces effundo.* (Iv. Carnot., *Epist.* XXVIII ; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 40-41.)

[2] *Les Grandes chroniques de France*, t. II, p. 206 ; édit. Paul. Paris.

[3] *Peccatum paganitatis incurrit quisquis, dum christianum se asserit, sedi apostolicæ obedire contemnit.* (Iv. Carnot., *Decret. pars* V, cap. XXXVI ; *Patr. lat.*, t. CLXI, col. 335.)

[4] *Nec ista contra fidelitatem vestram, sed pro summa fidelitate dicere me arbitror, cum hoc et animæ vestræ magnum credam fore detrimentum, et coronæ regni vestri summum periculum. Mementote quia primum parentem...*

Ives croyait tellement qu'au sein de la république chrétienne, constituée sur la primauté du vicaire de Jésus-Christ comme sur une base divine, le pape avait le droit de déposer les empereurs et les rois infidèles ou persécuteurs, qu'il avait inséré intégralement dans son *Decretum,* au titre V : *De primatu Romanæ Ecclesiæ,* la lettre de saint Grégoire VII à Hérimann de Metz, établissant par des raisons péremptoires et par les précédents historiques l'incontestable existence de ce droit [1]. Aussi depuis la sentence de déposition prononcée contre le pseudo-empereur Henri IV d'Allemagne, Ives de Chartres en parlant de ce monarque évitait même d'en écrire le nom : il ne le désignait plus que sous les épithètes de « nouvel Achab, » de « moderne Néron [2]. » Moins sévère pour le roi de France lequel n'était qu'excommunié, et qu'on espérait un jour amener à résipiscence, Ives ne laissait pas de prémunir ses prêtres contre les séductions d'une cour corrompue et vénale : « Vous savez, leur écrivait-il, que pour avoir fait mon devoir, pour avoir dit nettement au seigneur roi la vérité sur sa coupable alliance, j'ai été violemment arraché du milieu de vous. Proscrit, exilé, captif, je ne puis dans mes lettres que vous répéter ce que vous avez tant de fois entendu de ma bouche : Soyez des enfants de paix et de sainteté véritable. Rappelez-vous surtout la nécessité de demeurer dans la communion du saint-siége. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous étiez tentés de céder à quelques motifs d'intérêt, songez que la malédiction apostolique vous atteindrait, comme elle frappa jadis Ananie et Saphire. L'esprit humain, par sa pente naturelle, est à tout âge incliné au mal, mais la jeunesse est plus particulièrement susceptible de

Dominus a paradiso exulavit. Samson... Salomon... Caveat ergo sublimitas vestra ne in horum incidatis exemplum, et ita cum diminutione terreni, regnum amittatis æternum. (Iv. Carn., *Epist.* XV; *Patr. lat.,* t. CLXII, col. 27-28. — Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 193.)

[1] Iv. Carn., *Decret. pars* V, cap. CCCLXXVIII; *Patr. lat.,* t. CLXI, col. 438. — Nous avons reproduit la lettre de saint Grégoire VII à Hérimann, tom. XXII de cette *Histoire,* p. 119-124.

[2] *Licet in regno Italico surrexerit alter Achab..., licet Nero Petrum liget.* (Iv. Carnot., *Epist.* XXIV; *Patr. lat.,* t. CLXII, col. 36.)

se laisser entamer par la contagion. Veillez donc sur vos jeunes clercs, maintenez-les dans l'assiduité aux saints exercices, gardez avec une suprême attention le trésor de leur innocence, en telle sorte que, nourris dans la saine et pure doctrine, ils soient un jour de dignes ministres du Seigneur [1]. »

Conformité absolue de la doctrine de saint Ives avec celle de Grégoire VII et d'Urbain II relativement aux investitures.

21. La *Defensio* affirme que saint Ives, loin de partager l'opinion de plusieurs de ses contemporains qui voyaient dans les investitures une véritable hérésie, persista toujours, malgré les décrets de Grégoire VII, d'Urbain II et de Pascal II, à soutenir qu'on les pouvait tolérer. Or, voici à ce sujet la profession de foi de saint Ives lui-même. Il l'adressait en 1111 à l'abbé de Saint-Jean-d'Angely, qui l'avait consulté sur ce point. « Vous me demandez mon sentiment sur les investitures des églises faites par les laïques. J'approuve complétement et, en tant qu'il est en mon pouvoir, je confirme les décrets des précédents pères Grégoire VII et Urbain II relatifs aux investitures. De quelque nom qu'on veuille appeler cette invasion des laïques dans le domaine de l'Église, je tiens pour schismatique l'opinion de ceux qui prétendent soutenir le système des investitures [3]. » Il ne se peut rien de plus formel que cette déclaration d'Ives de Chartres.

[1] *De domino autem rege, quod mihi infestus sit, quia nuptiis ejus dicto et scripto calumniam quam debui feci, scio vos non latere... Absens vero exopto et exhortor, ut pacem sectemini et sanctimoniam, euntes de virtute in virtutem ut filii pacifici... Nec alia vobis scribere scio, nisi quæ a me audistis... Præcipue vero memores estote communionis vestræ, ne si, quod absit! avaritia in vobis radicem fixerit, apostolicæ conversationis, qua vivere optatis, obliti, cum Anania et Saphira apostolica maledictione condemnemini. Et quia prona est omnis ætas ab adolescentia in malum, adolescentes vestros honestis semper exercitiis intentos, summa diligentia custodite, ut caste nutriti sacris possint ministeriis applicari.* (Iv. Carnot., *Epist.* XVII; *Patr. lat.*, t. CLXI, col. 50.)

[2] *Erant tamen ea tempora quibus vel maxime flagraret, post Gregorii VII, Urbani II ac Pascalis II decreta, de investituris suborta contentio. Neque tamen Ivo eo adduci potuit ut investituras prorsus intolerabiles judicaret, nedum inter hæreses, ut multi illius temporis, deputaret.* (*Defens.*, l. III, cap. XIV, p. 431.)

[3] *De investituris ecclesiarum quas laïci faciunt, sententiam præcedentium patrum Gregorii et Urbani, quantum in me est, laudo atque confirmo. Quocumque autem nomine talis pervasio proprie vocetur, eorum sententiam qui investituras laïcorum defendere volunt, schismaticam judico... Hæc de proposita quæstione respondeo.* (Iv. Carnot., *Epist.* CCXXIII, col. 235-236.)

Elle donne un éclatant démenti aux affirmations de la *Defensio*. Il est vrai cependant que le saint évêque ne croyait pas qu'on dût appliquer aux investitures la qualification d'hérésie dans le sens propre du mot ; il les taxait plus justement, à notre avis, d'entreprise schismatique. Voici, en effet, comment il s'exprime dans une autre lettre de la même époque, adressée au primat de Lyon, Josceran, successeur de Hugues : « Ce qui constitue l'hérésie, c'est l'erreur contre la foi. L'investiture ne serait une hérésie qu'autant que celui qui la confère ou celui qui la reçoit prétendrait, par la tradition ou la réception manuelle du bâton et de l'anneau pastoral, faire acte sacramentel. En ce cas nous la déclarerions hérétique. Mais, pour rester dans la rigoureuse exactitude des termes, nous pouvons dire que l'investiture faite par les laïques est l'usurpation d'un droit qui ne leur appartient pas, et une présomption sacrilége. Il faut donc l'extirper entièrement[1]. » Rien, dans ces déclarations authentiques et réitérées du saint évêque de Chartres, n'autorise les perfides éloges que lui prodigue la *Defensio*. Mais il reste une dernière allégation mille fois plus grave. Ives se serait mis en révolte ouverte contre les décrets du saint-siége ; il aurait foulé aux pieds les canons promulgués par Urbain II au concile de Clermont. L'un de ces canons, le XVII[e] s'exprime ainsi : « Il est interdit à tout évêque ou prêtre de faire à un roi ou prince laïque quelconque le serment d'hommage-lige[2]. » Cependant et malgré cet interdit formel, dit la *Defensio*, « Ives prit l'initiative de présenter à Louis le Gros, l'archevêque de Reims, Raoul le Verd ; il détermina ce métropolitain à prêter entre les mains du roi le serment de foi et hommage, parce que

[1] *Cum hæresis non sit nisi error in fide... si quis laïcus ad hanc prorumpit insaniam, ut in datione et acceptione virgæ putet se tribuere posse sacramentum vel rem sacramenti ecclesiastici, illum prorsus judicamus hæreticum, non propter manualem investituram, sed propter præsumptionem diabolicam... Si vero congrua volumus rebus nomina dare, possumus dicere quod manualis illa investitura per laïcos facta, alieni juris est pervasio et sacrilega præsumptio, quæ funditus abscindenda est.* (Iv. Carnot., *Epist.* CCXXXVI, col. 242.)

[2] *Interdictum est ne episcopus vel sacerdos regi vel alicui laïco in manibus ligium fidelitatem faciat.* (Labbe, *Concil.*, t. X, col. 508.)

c'était le seul moyen de rétablir la paix au sein de l'Église. Voilà comment agissait le plus grand et le plus saint des canonistes, » ajoute triomphalement la *Defensio,* qui décerne à Ives de Chartres l'honneur d'avoir, par cet exemple, appris aux évêques gallicans de 1682 la façon dont il convient d'en user avec le pape et les lois canoniques pour sanctionner la régale et tous les droits revendiqués par César [1].

L'incident du serment d'hommage-lige prêté à Louis-le-Gros par Raoul le Verd.

22. Mais il s'en faut bien que le fait ainsi allégué ait eu le caractère d'une révolte contre l'autorité du saint-siége, ou d'un mépris coupable pour les règles canoniques décrétées au concile de Clermont. A la mort de l'archevêque de Reims, Manassès II de Châtillon (1106), les influences de cour furent assez puissantes sur une partie du clergé rémois pour faire élire à sa place un jeune seigneur, qu'on se hâta d'enrôler dans la cléricature. C'était Gervais de Rethel [2], frère puîné de Baudoin du Bourg, l'un des héros de la première croisade, qui devait, dix ans plus tard, monter sur le trône de Jérusalem. L'élection de Gervais fut cassée par le pape Pascal II, lequel sacra de sa main, au concile de Troyes (1108), le prévôt de Reims, Raoul le Verd, l'ancien ami de saint Bruno [3], élu par la partie la plus honorable du clergé et du peuple. Cependant la cour de France et Louis le Gros qui régnait alors n'en persistèrent pas moins à soutenir l'intrus Gervais. Durant deux années le territoire rémois et les domaines

[1] *Post interdictum concilii Claromontani : « Ne episcopus vel sacerdos regi vel alicui laïco in manibus ligiam fidelitatem faciat. » Ivo Radulphum archiepiscopum Remensem adduxit ad regem, qui talem fidelitatem ipsi faceret, quia aliter pax ecclesiastica stare non potuit. Id fecit vir* κανονικώτατος, *verique ac necessarii Ecclesiæ juris defensor. Hujus exemplo discimus primitiva Ecclesiæ jura inviolata habere : adventitia quoque et secundaria tueri pro viribus : ex necessitate interdum melioris rei gratia ac pacis studio, omittere. Quo exemplo, episcopi Gallicani eam de Regalia compositionem inierunt, qua necessaria permitterent, jam amissa relaxarent, nova et iis quæ concederent potiora lucrarentur; ut et obiter aliquid, occasione Ivonis, quod ad hanc causam et initam a clero Gallicano pacem faciat (quandoquidem nostri censores tantopere hanc improbant) offeramus.* (*Defens.,* l. VII, cap. XIV, p. 432.)

[2] Gervais était fils de Hugues comte de Rethel et de Mélisende de Montléry. Il ne reçut jamais les ordres sacrés. (*Gall. Christ.,* t. I, p. 511.)

[3] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 43.

ecclésiastiques furent ravagés par les troupes royales. Ce fut alors qu'eut lieu l'intervention d'Ives de Chartres, et voici la lettre qu'il écrivait au pape pour lui en rendre compte. « Au souverain pontife Pascal, Ives humble ministre de l'église de Chartres, dilection d'un fils, obéissance entière d'un sujet [1]. — Émus du lamentable état de l'église de Reims et de la dévastation qui pèse sur elle, Théobald prieur de Saint-Martin de Paris [2] et moi, nous nous sommes adressés à diverses reprises au roi de France, l'interpellant à temps et à contre-temps, grâce à la familiarité qu'il veut bien nous permettre, pour l'engager à rendre la paix à cette église désolée, en expulsant l'intrus Gervais et en laissant l'archevêque légitime, Raoul, prendre possession de son siége. A force de prières, le roi finit par nous octroyer un sauf-conduit en faveur de Raoul. Il nous autorisa à le lui amener durant la cour plenière, *ad curiam,* qui devait se tenir à Orléans, aux prochaines fêtes de Noël (1110). « L'affaire y sera examinée en présence des princes, dit-il, et nous lui donnerons une solution favorable à vos vœux, si toutefois il est possible de le faire sans compromettre l'intégrité du royaume. » En vertu de cette convention, lorsque la cour plénière fut rassemblée, nous présentâmes notre requête, la faisant appuyer par le plus grand nombre possible d'intercesseurs. Mais après de nombreuses discussions, la cour repoussa nos instances. Elle ne voulait conclure la paix que si le métropolitain consentait à prêter entre les mains du roi le serment de fidélité en la forme observée par tous les précédents archevêques de Reims et les autres évêques du royaume, même les plus véné-

[1] *Paschali summo pontifici, Ivo humilis ecclesiæ Carnotensis minister, dilectionem filii et obedientiam per cuncta subjecti.* (*Epist.* XC, col. 196.)

[2] Le monastère de Saint-Martin des Champs, fondé en 1060 par Henri I sur l'emplacement d'une église mérovingienne ruinée en 885 par les Normands, fut d'abord une collégiale de chanoines réguliers dont Ingelard fut le premier abbé. En 1079 Philippe I leur substitua les moines de Cluny, qui en prirent possession sous la haute direction de saint Hugues. Théobald ou Thibaud, dont il est ici question, avait succédé immédiatement au premier prieur Ursio, envoyé par saint Hugues. (Félibien, *Hist. de Paris,* t. I, p. 130 et suiv.)

rés et les plus saints. Les princes furent unanimes à nous prier de céder sur ce point; mais nous savions qu'un pareil serment a été interdit de nos jours par des décrets formels et que désormais il n'est plus licite. Cependant comme il s'agissait de rétablir la paix dans l'église de Reims et la concorde entre les frères, nous crûmes pouvoir nous inspirer du principe général qui fait de la charité « la plénitude de la loi; » le métropolitain prêta donc le serment exigé. Maintenant agenouillés en esprit à vos pieds, nous nous adressons à votre paternelle indulgence, vous priant de nous pardonner, en faveur du motif qui nous l'a fait commettre, cette infraction à la loi ecclésiastique. Ce que les circonstances ont imposé d'irrégulier à vos humbles fils, votre paternité daignera l'envisager avec miséricorde et n'en exiger d'autre satisfaction que celle de nos excuses elles-mêmes. Pour mettre un terme aux massacres qui ensanglantaient le territoire de Reims, il nous a semblé qu'on pouvait se relâcher un peu de la rigueur des canons; l'ordre de charité exigeant d'ailleurs qu'on songe en premier lieu à subvenir aux nécessités les plus pressantes. En parlant ainsi nous n'avons point la prétention de rien enseigner à votre docte paternité; c'est elle que nous consultons en la priant de couvrir, par la surabondance de sa miséricorde, une situation où il n'est point possible de mettre la force au service du droit [1]. »

Lettre de saint Ives de Chartres à Henri I, roi d'Angleterre.

23. Un tel langage n'a rien de commun avec l'esprit de révolte séditieuse qui faisait dire aux évêques gallicans de 1682 : « Le pape nous a poussés, il s'en repentira [2]. » Ives de Chartres reconnaissait la légitimité, la valeur obligatoire, la parfaite oppor-

[1] *Petimus ergo flexis genibus cordis, ut hoc eodem intuitu charitatis et pacis veniale habeat paterna moderatio... In excessibus filiorum utili dispensatione et compensatione contractis, sufficiat patri verbum pro verbere, et devota filiorum supplicatio pro summo reputetur supplicio... Ubi populorum strages jacent, detrahendum est aliquid canonum severitati, ut majoribus morbis charitas sincera subveniat. Hæc decendo tamen doctam paternitatem vestram non docemus, sed eamdem consulendo et rogando monemus, ut ibi consilii et pietatis studeatis visceribus abundare, ubi fas non est debitam fortitudinem exercere.* (Iv. Carnot., *Epist.* CXC, col. 197.)

[2] *Nouveaux opuscules de M. l'abbé Fleury, sous-précepteur des Enfants de France, confesseur du roi,* etc., p. 139. Nous reproduisons intégralement le

tunité des mesures canoniques promulguées au concile de Clermont par l'autorité d'Urbain II. Ives de Chartres avait assisté à cet immortel concile dont il souscrivit les actes aujourd'hui perdus. Aussi commence-t-il par déclarer que la prestation du serment exigé du nouveau métropolitain, était en vertu du décret de Clermont un acte illicite, *etsi propter mandatorum rigorem minus licebat.* Mais « il s'agenouille en esprit aux pieds du pape, » pour le supplier de pardonner une infraction isolée, commise uniquement en vue de la paix, dans des circonstances exceptionnellement graves, en présence des massacres qu'il fallait faire cesser à Reims. « Vos fils ont violé la loi, ajoute-t-il, mais votre indulgence paternelle tiendra compte de la nécessité où ils se trouvaient réduits; ils vous supplient de couvrir par la surabondance de votre miséricorde une irrégularité imposée par la situation. » Entre la supplique d'Ives de Chartres en 1110 au pape Pascal II, et l'injurieuse attitude que les évêques gallicans de 1682 se permirent à l'égard d'Innocent XI, il y a un abîme. Pascal II ne refusa point le pardon qu'on sollicitait de sa paternelle indulgence. Ives de Chartres l'en remerciait en ces termes : « J'éprouve comme un sentiment de présomption à la pensée que j'ai trouvé quelque grâce aux yeux de la majesté apostolique. Cette présomption me porte quelquefois à présenter avec confiance mes requêtes au saint-siége, pour des causes où j'implore son indulgence. La chaire de saint Pierre chante à Dieu les deux cantiques de la justice et de la miséricorde. Suivant les cas, je frappe en sécurité au trône de la justice, ou bien je m'adresse avec une pieuse audace au trône de la miséricorde [1]. » — « Comme le siége apostolique, disait encore Ives

titre de ce livre trop peu connu, publié sous le voile de l'anonyme par le vénérable M. Emery en 1807, Paris, veuve Nyon, in-12.

[1] *Quoniam in oculis apostolicæ majestatis aliquam pie præsumo habere me gratiam, ea præsumptione aliquando cum aliqua spe peto ab eadem sede apostolica etiam ea quæ videntur esse contra rigorem apostolicum, sed non contra honorem apostolicum, quia non est indecens sedi apostolicæ cantare Deo misericordiam et judicium. Cum ergo opportunum est, securus pulso ad tronum justitiæ; cum ratio exigit, cum pia præsumptione pulso ad tronum misericordiæ.* (Iv. Carnot., *Epist.* CCL, col. 256.)

de Chartres à Pascal II, est le centre de la miséricorde et de la justice, c'est à lui que tous les opprimés doivent adresser leurs humbles requêtes, afin que l'oppresseur reçoive le juste châtiment de ses œuvres perverses, et la victime les consolations de la tendresse et de la mansuétude paternelles[1]. » Il exprimait la même pensée dans une lettre à Étienne de Garlande, chancelier du roi Louis le Gros. « L'Église romaine, dit-il, ne permet point qu'on viole outrageusement ses décrets. Mais je connais sa coutume miséricordieuse ; elle accorde des dispenses, elle tolère ou pardonne les infractions commises, elle tient compte des nécessités locales, des intérêts engagés, de l'utilité présente et de l'honorabilité des personnes[2]. » Voilà ce que pensait Ives de Chartres ; telles sont les doctrines qu'il professait en 1114, l'année qui précéda sa mort, au sujet de l'autorité du siége apostolique. Et ce n'est pas seulement dans des lettres adressées au pape lui-même qu'il tenait ce langage. Voici en quels termes il écrivait au roi d'Angleterre, Henri I, lors de l'avénement de ce prince à la couronne[3]. « La Providence vient de vous appeler au trône de votre glorieux père ; et nous ne cessons d'implorer par nos prières la miséricorde divine pour la gloire de votre règne. Il ne saurait y avoir de bonne administration sans la concorde entre la royauté et le sacerdoce. Nous conjurons donc votre celsitude et en même temps lui conseillons avec instance de laisser la parole de Dieu complétement libre dans vos états, vous rappelant que le royaume ter-

[1] *Quoniam apud sedem apostolicam viget misericordia et justitia, a quibuslibet oppressis humiliter ad eam recurrendum est, ut ibi unusquisque accipiat aut justum pro rerum veritate judicium, aut pium pro apostolica moderatione solatium.* (Iv. Carnot., *Epist.* CCLVIII, col. 263.)

[2] *Novi enim consuetudinem Romanæ Ecclesiæ, quia non solet neque vult decretis suis patenter obviare. Solet autem dispensatorie multa infirma tolerare postquam patrata sunt, tam pro locorum necessitate, quam pro personarum utilitate et honestate.* (Iv. Carnot., *Epist.* CCLX, col. 265.)

[3] Henri I dit *Beauclerc*, troisième fils de Guillaume le Conquérant (Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 11), profita de l'absence de Robert Courte-Heuse alors à la croisade, pour saisir au détriment de ce dernier la couronne d'Angleterre à la mort de Guillaume le Roux, leur frère aîné, survenue en l'an 1100.

restre qui vous est confié doit être subordonné au royaume céleste dont l'administration appartient à l'Église. De même que le sens inférieur et animal doit se soumettre à la raison, ainsi la puissance terrestre doit être soumise au gouvernement ecclésiastique. Un corps que l'âme ne vivifie plus est un cadavre; il en serait de même du pouvoir terrestre s'il ne cessait d'être animé et régi par la discipline de l'Église. Le corps reste en équilibre et conserve sa vigueur quand la chair ne résiste point à l'esprit; de même, les royaumes de ce monde sont en paix quand ils respectent le royaume de Dieu. Dans cet ordre d'idées, comprenez donc que vous êtes le serviteur des serviteurs de Jésus-Christ, non leur maître; leur protecteur, non leur possesseur. Pareil à l'un des cèdres du Liban que la main du Seigneur a plantés et à l'ombre desquels les oiseaux abritent leur nid, vous devez aux pauvres du Christ, véritables oiseaux du ciel, assurer le repos et la paix sous votre patronage. Leurs prières pour la prospérité de vos états et la conservation de votre personne seront d'autant plus efficaces qu'ils vous devront plus de reconnaissance. En agissant ainsi, vous posséderez en paix, avec la grâce de Dieu, votre royaume terrestre et vous obtiendrez de la miséricorde divine, le royaume éternel[1]. »

[1] *Quia res omnes non aliter bene administrantur, nisi cum regnum et sacerdotium in unum convenerint studium, celsitudinem vestram obsecrando monemus, quatenus verbum Dei in regno vobis commisso currere permittatis, et regnum terrenum cœlesti regno, quod Ecclesiæ commissum est, subditum esse debere semper cogitetis. Sicut enim sensus animalis subditus esse debet rationi, ita potestas terrena subdita esse debet ecclesiastico regimini. Et quantum valet corpus nisi regatur ab anima, tantum valet terrena potestas nisi informetur et regatur ecclesiastica disciplina. Et sicut pacatum est regnum corporis, cum jam non resistit caro spiritui, sic in pace possidetur regnum mundi, cum jam resistere non molitur regno Dei. Hoc cogitando, servum servorum Dei vos esse intelligite, non dominum; protectorem, non possessorem; unam debere esse de cedris Libani quas plantavit Dominus, in qua nidificent passeres* (*Psalm.* CIII, 16-17), *id est sub cujus tutela quiete fructificent et conversentur Christi pauperes; quorum orationes pro statu regni vestri et incolumitate vestra quanto quietiores, tanto saniores, quanto saniores, tanto constat esse efficaciores. Hoc enim faciendo, et regnum terrenum quiete Deo cooperante possidebitis, et ad regnum æternum ejusdem miseratione pervenietis.* (Iv. Carnot., *Epist.* CVI, col. 125.)

Dernière lettre de saint Ives au roi de France Louis le Gros. Conclusion.

24. Tel est ce programme de la royauté chrétienne, adressé par Ives de Chartres au fils de Guillaume le Conquérant. Il tranche singulièrement sur les théories adulatrices des évêques gallicans de 1682, qui disaient à Louis XIV : « Les rois et princes ne sont soumis au temporel à aucune puissance ecclésiastique[1]. » Saint Ives avait d'avance flétri cette maxime césarienne dans une lettre au roi Louis le Gros, écrite quelques mois avant la mort du saint évêque. Il s'agissait précisément d'une question de temporel royal. Les prévôts de la couronne faisaient peser sur le peuple et sur le clergé de Chartres des exactions arbitraires et injustes. Ives recourut au pape Pascal II et en obtint un décret apostolique contre les oppresseurs. « Ceux-ci dénoncèrent la sentence pontificale à Louis le Gros, comme une entreprise sur son autorité souveraine. Le roi se laissa entraîner par eux à la violence; il écrivit à l'évêque de Chartres que si le décret apostolique n'était immédiatement annulé et si l'on ne laissait les prévôts de la couronne continuer en paix leurs exactions, il ferait saisir les biens des clercs partout où il s'en pourrait trouver[2]. » Voici en quels termes saint Ives répondit au prince irrité : « On a circonvenu votre excellence pour lui persuader que le clergé de mon église a empiété sur le droit de vos prévôts et leur a enlevé des prérogatives consacrées par l'usage antique. Je prie votre sérénité de ne pas ajouter foi à des hommes uniquement préoccupés de leurs propres intérêts, n'ayant aucun égard pour ceux de Jésus-Christ. On n'a diminué en quoi que ce soit le droit des prévôts de la couronne; on n'en a rien retranché : mais le décret aposto-

[1] *Reges ergo et principes in temporalibus nulli ecclesiasticæ potestati Dei ordinatione subjici.* Ce sont les termes de la déclaration de 1682, art. 2.

[2] C'est Ives de Chartres qui raconte lui-même le fait dans une lettre au pape. *Gratias referimus summæ paternitati vestræ quod confirmastis optatum privilegium contra rapacitatem præpositorum... Adversus quod duo ex præpositis pertinaciter se erexerunt, et regiæ potestati ad diminutionem sui regni hoc privilegium factum esse suggesserunt... Isti enim ad hoc regem seduxerunt quomodo voluerunt et valuerunt, ut minaces litteras adversus clerum mihi mitteret, continentes cum minis quod bona clericorum sibi accepturus sit ubicumque poterit, nisi privilegium vestrum destruatur, et rapacitas præpositorum in pace concedatur.* (Iv. Carn., *Epist.* CCLXXI, col. 274.)

lique interdit à ces officiers les vexations injustes qu'ils font peser sur les pauvres. Les laïques pas plus que les clercs n'ont le droit d'oppression et d'injustice. Le clergé de Chartres a suivi la voie ecclésiastique du recours au saint-siége. Le pape Pascal II a défendu sous peine d'anathème la continuation des actes tyranniques commis contre les pauvres de l'Église; il a signé et promulgué sa sentence. Or, un décret apostolique ne saurait être annulé sans la volonté du seigneur apostolique; il n'est permis ni à moi, ni à quelque autre personne que ce puisse être, sans encourir la perte de sa dignité, d'infirmer un pareil décret, d'y rien diminuer ni changer. Je supplie donc votre excellence de suspendre l'effet de ses menaces et de nous donner trève à mon église et à moi, jusqu'à ce que nos députés, qui doivent partir pour Rome aussitôt après les grandes chaleurs de ces jours caniculaires, aient exposé l'affaire au siége apostolique, et obtenu de lui la permission de prendre des arrangements qui sauvegarderont votre honneur, assureront les droits de l'Église et garantiront les pauvres contre toute oppression. En attendant, j'exhorte votre royale majesté à conserver la paix avec l'Église, vous priant de ne point augmenter le poids de vos péchés en acceptant la responsabilité de ceux d'autrui. Un roi doit suivre la voie royale, sans se laisser entraîner aux suggestions d'hommes ambitieux et cupides. Soyez persuadé que nous ne voulons en rien diminuer le droit des prévôts de la couronne, mais le maintenir dans son exercice légitime en tout ce que la justice et une paisible possession lui ont accordé. Soit prospère et vive de longues années en vertu et en gloire votre royale majesté [1]. » Cette lettre, écrite en

[1] S. Iv. Carnot., *Epist.* CCLXV. Voici le texte latin des passages les plus importants de cette lettre : *Non potest igitur decretum apostolicum inconsulto apostolico vel a me, vel ab aliqua persona, sine periculo ordinis sui destrui, mutari vel minui. Unde supplico excellentiæ vestræ ut congruas mihi et ecclesiæ detis inducias, donec legati possint ad sedem apostolicam mitti, et permittente sede apostolica, conservata justitia et remota pauperum oppressione, sine periculo Ecclesiæ vestra voluntas adimpleri. Interim autem rogo et moneo regiam majestatem vestram ut cum Ecclesia pacem habeatis, nec de peccato alieno peccatum vestrum cumuletis. Decet enim regiam majestatem regiam viam tenere, nec cupidorum ambitionibus aures et linguam inclinare.*

juillet 1115 fut comme le testament doctrinal de saint Ives, qui mourut le 23 décembre de la même année. Le grand évêque terminait donc son pontificat comme il l'avait commencé, par une déclaration explicite de soumission à l'autorité du siége apostolique. Il tenait au roi Louis le Gros un langage dont la noble indépendance ne fut point imitée en 1682. C'est donc faire une injure gratuite à sa mémoire, de le représenter comme un ancêtre du gallicanisme, un apologiste des investitures, un patron anticipé du droit de régale.

§ IV. Solution du conflit entre saint Ives et le légat apostolique.

Sainteté du légat apostolique et d'Ives de Chartres. Leurs miracles.

25. Par excès de confiance en la sincérité d'un roi qui avait parfois le désir mais jamais le courage de rompre ses chaînes, Ives de Chartres se laissa entraîner à des actes de paternelle faiblesse envers Philippe I, et à des récriminations injustes vis-à-vis du légat du saint-siége. Ce léger nuage ne laissa point de traces dans sa glorieuse vie. Hugues de Lyon et Ives étaient l'un et l'autre des saints. « En l'an 1094, dit Pierre le Vénérable, un incendie éclata dans les édifices contigus au monastère de Marcigny, cette succursale fondée pour donner asile aux nobles chrétiennes dont les époux, déposant l'armure du chevalier et les couronnes de la terre, allaient à Cluny prendre l'habit de Saint-Benoît et s'enrôler sous les étendards spirituels du Christ. En un clin d'œil, la flamme dévora les maisons du voisinage, les bâtiments extérieurs de l'abbaye, et cerna comme d'un rempart embrasé la demeure des saintes femmes. Les cris du peuple montaient jusqu'au ciel; la crainte de voir réduite en cendres cette maison bénie, préoccupait les habitants plus que les pertes qu'ils venaient eux-mêmes de subir. Tous se précipitaient sur le mur d'enceinte, escaladaient les toits, s'apprêtant à diriger contre l'incendie toutes les forces dont il était possible de disposer. Malheureusement un vent violent poussait les flammes dans la direction du monastère et rendait tous les efforts inutiles. Après une lutte

désespérée, on dut renoncer au sauvetage : la multitude épouvantée supplia à grands cris les religieuses de sortir en toute hâte du cloître où elles étaient réunies. Mais les servantes du Seigneur refusèrent ce moyen de salut. Plutôt que de rompre leur vœu sacré de clôture, elles préféraient mourir. Or Hugues, le saint archevêque de Lyon, que le seigneur pape Urbain II avait nommé légat apostolique en récompense de sa vie exemplaire et de son éminente piété, se trouvait alors à Marcigny. On le supplia d'user de son autorité pour déterminer les saintes religieuses à sortir de leur clôture, et de ne pas permettre, lui leur pasteur, que cette élite du troupeau de Jésus-Christ pérît dans les flammes [1]. Touché de compassion, l'archevêque pénétra dans le cloître et exhorta les religieuses à se dérober et à sortir sous sa conduite. « Par l'autorité du bienheureux Pierre et du seigneur pape Urbain dont je tiens ici la place, dit-il, en vertu de l'obéissance que vous devez à l'abbé de Cluny, je vous ordonne de sortir à l'instant. » Mais alors une de ces héroïnes, Gisèle, femme d'une haute noblesse, modèle de toutes les vertus, que bien souvent depuis j'ai eu l'occasion de voir, ajoute Pierre le Vénérable, répondit soudain dans un élan de zèle et de foi : « L'amour de Dieu et le commandement de notre abbé nous ont renfermées dans ce cloître; la crainte des flammes ne nous en fera pas sortir. Nous ne craignons que le feu de l'enfer. Cessez de nous donner un ordre que nous ne sommes pas libres d'exécuter; armez-vous plutôt de la vertu du Christ dont vous êtes le pontife. Commandez aux flammes de s'arrêter, et elles vous obéiront. » Saisi d'admiration devant cette foi intrépide, le saint archevêque, les yeux baignés de larmes, se tourna vers les torrents de feu qui avançaient toujours et traçant le signe de la croix : « Seigneur Jésus, dit-il, exaucez le vœu de cette chrétienne, écartez de la demeure de vos servantes ce feu terrible. » Dès que le pontife eut prononcé ces paroles, le

[1] Marcigny-sur-Loire, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Charolles (Saône-et-Loire), fait partie du diocèse actuel d'Autun. D'après le texte de Pierre le Vénérable, il paraît que cette localité relevait alors de l'archevêché de Lyon.

vent et la flamme repoussés par une force invisible s'arrêtèrent soudain. L'incendie s'éteignit de lui-même sans qu'une seule goutte de pluie fût tombée, sans même laisser le temps à la population de continuer ses efforts de sauvetage [1]. » Telle était l'éminente sainteté du légat apostolique Hugues de Lyon, dont nous avons précédemment raconté la promotion miraculeuse [2]. Les miracles ne manquèrent pas non plus à la vie du grand évêque de Chartres. Ils entourèrent son nom d'une auréole de sainteté attestée par tous ses contemporains, maintenue depuis par le culte traditionnel que n'ont cessé de lui rendre son église épiscopale et la France entière, enfin solennellement ratifiée en 1570 par saint Pie V, qui fixa sa fête au 20 mai [3]. Les actes authentiques de saint Ives n'ont point encore été publiés ; ils ne nous sont connus que par de courts fragments repro-

[1] Petr. Venerab., *De miracul.*, lib I, cap. XXII ; *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 890.

[2] Cf. t. XXI de cette *Histoire*. p. 634.

[3] Saint Ives mourut le 23 décembre 1115. Jusqu'ici il n'y a point eu de biographe qui ait écrit une histoire digne d'un si grand nom. La notice de la *Gallia christiana* est insuffisante ; ce n'est qu'une compilation chronologique. Celle du génovefain Fronto, écrite en 1650 et dédiée à Jacques Lescot évêque de Chartres, reflète tout le césarisme de Louis XIV irrité contre Rome : elle ne se recommande d'ailleurs que par là. Les lettres de saint Ives n'y sont ni étudiées ni analysées. Ce monument épistolaire d'un intérêt capital pour l'histoire de l'église de France sous Philippe I est resté tellement inconnu, que le petit nombre d'extraits donnés par nous semblera une révélation complétement nouvelle à la plupart des lecteurs. Ce fut cependant l'ouvrage si stérile de Fronto, dont l'unique originalité consiste en un mélange de grec et de latin complétement hors de propos, que les anciens Bollandistes, au tome V de mai publié deux ans après la fameuse Déclaration de 1682, reproduisirent avec un regrettable empressement. Au nom de la science et de la vérité historique, par respect pour la mémoire de saint Ives, chère à la sainte Eglise Romaine autant qu'à la France catholique, nous nous permettrons de supplier les nouveaux Bollandistes, qui ont déjà tant réparé de lacunes et comblé de *desiderata* dans les œuvres gigantesques de leurs devanciers, de ne point oublier le grand évêque de Chartres à la date du 23 décembre, anniversaire de sa mort et jour où son église épiscopale célèbre sa mémoire. Mais sans attendre jusque-là, aujourd'hui que toutes les sources paléographiques sont ouvertes au zèle et à l'investigation des biographes, nous appelons sur ce point, laissé jusqu'ici dans une ombre injurieuse pour saint Ives, les efforts du pieux et savant clergé de Chartres.

duits dans les anciennes leçons de son office. On y lit que plus d'une fois, « pendant que saint Ives célébrait les divins mystères, on vit un globe de feu descendre sur sa tête et projeter au loin ses rayons lumineux [1]. »

Une injuste accusation contre Urbain II. Complète justification du bienheureux pape.

26. Entre les deux saints évêques Hugues de Lyon et Ives de Chartres, qui échangèrent si souvent les témoignages d'une estime et d'une amitié réciproque, les dissentiments nés de rapports inexacts et de fâcheux malentendus ne devaient être que passagers. La réponse de Hugues de Lyon aujourd'hui remise en lumière ne permet plus d'inculper la conduite de ce légat apostolique, ainsi qu'on le faisait auparavant sur la foi des récriminations de saint Ives lui-même. Baronius qui ne connut point cette réponse de Hugues de Lyon, crut n'être que juste en blâmant sévèrement le légat apostolique et en faisant remonter jusqu'au bienheureux pape Urbain II la responsabilité des prétendus excès de pouvoir de son légat. Voici les paroles du savant cardinal : « C'est là un exemple des dangers que peuvent faire courir à l'Église romaine les imprudences de ses ministres. L'apôtre recommande à tous les fidèles de sacrifier même ce qui leur appartient plutôt que de rompre entre les frères le lien de la charité chrétienne. Comment donc un légat du siége apostolique osait-il revendiquer des droits qui ne lui appartenaient point, et entreprenait-il de les faire prévaloir au préjudice de l'église de France ? Cependant, en ces sortes de conflits, il est trop ordinaire d'appliquer les maximes d'une prudence qui est celle de la chair et du sang. Au lieu de désavouer un ministre imprudent ou de le punir s'il est coupable, on préfère couvrir ses actes du manteau de l'autorité souveraine. C'est ce que fit Urbain II ; en cette circonstance il subit quelque chose de la fragilité humaine : *Urbanus papa humani aliquid passus est* [2]. » Depuis que la découverte de Baluze nous a restitué la réponse péremptoire du légat apostolique Hugues de Lyon à toutes les récriminations formulées par saint Ives de Chartres,

[1] *Sacrosanctum missæ sacrificium offerenti globus igneus e capite micare, aut caput palam circumtegere visus.*

[2] Baron., *Annal.*, 1099, cap. XI.

inexactement renseigné sur certains faits et sur d'autres complétement trompé par des rapports d'une malveillance intéressée, le mot du cardinal Baronius n'a plus aucune valeur. Hugues de Lyon n'avait point commis les abus de pouvoir qu'on lui reprochait; le pape, en couvrant de son autorité apostolique les actes du légat, ne « subissait » nullement l'atteinte « de la fragilité humaine. » On ne saurait trop admirer, au contraire, la mansuétude paternelle qu'Urbain II sut allier en cette circonstance à la fermeté du zèle apostolique. Par ménagement pour saint Ives, il s'abstint de lui adresser directement le moindre reproche; il se borna à lui faire savoir combien cet incident lui était personnellement pénible.

Lettre de soumission adressée par saint Ives de Chartres à Urbain II.

27. Voici en quels termes le saint évêque de Chartres exprima sa soumission et son amour au bienheureux pape, qui avait été, on se le rappelle, son consécrateur. « Au souverain pontife Urbain, Ives humble fils de sa sainteté, miséricorde et jugement. — J'apprends que votre douceur paternelle est aigrie contre moi : votre sérénité est troublée à mon sujet. Cette nouvelle me déchire le cœur et m'ébranle jusqu'à la moëlle des os : *In me conturbatus est venter meus, et ossa mea conturbata sunt*[1]. En écrivant au légat apostolique, je ne voulais que l'informer des murmures et des plaintes que les mécontents font sans cesse dans ces contrées retentir à nos oreilles contre l'Église romaine. Ce fut là mon seul but; l'intention droite et pure qui l'a dictée suffit à excuser cette lettre. Si elle a irrité l'archevêque de Lyon, s'il a cru devoir vous communiquer ses impressions à cet égard, il a méconnu ma véritable pensée. Il me paraissait permis d'exprimer librement un avis, surtout quand je puis me rendre le témoignage que personne, en deçà ni au delà des monts, n'a plus que moi donné de preuves de fidélité au saint-siége, de zèle pour l'exécution de ses ordres, de courage pour les maintenir au milieu des plus violentes persécutions. Mais puisque ma lettre vous a déplu, je ne prétends ni la soutenir, ni entrer en jugement contre

[1] *Psalm.* VI, 3. — *Eccli.,* XLI, 29.

vous. J'aimerais mieux renoncer à l'épiscopat que d'encourir à tort ou à raison votre disgrâce. Si ma démission peut entrer dans les desseins de votre paternité, elle comblera de même tous mes vœux. Si cette satisfaction vous paraît suffisante, acceptez-la ; si elle est trop légère, ajoutez-y telle autre mesure qui vous semblera convenable. En cessant de vous servir comme évêque, je ne cesserai pas d'être votre fils dévoué. L'expérience m'a prouvé qu'avant ma promotion à l'épiscopat je pouvais plus utilement servir l'Église de Dieu. Nu, je m'efforcerai de porter nue la croix de Jésus mon Sauveur, en telle sorte qu'elle produise entre mes mains des fruits plus abondants. La pratique de la pauvreté donne toutes les joies et tous les trésors ; les richesses n'entraînent après elles que chagrins et stérilité. Depuis sept ans déjà je cultive la vigne qui m'a été confiée ; j'ai labouré, j'ai semé, sans trouver jamais de moisson à recueillir. Qu'on me rende la liberté en cette huitième et jubilaire année, afin de pouvoir me livrer aux délices de la contemplation, mes véritables joies, comme l'étaient pour les Juifs les délivrances de l'année sabbatique. Quand même votre paternité jugerait à propos de me refuser cette grâce, la violence ne tardera guère à m'arracher de mon siége épiscopal. Les vieilles haines dont je fus victime dans la cause de l'adultère royal se renouvellent avec fureur. Contempteurs de la foi divine, mes diocésains n'ont d'attachement qu'aux choses de la terre ; ils n'ont jamais su élever en haut leur cœur. Ni la crainte de Dieu, ni celle des excommunications de l'Église ne retiennent leurs convoitises sacriléges. Daignez donc, je vous prie, me transmettre votre décision par le porteur de cette lettre. Si vous accueillez favorablement ma requête, retenez-moi pour l'avenir sous votre juridiction immédiate, *in vestra manu me retinete*, afin de me protéger contre les attaques incessantes des pseudo-évêques. Ces derniers travaillent ouvertement à déshonorer la sainte Église. Ils se préparent à faire asseoir sur le siége d'Orléans un jeune homme perdu de mœurs, dont les débordements ont inspiré des chansons ignobles, dont l'infamie s'est tellement affichée que le peuple lui a donné le hideux surnom de Flora. Ne les laissez pas,

je vous prie, transformer l'Église de Dieu en un théâtre de scandales publics, en une caverne de voleurs [1]. Malgré la sentence d'interdit solennellement renouvelée en votre nom par le légat du saint-siége contre quiconque communiquerait *in sacris* avec le roi de France, on a vu en cette dernière fête de Noël (25 décembre 1097) l'archevêque de Tours, le protecteur du jeune débauché qu'on veut placer sur le siége d'Orléans, célébrer pontificalement les offices à la cour et poser suivant l'usage la couronne sur la tête du roi excommunié. Au prix de cette complaisance sacrilége, il a acheté l'épiscopat pour son indigne favori. Un simulacre d'élection eut lieu à Orléans le surlendemain, fête des saints Innocents, élection puérile, dans laquelle un des votants exprima son suffrage en ces termes : « Nous élisons cet enfant, en la fête de l'enfance : ce n'est ni notre volonté ni notre usage, mais c'est la volonté du roi [2]. »

Saint Ives désillusionné sur le compte du roi de France. Nouveaux scandales de Philippe I. Investitures simoniaques.

28. Au moment où il écrivait cette lettre désolée, saint Ives ne conservait plus aucune illusion sur le compte de Philippe I. Ce prince avait, au grand scandale de la France et de l'Europe entière, rappelé Bertrade à la cour. Le légat apostolique Hugues de Lyon avait de nouveau, en vertu des ordres d'Urbain II, prononcé la sentence d'excommunication contre les deux adultères royaux. Dans tous les lieux de leur résidence, les offices de l'église cessaient, les cloches restaient muettes, la psalmodie interrompue. Mais l'aveugle passion de Philippe n'en tenait compte. « Un jour, dit Guillaume de Malmesbury, comme il quittait avec Bertrade une villa où ils avaient séjourné quelque temps, toutes les cloches jusque-là silencieuses furent mises en branle. Leurs sons joyeux retentirent aux oreilles de Philippe, qui éclata en rires insensés. Se penchant vers Bertrade : Entendez-vous, ma reine,

[1] *Nunquam eum consecrari permittatis, ne Ecclesiam Dei prostibulum publicum et speluncam latronum faciatis.*

[2] *Eligimus puerum, puerorum festa colentes,*
Non nostrum morem, sed regis jussa sequentes.

(Iv. Carnot., *Epist.* LXVII; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 85-87.)

lui dit-il, comme ces gens-là nous chassent? [1] » Pendant que l'indignation populaire se traduisait par de si énergiques démonstrations, il se trouvait des évêques assez oublieux de leur caractère et de leur dignité pour braver le mépris public aussi bien que les anathèmes du saint-siége, en offrant leur ministère vénal au couple excommunié. Raoul II, cet archevêque de Tours dont le nom se retrouve si souvent avec une note de flétrissure dans la collection épistolaire de saint Ives, était du nombre. Aux grandes solennités annuelles, les monarques capétiens, conservant les usages de la dynastie carlovingienne[2], se présentaient à l'église dans tout l'éclat de la royauté, le sceptre en main, la couronne d'or sur la tête. Chacun des grands officiers remplissait près de leur personne les fonctions de sa dignité ou de son rang : les archevêques ou évêques étaient seuls en possession, dans ces augustes cérémonies, du privilége de poser le diadème sur le front royal. La promotion du jeune favori de Raoul au siége d'Orléans fut la récompense de cette lâcheté épiscopale. Ives de Chartres, témoin de ces honteux compromis, rompait ouvertement avec leurs auteurs. Il stigmatisait ceux-ci de l'épithète trop méritée de pseudo-évêques. Il ne songeait plus à reprocher au légat apostolique la fermeté avec laquelle ce digne ministre de l'Église romaine avait posé comme condition absolue au sacre du nouvel archevêque de Sens, Daïmbert, le serment préalable de soumission au saint-siége et de reconnaissance de la primatie lyonnaise. Daïmbert lui-même avait accepté ces conditions; il s'était rendu à Rome, où le pape Urbain II ne consentit à lui conférer le sacre épiscopal qu'après ce serment solennel. La vigueur apostolique des successeurs de saint Pierre pouvait seule empêcher l'église de France de sombrer dans l'abîme de corruption et d'ignominie où l'entraînaient les déplorables exemples et

[1] Cf. dom Brial, *Dissertation sur Philippe I et Bertrade,* p. LXXXVII, ap. *Scriptor. rer. Francic.,* t. XVI, *Præfat.* — Willelm. Malmesbur., *Gesta reg. Anglor.,* l. V, n° 404; *Patr. lat.,* t. CLXXIX, col. 1360.

[2] On a pu lire sous la plume du schismatique Benzo (t. XXII de cette *Histoire,* p. 485) le cérémonial usité depuis Charlemagne pour ces sortes de couronnements, et appliqué sacrilègement au pseudo-empereur Henri IV.

l'influence simoniaque d'un roi dégénéré. Ives de Chartres faisait maintenant appel à l'autorité de cette même Église romaine, dont naguère il était tenté de trouver le joug un peu dur. Urbain II ne voulut point accepter la démission du saint évêque. Il lui ordonna de rester sur la brèche comme un fidèle soldat, et d'attendre des jours meilleurs. Telle fut la solution du conflit un instant soulevé entre saint Ives et le légat apostolique Hugues de Lyon. Elle fut digne du mérite et de la vertu de l'un et de l'autre.

§ V. Fondation de Citeaux par saint Robert de Molesmes.

Projets de réforme définitivement arrêtés entre S. Robert, le B. Albéric et S. Etienne. Harding.

29. Les scandales d'une cour dépravée, les désordres d'un clergé ambitieux et simoniaque, ne faisaient que redoubler chez les âmes d'élite une ardeur insatiable pour la mortification, le détachement et le sacrifice absolu de soi. Nous avons vu par quelles voies mystérieuses la Providence avait ramené saint Robert au monastère de Molesmes, dont il avait repris le gouvernement [1]. Ses disciples les bienheureux Albéric et Étienne Harding y étaient revenus avec lui ; mais ils aspiraient toujours à une perfection plus haute. Quelques religieux, enflammés par leur exemple, partageaient leur ferveur. « Ces élus de Dieu étaient en petit nombre, disent les actes, mais le feu céleste que le Seigneur Jésus est venu apporter sur la terre embrasait leur cœur. Chaque jour en entendant lire au chapitre la règle de saint Benoît, ils gémissaient de voir ses constitutions abrogées par la coutume. Quoi ! s'écriaient-ils, nous avons fait vœu dans notre acte de profession d'observer toutes et chacune de ces saintes règles, et cependant nous les transgressons quotidiennement ! — Ils se communiquaient confidentiellement leurs douloureuses observations sans aucune sorte d'éclat, ce qui n'empêcha point leur secret d'être bientôt divulgué. Les autres moines, ceux dont la tiédeur charnelle était incapable de goûter

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 63.

la parole du Prophète : « Le Seigneur de son feu céleste a brûlé mes os, et m'a envoyé la science de sa loi, » *Misit ignem in ossibus meis, et erudivit me* [1], ceux-là les tournaient en dérision et usaient de tous les moyens pour décrier leur pieux projet. Mais l'Esprit divin qui animait ses serviteurs les tenait dans une sphère surnaturelle, où la malveillance et les persécutions d'en bas étaient impuissantes à les atteindre. Dans l'ardeur d'une âme vraiment délivrée des soucis de la terre, ils persévéraient dans la prière, conjurant le Seigneur de leur indiquer un lieu où ils pussent le servir selon la règle dont ils avaient fait profession, et dont l'accomplissement leur avait été jusque-là impossible. Se conformant d'une part à la recommandation de l'apôtre « qu'il ne faut pas croire légèrement à tout esprit [2], » d'autre part à la loi bénédictine qui défend sous les peines les plus graves de rien entreprendre sans la permission de l'abbé, ils allèrent humblement s'agenouiller devant saint Robert, lui révélèrent leurs inquiétudes de conscience, lui exposèrent l'objet de leurs vœux et de leurs ferventes aspirations, puis le supplièrent de les aider de son autorité, de ses conseils, afin que le Saint-Esprit daignât achever l'œuvre dont il avait fait naître la pensée dans leur cœur. En ce moment, sous l'inspiration divine, saint Robert sentit dans son âme comme un trait de componction qui le fit fondre en larmes ; il bénit le projet des serviteurs de Dieu ; il ne leur promit pas seulement son appui et ses conseils, mais il fit vœu de se joindre lui-même à eux pour l'exécution de leur sainte entreprise. Les humbles frères si noblement encouragés comprirent alors que le Seigneur lui-même leur parlait, que sa droite se levait sur eux, pleine de force et de puissance. Dès lors, héros magnanimes, chefs et porte-étendards d'une milice nouvelle qui devait fournir tant de soldats à Jésus-Christ et conquérir pour le ciel d'innombrables générations d'âmes, dominés par l'ambition non pas de frayer des routes inconnues mais de reprendre les anciennes pour y faire l'œuvre de Dieu, ils concertèrent entre eux

[1] Thren., I, 13. — [2] I Joan., VI, 1.

les mesures propres à l'exécution de leur dessein. C'était au siége apostolique qu'il appartenait de ratifier tout changement soit de lieu soit de règle dans leur vie religieuse ; ils n'avaient nullement la présomption d'agir sans son autorité; ils y recoururent donc sur-le-champ[1]. »

Requête au légat apostolique. Autorisation accordée par le légat.

30. « Or, continuent les actes, le légat du saint-siége pour cette partie de la Gaule était alors le vénérable Hugues, archevêque de Lyon, personnage aussi illustre par la dignité et le mérite que par la prudence et la capacité. Saint Robert et ses fervents disciples se présentèrent à son audience. Ils lui exposèrent humblement leurs desseins et leurs vœux; ils déclarèrent que les coutumes de l'ordre leur paraissaient en contradiction formelle avec la règle dont ils avaient fait profession; enfin ils s'accusèrent, comme d'un parjure dont ils se reconnaissaient sciemment coupables, de toutes leurs infractions passées; ajoutant qu'à l'avenir ils voulaient conformer strictement leur vie aux observances fixées par le saint patriarche Benoît leur père, conjurant avec instance le légat de confirmer leur résolution par l'autorité apostolique dont il était le représentant. Hugues de Lyon, avec sa prudence et sa discrétion accoutumées, examina mûrement l'affaire. Après une discussion approfondie, où toutes les raisons alléguées furent l'objet d'une scrupuleuse enquête, il prononça un jugement favorable, et exhorta les serviteurs de Dieu à persévérer dans leur louable projet. Sa décision, rendue sous de si heureux auspices, était conçue en ces termes : « Hugues évêque de Lyon et légat apostolique à Robert de Molesmes et aux frères qui veulent avec lui servir Dieu selon la règle bénédictine. — Toutes les âmes qui s'intéressent aux progrès spirituels de la sainte Église notre mère tressailleront d'allégresse à cette nouvelle. Nous portons à la connaissance de tous que vous êtes venus à Lyon vous présenter à notre audience, pour attester devant nous votre ferme résolution d'observer désormais sans réserve et dans son intégralité parfaite

[1] S. Robert. Molism., *Acta;* Bolland., April., t. III, die 29. Cf. *Patr. lat.*, t. CLVII, col. 1261.

la règle du très-bienheureux patriarche Benoît, que vous ne suiviez jusqu'ici qu'avec tiédeur et relâchement. Comme des obstacles de diverse nature mais également insurmontables s'opposent à la réalisation de votre dessein dans le monastère même de Molesmes, voulant en ce qui nous concerne pourvoir au salut spirituel et de ceux qui vont quitter cette abbaye et de ceux qui voudront y rester, nous vous autorisons à vous transporter en tel autre lieu que la divine miséricorde vous désignera, afin d'y servir le Seigneur en toute paix et sécurité de conscience. A vous donc ici présents savoir, Robert abbé et les frères Albéric, Odo, Jean, Étienne (Harding), Létald, Pierre, ainsi qu'à tous ceux que régulièrement et d'un commun accord vous jugerez à propos de vous associer, nous vous recommandons de garder votre sainte résolution; nous vous enjoignons d'y persévérer à perpétuité; nous la confirmons en vertu de l'autorité apostolique [1]. »

Lettre de S. Robert au duc de Bourgogne. Réponse du duc. Sa donation de la forêt de Citeaux.

31. « Fortifiés par une telle et si auguste protection, reprennent les actes, le vénérable abbé et les six religieux retournèrent à Molesmes. Dans cette congrégation, ils élurent quatorze autres frères, brûlant comme eux du désir de consacrer leur vie à l'observance parfaite de la règle de saint Benoît. Le nombre total des héroïques soldats de Jésus-Christ se trouva donc porté à vingt et un [2]. » — « Or dans leurs précédents exodes hors de Molesmes, à la recherche d'une solitude convenable pour la fondation nouvelle, Robert et ses deux fervents disciples Étienne et Albéric avaient remarqué sur les limites du diocèse de *Cabilonum* (Châlon-sur-Saône), à quelques lieues de Dijon, en un lieu appelé *Cistercium* [3] (Cîteaux) dans l'épaisseur de la forêt, une gorge profonde, couverte de ronces, d'épines, de branchages touffus, où jamais le pied de l'homme n'avait pénétré et que les bêtes farouches habitaient seules. Ce désert, lieu d'horreur et de vaste solitude,

[1] *Patr. lat.*, t. CLVII, col. 1262.

[2] *Exordium Cisterciense parvum,* cap. III; *Patr. lat.,* t. CLXVI, col. 1503.

[3] Voici sur l'étymologie de ce vocable la conjecture des Bollandistes : *Nomen Cistercium quidam ducunt a Cisternis, quidam a* « Cistels », *voce gallica palustres juncos significante, deductum volunt.*

avait séduit les serviteurs de Dieu. Moins ce site presque inaccessible et cette nature sauvage devaient plaire aux hommes du siècle ; plus les nouveaux fils de saint Benoît le jugeaient approprié à leur dessein de retraite absolue et de laborieuse austérité [1]. » Mais ce futur paradis de la mortification cistercienne avait un maître ici-bas, car nulle terre n'était sans seigneur. Il appartenait au duc de Bourgogne Eudes Borel, héros chrétien qui devait bientôt faire le pèlerinage de Jérusalem et aller mourir sur le saint sépulcre reconquis. Voici la lettre qu'avec une modestie touchante, sans même formuler l'ombre d'une demande territoriale, lui adressa le bienheureux fondateur. « Au très-illustre Eudes duc de Bourgogne, Robert abbé de l'église de Molesmes et tous ceux qui avec lui brûlent du désir de se consacrer au service du Seigneur, salut et félicité. — Vous nous avez donné trop de preuves de votre éminente piété et des grâces spirituelles dont le Seigneur a orné votre âme, pour que nous puissions sans le bon plaisir de votre celsitude tenter la moindre innovation. Mais il n'est question de rien innover, il s'agit au contraire de reprendre la route ancienne qui conduit à la perfection monastique. De concert avec quelques associés à qui Dieu daigne accorder la faveur de se connaître eux-mêmes, nous avons formé la résolution de vivre désormais en pauvreté réelle et en toute sincérité de conscience selon les préceptes de notre très-sainte règle. N'ayant pu décider les autres religieux de ce monastère à embrasser ce genre de vie, nous allons abdiquer leur gouvernement et les quitter pour prendre, avec ceux qui consentent à marcher sur les traces de notre patriarche saint Benoît, le chemin du désert. Comme toujours confiants dans votre haute bienveillance, nous comptons sur votre appui pour aplanir les difficultés de la situation, priant le Seigneur, père de toutes grâces, de répandre ses bénédictions sur vous et sur votre illustre maison, *Amen.* » Le duc était digne d'entendre un tel langage. Il répondit en ces termes : « Eudes duc de Bourgogne à son vénérable père Robert abbé de Molesmes, et à tous ceux qui

[1] *Exordium Cisterciense magnum,* cap. XIII ; *Patr. lat.,* t. CLXXXV, col. 1009.

avec lui ne font qu'un dans le Seigneur, paix éternelle dans le Dieu de l'éternité. — Les lettres de votre révérence nous ont été remises par votre disciple Étienne (Harding), cette fleur de modestie. Nous vous félicitons et de l'œuvre que vous entreprenez et de l'intention qui la dirige. Suivez les ordres de l'Esprit-Saint; je ne vous ferai pas défaut. J'obtiendrai des évêques de la province, et du siége de Rome s'il en est besoin, toutes les autorisations qui vous sembleraient nécessaires. Choisissez dans l'étendue de mes états le lieu de votre solitude partout où vous le voudrez ; je vous demande uniquement le secours de vos prières devant le Seigneur. Que Dieu garde votre sincérité, et accroisse en vous le mérite de vos généreux desseins[1]. »

Inauguration du *Monasterium novum* à Citeaux par S. Robert de Molesmes.

32. « Tout étant ainsi réglé, disent les actes, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1098, Robert abbé de Molesmes au diocèse de Langres, et avec lui les frères au nombre de vingt dont la grâce de Dieu avait touché le cœur, préférant les labeurs, les austérités et les fatigues de leur bien-aimé père saint Benoît aux douceurs d'une vie abondante et commode, quittèrent l'abbaye en allégresse pour aller chercher le Seigneur au désert de Cîteaux. La serpe et la faux à la main, ils ouvrirent à la croix processionnelle qui leur servait d'étendard un sentier à travers les branches sauvages, les ronces et les épines. Du consentement et avec l'autorisation écrite de l'évêque de Châlon-sur-Saône (Gauthier I), de la juridiction duquel ce territoire relevait, ils commencèrent à édifier le nouveau monastère, *Monasterium novum,* car c'est le nom que porta dans l'origine cette réunion de cabanes formées de troncs de bois et de branchages entrelacés. Le XII des calendes d'avril (21 mars 1098), jour solennel à double titre, parce qu'il était celui de la fête du très-saint patriarche Benoît et parce qu'il coïncidait en cette année avec le dimanche des Palmes (les Rameaux), à la grande joie des anges, à la consternation des démons, la maison de Cîteaux et en elle cet ordre illustre qui a illuminé le monde par

[1] S. Robert., *Epist. ad Odon. ducem. — Odonis ducis ad Robertum; Patr. lat.,* t. CLVII, col. 1293.

ses grands hommes, ses docteurs, ses saints, prit naissance[1]. » Dans l'humble église de bois consacrée à la vierge Marie mère de Dieu, les vingt religieux prosternés devant l'autel renouvelèrent entre les mains de saint Robert leurs vœux solennels. « La profession que j'ai faite devant vous à l'abbaye de Molesmes, dirent-ils, je la confirme aujourd'hui avec promesse de stabilité, devant Diéu et ses saints. Je jure entre vos mains de l'observer fidèlement en ce lieu dit Nouveau-Monastère, sous votre obédience et celle de vos successeurs régulièrement promus[2]. » Cependant comme cette église de branchages, qu'un souffle de l'aquilon eût suffi à renverser, était destinée à braver les tempêtes et à résister durant des siècles aux plus violents orages, sur le modeste portique saint Robert fit graver la date de la dédicace. Dès le siècle suivant, une inscription ainsi conçue rappelait au même lieu ces humbles et grands souvenirs :

Anno milleno centeno bis minus uno,
Pontifice Urbano, Gallorum rege Philippo,
Burgundis Odone duce et fundamina dante,
Sub patre Roberto cœpit Cistercius ordo,
Cœnobia in toto producens plurima mundo,
Sic mansura diu per sanctum nomen Iesu.

« L'an 1098, sous le pontificat d'Urbain II, sous le règne de Philippe I en France, sous le patronage du duc Eudes de Bourgogne donateur de cet emplacement, sous le gouvernement du vénérable abbé Robert, fut inauguré l'ordre de Cîteaux, qui a produit dans le monde entier d'innombrables monastères destinés comme celui-ci à durer de longs siècles, sous le patronage du nom sacré de Jésus[3]. » Or, le 21 mars 1098 Dieu rendait la santé et la victoire à Godefroi de Bouillon sous les murs d'Antioche[4], et saint

[1] *Exord. Cisterciens. magn.*, cap. XII; *Patr. lat.*, t. CLXXXV, col. 1009.
[2] *Exord. Cisterc. parv.*, cap. II; *Patr. lat.*, t. CLXVI, col. 1503.
[3] S. Robert. Molesm., *Acta; Patr. lat.*, t. CLVII, col. 1264.
[4] Cf. t. XIII de cette *Histoire*, p. 507-510.

Bernard achevait sa septième année au château de Fontaines, en Bourgogne, sous l'œil émerveillé de ses pieux parents Técelin et Aleth de Montbar[1].

L'Exordium Cisterciense.

33. Le présent était plein de promesses et l'avenir d'espérances. La règle de saint Benoît fut mise en vigueur à Cîteaux, telle que le patriarche l'avait établie et pratiquée à Subiaco et au Mont-Cassin. « Le costume fut ramené, disent les actes, à la simplicité austère de la règle et à la couleur primitive, le gris naturel. Plus de manteaux ni de fourrures, plus d'étamine pour les chemises ni de calottes pour la tête, plus de matelas pour le coucher, plus de graisse dans l'unique plat de légumes servi au réfectoire. La stricte observance fut appliquée jusque dans les moindres détails, mais surtout dans son esprit de renouvellement intérieur. Dépouillant le vieil homme, les humbles réformés exultaient de joie en revêtant l'homme nouveau. Comme ils ne lisaient ni dans la règle, ni dans la vie de saint Benoît, que le grand patriarche eût jamais possédé d'églises paroissiales, de prieurés, de domaines, ni de fermes, ils renoncèrent à toutes ces choses pour rester absolument fidèles à la parole de Benoît lui-même : « Un moine doit être étranger aux sollicitudes de lucre qui absorbent les séculiers[2]. » Ainsi foulant aux pieds les richesses de ce monde, les nouveaux chevaliers du Christ s'engagèrent pauvres dans la voie royale de la pauvreté du Christ[3]. » Tel était le *Monasterium novum* de Cîteaux, « où le bienheureux Robert établit, dit l'hagiographe, cette régularité sainte, donnant en même temps l'exemple avec le précepte, offrant en sa personne le modèle de la perfection monastique[4]. » Dans le monde catholique un cri d'admiration salua les merveilles des nouveaux disciples de saint Benoît. « La religion de Cîteaux, dit Guillaume de Malmesbury, apparut soudain comme la voie très-excellente

[1] S. Bernard naquit en 1091.

[2] *Monachus a sæcularibus actibus se faciat alienum.* (S. Bened., *Regul.*, cap. LXVI. — Cf. t. XIV de cette *Histoire*, p. 341 et suiv.)

[3] *Exord. Cisterc. parv.*, cap. XV ; *Patr. lat.*, t. CLXVI, col. 1507.

[4] S. Robert. Molism., *Vita; Patr. lat.*, t. CLVII, col. 1278.

qui mène au ciel. J'ai bien le droit dans une histoire d'Angleterre d'enregistrer à sa date la fondation de Cîteaux, puisque la gloire en appartient pour une part à ma patrie, dont Étienne Harding était fils. Quelle œuvre éclatante de sainteté, quelle magnifique réforme que celle dont l'initiative fut prise par ces héros de la solitude ! Les siècles à venir béniront à jamais leur mémoire. Ils ont vaincu la nature ; leurs austérités sont effrayantes. Ils dorment sur la planche nue, tout habillés et avec leur ceinture : levés à minuit pour les matines, ils ne retournent point au dortoir, mais ils règlent la psalmodie de telle sorte qu'en toute saison l'office des Laudes puisse commencer sans interruption à l'aube du jour ; observant ainsi sans en omettre un seul iôta la prescription de saint Benoît. Aussitôt après Laudes, ils chantent Prime et célèbrent le saint sacrifice. Tout le reste du temps est partagé entre le travail des mains, l'oraison et la psalmodie. Nul, à moins d'être retenu par la maladie, ne manque aux heures canoniales. Après Complies, le cellérier et le frère hospitalier servent les hôtes, mais sans jamais rompre l'absolu silence. L'abbé ne se permet que ce qui est permis aux autres, partout présent, partout portant la sollicitude de son troupeau. Il n'assiste cependant jamais au réfectoire, parce que sa table est toujours celle des pauvres et des pèlerins. On ne lui sert d'autre nourriture que celle des frères ; comme eux, il observe le silence ; les rares paroles qui tombent de ses lèvres sont toutes d'édification et de salut. Depuis les ides de septembre (veille de l'Exaltation de la sainte Croix) jusqu'à Pâques, excepté le dimanche, ils ne rompent le jeûne qu'une fois par jour. Jamais ils ne sortent du cloître que pour aller au travail des champs ; et là comme partout ils observent le silence, ne parlant s'il en est besoin qu'à l'abbé ou au prieur. Ils se conforment rigoureusement pour la célébration de l'office à l'ordre du cours canonial, sans y ajouter autre chose que les vigiles des défunts. Le chant Ambrosien, tel qu'ils l'ont appris à Milan dans toute sa pureté, est le seul dont ils fassent usage. Leur tendresse pour les pauvres et les pèlerins est angélique ; ils les entourent des soins les plus délicats, se

réservant à eux seuls le crucifiement perpétuel du corps en vue de salut des âmes. Pour tout dire d'un mot, les moines de Cîteaux sont aujourd'hui le grand spectacle offert à tous les autres, le modèle des fervents, l'aiguillon des tièdes [1]. »

A la prière des religieux de Molesmes, Urbain II leur rend saint Robert pour abbé.

34. Mais plus vif était l'éclat rayonnant autour du *Monasterium novum* et du vénérable Robert son fondateur, plus les religieux de Molesmes déploraient la perte du saint abbé. Tant qu'ils avaient eu le bonheur de le posséder, leur esprit d'insubordination s'était donné libre carrière. Cependant, le jour même où il les avait définitivement quittés pour se rendre à Cîteaux, la dureté de leurs cœurs s'était amollie. « Saint Robert leur adressa, disent les actes, une allocution dernière, pleine d'onction et d'amour. Ils fondirent en larmes et lui offrirent spontanément tout le mobilier, *utensilia*, nécessaire pour les officines du *Monasterium novum*, avec les livres de chœur, ornements et vases sacrés pour le culte divin, *præcipue quæ ad divinum cultum spectabant.* Ils le prièrent de se choisir lui-même un successeur à Molesmes; et il désigna Geoffroy, qui avait déjà rempli les fonctions abbatiales durant ses retraites précédentes [2]. Geoffroy était par la vertu, le zèle et la science un abbé accompli; rien n'eût manqué à son mérite si, plus heureux que Robert, il lui eût été donné de rendre les autres religieux pareils à lui-même. Tous ensemble ils escortèrent leur vénérable père et ses compagnons aussi loin qu'ils purent, et les virent s'éloigner en pleurant [3]. » Ces démonstrations d'un regret plus ou moins sincère, puisque nous savons que la majorité des moines de Molesmes s'était jusque-là montrée obstinément

[1] Willelm. Malmesb., *Gest. reg. Anglor.*, l. IV, nos 336-337; *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1289. Le fait relaté par Guillaume de Malmesbury au sujet du chant ambrosien, que les premiers Cisterciens avaient étudié à Milan et introduit au *Monasterium novum*, doit se rapporter au pèlerinage que saint Étienne Harding avait fait à Rome et dans les principales cités d'Italie avant de prendre l'habit religieux à Molesmes. (Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 26.)

[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 61. C'était à Geoffroy, abbé intérimaire de Molesmes, qu'en l'absence du bienheureux Robert, le cardinal Jean de Gaëte, après le concile de Melfi (1089), avait adressé la lettre de direction monastique reproduite par nous, *ibid.*, p. 129.

[3] S. Robert. Molism., *Act.; Patr. lat.*, t. CLVII, col. 1265.

opposée à tous les projets de réforme, ne tardèrent pas à devenir l'expression d'un repentir unanime. Avec saint Robert Molesmes perdit toute influence extérieure. L'amant de la pauvreté avait disparu et les sources de charité de pieuses largesses, de riches donations, étaient taries. Il en se toujours ainsi dans l'Eglise de Dieu, où la pauvreté apostolique est le mystérieux attrait qui subjugue, par l'abnégation même, toutes les richesses de l'univers. « Sous l'inspiration de Geoffroy, reprennent les actes, les religieux de Molesmes envoyèrent une députation à Rome pour demander que Robert leur fût rendu. Vaincu par leurs instances qui allèrent jusqu'à l'importunité, le seigneur pape Urbain II daigna écrire en leur faveur à son légat dans les Gaules. La lettre pontificale était ainsi conçue : « Urbain évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son vénérable frère et coévêque Hugues de Lyon vicaire du saint-siége, salut et bénédiction apostolique. — Dans le concile que nous venons de célébrer à Rome (24 avril 1099), les religieux de Molesmes nous ont supplié à grands cris de leur rendre Robert, leur ancien abbé. Ils disent que depuis son départ les offices ont cessé dans le chœur de leur église ; que tous les princes, tous les habitants du voisinage, leur reprochant sa retraite, les ont pris en exécration. Forcé en quelque sorte par leurs prières, auxquelles nos frères les cardinaux ont uni leurs instances, nous recommandons cette affaire à votre dilection; il nous sera agréable, si cela se peut, de voir le vénérable abbé quitter son désert de Cîteaux et retourner à Molesmes. Si vous ne réussissez point à l'y déterminer, prenez les mesures nécessaires pour que ceux qui ont choisi la solitude absolue y soient laissés en paix, et pour que les cénobites restés à Molesmes y observent la discipline régulière [1]. »

35. Au reçu de cette lettre pontificale, Hugues de Lyon se préoccupa d'en faire exécuter la teneur. La négociation était délicate ; cependant les difficultés ne vinrent pas de saint Robert. Vrai fils d'obéissance, il était prêt sur un simple signe du

Soumission de S. Robert. Son retour à Molesmes. Sa lettre aux frères de Cîteaux.

[1] S. Robert. Mol., *Acta*; *Patr. lat.*, t. CLVII, col. 1266.

vicaire de Jésus-Christ à accepter tous les sacrifices. Mais l'indignation contre les religieux de Molesmes et l'estime universelle dont l'ordre naissant de Cîteaux était déjà entouré formèrent un courant d'opinion qui protestait contre la revendication de religieux si longtemps ingrats et rebelles. Deux conciles furent tenus par Hugues de Lyon à Pierre-Encise et au Port-d'Ansella pour terminer un conflit qui tenait la France en suspens [1] (1099). Conformément aux intentions du pape, il fut décidé que le fondateur de Cîteaux retournerait à Molesmes. On stipula en outre que le *Monasterium novum* conserverait tous les objets mobiliers apportés par Robert, à l'exception d'un Bréviaire que les Cisterciens devaient transcrire pour leur usage et restituer ensuite à Molesmes. Ceux des religieux de Cîteaux qui ne se sentiraient pas le courage de supporter la privation de leur père bien-aimé seraient autorisés à revenir avec lui dans son abbaye primitive. « Tout étant ainsi réglé, dit l'hagiographe, le bienheureux Albéric fut élu pour gouverner Cîteaux, et reçut la bénédiction abbatiale des mains de l'évêque de Châlon [2]. Après quoi, saint Robert sachant que « l'obéissance est plus agréable à Dieu que les victimes [3], » que « la désobéissance est assimilée au crime d'idolâtrie [4], » se prosterna une dernière fois dans l'église dédiée naguère par ses soins à la glorieuse vierge Marie ; puis il s'arracha, le visage baigné de pleurs, à ce paradis de la solitude. Toute sa vie d'ailleurs, la double plantation spirituelle de Molesmes et de Cîteaux le reconnut pour son maître et instituteur vénéré. Il n'y eut à Cîteaux que deux religieux qui profitèrent de la faculté de le suivre hors du désert prédestiné ; les autres l'accompagnèrent processionnellement jusqu'aux limites de la clôture ; ils fondaient en larmes et éclataient en sanglots. A Molesmes au contraire l'allégresse universelle ressemblait à un triomphe. Sur le chemin

[1] Hug. Lugdun., *Epist.* XXIII ; *Patr. lat.*, t. CLVII, col. 524. Le port d'Ansella, *Portus Ansellæ,* dont il est ici question, est aujourd'hui la petite ville d'Anse, chef-lieu de canton, arrondissement de Villefranche, département du Rhône.

[2] Cf. Bolland., XXVI Januar., *Vit. B. Alberic.* — [3] I Reg., XV, 22. — [4] *Ibid.*, 23.

par où l'homme de Dieu allait revenir, les populations voisines s'étaient portées à sa rencontre. On accourut de l'*oppidum Barense* (*Bar-sur-Seine*), de toutes les cités, de toutes les bourgades environnantes. L'air retentissait de pieux cantiques et d'hymnes d'actions de grâces. Robert traversa modestement avec ses deux compagnons les rangs pressés de la foule et alla se renfermer, adorant les décrets de la Providence, dans son abbaye de Molesmes où le pape le renvoyait [1]. » Le lendemain il adressait à ses frères du *Monasterium novum* la lettre suivante, prémices d'une correspondance qui dut être très-suivie, mais dont malheureusement il ne nous reste que ce monument unique. « Aux frères qui gravissent les sommets de la perfection sur les montagnes de Cîteaux, Robert, naguère leur compagnon, et aujourd'hui replongé dans une vallée de misères, la palme après l'héroïque ascension avec prière de se souvenir de lui. — Si la plume pouvait se faire langue, si l'encre pouvait suppléer aux larmes et le papier refléter le cœur, vos oreilles, vos yeux, tous vos sens, votre cœur tout entier seraient émus pour moi d'une immense commisération. Depuis que je me suis arraché à vous, ma langue est collée à mon palais ; depuis que mes yeux ont cessé de vous voir, il me semble qu'ils ont perdu la lumière du jour. Depuis qu'on m'a déchiré l'âme en me séparant de vous (de fait seulement, car de désir nul ne le pourra jamais), depuis cette affreuse séparation, mon cœur s'est fondu comme une cire molle ; il me brûle les entrailles. Me détacher de vous, c'est impossible, puisque nul de vous ne s'est détaché de moi ! Ceux qu'unit la charité de Jésus-Christ, la distance ni l'espace ne les peuvent séparer. Que Molesmes détienne donc ma présence corporelle astreinte aux lois de l'obéissance, pourvu que Cîteaux reste l'asile de mon âme. Le Très-Haut dont les décrets sont inscrutables a disposé de moi en telle sorte que, dédoublé de moi-même, ni mon âme ne soit distraite par les occupations du corps, ni mon corps entièrement privé de la joie suprême qu'il goûtait dans votre conversa-

[1] S. Robert. Molism., *Vita*, cap. II ; *Patr. lat.*, t. CLVII, col 1279.

tion. Mon âme, la meilleure partie de moi-même, ne cesse d'être avec vous, redoublez pour elle de prières; mon corps reste ici et vous salue dans le Seigneur [1]. » L'effusion tendre, l'ardeur éloquente de ce langage rappellent les plus beaux mouvements de la littérature sacrée. On comprend que des provinces entières pussent se disputer l'honneur de posséder un tel apôtre ; on comprend l'enthousiasme des populations, quand la Providence le ramenait dans leurs contrées ; on comprend l'empire qu'une telle vertu exerçait sur les princes et les peuples, les clercs et les laïques, les évêques et les moines. Saint Robert devait durant plus de dix années encore édifier le monde par le spectacle de sa vie héroïque et de sa vieillesse patriarcale.

§ VI. Saint Anselme de Cantorbéry et Guillaume le Roux.

Eminente sainteté d'Anselme, archevêque de Cantorbéry.

36. Pendant que l'ordre naissant de Cîteaux luttait héroïquement en France contre la corruption générale, la simonie et tous les désordres issus du lamentable abus des investitures, saint Anselme de Cantorbéry combattait pour la même cause en Angleterre, résistant avec la douceur de l'agneau et la force du lion à la tyrannie de Guillaume le Roux [2]. « Sur le siége primatial où ce grand génie s'était vu porter malgré son humble et opiniâtre résistance, dit Eadmer, il fit asseoir avec lui toutes les vertus monastiques dont il avait donné l'exemple à sa chère abbaye du Bec. Même abstinence, même douceur, même humilité, même patience inaltérable. Sa table hospitalière était largement ouverte à ceux qui le venaient visiter; il en faisait les honneurs avec un charme infini ; sa parole rappelait l'onction de saint Ambroise et la profondeur de saint Augustin. Mais il mangeait si peu, ajoute le biographe, que nous ses familiers, nous étions étonnés qu'il pût vivre. Placés à côté de lui, nous profitions du moment où il était tout entier à la conversation avec ses hôtes pour glisser à sa portée

[1] S. Robert. Molism., *Epist.* III; *Patr. lat.*, t. cit., col. 1294.
[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 222.

quelques morceaux de pain qu'il mangeait en parlant, sans s'apercevoir de notre supplément furtif. Mais les jours où les convives étrangers faisaient défaut, touchant à peine à ce qui lui était servi, il écoutait en silence la lecture qu'on faisait pendant le repas et attendait que chacun de nous eût mangé. S'il nous voyait nous hâter à cause de lui, il nous faisait avec un sourire angélique signe de prendre notre temps, et quand nous lui obéissions, il levait sa douce main pour nous bénir. Le nom de Jésus revenait sans cesse sur ses lèvres ; tous ses entretiens avaient pour objet la sanctification des âmes et la vie de la foi. Il avait coutume de dire : « Tout le temps qui n'est pas employé aux études saintes et au bien des âmes, est du temps perdu. » Les évêques de cour, les clercs simoniaques, les moines scandaleux, épouvantés d'une sainteté si rayonnante, cherchaient à la déconsidérer. « Ce n'est pas un primat qu'on a donné à l'Angleterre, disaient-ils, c'est un prieur claustral. » Quand ils voulaient le mêler à leurs intrigues séculières, Anselme répondait : « Il y a longtemps que j'ai banni de mon cœur l'amour du siècle et de ses frivolités. Leur image seule est pour moi un objet d'horreur. » Il possédait ainsi son âme dans la patience, homme de paix au milieu d'ennemis qui détestaient la paix, ne répondant que par la mansuétude et la charité à tous ses persécuteurs, cherchant à vaincre en eux le mal par le bien qu'il leur rendait. Mais l'ambition et la convoitise étaient telles alors en Angleterre que sa patience et ses miséricordieuses exhortations ne purent toucher le cœur de ses ennemis. La patience d'Anselme croissait avec les persécutions. Dans les orageux conflits que la haine soulevait contre sa dignité et sa personne, il n'avait qu'une seule crainte, celle de dépasser dans quelqu'une de ses paroles la mesure de la plus charitable discrétion. Car son horreur pour le péché était telle que je l'ai souvent entendu répéter cette maxime : « Si me montrant d'un côté le péché et de l'autre les supplices infernaux, on me contraignait de choisir, sans hésiter je me jetterais dans les flammes de l'enfer [1]. »

[1] Eadmer, *S. Anselm. Cantuar. vita*, cap. II ; *Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 87.

Tyrannie de Guillaume le Roux. Son refus d'autoriser saint Anselme à faire le voyage de Rome.

37. Telle était la victime sainte qui se trouvait exposée aux brutales colères de Guillaume le Roux. « La violence de ce roi ne connaissait rien de sacré, reprend le chroniqueur. Les églises, les monastères étaient comme une proie entre ses mains. La religion était partout foulée aux pieds ; la corruption avait envahi le clergé et les religieux non moins que les laïques ; la licence et le crime débordaient ; toute discipline, tout ordre, toute règle avaient disparu. Anselme sentait vivement la responsabilité que sa charge lui faisait encourir devant Dieu, mais il voyait aussi l'impossibilité de remédier au mal, tant que le roi dont la volonté était seule obéie dans toute l'étendue de ses états, loin de lui prêter son concours, encouragerait et protégerait tous les pervers. Dans cette situation hérissée de périls, il résolut de recourir au siége apostolique, en allant solliciter les conseils et l'intervention du pape Urbain II. Mais pour sortir du royaume il fallait l'autorisation de Guillaume le Roux. Une première fois, durant les fêtes de la Pentecôte qu'il célébra à la cour (24 mai 1097), Anselme lui fit demander par quelques-uns des principaux seigneurs la permission de se rendre à Rome pour des motifs de conscience et d'une impérieuse nécessité. — « Non, non, s'écria Guillaume. Je ne crois pas qu'il ait commis de péché assez grave pour avoir besoin d'en aller demander l'absolution à l'Apostolique. S'il ne veut que consulter le pape, je le crois plus capable de lui donner des conseils que d'en recevoir. » On vint transmettre ce jeu de mots sacrilége à Anselme, qui se contenta de répondre : « Le roi a la puissance en main ; il dit ce qu'il lui plaît. Aujourd'hui il me refuse son autorisation, peut-être me l'accordera-t-il une autre fois. En attendant, je continuerai de prier pour lui. » Au mois d'août suivant, le roi convoqua en assemblée nationale les évêques, les abbés et les grands pour délibérer sur les affaires de l'état. Anselme renouvela sa demande, qui fut rejetée pour la seconde fois et avec la même obstination. Enfin au mois d'octobre le roi nous ayant convoqués de nouveau à Winchester, poursuit l'hagiographe, le pontife reprit ses instances soit directement, soit par l'intermédiaire des seigneurs, conjurant le roi de

lui accorder de bon gré une permission qu'il se voyait obligé en conscience de lui demander pour la troisième fois. Guillaume frémit alors d'indignation : « Sa persistance m'excède, s'écria-t-il. Je suis assez intelligent pour comprendre que j'ai tout intérêt à refuser sa demande. Tant d'importunité me fatigue. Je lui défends de reproduire jamais sa requête. Qu'il se prépare au contraire à me rendre satisfaction pour toutes les vexations dont j'ai à me plaindre de sa part. » Anselme se contenta de répondre : « Je suis prêt à exposer au roi les justes raisons qui motivent ma demande et qui le porteront à l'accueillir. — Je n'admets point ses raisons, dit encore Guillaume. S'il va à Rome, qu'il tienne pour certain que j'annexerai tout l'archevêché de Cantorbéry à mon domaine, et que je ne le reconnaîtrai jamais plus pour archevêque [1]. »

Négociations orageuses. Servilisme des évêques de cour.

38. « Une véritable tempête agita les esprits après ces menaçantes paroles, reprend Eadmer. Les évêques et les grands se divisèrent entre eux, les uns prenant parti pour le roi, les autres pour l'archevêque. Ils prièrent tous Anselme de ne rien décider avant le lendemain, dans l'espoir de trouver durant cet intervalle quelque solution pacifique. Le lendemain donc ils revinrent près d'Anselme et lui demandèrent s'il persistait encore dans son premier dessein. « J'ai consenti hier au délai que vous demandiez, répondit-il, non pas dans la pensée que j'aurais à vous tenir aujourd'hui un langage différent de celui de la veille, mais uniquement pour vous prouver que je n'agis point par caprice ni par un entêtement qui se refuse le temps de la réflexion. Dites au roi que mes dispositions sont aujourd'hui les mêmes qu'hier. Je le supplie, comme mon seigneur temporel, de m'accorder de bonne grâce et en toute confiance la permission que je sollicite. Qu'il en soit bien persuadé, elle n'a d'autre but que le salut de mon âme, les intérêts spirituels de cette grande chrétienté d'Angleterre, la gloire et la prospérité de son règne. — Ne parlez plus de cette autorisation, lui dirent-ils, jamais le roi ne la donnera. — S'il me

[1] Eadmer, *Historia novorum*, l. II; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 396-398.

la refuse encore, reprit Anselme, je la prendrai sous ma responsabilité, me souvenant de la parole des apôtres : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes [1]. » A ces mots Walchelin, évêque de Winchester, fixant sur le noble pontife un regard à la fois ironique et scrutateur : « Le roi, mon seigneur, lui dit-il, et tous les grands du royaume savent fort bien qu'en général vous n'êtes pas facile à ébranler; mais que pour aller à Rome vous fassiez le sacrifice de la plus haute dignité et de la plus grande fortune ecclésiastique d'Angleterre, j'ai quelque peine à le croire. » Anselme qui connaissait le caractère de Walchelin, le regarda en face, et avec une expression doucement ironique se contenta de lui répondre : « Vraiment! » L'entretien finit là et les interlocuteurs allèrent en rendre compte au roi. Or, le conseil royal s'étant prolongé sur des matières d'intérêt exclusivement séculier, Anselme leur fit dire qu'il siérait mieux à des évêques de laisser les choses de la terre à la disposition du roi terrestre et de se réunir entre eux pour conférer sur les intérêts de la religion et le salut des âmes. Ils revinrent donc près du saint pontife. C'étaient Walchelin, Robert de Lincoln, Osmond de Salisbury et Jean de Bath. Quand ils eurent pris place à droite et à gauche d'Anselme, celui-ci les fit asseoir et leur dit : « Frères, je vous ai mandés près de moi, parce que notre principal devoir est de nous occuper des choses de Dieu, de les étudier et de régler tout ce qui concerne notre charge pastorale. Vous êtes évêques et comme tels préposés au gouvernement de la sainte Église. Si donc vous voulez en toute sincérité et droiture, sans aucun égard pour les considérations humaines, examiner les motifs qui me déterminent au voyage de Rome, je vous les exposerai comme à de fidèles ministres du Seigneur, véritables enfants de Dieu. J'entendrai ensuite vos observations et je suivrai le conseil que vous me donnerez en conscience et en vue de Dieu. » Ainsi interpellés, les évêques n'osèrent point accepter cette proposition. « Permettez-nous, lui dirent-ils, de nous concerter auparavant entre nous, puis nous reviendrons

[1] *Act.*, V, 29.

vous apporter notre réponse. » Ils se retirèrent donc pour délibérer entre eux : après quelques pourparlers ils dépêchèrent Walchelin et l'évêque de Lincoln afin de prendre à ce sujet les ordres du roi. Au retour des deux envoyés la délibération fut close, et revenant tous près d'Anselme, ils lui en firent connaître le résultat en ces termes : « Seigneur et père, vous êtes le modèle de toutes les vertus, vous êtes un saint, votre conversation est avec les cieux. Pour nous, attachés à nos familles, retenus par des parents que nous soutenons de notre crédit, intéressés aux mille affaires du siècle et les aimant, nous en faisons l'aveu, il nous est impossible de vous imiter dans la sublimité de votre vie et de nous détacher, comme vous, des choses du monde. Si vous daignez condescendre à notre faiblesse et marcher dans notre voie, nous vous donnerons à vous-même les conseils que nous avons l'habitude de suivre, nous vous apporterons notre concours dans toutes vos difficultés, nous vous aiderons à les vaincre. Mais si vous persistez à ne voir que Dieu seul, trouvez bon que nous restions fidèles au roi. » Quand ils eurent terminé, Anselme répondit par ces quelques mots : « Vous avez bien parlé. Allez au roi votre seigneur; moi, je m'en tiens à Dieu. » Ils allèrent en effet trouver Guillaume le Roux et Anselme demeura presque seul [1].

Nouvelles exigences de Guillaume le Roux.

39. « Notre grand pontife nous appela, continue Eadmer, nous fit asseoir en sa présence et tous ensemble préoccupés de l'issue du conflit, nous attendions le secours de Dieu. Peu de temps après les mêmes évêques revinrent avec quelques barons du royaume. S'adressant au saint, ils lui dirent : « Le roi nous charge de vous rappeler les divers sujets de plainte que vous lui avez donnés et par lesquels vous avez lassé sa patience. Au plaid royal de Rockingham, alors que toute l'Angleterre exaspérée contre vous réclamait votre expulsion, vous avez imploré la miséricorde du roi notre maître, et vous avez fait appuyer vos instances par les plus puissants intermédiaires.

[1] Eadmer, *Histor. novor.*, loc. cit., col. 399.

Le roi vous fit grâce ; en retour vous juriez d'observer à l'avenir toutes ses lois et de les maintenir en féal sujet contre quiconque les voudrait enfreindre. Dès lors, on pouvait espérer que vous vous tiendriez en repos. Voilà pourtant qu'aujourd'hui, violant votre promesse, foulant aux pieds vos serments, vous déclarez votre volonté de partir pour Rome, malgré la défense royale. C'est un fait inouï dans ce royaume, c'est un attentat contraire à tous nos usages, qu'un grand d'Angleterre, et à plus forte raison un primat de Cantorbéry affiche une telle présomption. De peur qu'une pareille tentative ne se renouvelle, soit de votre part, soit de la part de tout autre qui manifesterait de semblables velléités d'indépendance, le seigneur roi notre maître veut et ordonne que vous alliez prêter entre ses mains le serment de ne jamais, pour quelque cause que ce puisse être, interjeter appel au siége de saint Pierre, ni au pape son vicaire : sinon vous aurez à sortir immédiatement du royaume. Choisissez entre la prestation de ce serment et l'exil. Dans le cas où vous préféreriez vous conformer à la volonté royale et conserver votre archevêché, le roi vous enjoint de comparaître au jugement de sa curie, pour y rendre compte des nombreuses infractions que vous avez faites à un premier serment juré par vous sans la moindre intention de le tenir. » Après avoir ainsi parlé, sans attendre de réponse ils retournèrent près du roi [1]. »

S. Anselme au conseil royal. Obstination de Guillaume le Roux.

40. « Anselme se leva, continue Eadmer, et nous ordonnant de le suivre, il se rendit au palais. A son arrivée dans l'appartement royal, il alla prendre sa place accoutumée à la droite du trône, puis s'adressant au roi, il lui demanda s'il avait réellement donné l'ordre de lui adresser un tel message. Sur la réponse affirmative de Guillaume, il reprit : « J'ai juré entre vos mains d'observer les lois et les coutumes de ce royaume, cela est vrai. Mais j'ai ajouté, mon souvenir est très-présent : En tant qu'elles n'ont rien de contraire à la justice et à la loi de Dieu. » — A ces

[1] Eadmer, *Histor. novor.*, loc. cit., col. 400.

mots, le roi et les princes l'interrompirent en s'écriant qu'il n'avait été question dans son serment, ni de Dieu, ni de justice. « Eh! de quoi donc aurait-il pu être question? demanda Anselme. A Dieu ne plaise qu'un chrétien observe et maintienne des lois et des coutumes contraires à la justice et aux commandements de Dieu. » Ces paroles furent accueillies par des murmures. Le roi et les princes secouaient la tête en signe d'impatience, mais nul ne put articuler une réponse. Anselme continua donc en ces termes : « Comment pouvez-vous dire que les coutumes du royaume s'opposent à ce que moi, pour le salut de mon âme, pour le bon gouvernement de l'église que Dieu m'a confiée, je puisse recourir au bienheureux Pierre et au pape son vicaire? Une telle coutume, si elle existait, serait, je le déclare, absolument contraire à la justice et à la loi chrétienne; tout serviteur de Dieu devrait la tenir pour nulle et non avenue. S'il en est ici qui prétendent qu'en tenant ce langage, je manque à la fidélité qui vous est due par tout féal sujet, je suis prêt à démontrer qu'il est impossible, au contraire, de vous donner une meilleure preuve de ma fidélité. Tout serment d'hommage-lige a, chez les chrétiens, pour garantie inviolable la fidélité à Dieu. C'est sous cette auguste caution qu'un homme s'engage envers un autre homme. La formule vous le savez, est ainsi conçue : « Par la fidélité que je dois à Dieu, je vous serai fidèle. « Si donc la fidélité qu'on promet à un homme s'appuie sur la fidélité due à Dieu, il est clair que, dans le cas où la loi de l'homme viendrait à être contraire à celle de Dieu, le serment de fidélité juré à l'homme perdrait toute sa force. En ce moment la fidélité que je dois à Dieu et l'intérêt de son service exigent que je me rende à Rome près du pape, chef de la chrétienté, pour lui demander des conseils absolument nécessaires et à moi et au gouvernement de l'église d'Angleterre. Quel homme craignant Dieu oserait m'interdire une démarche si consciencieuse, si légitime? Souffririez-vous, seigneur roi, qu'un de vos princes riche et puissant détournât ses vassaux du service qu'ils vous doivent, les empêchât par la terreur et les menaces d'exécuter vos ordres et de soutenir l'honneur de votre cou-

ronne? » A ces mots le roi et le comte Robert de Meulan, son principal conseiller, interrompirent l'archevêque et d'une même voix : « Oh! oh! s'écrièrent-ils, c'est un sermon qu'il nous fait là! Il n'y a pas dans ce discours un mot de raison, tel qu'il conviendrait d'en faire entendre à des hommes de sens. » Les autres princes renchérirent sur cette injure, et y applaudirent par d'étourdissantes acclamations. Ils voulaient fermer la bouche de l'archevêque leur père, mais celui-ci, calme au milieu du tumulte, les yeux baissés, le visage empreint d'une inaltérable douceur, demeurait sur son siége, comme si le bruit de ces vaines clameurs ne fût pas arrivé à ses oreilles. Lorsqu'enfin, fatigués eux-mêmes de leurs propres cris, ils eurent fait silence, Anselme, continuant de s'adresser au roi, lui dit : « Pour vous assurer à l'avenir de ma fidélité, vous voulez que je fasse serment de n'interjeter jamais, pour quelque cause que ce puisse être, aucun appel au bienheureux Pierre, ni au pape son vicaire. Mais vous ne pouvez, vous roi chrétien, donner un pareil ordre. Jurer ainsi serait abjurer le bienheureux Pierre. Or qui abjure Pierre, abjure manifestement le Christ qui a constitué Pierre prince de son Église. Et quand pour vous plaire, ô roi, j'aurais renié le Christ, vous me trouveriez donc encore digne d'être entendu à votre cour de justice! Le témoignage d'un renégat serait donc admis à votre tribunal, pour m'y justifier des griefs dont vous m'accusez? — Bien! bien! s'écria le comte de Meulan. Allez vous présenter à Pierre et au pape. Nous savons ce que vous nous laisserez et ce qui vous attend! » A cette mystérieuse menace Anselme répondit : « Dieu sait ce qui vous restera après mon départ. Mais il peut, s'il lui plaît, me couvrir de sa protection durant mon voyage au tombeau des apôtres. » Ayant ainsi parlé, il se leva et reprit avec nous le chemin de sa demeure[1]. »

Guillaume le Roux donne à Anselme l'ordre de partir.

41. « A peine avions-nous franchi le seuil du palais, que survinrent des messagers royaux, porteurs d'une communication inattendue. « Vous pouvez partir pour Rome, dirent-ils au pon-

[1] Eadmer, *Hist. novor.*, loc. cit., col. 400.

tife. Sachez pourtant que le roi notre maître ne souffrira pas que vous emportiez avec vous rien de ce qui lui appartient. — Mais, répondit Anselme, j'ai des équipages, des habillements, des effets, *equitaturas, vestes et supellectilem,* qui sont ma propriété. Peut-être se trouvera-t-il quelqu'un pour soutenir que tout cela est au roi. Si l'on ne me permet point de les emporter, je ne renoncerai point pour cela à mon voyage; j'irais plutôt pieds nus. » Quand cette réponse fut transmise à Guillaume, il ne put s'empêcher de rougir de honte : « Je n'ai point dit qu'il partît nu-pieds, s'écria-t-il; allez le prévenir que d'ici à onze jours il devra se rendre au port d'embarquement. Il y trouvera un de mes officiers qui lui désignera, d'après mes ordres, les objets que lui et les siens auront permission d'emporter. » On revint en hâte porter cette nouvelle signification à l'homme de Dieu. Voyant ainsi toutes choses réglées, nous voulions rentrer enfin dans notre demeure. Mais Anselme, consommé dans l'art de posséder son âme en patience, retourna près du roi, le visage rayonnant de sérénité et de paix. « Seigneur, lui dit-il, je pars. Si cela se pouvait faire de votre plein gré, ce serait à la fois et plus convenable à votre majesté royale et plus agréable à tous les gens de bien. Mais puisqu'il en est autrement, bien que je le déplore par attachement pour vous, je le supporterai courageusement en ce qui me concerne, et avec la miséricorde divine mon zèle pour le salut de votre âme ne sera en rien diminué. Maintenant donc, ne sachant quand il me sera permis de vous revoir, je vous recommande à Dieu : et comme un père spirituel à un fils bien aimé, comme archevêque de Cantorbéry au roi d'Angleterre, je veux, si vous ne la refusez pas, vous donner la bénédiction divine et la mienne. — Je ne refuse point votre bénédiction, » dit le roi. Alors le pontife levant la main droite sur la tête inclinée de Guillaume le Roux, traça le signe sacré de la croix. Il se retira ensuite, laissant le roi et les siens confondus de son intrépidité apostolique. Or ceci se passait l'an de l'incarnation du Fils de Dieu 1097, le jour des Ides d'octobre, férie v^e (jeudi 15 octobre) [1]. »

[1] Eadmer, *Hist. novor.*, loc. cit., col. 402.

L'embarquement. Un clerc sacrilége. Dernier outrage infligé à S. Anselme par Guillaume le Roux.

42. « Anselme revint aussitôt, continue l'hagiographe, à Cantorbéry, son siége métropolitain, la capitale chrétienne et la primatie de tout le royaume. Le lendemain il adressa une allocution suprême à sès fils spirituels et leur prodigua ses dernières consolations. Puis en présence des moines, des clercs et d'une multitude innombrable de peuple, il prit à l'autel, suivant la coutume, le bâton et la gibecière des pèlerins, recommanda au Christ Jésus les enfants qu'il allait laisser orphelins, et suivi par la foule éplorée qui l'escorta de ses gémissements et de ses sanglots jusqu'aux portes de la ville, il commença son pèlerinage. Le même jour nous arrivâmes à Douvres[1], » dit Eadmer qui avec Baudoin de Tournai, ancien religieux de l'abbaye du Bec[2], devait accompagner son saint archevêque, durant tout ce pénible voyage. « Nous rencontrâmes à Douvres un clerc nommé Wilhelm de Warlewast, lequel à notre insu était le mandataire du roi. Les vents contraires nous ayant retenus quinze jours au port, Wilhelm durant cet intervalle ne cessa d'être admis dans l'intimité de notre bienheureux père, entrant à toute heure dans son appartement, sortant avec lui, prenant chaque jour place à sa table, mais ne disant pas un mot de sa mission secrète. Enfin le quinzième jour, le vent passa à une direction favorable, les matelots pressèrent notre embarquement et nous-mêmes, fatigués d'un si long délai, nous partagions leur impatience. On vit alors un spectacle à jamais lamentable. Sur le port, en présence de la population entière, Wilhelm de Warlewast arrêta comme un fugitif le bienheureux Anselme, le père de la patrie, le primat de toute la Grande-Bretagne : il lui défendit, de la part du roi son maître, de quitter le sol anglais avant d'avoir soumis à son inspection toutes et chacune des choses

[1] La distance de Cantorbéry à Douvres n'est que de 12 milles anglais, environ 25 kilom.

[2] C'est Ordéric Vital qui nous fait connaître la patrie de Baudoin. Il nous donne en même temps celle d'Eadmer lui-même, lequel était d'origine anglo-saxonne et né à Cantorbéry. *Venerandus vir reverendos secum itineris comites habuit Balduinum de Tornaco Beccensem monachum, et Cantuariensem Eadmerum, natione Anglicum, qui vitam ejusdem patris postea diligenter conscripsit ad ædificationem animarum.* (Order. Vital., *Hist. Eccles.*, l. X; *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 738.)

qu'il emportait avec lui. On étala donc sous les yeux du clerc inquisiteur les bagages, malles et porte-manteaux. Il les fit ouvrir et bouleversa tout, fouillant et retournant chaque objet, dans l'espoir de trouver quelque grosse somme d'argent. La foule immense suivait d'un regard attristé cette opération sacrilége et témoignait hautement son indignation. Enfin quand toutes les perquisitions furent terminées sans avoir produit le résultat que la convoitise royale en attendait, on permit au pontife de s'embarquer. Nous le suivîmes avec les bagages sur le navire, et les voiles se déployèrent au vent. Aussitôt que le départ d'Anselme lui eut été signalé, Guillaume le Roux fit saisir tous les domaines de l'archevêché de Cantorbéry. Par une série de décrets royaux, il annula et cassa les ordonnances rendues par le saint primat. La persécution sévit dans cette malheureuse église avec une fureur qui dépassait celle même dont le siége de Cantorbéry avait eu à gémir depuis la mort du vénérable Lanfranc jusqu'à la promotion de notre père Anselme. Les tribulations du présent n'avaient jamais eu d'égales dans le passé [1]. » — « Le départ d'Anselme brisa toutes les espérances des gens de bien, dit Guillaume de Malmesbury; nul n'osa plus résister à la tyrannie royale; la simonie régna impunément dans toutes les églises d'Angleterre [2]. »

De Douvres à Wissant. Navire entr'ouvert.

43. « Sortis de Douvres avec un vent favorable, reprend Eadmer, nous commencions à perdre de vue les côtes d'Angleterre, lorsqu'une bourrasque s'éleva si violente que, malgré leurs efforts, les rameurs furent impuissants à maintenir le vaisseau dans sa direction. Ils espéraient cependant encore pouvoir tenir la mer en louvoyant; mais les vagues furieuses ne permettaient plus la moindre manœuvre; enfin ils déclarèrent que pour échapper à un naufrage imminent il fallait virer de bord et retourner à Douvres. A cette proposition Anselme répondit : « S'il entre dans les décrets du Seigneur tout-puissant de me

[1] Eadmer, *Histor. novor.*, loc. cit., col. 403.

[2] Willelm. Malmesbur., *Gest. pontific. Anglor.*, l. II; *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1550.

ramener à mes anciennes misères, il dispose à son gré des événements. Pour moi je n'ai d'autre volonté que la sienne; car je ne suis point à moi, mais à lui. » En prononçant ces paroles, il avait les yeux baignés de larmes, et nous, témoins de sa douleur, nous avions peine à étouffer nos sanglots. Tout à coup le vent redevint favorable, et gonfla la voile que les matelots tournaient déjà en sens contraire. Le vaisseau reprit sa route et en quelques heures nous abordâmes sains et saufs à Witsand (aujourd'hui Wissant entre Boulogne et Calais)[1]. En débarquant sur ce sol hospitalier, Anselme rendit à Dieu de vives actions de grâces, bénissant sa miséricorde de l'avoir arraché à la fournaise d'une nouvelle Babylone pour le faire aborder au rivage de la paix. Cependant les matelots, visitant leur navire, furent stupéfaits de découvrir à fond de cale une ouverture de plus de deux pieds. Ils appelèrent Baudoin pour la lui montrer. Tant que le pontife avait été à bord, aucune voie d'eau ne s'était déclarée par cette entaille béante[2]. » Qui l'avait pratiquée? Eadmer ne le dit pas. Était-ce une précaution parricide des familiers de Guillaume le Roux? La mystérieuse menace de Robert de Meulan permettrait cette conjecture sinistre. Du reste, dans le cours de son voyage jusqu'à Rome, saint Anselme devait rencontrer d'autres preuves de l'hostilité prévoyante du roi d'Angleterre.

De Saint-Bertin à Lyon. Rencontre du duc Eudes de Bourgogne.

44. Il quitta Wissant le matin même, voyageant à petites journées parce que les localités, sur son passage, se disputaient l'honneur de posséder quelques instants le serviteur de Dieu. Les cloches sonnaient à toutes volées : des processions triomphales s'organisaient pour le recevoir à l'entrée de chaque bourgade. Il passa

[1] Pour le récit de cette traversée nous avons groupé ensemble les deux textes d'Eadmer dans l'*Historia novorum* et dans la *Vita Anselmi* (*Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 96 et CLIX, col. 405), avec celui de Guillaume de Malmesbury (*Gest. pontif. Angl.*, t. CLXXIX, l. I, col. 1490). Vissant, l'ancien *Portus Itius* de Jules César, resta jusqu'en 1346 le port de débarquement le plus fréquenté entre la France et l'Angleterre. Ruiné après la prise de Calais par Edouard III, les sables s'y accumulèrent en telle quantité que le port a complétement disparu. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village de 600 habitants, à quatre lieues de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

[2] Eadmer, *S. Anselm. Vita; Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 97.

quelques jours au monastère de Saint-Bertin. Les chanoines de Saint-Omer vinrent le supplier de consacrer dans leur église un autel récemment érigé en l'honneur de saint Laurent. Une députation des plus honorables citoyens s'agenouilla à ses pieds, le conjurant de donner le sacrement de confirmation aux fidèles de la contrée qui, depuis nombre d'années, n'avaient reçu la visite d'aucun évêque. « Ce fut de la sorte, reprend Eadmer, que nous traversâmes les provinces de France [1], jusqu'aux frontières de la Bourgogne. » Là se produisit un incident dont le pieux chroniqueur s'exagéra la portée et méconnut le véritable caractère. « Le bruit que l'archevêque de Cantorbéry emportait à Rome des sommes immenses, dit-il, parvint jusqu'au duc de Bourgogne et tenta sa cupidité. Un jour, fatigués de la marche, nous nous étions arrêtés en un village à l'écart de la route pour prendre quelque repos. La halte terminée, nous allions nous remettre en chemin, lorsque le duc, avec une escorte de cavaliers en armes, survint à l'improviste, demandant à grands cris : « Où est l'archevêque? » On lui désigna le pontife qui venait de monter à cheval. Il le regarda d'abord d'un œil menaçant, puis, comme touché d'un remords soudain, il baissa les yeux et dans son trouble ne put articuler une seule parole. « Seigneur duc, lui dit Anselme, permettez-moi de vous embrasser. — Seigneur, répondit le duc, je suis heureux de pouvoir vous embrasser et vous servir. Je bénis Dieu qui me fait la grâce de vous rencontrer en ce pays. » Et ils se donnèrent l'un à l'autre le baiser de paix. Anselme lui dit alors : « C'est pour les intérêts de notre religion sainte, vénérable duc, que je fais le voyage de Rome. Votre rencontre me comble de joie, elle me procure le bonheur de votre connaissance et de votre amitié, elle me vaudra pour moi et les miens la sécurité et la paix dans notre passage sur votre territoire. — Mon amitié vous est acquise, répondit le duc ; toute ma puissance est à votre disposition. Je me recommande à votre

[1] On donnait alors le nom de *Francia* à l'île ou duché de France auquel étaient joints le Soissonnais, l'Orléanais et le Berry. (Cf. de Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 236.)

bénédiction et à vos prières. » Il chargea l'un des plus puissants seigneurs de son escorte de veiller à la sûreté du pontife, de rester à sa suite et de lui rendre les mêmes honneurs et les mêmes services qu'à lui-même. Puis il s'éloigna en déclarant que ceux qui l'avaient excité à poursuivre le saint archevêque méritaient la colère du Dieu tout-puissant. Anselme, disait-il, a la figure d'un ange[1]. » Les terreurs d'Eadmer n'étaient pas justifiées. Le duc de Bourgogne dont il est ici question était Eudes I, l'ami de saint Robert de Molesmes, le protecteur et le bienfaiteur de Cîteaux, prince aussi pieux que brave, grand justicier, comme on disait alors, et incapable du rôle de détrousseur de grand chemin que lui prêtait Eadmer. M. de Rémusat dans son *Histoire de saint Anselme de Cantorbéry*, a déjà relevé cette méprise facilement explicable de la part d'un moine anglais, étranger aux personnes et aux choses de notre patrie[2]. Il est vraisemblable que la politique vindicative de Guillaume le Roux avait été jusqu'en Bourgogne calomnier le saint archevêque et le signaler comme un criminel d'état à l'attention du duc Eudes. C'est en ce sens que nous interpréterions la démarche de ce prince et son exclamation indignée contre les adversaires d'Anselme. Nous verrons bientôt que la haine du roi d'Angleterre alla chercher plus loin encore des auxiliaires contre le primat de Cantorbéry. Trois jours avant la fête de Noël (22 décembre 1097), Anselme était reçu en

[1] Eadmer, *Histor. novorum*, loc. cit., col. 404.

[2] « J'avoue, dit M. de Rémusat, que je soupçonne un peu le bon Eadmer d'avoir, pour rendre son héros intéressant, calomnié le duc de Bourgogne. Peut-être nos pèlerins ont-ils eu peur en le voyant à la tête de ses hommes d'armes; mais rien dans sa conduite ne prouve qu'il en voulût à sa personne, et il semble n'avoir fait sur la grande route à l'archevêque qu'une visite de curiosité. C'était d'ailleurs un très-haut seigneur, un prince de la maison de France, un arrière petit-fils du roi Robert II, un prince dévot qui, l'année suivante, fonda l'abbaye de Cîteaux, et qui mourut à la croisade. » (M. de Rémusat, *saint Anselme de Cantorbéry*, chap. XII, p. 237.) Du reste, Eadmer lui-même semble plus tard avoir reconnu lui-même son erreur. Il ne la reproduit point dans sa *Vie de saint Anselme*, où il dit formellement que jusqu'à Lyon leur voyage ne fut qu'une série d'ovations pour le saint archevêque. (Eadmer, *Vit. S. Anselm.*, l. II; *Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 98.)

triomphe à Cluni par le vénérable abbé saint Hugues, ce patriarche des moines de France. Vers les premiers jours de janvier, il arrivait à Lyon, où le légat apostolique le retint tout l'hiver dans sa demeure.

Séjour près du légat. Embûches déjouées. Correspondance échangée avec le pape Urbain II.

45. Ce long séjour ne fut point motivé par les difficultés, d'ailleurs très-considérables, qu'eût présentées en cette saison la traversée des Alpes. Les émissaires de Guillaume le Roux étaient allés jusqu'à Ravenne prévenir l'antipape Wibert et ses partisans du prochain passage de l'archevêque de Cantorbéry. Il se rendait à Rome, disaient-ils, avec des sommes énormes destinées à Urbain II. « Or, dit Eadmer, les schismatiques à la solde du roi Henri IV de Germanie, postés dans les gorges des Alpes, mettaient à mort les évêques, les religieux, les clercs qui faisaient le pèlerinage de Rome [1]. A la nouvelle de l'arrivée d'Anselme, ils redoublèrent de vigilance et se promirent de ne pas laisser échapper une si noble proie. Leurs criminelles espérances furent trompées par Hugues de Lyon qui nous retint trois mois dans sa ville métropolitaine. Durant cet intervalle, notre bienheureux père tomba gravement malade, et nous craignîmes un instant de le voir ravi à notre amour. Des voyageurs qui traversaient alors la ville de Lyon pour se rendre en Italie y portèrent cette nouvelle, ajoutant que, dût-il survivre à cette maladie, Anselme ne retrouverait plus assez de force pour continuer son voyage. Anselme lui-même avait adressé au pape Urbain II une lettre fort touchante, où il le priait, en considération de son âge et de ses infirmités, d'accepter sa démission du siége primatial de Cantorbéry et de le dispenser d'aller plus loin. Les schismatiques déçus dans leur espoir cessèrent de nous attendre. Cependant notre bienheureux père recouvra la santé ; le messager qui avait porté sa lettre à Urbain II revint de Rome et l'informa que loin d'accepter sa démission, le pape lui ordonnait de reprendre courage et de continuer aussitôt qu'il le pourrait son voyage *ad limina* [2]. »

[1] Cf. nº 2 de ce présent chapitre.
[2] Eadmer, *Histor. novor.*, loc. cit., col. 407.

Départ pour Rome. Arrivée au palais de Latran.

46. « Anselme toujours prêt à obéir aux ordres du siége apostolique, même au péril de sa vie, n'hésita pas un instant et nous partîmes aussitôt. Sortis de Lyon la troisième férie avant le dimanche des Rameaux (mercredi 17 mars 1098), nous arrivâmes le samedi suivant à un village nommé Aspera, où nous prîmes dans une hôtellerie notre repas du soir. Mais le bienheureux père, ne jugeant pas convenable de passer en ce lieu une nuit si sainte et la vigile solennelle des Palmes, se rendit à un monastère voisin. Il était, comme nous, vêtu d'un simple habit de moine. Les religieux nous donnèrent l'hospitalité comme à des pèlerins ordinaires et après le chant des vêpres, s'entretenant avec nous, demandèrent d'où nous venions. « De France, répondîmes-nous. Si Dieu le permet, nous avons l'intention de poursuivre jusqu'à Rome notre pèlerinage. — Ne le faites pas, dirent-ils. Aucun pèlerin en habit ecclésiastique ou religieux n'échappe à la fureur des schismatiques. Dernièrement l'archevêque de Cantorbéry appelé, dit-on, à Rome pour les intérêts de son église primatiale, réussit à gagner sain et sauf la ville de Plaisance. Mais là, apprenant que tous les chemins étaient interceptés par les ennemis de l'Église, il revint sur ses pas et retourna à Lyon où il est actuellement. — Il a bien fait ! s'écria Baudoin. Mais nous, pauvres moines, que le service de Dieu et l'obéissance à notre père spirituel obligent à ce voyage, nous irons, avec l'aide du Seigneur, aussi loin qu'il nous sera possible. Quand nous ne pourrons plus avancer, notre obédience sera accomplie et nous reviendrons. — Que la miséricorde de Dieu vous protége ! » nous dirent-ils. Après cet entretien, nous célébrâmes avec eux les offices de la nuit et ceux du dimanche des Rameaux, puis nous reprîmes notre route[1]. — Arrivés à Suze, toujours vêtus en simples religieux et sans que notre bienheureux père eût aucun insigne qui pût le faire reconnaître, nous vînmes demander l'hospitalité au monastère de Saint-Just. L'abbé nous ayant demandé qui nous étions et d'où nous venions, nous lui répondîmes en quelques mots, de manière qu'il comprit que

[1] Eadmer, *Histor. novor.*, loc. cit., col. 408.

parmi nous se trouvaient des religieux de l'abbaye du Bec. A ce mot, l'abbé s'écria : « Mes frères, je vous en conjure, donnez-moi des nouvelles de ce grand ami de Dieu, Anselme, abbé de votre monastère, ce génie chrétien dont la science et la vertu sont honorées dans tout l'univers catholique. » Baudoin prit alors la parole : « Anselme a été ravi à notre monastère du Bec, dit-il : on l'a fait archevêque dans un autre royaume. — Je le sais, dit l'abbé. Mais maintenant où est-il? comment se porte-t-il? — Depuis sa promotion au pontificat, reprit Baudoin, je ne l'ai pas revu à l'abbaye du Bec. Mais on dit que sa santé est bonne. — Dieu soit béni ! reprit l'abbé. Je ne cesse de prier pour la conservation de ce grand homme. » Pendant l'entretien, Anselme, la tête couverte de son capuchon, se tenait dans l'ombre et dissimulait son visage. Nous ne voulions pas nous faire connaître, de peur qu'une indiscrétion nous fît retomber dans les périls jusque-là si heureusement évités. De Suze nous gagnâmes le monastère de Saint-Michel-de-Cluses (aujourd'hui *Chiusa*), où nous passâmes les trois jours du vendredi saint, du samedi et du dimanche de Pâques (26-28 mars 1098). Puis nous continuâmes notre marche jusqu'à Rome, sans aucune mauvaise rencontre et sans que nulle part Anselme eût été reconnu. Tel était pourtant, et nous ne cessions de nous en émerveiller, l'attrait céleste rayonnant autour de la personne du bienheureux père, que son aspect seul inspirait la vénération à tous. Plus d'une fois, hébergés par les schismatiques, ses plus mortels ennemis, nous vîmes la population entière, ignorant son nom, se presser aux portes des hôtelleries, sollicitant la bénédiction du saint étranger [1]. »

Audience solennelle donnée par Urbain II à saint Anselme.

47. « Ainsi entouré d'hommages qui ne s'adressaient point à son titre, mais uniquement à la sainteté éclatant en sa personne, reprend l'hagiographe, Anselme poursuivit heureusement son voyage jusqu'à Rome. Prévenu de son arrivée, le pontife Urbain II lui fit témoigner toute sa joie ; il lui assigna un appartement dans le palais du Latran où il demeurait lui-même, et voulut qu'il prît

[1] Eadmer, *S. Anselm. vit.*, l. II; *Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 99.



un jour entier pour se reposer des fatigues du voyage. Le lendemain matin eut lieu l'audience solennelle ; le clergé et la noblesse de Rome vinrent se ranger autour du pape pour assister à la réception de notre bienheureux père. Anselme fut introduit avec les plus grands honneurs et amené au milieu de la salle où un siége lui avait été préparé. Il alla, suivant la coutume, se prosterner aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, mais Urbain II le fit relever, l'embrassa tendrement, le força de s'asseoir en se félicitant de posséder un tel hôte ; cependant toute la salle retentissait d'acclamations d'allégresse et de bienvenue. Quand le pontife eut repris place sur son trône, le silence se rétablit, et Urbain II prononça une allocution dont Anselme nous dit après l'audience que jamais sa modestie n'avait encore été mise à pareille épreuve. « Le voilà donc ! dit le pape : nous avons enfin le bonheur de le contempler, ce héros de doctrine et de vertu ! Par l'élévation du génie, la profondeur de la pensée, l'étendue du savoir, nous le considérons comme un maître ; par le rang et la dignité nous le vénérons presque comme un égal, *quasi comparem.* Il est le patriarche et comme l'apostolique d'un autre monde, *velut apostolicum alterius orbis.* Cependant au milieu de tant de grandeurs et de gloire, quelle touchante et profonde humilité ! quelle abnégation, quel dévouement ! Il vient d'affronter tous les périls, de traverser les mers, de s'exposer aux dangers d'un long et pénible voyage, pour offrir ses hommages au bienheureux Pierre, représenté par notre humble personne. Il vient nous demander des conseils, et c'est nous qui aurions besoin d'en recevoir de lui. » Urbain II continua ainsi ses éloges pendant que le visage d'Anselme exprimait la plus sincère confusion, car il se croyait lui-même complétement indigne des louanges que lui prodiguait un si grand pontife [1]. Enfin le pape l'ayant invité à exposer devant l'assemblée les motifs de son voyage, Anselme prit la parole et reproduisit devant cet imposant auditoire les termes mêmes de sa lettre adressée de Lyon au

[1] Eadmer, *S. Anselm. vit.*; *Patr. lat.,* t. CLVIII, col. 99.

souverain pontife [1]. « Seigneur très-vénéré et père digne de tout amour, dit-il, le monde catholique sait qu'en exaltant votre sainteté pour lui confier le gouvernement de son Église, Jésus-Christ Notre Sauveur a ménagé un conseil et un recours à tous ceux qui, dans l'exil de ce siècle, aspirant au repos de la céleste patrie, souffrent persécution pour la justice. C'est dans cette espérance et par ce motif que moi, votre humble serviteur, je viens déposer les angoisses de mon âme dans le sein de votre piété paternelle et apostolique, me réfugiant comme un fils près du plus tendre des pères, *mi pie pater*. Je ne parlerai pas de la violence qui me fut faite alors que, malgré toutes mes protestations et toutes mes résistances, on me fit asseoir de force sur le siége de Cantorbéry. Ces faits sont assez connus pour que nul ici ne les ignore. Mais depuis quatre années d'épiscopat je n'ai pu faire aucun bien ; j'ai vécu, serviteur inutile, au milieu de tribulations immenses, exécrables, telles enfin que je préférerais aller mourir partout ailleurs, plutôt que de vivre en Angleterre. Chaque jour je voyais de mes yeux se multiplier des désordres que j'avais le devoir d'empêcher, et contre lesquels toute la vigueur du ministère pastoral était impuissante. Le roi dispose à son gré des églises du vivant même de leurs titulaires ; et après la mort de ceux-ci les donne à qui lui plaît. Il s'est emparé de tous les domaines du siége de Cantorbéry. Je voyais fouler aux pieds la loi divine, l'autorité des saints canons et des décrets apostoliques. Quand je faisais entendre mes réclamations, on me répondait que telles étaient les coutumes d'Angleterre. Pour avoir seulement demandé au roi l'autorisation de venir consulter votre paternité, et lui exposer avec mes douleurs les inquiétudes de ma conscience, je fus traduit à la cour d'Angleterre comme criminel de lèse-majesté. Le roi dans sa colère voulait exiger de moi le serment de ne jamais, pour quelque motif que ce fût, interjeter aucun appel à votre saint et apostolique siége. C'est dans ces conditions

[1] *Anselmus a papa de sui adventus causa requisitus, eo illam ordine retulit quo in epistola sua quam a Lugduno, ut diximus, ei direxerit, ipsam digessit.* (Eadmer, *Histor. novor.*; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 408.)

que j'ai quitté le sol anglais pour recourir à votre miséricorde. Il m'est impossible de sauver mon âme en continuant un tel ministère. Je vous supplie donc, père bien aimé, par les entrailles de la charité de Jésus-Christ, vous qui voulez que Dieu règne dans l'âme des pasteurs, afin que l'âme des pasteurs échauffe le zèle des fidèles au service de Dieu; je vous conjure au nom de la piété paternelle et apostolique qui habite votre cœur ; délivrez mon âme des liens d'une telle servitude, rendez-moi la liberté de servir Dieu en paix. Que votre sagesse et votre autorité apostolique daigne en même temps pourvoir au salut de l'église d'Angleterre, avec le secours du Dieu tout-puissant qui comble de grâces le ministère de votre sainteté, renverse par lui le règne de Satan et brise les portes de l'enfer [1]. » Urbain II consola le noble exilé; il refusa, comme il l'avait déjà fait, l'offre de sa démission et lui promit l'appui du siége apostolique. « Nous continuâmes donc, reprend Eadmer, de séjourner au Latran, vivant avec le pape. Une lettre d'Urbain II fut adressée à Guillaume le Roux, avertissant et exhortant ce prince, lui enjoignant au nom du bienheureux Pierre d'avoir à rendre la paix à l'église d'Angleterre et de restituer à l'archevêque de Cantorbéry tous les domaines usurpés. Anselme écrivit lui-même au roi une lettre qui fut jointe à celle du pape, et confiée à l'envoyé qu'Urbain II fit partir aussitôt pour la Grande-Bretagne [2]. »

§ VII. Les Œuvres de saint Anselme de Cantorbéry.

Hommages rendus au génie de saint Anselme.

48. Les éloges décernés si solennellement par le bienheureux pontife au mérite de saint Anselme ont été ratifiés par l'histoire. Aujourd'hui encore l'ancien abbé du Bec, le primat d'Angleterre, l'innocente victime des fureurs de Guillaume le Roux, est considéré, même par les ennemis de la foi et de l'Église, comme un génie philosophique de premier ordre. Quel contraste entre les bru-

[1] Eadmer, *Histor. novor.*, loc. cit., col. 405-407.
[2] Id., *ibid.*

talités d'un roi ignorant et à demi-sauvage, avec l'humble mansuétude du représentant d'une science qui n'a peut-être dans sa sphère jamais eu d'égale ! C'est toujours le mot du prince des pasteurs à ses disciples : « Voici que je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups [1] ; » et jusqu'à la fin des siècles il en sera ainsi. « Pour apprécier saint Anselme, dit M. de Rémusat, on pourrait s'en tenir au jugement des écrivains du moyen âge. » Voici ce jugement tel qu'il résulte de leurs divers témoignages. « La philosophie, c'est-à-dire l'étude de la sagesse par la méthode et le raisonnement, fut mise en honneur dans les Gaules et en Angleterre aux jours de ces hommes illustres, Bruno, Lanfranc, Anselme [2]. Tout entier à la théorie céleste, Anselme, puisant à la source de la sagesse, répandit largement les flots de miel de la science. Il pénétra habilement les obscurités de la sainte Écriture [3]. Nul de son temps ne fut aussi curieusement docte, nul plus profondément spirituel [4]. Éloquent même dans l'idiome vulgaire [5], éminent par la sainteté, éminent par l'étude des lettres, connu, aimé, célèbre dans la Normandie, dans la France, dans la Grande-Bretagne, ce fut un magnifique docteur de l'Église [6]. Ce fut le philosophe du Christ [7]. Il obtint un grand nom près de celui des grands docteurs qui sont au ciel [8]. » L'écrivain, l'homme de lettres, le théologien, le philosophe, le saint, tout ici est indiqué, poursuit M. de Rémusat. On peut étudier Anselme sous les divers aspects de son génie, mais il faut remarquer que chez lui

[1] Luc, x, 3.

[2] Alberic. Trium-Fontium, *Chronic.*; D. Bouquet, t. XI, p. 358.

[3] *Cœlesti theoriæ omnino inhæsit, et ex uberrimo fonte sophiæ melliflua copiose profudit.* (Order. Vital., *Hist. eccles.*, l. IV.)

[4] *Nemo tam anxie doctus, nemo tam penitus spiritualis.* (Willelm. Malmesbur., *Gest. reg. Anglor.*, l. IV.)

[5] *Eloquentia etiam in communi loquela profluens.* (Id., *Gest. pontif. Anglor.*, l. I.)

[6] Abælard., *Opera, Epist.* XXI.

[7] *Christi philosophus.* (Matth. Paris, *Historia major*, p. 43, édit. 1644.)

[8] *Sortitus est nomen grande juxta nomen magnorum qui sunt in cœlo.* (Bromton, *Chronic.*, Scr. X, p. 1003. — Dom Bouquet, t. XIII, p. 94.) *Notes de M. de Rémusat.*

la sainteté se mêle à tout. Il n'a point laissé d'ouvrage qu'on ne pût regarder comme un ouvrage de piété. Saint Anselme a précédé de très-peu le moment où la philosophie scolastique, prenant sa forme et son caractère, marqua d'une commune empreinte tous les esprits dont elle s'était emparée. Mais quoiqu'on pressente dans sa manière d'écrire le goût et la méthode qui allaient bientôt dominer la science, il appartient cependant encore à une époque où la pensée, moins contrainte, se produisait avec plus de naturel; et son penchant le portait à se livrer ingénument, librement, aux recherches de la réflexion et aux inspirations de la pensée. Il porte le joug léger de l'Évangile, mais il n'a reçu celui d'aucun maître, il ne compte avec aucune école. Tout chez lui est spontané sous la loi chrétienne. Il est moine, pontife, docteur; mais il est lui-même et son talent y gagne comme sa philosophie. Il connaissait le cœur de l'homme, il savait en comprendre les misères, en toucher les passions, en diriger les mouvements; son âme pleine d'amour ne se fermait à aucune souffrance [1]. »

Méditations, Oraisons, Homélies et *Epîtres* de S. Anselme.

49. « Comment donc ne rencontrerions-nous pas dans ses ouvrages, avec la sagacité du moraliste, cette émotion de charité qui se communique en s'épanchant et qui rend la parole émouvante à son tour? On a fait des éditions presque innombrables de ses « Méditations [2]; » et ce recueil, vieux de six ou sept siècles, garde son prix pour ceux qui savent goûter l' « Imitation de Jésus-Christ » et l' « Introduction à la vie dévote » de saint François de Sales. Les « Méditations, » qu'Anselme ne distingue guère de ses « Oraisons [3], » avaient dans sa pensée le même but et le même objet. « Elles sont destinées, dit-il, à exciter dans le cœur l'amour et la crainte de Dieu. Elles ne doivent point être lues dans le tumulte, mais dans le calme; avec rapidité, mais peu à peu; de suite, mais par fragments, en commençant et en finissant là où l'attrait intérieur de la grâce porte à le faire [4]. » Ce conseil que

[1] M. de Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 437-440.
[2] S. Anselm., *Liber Meditationum*; *Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 709-854.
[3] S. Anselm., *Orationes*, t. cit., col. 855-1015.
[4] S. Anselm., *Meditationum et Oration. prolog.*, t. cit., col. 709.

donnait Anselme dans un intérêt spirituel, le goût aussi et la critique pourraient le répéter. Il faut les lire par pratique de dévotion ou les réciter comme une prière, ainsi que faisait Thomas Becket avant de célébrer la messe. De telles œuvres, où l'on trouve le mouvement, l'accent d'une véritable ferveur et çà et là des traits d'une vive éloquence, n'ont point été écrites pour divertir l'esprit. Il s'y agit de l'âme et non du goût du lecteur. Les « Homélies et Exhortations [1] » de saint Anselme ressemblent plus à des prônes qu'à des sermons. Elles roulent toutes sur un passage de l'Écriture, dont elles offrent le commentaire littéral et spirituel. Anselme y montre la finesse de son esprit, une vraie connaissance de la Bible et des travaux de saint Jérôme et de saint Augustin, bien qu'il ne les cite jamais, non plus qu'aucun père de l'Église. Il est ennemi de toute citation, si ce n'est de l'Écriture sainte. Tout ce qu'il a composé comme prédicateur atteste l'intention d'instruire plutôt que d'émouvoir, ses Homélies appartiennent plus à l'enseignement qu'à la prédication [2]. — Les grands traités de philosophie mis à part, les lettres ou « Épîtres [3] » de saint Anselme sont ce qu'il a fait de mieux. Lorsqu'un homme supérieur a laissé une correspondance, il est rare qu'elle ne vaille pas tous ses ouvrages. Plus qu'un livre, une lettre est un acte de la vie. L'homme s'y traduit dans l'écrivain. Les lettres d'Anselme ont éminemment ce mérite; il s'y peint avec une sincérité persuasive. Toutes les préoccupations de son esprit, toutes les agitations de son existence, toutes les inquiétudes de sa vertu, scrupules, regrets, craintes, espérances, vives amitiés, bienveillantes remontrances, sévères conseils, tout est réuni dans cette précieuse

[1] S. Anselm., *Homiliæ et exhortationes,* t. cit., col. 585-687.

[2] Cette observation fort juste de M. de Rémusat nous révèle dans saint Anselme le sens pratique d'un pasteur qui connaissait les besoins spirituels de son troupeau. L'oubli des vérités de la foi et des lois de l'Eglise était de son temps, nous l'avons vu, la grande plaie de l'Angleterre. Voilà pourquoi saint Anselme faisait exclusivement de sa prédication un enseignement doctrinal.

[3] S. Anselm., *Epistol.,* l. IV; *Patr. lat.,* t. CLVIII, col. 1058-1208; t. CLIX, col. 1-272.

collection; tout la remplit et l'anime d'un intérêt doux et soutenu; tout y révèle l'intime secret de cette âme qui ne connut que deux choses : les affections et les principes, aimer et penser. L'esprit n'y est pas cherché, mais il s'y rencontre; ce qu'on y admire à chaque page, c'est la délicatesse dans tous les sens du mot : celle de l'esprit, celle du cœur, celle de la conscience. Comme souvent les événements sont intéressants et les sentiments profonds, le sérieux du ton n'entraîne avec soi nulle froideur. Partout se trahit une sensibilité vive, qui, de loin en loin, arrive à l'éloquence. L'élévation des sentiments amène celle des pensées; c'est un grand esprit qui s'émeut. La gravité n'ôte rien à la candeur, et la candeur n'exclut pas la finesse. Les traits spirituels ne manquent pas, l'expression n'est même pas toujours exempte de subtilité. On rencontre dans sa latinité élégante des effets de mots, des antithèses, des *concetti,* comme il y en a dans saint Augustin, et Anselme ne sait guère être négligé. Eadmer qui nous l'atteste, et qui prenait pour ainsi dire note de ses entretiens, en a laissé un monument[1]. »

Similitudes de S. Anselme.

50. Il est intitulé : « Similitudes de saint Anselme[2], » et divisé en cent quatre-vingt-quatorze chapitres fort courts, dont la traduction nous semblerait, de nos jours, appelée à un succès non moins grand qu'à l'époque où, paraissant pour la première fois, ils firent les délices des générations du XII[e] siècle. Les mêmes besoins spirituels, les mêmes agitations religieuses, politiques ou intellectuelles qui signalèrent cette période, sont redevenus une actualité pour la nôtre. D'ailleurs la sagesse formulée en maximes par saint Anselme, est de tous les temps et de tous les pays. Quelques épis glanés au hasard, dans cette gerbe de vérités lumineuses et fécondes, feront comprendre notre pensée. Voici la théorie chrétienne de la liberté, telle que l'expose saint Anselme et telle que l'Église catholique l'a toujours enseignée. « La liberté se produit sous trois formes différentes : la liberté d'action, que les multitudes revendiquent, et qui consiste pour chacun à faire

[1] M. de Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry,* p. 440-445.
[2] S. Anselm., *Liber de Similitudinibus; Patr. lat.*, t. CLIX, col. 606-712.

impunément tout ce qu'il veut ; la liberté de l'intelligence, qu'on est souvent tenté d'asservir[1] ; enfin la liberté de la volonté droite. Cette dernière, puisqu'elle est la rectitude même, est bonne ; mais précisément par cette raison elle est fort rare, parce que le petit nombre seulement sait vouloir ce qui est juste. Or, la liberté d'action, sans celle de la volonté droite, est toujours un fléau. La liberté de l'intelligence est tantôt bonne, tantôt mauvaise, suivant qu'elle est ou non conforme à la liberté de volonté droite et pure. Chaque homme dans une certaine limite a une liberté quelconque d'intelligence, celle par exemple de comprendre ce qui lui est utile. Qu'il la restreigne à ne vouloir en ce sens que ce qui est bien, il aura dès lors la vraie liberté d'intelligence et la vraie liberté d'action, lesquelles ont pour objet unique la justice et le devoir[2]. » Nous émettrions volontiers le vœu que cette définition de la liberté fût inscrite à la première page de toutes nos modernes constitutions. Les idées de saint Anselme sur l'éducation des enfants, cette question redevenue pour nos sociétés actuelles tellement vitale que de sa solution dépend tout l'avenir, ne sont ni moins justes ni moins saisissantes. « Dites-moi, je vous prie, demandait le saint docteur, si dans votre jardin vous plantiez un arbuste, et que vous l'enfermiez de toutes parts dans un cercle tellement étroit qu'il lui fût impossible d'étendre ses rameaux ni à droite ni à gauche, après un certain nombre d'années quand vous dégageriez ce malheureux captif, quel arbre auriez-vous sous les yeux ? Un tronc rabougri, couvert de nœuds, de rugosités, sans verdure ni feuillage. C'est pourtant ce que vous faites, ô pédagogues, de ces chers enfants que Dieu voulait planter dans le jardin de son Église pour y croître et fructifier ! Vous les renfermez dans un tel système de terreurs, de menaces, de punitions humiliantes, qu'ils ne trouvent d'expansion d'aucun côté et n'ont jamais la liberté d'eux-mêmes. Sous cette oppression inintelligente, leur âme se ferme comme en un retranchement intérieur où elle se nourrit de

[1] C'était une allusion à la tyrannie sous laquelle Guillaume le Roux prétendait courber la foi catholique et ses défenseurs.

[2] S. Anselm., *Similitudo* CLXXXIII ; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 698.

pensées funestes, de désirs malsains, d'aspirations sinistres. Ne sentant autour d'eux ni amour, ni tendresse, ni bienveillance, ils vous prennent en horreur : leurs espérances d'avenir sont toutes de haine, d'impiété, de vengeance. Avec cette lamentable méthode, à mesure qu'ils croissent en âge, la crainte servile, l'envie et tous les soupçons croissent en eux contre vous. Courbés sous la terreur, enclins à tous les vices, ils n'ont qu'une seule préoccupation, celle de déjouer vos efforts, de tromper votre surveillance; qu'un seul désir, celui d'être débarrassés de vous pour rentrer dans le monde [1]. » — « Avez-vous jamais vu un ciseleur réussir à entailler dans l'argent ou l'or, uniquement à coups de marteau, une statue ou un bas-relief? Je ne le suppose pas. Que fait-il donc? Pour disposer le précieux métal à recevoir la forme projetée, il l'assouplit avec ses instruments, puis d'une main légère il affaiblit les saillies, creuse les ondulations et donne à tout un poli achevé. Ainsi devez-vous façonner les enfants pour leur donner l'ornement des bonnes mœurs. Sans doute il faut faire disparaître les saillies par une sage correction, mais il n'est pas moins indispensable de prodiguer à ces natures encore si délicates les soins et la tendresse d'un amour tout paternel. Je dis la tendresse, car ce sont de tendres êtres, qu'il faut nourrir de lait, réservant une nourriture plus solide pour un âge plus avancé [2]. » On pourrait de nos jours, non sans quelque utilité, remettre en lumière et surtout en pratique de pareilles maximes.

Traités philosophiques. Principes généraux développés par S. Anselme.

51. Ce qui distingue en effet le génie de saint Anselme, c'est que ses vues sont prises d'une sphère tellement élevée au-dessus des contingences humaines, qu'elles n'ont réellement point d'âge, ni de date, ni de patrie. Elles sont de tous les temps, de tous les siècles, de tous les pays, parce qu'elles sont puisées à la source des vérités éternelles. Anselme fut pour la rénovation de la science chrétienne ce que saint Grégoire VII avait été pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique et sociale. Dans l'ordre de la philosophie comme dans celui du droit canonique, l'un et l'autre

[1] S. Anselm., *Similitud.* CLXXVIII; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 696.
[2] S. Anselm., *Similitud.* CLXXIX; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 697.

furent les restaurateurs de la vérité; l'un et l'autre furent victimes dans le temps, mais ils partagent la même immortalité de la terre et du ciel. Le caractère propre de la philosophie de saint Anselme, son point de départ, fut de prendre la vérité révélée pour base et pour fondement de la raison humaine : *Fides quærens intellectum.* De même le caractère propre de l'enseignement de Grégoire VII, son point de départ fut la tradition catholique prise comme base, comme fondement du régime social des états chrétiens. Le grand principe de saint Anselme, celui qu'il développe dans ses incomparables traités philosophiques : *Monologium, Proslogion, de Veritate, de Libero Arbitrio, de Incarnatione Verbi, Cur Deus homo* [1], est celui-ci : « L'ordre de rectitude exige que nous croyions d'abord les mystères de la foi chrétienne, avant d'oser leur appliquer la discussion du raisonnement [2]. » En d'autres termes, la foi n'est point un produit de la science, mais une condition préalable pour y arriver. « Je ne cherche point à comprendre pour croire, disait Anselme, mais je crois afin de pouvoir comprendre. Car le principe de ma foi est que si je ne commençais par croire, je n'arriverais jamais à comprendre [3]. » Ces déclarations formelles du grand docteur le séparent à jamais de ce qu'on a depuis appelé : école rationaliste, méthode cartésienne, philosophie expérimentale, investigation du moi humain comme point de départ pour arriver à la connaissance de l'être. La philosophie de saint Anselme procède directement de la parole évangélique : « Le Verbe est la lumière véritable qui illumine tout homme venant en ce monde [4]. » La foi précède; elle est comme le *substratum* de la

[1] S. Anselm., *De divinitatis essentia monologium; Patr. lat.*, t. CVIII, col. 142-223. *Proslogion seu alloquium de Dei existentia*, col. 223-242. *Dialog. de Veritate*, col. 467-486. *De libero Arbitrio*, col. 490-5? *Liber de Trinitate et de Incarnatione Verbi*, col. 259-324. *Cur Deus homo*, col. 359-431.

[2] *Rectus ordo exigit ut profunde Christianæ fidei credamus, priusquam ea præsumamus ratione discutere.* (S. Anselm., *Cur Deus homo; Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 362.)

[3] *Neque enim quæro intelligere, ut credam; sed credo ut intelligam. Nam et hoc credo quia si non credidero, non intelligam.* (S. Anselm., *Proslogion*, cap. I; *Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 227.)

[4] Joann., I, 8.

science. « Car, ajoute saint Anselme, quiconque croit se rend coupable de négligence s'il ne s'efforce de comprendre l'objet de sa foi[1]. » Il n'exalte donc point, comme l'ont supposé quelques critiques superficiels, la raison au-dessus de la foi ; pas plus que, suivant une autre appréciation contradictoire, il ne refuse à la raison sa valeur propre en dehors de la foi. « Par les seules forces de la raison, dit-il, l'homme peut atteindre à la notion d'une nature souveraine, se suffisant à elle-même dans une éternelle béatitude, donnant l'être à tout ce qui n'est pas elle, maintenant par sa providence toute-puissante l'ordre des êtres contingents : il peut enfin s'élever à beaucoup d'autres notions sur Dieu et la créature[2]. » C'est là l'enseignement constant de l'Église depuis saint Paul qui inscrivait dans son Épître aux Romains cette glorieuse prérogative de la raison[3], jusqu'au concile œcuménique du Vatican qui la proclame en termes solennels[4]. Mais en appelant la raison à user de sa vigueur naturelle pour pénétrer, suivant la mesure de ses forces, dans l'intelligence des vérités révélées, saint Anselme ne prétendait point, comme on le lui a imputé faussement, établir une démonstration purement rationnelle des mystères du christianisme. « De ces mystères sublimes, dit-il, le secret dépasse toute la puissance de l'intellect humain. Mais il suffit à qui contemple leurs profondeurs incompréhensibles d'arriver par le raisonnement à se convaincre de leur réalité, bien qu'il soit impossible à notre intelligence de

[1] *Negligentia mihi videtur, si postquam confirmati sumus in fide, non studemus quod credimus intelligere.* (S, Anselm., *Cur Deus homo,* loc. cit., col. 362.)

[2] *Unam naturam summam omnium quæ sunt, solam sibi in æterna beatitudine sua sufficientem, omnibusque rebus aliis hoc ipsum quod aliquid sunt, aut quod aliquo modo bene sunt, per omnipotentem bonitatem suam dantem et facientem, aliaque perplura de Deo sive de ejus creatura... potest quis, si vel mediocris ingenii est,... ipse sibi saltem sola ratione persuadere.* (S. Anselm., *Monolog.,* cap. I, col. 144.)

[3] *Invisibilia enim ipsius a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur; sempiterna quoque ejus virtus et divinitas.* (*Rom.*, I, 20.)

[4] *Si quis dixerit Deum unum et verum, creatorem et dominum nostrum, per ea quæ facta sunt, naturali rationis humanæ lumine certo cognosci non posse, anathema sit.* (Concil. Vatican., *De Revelat.,* can. 1.)

les comprendre[1]. S'il ne nous est point donné de contempler encore face à face cette lumière inaccessible, du moins par l'image que notre âme en reflète comme une empreinte de son Créateur, nous pouvons arriver à des similitudes, à des analogies, à une sorte de vue indirecte *per speculum et in ænigmate*[2]. »

Analyse du dialogue *de Veritate.*

52. On ne saurait donc se méprendre sur le but de saint Anselme, ni sur le véritable caractère de son œuvre philosophique. « Anselme, dit un récent et docte auteur[3], avait hérité du génie de saint Augustin, mais il possédait à un plus haut degré que ce Père, l'esprit d'analyse et de méthode. Le premier il entreprit de montrer dans les principaux dogmes du christianisme l'accord harmonieux de la raison avec la foi. Sa dialectique est rigoureuse, claire, originale. Il suffit pour s'en faire une idée d'analyser son dialogue *De Veritate.* « Sous le nom de vérité, dit saint Anselme, nous entendons d'abord le terme propre qui représente un objet, et nous disons que l'expression est vraie quand elle convient à son objet. Mais cette expression n'a de vérité qu'autant que l'objet est vrai lui-même, et par conséquent, la vérité n'est pas seulement un rapport, une relation, elle a une valeur objective incontestable. Or, un objet n'est vrai qu'autant qu'il remplit son but et sa fin. Ainsi, un discours est vrai quand il est tel que chacune de ses propositions est conforme à la rectitude de la vérité. Vérité et rectitude sont deux termes identiques. Or, cette rectitude des mots et des choses, des pensées et des actions, ne tombe point sous les sens; elle n'est saisie que par l'enten-

[1] *Videtur mihi hujus tam sublimis rei secretum transcendere omnem intellectus aciem humani. Sufficere namque debere existimo rem incomprehensibilem indaganti, si ad hoc ratiocinando pervenerit, ut eam certissime esse cognoscat, etiamsi penetrare nequeat intellectu quomodo ita sit.* (S. Anselm., *Monolog.*, cap. LXIV, col. 210.)

[2] *Sic ergo illa natura (divina) ineffabilis est; et tamen falsum non est si quid de illa ratione docente per aliud velut in ænigmate potest æstimari... Aptissime igitur mens humana ipsa sibimet esse velut speculum dici potest, in quo speculetur, ut ita dicam, imaginem ejus quem facie ad faciem videre nequit.* (*Monolog.*, cap. LXV, col. 212; cap. LXVII, col. 213.)

[3] M. l'abbé Bourquard, *Essai sur la Méthode dans les sciences théologiques*, p. 81 et suiv.

dement. Donc, le nominalisme qui fait dériver toute vérité de l'expérimentation, n'aura jamais la vraie notion de la vérité. La rectitude d'un objet, ou, en d'autres termes, ce que cet objet doit être, est quelque chose d'immuable et d'invariable, tandis que l'objet lui-même est changeant et mobile. Elle est renfermée dans l'Être par lequel toutes les choses sont vraies, sans qu'il emprunte lui-même sa vérité d'aucun autre. Or, cet Être est Dieu, règle absolue de tout ce qui est vrai, objets, pensées, paroles, actions. Il est la première vérité, la souveraine rectitude, la suprême réalité. Il est en quelque sorte l'unique chose vraie. Car dans le passage perpétuel des choses contingentes du non-être à l'être, et de l'être au non-être, tout ce qu'une créature a de réalité est presque un non-être, *fere non esse, vix esse.* Or, un être est d'autant plus, qu'il a plus de réalité. Ainsi l'être vivant en a plus que l'être inanimé, l'être doué de sentiment plus que l'être qui en est dépourvu, l'être raisonnable plus que l'être simplement animé. Par conséquent, la réalité absolue est nécessairement un être raisonnable, et comme la vérité des choses existe éternellement dans sa pensée, il en résulte qu'il y a pour chaque objet une seule pensée possible, selon laquelle Dieu la pense éternellement, et une parole par laquelle il l'exprime. Mais puisque Dieu est une intelligence infinie, et que l'attribut essentiel d'un esprit intelligent est d'avoir conscience de lui-même, il est manifeste que Dieu a une conscience éternelle de lui-même dans son Verbe, et que le Verbe qui est une même essence que Dieu est l'unique parole par laquelle il crée. Par quel autre verbe, en effet, sinon par le sien, Dieu exprimerait-il exactement sa pensée créatrice ? Donc, en dernière analyse, la vérité des choses vient du Verbe de Dieu, et le réalisme spéculatif a son fondement dans la doctrine du Λόγος (Verbe), telle que nous l'expose l'évangile de saint Jean [1]. »

Le réalisme de S. Anselme. Les applica-

53. Il n'est pas sans intérêt de suivre les conséquences de ce réalisme spéculatif de saint Anselme dans leurs applications aux

[1] S. Anselm., *Dialog. de Veritate*; *Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 467-486. Analyse de M. l'abbé Bourquard, *Ess. sur la Méthode,* p. 82.

tions aux mystères de la Trinité et de l'Incarnation.

mystères chrétiens. « Dieu, dit-il, est esprit, et un esprit infini. Il a donc la faculté de se souvenir, de connaître, d'aimer. C'est sur ce triple attribut que sont fondées les relations qui existent entre les trois personnes divines dans la Trinité. La Mémoire, c'est la conscience immédiate du sujet pensant; l'Intelligence, c'est la conscience objective de l'Être divin ; l'Amour, c'est le lien mutuel et réciproque qui unit la conscience du sujet à la conscience de l'objet. Or, on ne saurait douter que chacune de ces manifestations de l'Être de Dieu ne soit une réalité ; car dans l'intelligence infinie tout est vérité réelle. La pensée est donc l'acte immanent d'un seul et même esprit, qui est en même temps le sujet, l'objet, le rapport ; ainsi il y a en Dieu unité et pluralité, mais une pluralité ineffable. Si dans les êtres créés la personnalité implique l'individualité, dans la nature divine le genre et l'individu se confondent. Il y a donc en Dieu unité absolue de nature et trinité de personnes[1]. » Telles étaient les vues larges et fécondes que saint Anselme opposait au nominalisme étroit et stérile de Roscelin[2]. Appliquant la même méthode victorieuse au mystère de l'Incarnation, il faisait remarquer « que le nominalisme est dans l'impossibilité d'expliquer comment la nature humaine peut subsister en Jésus-Christ sans la personne humaine. Non point que saint Anselme aille jusqu'à prétendre qu'il y ait une nature humaine subsistant en dehors des individus humains et indépendante d'eux. Il affirme au contraire que cette nature n'existe que dans les personnes humaines, qu'elle se transmet par la génération, que la race humaine est une, que cette unité rend seule possible la transmission du péché originel et la satisfaction offerte par le Rédempteur. Le mérite de cette satisfaction se tire tout entier de la personne auguste qui l'offrit. Ainsi c'est sur la divinité de Jésus-Christ que repose le mérite surabondant de sa passion et de sa mort[3]. »

[1] S. Anselm., *De fide Trinitatis et de Incarnatione Verbi contra blasphemias Roscelini,* c. I-V ; *Patr. lat.,* t. CLVIII, c. 260-276. — Cf. *Essai sur la Méthode,* p. 82.

[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 190.

[3] *De fid. Trinit. et de Incarn. Verb.,* cap. VI-IX, col. 278-284. Cf. *Ess. sur la Méth.,* p. 83.

De libero arbitrio. De præscientia et prædestinatione divina.

54. C'est par le même procédé dialectique que saint Anselme dans son dialogue *de Libero arbitrio* élucide la grave question de la liberté humaine. « La liberté, dit-il, est le pouvoir de faire le bien. Vouloir le bien est en la puissance immédiate de l'homme ; Dieu lui-même ne saurait empêcher qu'il en soit ainsi. Mais si la volonté s'est d'elle-même faite esclave du mal, Dieu ne saurait, sans qu'elle le veuille, la rendre libre. La liberté existe à des degrés et des états différents. En Dieu, elle est absolue. Dans les anges et les bienheureux, elle est limitée, mais inamissible. Dans les hommes, elle est à la fois limitée et amissible ; mais tandis que l'homme peut la recouvrer par la pénitence, chez les anges déchus elle est perdue sans retour. Il importe de distinguer entre la faculté de vouloir et l'usage de cette faculté. La faculté de vouloir, ou libre arbitre, fait partie de la nature humaine ; elle a pour objet le bonheur de l'homme. Mais pour bien user de cette faculté, pour produire le bon vouloir actuel, la créature raisonnable a besoin d'un secours de Dieu, à l'aide duquel elle s'élève à l'accomplissement du devoir. La faculté de vouloir n'est donc, considérée intrinsèquement, ni bonne ni mauvaise ; elle ne devient telle que par son rapport avec ce qui doit être, c'est-à-dire le juste, le bien, le devoir. La volonté est bonne quand elle se conforme au bien ; mauvaise, quand elle s'en écarte. Le mal en soi n'est donc pas autre chose que le défaut de rectitude. Il est la négation, la privation de ce qui doit être, un véritable néant. En s'obstinant à la poursuite, au triomphe de ce néant, la volonté devient à proprement parler une volonté mauvaise. Ainsi le libre arbitre, considéré comme un attribut de la nature humaine, est bon ; il ne devient une cause occasionnelle de mal que par le mauvais usage qu'en fait l'homme. Logiquement donc il est absurde de dire que Dieu soit jamais l'auteur du mal ou péché [1]. » Saint Anselme complète ces notions sur le libre arbitre humain dans un traité spécial intitulé : *De concordia præscientiæ et prædestinationis Dei cum libero arbitrio*, où la question si ardue de

[1] S. Anselm., *Dialog. de Libero arbitrio; Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 489-538. Cf. *Essai sur la Méthode*, p. 82-83.

l'accord de la prescience et de la prédestination divine avec la liberté humaine est résolue d'une façon magistrale. Il démontre d'abord qu'il n'y a point contradiction entre la prescience divine et le libre arbitre, parce que Dieu en prévoyant l'usage bon ou mauvais que l'homme fera librement de son libre arbitre n'impose aucune contrainte à l'homme et ne lui ôte rien de sa liberté. Quand on dit : Ce que Dieu prévoit par sa prescience arrivera nécessairement, ce mode de nécessité n'implique point de la part de Dieu une intervention de contrainte, il signifie seulement que la prescience en Dieu étant nécessairement infaillible, ce que Dieu prévoit ne saurait ne point arriver. Mais la prescience ayant ici pour objet le libre usage que tel homme fera de sa volonté libre, n'enchaîne point la liberté de l'homme. Il en est de même de la prédestination. Dieu ne prédestine point qu'un tel sera juste par une prédestination de contrainte, puisqu'il ne saurait en l'homme y avoir un mérite de justice, si l'observation de cette justice n'était pas le fruit de la libre volonté. La prédestination pas plus que la prescience ne repose donc point sur une nécessité qui précède l'événement et le produise de force, mais sur cette autre nécessité qui suit l'événement et en vertu de laquelle Dieu, qui ne peut se tromper en a prévu le résultat, tel que le libre arbitre de l'homme le produirait. Car bien que Dieu prédestine, il ne le fait point en contraignant d'aucune sorte la volonté de l'homme, mais au contraire en laissant à la volonté humaine toute sa libre expansion. La prédestination n'exclut donc point le libre arbitre, pas plus que le libre arbitre n'exclut la prédestination[1]. »

Relation intime entre la doctrine de saint Denys l'Aréopagite et celle de S. Anselme.

55. On voit que sous une forme brève et concise saint Anselme nous a laissé une philosophie chrétienne complète. En ajoutant à ceux que nous venons d'analyser ses traités sur la « Volonté de Dieu », la « Chute des Anges », le « Péché originel », la « Procession du Saint-Esprit », les « Sacrements », le « Mariage[2] », on

[1] S. Anselm., *De concord., præsc. et prædest. Dei cum libero arbitrio*, col. 507-538.

[2] *De voluntate Dei; Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 581 ; *Dialog. de casu Diaboli*, col. 325 ; *De conceptu virginali et originali peccato*, col. 431 ; *De processione*

aura l'ensemble de toute sa doctrine théologique sur l'origine du mal, la satisfaction, la rédemption, les fins dernières, l'immortalité de l'âme et la résurrection. Émerveillé du génie de saint Anselme, M. de Rémusat le compare à celui de Platon. « C'est vraiment chose curieuse, dit-il, que cette intelligence qui unit à la distance des siècles deux grands esprits comme Platon et Anselme, que cette transmission secrète et comme insensible des doctrines qui passent à travers les âges, qui se dispersent en germes épars, et qui, telles que ces graines imperceptibles emportées dans le tourbillon de l'atmosphère, vont tomber par hasard sur une terre féconde, y prennent racine, y grandissent, sans qu'aucune main visible les ait semées. Une main cependant peut être entrevue, c'est celle du mystique que le moyen âge honorait sous le nom de Denys l'Aréopagite. » En effet, saint Anselme, d'ordinaire si sobre de citations, reproduit quelque part un long fragment de l'Aréopagite, qu'il appelle le vénérable Père, le Père bienheureux, et dont il trouve les paroles d'une profondeur admirable [1]. « Or, reprend M. de Rémusat, puisque saint Anselme connaissait les œuvres de Denys l'Aréopagite, voici ce qu'il avait pu y lire et s'approprier : « Dieu est le souverain bien. Il est la bonté

Spiritus Sancti contra Græcos, col. 285; *De sacramentorum diversitate,* col. 547; *De nuptiis consanguineorum,* col. 567.

[1] Voici le passage de saint Anselme, qui prouve qu'en d'autres de ses ouvrages, aujourd'hui perdus, il avait déjà eu l'occasion de citer les œuvres de l'Aréopagite : *De hac et venerandus Pater Dionysius ait, sicut et alibi meminimus : « Divina caligo est inaccessibile lumen in quo habitare Deus dicitur, et invisibili eo existente propter supereminentem claritatem, et inaccessibili eodem per superexcellentiam superessentialis luminum manationis. In hoc sit omnis Deum scire et videre dignus, eum non videndo neque cognoscendo, vere super visionem et cognitionem factus, hoc ipsum cognoscens, quia super omnia est sensibilia et intelligibilia, et prophetice videns : « Mirabilis facta est scientia tua ex me : confortata est et non potero ad eam. »* (*Psalm.* CXXXVIII, 6). *His beati Dionysii tam ponderosis verbis consonat et David dicens de Domino : « Caligo sub pedibus ejus. »* (S. Anselm., *Homil.* IV; *Patr. lat.,* t. CLVIII, col. 609.) Le texte de l'Aréopagite cité ici est tiré de l'Épître de ce Père à Dorothée. (S. Dionys. Areopag., *Patr. Græc.*, t. III, col. 1073.) La traduction latine dont saint Anselme faisait usage est celle de Scot Érigène, la seule qu'on possédât alors. (Scot. Erigen., *Versio oper. S. Dionysii ; Patr. lat.,* t. CXXII, col. 1178.)

par essence, et il répand la bonté sur tous les êtres. Il est le principe de toute chose bonne. Il est également le principe du beau, parce qu'il est la beauté absolue, et que les choses belles préexistent, comme dans leur cause, dans la simplicité et l'unité de cette souveraine nature. Ainsi tout ce qui est vient du bon et du beau, et aspire vers le beau et le bon. La nature du souverain bien est impénétrable, son essence est ineffable, et comme on ne peut concevoir ni exprimer ce qu'il est, il n'est rien de ce qui est, et la théologie désigne excellemment Dieu en disant qu'aucune des expressions de notre langage, aucune conception de notre esprit, ne saurait le définir d'une manière adéquate. Tous les êtres procèdent du bien. Il suit que le mal n'est pas un être, que le mal en lui-même n'existe pas. Il ne peut donc être le principe d'aucune existence, et comme il ne saurait venir du bien, il ne peut être que le défaut du bien; en tant que mal, il n'est nulle part. Le bien, au contraire, est l'être véritable. Tout subsiste en lui. Il contient en soi les types ou raisons créatrices des choses. Il est la cause universelle; aussi connaît-il les êtres dans leurs causes, non dans les êtres eux-mêmes; il les connaît antérieurement à leur production, il les voit en lui. Il est tout en toute chose, et il n'est essentiellement en aucune chose. L'entendement ne peut en aucune manière atteindre la nature de Dieu, il n'est rien de ce qui existe, mais tout ce qui est a son être en lui. La divine obscurité de sa nature n'est que la lumière inaccessible dans laquelle Dieu réside [1]. »

Découverte par saint Anselme d'un argument métaphysique prouvant *à priori* l'existence de Dieu

56. Assurément dans la doctrine élevée et hiératique de l'Aréopagite on rencontre les idées fondamentales, les principes qui ont servi de base et comme de point de départ aux déductions lumineuses par lesquelles saint Anselme arrive à des conclusions solides et précises. Le rapprochement établi par M. de Rémusat entre le docteur de Cantorbéry et le docteur de l'Aréopage est donc de nature à solliciter l'attention des philosophes chrétiens, et à provoquer de leur part de nouvelles études. Le génie de saint

[1] M. de Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 483-485.

Anselme procédant directement du disciple immédiat de saint Paul, illuminant le XIIe siècle des radieuses clartés du siècle apostolique, offre un sujet digne d'exercer les plus nobles esprits et de tenter leurs investigations. Il serait, en particulier, fort intéressant pour la dogmatique de pouvoir constater la mesure dans laquelle la méditation des œuvres de l'Aréopagite par saint Anselme aida celui-ci dans la découverte du fameux argument connu aujourd'hui sous le nom de « preuve métaphysique » ou « démonstration *à priori* » de l'existence de Dieu. C'est dans le *Proslogion* que cet argument fut mis en lumière. « Aussi, dit M. de Rémusat, le *Proslogion* est-il regardé comme l'ouvrage capital de son auteur. Le temps l'aurait seul épargné, qu'Anselme occuperait presque la même place dans l'histoire de la philosophie. Quels que soient ses autres mérites, c'est à l'argument développé dans le *Proslogion* qu'il doit sa renommée de métaphysicien. Là est le sujet d'éternel examen qu'il a laissé à la postérité[1]. » Anselme n'était encore que prieur de l'abbaye du Bec, alors que vers l'an 1070, il composa le *Proslogion* dans des circonstances que ses biographes ont soigneusement notées, et que lui-même nous a fait connaître. Il venait de terminer le *Monologium* où il expose les diverses preuves de l'existence de Dieu, dites dans l'école « expérimentales » ou *à posteriori,* tirées de l'ordre de la création, de la notion des êtres finis, imparfaits, contingents, supposant tous l'existence de l'infini, du parfait absolu, de l'éternel. « Or, dit Eadmer, après avoir par les seules lumières de la raison naturelle établi ces grandes vérités que la foi nous enseigne, il lui vint à l'esprit de chercher s'il n'y aurait point un argument, court, simple, décisif, à la portée de toutes les intelligences, qui suffirait seul à démontrer l'existence de Dieu avec ses attributs divers, éternité, incommutabilité, omnipotence, ubiquité, incompréhensibilité, justice, amour, miséricorde, véracité, bonté; et comment tous ces attributs essentiels « sont en Dieu, suivant le mot de saint Jean, une

[1] M. de Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry,* p. 521.

seule et même chose [1]. » Ce problème, comme nous l'a dit plus tard Anselme lui-même, était hérissé de difficultés. Il absorba sa pensée, durant de longs mois, au point de lui faire perdre l'appétit et le sommeil; et ce qui lui était plus sensible encore, il le plongea dans une distraction, telle que ni dans la récitation des matines, ni dans la célébration des autres offices divins, il ne pouvait la maîtriser. Cependant, ne réussissant point à trouver la solution tant cherchée, il finit par craindre que son idée ne fût une tentation du démon, et il s'efforça de la repousser. Mais plus il travaillait à la bannir de son imagination, plus elle revenait l'assaillir. Or, une certaine nuit, comme il était au chœur, présidant la récitation des matines, la grâce de Dieu illumina son intelligence ; la vérité qu'il avait si longtemps poursuivie lui apparut dans une clarté évidente, il se sentit comme inondé d'une joie intérieure qui remplissait tout son être. Sur-le-champ, voulant pour lui-même fixer son souvenir, et pour les autres conserver une exposition qui devait être utile à tant d'âmes, il prit des tablettes de cire et y nota rapidement la substance du nouvel argument. Ces tablettes ainsi écrites, il les confia à la garde de l'un des religieux, en lui recommandant de les conserver avec soin. Quelques jours après, comme il les redemandait, le frère qui les avait déposées dans l'*armarium* alla les y chercher. Elles ne se retrouvèrent plus ; et jamais, malgré toutes les recherches faites dans l'intérieur du monastère, on ne sut ce qu'elles étaient devenues. Anselme se hâta de réparer la perte, en transcrivant de mémoire sa note primitive sur de nouvelles tablettes, qu'il confia au même dépositaire, insistant plus fortement que la première fois sur l'ordre de veiller à leur conservation. Le religieux, pour plus de sûreté, les plaça sous le chevet de son lit; mais le lendemain matin quelle ne fut pas sa surprise de trouver épars sur le sol les fragments de cire détachés des tablettes et rompus en morceaux ! On recueillit l'un après l'autre ces précieux débris, Anselme lui-même les rajusta

[1] Joann., XVII, 21.

dans les tablettes et parvint, non sans peine, à retrouver les traits à demi effacés du poinçon. Au nom du Seigneur, il fit alors transcrire ces notes sur parchemin, pour éviter tout nouvel accident. Ce fut d'après elles qu'il rédigea le *Proslogion*, opuscule de quelques pages, mais d'une sublimité de conception et de pensée vraiment incomparable [1]. »

Préface du *Proslogion* par saint Anselme.

57. Avec moins de détails, saint Anselme lui-même, dans la préface du *Proslogion*, expose les motifs qui le déterminèrent à le composer et les difficultés qu'il eut à vaincre. « Cédant, dit-il, aux instances de quelques-uns de mes frères qui me demandaient un modèle de méditation philosophique, où, s'élevant de déductions en déductions successives, les esprits spéculatifs pussent arriver par la raison à se rendre compte des vérités de la foi, j'avais composé le *Monologium*. Mais réfléchissant ensuite à la difficulté pour un grand nombre d'intelligences de suivre la longue chaîne de raisonnements qui s'y rencontrent, je fus amené à chercher s'il n'y aurait pas possibilité de condenser toutes ces preuves en un seul argument qui serait à lui-même sa preuve, et suffirait à démontrer que véritablement Dieu existe, qu'il est le souverain bien, n'ayant lui-même besoin d'aucun autre être, tandis que tous les êtres ont besoin de lui et pour exister et pour être bons, enfin tout ce que la foi nous enseigne de la substance divine. Longtemps et avec toute l'énergie dont je suis capable, je m'appliquai à cette recherche : parfois il me semblait entrevoir la possibilité de réussir; mais bientôt je retombais dans l'impuissance, et la solution me paraissait dépasser les forces de la raison humaine. Désespérant du succès, je voulus abandonner cette idée comme un problème insoluble. Mais j'essayais en vain de la bannir de mon esprit pour me livrer à d'autres travaux intellectuels, sans cesse elle revenait m'obséder, de telle sorte que, bon gré mal gré, il me fallait la subir. Enfin, un jour où je me fatiguais à repousser son obsession importune, dans le conflit des pensées diverses qui s'élevaient en mon âme, la solution dont j'avais désespéré s'offrit d'elle-même et s'empara de

[1] Eadmer, *S. Anselm. Vita; Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 63.

moi avec un empire tel, que désormais je déployai autant d'ardeur à en poursuivre l'exposition que j'en mettais auparavant à en fuir même la recherche. Mon intention était de donner au public ce nouvel opuscule ainsi que le *Monologium* dont il est le complément sous le voile de l'anonyme, mais le très-révéré Hugues archevêque de Lyon, alors légat apostolique dans les Gaules, m'enjoignit en vertu de l'autorité du saint-siége de les publier l'un et l'autre avec leur nom d'auteur. Ce fut ainsi que parurent le *Monologium*, titre qui convient au caractère d'un monologue philosophique, et le *Proslogion*, dont la forme est celle d'une allocution que j'adresse tantôt à Dieu, tantôt à ma propre conscience[1]. »

Exposition de l'argument métaphysique par saint Anselme.

58. Avoir écrit le *Proslogion* c'est un titre de gloire à jamais immortel. Mais après l'avoir écrit, se préoccuper d'en laisser à jamais ignorer l'auteur, mettre à cette abnégation de sa personnalité une insistance telle qu'il faille l'intervention de l'autorité apostolique pour la vaincre, c'est là ce qui dépasse toute gloire humaine, c'est le génie s'effaçant dans la sainteté. « Seigneur, mon Dieu, s'écrie saint Anselme, je ne tente point de pénétrer votre profondeur ; loin de moi la présomption de mesurer à votre infini la faiblesse de mon intelligence, mais je voudrais me faire quelque idée intellectuelle de votre vérité que mon cœur aime et croit. Je ne cherche pas à comprendre pour croire ; mais je crois afin de comprendre. Car le premier principe de ma foi est que si je ne crois, je ne puis arriver à l'intelligence. Donc, Seigneur, vous qui donnez l'intelligence de la foi, faites-moi la grâce, dans la mesure où vous le jugerez utile, de comprendre que vous existez, ainsi que nous le croyons, et que votre être est tel que la foi nous l'enseigne. Or, par la foi nous croyons que vous êtes tel que rien ne se peut concevoir de plus grand. L'existence d'une telle nature sera-t-elle contestable parce que « l'insensé aura dit dans son cœur : Dieu n'est pas ?[2] » Mais l'insensé qui tient ce langage,

[1] S. Anselm. Cantuar., *Proslog. proœmium* ; *Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 223-225. *Coegerunt me plures et maxime reverendus archiepiscopus Lugdunensis, Hugo nomine, fungens in Gallia legatione apostolica, qui mihi hoc ex apostolica præcepit auctoritate, ut nomen meum illis præscriberem.*

[2] *Psalm.* III, 1.

lorsqu'il m'entend dire que vous êtes une nature telle que rien ne peut se concevoir de plus grand, comprend ma parole, et ce qu'il comprend ainsi se trouve dans son intellect, bien qu'il n'en comprenne pas l'existence. Car autre chose est l'idée d'un objet dans l'intellect, autre chose la croyance à l'existence de l'objet. Le peintre qui conçoit un tableau l'a dans l'intellect, mais il sait que ce tableau n'existe pas puisqu'il n'est point encore fait. Quand l'œuvre sera terminée, l'artiste l'aura dans l'intellect et il en connaîtra l'existence réelle. Donc l'insensé qui nie Dieu est forcé de convenir qu'il a dans l'intellect l'idée d'une nature telle que rien ne se peut concevoir de plus grand, puisque dès qu'on énonce cette proposition il la comprend, et que tout ce qui se comprend est dans l'intellect. Mais très-manifestement ce quelque chose de plus grand que tout ce qui saurait se concevoir ne peut pas être seulement dans l'intellect, car s'il était seulement dans l'intellect on pourrait le concevoir comme existant en réalité, et dès lors on concevrait quelque chose de plus grand que lui. Donc sans aucune espèce de doute, ce qui est tel que rien de plus grand ne peut être pensé existe et dans l'intellect et dans la réalité. Si l'être au-dessus duquel on ne saurait rien imaginer pouvait être regardé comme n'étant pas, cet être sans égal ne serait déjà plus celui au-dessus duquel on ne peut rien concevoir. Il y aurait contradiction dans les termes. Il y a donc vraiment un être au-dessus duquel on n'en saurait élever un autre, et qui par là est conçu comme ne pouvant pas ne pas être. Cet être, c'est vous, ô Seigneur notre Dieu! Comment donc l'insensé a-t-il pu « dire dans son cœur : Dieu n'est pas? » C'est qu'il y a deux manières de « dire dans son cœur » ou penser. On peut penser les mots qui expriment la chose; de cette manière on peut tout dire et tout penser, même que Dieu n'est pas. Mais on peut aussi penser la chose même que l'on dit, et la comprendre. Or, quand on comprend que Dieu est ce qui ne suppose rien de plus grand que soi, on comprend qu'il est impossible que Dieu ne soit pas. Grâces donc vous soient rendues, ô Dieu de bonté, grâces immortelles, d'avoir par votre lumière éclairé mon intelligence pour comprendre ce que je

croyais déjà par la foi que vous m'avez donnée, de telle sorte que, ne voulant pas croire à votre existence, je sois ramené par mon intelligence à la foi [1]. »

Valeur de l'argument métaphysique de saint Anselme.

59. Tel est cet argument de saint Anselme. Réduit en syllogisme, il se peut formuler ainsi : Nous avons l'idée d'un être souverainement grand et parfait ; or, s'il n'existait pas, il ne serait point souverainement grand ni souverainement parfait ; donc l'être souverainement grand et parfait existe. « Cet argument inventé par Anselme, dit Leibnitz, est très-beau et très-ingénieux. Les scolastiques, sans en excepter leur docteur angélique, ont méprisé cet argument, et l'ont fait passer pour un paralogisme ; en quoi ils ont eu grand tort [2]. » Le reproche fait par Leibnitz aux scolastiques d'avoir professé une hostilité pleine de dédain pour l'argument de saint Anselme est fondé. Mais leur docteur angélique, saint Thomas d'Aquin, ne nous paraît pas avoir été si loin qu'eux, et nous croyons que les disciples ont sur ce point singulièrement exagéré la pensée du maître. Au chapitre IIe de la *Somme théologique*, saint Thomas d'Aquin se pose cette question : « L'existence de Dieu est-elle évidente par elle-même? » Il répond négativement et saint Anselme eût répondu de même. En effet si l'existence de Dieu était d'évidence immédiate, la raison humaine n'aurait pas besoin pour s'élever à cette notion de l'intermédiaire des choses visibles, devenues, selon le mot de saint Paul, « le miroir des choses invisibles ; » les docteurs comme saint Thomas d'Aquin et saint Anselme n'auraient point eu à chercher des arguments, à réunir des preuves, à fournir avec tant d'efforts et de traits de génie la démonstration d'une vérité d'évidence immédiate. Donc saint Thomas d'Aquin, résumant dans sa réponse la tradition, l'Écriture et la conscience du genre humain tout entier, avait raison de dire : « Non, l'existence de Dieu n'est point évidente par elle-même. » Cependant il se posait l'objection suivante : « Il semble évident en soi que Dieu est. En effet, on appelle évidentes en soi toutes les vérités qu'on admet aussitôt que le sens des termes qui les

[1] S. Anselm., *Proslogion*, cap. I-V ; *Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 225-229.
[2] Leibnitz, *Nouv. Ess. sur l'entend. hum.*, l. IV, chap. X.

expriment est connu. Mais, dès qu'on sait la signification du mot Dieu, on sait aussitôt que Dieu existe, car ce nom signifie une chose telle qu'on ne peut pas en imaginer une plus grande. Or ce qui existe tout à la fois dans la réalité et dans l'intellect est plus grand que ce qui existe seulement dans l'intellect. C'est pourquoi Dieu étant dans l'intellect puisque l'intellect comprend le nom de Dieu, on doit conclure qu'il existe aussi dans la réalité. Donc l'existence de Dieu est évidente par elle-même. » Cette objection reproduit, on le voit, l'argument de saint Anselme. Le docteur angélique la résout ainsi : « Non, l'existence de Dieu n'est point d'évidence immédiate. Celui qui entend prononcer le nom de Dieu ne comprend peut-être point par ce mot une chose si grande qu'on ne saurait imaginer rien de plus grand, puisqu'il en est qui ont cru que Dieu était corporel. En admettant même que chacun attachât cette signification au mot Dieu, et entendît par là, comme il convient, un être au-dessus duquel on ne puisse rien imaginer de plus grand, il ne s'ensuivrait pas pour cela que chacun comprît qu'un tel être existe en réalité et non pas seulement dans l'intellect. Pour le convaincre de la réalité de l'existence de Dieu, il faudrait qu'il admît d'abord comme possible l'existence d'un être au-dessus duquel rien ne se peut concevoir de plus grand ; or, c'est ce que n'admettent point ceux qui nient l'existence de Dieu[1]. » Si nous ne nous trompons, saint Thomas d'Aquin dans ce passage n'entendait nullement nier la valeur intrinsèque de l'argument de saint Anselme, mais uniquement démontrer que cet argument ne pouvait en rien établir que l'existence de Dieu fût de soi une vérité d'évidence immédiate. Par le fait même qu'il

[1] *Dicendum quod forte ille qui audit hoc nomen, Deus, non intelligit significari aliquid quo majus cogitari non possit, cum quidam crediderint Deum esse corpus. Dato etiam quod quilibet intelligat hoc nomine, Deus, significari hoc quod dicitur, scilicet illud quo majus cogitari non potest* ; *non tamen propter hoc sequitur quod intelligat id quod significatur per nomen esse in rerum natura sed in apprehensione intellectus tantum. Nec potest argui quod sit in re, nisi daretur quod sit in re aliquid quo majus cogitari non potest ; quod non est datum a ponentibus Deum non esse.* (S. Thom. Aquin., *Summ. Theolog.*, p. I, q. II, art. I ; *Patr. lat.*, t. CCXVIII, col. 472.)

faut un argument pour prouver l'existence de Dieu, il est clair qu'elle n'est pas d'évidence directe. C'est là tout ce qu'a voulu dire saint Thomas d'Aquin. L'argument de saint Anselme subsiste donc dans toute sa force, non point comme supposant l'évidence immédiate de l'existence de Dieu, mais comme approchant le plus possible, pour toute intelligence cultivée qui s'appliquera sincèrement à le comprendre, d'une démonstration *à priori*, au moins par rapport à la raison humaine prise comme base de la démonstration même. Voilà pourquoi des philosophes de premier ordre, tels que saint Bonaventure et Henri de Gand au moyen âge, Leibnitz et toute une génération de savants jusqu'à nos jours, en ont maintenu la valeur. L'argument de saint Anselme ne supplée point à tous les autres, il en suppose au contraire la notion préexistante, mais il les complète et les couronne magnifiquement. S'il ne prouve pas directement l'existence de Dieu, il en démontre d'une façon péremptoire la nécessité logique. Le génie humain ne s'était jamais élevé plus haut, et depuis saint Anselme la science métaphysique n'est pas allée plus loin.

§ VIII. Siége de Capoue.

S. Anselme au monastère de Sclavia en Campanie.

60. Tel était ce grand archevêque de Cantorbéry, ignominieusement chassé d'Angleterre par Guillaume le Roux, et accueilli avec tant d'honneurs à Rome par le saint pape Urbain II, qui lui offrit au palais de Latran la même hospitalité que jadis Grégoire VII à saint Anselme de Lucques. « Nous y restâmes dix jours, vivant avec le pape, dit Eadmer. Mais l'époque des grandes chaleurs étant venue, pour éviter les maladies qu'elles occasionnent aux étrangers, et que la santé si ébranlée d'Anselme rendait pour lui plus particulièrement à craindre, il devenait nécessaire de chercher un air plus salubre. L'occasion s'offrit d'elle-même. Le monastère du Saint-Sauveur, près de Telesia[1] en Campanie, avait

[1] Telesia, ville jadis épiscopale, suffragante de la métropole de Bénévent, faisait partie de l'antique Samnium. Elle était située au confluent du Vul-

pour abbé un ancien disciple d'Anselme, nommé Jean. Italien d'origine et romain de naissance, Jean était allé faire ses études à l'abbaye du Bec, attiré par la réputation du grand docteur qui en était alors écolâtre. Il y prit l'habit monastique et y aurait terminé ses jours, sans un ordre du pape Urbain II qui le rappela à Rome pour lui confier le gouvernement de l'abbaye du Saint-Sauveur. En apprenant l'arrivée d'Anselme, Jean le fit supplier avec une insistance toute filiale de venir passer l'été dans son monastère. Anselme, rendant grâces à la Providence de cette pieuse invitation, demanda au souverain pontife la permission de l'accepter. Or, en ce moment Urbain II se disposait lui-même pour les intérêts de l'Église à se rendre en Campanie. « C'est vraiment une prédestination de la miséricorde divine ! répondit-il à Anselme. On pourrait appliquer ici le mot de l'Écriture : « Voici que Dieu fait partir Joseph pour l'Egypte avant Jacob son père. » Tout ce que je possède est à vous, à vous exilé pour la justice et pour votre fidélité au bienheureux Pierre : mais l'air de Rome en cette saison est dangereux pour tous et particulièrement pour les étrangers. J'approuve donc votre dessein et vous conseille de ne pas négliger l'occasion que vous offre la divine Providence. » Après cette parole du souverain pontife, Anselme n'hésita plus. Il se rendit à Telesia, pour y attendre la réponse que le roi d'Angleterre devait faire à ses lettres et à celles du pape. L'abbé du Saint-Sauveur vint à sa rencontre avec tous les religieux ; il l'accueillit comme le plus tendre des fils peut accueillir un père bien aimé, et au chant des hymnes de joie le conduisit au monastère. Là encore les chaleurs étaient torrides : afin qu'Anselme pût respirer un air plus frais, il l'établit dans un prieuré que l'abbaye possédait à Sclavia [1], au sommet d'une montagne ombragée, dans une délicieuse solitude. En y mettant le pied, Anselme s'écria : « Voici le lieu de mon repos. Que je

turne et du Sabaris, aujourd'hui *Calore*, dans la Terre de Labour. Il n'en reste plus maintenant que des ruines presque désertes.

[1] Aujourd'hui *Schiavi*, l'ancien *Castrum Sclavorum*, dans le district de Sora, de la Terre de Labour.

voudrais pouvoir y achever ma vie ! » Il reprit en effet à Sclavia toutes ses habitudes monastiques, dont il déplorait que les devoirs du ministère épiscopal l'eussent distrait depuis si longtemps. Il y mit la dernière main au dialogue intitulé : *Cur Deus homo,* commencé en Angleterre. Et cependant il se faisait tout à tous, admettant à son entretien sans aucune distinction de personnes tous les visiteurs, avec une égale affabilité, une grâce, un charme angélique, tellement que son nom fut bientôt en bénédiction dans la contrée[1]. » La haine de Guillaume le Roux l'atteignit pourtant jusque dans cette lointaine et paisible retraite. C'est Anselme lui-même qui nous l'apprend dans une lettre à Boson, l'un des religieux de l'abbaye du Bec, pour lequel il avait conservé un profond attachement et qu'il fait figurer comme interlocuteur dans le *Cur Deus homo*[2]. « Notre affection réciproque, lui écrit Anselme, a réellement Dieu pour principe, aussi n'ai-je point à prier pour qu'elle persévère dans l'avenir comme elle s'est maintenue jusqu'à ce jour. Confiant en Dieu lui-même, j'affirme qu'elle persévérera sans altération. Je ne puis cependant, selon votre désir et le mien, entretenir avec vous une fréquente correspondance. Ni le temps ni l'occasion ne me manqueraient, mais j'ai tout à craindre du roi qui me poursuit, moi, tout ce qui est à moi et tous ceux qui m'aiment, d'une haine sans merci. Je ne veux pas exposer notre chère abbaye du Bec au courroux de ce prince ; je ne veux ni ne dois exposer à la mort ceux qui portent mes lettres[3]. Eadmer, mon fils très-aimé, le bâton de ma vieillesse,

[1] Eadmer, S. *Anselm. vita,* lib. III, cap. IV ; *Patr. lat.,* t. CLVIII, col. 100 ; *Histor. Novor.,* l. II ; *Patr. lat.,* t. CLIX, col. 408-409. On montre encore aujourd'hui à Sclavia un puits de cent palmes de profondeur, creusé dans le roc vif et dont saint Anselme présida et bénit l'ouverture. Ses eaux ont plusieurs fois opéré des guérisons miraculeuses.

[2] Boson devint successivement prieur, puis abbé du Bec, après la mort de Guillaume de Montfort. Il était né à Montivilliers en Normandie. La correspondance de saint Anselme nous donne la plus haute idée du mérite et de la vertu de Boson.

[3] On sait que, depuis le départ de Robert Courte-Heuse pour la croisade, Guillaume administrait en souverain le duché de Normandie, sur lequel il

lui aussi moine du Bec, et que tous mes amis doivent aimer en proportion de ce qu'ils ont de tendresse pour moi, travaille à transcrire pour votre monastère un nouveau traité intitulé : *Cur Deus homo*, que je viens de terminer. Informez-en votre vénérable abbé Guillaume de Montfort en me recommandant à ses prières. Je ne lu écris point par les motifs que je viens de vous faire connaître. Mais Dieu m'est témoin que je l'aime, et vous tous, comme mon âme [1]. »

Recrudescence du parti schismatique en Campanie. Révolte des cités de Bénévent, Capoue et Naples. Le comte Roger de Sicile.

61. Les intérêts de l'Église qui appelaient Urbain II en Campanie étaient de la plus haute gravité. Le parti schismatique du pseudo-empereur Henri IV et de l'antipape Wibert de Ravenne n'ayant pu empêcher la croisade organisée par le pontife légitime [2], voulait profiter de l'absence des défenseurs armés d'Urbain II, pour renouveler la lutte contre le saint-siége. Déjà, nous l'avons vu [3], ils occupaient les défilés des Alpes, pillant, détroussant, mettant à mort [4] les évêques, les prêtres, les religieux, les clercs qui allaient à Rome prier au tombeau de saint Pierre et rendre leurs hommages au légitime successeur du prince des apôtres. Fermer de même l'Italie méridionale à l'influence du pape légitime et l'entourer d'un cercle d'ennemis, tel était depuis longtemps le rêve de Henri IV et le but obstinément poursuivi par sa politique. Ses partisans essayèrent donc de relever en Campanie le drapeau césarien [5]. Au printemps de l'an 1098, la

avait pris une hypothèque dont il espérait n'être jamais remboursé. Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 289.

[1] S. Anselm., *Epist.* xxv, lib. III ; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 56.

[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 357 et suiv.

[3] Cf. n°s 2 et 45 de ce présent chapitre.

[4] Ces attentats, ainsi que mille autres du même genre dont le pseudo-empereur et ses partisans se rendirent coupables, n'ont jamais été signalés par les modernes historiens. Ils sont cependant d'une authenticité incontestable. Voici le texte formel d'Eadmer à ce sujet : *Unde quidam episcopi, monachi, et religiosi clerici ea sæviente persecutione capti, spoliati, multisque contumeliis affecti, necati sunt. Wibertus Ravennas de apostolatu pulsus omni religiosæ personæ Romam petenti per se suosque, modis quibuslibet poterat, struebat insidias.* (Eadmer, *Hist. Novor.*, l. II, col. 407.)

[5] C'est encore là un de ces faits que les auteurs modernes ont affecté de laisser dans l'ombre. « En ce temps-là, disent-ils, le duc d'Apulie faisait le siége de Capoue. » Pourquoi ce siége ? Ils n'en donnent aucune autre raison

ville de Capoue donna le signal, chassa le jeune prince Richard, fils et successeur de Jordano, vassal du duc Roger d'Apulie sous la suzeraineté du saint-siége. Naples et Bénévent entrèrent dans la ligue, en sorte que de toute sa principauté il ne resta au jeune Richard que la ville d'Aversa. Les rebelles disposaient de forces relativement considérables, parce que leurs guerriers, en haine d'Urbain II, s'étaient abstenus de prendre part à la croisade. L'armée du duc d'Apulie, au contraire, se trouvait depuis le départ de Boémond pour l'Orient tellement réduite, que suivant l'expression d'un chroniqueur : « Roger pleurait de désespoir en se voyant seul dans son duché avec les femmes et les enfants[1]. » « Dans cette détresse, dit Gaufred de Malaterra, Richard et le duc d'Apulie s'adressèrent simultanément au comte Roger de Sicile pour en obtenir des secours que lui seul pouvait leur donner. Frère de Robert Guiscard et oncle du duc d'Apulie, Roger de Sicile était l'arbitre et le soutien de toute la dynastie normande, *totius progeniei suæ sustentator*. La supériorité de son génie, sa prudence dans les conseils, la sagesse de son administration, en avaient fait l'oracle des princes de l'Italie méridionale. La Sicile lui devait une prospérité et des richesses jusque-là inconnues. Le jeune Richard lui envoya une députation pour le supplier de prendre en main sa cause, lui offrant en retour la suzeraineté de Naples. Le duc d'Apulie, de son côté, fit partir pour la Sicile sa noble épouse la duchesse Adèle, fille de Robert de Flandre, afin d'obtenir plus promptement, par une si haute

sinon l'humeur batailleuse du prince normand qui, d'après eux, aimait la guerre pour la guerre. Or, Gaufred de Malaterra, historien contemporain des événements, dit en termes formels que la révolte de Capoue et l'expulsion du jeune prince Richard furent l'œuvre de la perfidie des *Lombards,* c'est-à-dire des schismatiques partisans de Henri IV et de Wibert de Ravenne. Voici ses paroles : *Ricardus juvenis, Jordanis principis filius, fraude Longobardorum urbe Capuana injuste privatus, ac de auctoribus damni ultionem petere disponens, ad comitem Siciliæ prudentes viros supplex direxit ut sibi auxilium laturus accelerare non differat.* (Gaufred. Malaterr., *Hist. Sicul.*, l. IX, cap. XXVI ; *Patr. lat.*, t. CXLIX, col. 1205.)

[1] Robert. Monach., *Histor. Hierosol.,* l. II, cap. II ; *Patr. lat.*, t. CLV, col. 679. — Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 392.

intervention, le secours tant désiré. Ému du danger que couraient le duc son neveu et le jeune prince Richard, Roger de Sicile ne perdit pas un instant. Dès les premiers jours du mois d'avril, son armée composée en grande partie de Sarrasins, les guerriers chrétiens ayant presque tous suivi Tancrède à la conquête de Jérusalem, franchit sous sa direction le détroit du Phare et vint couvrir de ses pavillons enduits de bitume, *tentoria bitumine palliata*, les montagnes de la Calabre. Elle s'y recruta de tout ce qui restait d'hommes valides dans la contrée, heureux de s'enrôler sous les drapeaux d'un si glorieux chef. Le duc d'Apulie qui n'avait pas osé espérer une marche si rapide, impatient de témoigner à son oncle toute sa reconnaissance, accourut à sa rencontre jusqu'au fleuve *Liscus,* près du *castrum* d'Orioli. La joie fut grande, lorsqu'ils purent échanger mutuellement le baiser de paix. Le duc se dirigea aussitôt avec sa petite troupe par les montagnes de Melfi vers Capoue, pendant que Roger de Sicile allait camper dans les plaines voisines du fleuve *Calore,* qui offraient d'abondants pâturages pour les troupeaux de bœufs, de brebis et de chèvres dont les Sarrasins, habitués à se nourrir du lait et de la chair de ces animaux, s'étaient fait suivre [1]. » C'est un fait fort remarquable et qui nous donne la plus haute idée de la sagesse politique du comte Roger, que la coopération des Sarrasins dans une expédition dont le succès intéressait à un si haut degré l'affermissement du pouvoir des papes. De même qu'Alphonse le Vaillant, lors de la conquête de Tolède sur les Maures d'Espagne [2], avait stipulé que ceux des Musulmans qui consentiraient à vivre sous sa domination ne seraient inquiétés ni dans leur fortune ni dans leurs croyances, le comte Roger, d'accord avec Grégoire VII dont il était l'ami dévoué, avait offert les mêmes concessions aux Sarrasins de Sicile. Sa perspicacité et son expérience des hommes lui faisaient comprendre que, sans efforts violents, par le fait seul du contact quotidien avec une société

[1] Gaufred. Malaterr., *Histor. Sicul.,* l. IV, cap. XXVI; *Patr. lat.,* t. CXLIX, col. 1206.

[2] Cf. t. XXIII, de cette *Histoire,* p. 90.

chrétienne, les vaincus viendraient d'eux-mêmes, après une ou deux générations, courber la tête sous le joug doux et suave de l'Évangile. Sa prévision devait se réaliser, grâce au zèle avec lequel il multiplia sur tous les points de l'île les centres religieux, rétablissant partout les anciens évêchés et les monastères détruits par l'invasion africaine, en créant d'autres sur les points où la population s'était agglomérée depuis trois siècles et avait donné naissance à des cités nouvelles.

Soumission de Bénévent. Siége de Capoue.

62. « A l'approche du comte de Sicile, reprend le chroniqueur, les citoyens de Bénévent épouvantés s'empressèrent d'offrir leur soumission et de demander la paix. Roger accepta leurs propositions : comme la ville relevait directement de la juridiction du seigneur apostolique Urbain II et de l'église Romaine, il accepta les témoignages de leur repentir et se borna à exiger d'eux quinze cents *nummi* d'or et six chevaux de luxe, *sex ambulatorii*, promettant à ce prix d'épargner la cité et de faire respecter les moissons sur tout le territoire. Il vint ensuite camper sur les bords du fleuve *Sabbato* [1], et y célébra les fêtes de la Pentecôte (16 mai 1098). Déjà il avait envoyé à Capoue une légation chargée de ramener les citoyens au devoir. « Je ne suis animé contre vous d'aucun sentiment hostile, leur faisait-il dire. Soumettez-vous à l'autorité de votre prince légitime, et vous me trouverez prêt à vous servir d'intermédiaire et d'appui. » Le message fut repoussé avec dédain par les rebelles. Au retour des ambassadeurs, Roger donna l'ordre à son armée de se mettre en marche. De sa personne, avec mille cavaliers d'élite, il quitta le camp au milieu de la nuit et arriva au point du jour sous les murs de la ville. Dans l'impétuosité de son attaque, franchissant les postes avancés et tuant tout ce qui faisait résistance, il aurait forcé les portes, sans le nuage de poussière soulevé par le galop des chevaux et poussé par un vent violent vers Capoue. La garnison ainsi prévenue de son approche eut le temps de se mettre en défense. Il fallut donc procéder à un siége en règle.

[1] *Super fluvium quod Sabbatum dicitur*. L'un des affluents du Vulturne.

Le comte établit son camp sur la rive méridionale du Vulturne, pendant que le duc d'Apulie et le prince Richard se postèrent sur la rive gauche. Deux ponts, l'un en amont l'autre en aval, furent établis pour la communication des deux armées, et complétèrent l'investissement de la ville. Malgré son âge, Roger de Sicile était partout le premier aux opérations militaires. Il lui arrivait souvent de franchir avant l'aube les ponts du Vulturne et de faire l'inspection de tous les avant-postes. Il surprit plus d'une fois son neveu Roger ainsi que le jeune prince Richard encore endormis sous leur tente, et les raillait de leur paresse. Eux-mêmes rougissaient de se voir dépasser en activité et en énergie par ce courageux vieillard, chargé d'ans et couvert de blessures. Ils redoublaient de vigilance, et l'armée entière, à l'exemple du héros, affrontait tous les dangers et toutes les fatigues [1]. »

Trahison de Sergius. Apparition de saint Bruno au comte Roger de Sicile.

63. Ce n'était pas sans raison que le comte se prodiguait ainsi pour assurer le triomphe définitif de l'entreprise commune. La lutte était plus religieuse que militaire : les schismatiques dans l'espoir de renverser enfin l'autorité légitime d'Urbain II faisaient appel à toutes les mauvaises passions ; ils se défendaient avec la rage des sectaires. Voici comment s'exprime à ce sujet le comte Roger lui-même dans un diplôme fameux, adressé après la victoire à saint Bruno. « J'avais amené au siége de Capoue un grec, nommé Sergius, qui commandait deux cents hommes d'armes recrutés parmi ses compatriotes. Confiant dans sa loyauté et sa valeur, je lui donnai le commandement et l'inspection de tous nos postes avancés, *exercitus excubiarum magistrum*. Le misérable s'aboucha avec le chef des rebelles de Capoue : cédant à une instigation satanique, il lui promit moyennant une somme énorme de lui ouvrir l'accès du camp et de me livrer, moi et mon armée, entre ses mains. La nuit fixée pour la trahison étant venue, le commandant de Capoue se tint prêt à répondre au signal, pendant que Sergius plaçait ses affidés aux avant-postes. Depuis quelques instants je m'étais cou-

[1] Gaufred. Malaterr., *Histor. Sicul.*, loc. cit., col. 1207.

ché et commençais à m'endormir, lorsque je vis debout près de mon lit un vénérable vieillard. Son visage était inondé de larmes et dans sa douleur il déchirait ses vêtements. — Pourquoi pleurez-vous ainsi? lui dis-je. — Mais sans me répondre, il redoubla de sanglots. Une seconde fois je répétai ma question, et il me dit : Je pleure les âmes des chrétiens sur le point de succomber ici, et vous avec eux. Levez-vous, prenez les armes; il n'est que temps, si Dieu daigne vous délivrer, vous et votre armée tout entière. — Le vieillard qui me tenait ce langage était en tout semblable au vénérable Bruno. Je me réveillai sous une impression profonde de terreur, je criai aux armes, et ordonnai à mes guerriers de monter à cheval. Moi-même revêtant à la hâte mon armure, je me précipitai à travers le camp, répétant partout le cri d'alarme, pour m'assurer de ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans cette vision. Épouvanté des clameurs et du cliquetis des armes qui retentirent tout à coup sous les tentes, l'impie Sergius et ses complices s'enfuirent dans la direction de Capoue, espérant y parvenir avant que nous eussions pu les atteindre. Mais nos chevaliers les gagnèrent de vitesse; ils en blessèrent quelques-uns et s'emparèrent de tout le reste. Les prisonniers, au nombre de cent soixante, nous confirmèrent la parfaite véracité de la vision. Or, ajoute Roger, après la prise de Capoue que la miséricorde de Dieu réduisit en notre pouvoir, je passai par Squillace où je tombai malade et restai quinze jours alité. Le vénérable père Bruno avec quatre de ses religieux vint me voir et me consoler par ses entretiens si pleins d'onction et de sainteté. Je racontai ma vision à l'homme de Dieu et lui rendis d'humbles actions de grâces pour m'avoir apporté de si loin le secours de son intervention. Mais dans sa modestie il déclina cet honneur. « Ce n'est pas moi que vous avez vu, ainsi que vous le croyez, me dit-il. C'est l'ange du Seigneur Dieu des armées, l'ange qui se tient dans les combats à côté des princes de la terre, quand ils luttent pour la justice et la vérité. » Je le suppliai humblement de daigner au nom du Seigneur recevoir pour son monastère de la Torre tous les revenus de mon domaine de Squillace. Mais il

refusa en disant : « J'ai quitté la maison de mon père et votre propre palais, afin de servir le Seigneur mon Dieu dans la solitude et la pauvreté, sans aucune possession terrestre. » J'avais eu en effet quelques années auparavant le bonheur de lui offrir l'hospitalité ; il était dans ma demeure le premier et le plus grand [1]. Enfin à force d'instances j'obtins de ce père bien-aimé qu'il acceptât du moins une faible partie de ce dont je voulais de si grand cœur lui faire donation complète [2]. »

S. Anselme de Cantorbéry mandé au camp de Roger de Sicile.

64. Sergius le Grec était-il un agent de la cour de Byzance, chargé par l'empereur Alexis de jouer à Capoue près du comte de Sicile le rôle de Tatice le Traître à Antioche dans l'armée de Godefroi de Bouillon [3]? Malgré le silence gardé sur ce point par la princesse historiographe Anne Comnène, on pourrait sans trop de présomption le conjecturer. La persistance des relations les plus cordiales entre Alexis de Constantinople et Henri IV de Germanie; la haine commune de ces représentants couronnés du double schisme d'Orient et d'Occident contre le pape et contre la dynastie normande, établie sous la suzeraineté du saint-siége dans l'Italie méridionale; l'intérêt égal que pour des motifs différents Henri IV et Alexis Comnène prenaient à une expédition qui pouvait au premier valoir une recrudescence de crédit et au second une occasion de rentrer en la possession des provinces d'Apulie et de Sicile; tout porte à croire que la révolte de Capoue

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 124-125.

[2] La donation enfin acceptée par saint Bruno est consignée dans ce diplôme, qui constitue l'un des monuments à la fois les plus glorieux et les plus authentiques de l'illustre fondateur des Chartreux. (Cf. Muratori, *Annal. d'Ital.,* 1098.) L'original existait encore en 1770, époque où les anciens Bollandistes publièrent les actes de saint Bruno (t. III *Octobr.*, *die* VI). Il portait les signatures suivantes : Roger comte de Sicile et de Calabre, Adélaïde comtesse (épouse de Roger), Guillaume de Hauteville, Rodulf comte de Loritello, Odo le Bon-Marquis, Josbert de Luciaco, Niel de Ferlit, Mauger fils du comte Roger, Rodulf Pain-Evin, Ricard de Trèves, et en dernier lieu la mention suivante : « Moi Fulco, chapelain du seigneur Roger, par son mandement j'ai écrit ce privilége et l'ai souscrit. » (S. Bruno, *Acta; Patr. lat.,* t. CLII, col. 395.)

[3] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 412, 463, 497.

n'éveilla pas moins de cupides espérances à Constantinople qu'à Spire où le pseudo-empereur de Germanie était allé dans l'isolement cacher la honte de ses dernières défaites [1]. Mais si les fureurs politiques et les plus viles passions s'agitaient contre l'Église et contre le vicaire de Jésus-Christ, les prières des saints s'élevaient jusqu'au trône de Dieu, et les anges veillaient à côté des princes défenseurs de la justice et de la vérité. La preuve mémorable que venait d'en avoir le comte de Sicile redoubla chez ce pieux prince les sentiments de vénération qu'il professait pour les serviteurs du saint-siége. « Ayant appris, dit Eadmer, que l'archevêque Anselme de Cantorbéry était réfugié dans son voisinage au monastère de Sclavia, il le fit supplier de sa part et de celle du duc d'Apulie de se rendre au camp, pour y apporter la bénédiction de sa présence et de ses paroles de salut. Notre bienheureux père se mit aussitôt en marche. Nous étions encore très-loin sur la route, ajoute le biographe, lorsque le duc lui-même avec une nombreuse escorte de chevaliers vint à la rencontre d'Anselme, et le couvrant de baisers, *ruens in oscula*, lui rendit mille actions de grâces. On nous établit sous des tentes, à l'écart du tumulte et loin du bruit des armes, dans un petit oratoire complétement abandonné, qui nous servit à la fois de lieu de travail et de salle de réception. Chaque jour le comte de Sicile, le duc d'Apulie et les autres princes y venaient entretenir notre bienheureux père et recevoir les conseils de sa sagesse et de sa charité [2]. »

Arrivée d'Urbain II au camp. Les soldats sarrasins et saint Anselme.

65. « Quelque temps après, continue le chroniqueur, on annonça l'arrivée du pontife du siége apostolique Urbain II. Anselme et les chefs de l'armée allèrent à sa rencontre; toutes les magnificences d'une réception triomphale furent déployées en ce jour. Le seigneur pape fut conduit dans une tente magnifiquement décorée, non loin de celle d'Anselme. A partir de ce jour, comme au palais de Latran, les deux illustres serviteurs de Dieu

[1] *Henricus vero cum paucis... tandem Nemetum migravit, itidem ibi satis private moraturus.* (Bernold., *Chronic.,* ad ann. 1097 ; *Patr. lat.,* t. CXLVIII, col. 1428. Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 380.)

[2] Eadmer, *Vit. S. Anselm.,* l. II, cap. V. — *Histor. Novor.,* lib. II, col. 409.

vécurent ensemble, au point que leurs deux familles semblaient n'en faire qu'une; rarement ceux qui se présentaient à l'audience du pape négligeaient de visiter Anselme. Le pape était vénéré de tous comme le pasteur et le père commun : Anselme avait conquis l'amour de tous, par sa mansuétude, sa douceur et la supériorité d'un jugement qui n'eut guère d'égal. Dans le pape éclatait la suréminence du pouvoir avec la majesté du caractère : la merveilleuse humilité d'Anselme, sa simplicité qu'aucun appareil extérieur n'environnait, charmaient toutes les âmes. L'éclat qui rayonnait autour du pape en écartait les petits et les humbles ; ceux-là couraient avec amour près d'Anselme. La majesté pontificale en effet était moins accessible ; tandis que près d'Anselme il n'y avait nulle distinction de rang ou de personnes ; tous étaient également accueillis. Je dis tous, non pas seulement les chrétiens mais les infidèles eux-mêmes, car le comte Roger de Sicile avait amené à cette expédition plusieurs milliers de soldats païens (Sarrasins). Quelques-uns d'entre eux, attirés près d'Anselme par la renommée de ses vertus, venaient fréquemment le voir : le bienheureux père leur offrait des vivres, les comblait de présents; et ils se retiraient pleins d'admiration et de reconnaissance pour l'évêque des chrétiens, racontant à leurs compatriotes les merveilles de sa charité. Anselme fut bientôt en vénération sous les tentes des Sarrasins. Un jour qu'il traversait en notre compagnie leur quartier militaire, ils se rangèrent sur son passage, levant les bras au ciel pour lui souhaiter la bienvenue, le saluant à la manière orientale de leur main précédemment baisée, fléchissant le genou devant lui et le comblant d'hommages. Nous sûmes que plusieurs étaient disposés à embrasser la doctrine d'un maître si révéré et à s'incliner sous le joug de la foi chrétienne. Mais ils furent retenus par la crainte du comte Roger de Sicile, lequel en effet ne voulait permettre à aucun d'entre eux de se faire chrétien. Quel pouvait être le motif d'une telle interdiction? ce n'est point mon affaire. Dieu le sait et le comte en répondra devant lui [1]. »

Sagesse des mesures

66. Le scandale dont Eadmer se montre si vivement choqué fait

[1] Eadmer, *Vit. S. Anselm.*, l. II, cap. v; *Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 102.

concertées entre Urbain II et le comte Roger à l'égard des Sarrasins de Sicile.

dire, non sans une intention quelque peu ironique et malveillante, à M. de Rémusat : « Les infidèles charmés par la douceur de saint Anselme s'agenouillaient devant lui, et beaucoup se seraient convertis, si Roger, leur chef, ne l'eût défendu. Et cependant le comte tenait d'Urbain II le titre de légat né du saint-siége[1]. » L'étonnement de M. de Rémusat vise la personne même du pape, assez malignement mis en cause. Celui d'Eadmer ne va pas plus haut que la personnalité du comte de Sicile, dont la politique semble tellement équivoque au pieux moine, qu'il laisse à Dieu le soin de la juger. Rien n'était pourtant à la fois plus correct, plus sage, plus profondément chrétien, que la conduite de Roger vis-à-vis des Sarrasins ses sujets. Elle reproduisait, nous l'avons dit, celle du roi catholique Alphonse le Vaillant à l'égard des Maures de Tolède; et comme celle-ci, elle recevait l'approbation du pape Urbain II. Quelques Sarrasins sous les murs de Capoue, touchés par le mérite extraordinaire de saint Anselme, se montrèrent plus ou moins disposés à écouter les instructions du grand docteur. En supposant qu'ils fussent aussi sincères dans leurs démonstrations qu'Eadmer paraît le croire, ce dont l'attitude actuelle des Arabes pleins de respect pour nos évêques mais d'un respect toujours stérile nous permet de douter, si quelques conversions définitives se fussent produites parmi eux, leurs coreligionnaires au nombre de plusieurs milliers qui avaient suivi le comte de Sicile dans cette expédition, les imans, les cadis, se fussent soulevés avec la violence du fanatisme musulman au nom de leurs croyances outragées. Ils eussent réclamé contre la violation flagrante des traités garantis par le comte de Sicile, traités qui stipulaient pour eux le libre exercice de leur culte, sans qu'on cherchât d'aucune façon à y porter atteinte. Pour une dizaine peut-être de conversions problématiques, on risquait donc non-seulement la perte d'une armée, mais celle de la Sicile tout entière, où l'insurrection se fût propagée avec la rapidité de la foudre. La conversion des Sarrasins demeu-

[1] M. de Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry,* p. 254. Roger n'était point encore à cette époque investi du titre officiel de légat du saint-siége ; mais il n'allait pas tarder à l'être, comme nous le raconterons bientôt.

rés en Sicile devait s'accomplir par d'autres moyens plus lents mais plus efficaces, sans surprise comme sans violence, et en quelque sorte d'elle-même. Le respect des traités, la douceur, la modération d'Urbain II, du comte Roger et de leurs successeurs, firent tant d'impression sur ces infidèles qu'en moins d'un siècle tous avaient spontanément embrassé la foi chrétienne. A partir de l'an 1173, il ne resta plus en Sicile un seul iman ni une seule mosquée. Unique exemple, dans toute la suite de l'histoire, de la conversion en masse d'une population musulmane.

Efforts inutiles d'Urbain II pour amener les révoltés de Capoue à déposer les armes.

67. Cette longanimité vraiment apostolique dont le bienheureux pape ne se départit jamais durant le cours de son glorieux pontificat fut la raison première de tous ses triomphes. « La pensée qui l'amenait au siége de Capoue, dit Gaufred de Malaterra, était celle de l'Écriture : « Bénis soient les pieds de ceux qui vont évangéliser la paix [1] ! Bienheureux les hommes de paix, parce qu'ils seront appelés les fils de Dieu [2] ! » Il venait dire aux révoltés : « Faites la paix, et le Dieu de dilection et de paix sera avec vous [3]. » En sa qualité de père commun de tous les chrétiens, il s'était fait l'apôtre de la paix dans la chrétienté entière. Réunis en conseil sous sa présidence, le comte de Sicile, le duc d'Apulie et le prince Richard lui remirent le soin de négocier avec les rebelles, laissant au successeur du bienheureux Pierre tout pouvoir de conclure la paix, si de leur côté les habitants acceptaient cet auguste arbitrage. Le pontife se présenta donc aux portes de Capoue; les chefs de la ville vinrent s'aboucher avec lui; ils acceptèrent sa médiation, se déclarant prêts à soutenir devant son tribunal la légitimité de leur conduite envers le jeune prince Richard et ajoutant que si leurs raisons n'étaient pas trouvées décisives ils feraient leur soumission. Quand cette nouvelle se répandit dans le camp, elle y causa une joie universelle. Un jour fut pris pour la conférence; le tribunal présidé par le pape se composait de juges dont les deux artis s'étaient accordés à reconnaître l'impartialité et la compé-

[1] *Rom.*, X, 15. — [2] Matth., V, 9. — [3] II *Cor.*, XIII, 11.

tence. La cause fut solennellement jugée après débat contradictoire, chacun exposant en liberté ses raisons. La sentence rendue à l'unanimité condamna les prétentions des rebelles. Mais aussitôt qu'on en eut fait lecture, les délégués de Capoue éclatèrent en malédictions, déclarant que jamais ils ne se soumettraient. Le seigneur apostolique, indigné de leur mauvaise foi, essaya vainement de leur rappeler les promesses faites entre ses mains. Leur félonie se démasquait sans pudeur. Prenant alors en main le glaive du bienheureux Pierre, le pape fulmina contre les insurgés l'anathème et l'excommunication. Il félicita hautement le comte de Sicile de son zèle désintéressé et l'exhorta à poursuivre vigoureusement son entreprise. « La vie de ce héros, dit-il, est aussi nécessaire à la sainte Église romaine qu'à l'Italie entière. » Bénissant ensuite les princes et toute notre armée, continue le chroniqueur, il se retira à Bénévent pour y attendre la fin du siége et pouvoir plus commodément dans l'intervalle vaquer aux soins du gouvernement de l'Église universelle [1]. »

Prise de Capoue. Soumission de Naples. Saint Anselme et le duc Roger d'Apulie.

68. Il laissait au camp saint Anselme, qui ne devait quitter le comte de Sicile et le duc d'Apulie qu'après la victoire [2]. Capoue aujourd'hui ville de cinquième ordre, comptant à peine huit mille habitants, était alors une place forte considérable. Elle se souvenait que Pyrrhus l'avait jadis vainement assiégée, et qu'il avait fallu à Annibal la victoire de Cannes pour y entrer impunément. Le siége se prolongea donc et dura en tout plus de quarante jours. « Les deux Roger et le prince Richard furent obligés, reprend Gaufred de Malaterra, de faire construire des tours roulantes et des balistes. En voyant de loin se construire ces gigantesques machines, les assiégés du haut de leurs remparts affectèrent d'abord une insolente dérision : ils se vantaient de pouvoir bientôt réduire en poudre ces coûteux engins. Mais lorsqu'en dépit de leurs railleries, les formidables hélépoles furent approchées des murailles, ils changèrent de langage et de résolution.

[1] Gaufred. Malaterr., *Hist. Sicul.*, liv. IV, cap. XXVII; *Patr. lat.*, t. CXLIX, col. 1207.

[2] Eadmer, *Vit. S. Anselm.*, col. 102; *Hist. Novor.*, 410.

Leurs députés vinrent offrir au comte de Sicile et au duc d'Apulie de remettre la cité entre leurs mains, à condition qu'elle relèverait directement de leur domaine et ne serait point restituée au prince Richard, son légitime seigneur. » — « C'était une ruse nouvelle, » ajoute le chroniqueur, sans expliquer davantage sa pensée. Il est probable que les rebelles, qui avaient déjà voulu gagner du temps en acceptant la conférence pacifique proposée par Urbain II, se flattaient maintenant de l'espérance qu'aussitôt la reddition de la place, le comte de Sicile avec ses forces prépondérantes reprendrait le chemin de ses lointains états, et leur laisserait à eux-mêmes le champ libre pour renouveler l'insurrection. — « Mais, reprend l'historiographe, les très-nobles princes ne furent point dupes de ce stratagème. Ils exigèrent que la ville fût rendue au jeune Richard, et la capitulation eut lieu sans condition par l'entremise du comte de Sicile. L'armée victorieuse entra pacifiquement dans la ville ; le jeune prince Richard fut conduit en triomphe dans la citadelle, où il rétablit le siége de son gouvernement [1]. » La guerre était finie, la révolte comprimée. Naples qui n'était point alors, comme de nos jours, la plus fortifiée des villes de l'Italie méridionale, suivit le sort de Capoue et s'empressa de reconnaître l'autorité des vainqueurs. « Le duc d'Apulie s'était tellement attaché à notre bienheureux père Anselme, dit Eadmer, qu'il le supplia de se fixer dans ses états, offrant de lui constituer en terres, villas et domaines, autant de richesses qu'il en possédait à Cantorbéry. Anselme refusa avec sa modestie accoutumée ; il songeait alors plus que jamais à résigner entre les mains du pape ses fonctions archiépiscopales pour finir ses jours dans la solitude d'un cloître. Il avait hâte de rejoindre le seigneur apostolique afin de renouveler ses précédentes instances à ce sujet [2] » (juillet 1098).

[1] Gaufred. Malaterr., *Histor. Sicul.,* cap. XXVIII, col. 1208.
[2] Eadmer, *Hist. Novor.,* lib. II, col. 410.

§ IX. Le comte Roger légat du saint-siége en Sicile.

Nouveaux excès de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre.

69. Aussitôt après la prise de Capoue, Urbain II se rendit à Aversa, cité fidèle, qui seule durant les derniers troubles n'avait point abandonné la cause du jeune prince Richard. Il se proposait, dans une entrevue avec le comte Roger, d'arrêter d'un commun accord les mesures nécessaires à la réorganisation complète de la hiérarchie ecclésiastique en Sicile. La maladie de Roger, survenue dans les circonstances que son diplôme cité plus haut nous a fait connaître [1], retarda la conférence : elle ne put avoir lieu qu'un peu plus tard à Salerne. « Le pape était logé au palais d'Aversa, dit Eadmer ; il eût souhaité qu'Anselme vînt s'y fixer près de lui ; mais les religieux de l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent obtinrent, à force de prières, la faveur de donner l'hospitalité au saint archevêque. Ils le reçurent avec tous les hommages d'une charité parfaite, montrant une avidité insatiable, qui d'ailleurs se reproduisait partout, à l'entendre parler des choses de Dieu. Lui cependant n'aspirait plus qu'au silence et à l'obscurité. Depuis son séjour en Italie, le roi d'Angleterre Guillaume le Roux n'avait cessé de poursuivre à travers les terres et les mers le primat exilé. Des lettres accompagnées de riches présents arrivaient chaque jour à tous ceux que Guillaume croyait en position de nuire à Anselme. Elles le représentaient comme un perturbateur du repos public, traître à son roi, ennemi du genre humain. Le comte Roger de Sicile et le duc d'Apulie avaient reçu eux-mêmes de pareils messages ; mais ils n'eurent d'autre effet sur ces princes que de redoubler leur vénération pour un saint dont ils admiraient la vertu si odieusement calomniée. Considérant alors tout ce qu'il avait eu à souffrir en Angleterre, sans aucun autre fruit devant Dieu que la réforme de quelques moines ramenés à la ferveur primitive de leur institution ; comparant cette vie de luttes stériles avec le repos d'esprit dont il jouissait maintenant, et avec le bien

[1] Cf. nº 63 de ce présent chapitre.

spirituel que sa parole produisait sur les âmes partout ailleurs qu'en Angleterre, il ne songeait plus qu'à déposer le fardeau du pontificat. A mesure qu'on connaissait mieux le caractère de Guillaume le Roux, il devenait évident que jamais ce roi ne pourrait souffrir un archevêque tel qu'Anselme. Les nouveaux attentats dont les voyageurs apportaient chaque jour le récit étaient tels, que dans le public le tyran d'Angleterre n'était plus désigné que sous le nom de Guillaume le Païen. Voici quelques-uns des faits racontés par les voyageurs ; je les reproduis purement et simplement, ajoute le chroniqueur, sans autre garantie que le témoignage des pèlerins venus en Italie. Ils disaient qu'un jour, Guillaume étant venu à Rouen, les juifs de cette ville se plaignirent à son tribunal qu'un certain nombre de leurs coreligionnaires avaient abjuré la loi mosaïque pour se faire chrétiens. Ils lui offrirent une somme considérable, s'il voulait user de son autorité pour contraindre ces néophytes à revenir au culte hébreu. Guillaume accepta l'argent : il manda aussitôt les nouveaux convertis à son tribunal, et à force de menaces il réussit à en faire apostasier quelques-uns. Parmi ceux que la terreur ne put vaincre, se trouvait un jeune homme dont la conversion avait été déterminée par un prodige éclatant. Sur son chemin, il avait vu apparaître dans une auréole de gloire un personnage jeune encore, à qui il demanda : « D'où êtes-vous? Qui êtes-vous? — Je suis, répondit l'apparition, un juif converti à la foi du Christ. Mon nom est Étienne, le premier des martyrs. Je viens du ciel t'avertir de renoncer à la superstition judaïque. Fais-toi baptiser au nom du Christ, et porte désormais mon nom. » Ayant ainsi parlé, la vision disparut, et le jeune homme reçut le baptême. Son père en conçut un vif ressentiment. Il vint trouver le roi, le suppliant d'user de son autorité souveraine pour ramener à l'obéissance un fils dont les chrétiens, disait-il, avaient séduit l'inexpérience. Guillaume écouta la plainte dans le plus profond silence, et ne répondit pas un seul mot. Il semblait ne rien comprendre aux doléances qui lui étaient faites avec tant de larmes et de supplications. Le juif s'aperçut bientôt de ce qui manquait à sa requête ; il promit à Guillaume

soixante marcs d'argent, s'il contraignait son fils à revenir au judaïsme. A l'instant même le roi manda le jeune homme et lui dit : « Ton père se plaint de ce que sans son autorisation tu te sois fait chrétien. Si cela est vrai, je t'enjoins de lui donner sur-le-champ satisfaction en retournant au judaïsme. — Seigneur roi, répondit le confesseur, je crois que votre majesté se veut jouer de son humble serviteur. — Me jouer de toi, vil avorton ! s'écria Guillaume indigné [1]. Va-t-en, et songe à exécuter au plus tôt mes ordres. Sinon, par le saint Voult de Lucques, je te ferai arracher les deux yeux. » Le jeune chrétien, conservant tout le calme de son âme en présence de cette explosion de fureur, lui répondit : « Je n'en ferai rien. Si vous étiez un vrai chrétien, jamais de telles paroles ne fussent tombées de vos lèvres. Le devoir d'un chrétien est d'amener les incrédules à Jésus-Christ, non de lui ravir ceux qui ont embrassé sa foi. » Ces paroles achevèrent d'exaspérer Guillaume, qui fit jeter par ses gardes le confesseur hors du palais. Cependant le père attendait à la porte extérieure le résultat de l'audience royale. En l'apercevant, Étienne à son tour ne put réprimer un mouvement d'indignation. « Tison d'enfer, lui dit-il, ne vous suffit-il pas de courir seul à la damnation éternelle, voulez-vous m'y entraîner à votre suite? Jésus-Christ mon Dieu s'est manifesté à moi ; je lui serai fidèle. Quant à vous, je cesse de me considérer comme votre fils, puisque vous avez pris le diable pour père ! » En cet instant, on vint chercher le juif de la part du roi. « J'ai fait ce que vous me demandiez, lui dit Guillaume, payez-moi le prix convenu. — Mais, répondit le juif, mon fils persiste plus que jamais dans sa croyance au Christ et dans sa haine contre moi. J'avais promis soixante marcs d'argent si vous le contraigniez à revenir au judaïsme. Exécutez la condition et je paierai la somme convenue. — Je prétends bien, s'écria Guillaume, n'avoir pas travaillé pour rien. » Le débat se prolongea sur ce ton de marchands vulgaires : enfin le juif s'en tira en payant trente marcs, moitié de la somme convenue. — Les

[1] *Tecum jocarer, stercoris fili?*

autres détails qui nous arrivaient de toutes parts, continue Eadmer, n'étaient pas moins révoltants. Guillaume ne souffrait plus qu'on se recommandât à l'intercession des saints, qu'on invoquât, par exemple, le secours du bienheureux Pierre. « Les saints, disait-il, n'ont aucun pouvoir, et Dieu fait ce qu'il veut. » La cruauté du roi impie ne connaissait plus de bornes. Il restait en Angleterre un certain nombre de descendants de l'antique noblesse indigène. Bien que fort déchus de la splendeur de leurs aïeux, ils avaient conservé quelques débris de la fortune passée. Ces minces dépouilles éveillèrent la cupidité de Guillaume. Cinquante d'entre eux furent saisis et jetés en prison, sous l'inculpation mensongère d'avoir pris à la chasse, tué et mangé quelques chevreuils appartenant aux forêts de la couronne. Leur procès s'instruisit : les gentilshommes nièrent absolument les faits articulés contre eux et s'offrirent de prouver leur innocence par l'épreuve du fer rouge. Le roi agréa cette épreuve formidable, et le jour fut pris où les malheureux devaient la subir. Ce fut un spectacle qui arracha des larmes à tous les assistants, lorsque les nobles victimes durent l'un après l'autre appliquer leurs mains nues sur le fer incandescent. La toute-puissance de Dieu éclata d'une manière visible ; les cinquante accusés subirent victorieusement l'épreuve. Pas un seul n'eut la moindre brûlure. On vint le dire à Guillaume, qui éclata en imprécations. « Est-ce que les prétendus jugements de Dieu prouvent quelque chose? s'écria-t-il. Périsse quiconque oserait le soutenir ! Désormais mon jugement en tiendra lieu, car les siens, on les plie à volonté. » — Tels étaient entre beaucoup d'autres les excès auxquels la tyrannie du roi d'Angleterre s'était livrée depuis notre départ, conclut le chroniqueur ; Anselme espérait en les signalant au souverain pontife obtenir l'autorisation d'abdiquer le gouvernement d'une église livrée à un si affreux despotisme [1]. »

Saint Anselme conjure le pape d'accep-

70. Il communiqua donc à Urbain II ces affligeantes nouvelles, lui représenta l'impossibilité personnelle où il se trouvait d'exer-

[1] Eadmer, *Hist. Novor.*, l. IV ; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 409-413.

cer avec fruit sa charge pastorale, et faisant appel à toute la charité du pontife, le supplia avec larmes d'avoir pitié de lui et d'accepter sa démission. « A ce mot, reprend Eadmer, le pape poussa une exclamation soudaine : O évêque! ô pasteur! s'écria-t-il, vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang, vous n'avez même pas reçu la moindre blessure, et vous voulez abandonner la garde du troupeau que le Seigneur vous a confié! Le bienheureux Pierre poussa jusqu'à la mort la fidélité au Christ son maître; et Anselme, Anselme le saint, le génie de notre âge, fuit le combat; il veut laisser ses brebis à la merci des loups! Mais que dirai-je donc, moi! Comment nous flatterions-nous d'aimer Jésus-Christ, si nous désertons les périls par lesquels il éprouve notre amour? Ah! mon bien-aimé frère Anselme, loin, bien loin de vous de telles pensées! Jamais plus ne m'adressez une pareille requête. Non seulement je ne vous accorde point ce que vous demandez, mais au nom du Dieu tout-puissant et par l'autorité du bienheureux Pierre prince des apôtres, je vous ordonne en vertu de la sainte obéissance de conserver la charge primatiale du royaume d'Angleterre. Si la violence du tyran aujourd'hui au pouvoir ne vous permet pas en ce moment d'y retourner, gardez du moins en face de la chrétienté tout entière votre titre d'archevêque, avec puissance de lier et de délier dans le pays même d'où l'on vous a banni. Partout où vous serez, portez vos insignes de primat de Cantorbéry. — O père, répondit humblement Anselme, je ne refuse point d'obéir; permettez-moi de vous exposer en quelques mots toute ma pensée. Votre excellence me croira, j'espère, si je lui dis que ma conscience me rend témoignage d'être prêt, avec la grâce de Dieu, à souffrir mille morts pour la défense des brebis spirituelles de Jésus-Christ. Mais on ne m'a point mis en face du martyre; on m'a simplement exilé. Sans parler du roi, ce sont les brebis elles-mêmes qui ont chassé leur pasteur. Les évêques qui ont fait entre mes mains serment d'obéissance sont unanimes à me conseiller d'abjurer la fidélité que je dois au bienheureux Pierre, pour conserver celle que, d'après eux, je devrais à un roi mortel. Comme je leur répon-

ter sa démission du siége de Cantorbéry. Refus d'Urbain II.

dais que dans les conditions qui m'étaient faites, ne pouvant observer les deux termes du commandement évangélique : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu[1], » je préférais encourir la disgrâce de César plutôt que de trahir les intérêts de Dieu; ils ne rougissaient pas de me dire que tel n'était point leur usage, qu'ils ne souffriraient pas qu'on fît injure au roi leur seigneur, que nul dans le royaume n'avait le droit d'agir sans son ordre ou sans sa permission. Maintenant, ô père, quel bien pourrais-je jamais faire avec de tels hommes? — Vous ferez pour le mieux suivant les circonstances, répondit le pape. Certes, ne croyez pas que je sois insensible aux outrages que vous avez subis, ni aux injustices dont vous êtes encore victime. Le glaive de saint Pierre ne demeurera pas inutile entre mes mains. Tenez-vous pour averti d'assister au prochain concile que j'ai indiqué pour les calendes d'octobre (1er octobre 1098) à Bari, dans la basilique du bienheureux Nicolas. Ne manquez pas de vous y trouver. Là, vous verrez de vos yeux, vous entendrez de vos oreilles les mesures de justice et les censures dont seront frappés le roi d'Angleterre et ses complices, ainsi que tous les princes qui lui ressemblent et se sont élevés contre la liberté de l'Église de Dieu. » Anselme se soumit, et prenant congé du pape, il revint à sa modeste solitude de Sclavia pour y attendre l'époque du concile[2]. »

Importance que la croisade donnait à la Sicile. Population sicilienne partagée entre les Grecs et les Sarrasins.

71. Dans son récit, empreint d'un caractère si touchant de piété filiale, Eadmer se préoccupait exclusivement de noter les faits relatifs à la biographie de son illustre archevêque. Il n'a point songé à nous dire quels étaient les princes qu'Urbain II visait dans cette parole : « Tous ceux qui ressemblent au roi d'Angleterre et se sont élevés contre la liberté de l'Église de Dieu, *ac suis similibus qui contra libertatem Ecclesiæ Dei se erexerunt.* » Cette omission du pieux moine est d'autant plus regrettable que son histoire est l'unique document qui nous fournisse quelques détails sur le concile de Bari, où Urbain II se proposait de lever le glaive de saint Pierre et de fulminer l'excommunication contre

[1] Matth., XXII, 21.
[2] Eadmer, *Hist. Novor.*, col. 414.

les oppresseurs de l'Église. Sans nul doute, les princes auxquels le bienheureux pontife faisait allusion étaient le pseudo-empereur Henri IV de Germanie et le roi Philippe I, qui imposait à la France le scandale de son adultère et à l'Église l'ignominie de ses investitures simoniaques. Le gouvernement de l'univers catholique, au milieu de tant d'oppositions, de luttes, de persécutions et de violences, était un fardeau plus lourd à porter que celui dont saint Anselme eût voulu décliner la charge. On comprend qu'Urbain II ait pu répondre au pieux archevêque de Cantorbéry : « Et moi que dirai-je donc? » *Ah! quid dicam?* La sollicitude du bienheureux pontife embrassait à la fois l'Orient et l'Occident. Elle suivait les armées de la croisade dans leur laborieuse expédition, entravée d'abord au nom du schisme germanique par le tyran de Hongrie Colomann, puis au nom du schisme grec par la perfidie byzantine d'Alexis Comnène, enfin attaquée par toutes les puissances musulmanes de l'Asie. Pendant que l'épée de Godefroi de Bouillon ouvrait à force de victoires la route de Jérusalem, les schismatiques d'Occident se préparaient à fermer aux soldats de la croix le chemin du retour. Si l'insurrection de Capoue eût triomphé, si l'étendard du pseudo-empereur allemand eût flotté sur les cités de l'Italie méridionale, c'en était fait des navires qui partaient chaque jour des ports de Bari et d'Otrante pour conduire des renforts aux croisés, et qui devaient les rapatrier eux-mêmes après la victoire. Les flottes d'Alexis Comnène, auxiliaires du tyran de Germanie, fussent revenues dans les eaux de l'Adriatique; elles eussent repris, comme au temps de Robert Guiscard, le blocus de la Sicile. L'alliance entre les deux empereurs de Constantinople et d'Allemagne, cimentée par la haine également implacable que l'un et l'autre portaient à l'Église romaine, était de celles que la mort seule peut rompre. La Sicile, poste avancé qui semble destiné par la Providence à servir de point de jonction sur la Méditerranée entre l'Europe et le littoral de l'Afrique et de l'Asie [1], prenait dans ces graves conjonctures,

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 99.

une importance exceptionnelle. Sa conquête avait coûté sept années de sanglants combats. Roger, son vainqueur, avait dû triompher non-seulement des Sarrasins d'Afrique, qui l'occupaient depuis trois siècles, mais des armées que l'empire grec ne cessait d'envoyer à leur secours. Impuissante à reconquérir la Sicile pour son propre compte, la diplomatie byzantine préférait la voir soumise au joug musulman plutôt qu'à la domination d'un prince catholique. Les Sarrasins avaient su reconnaître la prédilection byzantine dont ils étaient l'objet, en permettant aux quelques églises épiscopales, encore subsistantes dans l'île, toute liberté de communiquer avec le patriarche de Constantinople, à la juridiction duquel elles demeurèrent soumises. Après la conquête, Roger se trouva en face d'un épiscopat grec, professant le schisme de Michel Cérulaire, et tenant ses pouvoirs du prétendu patriarche œcuménique de Byzance. La population chrétienne de Sicile n'avait point d'autres pasteurs ; elle ne connaissait pas d'autre foi. Le reste des habitants se composait, nous l'avons vu, des familles musulmanes qui avaient accepté le nouveau pouvoir, et auxquelles Roger accorda le libre exercice de leur culte. Il fallait donc, outre la conquête par les armes, faire la conquête religieuse de l'île, l'arracher au schisme grec et la ramener au catholicisme. Telle fut la grande œuvre à laquelle Roger consacra les efforts de son génie, et tel était l'objet de la conférence qu'Urbain II se proposait d'avoir avec le héros.

Entrevue du pape et du comte Roger de Sicile, à Salerne.

72. « En apprenant, dit Gaufred de Malaterra, que le comte Roger, prêt à s'embarquer pour la Sicile, venait d'arriver avec son neveu, le duc d'Apulie, au port de Salerne, le pape se hâta de venir le rejoindre. Tout le clergé et le peuple de Salerne se porta à la rencontre du pontife et des cardinaux, pour les escorter processionnellement à la basilique de Saint-Matthieu. Le lendemain entre le pape et le comte Roger eut lieu une conférence pleine de l'intimité la plus cordiale [1]. » Le chroniqueur, qui nous fera bientôt connaître le résultat définitif de cet entretien, ne nous donne que fort peu de détails sur les sujets qui y furent traités, et

[1] Gaufred. Malaterr., *Histor. Sicul.*, l. IV ; *Patr. lat.*, t. CXLIX, col. 1209.

dont la situation religieuse de la Sicile dut sans nul doute être le principal. Depuis qu'à Reggio, en 1089 [1], des mesures préliminaires avaient été concertées entre Urbain II et le comte pour la réorganisation hiérarchique des églises de Sicile, quatre nouveaux siéges épiscopaux avaient été créés. « Roger avait réédifié la cathédrale d'Agrigente et un moine bénédictin, Gerland, était devenu évêque du nouveau diocèse. En même temps le comte appela à l'évêché de Mazara un clerc de Rouen, nommé Étienne. Un prêtre originaire de Provence, nommé Roger, fut promu au siége de Syracuse. Enfin Ansgéric, moine breton, devint tout à la fois abbé et évêque du monastère et de l'église de Catane [2]. Pour former une pépinière de pieux ouvriers évangéliques, en un pays où le clergé indigène appartenait exclusivement au schisme grec, le comte restaura un grand nombre de monastères détruits ou abandonnés. Le plus célèbre entre tous, Sainte-Euphémie, fut placé sous la direction de Robert de Grandmesnil, ancien abbé de Saint-Evroul en Normandie, proscrit par une persécution locale. Les abbayes de la Trinité de Venosa et de Saint-Michel de Mélite en Calabre furent mises sous la juridiction du monastère de Sainte-Euphémie; aussi Ordéric Vital fait-il remarquer qu'on observait dans ces communautés italiennes le chant et les usages normands de Saint-Evroul d'Ouche [3]. Différentes chartes reproduites par l'historien de Sicile Roch Pyrrhus, établissent que les monastères de Sainte-Marie de Mélite en Calabre, d'Itala ou Gitala près de Messine, et l'abbaye fameuse de Saint-Barthélemy dans les îles Lipari, furent à la même époque l'objet des libéralités de Roger, qui les exempta de toutes dîmes, redevances et servitudes [4]. » Ainsi, selon l'expression d'un chroniqueur con-

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 132.

[2] Dans la cathédrale de Sainte-Agathe de Catane, ainsi qu'à Montréal et dans plusieurs autres églises de Sicile, les religieux bénédictins avaient une abbaye annexée à l'évêché. C'est ce qui explique comment l'abbé et l'évêque pouvaient ne faire qu'une même personne. (*Note de M. A. de Brimont.*)

[3] *In his itaque tribus monasteriis Italiæ, Uticensis cantus canitur, et monasticus ordo usque hodie, prout opportunitas illius regionis et amor habitantium permittit, observatur.* (Order. Vital., *Hist. Eccles.,* p. 11, l. III, cap. XIII; *Patr. lat.,* t. CLXXXVIII, col. 270.

[4] M. A. de Brimont, *Urbain II,* p. 343-344.

temporain, « le très-pieux comte se fit véritablement l'apôtre de la Sicile, construisant partout des églises qu'il dotait avec magnificence, fondant des monastères pour le service divin et l'éducation de son peuple, méritant par ses bienfaits le surnom de protecteur des orphelins et de père des pauvres [1]. »

Légation de Sicile primitivement confiée par Urbain II à Robert de Traïna.

73. « Or, reprend Gaufred de Malaterra, le seigneur apostolique Urbain II avait tout récemment, *jamdudum,* conféré à Robert, évêque de Traïna, le titre et les fonctions de légat de l'Église romaine en Sicile. Cette nomination s'était faite sans que le comte eût été préalablement consulté. Roger ne s'en montra point satisfait et le dit franchement au pape dans l'entrevue de Salerne [2]. » Encore ici Gaufred ne nous donne point le motif de la répugnance du comte. On se rappelle qu'à une autre époque l'évêque de Traïna avait pris l'initiative de recommander à la cour de Roger le mariage projeté par le pape, de concert avec la comtesse Mathilde, entre la princesse sicilienne fille du comte, et le jeune roi d'Italie Conrad [3]. Son influence avait été prépondérante, et la royale union s'était accomplie sous ses auspices. Aucun nouvel incident n'était survenu qui fût de nature à altérer les bons rapports établis entre le comte et l'évêque de Traïna; du moins l'histoire n'en mentionne aucun. Il y a donc tout lieu de croire que ce ne fut ni une question d'étiquette, ni un mécontentement personnel qui porta Roger à réclamer contre la dignité prééminente à laquelle l'évêque venait d'être promu. S'il nous était permis de hasarder une conjecture, nous inclinerions à croire que la situation exceptionnelle de la Sicile fut l'unique motif et de la répugnance de Roger et du choix d'un nouveau légat apostolique qu'allait faire Urbain II. Le but principal que se proposaient les deux augustes interlocuteurs était de détacher l'épiscopat indigène du schisme grec. Or, quelle autorité pouvait avoir sur des évêques qui prétendaient rester sous la

[1] *Appendix ad Hist. Sic.* Gaufred; *Patr. lat.,* t. CXLIX, col. 1209.

[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 247.

[3] Roger de Sicile avait sous sa domination la Calabre ultérieure, à la pointe de l'Italie méridionale.

juridiction du patriarche de Constantinople, un évêque catholique, revêtu du titre et des pouvoirs de légat du saint-siége, titre et pouvoirs que les schismatiques ne reconnaissaient pas et auxquels ils ne voulaient point se soumettre. Si nous ne nous trompons, telle dut être la préoccupation simultanée de Roger et d'Urbain II. A la Sicile habitée mi-partie par des schismatiques grecs, mi-partie par des Sarrasins, il fallait un légat apostolique réunissant en sa main les deux pouvoirs spirituel et temporel. Ce que le pape Silvestre II de glorieuse mémoire avait fait pour le roi de Hongrie saint Étienne I, en l'instituant légat du saint-siége[1], Urbain II allait le renouveler pour le comte Roger de Sicile.

Révocation de Robert de Traïna. Légation apostolique accordée au comte Roger. Clauses restrictives de ce privilége.

74. « Considérant, dit Gaufred de Malaterra, les éminents services rendus à la chrétienté par ce héros, le zèle qu'il avait déployé pour les intérêts de l'Église et l'amour divin qui enflammait son cœur, le pape révoqua la nomination de Robert de Traïna, et investit le comte lui-même du pouvoir héréditaire de légat apostolique dans toute l'étendue de la Sicile, avec la clause que tant que vivrait le comte et tant qu'il resterait de lui un descendant héritier du zèle paternel en faveur de l'Église, aucun autre légat ne serait envoyé en Sicile sans leur assentiment. Lorsqu'il serait besoin de faire exécuter les décrets de l'Église romaine, les exemplaires en devaient être transmis au prince, qui les ferait authentiquement recevoir et promulguer par les évêques de Sicile et de Calabre[2]. Quand un concile serait indiqué, le comte et ses futurs successeurs auraient le droit de désigner ceux des évêques de leurs états qui devraient s'y rendre; à moins qu'il ne fût question de traiter dans le concile une cause épiscopale concernant l'un des titulaires de ces provinces, cause qui devra toujours être jugée hors de la Sicile et de la Calabre[2]. » Ces deux dernières stipulations visaient évidem-

[1] Cf. t. XX de cette *Histoire*, p. 368.

[2] Voici le texte latin de Gaufred de Malaterra. Il importe d'en reproduire la teneur exacte pour établir la véritable portée du privilége concédé par Urbain II à Roger de Sicile : *Cognoscens ipsum comitem in omnibus negotiis*

ment les évêques du rite grec, lesquels, sans l'autorité immédiate du comte ou de ses successeurs, eussent toujours refusé d'aller sur le continent assister à un concile indiqué par le pape, surtout si ce concile devait les mettre personnellement en cause. On remarquera d'ailleurs les conditions formellement exprimées par Urbain II relativement à la durée du privilége ainsi accordé au comte de Sicile, et à sa transmissibilité éventuelle. Le comte Roger en jouira sa vie durant, *dum ipse comes advixerit;* le privilége se perpétuera tant qu'il restera un héritier direct de Roger qui soit animé du zèle paternel pour le service de l'Église, *vel aliquis hæredum suorum zeli paterni ecclesiastici exsecutor superstes fuerit.* Ainsi d'une part, le privilége devait cesser de plein droit à l'extinction de la descendance directe de Roger; d'autre part, même dans la lignée de ce comte, s'il survenait un prince indigne de son illustre ancêtre et ne professant point pour les intérêts de l'Église le zèle paternel, le privilége serait également aboli.

Bulle d'Urbain II conférant au comte Roger les pouvoirs de légat du saint-siége en Sicile.

75. Telles furent les solennelles conventions arrêtées à Salerne entre le bienheureux pontife et le comte Roger de Sicile. Une bulle destinée à en perpétuer la mémoire les porta à la connaissance de l'univers catholique. En voici la teneur : « Urbain évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son très-cher fils Roger comte de Sicile et de Calabre, salut et bénédiction apostolique. — La majesté divine a exalté votre prudence en vous comblant de gloire et de triomphes. La loyauté de votre gouvernement a déjà

ecclesiasticis exsequendis zelo divini ardoris exfervescere, cassato quod de episcopo Trainensi fecerat, legationem beati Petri super comitem per totam Siciliam, vel habendam hæreditaliter ponit, ea discretione ut, dum ipse comes advixerit, vel aliquis hæredum suorum zeli paterni ecclesiastici exsecutor superstes fuerit, legatus alius a Romana sede, ipsis invitis, nullus superponatur; sed si qua Romanæ Ecclesiæ juris exsequenda fuerint, chartulis a Romana sede in Siciliam vel Calabriam directis, per ipsos concilio episcoporum earumdem provinciarum authentice definiantur. Quod si episcopi ad concilium invitati fuerint, quot et quos ipsi comiti vel suis hæredibus visum fuerit illuc dirigant, nisi forte de aliquo ipsorum in consilio agendum sit, in præsentia sua authentice definiri nequiverit. (Gaufred. Malaterr., l. IV, cap. XXIX, col. 1209.)

étendu les progrès de la sainte Église jusque dans les contrées habitées par les Sarrasins, et votre dévotion au siége apostolique s'est signalée en toute rencontre. Aussi nous vous avons adopté spécialement pour fils de la catholique Église. Plein de confiance dans la sincérité et la persévérance de votre dévouement, nous confirmons par l'autorité de ces présentes lettres apostoliques le privilége que de vive voix nous avions promis de vous accorder ; savoir que, tout le temps de votre vie, et de celle de Simon votre fils ou d'un autre qui soit votre légitime héritier, nous n'établirons dans les terres de votre obéissance aucun légat de l'église Romaine sans votre assentiment ni contre votre gré. C'est à votre puissance et à votre sagesse que nous confierons, comme à notre légat, l'exécution des mesures dont sont chargés les légats ordinaires [1]. Nous vous transmettrons directement, *ex latere nostro,* pour les faire appliquer dans vos états, les décrets concernant les intérêts spirituels des églises saintes qui existent sous votre domination, pour la gloire du B. Pierre, pour l'exaltation du siége apostolique, auquel vous avez rendu jusqu'à ce jour une obéissance si dévouée et que vous avez secouru dans sa détresse avec tant de valeur et de fidélité. Lorsqu'un concile sera indiqué, je vous manderai d'y convoquer de ma part les évêques et abbés des églises et monastères situés dans vos états ; mais vous choisirez vous-même ceux d'entre eux que vous voudrez y envoyer et en tel nombre que vous jugerez convenable, retenant ceux qui vous paraîtront nécessaires pour le service et la sécurité de vos églises, *ad servitium ecclesiarum tuarum et ad tutelam retineas.* Que le Dieu tout-puissant dirige toutes vos actions dans la voie de sa volonté sainte, et que, vous absolvant de vos péchés, il vous conduise à l'éternelle vie. — Donné à

[1] Voici le texte latin de cet important passage : *Idcirco de tuæ probitatis sinceritate plurimum confidentes, sicut verbis promisimus, ita litterarum auctoritate firmamus ; quod omni vitæ tuæ tempore, vel filii tui Simonis, vel alterius qui legitimus tui hæres exstiterit, nullum in terra potestatis vestræ, præter voluntatem aut consilium vestrum, legatum Romanæ Ecclesiæ statuemus. Quinimo quæ per legatum acturi sumus, per vestram industriam legati vice cohiberi volumus.*

Salerne par les mains de Jean, diacre de la sainte église Romaine, le III des nones de juillet, indiction VII[e], l'an onzième de notre pontificat [1]. »

Sagesse de la mesure prise par Urbain II. Ses heureux résultats. La prétendue *Monarchia* césarienne de Sicile.

76. Cette bulle du bienheureux pontife Urbain II devait amener la Sicile tout entière à la foi catholique. Elle obtint le résultat que s'en étaient promis et le pape et le comte. Tout était prévu pour que le glorieux privilége créé en faveur du héros et de celui de ses fils qui serait son successeur immédiat ne se prolongeât point au delà des circonstances exceptionnelles qui l'avaient motivé. C'est le sens évident des paroles d'Urbain II : *Quod omni vitæ tuæ tempore, vel filii tui Simonis, vel alterius qui legitimus tui hæres exstiterit.* A cette époque, le comte Roger n'avait qu'un seul fils encore en bas âge, nommé Simon. « Par un secret jugement de Dieu, dit le continuateur anonyme de Gaufred, le héros fut longtemps privé de toute postérité masculine. Enfin après les plus ardentes prières adressées au Seigneur, il obtint cette bénédiction aux jours de sa vieillesse [2]. » Or, pendant le siége de Capoue, où il avait amené la comtesse Adalasia son épouse, une nouvelle espérance de paternité lui fut donnée par le Seigneur [3]. L'enfant qui allait naître et dont on ne connaissait encore ni le sexe ni le nom, pouvait être un second fils ; c'est à lui que fait allusion la bulle pontificale par ces mots : *Vel alterius qui legitimus tui hæres exstiterit.* Dans la réalité, ce fils puiné qui porta le même nom que son frère, hérita des états de Sicile et en devint le premier roi, son frère Simon étant mort à quinze ans et ayant précédé le comte Roger au tombeau. Nul doute ne saurait donc subsister sur la véritable signification de la clause qui restreignait à deux générations seulement le privilége conféré par Urbain II. Le saint pontife entendait tellement fixer cette limite qu'il se met lui-même en cause, comme devant être personnellement en con-

[1] Gaufred. Malaterr., *Hist. Sicul.,* l. IV, cap. XXIX ; *Patr. lat.,* t. CXLIX, col. 1210. — B. Urbain II, *Epist.* CCXXXIX ; *Patr. lat.,* t. CLI, col. 506.

[2] *Appendix ad Hist. Sicul.* Gaufred. Malaterr. ; *Patr. lat.*, t. CXLIX, col. 1209.

[3] Gaufred. Malaterr., *Hist. Sicul.,* l. IV, cap. XXVI, col. 1207.

tact avec le légat princier qu'il créait : *Si tibi mandavero.* Cette formule où la personnalité d'Urbain II intervient seule, sans la moindre mention de ses successeurs sur le siége apostolique, démontre péremptoirement le caractère temporaire et transitoire des mesures concertées à Salerne. Nous verrons pourtant des monarques qui n'avaient rien de commun avec Roger ni l'origine, ni la piété, ni le dévouement au saint-siége; des conquérants que le hasard des batailles rendit maîtres de la Sicile, ou même de simples aventuriers qu'un coup de main heureux en mit en possession, revendiquer malgré l'opposition persévérante des papes le bénéfice du privilége concédé par Urbain II au comte Roger et à son fils. Des juristes de cour prétendirent que la bulle de Salerne avait donné une fois pour toutes la juridiction spirituelle illimitée à quiconque, n'importe à quel titre, et jusqu'à la fin des siècles, exercerait le pouvoir souverain en Sicile. Sur un fondement aussi absurde qu'impie, un tribunal fut constitué au XVI[e] siècle, à Salerne, sous le titre de *Monarchia di Sicilia*, « titre vraiment étrange, » dit Muratori, par lequel on voulait faire croire aux populations que la double puissance spirituelle et temporelle était de droit réunie pour la Sicile en la personne du souverain, lequel devenait l'unique pape et l'unique roi des Siciliens. Ce tribunal jugeait seul et en dernier ressort toutes les affaires ecclésiastiques de l'île, sans permettre à qui que ce fût d'interjeter appel au saint-siége. Il cassait d'ordinaire ou supprimait toutes les constitutions émanées du siége apostolique, toutes les encycliques des papes. Pour s'être permis de démontrer avec une érudition triomphante que la bulle d'Urbain II, loin d'autoriser la création d'un pareil tribunal avait au contraire flétri d'avance d'aussi monstrueux abus, l'illustre cardinal Baronius encourut toutes les rigueurs de la cour d'Espagne, dont la Sicile relevait alors. Le tome XI de ses *Annales*, contenant un traité spécial sur ce point d'histoire [1], fut brûlé sur la place

[1] Baron., *Annal. Eccles.*, t. XI, p. 475, édit. de Venise. Dans la seconde édition publiée à Anvers, la censure royale ne permit point la reproduction de ce traité.

publique de Tolède par la main du bourreau. Le pieux et savant cardinal ayant ensuite dans le conclave qui suivit la mort de Clément IX été proposé pour le souverain pontificat, l'Espagne opposa à son élection un *veto* inexorable. Et pourtant Baronius avait raison. La prétendue *Monarchia* de Sicile, maintenue par le despotisme séculaire des princes, finit par isoler ce pays du mouvement catholique. La foi des Siciliens dégénéra en frivoles superstitions ; le caractère national s'abâtardit. Le jour vint où un *condottiere,* faisant métier d'outrager les papes et de détrôner les rois, entra victorieux à Palerme. La postérité aura peine à le croire ; cependant le monde entier l'a su. Il fut porté triomphalement au chœur de la cathédrale et installé comme légat-né du saint-siége sur le trône où tant d'usurpateurs s'étaient assis avant lui. Ce jour-là, la *Monarchia* de Sicile expirait en donnant son dernier fruit [1].

§ X. Concile de Bari (octobre 1098) [2].

Importance du concile de Bari.

77. La bulle d'Urbain II qui devait servir de prétexte à tant de tyranniques entreprises contre l'autorité du saint-siége avait au contraire pour but de ramener la Sicile à l'unité catholique et de l'arracher au schisme grec. Le bienheureux pontife eut la joie de voir de ses yeux se manifester ce mouvement salutaire. Le concile de Bari avait été convoqué dans l'espoir que les évêques grecs de Sicile et de Calabre s'y rendraient en grand nombre. L'autorité que son nouveau titre de légat apostolique donnait au

[1] On sait que Pie IX, d'immortelle mémoire, renouvelant les condamnations portées à diverses reprises par ses prédécesseurs, a frappé d'un anathème dont elle ne se relèvera plus la monstrueuse *Monarchia di Sicilia.*

[2] La date exacte de ce concile a été rétablie par Muratori (*Annal. d'Ital.,* ann. 1098), Mabillon et dom Ruinart. Voici comment ces deux derniers s'expriment à ce sujet dans la *Vita Urbani II : Hanc synodum anno præcedenti Baronius et ejus sequaces, imo et Labbeus tomo X Conciliorum consignaverunt : at merito alii refragantur, Lupum Protospatam et anonymum Barensem æquales et domesticos auctores secuti, qui eam initio octobris anni* 1099, *quem scilicet suo more a septembri præcedenti anno* 1098 *inchoant, celebratam fuisse testantur : alium habemus ejusdem rei testem omni exceptione majorem, Eadmerum, qui eidem concilio interfuit.* (*B. Urban. II Vita,* cap. CCCXXIII ; *Patr. lat.,* t. CLI, col. 241.)

comte Roger, lui permit de seconder efficacement les vues du pape. Bien que nous ne puissions fixer exactement le chiffre des évêques grecs présents au concile de Bari, les actes n'étant point venus jusqu'à nous, leur nombre dut être fort considérable, puisque, d'après Lupus Protospathaire, annaliste contemporain, il s'y trouva en tout cent quatre-vingt-cinq évêques. Aussi le chroniqueur donne-t-il à cette réunion imposante le titre de «synode universel.» Il prend soin d'ailleurs d'expliquer cette affluence inusitée d'évêques, dans une province où l'épiscopat d'Occident n'aurait pu se rendre qu'avec les plus grands périls et les plus sérieuses difficultés, en prévenant le lecteur qu'en ce moment même les nouvelles de la victoire de Godefroi de Bouillon à Antioche et de l'extermination des troupes de Kerboghah produisaient dans l'univers entier une sensation immense [1]. Urbain II lui-même désigne le concile de Bari sous le titre de *plenarium concilium* [2]. L'anonyme de Bari atteste également l'importance de cette assemblée « où le pape Urbain II se trouvait, dit-il, entouré d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de princes et de comtes, avec une incomparable splendeur. Notre archevêque Hélie, ajoute le chroniqueur, avait préparé pour le souverain pontife un trône merveilleusement décoré, dans la basilique du très-bienheureux Nicolas, confesseur du Christ. Cette glorieuse assemblée siégea une semaine entière [3]. » Heureux temps où les « synodes universels, » les « conciles pléniers, » ne duraient que huit jours! Les sujets à traiter étaient cependant de telle nature que les controverses avaient matière à s'étendre et les débats à se prolonger. Tous ces évêques grecs accourus, les uns sous l'impression des succès de la croisade qui pouvaient préparer le triomphe de l'église Romaine en Orient, les autres par obéissance passive aux ordres du comte Roger à la fois maître de la Sicile et son légat apostolique, ne manquaient point d'objections à présenter, de difficultés à faire résoudre, de questions dogmatiques à discuter. Nous ne saurions

[1] Lupus Protospath., *Chronic.*; *Patr. lat.*, t. CLV, col 142.
[2] Urban. II, *Epist.* CCXLVII ; *Patr. lat.*, t. CLI, col. 516.
[3] Eadmer, *Historia novorum*; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 414.

donc trop regretter la perte des actes de ce « synode plénier », qui fut en 1098 ce que les conciles œcuméniques de Lyon et de Florence devaient être pour la réunion des deux églises grecque et latine au XIIIe et au XVe siècle.

Ouverture du concile. Discussion sur le dogme de la procession du Saint-Esprit. Discours d'Urbain II.

78. C'est aux divers biographes de saint Anselme que nous devons les seuls renseignements conservés par l'histoire sur une assemblée qui eut à son heure tant d'importance et de célébrité. « A l'époque fixée pour le concile, dit Eadmer, Anselme revint trouver le seigneur apostolique et l'accompagna à Bari [1]. » — « Le jour de l'ouverture du synode, ajoute Guillaume de Malmesbury, le pape en entrant dans la basilique vint se prosterner devant le corps de saint Nicolas. Des tapis précieux, des manteaux de pourpre, avaient été disposés autour de l'autel du glorieux confesseur. Le seigneur apostolique, revêtu de la chasuble et du pallium, monta au trône qui lui avait été préparé en forme de tribunal. Les évêques siégèrent en chapes. Chacun d'eux prit son rang hiérarchique suivant l'usage avec la plus méticuleuse attention, non sans protester, s'il y avait lieu, contre toute dérogation qui pouvait préjudicier aux droits de chaque siége. Seul Anselme ne trouva aucune place assignée, le pape ayant oublié de lui en faire marquer une. Le grand archevêque dans son humilité ne songea pas à faire la moindre réclamation ; il se casa comme il put. Mais les honneurs qu'il fuyait devaient bientôt venir le chercher d'eux-mêmes [1]. » — « Urbain II ouvrit la séance par un discours sur la foi catholique, reprend Eadmer. L'éloquence du pontife et la profondeur de sa doctrine furent l'objet de l'admiration universelle. Les Grecs demandèrent alors qu'on discutât la question dogmatique de la procession du Saint-Esprit, et leurs orateurs cherchèrent à démontrer, en s'appuyant exclusivement sur les textes de l'Évangile, que l'Esprit-Saint procède du Père seul. Le pape opposa à cette erreur de nombreux arguments, entre autres un dernier qu'il avait puisé dans le traité d'Anselme *de*

[1] Willelm. Malmesb., *Gest. pontific. Anglor.*, l. I; *Patr. lat.*, t. CLXXIX, 1492.

Incarnatione Verbi, et qui parut faire une grande impression sur l'assemblée [1]. » Cet argument termine en effet le traité *De fide Trinitatis et incarnatione Verbi*, composé par saint Anselme à l'époque où il n'était encore qu'abbé du Bec, et dédié par lui au pape Urbain II [2]. « Dieu n'est autre chose, disait Anselme, que l'éternité simple. Or, on ne saurait concevoir plusieurs éternités, ni séparer une éternité de l'autre. Qu'on prenne si l'on veut la comparaison du point ; il ne peut y avoir pluralité de points en un seul. Les personnes divines sont donc l'éternité dans l'éternité, mais ne forment qu'une seule éternité ou un seul Dieu. Le point conserve son unité, bien qu'un autre point lui soit superposé. Donc puisque Dieu est éternité, il n'y a point plusieurs dieux; Dieu ne peut être hors de lui-même; Dieu en Dieu n'ajoute aucun nombre à Dieu, qui est toujours un, toujours le même, toujours Dieu. Quand nous disons que Dieu le Fils naît de Dieu le Père, le Fils engendré n'est point pour cela hors du Père qui l'engendre ; l'Esprit-Saint qui procède du Père et du Fils, n'est point par le fait de cette procession hors du Père et du Fils dont il procède; il est avec le Père et le Fils un seul et même Dieu. Mais cette nativité du Fils et cette procession du Saint-Esprit n'ont jamais eu de commencement dans le temps, autrement il faudrait concevoir une éternité qui aurait eu un commencement, c'est-à-dire une éternité qui ne serait point éternelle. Jamais Dieu n'a commencé à être Père, Fils ou Esprit. De même que l'essence divine est éternelle dans son incomparable unité; de même la distinction relative des personnes divines, l'une qui engendre, l'autre qui est engendrée et la troisième qui procède de l'une et de l'autre, subsiste de toute éternité dans l'unité d'essence. Le Père n'est point ce qu'est le Fils, l'Esprit-Saint qui procède de

[1] Eadmer, *Hist. Novor.*, l. II, col. 414.

[2] *Quapropter, mi pater et domine christianis omnibus cum reverentia amande et cum amore reverende, papa Urbane, quem Dei providentia in sua Ecclesia summum constituit pontificem, quoniam nulli rectius possum, vestræ sanctitatis præsento conspectui, ut ejus auctoritate quæ ibi suscipienda sunt approbentur et quæ corrigenda sunt emendentur.* (S. Anselm., *De fid. Trinit. et incarn. Verb.*, *Præfat.*; *Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 259.)

leur inséparable unité n'est point le Fils ni le Père ; mais ils sont un seul Dieu en trois personnes [1]. »

S. Anselme appelé par le pape à traiter la question.

79. Dans cet argument de saint Anselme Urbain II trouvait la base d'une démonstration pour ainsi dire rationnelle de la nécessité logique d'admettre dans le Saint-Esprit la procession du Père et du Fils, puisque les opérations éternelles des personnes divines, bien que relativement distinctes, sont essentiellement inséparables. « Cependant, dit Eadmer, malgré la clarté et la précision de cet exposé théologique, les Grecs ne voulaient point se rendre. Ils demandaient les raisons des raisons, proposaient des objections nouvelles ou sollicitaient des explications plus détaillées. Le pape interrompit les orateurs, et du haut de son trône élevant la voix : « Père et maître, Anselme, archevêque des Anglais, où êtes-vous ? » — Or, ajoute le chroniqueur, Anselme siégeait dans les rangs des autres évêques et j'étais assis à ses pieds. Entendant prononcer son nom, il se leva : « Seigneur et père, répondit-il, me voici ! Qu'ordonnez-vous de moi ? — Que faites-vous donc ? dit le pape. Pourquoi gardez-vous le silence ? Venez, venez, je vous en conjure. Montez près de moi, aidez-nous à défendre la doctrine de la sainte Église votre mère et la nôtre. Ne voyez-vous pas que les Grecs s'efforcent d'altérer l'intégrité de la foi ? C'est Dieu lui-même qui vous a envoyé ici pour le triomphe de la vérité. » — A ces mots, reprend l'heureux biographe, ce fut merveille de voir l'agitation qui se produisit autour du trône pontifical. On remuait les siéges pour faire une place d'honneur au primat d'Angleterre, pendant que les évêques grecs demandaient quel était ce personnage dont ils n'avaient jamais entendu parler [2]. » — Soutenu, ou plutôt porté par les mains des pères qui l'aidèrent à franchir les gradins, dit Guillaume de Malmesbury, Anselme parvint jusqu'au trône apostolique. En le faisant asseoir à côté de l'archidiacre de la sainte église Romaine, Urbain II dit aux cardinaux : « Enfermons dans notre cercle ce grand homme,

[1] S. Anselm., *De fid. Trinit. et incarnat. Verb.*, cap. ultim., col. 282-284.)
[2] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. II, col. 414.

qui est comme le pape d'un autre monde. » S'adressant ensuite à toute l'assemblée, il fit connaître la vie d'Anselme, les œuvres immortelles dont il était l'auteur, ses vertus égales à son génie, sa fidélité au siége apostolique, ses luttes pour la liberté de la sainte Église, les persécutions qu'il avait subies en Angleterre [1]. » C'était la seconde fois que le bienheureux pontife mettait la modestie du grand docteur à une telle épreuve [2]. Tous les regards étaient fixés sur l'humble archevêque, dont le visage exprimait la plus sincère confusion. Son supplice prit fin lorsque le pape lui demanda s'il était prêt à traiter immédiatement le sujet de la controverse. « Il répondit affirmativement, dit Eadmer; mais comme l'heure était avancée, la majorité des pères exprima le vœu qu'on renvoyât la discussion au lendemain. Il fut convenu que la séance commencerait de très-bonne heure, afin que, durant toute la journée, chacun eût le temps de produire ses objections et d'entendre les solutions qu'Anselme jugerait à propos d'y donner [3]. »

Discours de S. Anselme au concile. Soumission unanime des évêques grecs. Canon dogmatiquo souscrit par eux.

80. « Le lendemain donc, beaucoup plus tôt qu'à l'ordinaire, reprend Guillaume de Malmesbury, les pères rentrèrent en séance. De la nouvelle place qu'il occupait au pied du trône pontifical, Anselme prit la parole. Il traita si magistralement la question controversée, il mit tellement en lumière les points restés obscurs, il en éclaircit tellement les difficultés, qu'on eût dit la soudaine apparition du soleil des intelligences dissipant les nuages amoncelés par l'erreur. Les évêques latins applaudissaient avec transport; les Grecs manifestaient leur repentir de s'être si longtemps opiniâtrés dans une illusion dont la fausseté leur paraissait maintenant évidente. Il n'y eut pas un seul auditeur qui ne fût entièrement éclairé et convaincu par le discours d'Anselme [4]. » — « Je ne reproduirai point, dit Eadmer, ce discours

[1] Willelm. Malmesbur., *Gest. pont. Anglor.*, l. I, col. 1493.
[2] Cf nº 47 de ce présent chapitre.
[3] Eadmer, loc. cit.
[4] Willelm. Malmesbur., *Gest. pontif. Angl.*, loc. cit.; Eadmer, *Hist. Novor.*, loc. cit.

de notre saint archevêque, parce qu'Anselme lui-même, pour obéir aux ordres du pape, l'a rédigé en un traité spécial qui fut répandu non-seulement en Occident mais dans toutes les églises orientales. » Ce traité auquel Eadmer renvoie les lecteurs nous a été conservé dans les œuvres de saint Anselme sous ce titre : *De processione Spiritus Sancti contra Græcos*. L'illustre docteur y développe d'abord l'argument de raison, énoncé au dernier chapitre du livre *De incarnatione Verbi*, et cité au concile par le pape Urbain II. Il part de la notion du mystère de la sainte Trinité, commune aux Grecs et aux Latins, pour établir que l'essence divine étant une et la même dans le Père et le Fils, il est impossible que le Saint-Esprit procédant du Père ne procède pas également du Fils. L'unité de l'essence divine dans les trois personnes de la Trinité était la base fondamentale de ce raisonnement. « Un des évêques grecs assistant au concile de Bari, dit Anselme, m'objecta que cependant le Père était autre que l'Esprit-Saint, et l'Esprit-Saint autre que le Fils, et il voulut en conclure que cette distinction des personnes impliquait des opérations essentielles diverses, en sorte que le Saint-Esprit pouvait procéder du Père, sans que pour cela il dût nécessairement procéder du Fils. Mais je lui fis comprendre que pour être distinct du Père le Saint-Esprit était cependant un même Dieu avec le Père, lequel est un même Dieu avec le Fils. En sorte que, si par leurs relations réciproques les personnes du Père et du Fils sont distinctes, leur essence et leur unité divine étant la même, l'opération essentielle de l'une doit être commune à l'autre [1]. » Après cette preuve de raison qui est en effet péremptoire, Anselme expose la différence entre la génération divine du Verbe et la procession du Saint-Esprit. Puis il aborde l'examen des textes de l'Évangile, pris dans leur ensemble. Il répond avec une solidité merveilleuse à l'objection familière aux Grecs de l'absence du *Filioque* dans le symbole de Nicée, et explique les graves raisons qui en nécessitèrent l'adjonction par l'Église latine [2]. Enfin il conclut en ces

[1] S. Anselm., *De process. S. Spiritus*, cap. v; *Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 293.
[2] *De process. S. Spiritus*, cap. XXII, col. 317.

termes : « S'il était vrai, comme les Grecs le prétendent, que l'Esprit-Saint procédât seulement du Père et non du Fils, la foi chrétienne serait anéantie. C'est l'Évangile, en effet, qui donne à notre foi une autorité divine. Or, nous lisons dans l'Évangile : « Tout ce que fait le Père, le Fils le fait également [1]. » Jésus-Christ dit lui-même : « Le Père et moi nous sommes un [2]. » En promettant aux apôtres de leur envoyer l'Esprit-Saint, il leur dit : « Le Père vous enverra en mon nom son Paraclet, l'Esprit consolateur [3]. » Et encore : « Lorsque sera venu le Paraclet que je vous enverrai du sein du Père, il rendra témoignage de moi [4]. » Enfin quand, après la résurrection, le Seigneur Jésus donna aux disciples leur mission, « il souffla sur eux en disant : Recevez l'Esprit-Saint [5]. » Mais si l'Esprit-Saint ne procédait point du Fils ainsi qu'il procède du Père, tous ces textes seraient faux et mensongers; l'Évangile ne serait point un livre inspiré ; la foi chrétienne serait une imposture [6]. » Lorsque le grand docteur eut achevé de parler, tous les yeux restèrent encore fixés sur lui et comme suspendus à ses lèvres. Puis l'assemblée éclata en applaudissements. Les uns célébraient l'ardeur de sa foi, d'autres la profondeur de sa doctrine, tous son incomparable éloquence. Quand le silence fut rétabli, le pape dit à Anselme : « Bénis soient votre cœur et votre génie ! Bénie soit votre bouche éloquente et la parole qu'elle nous a fait entendre ! » On formula ensuite la foi à la procession du Saint-Esprit en un canon dogmatique qui fut souscrit par tous les pères, et qui frappait d'un perpétuel anathème ceux qui persisteraient à nier cette vérité [7].

Discussion de la cause de Guillaume le

81. « Dans les jours qui suivirent, dit Eadmer, on introduisit devant le concile la cause du roi d'Angleterre Guillaume le Roux.

[1] Joan., v, 19. — [2] Matth., xi, 27. — [3] Joan., xiv, 26. — [4] Joan., xv, 26.

[5] Joan., xx, 22. Tous ces textes évangéliques que nous groupons ici avaient été discutés l'un après l'autre dans la suite du discours de saint Anselme. Il se contente d'y faire allusion sans les répéter dans sa conclusion.

[6] *De process. S. Spir.*, cap. XXVI, col. 321.

[7] Cf. Willelm. Malmesb., *Gest. pontif. Angl.*, l. I, col. 1493. Eadmer, *Hist. Novor.*, l. II, col. 415.

Roux. Saint Anselme obtient qu'il soit sursis à la sentence d'excommunication.

Elle fut publiquement débattue. Tous les excès, les violences, les crimes horribles de ce tyran furent exposés au grand jour. Pendant cet exposé qui fut long et auquel de nombreux orateurs prirent part, Anselme se tenait assis, la tête baissée, sans accorder même un regard aux évêques qui parlaient le plus chaleureusement en sa faveur. Le seigneur apostolique prit ensuite la parole. Il se plaignit amèrement de la tyrannie de Guillaume, du trafic simoniaque et de l'oppression qu'il faisait peser sur les églises de ses états, enfin des outrages qu'il avait prodigués à Anselme. « Voilà, dit-il en terminant, le tableau exact de la vie du tyran anglais. Maintes fois déjà il a été déféré au jugement du siége apostolique. Nous avons multiplié nos lettres d'exhortation et de censure pour l'engager à se repentir et à se corriger. Quel résultat avons-nous obtenu? La présence au milieu de vous de ce grand et saint archevêque, proscrit et spolié par Guillaume, vous répond suffisamment. Maintenant, vénérables frères, quelle décision voulez-vous prendre? quelle sentence prononcer? — La décision ne saurait être douteuse, répondirent unanimement les évêques. Une première fois, puis une seconde, puis une troisième, vous l'avez cité au tribunal apostolique, et sourd à votre voix, il a rejeté le joug de la discipline. Reste donc à lever contre lui le glaive de saint Pierre, à fulminer l'anathème qu'il n'a que trop mérité, de sorte qu'il reste sous le coup de l'excommunication jusqu'à ce qu'il ait fait satisfaction pour tant de crimes. » Ayant ainsi obtenu l'assentiment de tous les pères, le seigneur pape reprit : « Nous allons prononcer l'anathème. » A ces mots, Anselme se leva de son siége et vint s'agenouiller devant le pontife, le conjurant de surseoir encore et de ne pas exécuter la sentence qui venait d'être rendue par le concile[1]. » — « Jamais, dit Guillaume de Malmesbury, spectacle plus touchant ne se produisit dans une assemblée. La victime implorait la grâce du bourreau, le proscrit intercédait pour le persécuteur, le spolié pour le spoliateur! Malgré les instances d'Anselme, le pape voulait passer

[1] Willelm. Malmesbur., col. 1493.

outre ; mais le saint archevêque redoubla de prières et de larmes. Urbain II finit par céder. Tous les assistants, dans l'émotion causée par cette scène attendrissante, disaient que la sainteté d'Anselme dépassait encore son génie, et qu'il était vraiment le modèle de la grandeur humaine [1]. »

Décrets contre les investitures laïques. Clôture du concile de Bari.

82. « Je fus présent à ces nobles spectacles, reprend Eadmer, et dans la mesure de mes forces je servis notre bienheureux père en chacune de ces circonstances [2]. » L'histoire ne peut que féliciter le pieux disciple, le fervent religieux, de son dévouement si vrai et si sincère. Le seul regret que nous laisse son récit est de le trouver trop court et trop exclusivement limité à la personne de saint Anselme. D'autres questions d'une importance considérable furent encore traitées au concile de Bari. Nous le savons d'une manière positive par une lettre du pape Pascal, successeur immédiat d'Urbain II, adressée à saint Anselme lui-même. « Vous vous rappelez avec quelle vigueur, dit Pascal II, au concile de Bari, où vous prîtes une part si glorieuse et où je me trouvais à vos côtés, notre seigneur et prédécesseur Urbain, dont la mémoire est révérée en Jésus-Christ, s'éleva contre la peste moderne des investitures, et comment les vénérables évêques et abbés, réunis des deux églises grecque et latine, acclamèrent la sentence d'excommunication prononcée à ce sujet [3]. » Le fait ainsi mentionné serait d'autant plus intéressant à connaître dans ses détails, que le fléau des investitures ne sévissait pas moins à Constantinople que dans les royaumes latins. C'était même de Byzance qu'il avait été transmis en Occident. Si les actes du concile de Bari nous eussent été conservés, nous aurions un moyen d'apprécier le degré d'abaissement où le despotisme des césars byzantins avait réduit l'église grecque. Mais ces considérations qui offriraient un si grand intérêt rétrospectif n'en avaient que fort peu pour Eadmer. Les

[1] Eadmer, *Hist. Novor.*, l. II, col. 415.

[2] Eadmer, *ibid.*, col. 416.

[3] Pascal. II, *Epist.* LXXXVI ; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 107. Nous ferons remarquer l'expression de Pascal II, en parlant du bienheureux pontife son prédécesseur : *Reverendæ in Christo memoriæ prædecessoris nostri domni Urbani.*

condamnations antérieurement promulguées par les papes contre les investitures étaient si nombreuses et d'une telle notoriété dans l'église latine, que l'anathème fulminé contre elles à Bari ne dut paraître au moine anglo-saxon que la confirmation d'une discipline déjà entrée dans le domaine canonique. Pour les évêques grecs, au contraire, et surtout pour ceux de Sicile qui avaient relevé jusque-là du patriarche de Constantinople, et qui devaient sans nul doute leur promotion à l'investiture de l'empereur de Byzance, les décrets contre les investitures laïques étaient une jurisprudence toute nouvelle. En les souscrivant, ils rompaient avec leur passé, ils rejetaient le joug séculaire du césarisme oriental, ils reconnaissaient enfin la primauté des pontifes de Rome, vicaires de Jésus-Christ et successeurs de saint Pierre. « Après la clôture du concile, dit Eadmer, nous quittâmes Bari en la compagnie du pape, sans nous en séparer durant tout le voyage, et nous revînmes avec lui à Rome quelque temps avant les fêtes de Noël[1] (décembre 1098). »

§ XI. L'ambassadeur de Guillaume le Roux à Rome.

Retour à Rome. Geoffroi de Vendôme. Sa lettre à saint Ives de Chartres.

83. A son retour dans la ville éternelle, le pape y trouva Geoffroi abbé de la Trinité de Vendôme, venu pour visiter les moines de son ordre établis dans son église cardinalice de Sainte-Prisca. Geoffroi laissa éclater toute sa joie, en voyant les honneurs dont on entourait le bienheureux pontife. Les temps étaient fort changés depuis l'époque où, assiégé dans sa propre capitale par les Romains rebelles, Urbain II n'avait d'autre asile que la maison hospitalière du patrice Jean Frangipani[2]. Les schismatiques n'avaient cependant point encore désarmé; ils tenaient toujours dans les quartiers reculés leurs conventicules sacriléges[3]; leurs bandes de sicaires étaient toujours prêtes à frapper dans l'ombre les défenseurs du pape légitime; mais ils

[1] Eadmer, *Hist. Novor.*, l. II, col. 418.
[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 201. — [3] Cf. n° 2 de ce présent chapitre.

avaient perdu leur ancienne prépondérance; les sympathies populaires n'étaient plus de leur côté. Geoffroi de Vendôme entretint le pape du récent conflit de saint Ives de Chartres avec le légat Hugues de Lyon; il acheva de dissiper les mauvaises impressions que certaines lettres trop peu mesurées du vénérable évêque avaient pu laisser dans l'esprit d'Urbain II [1]. Voici en quels termes, dans une lettre adressée à saint Ives, Geoffroi lui-même raconte cet incident. « Je suis heureux des bonnes nouvelles que je puis vous transmettre au sujet du seigneur pape et de la situation présente de l'Église romaine. Le souverain pontife règne en paix et en grande tranquillité à Rome. Je l'ai longuement entretenu de vous, lui disant tout le bien possible de votre personne, car il n'y a que du bien à en dire, malgré les murmures de quelques calomniateurs. A mon retour, je passai par Lyon, où le seigneur primat et son clergé me firent le plus honorable accueil et me donnèrent durant cinq jours, à moi et à toute mon escorte, la plus généreuse hospitalité. J'appris de la bouche de l'archevêque un détail que je ne puis laisser ignorer à votre dilection. Daïmbert de Sens est venu faire sa paix avec lui; il lui a prêté serment d'obéissance comme à son primat; mais il lui a affirmé que vous n'aviez aucune part à cet acte de soumission. Daïmbert est allé jusqu'à prétendre que les lettres rédigées par vous au début de cette affaire, l'avaient été sans sa participation, et que c'était contre sa volonté qu'elles avaient été transmises au pape. Il pria en conséquence le légat apostolique de faire, en toute hâte, parvenir cette assurance au souverain pontife, et de désavouer complétement ces lettres. Ma surprise fut grande en apprenant qu'une pareille noirceur avait pu être inventée contre vous, mon bien aimé seigneur et vénérable ami. Je la repoussai de toutes mes forces dans mes entretiens avec le primat ainsi qu'avec les clercs de sa chancellerie, lesquels me parurent très-animés contre vous. J'insistai sur votre mérite, vos vertus et le rayonnant éclat de votre vie, si pleine de saintes

[1] Cf. nos 15 et 27 de ce présent chapitre.

œuvres. Enfin j'ai cherché à rétablir la paix entre vous et eux. Il serait, je crois, indispensable que je pusse avoir une conférence avec vous à ce sujet, car il y a certaines choses qui ne se peuvent confier aux hasards d'une lettre. Je suis à votre disposition pour aller vous trouver au lieu et à l'époque qui vous seraient convenables. Seulement procurez-moi, je vous prie, un sauf-conduit. Vous savez que l'an dernier, quand je revins de Chartres dans la saison de l'Avent (décembre 1097), je tombai entre les mains d'une bande de spoliateurs. J'ai tout lieu de craindre de nouvelles embuscades, de la part de ces sacriléges. Adieu, et écrivez-moi ce que vous aurez décidé [1]. » Nous n'avons plus la réponse de saint Ives à Geoffroi de Vendôme. Mais le détail relatif à Daïmbert de Sens suffit pour nous donner l'idée de la loyauté des évêques courtisans nommés sous le régime des investitures, tel que le pratiquait en France le roi adultère Philippe I. Le vénérable évêque de Chartres n'était pour eux qu'un instrument dont leur ambition exploitait le crédit, et qu'ils se hâtaient de sacrifier sans pudeur quand leur intérêt paraissait l'exiger. On peut aussi se rendre compte de la liberté dont jouissaient alors les évêques et les abbés connus pour leur dévouement au saint-siége, quand il fallait à Geoffroi un sauf-conduit pour se rendre de Vendôme à Chartres.

Réception par Guillaume le Roux de l'envoyé du pape et de S. Anselme. Indiction d'un concile à Rome.

84. « Peu après notre retour à Rome, dit Eadmer, l'envoyé pontifical, chargé de porter à Guillaume le Roux la lettre du pape et celle qu'Anselme y avait jointe [2], revint lui-même et rendit compte de sa mission en Angleterre. Le roi avait daigné recevoir la lettre que lui adressait le souverain pontife. Mais il refusa absolument celle qui lui était présentée au nom de l'archevêque; et comme l'envoyé insistait : « Vous êtes donc l'homme d'Anselme? s'écria Guillaume. — Oui, répondit le courageux messager.

[1] Goffrid. Vindocinens., *Epist.* XVIII, l. I; *Patr. lat.*, t. CLVII, col. 85.

[2] Cf. nº 47 de ce présent chapitre. Le voyage, aller et retour, avait demandé plus de sept mois, puisque le messager parti au commencement de mai, quelques jours après l'arrivée de saint Anselme à Rome, ne revenait qu'au mois de décembre. Et pourtant, ainsi qu'on va le voir, Guillaume le Roux ne lui avait pas permis de faire un long séjour en Angleterre.

— En ce cas, dit le prince furieux, hâtez-vous de quitter le sol d'Angleterre. Autrement, par le Saint Voult de Lucques! je vous ferai arracher les deux yeux [1]. » Le tyran aurait-il exécuté son atroce menace, ou voulait-il seulement, par une scène de violence calculée, donner à Rome une telle idée de sa résolution et des extrémités où il porterait sa vengeance, qu'on n'osât point achever de l'exaspérer en fulminant contre lui l'anathème? Le lecteur choisira entre les deux alternatives. L'une et l'autre sont également plausibles, étant donnée la politique pleine de soubresauts du farouche monarque. Guillaume le Roux ne voulait pas rompre entièrement avec le souverain pontife : une sentence d'excommunication faisait peur à ce tyran, qui aimait tant à semer l'épouvante autour de lui. On en eut bientôt la preuve à Rome. « Le seigneur pape se disposait en grande paix, dit Bernold, à célébrer la solennité de Noël (25 décembre 1098). Le château Saint-Ange et diverses autres forteresses étaient rentrés sous sa domination. Avec l'aide de Dieu, il était parvenu, sinon à ramener à son autorité les schismatiques qui restaient encore à Rome, du moins à les tenir en respect. Aussi put-il convoquer les évêques des diverses provinces de la Germanie et des Gaules à un grand concile, dont l'époque fut fixée à la troisième semaine après Pâques [2] » (1er mai 1099). Ce concile, auquel Urbain II voulait donner un caractère exceptionnellement imposant par le nombre des pères qui devaient y prendre part, n'avait pas seulement pour objet la confirmation des décrets contre les investitures, la clérogamie, la simonie et le schisme. On se rappelle qu'après la grande victoire des croisés à Antioche et la mort du légat Adhémar de Monteil, Godefroi de Bouillon et les autres princes de la croisade avaient écrit à Urbain II, pour le prier de venir en personne rétablir la hiérarchie catholique en Orient, au lieu même où saint Pierre avait fondé la première chaire apostolique. Ils le priaient aussi d'intéresser à leur glorieuse entreprise

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. II ; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 418.
[2] Bernold., *Chronic.*; *Patr. lat.*, t. CXLVIII, col. 1430.

tous les chrétiens d'Occident et de leur amener des renforts[1]. « Mais dans la situation où se trouvait alors l'Europe, dit le docteur Watterich, Urbain II n'aurait pu entreprendre un si lointain voyage, sans exposer le saint-siége et l'Église romaine aux plus grands périls. Ne pouvant donc se rendre personnellement à l'invitation des princes croisés, il voulut du moins leur procurer les secours dont ils avaient un si pressant besoin. Telle fut, nous n'en doutons pas, la principale raison qui le détermina à convoquer à Rome le grand concile pascal de l'an 1099[2]. »

L'ambassadeur de Guillaume le Roux reçu par Urbain II. Intrigues de l'ambassadeur anglais à Rome.

85. « Or, reprend Eadmer, quelques jours avant la fête de Noël, on vit arriver à Rome, en qualité d'ambassadeur du roi d'Angleterre, ce fameux clerc Wilhelm de Warlewast, le même qui avait, au port de Douvres, joué le triste rôle dont nous avons précédemment parlé[3]. Il était chargé de donner verbalement la réponse à la lettre écrite par Urbain II en faveur d'Anselme[4]. » Cet étrange envoyé s'acquitta de sa mission avec une arrogance qui dut plus tard lui valoir un *satisfecit* de son souverain. « Le roi d'Angleterre mon maître, dit-il au pape, vous mande, par mon intermédiaire, qu'il n'est pas médiocrement étonné qu'un seul instant vous ayiez pu avoir la pensée d'intervenir pour la réintégration d'Anselme. — Après ce début, le clerc ambassadeur garda un instant le silence, espérant que le pontife lui demanderait quelques explications. Mais Urbain II ne prononça pas une seule parole. Force fut donc à Wilhelm de continuer sa harangue. — Peut-être, reprit-il, voudrez-vous savoir ce qui cause l'étonnement du roi mon maître. En voici le motif. Lorsqu'Anselme annonça son intention de faire le voyage de Rome, le roi lui signifia devant témoins que, s'il quittait le sol d'Angleterre, tous les domaines de l'archevêché de Cantorbéry seraient immédiatement réunis à la couronne. Malgré cette menace, Anselme s'est obstiné

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 562.

[2] Watterich, *Vit. pontific. Romanor.*, t. I, p. 615.

[3] Cf. nº 42 de ce présent chapitre.

[4] *Domino papæ ad litteras quas pro Anselmo miserat responsurus.* On voit qu'en vrai normand, Guillaume le Roux s'abstenait de rien écrire. Cette précaution accuse à la fois sa duplicité et sa malveillance.

à partir; le roi mon maître estime qu'en stricte justice cet acte de rébellion doit être puni du châtiment dont le contumace avait d'avance été menacé. — Est-ce là, demanda le pontife, tout ce que le roi votre maître reproche à Anselme? — En vérité, répondit l'ambassadeur, il n'y a pas autre chose. — Urbain II reprit alors avec une suprême indignation : C'est vraiment inouï! Pour proscrire et dépouiller un primat d'Angleterre, votre roi n'a pas d'autre motif que la visite faite par Anselme à la sainte Église romaine, mère de toute la catholicité! Je le répète, les siècles passés n'ont jamais vu pareil scandale. Et c'est vous, merveilleux clerc [1], qui prenez la peine de nous apporter de si loin un pareil message! Partez, partez au plus vite. Dites à votre roi qu'au nom du bienheureux Pierre, nous lui enjoignons, s'il ne veut être excommunié, de rétablir sans contestation aucune le primat de Cantorbéry dans tous ses honneurs, biens et dignités. Il devra me faire connaître sa résolution avant le concile que je célébrerai en cette ville de Rome, le troisième dimanche après Pâques. Sinon il peut tenir pour certain qu'il subira dans ce concile la sentence d'excommunication qu'il n'a que trop méritée. — Le clerc ambassadeur n'osa plus répliquer. Il se contenta de dire au pape : Permettez qu'avant mon départ je puisse vous entretenir en particulier. — Tout ceci, en effet, se passait en audience solennelle. Wilhelm resta donc encore plusieurs jours à Rome, reprend Eadmer; il chercha prudemment à se ménager ici et là, *hos et illos*, des partisans en faveur d'une prolongation de délai; distribuant, selon les instructions de son maître, des présents à ceux qu'il voyait accessibles à ce moyen de corruption, en promettant de plus grands encore pour l'avenir. Le souverain pontife fut détourné de son premier dessein par ces influences secrètement achetées, et il prorogea jusqu'à la fête de saint Michel (29 septembre 1099) le sursis accordé au roi d'Angleterre. Cette déclaration fut renduepublique le jour même de Noël [2]. »

[1] *Mirabilis homo.*

[2] Eadmer, *Historiæ novorum*, l. II; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 418.

Séjour de saint Anselme au palais de Latran près du pape Urbain II.

86. « Voyant donc, continue l'hagiographe, que nous n'avions rien à attendre du prochain concile, puisque la cause était différée, Anselme demanda sur-le-champ au souverain pontife l'autorisation de retourner à Lyon, près du légat apostolique, qui nous avait offert sa généreuse hospitalité. Mais le pape voulait avoir Anselme pour le prochain concile; il ne lui permit point de quitter Rome avant le terme fixé pour cette grande réunion. Nous séjournâmes donc encore près de six mois à Rome, au palais de Latran, dans l'intimité du pape et faisant en quelque sorte vie commune avec lui. Parfois c'était le pontife qui venait rendre visite à Anselme, se montrant heureux de lui avoir ménagé cette surprise et lui faisant sa cour, si l'on peut parler ainsi, *læte cum eo sese agendo, et curiam ei faciendo.* Il lui fit don du logement que nous occupions au Latran, avec cette clause que toutes les fois qu'Anselme reviendrait à Rome, il pourrait le revendiquer comme sa propriété personnelle contre quiconque se trouverait l'occuper. Dans les réunions de la noblesse et du collége cardinalice, aux processions, aux stations liturgiques, partout Anselme occupait la première place après le pape; tous le comblaient d'honneurs, le chérissaient, et lui dans son angélique simplicité s'humiliait devant tous. Les Anglais de passage à Rome ne se contentaient pas de lui rendre leurs hommages; ils se prosternaient devant lui et voulaient lui baiser les pieds, comme on le fait pour le pape. Anselme s'y refusait absolument. Pour éviter de pareilles démonstrations, il se retirait dans le fond de ses appartements et ne se laissait approcher de personne. Urbain II l'ayant appris témoigna toute son admiration pour une telle humilité. Il ordonna à l'homme de Dieu de se prêter aux pieux désirs des visiteurs et de souffrir patiemment leurs hommages. Un tel ordre affligea sérieusement Anselme : sans son profond amour pour l'obéissance, il n'en aurait tenu aucun compte. Parmi les citoyens romains, se trouvait une grande multitude de schismatiques, qui, sous prétexte de fidélité à l'empereur, étaient hostiles au souverain pontife. Un jour, ils formèrent le complot de s'emparer d'Anselme, durant le trajet du palais de Latran à la basilique Saint-Pierre. Mais quand le

vénérable archevêque passa au milieu d'eux, la sainteté qui éclatait sur son visage leur causa une si vive impression, que les armes leur tombèrent des mains. Ils s'agenouillèrent devant lui et lui demandèrent sa bénédiction. Ces honneurs et ces témoignages de vénération se renouvelaient partout sur son passage, tant la grâce divine était en lui visible et en quelque sorte palpable. On ne le désignait plus sous le titre de primat ou d'archevêque, on l'appelait le Saint. Et nous-mêmes, ses humbles serviteurs, nous étions, à cause de lui, l'objet de l'amour et du respect universel [1]. »

Une calomnie posthume contre la mémoire du B. Urbain II.

87. Nous avons scrupuleusement reproduit ce touchant récit d'Eadmer. Le fidèle disciple d'Anselme ne soupçonnait pas en l'écrivant qu'il fournissait à la malveillance posthume un prétexte à l'une des plus odieuses calomnies qui aient jamais été articulées contre la mémoire du bienheureux pontife Urbain II. Guillaume de Malmesbury s'autorisa, en effet, de l'épisode raconté par Eadmer à propos du sursis accordé en faveur du roi d'Angleterre à son indigne ambassadeur, pour faire remonter jusqu'au pape lui-même une accusation de vénalité. Eadmer, témoin des faits, narrateur aussi exact que parfaitement renseigné, avait dit, ce qui était vrai, que « pour se conformer aux instructions du roi son maître, Wilhelm chercha prudemment à se ménager, ici et là, des partisans en faveur d'une prolongation de délai; qu'il avait distribué des sommes d'argent à ceux qu'il jugeait accessibles à ce moyen de corruption, multipliant vis-à-vis d'eux les plus brillantes promesses pour l'avenir. Ainsi, ajoutait Eadmer, le souverain pontife fut dissuadé de son premier dessein et accorda le sursis désiré par Wilhelm [2]. » Rien dans ces paroles du chroniqueur ne saurait mettre en cause l'intégrité personnelle du pape Urbain II. Le conseil des cardinaux lui suggéra, par des motifs plus ou moins purs, de

[1] Eadmer, *Vit. S. Anselm.*, l. II, cap. v; *Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 103.

[2] Voici le texte latin d'Eadmer : *Mansit ergo ibi per plurimos dies idem Willhelmus, prudenter operam dando hos et illos suæ causæ fautores efficere, ac ut domini sui voluntati satisfaceret, munera quibus ea cordi esse animadvertebat dispertiendo, et pollicendo parvi habere. Deductus ergo a sententia Romanus pontifex est, ac pro voto Willhelmi inducias usque ad festum sancti Michaelis dedit regi.* (*Hist. Novor.*, l. II, col. 418.)

ne point refuser quelques mois de délai à un roi qui pouvait devenir pour l'église Romaine aussi dangereux que l'avait été naguère Henri IV de Germanie. Un tel sursis, quand Anselme lui-même venait de prendre au dernier concile l'initiative de suspendre les foudres de l'excommunication prêtes à frapper le tyran d'Angleterre, n'avait rien d'injurieux pour l'archevêque de Cantorbéry. Les sommes d'or prodiguées par Wilhelm à quelques consciences vénales, l'avaient été discrètement, avec prudence, *prudenter*, selon l'expression même de l'hagiographe, et Urbain II ne fut pour rien dans cette intrigue. Cependant Guillaume de Malmesbury dénaturant, un demi-siècle plus tard, le récit d'Eadmer, en donnait l'interprétation suivante : « Urbain II hésita longtemps à faire la concession qui lui était demandée. La vertu d'Anselme d'un côté, de l'autre les sommes offertes tenaient son esprit en balance, mais enfin l'argent prévalut. Est-ce donc ainsi que l'argent domine tout et abaisse tout? Quelle indignité que dans le cœur d'un si grand homme, je parle d'Urbain, ni le soin de sa dignité propre, ni le sentiment de la crainte de Dieu, ni le respect pour la justice n'aient pu prévaloir contre l'argent! Anselme vit bien qu'il perdrait son temps auprès d'un juge si vénal, et il voulut sur-le-champ partir pour Lyon. Mais cette grâce lui fut refusée, le pape tenant à le garder près de lui pour effacer par de nouveaux honneurs ce qu'une telle conduite avait d'odieux [1]. » Telle est, dans sa brutale énergie, l'accusation formulée par Guillaume de Malmesbury contre le bienheureux pontife Urbain II. M. de Rémusat l'a acceptée de confiance, sans prendre la peine d'en examiner la valeur, et il la reproduit dans son *Histoire de saint Anselme* [2]. Déjà pourtant Mabillon avait fait justice de cette calomnie. « Nul n'ignore, dit Mabillon, que Guillaume de Malmesbury professait contre les papes une injuste malveillance, dont on retrouve fréquemment la trace dans ses écrits. L'accusation qu'il n'a pas craint de lancer contre la mémoire d'Urbain II est aussi odieuse

[1] Willelm. Malmesbur., *Gest. pontif. Anglor.*, l. I; *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1494.

[2] De Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 260.

que peu fondée. Ce grand pape ne fut point séduit par l'or de l'Angleterre, comme l'imagine Guillaume de Malmesbury. Sa conduite fut celle d'un sage et prudent pontife. Par quelle raison eût-il refusé au roi d'Angleterre un sursis que le saint-siége avait coutume d'accorder au plus humble et au plus obscur des accusés cités au tribunal apostolique? Les quelques mois de délai auxquels il consentit étaient sollicités pour qu'on eût le temps de faire venir d'Angleterre les témoins que Guillaume le Roux voulait produire et les documents nécessaires à l'examen de la cause. Il est évident qu'Urbain II ayant d'abord fixé l'époque du concile pascal ne pouvait refuser le sursis, quand l'ambassadeur du roi d'Angleterre faisait observer, ce qui était évident, que le temps strictement nécessaire manquerait, surtout à une saison si avancée, où la navigation restait interrompue. A cette observation, l'envoyé anglais joignait d'ailleurs la promesse que son maître accepterait, quel qu'il fût, le jugement à intervenir après débat contradictoire. Vraisemblablement Guillaume le Roux en faisant donner cette assurance, ne voulait que gagner du temps. Mais il s'agissait d'un roi dont les relations avec les schismatiques étaient notoires, dont l'hostilité vis-à-vis du pape légitime s'était accusée par mille excès. Le seul fait de voir ce tyran recourir au jugement d'Urbain II et reconnaître ainsi l'obédience du pape légitime, quand il aurait pu la décliner et obtenir sans nulle difficulté, de l'antipape Clément III, la sanction de toutes ses violences et la condamnation de saint Anselme, imposait à l'église Romaine la nécessité d'une modération et d'une condescendance dont elle a d'ailleurs toujours conservé la tradition et dont elle ne s'est jamais départie. Le sursis accordé par Urbain II en de telles circonstances était donc parfaitement justifié; l'or de Wilhelm put déterminer quelques conseillers du pape, accessibles à ce moyen de corruption, à le réclamer avec plus d'ardeur. Mais en différant de quelques mois le jugement définitif, Urbain II n'entendait nullement laisser impunis les crimes du roi d'Angleterre. Il aurait, à la fête de Saint-Michel, en septembre 1099, prononcé contre Guillaume le Roux l'excommunication que saint

Anselme lui-même l'avait empêché de fulminer au concile de Bari, en octobre 1098. Dieu en disposa autrement. Guillaume le Roux fut frappé par la justice du ciel avant le terme que lui assignait le bienheureux pape; et Urbain II lui-même allait le précéder au tombeau[1]. » Ainsi parle Mabillon, ou plutôt ainsi parle l'histoire vraie, flétrissant comme une indigne calomnie l'accusation posthume de Guillaume de Malmesbury.

§ XII. Concile Romain de l'an 1099.

Obstination schismatique de Wibert de Ravenne.

88. L'époque fixée pour le concile de Rome approchait. Urbain II allait clore la glorieuse carrière de son pontificat en réunissant les évêques catholiques de toute l'Europe dans la ville éternelle où, après son élection à Terracine, en 1088, il avait dû se glisser furtivement et vivre en proscrit [2]. Depuis ces jours de suprême détresse, sans autres armes que la sainteté, la mansuétude apostolique, une héroïque activité et une incomparable éloquence, il avait conquis non-seulement la cité de Rome, mais le monde entier. Les armées d'Occident, s'ébranlant à sa voix, achevaient alors la conquête de la Syrie et s'avançaient victorieuses jusque sous les murs de Jérusalem. «Grâces immortelles soient rendues au Seigneur qui ménage toujours, dans le Christ Jésus, le triomphe définitif à son Église ! écrivait à cette époque le cardinal Deusdedit. Le Néron de l'Allemagne (Henri IV), le nouveau Judas qui vendit tant de fois son Dieu, ce pseudo-empereur si longtemps acclamé par les Romains infidèles, ce monstre de cruauté et d'infamie, qui brava si longtemps les anathèmes du bienheureux Pierre, expie aujourd'hui dans la honte de la défaite et de l'impuissance ses crimes et ses forfaits. Il n'a pas encore cinquante ans, et le juste jugement de Dieu l'a frappé d'une déchéance plus terrible que la mort. Wibert de Ravenne qui se fait appeler le pape Clément, et qu'on devrait plutôt nommer le

[1] Mabillon, *B. Urban. II Vita*, cap. CCCXXXII; *Patr. lat.*, t. CLI, col. 247.
[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 68 et 100.

pape de la Démence [1], se cache derrière les tours et les remparts qu'il fait exhausser dans sa forteresse d'Argenta. Les anges de la simonie, les démons, guettent l'heure où ils emporteront son âme sur leurs ailes fétides dans les gouffres de l'enfer. A l'exception du Néron allemand et de ses complices, simoniaques notoires qui achètent à l'antipape des titres sacriléges, nul ne veut reconnaître son obédience ni le traiter comme un apostolique. Plusieurs même de ceux qui jadis lui faisaient cortége refusent maintenant d'assister aux offices pontificaux qu'il ose encore célébrer; ils fuient son contact comme celui d'un parjure, d'un usurpateur, d'un simoniaque, d'un excommunié [2]. » La chaleur avec laquelle s'exprime la foi indignée du cardinal Deusdedit est une preuve de plus de la persistance de l'antipape Wibert dans son obstination schismatique. Impuissant à faire échouer le concile de Rome et à s'emparer des évêques qui s'y rendirent de toutes parts, il se réservait pour des temps meilleurs, ne désespérant pas de voir quelque jour se relever le drapeau du pseudo-empereur son maître.

Les pères du concile de Rome. Siége d'honneur occupé par S. Anselme de Cantorbéry.

89. « La veille des calendes de mai (30 avril 1099), le seigneur pape Urbain II, dit la chronique de Bernold, ouvrit le synode général à Saint-Pierre de Rome, en présence de cent cinquante évêques ou abbés, et d'une multitude innombrable de clercs [3]. » En l'absence des actes aujourd'hui perdus, nous ne pouvons rétablir la proportion fournie par chacun des états de la catholicité dans cette réunion si nombreuse et si importante. La France y fut largement représentée. Divers documents établissent en effet la présence des métropolitains Amat de Bordeaux, Léodé-

[1] *Qui multo rectius papa Demens, quam papa Clemens dici debuit.*

[2] Deusdedit, *Adversus invasores*, Fragment. III; *Patr. lat.*, t. CL, col. 1572. Cf. Angelo Mai, *Nova Patrum bibliotheca*, t. VII, pars III, p. 94.

[3] Bernold., *Chronic.*; *Patr. lat.*, t. CXLVIII, col. 1430. La chronique de Bernold ne nomme point la basilique où se tint le concile. Mais les dix-huit canons qui y furent promulgués, et qui ont la même autorité que les actes aujourd'hui perdus, portent l'intitulé suivant : *Decreta domini Urbani II data in concilio Romæ, in ecclesia beati Petri, anno Dei Christi* MXCIX. (Labbe, *Concil.*, t. X, col. 615.)

gaire (Léger) de Bourges, Daïmbert de Sens, et d'un délégué de Hugues de Lyon ; des évêques Lambert d'Arras, Létald de Senlis, Hugues de Grenoble (saint Hugues de Châteauneuf), Humbald d'Auxerre, Norgaud d'Autun, Isméon de Die, et Godefroi de Maguelonne [1]. « Au début de la séance, dit Eadmer, les évêques venus d'Italie et des Gaules se préoccupaient de conserver dans l'ordre traditionnel le rang hiérarchique de leur siége. On souleva la question de savoir quelle place devait être assignée à Anselme, car nul ne se rappelait avoir vu ni lu que jamais aucun archevêque de Cantorbéry eût assisté à un concile romain. Les précédents faisaient donc complétement défaut. Le pape trancha la difficulté en ordonnant de dresser pour Anselme un siége faisant face au trône apostolique, à l'extrémité de l'hémicycle ou couronne épiscopale. C'est la place d'honneur après celle du pontife romain [2], » ajoute l'hagiographe. Cette fois encore nous ferions volontiers au pieux disciple de saint Anselme le reproche de s'être tenu trop modestement dans son rôle, aux pieds de son illustre archevêque, sans nous laisser dans son récit une analyse même sommaire des sujets traités au concile de Rome. Mais il ne pouvait se douter alors que les procès-verbaux et les actes de cette grande assemblée, rédigés sous ses yeux par les *notarii* de l'église Romaine, seraient plus tard soustraits ou anéantis par des mains schismatiques. Il en fut ainsi cependant. De même que tous les actes des nombreux conciles tenus par saint Grégoire VII sont aujourd'hui perdus, de même il ne nous reste pas un seul exemplaire complet des actes conciliaires du pontificat d'Urbain II.

Question de la croisade agitée au concile.

90. Toutefois, en groupant avec soin les textes épars dans les diverses chroniques contemporaines, il est possible de refaire après coup une liste, sinon intégrale du moins assez détaillée, des graves questions soumises au concile romain de l'an 1099. « Le seigneur pape, dit Bernold, confirma d'abord tous les décrets de

[1] Mabillon et Ruinart, *B. Urban. II Vita,* cap. CCCXXXVII ; *Patr. lat.,* t. CLI, col. 250.

[2] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. II, col. 419.

ses prédécesseurs contre la simonie, les investitures et les clérogames. Il réitéra la sentence d'anathème contre l'hérésiarque Wibert et contre tous ses complices. Il parla ensuite du voyage de Jérusalem et fit un chaleureux appel aux chrétiens d'Occident, les invitant à prendre la croix et à secourir leurs frères qui combattaient en Orient les combats du Seigneur [1]. » La réunion des deux églises grecque et latine devait être, dans la pensée d'Urbain II, comme jadis dans le programme tracé par l'immortel Grégoire VII, l'un des plus glorieux résultats de la croisade. Ce point fut donc traité avec étendue au concile de Rome. Le chroniqueur anonyme d'Arras le constate, en disant que le principal objet du synode fut l'examen et la condamnation « des erreurs et des hérésies du schisme grec [2]. » — « Devant l'autel de la confession du bienheureux Pierre, ajoute-t-il, Urbain II promulgua divers décrets pour la réunion des deux églises : il y ajouta des règlements disciplinaires relatifs aux ministres des autels, aux clercs qui avaient reçu l'ordination de la main d'évêques simoniaques, ou acheté à prix d'argent des bénéfices et titres ecclésiastiques. Le lecteur qui voudrait avoir une connaissance plus approfondie de ces décrets les trouvera dans les canons ci-joints [3]. » Or, les canons qui font suite à ce préambule de l'auteur anonyme ne disent pas un seul mot des décrets concernant le schisme grec. « Peut-être, fait judicieusement observer Mabillon, cette lacune tient-elle à ce que les copistes d'Arras, qui transcrivirent la collection des canons dont parlait l'anonyme, s'intéressant uniquement à ce qui regardait l'église d'Occident, négligèrent la partie afférente aux Grecs. Les chroniqueurs qui avaient assisté au concile, ou qui en reproduisaient par fragments détachés les diverses décisions, n'ayant pas à se préoccuper de l'ensemble, notaient spécialement les points qui regardaient la discipline locale ou l'in-

[1] Bernold., *Chronic.*, *Patr. lat.*, t. CXLVIII, col. 1439.

[2] *Pro errore et hæresibus Græcorum.*

[3] Mabillon, *B. Urban. II Vita,* cap. CCCXXXVII, col. 251.

térêt de leur propre pays. C'est ainsi qu'Eadmer et les autres historiographes anglais ont relevé exclusivement les faits relatifs à la cause de saint Anselme ; c'est ainsi que Bernold et les divers chroniqueurs de Germanie ou des Gaules se sont attachés de préférence à faire ressortir la nouvelle condamnation portée contre Wibert de Ravenne et contre les investitures simoniaques [1]. » Un autre détail fourni par la chronique de Maillezais, et dont la trace ne se retrouve nulle part ailleurs, est intéressant au point de vue disciplinaire. «Un décret d'Urbain II promulgué au concile de 1099, dit cette chronique, enjoignit à tous les chrétiens de jeûner le vendredi pour la rémission de leurs péchés en général, et en particulier de ceux que, par défaut de mémoire, ils n'auraient pu déclarer en confession [2]. »

Les dix-huit canons aujourd'hui conservés du concile de Rome.

91. Les canons fort incomplets, qui nous ont été conservés au nombre de dix-huit seulement, ne font pas mention de la mesure citée par la chronique de Maillezais. Voici leur teneur. « I. Par le jugement de l'Esprit-Saint et en vertu de l'autorité apostolique, nous confirmons les décrets des saints Pères contre les simoniaques. — II. En conséquence, nous déclarons nulles et absolument sans valeur toutes les ordinations et collations de bénéfices ecclésiastiques obtenues soit à prix d'argent soit par promesses simoniaques. — III. Toutefois les clercs ordonnés sans aucune simonie personnelle par des évêques simoniaques, qui pourront prouver qu'au moment de leur ordination ils ignoraient l'irrégularité encourue par ces évêques, seront par indulgence maintenus dans leur ordre, si d'ailleurs leur conduite est recommandable. — IV. Quant à ceux qui sciemment se sont laissé consacrer, ou plutôt *exsécrer*, par des simoniaques notoires, nous décrétons l'invalidité absolue de leur ordination. — V. Tous ceux auxquels, dès l'enfance, la cupidité de leurs parents a procuré par des voies simoniaques des églises épiscopales ou autres bénéfices ecclésiastiques, devront en faire la résignation complète. Après

[1] Mabillon, *ibid.*

[2] *Ut singuli Christiani omni feria sexta servarent jejunium pro peccatis suis et maxime pro illis quibus non confessi sunt immemores.* (Mabillon, *ibid.*)

quoi, s'ils veulent y vivre canoniquement, par grande miséricorde nous leur permettons d'y résider, et nous ne les excluons pas des saints ordres, si d'ailleurs ils s'en montrent dignes. — VI. Ceux qui, parvenus à l'âge de majorité et cédant à une cupidité infâme, auraient acheté l'ordination, s'ils se repentent, nous leur laissons la faculté d'aller en d'autres églises exercer leurs fonctions. Dans le cas où ce transfert leur serait impossible, s'ils promettent de vivre canoniquement, on pourra les autoriser à demeurer dans leur ancienne résidence, mais sans y exercer d'autres fonctions que celles des ordres mineurs, sauf en tout l'autorité du siége apostolique. — VII. Ceux qui, après avoir été régulièrement ordonnés par des évêques catholiques, auraient plus tard obtenu par simonie des bénéfices ecclésiastiques, devront les résigner. Si leur vie est conforme aux lois canoniques, ils pourront conserver leurs autres dignités, à moins qu'il ne s'agisse de prévôtés dans les cathédrales, ou d'autres prélatures emportant prééminence de rang et d'ordre, postes que nous leur interdisons de conserver dans les églises pour lesquelles le pacte simoniaque fut conclu. — VIII. Toutes les ordinations faites par l'hérésiarque Wibert depuis l'époque où il fut excommunié par le pape Grégoire VII d'apostolique mémoire et par l'Église romaine, toutes celles qui émanent des pseudo-évêques institués par lui, sont annulées. — IX. Sont également nulles les ordinations conférées par d'autres évêques nominativement excommuniés, ou par les intrus qui ont usurpé les siéges épiscopaux du vivant des titulaires légitimes ; à moins que les sujets ainsi ordonnés puissent faire la preuve qu'à l'époque de leur ordination ils ignoraient la situation irrégulière de l'évêque qui la leur conférait. — X. Ceux qui ont reçu l'ordination de la main d'évêques jadis canoniquement sacrés mais passés depuis au parti du schisme, s'ils rentrent sincèrement dans l'unité catholique, devront être traités avec miséricorde. Nous les autorisons à conserver leurs fonctions d'ordre, pourvu d'ailleurs que leur vie soit régulière et leur science compétente. — XI. Ces mesures d'indulgence ne seront point applicables à ceux qui désormais se feraient ordonner par des évêques

schismatiques. En promulguant dans une intention de miséricorde et pour subvenir à des nécessités urgentes ces exceptions de faveur, nous entendons maintenir en principe l'ancienne jurisprudence canonique dans toute sa vigueur, en sorte que plus tard, quand la situation sera redevenue normale, les tempéraments que la charité nous impose aujourd'hui devront cesser de plein droit. — XII. Nous défendons expressément d'exiger aucune rétribution pour l'administration des sacrements et pour les services funèbres. — XIII et XIV. Afin de conserver dans son intégrité la sainte Église catholique, l'Épouse immaculée de Jésus-Christ Notre-Seigneur, nous renouvelons la défense portée par les saints canons à tout ministre des autels, depuis l'ordre du sous-diaconat inclusivement, de violer la loi du célibat ecclésiastique. Quiconque se rendrait coupable d'un tel crime serait immédiatement déposé. — XV. Aucun laïque ne pourra, sans le consentement de l'évêque diocésain ou sans une autorisation spéciale du pontife de Rome, céder aux monastères ou aux congrégations canoniales la propriété d'une église paroissiale ou des dîmes qui y sont annexées. Si, en certains cas, de telles donations paraissaient nécessaires et si l'évêque diocésain se refusait par quelque motif d'intérêt à les sanctionner, il en serait référé au siége apostolique qui décidera s'il y a lieu de les autoriser. — XVI. En conséquence, aucun abbé, aucun prévôt de collégiale, ne pourra désormais accepter ces sortes de donations sans le consentement préalable de l'évêque. — XVII. Nous défendons également aux abbés d'exiger sous quelque prétexte que ce puisse être une rétribution quelconque de ceux qui se présentent pour entrer en religion. Nous prononçons la peine d'excommunication contre ceux qui recevraient une abbaye par l'investiture d'un laïque quel qu'il soit. La même peine est portée contre tout évêque qui oserait ordonner ou consacrer ces prétendus abbés. — XVIII. Nous défendons à tous primats, archevêques et évêques, de renouveler jamais les odieux abus qui se sont produits parfois dans les consécrations épiscopales et dans les bénédictions d'abbés, où l'on exigeait comme un tribut obligatoire l'abandon par les nouveaux

dignitaires des chapes, tapis précieux, bassins et manuterges, ayant servi à la cérémonie[1]. »

92. On ne peut se défendre d'une impression douloureuse en parcourant cette liste des canons du concile romain. Dans quelle dégradation la tyrannie de Henri IV et le schisme simoniaque de Wibert de Ravenne n'avaient-ils pas fait tomber le clergé, pour qu'une telle réglementation, adoucie par toutes les maternelles miséricordes du siége apostolique, fût devenue indispensable ! Nous avons ainsi comme le bilan moral de ce troupeau d'évêques courtisans, de prêtres mariés, d'abbés parjures, que le pseudo-empereur et l'antipape Clément III traînaient à leur suite dans les voies de l'enfer. Ce hideux tableau déroulé par Urbain II au sein du concile de Rome produisit une manifestation unanime de dégoût et d'horreur, dont nous aurons bientôt à reproduire les énergiques accents. Mais en ce moment, et comme pour faire contraste avec ces hontes schismatiques, l'archevêque de Trani demanda à soumettre à l'assemblée une question dont il avait déjà entretenu en particulier le souverain pontife. Trani, cité maritime d'Apulie sur la côte de l'Adriatique, au nord de Bari, formait alors partie des états du duc Roger, mais la population en était pour la plus grande partie composée de Grecs. L'archevêque nommé Byzantius, et vraisemblablement, ainsi que ce nom l'indique, d'origine byzantine, avait relevé longtemps du patriarche de Constantinople. L'empereur Alexis Comnène lui avait conféré le titre de Syncelle Augustal, *Syncellus Augustalis.* Depuis la soumission définitive de l'Apulie à la dynastie normande de Robert Guiscard, ce titre quelque peu ampoulé devait être purement honorifique. Byzantius lui-même avait, au dernier concile de Bari, abjuré le schisme grec et reconnu la primauté du pape. « Or, dit l'hagiographe, en se rendant au synode romain de l'an 1099, le pieux archevêque avait une requête de la plus haute importance à soumettre au siége apostolique. Le clergé et

Canonisation de S. Nicolas Pérégrin.

[1] Labbe, *Concil.,* t. X, col. 615-617.

le peuple de Trani lui avaient exprimé le vœu unanime de voir, par l'autorité du pontife de Rome, inscrire au catalogue des saints un nom qui depuis cinq ans était en vénération dans leur église, celui d'un jeune étranger venu pauvre et inconnu dans leur ville, où il était mort après quelques mois de séjour, âgé d'environ vingt et un ans, et sur la tombe duquel des miracles de premier ordre se succédaient sans interruption. Lorsque l'archevêque Byzantius fut autorisé à prendre la parole pour exposer cette cause merveilleuse, il vint se prosterner aux pieds d'Urbain II, qui le releva, lui donna le baiser de paix et l'invita à faire la lecture des actes du bienheureux dont il sollicitait la canonisation [1]. » Des actes avaient en effet été rédigés avec le plus grand soin, sous les yeux de l'archevêque lui-même, par un diacre de Trani nommé Amandus. Ils étaient suivis de procès-verbaux constatant l'authenticité des grâces prodigieuses obtenues par l'intercession du pauvre étranger. Voici la teneur de ces actes. « Sous le pontificat du très-glorieux pape de Rome Urbain II, puissant en œuvres de sainteté et de doctrine, modèle d'éloquence et de vie apostolique, père et pasteur de l'Église catholique qu'il gouverne avec autant de sagesse que de prospérité, l'an de l'incarnation du Seigneur 1094, le XIIIe des calendes de juin (samedi 20 mai) surlendemain de l'Ascension, arriva à Trani un jeune homme d'origine grecque, qui s'appelait Nicolas et que nous avons surnommé le Pérégrin, par allusion au pieux pèlerinage qui l'avait amené de Grèce en Italie, où il se proposait de visiter les principaux sanctuaires. On nous dit que, né d'une famille d'agriculteurs, dans la contrée voisine du monastère grec de Styros fondé par saint Luc le Stylite, il avait dès son enfance mené la vie d'un ange sur la terre. Pour se conformer au précepte de Jésus-Christ, non-seulement il portait la croix dans le cœur, mais il tenait constamment à la main un crucifix, qu'il arrosait de ses larmes et qu'il couvrait de baisers. Afin de mieux imiter le Dieu qui n'eut pas une

[1] Bolland., *Act. S. Nicol. Peregrini,* 2 jun., p. 249.

pierre où reposer sa tête, il renonça au monde, à sa famille, à sa patrie, pour se faire le pauvre de Jésus-Christ, le pèlerin de la croix. Débarqué à Hydruntum (Otrante), il vécut quelque temps dans un ermitage isolé; puis s'acheminant vers Rome, but suprême de son pèlerinage, il remonta jusqu'à Tarente. Mais en traversant cette ville, des guérisons miraculeuses opérées par la croix qu'il tenait à la main le signalèrent à la vénération publique. Son humilité s'effraya des honneurs qui lui étaient prodigués ; il se hâta de s'y soustraire, et le Seigneur dont l'infinie miséricorde voulait nous enrichir de ce trésor incomparable permit qu'il continuât sa route par Trani. Il entra donc dans notre ville, tenant à la main, suivant sa coutume, la croix du Sauveur. Les enfants qu'il chérissait de préférence vinrent lui faire cortége ; il leur apprenait à répéter avec lui la prière des litanies : *Kyrie eleyson*. Ce fut ainsi que, chantant les louanges du Seigneur, précédé de cette troupe innocente, il parcourut les rues de la cité. A ces petits enfants qui parlaient comme lui la langue grecque, il adressait des exhortations simples et attendrissantes. Il leur distribuait comme encouragement quelques fruits achetés avec les aumônes qui lui étaient faites, car de tout ce que la charité publique lui offrait, il ne réservait rien pour lui-même. Tout d'abord cette singularité de vie choqua les habitants de Trani. Hélas! je rougis en le racontant, ajoute l'hagiographe; il se trouva des esprits superbes qui le traitèrent d'insensé et poursuivirent de leurs injures cet homme de Dieu. Lui cependant continuait sa mission sainte. Son austérité était telle qu'il restait à jeun tout le jour, ne mangeant après le coucher du soleil qu'un peu de pain détrempé dans de l'eau. Et cependant son visage conservait la fraîcheur et le coloris de la plus florissante jeunesse. Il était vêtu des haillons de l'indigence, *pauperculis panniculis*, marchait toujours pieds nus, et passait les nuits en prières. Son bataillon d'enfants lui restait fidèle et l'entourait durant la journée. Après les offices divins, Nicolas faisait avec eux des processions autour des murailles; ensemble ils chantaient le *Kyrie eleyson,* portant tous à la main la croix rédemptrice. L'archevêque Byzantius manda l'homme

de Dieu et l'interrogea sur cette vocation extraordinaire. « Seigneur, répondit Nicolas avec une simplicité et une modestie angélique, vous savez mieux que moi les paroles de l'Évangile auxquelles j'essaie de conformer ma conduite. Jésus-Christ ordonne à « qui veut le suivre de porter sa croix et de marcher sur ses traces [1]. » Il disait à ses disciples : « Si vous ne vous convertissez et ne devenez semblables à ces petits enfants qui nous entourent, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux [2]. » C'est la méditation assidue de ces paroles divines qui m'a fait prendre la résolution de porter intérieurement et extérieurement la croix du Sauveur. Sans rougir du mépris des hommes, sans souci de leurs persécutions ni de leurs injures, j'ai entrepris de vivre comme un petit enfant, dans la compagnie des enfants que Jésus-Christ aimait d'un amour de prédilection. Si vous daignez approuver ce genre de vie, je le continuerai encore quelque temps parmi vous, sinon je suis prêt à quitter sur-le-champ votre ville. » — Le très-bienheureux serviteur de Dieu ajouta encore dans cette conversation mille traits de sainteté suréminente. L'archevêque admirait cet héroïsme de vertu. « A Dieu ne plaise, répondit-il, que je mette le moindre obstacle aux dons de l'Esprit-Saint, qui illumine votre âme. Restez ici au moins jusqu'à la prochaine fête des saints apôtres Pierre et Paul (29 juin), et vous pourrez ensuite, si vous le voulez, continuer votre pèlerinage à Rome. N'interrompez point votre mission de salut, et tout ce dont vous pourriez avoir besoin, je m'offre à vous le procurer chaque jour. » Après cet entretien, l'athlète du Christ, le très-bienheureux Nicolas, alla rejoindre ses chers petits enfants, qui l'attendaient avec impatience et témoignèrent bruyamment leur joie de le revoir. Avec eux il recommença à chanter les louanges de Dieu, prêchant au peuple la pénitence et redisant comme Jean-Baptiste : « Convertissez-vous ; préparez votre âme pour l'avénement du Seigneur. » Quatre jours après, le pauvre de Jésus-Christ tomba malade. Recueilli dans une pauvre mais hospitalière

[1] Matth., XVI, 24. — [2] Matth., XVIII, 3.

demeure, chez un citoyen de Trani nommé Sabinus, il y fut visité par la population entière, qui voulait saluer une dernière fois le serviteur de Dieu. A chacun Nicolas adressait quelques paroles d'édification, et distribuait de petites croix qui furent conservées comme des reliques. Le 2 juin 1094, ce pèlerin angélique fut appelé à s'asseoir au banquet des élus, dans les joies du paradis. L'affluence des visiteurs redoubla près de son lit de mort. Les funérailles, présidées par l'archevêque, furent triomphales. Des miracles sans nombre éclatèrent en ce jour : aveugles recouvrant soudain la lumière, paralytiques subitement guéris ; estropiés, malades, infirmes de tout genre, rendus à la santé. Le corps du bienheureux pauvre fut déposé sous une dalle de la cathédrale de Trani. Les miracles ne discontinuèrent point sur cette tombe modeste. Maintenant la cité reconnaissante sollicitait du pontife Urbain II la canonisation du nouveau saint ; elle demandait l'autorisation de le choisir pour patron spécial [1]. » Tel fut le récit de l'archevêque Byzantius. Nicolas le Pérégrin avait été un précurseur providentiel de la croisade et un apôtre de la pauvreté, à l'heure où l'Occident tout entier allait prendre la croix de la pénitence et faire son glorieux pèlerinage au tombeau de Jésus-Christ ; à l'heure où les foudres de la justice divine, ratifiant les anathèmes du siége apostolique, allaient frapper dans toute l'Europe les fauteurs du schisme simoniaque, les tyrans dont l'insatiable cupidité ravageait depuis si longtemps la sainte Église de Dieu. « Tout le concile, reprend l'hagiographe, témoigna son admiration pour les vertus héroïques du très-bienheureux Nicolas. Son nom fut inscrit au catalogue des saints, et le pontife Urbain II promulgua solennellement la bulle de canonisation [2]. »

Promulgation des décrets par Réinger. Incident relatif à la cause de S. Anselme.

93. Après ce touchant épisode, le concile poursuivit l'examen des matières d'intérêt général. « De nombreuses décisions furent rendues, dit Eadmer, des décrets rédigés, des censures prononcées. Or, la multitude réunie dans la basilique était immense ; le

[1] Bolland., *loc. cit.*

[2] Cette bulle d'Urbain II est reproduite à la suite des actes de saint Nicolas Pérégrin. Cf. Bolland., *loc. cit.*

mouvement des pèlerins qui se pressaient à la confession de saint Pierre pour vénérer les reliques du prince des apôtres devint tellement bruyant, qu'au moment où il fallut donner lecture des décrets, on désespérait de parvenir à les faire entendre même dans l'enceinte réservée aux pères. Le souverain pontife désigna pour remplir la fonction de lecteur l'évêque de Lucques, Réinger, dont la taille élevée et la voix puissante finirent par dominer le tumulte. Réinger commença à lire les anathèmes, d'un ton qui permit à chacun de les entendre fort distinctement. Tout à coup, à l'étonnement général, sa voix s'altéra; on le vit pâlir, sa main n'acheva point le geste commencé; il interrompit la lecture; on eût dit qu'il se transfigurait. Promenant sur l'assistance un regard où se révélaient les douleurs profondes d'une âme blessée, et poussant un long soupir d'angoisse : « Grand Dieu! s'écria-t-il, que faisons-nous? Nos anathèmes vont frapper d'obscurs subalternes, et nous ne faisons rien contre les véritables tyrans! L'oppression dont ces tyrans couronnés accablent les églises, la spoliation qu'ils exercent contre des évêques dont ils sont les protecteurs nés, motivent chaque jour de nouveaux appels au saint-siége. De toutes parts on demande à l'autorité apostolique conseil et appui. A quoi ont abouti tant et de si pressantes réclamations? Hélas! tout l'univers le sait, tout l'univers en gémit. Des régions les plus éloignées de l'Europe occidentale, nous est venu un proscrit auguste. Il siége au milieu de nous, humble, silencieux, dans son incomparable douceur. Son silence parle plus haut que toutes nos voix. Plus il cherche à s'effacer dans son humilité et sa patience, plus il est sublime aux yeux de Dieu Ce proscrit, ce spolié, ce grand homme persécuté si atrocement, il est venu implorer l'appui du siége apostolique et solliciter la justice du bienheureux Pierre. Depuis deux ans il est venu, qu'a-t-on fait pour lui? Quel est cet homme? me diriez-vous si tous vous ne l'aviez déjà nommé. Cet homme est Anselme, primat du royaume d'Angleterre! » — Ayant ainsi parlé, l'évêque de Lucques frappa trois fois le sol de sa crosse pontificale, dans un transport d'indignation

qui éclatait sur son visage ainsi que dans toute son attitude. Le pape lui fit un geste d'approbation en disant : « Il suffit, frère Réinger, il suffit. Justice plénière sera faite. — Tant mieux ! s'écria Réinger. Autrement le juge souverain des vivants et des morts ne le pardonnerait pas. » L'évêque reprit alors sa lecture interrompue, et acheva la promulgation des décrets synodaux. En terminant, il revint encore sur l'injuste persécution dirigée par le roi d'Angleterre contre le primat de Cantorbéry. Or, quand cet incident se produisit, Anselme, silencieux à son ordinaire, ne fut pas médiocrement étonné de l'intérêt que l'évêque de Lucques prenait à sa cause. Jamais il ne lui en avait parlé, et aucun de nous, ajoute Eadmer, ne l'en avait entretenu [1]. »

Discours d'Urbain II. Clôture du concile.

94. Nous inclinerions volontiers à croire que l'initiative prise par Réinger, dans cette circonstance solennelle, fut d'avance concertée avec Urbain II. Il y avait en effet tout lieu de compter que les partisans dont l'ambassadeur de Guillaume le Roux s'était assuré le concours à Rome même s'empresseraient de transmettre en Angleterre l'écho de cette imposante manifestation synodale. Loin de s'engager, comme l'en accusait plus tard Guillaume de Malmesbury, dans un pacte de honteuse connivence avec le tyran de la Grande-Bretagne, le bienheureux pape tenait au contraire, levée contre lui, la foudre dont saint Anselme avait arrêté les premiers coups au précédent concile de Bari. On en eut la preuve dans la session de clôture qui se tint quelques jours après. « Une série d'anathèmes avait été préparée, dit le chroniqueur anglais Roger Howden. Le bienheureux Urbain vint prendre place à l'autel de la confession de saint Pierre. La main étendue sur les reliques du prince des apôtres, avec une majesté surhumaine, il promulgua les censures décrétées par le concile : excommunication contre tout laïque, empereur, roi ou prince, qui conférerait une investiture ecclésiastique ; excommunication contre quiconque accepterait de pareilles investitures ; excommunication contre les

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. II ; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 420.

évêques qui prêteraient leur ministère pour le sacre ou l'ordination des intrus pourvus d'un brevet d'investiture ; excommunication contre tout évêque, clerc, abbé ou moine, qui pour obtenir une dignité ou un bénéfice ecclésiastique consentirait à prêter entre les mains d'un laïque quelconque le serment d'hommage-lige [1]. » Ici le pape, élevant la voix, s'écria avec un accent inspiré : « N'est-ce pas un spectacle révoltant que des mains consacrées pour un ministère d'une suréminence telle que les anges eux-mêmes n'ont pas le pouvoir de l'exercer; des mains qui créent chaque jour sur l'autel eucharistique le Verbe créateur du ciel et de la terre; des mains qui pour le salut du monde offrent à la majesté de Dieu le Père la majesté rédemptrice de Dieu le Fils; que de telles mains viennent presser en signe de servage d'autres mains immondes, des mains souillées jour et nuit d'œuvres infâmes, des mains rougies du sang innocent, des mains couvertes de forfaits et pleines de rapines [2]? » Dans cette véhémente apostrophe chacun des auditeurs reconnaissait, sans que le pape eût articulé aucun nom, des rois tels que Henri IV le Néron de la Germanie, Guillaume le Roux le tyran de la Grande-Bretagne, Philippe I de France l'adultère époux de Bertrade. « Au sein de l'immense assemblée, reprend le chroniqueur, de toutes les poitrines, de tous les cœurs, de toutes les lèvres, jaillit une acclamation unanime : « Qu'ils soient anathèmes ! *Fiat*, *fiat* [3] ! J'étais présent à ce spectacle à jamais mémorable, ajoute Eadmer ; je l'ai vu de mes yeux, j'ai entendu cette unanime acclamation : *Fiat*, *fiat !* Je suis témoin qu'elle mit fin au concile [4]. »

§ XIII. Mort du Bienheureux Urbain II.

Retour de saint Anselme à Lyon. Guet-apens organisé par Wibert de Ravenne.

95. Désormais nul ne pouvait se méprendre sur les véritables dispositions d'Urbain II vis-à-vis des princes persécuteurs. De même que Grégoire VII, son modèle, son maître et son prédécesseur au ciel, Urbain II pratiquait la mansuétude évangélique jus-

[1] Labbe, *Concil.*, t. X, col. 617. — [2] Eadmer, *Hist. Novor.*, loc. cit., col. 421. — [3] Labbe, *loc. cit.* — [4] Eadmer, *Hist. Novor.*, col. 421.

qu'à l'indulgence septante fois sept fois répétée ; mais comme Grégoire VII il savait allier à une longanimité tout apostolique la vigueur jadis déployée par le prince des apôtres. Il savait redire aux parjures du XIe siècle la terrible parole de saint Pierre aux apostats de la primitive Église : « Les fossoyeurs sont à la porte, prêts à enlever votre cadavre [1]. » Guillaume le Roux n'allait pas tarder à faire l'expérience de ce que pèse, sur la tête des rois, une excommunication même différée. Saint Anselme voulut aller attendre à Lyon l'époque de la prochaine fête de Saint-Michel (29 septembre 1099), fixée comme dernier délai au tyran de la Grande-Bretagne. « Nous n'espérions guère que Guillaume consentît jamais à obéir au siége apostolique, reprend Eadmer; nous étions convaincus que, de son vivant, l'Angleterre nous resterait toujours fermée. Mais à Lyon nous étions plus à portée de communiquer avec une patrie dont l'accès nous était interdit. Ayant donc obtenu l'autorisation du souverain pontife, Anselme prit congé de lui [2]. » Les deux saints ne devaient plus se revoir sur la terre. L'hagiographe nous dit sans autre détail que le retour à Lyon s'accomplit heureusement, malgré les nouvelles embûches semées sur la route de son vénéré maître. Guillaume de Malmesbury cite à ce propos une anecdote traditionnelle, qui avait cours de son temps et qui prouverait, si l'on pouvait en établir l'authenticité, la persistance des relations secrètes que, malgré son ambassade à Urbain II, le roi d'Angleterre ne cessait d'entretenir avec les schismatiques d'Italie. « On raconte, dit le chroniqueur, que durant le séjour fait à Rome par Anselme, un peintre à la solde de Wibert de Ravenne trouva moyen de faire clandestinement un portrait fort ressemblant du saint archevêque. La tête surtout était tellement réussie, que, sous n'importe quel déguisement, elle permettait de reconnaître l'illustre primat. Des copies fort exactes en furent distribuées aux sicaires apostés par l'antipape sur les routes qui conduisaient d'Italie en France. Mais Anselme, prévenu du guet-apens, prit des che-

[1] *Act.*, V, 9. — [2] Eadmer, *loc. cit.*

mins détournés; Il traversa l'Italie sans être reconnu, et franchit heureusement les Alpes [1]. » — « Le légat apostolique Hugues de Lyon, continue Eadmer, accueillit Anselme non comme un hôte ou un étranger, mais comme un supérieur et un maître; il le contraignit de prendre partout le premier rang. Anselme dont l'humilité souffrait de tant d'honneurs, lui opposait la plus vive résistance. Obligé de céder, il s'excusait en disant qu'en sa qualité de suffragant il devait obéir à son métropolitain. Mais Hugues de Lyon ne lui laissait point cette ressource. Partout il proclamait la prééminence du primat d'Angleterre et se déclarait son inférieur. Le titre de Saint, que le peuple de Rome avait décerné à Anselme, accompagna notre bienheureux père à Lyon, ajoute Eadmer. On nous demandait avec instance les miettes du pain servi à sa table, l'eau des ablutions qui restait après la célébration des saints mystères. Ces reliques opéraient des miracles, et nous n'osions pas le dire au bienheureux [2]. »

Mort du B. Urbain II. Ses funérailles.

96. « Soudain, reprend le chroniqueur, avant qu'on eût encore reçu aucune lettre de Rome, le bruit se répandit que le souverain pontife Urbain II venait de mourir [3]. » La nouvelle n'était que trop vraie. Elle causa, à Rome même, une surprise non moins profonde que dans tout le reste de l'univers catholique. Ce fut le 29 juillet 1099, quatorze jours après la prise de Jérusalem par les croisés, que le pape de la croisade rendit à Dieu sa grande âme, pour aller jouir au ciel d'une victoire dont il n'eut point connaissance ici-bas. Comme Moïse, il mourait sans avoir pu contempler la terre de la promesse ; mais du moins le législateur des Hébreux était mort plein de jours et dans une vieillesse patriarcale, tandis que le nouveau guide du peuple de Dieu à la conquête de Jérusalem était enlevé dans la force de l'âge à l'amour et aux espérances de la chrétienté. Le mal inconnu auquel il succomba dut être foudroyant, puisqu'il ne laissa

[1] Willelm. Malmesb., *Gest. pontif. Anglor.*, l. I; *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1495.

[2] Eadmer, *S. Anselm. Vit.*, col. 104. — *Histor. Novor.*, col. 421.

[3] *Histor. Novor.*, loc. cit.

pas le temps de ramener le bienheureux pontife, de l'église Saint-Nicolas-*in-Carcere* où il en ressentit les premières atteintes, jusqu'au palais de Latran. La demeure hospitalière du patricien Pierre de Léon, contiguë à l'église Saint-Nicolas, s'ouvrit pour recevoir le pontife mourant, comme jadis celle de Jean Frangipani s'était ouverte au pontife persécuté [1]. « Mais avant d'émigrer de cette vie, dit Ekkéard d'Urauge, Urbain II fut une dernière fois visité par l'inspiration de l'Esprit-Saint. Les cardinaux qui l'entouraient l'ayant supplié de leur désigner celui qu'il croyait le plus digne de prendre après lui le gouvernement de l'Église, il nomma Rainier, cardinal du titre de Saint-Clément, noble romain, ancien moine de Cluny, d'une vertu exemplaire et dont la science égalait la vertu [2]. » On se rappelle que Grégoire VII, mourant à Salerne, avait répondu à une consultation du même genre, en indiquant pour son futur successeur le cardinal Odo d'Ostie, qui avait, sous le nom immortel d'Urbain II, si héroïquement poursuivi l'œuvre de Grégoire VII. Le disciple imitait jusque dans la mort le grand pape qu'il avait eu pour modèle durant toute sa vie. « Ce fut ainsi, ajoute le *Codex Regius,* que le confesseur du Christ, le vaillant athlète de la foi, rendit à Dieu son âme, le IV des calendes d'août (29 juillet 1099), près de l'église Saint-Nicolas-*in-Carcere*, dans la maison de Pierre de Léon. Les schismatiques triomphants de cette mort inopinée se concertèrent pour troubler les funérailles. Mais leurs efforts furent déjoués. Le corps du bienheureux pontife fut transporté par le quartier du Transtévère à la basilique vaticane, où les obsèques s'accomplirent selon le cérémonial accoutumé et avec la plus grande magnificence [3]. » Il fut déposé près du tombeau de saint Adrien I, le pape qui avait au VIII[e] siècle anathématisé les fureurs des Iconoclastes, comme Urbain II avait au XI[e] foudroyé celles des schismatiques et des simoniaques [4]. Les Romains

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 201.
[2] Ekkeard. Uraug., *Chronic. universal.*; *Patr. lat.,* t. CLIV, col. 976.
[3] *Codex Regius*, 138, verso. — Watterich, *Vit. Roman. pontif.,* t. I, p. 564.
[4] *Juxta oratorium Hadriani I est sepulcrum domini Urbani II papæ satis*

arrosèrent de larmes cette tombe si prématurément ouverte; l'Église catholique tout entière s'associa à leur deuil. Voici en quels termes le successeur d'Urbain II mandait à Hugues de Cluny la mort du pontife que le vénérable abbé avait eu pour disciple : « Le plus glorieux témoignage rendu à l'admirable doctrine et à l'éminente sainteté de notre seigneur et père Urbain II est sans contredit la douleur que sa mort a causée dans l'Église universelle. Nous ne pouvons donc, vous et nous, que rendre grâces au Seigneur Dieu tout-puissant d'une mort si triomphante. C'est le IV des calendes d'août qu'il a terminé ici-bas sa vie, au milieu des regrets et des lamentations de la ville de Rome tout entière [1]. »

Epitaphes d'Urbain II.

97. « Ces paroles de Pascal II équivalent, dit Mabillon, à un acte de canonisation formel pour la mémoire du très-bienheureux pontife Urbain II [2]. » On sait en quels termes plus énergiques encore Pascal II renouvela cette déclaration en 1112, au concile de Latran, lorsque devant tous les évêques réunis et applaudissant à chacune de ces paroles, il s'écria : « Nous ne nous écarterons jamais de la voie tracée par notre prédécesseur Urbain II, l'homme de Dieu, le pontife de sainte et bienheureuse mémoire [3]. » Nous avons déjà signalé, d'après le témoignage de Guibert de Nogent, les nombreux miracles qui s'opérèrent sur la tombe d'Urbain II [4], et cité les paroles du Martyrologe bénédictin qui fait mémoire de sa bienheureuse déposition à la date du 29 juillet [5]. Tous les auteurs contemporains sont unanimes dans leur appréciation; tous, ils constatent, comme un fait avéré et de notoriété publique, la vénération et le culte dont le bienheureux pontife fut l'objet immédiatement après sa mort. Il nous suffira de citer ici les paroles d'Ordéric Vital [6] : « Après dix années d'un ministère

pulcrum, in Vaticano. (Petrus Mallius, *Histor. basilicæ Vaticanæ,* t. II, p. 21. — Bolland., t. VII jun., p. 40.)

[1] Paschal. II, *Epist.* I; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 31.

[2] *Urban. II Vita,* cap. CCCXLV; *Patr. lat.*, t. CLI, col. 260.

[3] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 76.

[4] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 77. — [5] *Ibid.*, p. 76.

[6] Orderic. Vital., *Hist. Eccles.*, l. X, cap. I; *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 718.

vraiment apostolique, exercé avec une activité infatigable et avec le plus grand succès pour l'Église, le pape Urbain II tomba malade à Rome, vers l'époque où l'armée de la croisade s'empara de Jérusalem. Dieu appelait son héroïque serviteur à la récompense que méritaient son zèle et ses vertus. Il émigra pour le ciel le IV des calendes d'août. La sainteté de ses œuvres fut confirmée par l'éclatante manifestation de deuil et de regrets dont sa mort fut suivie, non-seulement à Rome, mais dans l'univers entier. Il y eut jusqu'à des schismatiques qui honorèrent de leurs lamentations la perte de ce grand et saint pontife. Pierre de Léon [dans la demeure duquel Urbain II avait rendu le dernier soupir] nous a laissé trois distiques où il célèbre la mémoire de son auguste ami. En voici la teneur : « Chanoine de Reims, Odo s'était laissé ravir par les séductions de Cluny où il se fit moine ; Rome le ravit à Cluny, et Ostie l'eut pour évêque. Devenu pape sous le nom d'Urbain II, il entra en proscrit dans cette Rome dont il rétablit bientôt l'antique splendeur. Aujourd'hui Rome entière célèbre les funérailles prématurées de son pontife [1]. » Un autre panégyriste, plus insigne encore [2], reprend Ordéric Vital, a composé une épitaphe qui résume la vie, les œuvres saintes et la bienheureuse mort du pontife en ces termes : « Le chanoine de Reims Odo, que Hugues de Cluny fit moine, devint un pape illustre. Vivant, il fut la lumière de Rome ; sa mort fut une éclipse pour la ville éternelle : Urbain debout, Rome fut prospère ; elle chancela quand il eut cessé de vivre. O Rome ! il faisait ton bonheur et ta gloire ; la loi régnait par lui dans une profonde paix ; au dedans

[1] *Canonicum Remis, tulerat monachum Cluniacus Odonem ;*
Roma vocat, facit hunc Ostia pontificem.
Cumque fit Urbanus, mutato nomine, papa,
Redditur expulsus, integer Urbis honor.
Exsequias hujus celebres hic Roma peregit,
Augustum quarto præveniente die.

[2] Le panégyriste *insignior,* auquel Ordéric Vital fait ici allusion sans le nommer, semblerait, dans l'opinion du docteur Watterich, avoir été le vénérable Hildebert, d'abord évêque du Mans, puis archevêque de Tours, mort en 1134. (Watterich, *Vit. pontific. Rom.,* t. I, p. 620.)

il te protégeait contre les vices, au dehors contre l'ennemi. Inaccessible aux présents, aux flatteries, aux menaces; ni l'épée des puissants, ni les trésors de l'opulence, ni les charmes de l'adulation ne purent fléchir, effrayer ou corrompre son grand cœur. L'éloquence était sur ses lèvres, la sagesse dans son âme, la sainteté dans sa vie, la majesté dans tout son extérieur. A sa voix, Jérusalem, la cité sainte, nous ouvrit ses portes; la loi chrétienne triomphe en Asie, les infidèles sont vaincus, la foi du Christ conquiert un nouveau monde. Mais, hélas! comme la fleur qui s'épanouit avec le plus d'éclat au printemps est toujours la plus vite emportée, ainsi à la fleur de son âge Urbain II nous fut ravi. La mort a pris l'homme, le ciel l'âme, le tombeau le corps. Il ne nous reste plus que son impérissable mémoire [1]. » Une troisième épitaphe fut gravée par la piété des Romains sur la tombe du bienheureux pontife. Elle était ainsi conçue : « L'enfant de bénédiction que la terre de France vit naître et qu'elle nomma Odo, la mort l'a frappé sous le nom pontifical d'Urbain II. La voix éloquente dont les accents retentissaient dans tout l'univers s'est éteinte; le monde a perdu un docteur incomparable; Rome éplorée a déposé ici le corps de son père [2]. »

[1] *Canonicus Remensis Odo, quem Cluniacensis*
Hugo facit monachum, papa fit eximius.
Hic vivens lux Urbis erat, defunctus eclipsis;
Urbs stetit Urbano stante, ruente ruit.
Lege regens et pace fovens, te, Roma, beavit,
Servans a vitiis intus, ab hoste foris.
Non flexit, non extulit hunc, non terruit unquam
Dives, fama, potens, munere, laude, minis.
Eloquium linguam, sapientia pectus, honestas
Mores ornabant, exteriora decor.
Ecce per hunc urbs sancta patet, lex nostra triumphat,
Gentes sunt victæ, crescit in orbe fides.
Sed citius rapitur rosa, quæ plus vernat in horto;
Sic et florentem fata tulere virum.
Mors hominem, requies animam, cisterna cadaver
Suscipit. Inter nos nil nisi fama manet.
(Order. Vital., *loc. cit.*)

[2] *Urbanum papam quem Francia dixit Odonem,*
Quæ regio tenerum protulerat puerum,

98. La sainteté personnelle d'Urbain II est un fait incontestable. En commençant l'histoire de cet illustre disciple de Grégoire VII, nous émettions le vœu de voir bientôt son nom officiellement inscrit au catalogue des saints, et nous constations non sans quelque regret la réserve trop méticuleuse des anciens Bollandistes, dans la cause d'un pape qui a tant illustré la France et l'Église [1]. Aujourd'hui la question a fait un grand pas, et l'on peut dire qu'elle se présenterait au jugement définitif du siége apostolique avec tous les éléments d'une solution favorable. Voici en effet comment s'expriment les nouveaux Bollandistes : « Nos prédécesseurs n'ont pas cru devoir, à la date du 29 juillet, donner les actes d'Urbain II, parce qu'ils ne trouvaient pas suffisantes, pour établir la réalité d'un culte ecclésiastique rendu à sa mémoire, les mentions faites de son nom dans les divers Ménologes bénédictins recueillis par Dom Ruinart. Mais sans aucun doute ils auraient été d'un avis complétement différent, s'ils eussent fait attention aux peintures de la chapelle apostolique de Saint-Nicolas-de-Latran, et surtout s'ils eussent contrôlé plus soigneusement l'assertion de Dom Ruinart, lequel affirmait que jamais la fête d'Urbain II n'avait été célébrée dans l'Église [2]. Or, ils avaient sous la main, dans un manuscrit faisant partie de leur bibliothèque où il portait le numéro 160, et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles (Fonds Bourgogne) sous le numéro 8016, une chronique du monastère de Cava, où se trouve en forme de préface le catalogue des saints dont on

Monuments pour la future canonisation d'Urbain II.

Vitales auræ morientem deseruere,
In quo sic orbis lingua diserta ruit,
Ut simili careat doctore superstite mundus.
Hic igitur posuit flens sua Roma suum.

(Watterich, *loc. cit.*)

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 77.

[2] Voici les paroles de Dom Ruinart auxquelles les nouveaux Bollandistes font allusion : *Non itaque mirum videri debet, si Urbani nomen in plerisque Martyrologiis aut sanctorum catalogis die 29 julii, quo excessit e vita, integrum reperiatur; quamvis ejus festivitatem nunquam in Ecclesia celebratam fuisse fatendum sit.* (*B. Urban. II Vita,* cap. CCCXLV ; *Patr. lat.,* t. CLI, col. 262.)

célébrait annuellement la fête en cette abbaye : *Catalogus Sanctorum qui celebrantur in Cavensi monasterio*. Dans ce catalogue, on lit à la date du 29 juillet l'indication de la fête « du bienheureux Urbain II souverain pontife : *De B. Urbano II pontifice maximo* [1]. » On célébrait donc annuellement au monastère de Cava la fête d'Urbain II ; un culte public fut donc très-réellement rendu dans l'Église à sa mémoire. Et ce n'est pas seulement le manuscrit de Cava, si heureusement remis en lumière par l'érudition des nouveaux Bollandistes, qui nous l'apprend. Un monument irréfragable, d'une autorité exceptionnelle, subsistant encore aujourd'hui et remontant à l'an 1154, un demi-siècle seulement après la mort d'Urbain II, nous fournit la preuve que dès lors un culte public approuvé à Rome était rendu au pape des croisades et que le titre de *Saint* lui était officiellement décerné. Les anciens Bollandistes publièrent en 1731 le tome VII de juillet [2], portant au 29 de ce mois la prétermission raisonnée des actes d'Urbain II [3]. Or, dès l'an 1685, au tome supplémentaire du mois de mai, Daniel Papebroch, l'un de leurs plus célèbres devanciers, avait, dans son « Essai chronologico-historique sur le catalogue des pontifes Romains », reproduit la gravure exacte d'une antique fresque dont le pape Anastase IV (1153-1154) avait fait décorer l'abside de l'oratoire de Saint-Nicolas, construit en 1120 par Calixte II au palais de Latran, pour servir d'oratoire particulier à l'usage des souverains pontifes [4]. La découverte de ce monument longtemps enfoui sous les décombres accumulées par les révolutions politiques et les vicissitudes des siècles eut lieu à Rome, en 1638, par les

[1] Bolland. *Contin.*, t. VIII octobr., p. 1005, *annot.* d.

[2] Les rédacteurs de ce volume étaient Jean-Baptiste du Sollier (*Sollerius*), Jean Pien (*Pinius*), Guillaume Cuypers (*Cuperius*), Pierre Van den Bosch (*Petrus Boschius*).

[3] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 77. — Boll., t. VII jul., *Inter prætermissos*, p. 2.

[4] On lit en effet dans la notice pontificale de Calixte II les paroles suivantes : *Hic a fundamento construxit in palatio Lateranensi capellam Sancti Nicolai ad assiduum Romanorum pontificum usum.* (Watterich, *Vit. Romanor. pontif.*, t. II, p. 120.)

soins du docte bénédictin Constantin Cajétan, successivement abbé de Saint-Baronte, secrétaire de Paul V et bibliothécaire du Vatican. Il fit reproduire par la gravure cette fresque précieuse qui ne devait pas tarder à s'altérer au contact de l'air, nécessitant ainsi des réparations ultérieures qui heureusement ne dénaturèrent pas trop le caractère primitif de l'œuvre. A son tour, le bollandiste Jean-Baptiste du Sollier enrichit de cette gravure son volume publié en 1685 [1]. Ses continuateurs auraient donc pu le connaître en 1731, ou plutôt, suivant la remarque des nouveaux Bollandistes, ils auraient dû y faire plus d'attention. Voici en effet le sujet de cette fresque. Aux pieds de la vierge Marie, assise sur un trône, entourée d'anges, et présentant son divin Fils aux adorations du monde, sont agenouillés les papes Calixte II et Anastase IV, fondateurs du nouvel édifice et désignés par l'inscription suivante :

Sustulit hoc primo templum Callixtus ab imo,
Vir clarus late Gallorum nobilitate.
Verum Anastasius papatus culmine Quartus
Hoc opus ornavit, variisque modis decoravit [2].

A côté de Calixte II est représenté debout saint Sylvestre I; et à côté d'Anastase IV, son homonyme et patron céleste saint Anastase I. Au second plan, dans une sorte de niche dont l'arcade

[1] Voici l'inscription mise par Sollier au bas de la gravure : *Apostolicum venerandæ memoriæ monumentum quod etiamnum extat in abside oratorii Sancti Nicolai episcopi, quinque abhinc sæculis a B. Callisto PP. II a fundamentis extructi intra Lateranense patriarchium, nunc solo æquatum*; *has ut vides sanctorum summorumque pontificum imagines repræsentans. Idque nunc tandem a Rmo P. D. Constantino abbate Cajetano ad majorem Romanæ sedis apostolicæ gloriam, e tenebris erutum, ac commentariis illustratum* 1638. (Propylæum ad act. SS. Maii, *Conatus chronologico-histor.*, fol. ultim.)

[2] « Ce temple fut construit par le pape Calixte II, dont la noblesse si illustre dans les Gaules est connue du monde entier; le pape Anastase IV a fait exécuter les peintures et les ornements de cet édifice. »

se développe au-dessous du trône de la Vierge, et porte l'inscription si familière au moyen âge :

Præsidet æthereis pia virgo Maria choreis [1],

saint Nicolas est représenté avec la mitre et le pallium, portant de la main gauche une crosse dont la volute entoure une croix, et de la main droite un livre, avec l'inscription : *Sanctus Nicolaus episcopus.* A la droite du bienheureux évêque sont représentés en pied, avec leurs ornements pontificaux, la tête couronnée du nimbe orbiculaire, symbole de la sainteté, quatre papes dont les inscriptions se suivent en cet ordre : *Sanctus Leo papa* (saint Léon le Grand), *Sanctus Urbanus papa II* (saint Urbain II), *Sanctus Paschalis papa II* (saint Pascal II), *Sanctus Gelasius papa II* (saint Gélase II). A gauche de saint Nicolas, quatre autres souverains pontifes, également décorés du nimbe, sont rangés dans cet ordre : saint Grégoire le Grand, saint Alexandre II, saint Grégoire VII et saint Victor III. « Or, dit le pape Benoît XIV dans son « Traité de la béatification et de la canonisation des serviteurs de Dieu, » cette antique peinture, qui décorait l'oratoire maintenant détruit de Saint-Nicolas, existe encore. On la conserve aujourd'hui dans les bâtiments du Collége des Pénitenciers apostoliques de Latran. Bien qu'elle ait subi un remaniement considérable à la partie inférieure, où la figure principale, celle de saint Nicolas, a été remplacée par l'image de Notre-Seigneur en croix, ayant à sa droite saint Dominique et à sa gauche saint François d'Assise, les huit personnages pontificaux n'ont point été touchés. Leurs figures sont encore très-reconnaissables. Ils sont tous représentés debout, la tête nimbée, la main droite levée pour bénir, et le titre de *saint* gravé à leurs pieds. Les traits d'Urbain II en particulier sont encore distincts. On sait, d'après l'étude des anciennes mosaïques, que le nimbe circulaire entourant la tête d'un personnage était la caractéristique des saints en général. Les papes ou les évêques dont la sainteté était ainsi symbolisée sont

[1] « La pieuse vierge Marie préside aux chœurs célestes. »

toujours représentés dans l'attitude de bénir. Enfin le titre formel *Sanctus* inscrit pour chacun de ces papes ne laisse pas l'ombre d'un doute qu'ils ne fussent en 1753 honorés à Rome du culte public rendu aux saints. Le fait, ajoute Benoît XIV, a été reconnu par Fleury lui-même [1], qui en parlant de Grégoire VII s'exprime ainsi : « Le pape Anastase IV le fit peindre à Rome, dans une église, entre les saints, environ soixante ans après sa mort [2]. » Chose remarquable, le monument qui le premier constate l'antiquité du culte rendu dans l'Église à saint Grégoire VII est le même qui fasse la même constatation pour Urbain II ; comme si la mémoire du maître et celle du disciple étaient inséparables. La canonisation solennelle de saint Grégoire VII n'eut lieu qu'en 1606 par Paul V ; son culte ne fut rendu obligatoire pour toute l'Église qu'en 1728 par Grégoire XIII. Nous avons l'espoir que la cause d'Urbain II ne tardera pas à être introduite au tribunal du siége apostolique, et qu'elle y obtiendra la même faveur.

[1] Fleury, *Hist. ecclés.*, l. LXIII, t. XIII, p. 431.

[2] Lambertini, *De serv. Dei beat. et canonizatione,* l. I, cap. XLI, § X, t. I, p. 362-373. Edit. de Bologne, 1734.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

RÈGNE DE GODEFROI DE BOUILLON (23 juillet 1099 - 18 juillet 1100).

§ I. INTRIGUES POUR L'ÉLECTION D'UN PATRIARCHE.

1. Humilité chrétienne et fermeté royale de Godefroi de Bouillon. — 2. L'évêque de Marturano et le clerc normand Arnulf de Rohes. Leur opposition à l'élection de Godefroi. — 3. Élection irrégulière d'Arnulf de Rohes en qualité de patriarche de Jérusalem. — 4. L'élection patriarcale réservée au jugement du légat apostolique Daïmbert. — 5. Réorganisation du culte chrétien à Jérusalem.

§ II. BATAILLE D'ASCALON

6. Le poète musulman Modaffer. Chant de guerre de l'Islam. — 7. Coalition de toutes les forces musulmanes. Le vizir égyptien El-Afdhal. Sa marche sur Ascalon. — 8. Consternation à Jérusalem. Discorde entre les princes croisés. Prières publiques. Godefroi de Bouillon se porte contre l'ennemi. — 9. Réconciliation générale. Concentration de l'armée chrétienne dans la plaine d'Ascalon. Un stratagème de guerre. — 10. Préliminaires du combat. — 11. Grande bataille d'Ascalon. Victoire des croisés.

§ III. DÉPART DES PRINCIPAUX CHEFS CROISÉS POUR L'EUROPE.

12. Hostilités de Raymond de Saint-Gilles contre Godefroi de Bouillon. Pacification définitive. — 13. Départ des principaux chefs croisés pour l'Europe. Les adieux. Retour des croisés à Laodicée où ils rencontrent la flotte de Pise et le légat apostolique Daïmbert.

§ IV. LA FLOTTE DES PISANS ET L'EMPEREUR ALEXIS COMNÈNE.

14. Une révélation de la princesse Anne Comnène. — 15. Message d'Alexis Comnène à Boémond pour réclamer toutes les conquêtes faites en Asie par les croisés. Énergique réponse de Boémond. — 16. Les dragons meurtriers inventés par Alexis Comnène pour détruire la flotte des Pisans. — 17. La flotte impériale à la poursuite des navires pisans. Combat naval dans les eaux de Rhodes. Inutilité des dragons inventés par Alexis Comnène. — 18. Massacre des croisés faits prisonniers à Rhodes par la flotte impériale. Arrivée de la flotte pisane à Laodicée. Boutoumitès et Boémond. — 19. Nou-

velles entreprises d'Alexis Comnène contre les croisés. Expédition de Cantacuzène et de Landulf contre la flotte des Génois. — 20. Les historiens modernes des croisades et l'empereur Alexis Comnène.

§ V. RAYMOND DE SAINT-GILLES A LAODICÉE.

21. Le légat apostolique Daïmbert et les princes croisés sous les murs de Laodicée. Visées ambitieuses du comte Raymond de Saint-Gilles. — 22. Récriminations de Raymond de Saint-Gilles contre Boémond. — 23. Menaces d'un conflit sanglant. Intervention conciliatrice du légat apostolique. Entrée des princes croisés à Laodicée. — 24. Réconciliation générale. Retour des princes croisés en Europe.

§ VI. LES ORDRES RELIGIEUX ET MILITAIRES A JÉRUSALEM.

25. Organisation du nouveau royaume par Godefroi de Bouillon. — 26. Les hospices de Saint-Jean-l'Aumônier et de Sainte-Marie-Madeleine à Jérusalem. — 27. Le bienheureux Gérard Tom, premier grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — 28. Les armoiries. La noblesse chrétienne aux croisades. — 29. Les chevaliers hospitaliers de Saint-Lazare de Jérusalem. — 30. Les chanoines du Saint-Sépulcre. Privilége du roi de Jérusalem et du patriarche en leur faveur. — 31. Rapide extension de l'ordre des chanoines du Saint-Sépulcre. — 32. Chevaliers des saints Cosme et Damien. — 33. Berceau de l'ordre des Templiers. Hugues de Payns et ses huit premiers compagnons. — 34. Première origine de l'ordre des Chevaliers Teutoniques. — 35. Monastères et institutions religieuses fondées en Palestine par les croisés. — 36. Zèle religieux de Tancrède.

§ VII. SIÉGE D'ARSOUF.

37. Révolte et trahison du gouverneur musulman d'Arsouf. Siége de la ville par l'armée chrétienne. Les émirs de Samarie et Godefroi de Bouillon. — 38. Le chevalier Gérard d'Avesnes exposé sur une croix aux coups des assiégeants. — 39. Incendie par le feu grégeois de la tour roulante des assiégeants. — 40. Consternation des croisés. Projets de désertion. Discours de Godefroi de Bouillon. — 41. Intrigues d'Arnulf de Rohes. Nouvel assaut, nouveau désastre. Levée du siége d'Arsouf.

§ VIII. LES ASSISES DE JÉRUSALEM.

42. Voyage de Baudoin comte d'Edesse, Boémond prince d'Antioche, Daïmbert archevêque de Pise et légat apostolique à Jérusalem, à la tête de vingt-cinq mille pèlerins. — 43. Réunion de tous les princes à Jérusalem pour la fête de Noël (25 décembre 1099). — 44. Concile de Jérusalem pour l'élection d'un patriarche. Restitution du nom des pères siégeant au concile. — 45. Élection de Daïmbert et son intronisation sur le siége patriarcal de Jérusalem. — 46. Les *Assises* de Jérusalem. Destruction du texte primitif. — 47. Texte restitué par Jean d'Ibelin. Les grands officiers de la couronne de Jérusalem. — 48. Les quatre grandes baronnies du royaume. —

§ IX. DERNIERS MOIS DU RÈGNE.

§ 1. Intrigues pour l'élection d'un patriarche.

Humilité chrétienne et fermeté royale de Godefroi de Bouillon.

1. Le pontife qui avait soulevé l'Occident tout entier pour la conquête de Jérusalem et la délivrance du tombeau de Jésus-Christ, n'eut point sur la terre la joie d'apprendre le succès de son immortelle entreprise. Une lettre que Godefroi de Bouillon lui adressait, quelques semaines après l'entrée des croisés dans la ville sainte, ne put être connue d'Urbain II qu'au ciel. Aussi modeste que brave, le héros attribuait son triomphe uniquement aux prières des saints. « Elles furent, disait-il, notre seule force et notre invincible protection. Les souffrances que l'armée eut à subir durant le siége de Jérusalem sont inimaginables ; les obstacles à vaincre étaient hors de proportion avec nos ressources. Ni le courage ni la science militaire n'y pouvaient rien ; il fallait le doigt de Dieu. Évêques et princes, soldats et pèlerins, tous le comprirent. On se disait qu'ayant voulu faire lui-même son entrée à Jérusalem dans le pauvre appareil décrit par l'Évangile, le Sauveur ne nous en ouvrirait les portes et ne ferait justice de ses ennemis qu'après les témoignages les plus éclatants de notre

humiliation. Nous fîmes donc pieds nus une procession suppliante autour des remparts, et le Seigneur se laissa toucher par les prières des saints. Huit jours après (vendredi 15 juillet 1099), il livrait la cité en notre pouvoir. C'était l'anniversaire du jour où le collége apostolique de la primitive Église, quittant Jérusalem, alla se répandre dans toutes les contrées de l'univers[1]. Les fidèles de ce pays célébraient en effet, à cette date, la fête de la Dispersion des Apôtres[2]. » C'est en ces termes, d'une humilité si touchante et d'une foi si profondément chrétienne, que Godefroi de Bouillon parlait d'une victoire qui couvrait son nom d'une gloire à jamais immortelle. Il ne mentionnait même pas l'élection royale dont il venait d'être personnellement l'objet. De même qu'il avait refusé de ceindre son front d'une couronne d'or en ces lieux où le Seigneur avait été couronné d'épines ; de même il ne voulut pas prendre le titre de roi. Il en choisit un autre beaucoup moins somptueux, emprunté à la langue féodale. Se comparant aux seigneurs laïques que les églises et les monastères choisissaient alors pour défenseurs sous le nom d' « avoués » ou « voués, » il trouva ce titre suffisant pour sa gloire. La suscription de sa lettre au pape est ainsi conçue : « Godefroi par la grâce de Dieu avoué de l'église du Saint-Sépulcre » : *Godefridus gratia Dei ecclesiæ Sancti-Sepulcri nunc advocatus*[3]. « Mais, dit Guillaume de Tyr, si l'abnégation du héros chrétien se contenta de cet humble titre, il n'en fut pas

[1] Raimond d'Agiles mentionne également la coïncidence de cette fête avec le jour de la prise de Jérusalem par les croisés. Voici ses paroles : *Hæc dies celebris in omni sæculo venturo, omnes dolores atque labores nostros gaudium et exaltationem fecit; dies hæc, inquam, totius Christianitatis confirmatio et paganitatis exinanitio, et fidei nostræ renovatio... In hac autem die ejecti apostoli ab Hierosolymis per universum mundum dispersi sunt. In hac eadem die, apostolorum filii Deo et patribus urbem et patriam vindicaverunt. Hæc dies celebratur Idibus Julii* (15 juillet). *In hac die officium resurrectionis cantavimus, quia in hac, ille qui sua virtute a mortuis surrexit, per gratiam suam nos resuscitavit.* (Raim. de Agil., *Hist. Hieros.*, cap. XXXIX ; *Patr. lat.*, t. CLV, col. 660.)

[2] Godefrid. Bull., *Epist. ad domnum Papam ; Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 450.

[3] *Ibid.*, col. 449.

moins roi, le meilleur des rois, la personnification la plus complète de la royauté. Prince fidèle, s'il ne consentit point à recevoir l'onction du sacre, ce n'est pas qu'il dédaignât les rites sacramentels institués par l'Église, mais il voulait se dérober aux pompes du siècle, à la vanité qui domine trop souvent la créature ; il déclina humblement l'honneur de porter une couronne périssable, afin de se rendre plus digne d'une couronne immarcescible dans les cieux[1]. » Ce caractère du chevalier de la croix est encore mieux dépeint dans cette autre parole du chroniqueur : « Godefroi de Bouillon, l'héroïque administrateur du royaume de Jérusalem, fut un pèlerin dévotement pénitent et un vrai confesseur du Christ[2]. » Son humilité personnelle, comme chrétien, s'alliait à une volonté énergique, comme chef d'armée. Le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles, voulait retenir sous son commandement la tour de David dans laquelle il était entré le premier. Tancrède présentait une revendication du même genre pour la mosquée bâtie sur l'emplacement du temple de Salomon. L'avoué du Saint-Sépulcre leur répondit avec une majesté souveraine : « Vous m'avez déféré le commandement ; j'aurai Jérusalem tout entière, sinon je renonce au périlleux honneur dont j'ai été l'objet. Dans une cité dont vous m'avez constitué le maître, je ne veux avoir aucun égal, encore moins un supérieur[3]. » Tancrède s'excusa aussitôt, remit entre les mains de Godefroi non-seulement le Temple, mais les trésors immenses qu'il y avait recueillis. Raymond de Saint-Gilles fut loin d'imiter ce noble exemple. L'élection de Godefroi le

[1] Voici le passage entier de Guillaume de Tyr : *Unde quidam in catalogo Regum, non distinguentes merita, eum dubitant connumerare, magis attendentes quæ exterius geruntur in corpore, quam quæ fidelis et Deo placens anima mereatur. Nobis autem non solum rex, sed optimus, lumen et speculum videtur aliorum. Non enim consecrationis munus et ecclesiastica sprevisse credendus est princeps fidelis sacramenta ; sed pompam sæculi, et cui omnis creatura subjecta est, vanitatem, et perituram humiliter declinasse coronam, ut immarcescibilem alibi consequeretur.* (Guillelm. Tyr., *Histor. rerum transmar.*, l. IX, cap. IX ; *Patr. lat.*, t. CCI, col. 441.)

[2] *Dominus Godefridus, regni Hierosolymorum egregius moderator..., devote pœnitens et verus Christi confessor.* (*Ibid.*, cap. XXIII, col. 454.)

[3] *Ibid.*, cap. III, col. 430.

piqua au vif; il avait inutilement brigué pour lui-même des suffrages qui s'étaient unanimement portés sur le duc de Lorraine. Il fallut l'intervention du comte de Flandre, du duc de Normandie et de tous les autres princes, pour vaincre la résistance de Raymond. La tour de David, celle qu'on nomme aujourd'hui le château des Pisans, et qui forme comme la clef stratégique de Jérusalem, domine la porte qui ouvre sur la route de Jaffa; elle passa sous les ordres de Godefroi de Bouillon. Mais le comte de Toulouse s'éloigna furieux de la ville sainte et se rendit avec ses compagnons sur les rives du Jourdain [1].

L'évêque de Marturano et le clerc normand Arnulf de Rohes. Leur opposition à l'élection de Godefroi.

2. Au sein même du nombreux clergé qui avait suivi l'expédition sainte, se manifestèrent des velléités ambitieuses et des intrigues personnelles non moins déplorables. « Après la mort du légat apostolique Adhémar de Monteil évêque du Puy, de pieuse mémoire dans le Seigneur, dit Guillaume de Tyr, le nerf de la discipline ecclésiastique s'était relâché, et les clercs s'abandonnaient honteusement au désordre [2]. Le vénérable évêque d'Orange Guillaume, plein de l'esprit de piété et de crainte de Dieu, continua l'œuvre d'Adhémar. Il parvint à réprimer le mal; mais sa mort, survenue après la prise de Marrah, laissa de nouveau le champ libre aux clercs insubordonnés [3]. On put répéter alors le mot du prophète Osée : « Le prêtre est devenu peuple; » *Sicut populus sic sacerdos* [4]. A l'exception de l'évêque d'Albara [5] et d'un petit nombre d'autres qui avaient la crainte du Seigneur sous les yeux, ce reproche pouvait s'étendre à la généralité des clercs. Mais il s'appliquait plus particulièrement à l'évêque de

[1] Guillelm. Tyr., l. IX, cap. III, col. 435. — Raimond de Agil., cap. XI, col. 661.

[2] Adhémar de Monteil était mort à Antioche le 1er août 1098. Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 557.

[3] Nous avons signalé à sa date la mort de Guillaume, évêque d'Orange, t. XXIII, p. 576.

[4] Osée, IV, 9.

[5] Pierre, prêtre du diocèse de Narbonne, avait été élu au siége épiscopal d'Albara et sacré en cette qualité à Antioche, quelques semaines avant la prise de Marrah. Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 574.

Marturano (l'ancienne Mamertum), cité de la Calabre-Inférieure, et au clerc Arnulf de Rohes [1] (aujourd'hui Rœux, ville du Hainaut), l'un des chapelains de Robert Courte-Heuse duc de Normandie [2]. » La faveur du duc avait fait d'Arnulf de Rohes, lequel n'était pas même sous-diacre, un personnage important. S'il faut en croire Guillaume de Tyr et Raimond d'Agiles, cette faveur ne pouvait tomber sur un sujet qui la méritât moins. « Arnulf était fils d'un prêtre clérogame, disent-ils; comme tel, les lois canoniques s'opposaient à sa promotion aux ordres sacrés. A ce vice de naissance, il joignait les mœurs les plus légères. Durant l'expédition, ses aventures scandaleuses avaient défrayé la verve des poètes populaires, et fourni la matière de chansons qui se répétaient en chœur sous les tentes. Malgré cette notoriété infâme, malgré les empêchements canoniques et l'opposition de tous les gens de bien, Arnulf aspirait ouvertement au siége patriarcal de Jérusalem, vacant par la mort récente du vénérable Siméon. L'évêque de Marturano lui prêtait son concours le plus actif; il s'était lié d'une étroite amitié avec lui, en sorte qu'on pouvait leur appliquer à l'un et à l'autre le proverbe: *Pares paribus facile junguntur*, « Qui se ressemble s'assemble. » Dès les premiers jours de l'arrivée des croisés sous les murs de Jérusalem, cet évêque s'était mis en possession de l'église de la Nativité, dans la petite cité de Bethléem, où il avait l'intention de s'établir définitivement. Pour que cette translation irrégulière fût à l'abri de toute contestation ultérieure, il s'était engagé vis à vis d'Arnulf à le faire élire au patriarcat de Terre-Sainte; en retour, celui-ci devait lui assurer le maintien du titre usurpé d'évêque de Bethléem. Là ne s'arrêtèrent point les visées de ce couple ambitieux. Appuyés par une faction composée de clercs ennemis de toute discipline, esprits superbes, qui cherchaient leur intérêt personnel et non celui de Jésus-Christ, ils aspiraient non-seulement

[1] Arnulf de Rohes s'était déjà signalé par son hostilité contre Pierre Barthélemy dans les débats suscités par la découverte de la sainte Lance. Cf. t. XXIII, p. 581.

[2] Guillelm. Tyr., l. IX, cap. I, col. 434.

à la domination spirituelle de Jérusalem et à la dignité patriarcale mais à la souveraineté même temporelle des Lieux Saints. La résolution prise par les princes de nommer un roi déplut au groupe séditieux. L'évêque de Marturano, escorté d'un certain nombre de clercs, se présenta dans la salle où les princes délibéraient ; et prenant la parole, il s'exprima ainsi : « Le clergé vient d'apprendre que votre réunion a pour objet de constituer un roi à Jérusalem. Ce projet nous semble aussi sage que pieux et utile, mais son exécution ne saurait avoir lieu en ce moment. Vous n'ignorez pas que le spirituel l'emporte en dignité sur le temporel, et qu'il a droit de préséance. Dès lors, à moins d'intervertir l'ordre régulier, il nous paraît nécessaire de procéder d'abord à l'élection d'un patriarche qui puisse gouverner selon le cœur de Dieu l'église de Jérusalem. On s'occupera ensuite de la constitution du pouvoir séculier. Si vous voulez suivre cette marche, notre concours vous est acquis ; nous serons avec vous de cœur et d'âme : sinon, nous regarderons comme nul et non avenu tout ce que vous auriez décidé en dehors de notre intervention [1]. » Cet arrogant ultimatum n'eut aucun succès. « Les princes, reprend Guillaume de Tyr, avaient si peu de considération pour l'évêque de Marturano, qu'ils ne daignèrent même pas lui faire l'honneur de discuter ses vaines et téméraires paroles. » Ils poursuivirent leur œuvre, mais avec une circonspection que la démarche des factieux d'une part, et de l'autre les prétentions hautement affichées du comte Raymond de Saint-Gilles, rendaient indispensable. « Afin d'écarter tout soupçon de partialité, continue le chroniqueur, et pour que les suffrages fussent donnés selon Dieu, en pleine connaissance des mérites de chacun, ils mandèrent en particulier un certain nombre d'officiers attachés au service domestique de chacun des illustres personnages sur qui le choix pouvait se fixer. Les officiers interrogés à part, sous la foi du serment et le sceau du secret, furent requis de fournir les détails les plus cir-

[1] Guillelm. Tyr., l. IX, cap. I, col. 453-454. Raimund. de Agil., cap. XLI, col. 661.

constanciés, soit en bien soit en mal, sur les mœurs et la conduite privée de leur maître. Plus d'une révélation peu honorable pour quelques princes se produisit dans cette enquête; mais le secret en fut si religieusement gardé qu'il ne transpira jamais. Les officiers et les serviteurs de Godefroi de Bouillon n'eurent qu'un seul grief à articuler contre le héros. Le seigneur duc, dirent-ils, a une habitude qui déplaît fort à toute sa maison. Quand il est à l'église, il ne veut plus en sortir, même après la célébration des offices divins. Il s'attarde à examiner les bas-reliefs, les statues, les tableaux, les fresques, les verrières; il en demande la signification aux prêtres, ou à toute autre personne instruite qui se rencontre à sa portée. Les officiers de sa suite ne prennent naturellement aucun intérêt à tout cela, et s'ennuient jusqu'à la nausée. Cependant à la maison ducale, où les repas sont toujours servis à heure fixe, les domestiques ont le regret de voir les mets apprêtés avec le plus grand soin perdre toute leur saveur, pour être restés trop longtemps à attendre les convives. — Après cette déposition, émanée vraisemblablement du maître d'hôtel, les princes s'écrièrent : Heureux le héros dont on peut tenir un pareil langage! L'unique reproche qu'on ait à lui adresser fait son plus bel éloge [1]. » Godefroi de Bouillon fut élu par les princes à l'unanimité des suffrages, et son nom acclamé avec enthousiasme par l'immense majorité des soldats et des pèlerins (23 juillet 1099).

Election irrégulière d'Arnulf de Rohes en qualité de patriarche de Jérusalem.

3. Cependant l'évêque de Marturano, son complice Arnulf et leurs partisans, protestèrent contre l'élection. « Ils réussirent à soulever l'opinion d'une foule ignorante et cupide. C'est une conspiration contre les pèlerins de Jésus-Christ, disaient-ils. Les princes ne travaillent que pour leur intérêt personnel. Ils prolongent la vacance du siége patriarcal uniquement pour avoir toute liberté de dilapider les trésors de l'Église et les ressources des pauvres [2]. » S'étant ainsi recruté dans les rangs les plus infimes du vulgaire

[1] Guillelm. Tyr., l. IX, cap. II, col. 435.
[2] Guillelm. Tyr., *ibid.*

une multitude aveuglément dévouée, l'évêque de Marturano se crut maître de la situation. « Ni le respect des lois canoniques, ni la double tache d'illégitimité et d'infamie dont son complice Arnulf de Rohes était notoirement souillé, ni la pensée du sacrilége qu'il allait commettre, ne purent arrêter cet ambitieux [1]. » Le matin de la fête de saint Pierre-ès-Liens (1er août 1099) [2], escorté d'une foule nombreuse, protégé par les soldats du comte Raymond de Saint-Gilles et du duc de Normandie, lequel avait mis toute son influence au service de son chapelain et commensal favori [3], l'évêque de Marturano, tenant Arnulf par la main, se rendit à la basilique du Saint-Sépulcre où il procéda à un simulacre d'élection patriarcale. Les suffrages comptés d'avance se portèrent, malgré la résistance et l'opposition de tous les gens de bien, sur Arnulf de Rohes, lequel fut acclamé en qualité de patriarche de Jérusalem. Les clercs séditieux entonnèrent l'hymne d'actions de grâces, pendant que l'évêque de Marturano intronisait Arnulf de Rohes sur la chaire profanée du vénérable Siméon. « Mais, reprend Guillaume de Tyr, la Providence ne devait pas laisser les deux complices jouir en paix du fruit de leur coupable intrigue [4]. »

L'élection patriarcale réservée au jugement du légat apostolique Daïmbert.

4. En attendant qu'une sentence de déposition solennelle annulât son élection tumultuaire, il fut convenu que le prétendu patriarche Arnulf devrait se contenter des titres provisoires de « chancelier de la sainte église de Jérusalem, pro-curateur des saintes reliques et gardien des aumônes des fidèles [5]. » Sans doute c'était là une compensation d'autant plus brillante qu'elle était moins méritée. Mais Godefroi de Bouillon n'hésita point à l'accor-

[1] Raimund. de Agil., cap. XLI, col. 661.

[2] Cette date nous est fournie par Tudebod, *Histor. de Hierosolymitano itin.*; *Patr. lat.*, t. CLV, col. 817.

[3] *Auxilio fretus comitis Normannorum, cujus erat et fuerat in tota expeditione familiaris et conviva.* (Guillelm. Tyr, cap. IV, col. 430.)

[4] Guillelm. Tyr., *loc. cit.*

[5] C'est Albéric d'Aix qui nous donne l'énumération de ces trois dignités : *Cancellarium sanctæ ecclesiæ Hierosolymitanæ, procuratorem sanctarum reliquiarum et custodem eleemosynarum fidelium.* (*Histor. Hierosolym.*, l. VI, cap. XXXIX ; *Patr. lat.*, t. CLXVI, col. 556).

der, afin de rétablir l'union parmi le peuple et la concorde entre les princes. « Un décret fut rendu et promulgué, aux termes duquel, dit Foulcher de Chartres, aucune élection patriarcale ne pourrait avoir lieu qu'après l'arrivée du nouveau légat apostolique, envoyé par le pontife de Rome [1]. » — « Alors seulement, reprend Albéric d'Aix, il serait procédé, avec l'autorité compétente, sous la direction du représentant du saint-siége, au choix d'un sujet digne et capable [2]. » Cette décision dut singulièrement blesser l'amour-propre d'Arnulf. La capacité ne lui manquait pas; les chroniqueurs s'accordent presque tous à lui reconnaître « une admirable finesse, un talent oratoire remarquable, et même une science approfondie des lois divines et humaines [3]. » Heureux si chez lui la vertu se fût trouvée à la hauteur du talent, et s'il eût conformé sa conduite aux lois canoniques qu'il connaissait si bien! Les événements allaient bientôt le faire déchoir des titres précaires que l'indulgence de Godefroi de Bouillon lui laissait encore. Le légat apostolique dont on attendait la prochaine arrivée à Jérusalem était Daïmbert archevêque de Pise, envoyé, on se le rappelle [4], par le pape Urbain II dès la fin de l'année 1098, pour remplacer Adhémar de Monteil. Nous verrons bientôt quels obstacles rencontra, dans sa traversée, la flotte des Pisans qui amenait Daïmbert. Enfin, à l'époque où l'élection anticanonique d'Arnulf venait de se produire, Boémond d'Antioche annonça que le légat apostolique, débarqué sain et sauf à Laodicée, serait dans quelques semaines à Jérusalem. Cette nouvelle était de nature à inquiéter très-sérieusement Arnulf, et surtout l'évêque calabrais qui, de sa propre autorité, s'était audacieusement transféré du siége de Marturano, dont il était titulaire, à celui de Bethléem.

Réorganisation du culte chrétien à Jérusalem.

5. Pendant que ces deux intrigants personnages se livraient à tous leurs calculs d'ambition pour l'avenir, Godefroi de Bouillon

[1] Fulcher. Carnot., *Histor. Hierosolym.*, l. I, cap. XVIII; *Patr. lat.*, t. CLV, col. 855.

[2] Alberic. Aquens., *loc. cit.*

[3] *Clericum miræ prudentiæ et facundiæ.* (Alberic. Aquens.) — *Divina et humana lege eruditum.* (Robert. Monach., *Histor. Hierosol.*)

[4] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 562.

« prenait soin, dit Guillaume de Tyr, de la maison de Dieu qu'ils délaissaient. Les prémices de la victoire furent offertes par ses mains au Seigneur. La mosquée d'Omar, bâtie sur l'emplacement du Temple de Salomon, fut purifiée et rendue au culte chrétien. Vingt chanoines y furent institués, avec d'amples bénéfices ou prébendes, *ampla beneficia quæ præbendas vocant,* et des habitations convenables à proximité de cette illustre église. Un chapitre semblable et également doté prit possession de l'église du Saint-Sépulcre. Ces pieuses fondations furent faites avec une telle magnificence, qu'elles pouvaient se comparer à celles dont les plus grands princes de l'Occident enrichirent jamais les églises de leurs états. Les offices du jour et de la nuit étaient célébrés avec la même régularité et la même splendeur; la discipline canoniale réglée par les mêmes statuts, et Godefroi se promettait de faire plus encore pour ces nobles institutions, si la mort trop hâtée lui en eût laissé le temps. Ce héros aimé de Dieu, *vir Deo amabilis*, en partant pour la croisade, avait choisi dans les monastères les plus renommés par leur esprit de discipline et de ferveur, des religieux exemplaires, modèles de vertu et de science. Il les retint sans cesse à son campement durant le voyage, et leur fit célébrer sans interruption en sa présence l'office diurne et nocturne, ainsi que les divins mystères. Après son élection au trône de Jérusalem, ces religieux aussi humbles qu'édifiants lui demandèrent la permission de s'établir en communauté dans l'étroite vallée de Josaphat, sous la direction de Baudoin, l'un d'entre eux. Le duc accueillit leur requête et dota le nouvel établissement d'un vaste patrimoine. Il serait trop long, ajoute le chroniqueur, d'énumérer les dons que fit, pour le remède de son âme, aux diverses églises de Terre-Sainte, ce prince vraiment rempli de l'esprit de Dieu. Nous avons encore les diplômes et priviléges [1] qui attestent ses pieuses largesses, et nous donnent

[1] Ces diplômes et priviléges dont les originaux existaient encore au temps de Guillaume de Tyr sont aujourd'hui perdus. Il n'en reste pas même de copies dans le *Cartulaire du Saint-Sépulcre,* publié en 1849 par M. Eug. de Rosière, et reproduit au tome CLV, col. 1105, de la *Patr. lat.* Les donations

l'idée de sa royale munificence [1]. » — « Ce fut une grande fête pour l'armée et les pèlerins de la croisade, dit Albéric d'Aix, lorsque le culte divin fut établi régulièrement dans les deux basiliques du Saint-Sépulcre et du Temple. Chaque jour le sacrifice eucharistique du corps et du sang de Jésus-Christ était offert au lieu même où ce sang divin fut versé pour la rédemption du monde. Le duc Godefroi et les autres princes fournirent l'airain et les autres métaux nécessaires à la fonte des cloches qui furent placées dans les minarets, pour convoquer les fidèles à la psalmodie des matines, des laudes, et à la célébration des offices divins. La voix tant aimée des cloches rappelait la patrie absente. C'était la première fois que leurs sons joyeux ébranlaient les échos de Jérusalem [2]. » L'allégresse fut au comble lorsque, sur l'indication d'un chrétien indigène, Godefroi de Bouillon découvrit la célèbre relique de la vraie croix, soustraite par le vénérable patriarche Siméon aux outrages des Sarrasins. On la retrouva enfouie sous le sol, dans les ruines d'une maison depuis longtemps abandonnée. « La translation solennelle de l'auguste relique eut lieu, dit encore Albéric d'Aix, un vendredi, jour commémoratif de la passion du Sauveur. Tout le peuple en grande dévotion s'y prépara par l'abstinence et la confession sacramentelle. Godefroi de Bouillon, les princes et une foule immense suivirent le clergé qui vint processionnellement chercher la vraie croix au lieu où elle avait été découverte, pour la transporter à l'église du Saint-Sépulcre [3]. » La sainte Croix offerte à la vénération des fidèles, reprit ainsi possession de la basilique où jadis l'empereur Héraclius, vainqueur de Chosroès, l'avait déposée. Les chevaliers de la croisade relevaient à leur tour le signe victorieux de la croix, en face des

pieuses faites par Godefroi de Bouillon avant son départ pour la croisade avaient été également fort nombreuses. Mais de toutes les chartes où elles furent inscrites, trois seulement nous ont été conservées. Elles concernent l'église de Stenai, le monastère de Gorze, et le prieuré de Saint-Pierre de Bouillon. Cf. *Patr. lat.*, t. CLV, col. 392.

[1] Guillelm. Tyr., l. IX, cap. IX, col. 441.

[2] Alberic. Aq., cap. XL, col. 557.

[3] *Ibid.*, cap. XXXVIII, col. 556.

drapeaux humiliés de Mahomet. Les grands souvenirs de la religion chrétienne et ses triomphes dans le passé revivaient par les exploits accomplis avec tant d'héroïsme dans le présent. « Ce jour-là, dit Guillaume de Tyr, pèlerins et soldats, tous proclamaient que le ciel leur envoyait la consolation suprême. Chacun se trouvait largement payé de ses fatigues et de ses labeurs par une telle récompense [1]. »

§ II. Bataille d'Ascalon.

Le poète musulman Modaffer. Chant de guerre de l'Islam.

6. Aux cantiques joyeux de la sainte Sion répondaient, sur tous les points du vaste empire de l'Islam, des cris de désespoir, de lugubres lamentations, d'énergiques appels à une prochaine vengeance. Un chant arabe dont les strophes belliqueuses furent redites alors dans les palais de Bagdad et du Caire, dans les mosquées de Médine et d'Alep, sous la tente des caravanes au désert et dans les campements des guerriers du Prophète, nous a été conservé. Il a valu au poète Modaffer-Abou-Verdi, son auteur, une réputation sans égale chez les littérateurs musulmans. On dit que le calife de Bagdad ne pouvait, sans fondre en larmes, entendre cette cantilène du Tyrtée oriental. « Nous avons noyé les flots de notre sang dans un déluge de larmes, disait le poète. Quelle honte pour un fils du Croissant de laisser tomber de ses mains l'épée étincelante, de courber la tête et de verser des pleurs ! Nos frères de Syrie n'ont plus, pour se reposer, d'autre asile que la selle de leurs chameaux ou les entrailles des vautours. Les Roumi triomphent. Que de sang répandu ! Que de femmes outragées ! Entre les coups de lance et de cimeterre, le choc fut si épouvantable que la chevelure d'un enfant aurait blanchi de terreur. Et cependant, fils de l'Islam, rassurés par la distance qui vous sépare du champ de carnage, du théâtre de nos opprobres, vous laissez flotter sur le divan les plis de votre robe de mollesse. Je vois pourtant

[1] Guillelm. Tyr., col. 437.

se dresser dans sa tombe le Prophète qui repose à Médine; j'entends sa voix formidable. Elle crie aux quatre vents du ciel : Où sont les enfants de Haschem? Quoi! mon peuple ne vole pas à l'ennemi ! La religion du Koran s'écroule, et les fils de l'Islam ne se souviennent pas qu'ils ont une lance pour vaincre ou pour mourir! Les cheiks des Arabes, les héros de la Perse, peuvent-ils se résigner à une telle dégradation? Si la foi musulmane ne réveille plus leur courage, s'ils abdiquent lâchement leur part des délices du paradis, qu'ils osent du moins combattre pour sauver sur la terre leurs épouses, leurs enfants, leurs domaines, leurs trésors[1]. »

Coalition de toutes les forces musulmanes. Le vizir égyptien El Afdhal. Sa marche sur Ascalon.

7. Ces paroles enflammées, ce chant de la guerre sainte, soulevèrent dans toutes les tribus musulmanes un enthousiasme indescriptible. Les divisions de race ou de secte s'effacèrent devant le péril commun. Les Turcs Seldjoucides, farouches champions de l'orthodoxie mahométane, n'hésitèrent point à se rapprocher des Alides schismatiques. Tous les guerriers musulmans coururent à Babylone (c'est ainsi qu'on désignait le Caire); tous voulurent s'enrôler sous les étendards du calife fatimite Mostali. Avec une rapidité dont nos luttes contre les Arabes algériens nous ont offert tant d'exemples, on vit en quelques semaines affluer dans la capitale de l'Egypte les contingents turcs de Bagdad, les guerriers de la Mésopotamie, de tout le territoire arabe et du pachalik de Damas, des Maures, des Sarrasins, des nègres Éthiopiens ou «Azoparts» (c'est le nom que leur donnent nos chroniqueurs). Toutes ces forces, évaluées à près de trois cent mille combattants, furent placées sous les ordres du grand vizir de Mostali[2], appelé par les historiens latins tantôt de son nom francisé *Lavendal*, tantôt de son titre *Emireius*, ou *Meravis*, corruption reconnaissable du titre d'émir.

[1] Ce chant de guerre fut publié pour la première fois avec la traduction de M. Reynaud, dans les *Chroniques Arabes* qui forment le tome IVe de la *Bibliothèque des Croisades*.

[2] Il convient de signaler comme un symptôme de précoce dégénérescence l'abstention des califes fatimites, qui dès lors ne se mettaient plus en personne à la tête de leurs armées. Déjà les fastueux successeurs du Prophète trouvaient l'épée de Mahomet trop lourde pour leurs mains et laissaient à des lieutenants plus ou moins habiles la responsabilité et la gloire des combats.

Le vrai nom de ce vizir, d'après les auteurs orientaux, était El-Afdhal. Arménien d'origine, il avait été élevé dans la foi chrétienne : l'ambition, l'amour des plaisirs, la soif des richesses, en avaient depuis fait un renégat. Comme tous les apostats de son espèce, il montrait d'autant plus de haine contre les chrétiens qu'il avait à se faire pardonner de l'avoir été lui-même. Au nombre des engins de guerre dont il se pourvut, figuraient des milliers de chaînes destinées aux captifs qu'il allait faire en Palestine, et qu'il voulait ramener au calife son maître. L'expédition prit la double voie de terre et de mer; les troupes se dirigeant par le désert vers Ascalon, cité maritime choisie pour le rendez-vous général; pendant qu'une flotte chargée de vivres, portant les machines de siége et tout l'arsenal guerrier en usage alors, longeait le littoral et marchait de conserve vers le port indiqué. Ce mouvement simultané s'accomplit avec une précision vraiment stratégique, dans un secret tellement bien concerté, que Godefroi de Bouillon n'en eut pas le moindre avis. Le plan d'El-Afdhal consistait à dérober sa marche aux croisés, pour arriver sans coup férir sous les murs de Jérusalem, y entrer par surprise s'il était possible, ou du moins en former immédiatement le siége, avant que les garnisons latines des villes de Syrie aient eu le temps d'arriver au secours de la cité sainte.

Consternation à Jérusalem. Discorde entre les prinees croisés. Prières publiques. Godefroi de Bouillon se porte oontre l'ennemi.

8. El-Afdhal qui avait de sa personne suivi la route de terre était déjà entré dans l'antique pays des Philistins : il campait à Gaza avec ses hordes innombrables, lorsque la nouvelle de son approche parvint à Godefroi de Bouillon. Ce fut dans toute la ville de Jérusalem comme un coup de foudre. Tancrède et le comte Eustache de Boulogne avec leurs meilleures troupes de cavalerie et d'infanterie étaient allés faire la conquête de Naplouse, l'ancienne Sichem, à une distance de quinze lieues dans la direction du nord, la plus opposée par conséquent à celle où l'armée égyptienne se présentait. Un message leur fut expédié en toute hâte, avec ordre de rejoindre sur-le-champ les défenseurs de Jérusalem. Tancrède et Eustache de Boulogne frère de Godefroi de Bouillon ne perdirent pas une minute. Prenant ensemble la route du litto-

ral, la plus commode pour leurs troupes, ils revinrent par Césarée, l'ancienne Tour de Straton, jusqu'à Ramleh, l'ancienne cité biblique de Rama. Là, des coureurs arabes tombés en leur pouvoir leur donnèrent quelques renseignements sur la grande expédition d'El-Afdhal; ils leur firent connaître les forces de son armée et le point où il devait la concentrer. Un exprès fut aussitôt dépêché à Godefroi de Bouillon et aux princes restés à Jérusalem, pour les inviter à se diriger avec toutes leurs forces dans les plaines de Ramleh. Tancrède et Eustache s'y rendirent eux-mêmes à l'avance. Un tel message était de nature à redoubler la terreur des pèlerins de Jérusalem, mais il ne suffit point encore pour ébranler la conviction de Raymond de Saint-Gilles et du duc de Normandie, ni pour calmer leurs ressentiments. Le premier ne pardonnait pas à Godefroi de Bouillon sa royale exigence au sujet de la Tour de David; le second, l'échec fait à la candidature patriarcale d'Arnulf de Rohes. L'un et l'autre avaient déjà annoncé leur résolution de quitter la Terre-Sainte, Robert Courte-Heuse pour retourner dans ses états, Raymond qui avait fait vœu de ne jamais revoir sa patrie pour aller s'établir à Laodicée. Ils prétendaient que le bruit soudainement accrédité d'une invasion égyptienne n'avait aucun fondement. C'était suivant eux une manœuvre politique imaginée par le nouveau roi pour retarder leur départ. Ils déclaraient en conséquence ne vouloir se mettre en campagne qu'après avoir personnellement reçu des nouvelles positives d'un mouvement ennemi. Ils envoyèrent donc quelques-uns de leurs chevaliers en reconnaissance du côté d'Ascalon. « Cependant, dit Guillaume de Tyr, les autres princes, les évêques, le clergé, tout le peuple avaient recours aux armes spirituelles pour attirer la miséricorde de Dieu sur les guerriers de la croix. Prosternés au sépulcre du Seigneur, gémissant et pleurant, ils priaient d'un cœur contrit et humilié, suppliant le Dieu qui les avait déjà arrachés à tant de périls d'avoir encore une fois pitié de son peuple. « Pour la gloire de votre nom divin, s'écriaient-ils, vous ne souffrirez pas que votre cité sainte, purifiée aujourd'hui, soit de nouveau profanée par les infidèles. » Le jour de son départ, Godefroi de Bouillon,

qui ne voulut point attendre le bon plaisir du comte de Toulouse et du duc de Normandie, ordonna une procession solennelle à la basilique du Temple ; les soldats de la croisade s'y rendirent pieds nus, chantant avec une admirable ferveur les psaumes de la pénitence. Tous les cœurs étaient émus, toutes les voix redirent l'invocation consacrée : « Épargnez, Seigneur, épargnez votre peuple ; n'abandonnez pas votre héritage à la dévastation des gentils [1]. » La cérémonie achevée, après avoir reçu la bénédiction des évêques, Godefroi de Bouillon et le comte Robert de Flandre avec le petit nombre de soldats dont ils disposaient allèrent rejoindre Tancrède et Eustache de Boulogne dans les plaines de Ramleh. Il était temps, car déjà la cavalerie égyptienne se répandait dans les campagnes, devançant l'armée d'El-Afdhal campée sous les murs d'Ascalon [2]. »

Réconciliation générale. Concentration de l'armée chrétienne dans la plaine d'Ascalon. Un stratagème de guerre.

9. Un nouveau message de Godefroi de Bouillon adressé au comte de Toulouse et au duc de Normandie leur parvint au moment où les chevaliers envoyés en exploration par ces deux princes rentraient à Jérusalem et confirmaient par leur témoignage la réalité et l'imminence du péril. En même temps, Godefroi mandait à Pierre l'Ermite de se rendre au camp avec la relique de la vraie croix. Arnulf de Rohes se joignit à l'homme de Dieu, pour justifier son titre de « pro-curateur des saintes reliques. » L'évêque de Marturano avait accompagné l'armée royale, mais soit que dans le trajet il se fût imprudemment écarté du gros des troupes, soit qu'il eût au campement fait dresser sa tente en un lieu trop découvert (car on ne put jamais éclaircir le fait), il tomba entre les mains d'un corps d'Arabes qui l'enlevèrent avec tous les clercs de sa suite, sans que depuis on n'en ait eu aucune nouvelle. « Telle fut, dit Guillaume de Tyr, la fin déplorable de l'ambitieux prélat calabrais [3]. » Cependant le comte de Toulouse et Robert de

[1] Joël, II, 17.

[2] Guillelm. Tyr., l. IX, cap. XI, col. 443.

[3] *Amissus est illa die, casu incognito, scandalorum fomes, auctor seditionum, Marturanensis episcopus, ignorantibus cunctis ejus exitum. Dicitur tamen quod captus sit ab hostibus et occisus, aut carceri perpetuo mancipatus.* (Guillelm. Tyr., l. IX, cap. XII, col. 444.)

Normandie, sortant enfin de leur inaction trop prolongée, réunirent à la hâte tous leurs hommes d'armes, au nombre d'environ neuf mille fantassins et douze cents cavaliers. Les discordes récentes firent place, dans l'âme altière mais profondément religieuse de ces soldats du Christ, aux sentiments de la foi la plus vive et d'une charité toute fraternelle. A leur tour, ils vinrent se prosterner dans les basiliques du Saint-Sépulcre et du Temple, confessant leurs péchés et implorant la miséricorde du Seigneur. Le chapelain du comte de Toulouse, Raimond d'Agiles, qui avait eu l'honneur de porter la sainte Lance à la bataille d'Antioche, reprit son poste de péril et de gloire à la tête des combattants. « Fortifiés par la prière, dit-il, revêtus de nos armures, et prenant dans nos mains la Lance du Seigneur, nous sortîmes de Jérusalem, et allâmes rejoindre l'armée de la croisade non loin du territoire d'Ascalon, en un lieu nommé Ibelim (aujourd'hui Jafna), au pays des antiques Philistins [1]. » L'ensemble des divers corps ainsi réunis ne s'élevait pas à plus de vingt mille combattants. Le jour même où s'opéra cette jonction (11 août 1099), l'armée chrétienne ayant franchi le torrent de Sorrek (le Sou-Krek actuel), rencontra dans la plaine d'immenses troupeaux de bœufs et de buffles, de moutons et de chèvres, ainsi qu'une multitude de chameaux, d'ânes, de chevaux épars dans les prairies sous la surveillance de trois ou quatre cents cavaliers arabes. C'était le parc de têtes de bétail et d'animaux de trait pour le ravitaillement et le service des transports de l'armée d'El-Afdhal. Les cavaliers arabes, inférieurs en nombre, abandonnèrent les troupeaux confiés à leur garde et s'enfuirent à toute vitesse. « On parvint cependant, dit Guillaume de Tyr, à faire quelques prisonniers qu'on amena à Godefroi de Bouillon. Aux questions qui leur furent posées, ces captifs répondirent qu'El-Afdhal, campé avec toutes ses forces à une distance d'environ sept milles, sous les murs d'Ascalon, se proposait de reprendre sa marche dans deux jours et se

[1] Raimund. de Agil., cap. XLII, col. 663. — Ibelim, Jabneh ou Jafna, ainsi que la nomment aujourd'hui les Orientaux, est située à trois lieues au sud de Ramleh, et distante de six lieues seulement d'Ascalon.

croyait sûr d'anéantir jusqu'au dernier tous les soldats de la croisade [1]. » Ces renseignements concordaient trop avec ceux qui déjà étaient survenus de toutes parts pour qu'on pût les révoquer en doute. Il était donc certain qu'on était à la veille d'une bataille décisive. « Cependant, dit Albéric d'Aix, à la vue des immenses troupeaux abandonnés à leur discrétion, les croisés commençaient à s'élancer sur eux comme sur une proie inespérée. En ce moment, l'ancien gouverneur de Ramleh, un chef sarrasin des plus nobles et des plus expérimentés, lequel avait de bonne foi fait sa soumission et servait dans les rangs de notre armée en qualité d'auxiliaire, accourut près de Godefroi et lui dit : Vous allez tomber dans un piége. Les troupeaux qui vous paraissent abandonnés sont un leurre placé sur le chemin de votre armée. Pendant que vos soldats débandés poursuivront cette proie, l'ennemi sortant de ses embuscades les enveloppera comme d'un seul coup de filet. — Cet avis n'était pas plutôt donné qu'il était mis à exécution. Toutes les trompettes guerrières retentirent ; des hérauts d'armes lancés dans toutes les directions proclamèrent, au nom de Godefroi et des princes, défense expresse à tous, soldats ou pèlerins, de se livrer avant la future victoire à un seul acte de pillage, sous peine d'avoir les oreilles et le nez coupés [2]. » La pénalité était tellement rigoureuse que sans en comprendre le motif, on n'avait d'ailleurs pas le temps de le leur expliquer, les soldats rentrèrent dans les rangs, respectèrent le mot d'ordre, et pas un ne toucha au butin interdit. « Les princes, continue le chroniqueur, firent seulement, par chaque quartier, distribuer au campement du soir des bœufs en nombre suffisant pour la nourriture du soldat [3]. »

10. La bataille était fixée au lendemain. « Le peuple du Dieu vivant, reprend Albéric d'Aix, s'y prépara comme on se prépare à partir pour le ciel. Chacun confessa une dernière fois ses péchés, puis communia au corps et au sang du Seigneur. Pierre l'Ermite, la

Préliminaires du combat.

[1] Guillelm. Tyr., *loc. cit.*, col. 444.
[2] Alberic. Aquens., l. VI, cap. XLII, col. 558.
[3] Id., *ibid.*, *loc. cit.*

croix sainte à la main, Arnulf de Rohes et tous les prêtres bénirent les guerriers ; ils renouvelèrent sous peine d'anathème la défense de s'écarter des rangs pour se livrer au pillage avant que la victoire fût complète et le signal donné [1]. » Ainsi cette poignée de héros, qui allaient combattre un contre vingt, ne doutait pas de la victoire. « Notre cause, disaient-ils, est celle de Dieu lui-même ; il saura bien la faire triompher pour la gloire de son nom, *propter se ipsum*. Qu'importe le nombre des ennemis ? Ils fuiront devant nous comme des cerfs timides, comme une troupe de moutons [2] ! » — « Aux premiers rayons de l'aurore, le vendredi 12 août 1099, reprend Albéric d'Aix, l'armée de la croisade se mit en marche au son des instruments de musique, dont les mélodies joyeuses étaient répétées par toutes les voix. Témoin de cette allégresse universelle dans des conjonctures si critiques, l'ancien gouverneur de Ramleh dit à Godefroi de Bouillon : Je ne comprends rien à ce que je vois. On dirait que vos hommes courent à un festin, et cependant à quelques lieues d'ici ils vont trouver un ennemi vingt fois supérieur, qui n'aura qu'à se concentrer pour nous exterminer tous. — C'est précisément, répondit le héros, cette perspective qui nous cause à tous, chefs et soldats, la joie extraordinaire dont les manifestations vous étonnent. Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, couronnera au ciel ceux d'entre nous qui auront versé pour lui leur sang en ce jour. Vainqueurs ou vaincus, notre récompense est certaine. Mais nous serons vainqueurs par la vertu de la croix. La croix a déjà racheté le monde ; elle saura bien encore protéger ses défenseurs. — Ébranlé par l'accent de cette foi chevaleresque, le musulman s'écria : Moi aussi, je veux me munir comme vous du signe de votre croix sacrée. Si elle me ramène sain et sauf de cette bataille, je me ferai chrétien. — Cependant les immenses troupeaux, laissés en liberté dans la plaine, accoururent au son des trompettes guerrières : sans que nul les dirigeât, ils suivirent l'armée dans sa marche. La distance

[1] Alberic. Aquens., *loc. cit.*

[2] *Premier supplém. de Raimond d'Agiles,* p. 181 de la collection Bongars.

qui séparait les croisés du camp ennemi fut franchie au galop de la cavalerie et au pas de course des fantassins. Les nuages de poussière soulevés moins par les guerriers que par les troupeaux qui les escortaient en désordre, firent croire aux avant-postes égyptiens qu'une armée formidable venait présenter le combat. El-Afdhal n'avait cessé de répéter à ses innombrables légions qu'elles n'auraient qu'à cracher sur la petite troupe des croisés pour les noyer tous, *in solis sputis subermergere credebant.* Il eut peine à croire que ces chrétiens si dédaignés osassent le provoquer en rase campagne. Mais il lui fallut bientôt se rendre à l'évidence ; il crut alors que des renforts venus d'Occident étaient arrivés à Godefroi de Bouillon, et se promit d'observer dans tous ses mouvements la réserve la plus prudente.

11. Au lieu donc de prendre l'offensive, et voulant attendre le choc de l'ennemi, contrairement à la tactique habituelle des Sarrasins et des Turcs, il déploya sur son front de bataille des lignes d'infanterie composées d'Éthiopiens, ou comme les nomment nos chroniqueurs, d'*Azoparts*, race noire comme l'ébène, à la peau tatouée, dont les hurlements presque sauvages, mêlés au vacarme assourdissant de leurs tam-tams, causèrent d'abord parmi les croisés le sentiment d'effroi que produit toujours un péril inconnu. Godefroi les fit charger par les chevaliers de Tancrède et des deux Robert. Mais les Azoparts reçurent le choc sans faiblir. Le genou droit fléchi à terre, avec leurs grands arcs d'une puissance prodigieuse, ils décochaient de bas en haut des flèches qui ne manquaient jamais le but. Armés en outre de fléaux de fer, dont le boulet était hérissé de pointes aiguës, ils en martelaient la tête des chevaux, brisant les boucliers et les cuirasses des chevaliers. Inébranlables comme un roc, ils se laissaient hacher sur place sans reculer d'un pas. Lorsqu'enfin les longues lances et les lourdes épées des Francs eurent ouvert dans leurs rangs une trouée sanglante, la cavalerie musulmane, qui avait d'abord abrité le tir de ses arbalètes derrière ce rempart humain, fut à son tour entamée. Le duc de Normandie, avec un élan irrésistible, se fraya un passage jusqu'à celui des émirs qui portait l'étendard d'El-Afdhal, l'abattit d'un

Grande bataille d'Ascalon. Victoire des croisés.

coup de sabre et revint sain et sauf, rapportant comme un glorieux trophée le drapeau ennemi. Cependant Godefroi de Bouillon avait rangé son armée dans un ordre de bataille analogue à celui qui avait déjà si bien réussi à Antioche. Les troupes furent divisées en neuf légions, dont trois se placèrent en première ligne, trois au centre, et les trois dernières à l'arrière-garde, de manière à former un vaste carré de trois légions de profondeur sur chaque face. De sa personne Godefroi s'établit au poste le plus périlleux, en avant des portes d'Ascalon, afin d'empêcher une sortie des infidèles. Raymond de Saint-Gilles s'embusqua dans les bois d'oliviers qui longeaient la côte, prêt à se porter au secours des autres corps et à intercepter les communications des musulmans avec leur flotte. Tancrède, Robert de Normandie, le comte de Flandre, Eustache de Boulogne devaient continuer l'attaque si heureusement commencée, et manœuvrer de façon à ce que le fameux carré de bataille, avançant toujours, ne fût jamais rompu. De son côté, El-Afdhal reconnaissant trop tard sa méprise, et s'apercevant que le nombre des guerriers d'Occident, comparé à celui de ses propres troupes, était d'une infériorité presque dérisoire, reprit quelque espérance. Il fit déployer sa cavalerie en forme de croissant, ou, comme dit Albéric d'Aix, comme deux immenses cornes de cerf, qui devaient en se repliant sur elles-mêmes enfermer toute l'armée de la croisade. Cette manœuvre, exécutée au début de l'action, eût vraisemblablement décidé du sort de la journée. Mais leurs premiers succès avaient décuplé le courage des chrétiens. Ils pénétraient sans quitter les rangs au cœur des troupes ennemies, pivotant sur eux-mêmes, avançant pas à pas, au milieu d'une trouée qui devenait de plus en plus sanglante. A mesure qu'un tronçon de l'armée égyptienne se trouvait coupé en deux, sur toutes les autres faces du carré on le recevait à coups de lances et on achevait de l'anéantir. Toute la cavalerie d'El-Afdhal fut ainsi décimée, et il fallut vingt victoires partielles pour assurer aux croisés le triomphe définitif. Ce fut seulement vers le déclin du jour que la victoire fut complète. Culbutés les uns sur les autres, les escadrons

turcs, persans, syriens, arabes, égyptiens, tournèrent bride sur toute la ligne. Godefroi écrasa sous les murs d'Ascalon les fugitifs qui couraient se mettre à l'abri des remparts. Leur affluence était telle que deux mille d'entre eux furent étouffés ou foulés aux pieds, aux abords d'une poterne que la garnison leur avait ouverte. Le plus grand nombre s'était dirigé vers la côte, dans l'espoir de trouver un refuge sur les navires égyptiens. Mais Raymond de Saint-Gilles et ses Provençaux les taillèrent en pièces. Affolés de terreur, trois mille musulmans se jetèrent à la nage avec leurs chevaux et leurs armures. Tous furent noyés avant que les barques expédiées pour les recueillir eussent pu les atteindre. La déroute des Égyptiens semblait complète. Les vainqueurs se précipitèrent sur le camp abandonné : il regorgeait de richesses, et le pillage commença. Dans l'enivrement d'un triomphe si laborieusement acheté, les soldats, oubliant les ordres donnés le matin même, se ruèrent sur la proie qui se trouvait à leur portée. Cette désobéissance faillit transformer leur victoire en une défaite irrémédiable. Les cavaliers égyptiens répandus dans la plaine s'étaient ralliés à quelque distance, épiant l'attitude de l'ennemi et comptant peut-être sur quelque faute de ce genre. Soudain ils s'élancèrent au son des trompettes, fondirent sur les pillards et massacrèrent tous ceux qui leur tombèrent sous la main. Godefroi de Bouillon avait vu ce mouvement ; il accourut à la tête de ses chevaliers. D'une voix tonnante, il cria aux soldats débandés : « Rebelles incorrigibles, qui vous a permis, sans mon ordre, de vous livrer au pillage ? Aux armes ! Les ennemis de Dieu fondent sur vous, et vous feront cruellement expier votre indiscipline [1]. » En un clin d'œil les croisés se reformèrent dans leur ordre de bataille, et une seconde victoire compléta la première. Les musulmans, rompus et dispersés, n'avaient aucun moyen d'éviter la mort. La flotte égyptienne avait regagné le large, les portes d'Ascalon étaient refermées. « Les vaincus essayèrent de se dissimuler dans les jardins qui entouraient la ville, grimpant sur les palmiers, s'abritant sous le feuillage des oliviers et des figuiers ;

[1] Alberic. Aquens., l. VI, cap. XLVIII, col. 561.

mais les archers chrétiens les abattaient à coups de flèches, comme les chasseurs abattent des oiseaux [1]. » Témoin du massacre de ses dernières troupes, le grand vizir El-Afdhal ne put retenir ses larmes. « Malheur à moi ! s'écria-t-il. Je suis vaincu par une poignée de mendiants. Deux cent mille hommes se laissent égorger par ces pèlerins de France, qui n'ont que le sac et la besace, et que tant de fois nous avons nourris du pain de notre aumône. Mahomet m'a trahi. Jamais plus je ne commanderai d'armée. Hélas ! le nom d'El-Afdhal restera déshonoré par toute la terre de Babylonie [2] ! » Ayant ainsi parlé, il s'enfuit sur son dromadaire, abandonnant aux chrétiens sa tente et toutes les richesses qu'elle renfermait. Son étendard à la hampe d'argent surmontée d'un croissant d'or, son épée chef-d'œuvre de ciselure, ses bijoux, parmi lesquels se trouvait la collection complète des douze pierres précieuses, si estimées au moyen âge : jaspes, saphirs, calcédoines, émeraudes, sardoines, cornalines, chrysolithes, bérils, topazes, chrysoprases, hyacinthes et améthistes, furent réservés pour être offerts à l'église du Saint-Sépulcre. La victoire d'Ascalon ne coûta aux croisés que quatre mille hommes ; on évalue à plus de quarante mille la perte de l'armée égyptienne.

§ III. Départ des principaux chefs croisés pour l'Europe.

Hostilités de Raymond de S.-Gilles contre Godefroi de Bouillon. Pacification définitive.

12. Godefroi de Bouillon eût voulu tirer de cet éclatant succès tout le parti qu'on en devait attendre. Malheureusement, loin d'être secondé dans ce noble dessein par les autres princes, il se vit au contraire entravé par leur ambition personnelle. Le lendemain de la bataille, l'émir d'Ascalon, désespérant de se maintenir dans cette cité, fit des ouvertures de paix. Il s'adressa au comte de Toulouse, dont le camp était le plus rapproché, et lui proposa de remettre la ville entre ses mains. Raymond de Saint-Gilles envoya aussitôt sa bannière à l'émir, avec ordre de l'arborer sur les murs de la citadelle. En même temps, il informait les princes de

[1] Raimund. de Agil., cap. XLIII, col. 666.
[2] Idem., *ibid.*

son projet d'entrer à Ascalon et de s'y établir comme dans une souveraineté indépendante. Mais Godefroi de Bouillon déclara qu'il n'y consentirait point. « Vous m'avez fait roi de Jérusalem, dit-il, c'est sans doute afin que Jérusalem devienne la capitale d'un royaume. Or, Ascalon est une dépendance naturelle du futur royaume ; cette forteresse assurera la liberté de nos communications maritimes ; elle nous protégera contre les invasions toujours à craindre du côté de l'Égypte. Elle ne saurait donc relever d'un autre chef que de celui qui commande à Jérusalem [1]. » Dans ce conflit, Raymond de Saint-Gilles était ouvertement soutenu par Robert Courte-Heuse et par quelques ambitieux personnages, les uns jaloux de Godefroi de Bouillon, les autres désireux de voir s'établir un précédent qui leur permettrait, le cas échéant, de se créer à eux-mêmes des souverainetés indépendantes. Le comte de Toulouse répondit qu'il considérait Ascalon comme sa conquête personnelle, et que, s'il en prenait possession, il n'en ferait hommage à nul homme vivant. Après quoi, sans se préoccuper des conséquences désastreuses que sa conduite allait avoir sur l'avenir des affaires de la Terre-Sainte, il fit passer un message à l'émir d'Ascalon pour dégager sa parole et lui dire : « Ne vous laissez point effrayer par les menaces du duc Godefroi, *ducis Godefridi*. Ne lui rendez pas votre ville ; ne contractez aucun engagement avec lui. Les autres princes chrétiens sont résolus à l'abandonner pour retourner dans leur patrie : bientôt il n'aura plus à vous opposer qu'une poignée de combattants [2]. » Ce message, textuellement reproduit par Albéric d'Aix, n'était pas seulement injurieux pour Godefroi, qui n'y était désigné que sous son titre de duc, sans faire mention de son pouvoir royal ; on peut dire qu'il constituait un acte de haute trahison. La nouvelle donnée par le comte de Toulouse n'était d'ailleurs que trop vraie. Lorsque, le lendemain, Godefroi de Bouillon voulut commencer les travaux de siége, il se vit abandonné de tous les princes et dut renoncer à

[1] Orderic. Vital., *Hist. Eccles.*, l. IX, cap. XX ; *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 714.

[2] Alberic. Aquens., l. VI, cap. LI, col. 563.

l'entreprise. Même déconvenue l'attendait à Arsouf, l'antique Assur des Hébreux, l'Apollonia des Romains. La possession de cette ville maritime, située à six lieues au nord de Jaffa, eût été pour la défense du nouveau royaume de Jérusalem, du côté de la Syrie, aussi importante que celle d'Ascalon du côté de l'Égypte. Cette fois encore, Raymond de Saint-Gilles prit l'initiative d'avertir le gouverneur musulman du prochain départ des princes croisés, l'invitant à résister aux attaques impuissantes de Godefroi de Bouillon. Ce nouvel acte de forfaiture demandait une répression sévère. Godefroi le déclara nettement aux princes réunis alors entre Césarée et Caïphas. Les Provençaux du comte de Toulouse et les troupes lorraines de l'héroïque avoué du Saint-Sépulcre allaient en venir aux mains, lorsque l'intervention du duc de Normandie, de Tancrède et de Robert de Flandre, arrêta cette guerre fratricide. Godefroi de Bouillon accepta généreusement les excuses de Raymond de Saint-Gilles, et leur réconciliation fut sincère. Elle eut pour résultat immédiat la soumission du gouverneur d'Arsouf, qui reconnut la souveraineté du roi chrétien de Jérusalem et s'engagea à lui payer un tribut annuel. Des otages furent échangés de part et d'autre, en garantie de fidélité. Godefroi de Bouillon choisit pour le laisser à Arsouf un brave chevalier, Gérard d'Avesnes, son ami d'enfance, un frère d'armes qui l'avait suivi dans tous ses combats [1].

Départ des principaux chefs croisés pour l'Europe. Les adieux. Retour des croisés à Laodicée.

13. Heureux d'une pacification qui promettait au royaume naissant de Jérusalem une série de prospérités nouvelles, Godefroi de Bouillon allait reprendre le chemin de sa capitale, lorsque le duc de Normandie, le comte de Flandre, Raymond de Saint-Gilles lui-même [2] et tous les princes, sans en excepter Eustache de Boulogne frère du héros, lui annoncèrent, dit Albéric d'Aix, leur résolution de retourner dans leur patrie. Cette communication fut faite dans les termes les plus touchants. Toujours prêt à se

[1] Alberic. Aq., cap. LII et LIII, col. 563.

[2] Ainsi que nous l'avons dit précédemment, Raymond de Saint-Gilles se proposait seulement de quitter la Palestine, pour aller se fixer à Laodicée, où l'empereur Alexis Comnène lui avait offert une principauté rivale de celle de Boémond à Antioche.

dévouer pour les autres, Godefroi de Bouillon accueillit l'expression de leurs vœux, d'ailleurs bien légitimes. Durant quatre années de travaux, de périls, de luttes glorieuses, les princes croisés avaient accompli leurs engagements ; ils soupiraient maintenant après le bonheur de revoir la terre natale. Godefroi allait rester presque seul pour défendre la ville sainte, dont le gouvernement lui avait été confié. Tancrède s'offrit à partager ses glorieux travaux, et reçut en ce jour le titre de prince de Galilée, avec le commandement de cette province septentrionale de la Palestine. Les adieux se firent sur la plage même d'Arsouf. « Godefroi de Bouillon embrassa tendrement chacun de ses compagnons d'armes, dit le chroniqueur. Il les pressait dans ses bras, versant des larmes, les suppliant de conserver toujours un bon souvenir de lui, leur recommandant d'inviter leurs frères, les chrétiens d'Europe, au voyage du Saint-Sépulcre et de lui envoyer à lui et à ses compagnons d'exil des renforts pour résister aux attaques des infidèles. Ce fut ainsi qu'après tant de combats et une série de victoires telles que les siècles précédents n'en virent jamais, ajoute Albéric d'Aix, ils se séparèrent pour ne plus se revoir ici-bas [1]. » Le duc reprit le chemin de Jérusalem, avec trois cents chevaliers et deux cents sergents de pied. Tancrède avec un millier d'hommes d'armes alla achever la conquête de la province de Galilée, interrompue par la bataille d'Ascalon. Les autres princes, Robert de Normandie, Eustache de Boulogne, Robert de Flandre, Raymond de Saint-Gilles, à la tête d'environ dix mille soldats, l'accompagnèrent jusqu'aux rives du Jourdain. Ils voulaient, suivant l'antique usage des pèlerins, se baigner dans le fleuve biblique où le Seigneur avait reçu le baptême des mains de Jean-Baptiste, et cueillir dans le « Jardin d'Abraham » les palmes qu'ils devaient, en souvenir du saint voyage, rapporter triomphalement à leurs foyers [2]. Après avoir en grande dévotion

[1] Alberic. Aquens., l. IX, cap. LIV, col. 564.

[2] Les pèlerins, à leur retour de Terre Sainte, étaient désignés par le surnom de *palmarii, palmiferi,* en italien *palmieri,* et dans notre vieille langue romane *paulmiers.* La *Vita Nuova* de Dante fait mention de ces pèlerins d'outre-mer

terminé ce dernier acte de leur pèlerinage chrétien, ils prirent congé de Tancrède. Remontant alors le littoral de la mer qu'ils avaient côtoyée en sens contraire quelques mois auparavant, ils repassèrent par Saint-Jean-d'Acre, Tyr, Sidon, Beyrouth, Tripoli et Djebeleh, pour arriver à Laodicée (*Latakia*), où la flotte des Pisans, montée par l'archevêque et légat apostolique Daïmbert, venait enfin d'aborder.

§ IV. La flotte des Pisans et l'empereur Alexis Comnène.

Une révélation de la princesse Anne Comnène.

14. Le retard de cette flotte, depuis si longtemps attendue par les croisés, tenait à des causes que les chroniqueurs latins ont presque tous ignorées [1], et dont nous devons la révélation à l' « Alexiade » de la princesse Anne Comnène. Ces détails, complétement passés sous silence par les modernes historiens des croisades [2], ne font pas à la mémoire de l'empereur Alexis l'honneur que s'en promettait sa noble fille. On sait que la princesse porphyrogénète n'aimait pas les « barbares d'Occident; » son auguste père n'avait pour eux guère plus de sympathie.

qui revenaient dans leur patrie avec les palmes cueillies sur les bords du Jourdain : *Chiamansi palmieri in quanto vanno oltramare, laonde molte volte recano la palma.* Le poète parle encore du pèlerin qui rapportait des Saints-Lieux son bourdon couronné d'une palme, *Purgatorio, canto* XXXIII, *stroph.* 26 :

Che si reca'l bordon di palma cinto.

[1] Guillaume de Tyr ne fait qu'une allusion insignifiante aux difficultés que la flotte de Daïmbert rencontra dans sa traversée. Il laisse toutefois soupçonner qu'elle eut à triompher d'attaques hostiles, mais sans désigner les ennemis qui lui barraient le passage. Voici ses paroles : *Iter ergo aggressi (Pisani), et oram secuti maritimam, nonnisi hostium reperiunt urbes, unde cum maxima difficultate et alimentorum inopia viam poterant incœptam conficere : cum enim non haberent commercia et venalia non reperirent, defecerat viaticulum in eorum cistarciis. Sed et algoris vehementia et imbrium intemperies, multos ad supremum compulit defectum ; hiems enim erat, mensis December.* (Guillelm. Tyr., l. XI, cap. XIV, col. 447.)

[2] M. Michaud ne laisse pas même soupçonner l'existence des renseignements si curieux fournis par Anne Comnène. C'est un parti pris chez cet historien de présenter l'empereur Alexis comme un type de loyauté chevaleresque, et les croisés comme une troupe indisciplinée et barbare.

Voici la nouvelle trahison dont il se rendit coupable à leur égard, et dont sa fille le félicite hautement. « Après la prise d'Antioche, dit-elle, les *Frangi* (Φράγγοι), se voyant en trop petit nombre pour suffire à la fois à l'occupation des places déjà conquises par eux en Syrie et à l'expédition projetée sur Jérusalem, demandèrent en Occident de nouveaux renforts. Leurs députés allèrent en Italie s'aboucher avec l'évêque de Pise, et lui promirent une somme immense s'il voulait leur prêter secours. Les Pisans et deux autres peuples maritimes (les Génois et les Vénitiens) entrèrent avec empressement dans cette ligue. Aller secourir l'armée de Jérusalem leur paraissait une entreprise méritoire au premier chef. En quelques semaines ils réunirent et équipèrent une flotte de plus de neuf cents navires de toute forme, birèmes, trirèmes, dromons et autres transports rapides. Une armée s'y embarqua, sous les ordres de l'évêque de Pise, et se dirigea vers les côtes de Syrie. Mais obligée de relâcher fréquemment pour se ravitailler, cette immense expédition dut éparpiller ses forces et se créer une ligne de communication en échelonnant des garnisons sur les îles de la mer Ionienne, Corcyre (*Corfou*), Leucade (aujourd'hui *Sainte-Maure*), Céphalonie et Zacynthe (*Zante*) [1]. » Dans ce début de son curieux récit, la princesse porphyrogénète se montre très-exactement renseignée : ses indications concordent avec celles des chroniqueurs latins, sauf en ce qui touche l'accusation de cupidité vénale gratuitement articulée contre l' « évêque de Pise, » qui, suivant Anne Comnène, aurait mis à prix son concours. Daïmbert, l'archevêque de Pise dont il est ici question, et dont le dévouement à l'Église s'était fait connaître en d'autres circonstances [2], n'avait nullement obéi à un sentiment de ce genre. Désigné par Urbain II pour aller, en qualité de légat apostolique, remplacer près de l'armée de la croisade le vénérable Adhémar de Monteil, il ne fit point un marché ; il ne mit nullement à prix les services qu'il pourrait rendre à l'expédition sainte. Guillaume de Tyr fait

[1] Ann. Comn., *Alexiad.*, l. XI ; *Patr. Græc.*, t. CXXXII, col. 849.
[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 104 et 160.

justice de ces calomnies en quelques lignes d'autant plus significatives qu'il eut plus tard à relever dans la conduite de Daïmbert des fautes réelles, mais d'un autre genre. « Le seigneur Daïmbert, archevêque de Pise, dit-il, était un personnage aussi distingué par le savoir et l'éloquence que par la capacité et la vertu. Il fit le voyage en compagnie de l'évêque d'Ariano, cité d'Apulie [1]. La flotte qui les amenait sur les côtes de Syrie était montée par vingt-cinq mille croisés, tant chevaliers et soldats que simples pèlerins. Dans leur traversée par mer, ainsi que dans leur voyage par terre depuis Laodicée jusqu'à Jérusalem, ils ne trouvèrent que des villes ennemies qui leur refusaient toute espèce de secours et de vivres, ou les leur faisaient payer si cher qu'ils eurent bientôt épuisé leurs escarcelles, *defecerat viaticulum in eorum cistarciis.* La rigueur de la saison vint rendre encore l'expédition plus pénible, car on était en plein hiver et au mois de décembre [2]. » La mention chronologique fournie par Guillaume de Tyr se rapporte à la fin de l'année 1099, après le débarquement de Daïmbert. Or, nous savons d'autre part que la flotte montée par lui avait quitté les ports d'Italie dès les premiers jours du mois d'octobre 1098 ; la traversée avait donc demandé plus d'un an. Les péripéties de ce voyage si exceptionnellement long vont nous être retracées par la princesse byzantine.

Message d'Alexis Comnène à Boémond. Réponse de Boémond.

15. « L'auguste empereur, dit-elle, ne pouvait permettre à la flotte italienne de porter des renforts à l'armée de la croisade. Déjà il avait protesté contre l'occupation d'Antioche, cité impériale, que Boémond s'obstinait à retenir en son pouvoir. Vous n'en avez pas le droit, lui écrivit-il. Votre conduite est celle d'un parjure. D'après nos conventions avec vous et les autres chefs d'Occident, tous les territoires que vous conquerrez en Asie doivent faire retour à notre empire. Hâtez-vous donc de réparer une injustice qui n'a que trop duré : sinon, craignez de vous attirer une nouvelle guerre et de provoquer pour votre perte mon juste ressentiment. — Ce fier langage, reprend Anne Comnène, ne laissait

[1] Ariano, dans la Principauté-Ultérieure (ancien royaume de Naples), est un siége épiscopal suffragant de la métropole de Bénévent.

[2] Guillelm. Tyr., *loc. cit.*

point de réplique à Boémond : son parjure était flagrant, sa conscience, à défaut d'autre témoignage, le lui reprochait assez. Il ne chercha donc point dans sa réponse à nier le fait, mais il eut l'insolence d'en rejeter la responsabilité sur l'auguste empereur lui-même. — Si nous ne vous avons point remis Antioche ni les autres cités conquises par l'armée de la croisade, dit-il, ce n'est pas nous qu'il en faut accuser, mais vous-même. Vous aviez juré, sous la foi du serment, de nous accompagner à la tête de vos meilleures troupes dans notre expédition ; non-seulement vous n'en avez rien fait, mais à l'époque même où, sous les murs d'Antioche, décimés par la famine et la peste, attaqués par toutes les forces musulmanes, nous étions réduits à une extrémité telle qu'il n'en fut jamais de plus cruelle et que nous aurions inspiré compassion même à un ennemi, vous avez choisi ce moment pour rappeler les quelques troupes grecques commandées par *Tatikios* (Tatice), le très-fidèle serviteur de votre majesté. Ce loyal guerrier, que vous nous aviez donné pour compagnon d'armes, a déserté bravement à l'heure du péril; mais le Seigneur notre Dieu ne nous a point abandonnés. Après le départ de votre noble représentant, il a combattu pour nous; il a livré entre nos mains les innombrables armées du Corassan. Et vous voudriez revendiquer maintenant le fruit de tant de labeurs auxquels vous n'avez pris nulle part! Ce que nous avons conquis seuls, nous saurons le garder même contre vous. — A la lecture de cet arrogant message, poursuit toujours la princesse byzantine, l'empereur comprit que Boémond, digne fils de Robert Guiscard, ne renoncerait jamais à ses instincts héréditaires de rapine et de fourberie [1]. »

Les dragons meurtriers inventés par Alexis Comnène ponr détruire la flotte des Pisans.

16. « Il importait dès lors de prendre des mesures énergiques contre les usurpateurs latins. Le glorieux Alexis ne faillit point à ce devoir. Il fit partir pour la province de Cilicie une armée sous les ordres du curopalate Boutoumitès [2], afin de protéger de

[1] Le message d'Alexis Comnène à Boémond coïncida avec le départ de la flotte des Pisans, envoyée d'Italie au secours des croisés. Cf. *Alexiad.*, l. XI, col. 845.

[2] Nous avons vu, t. XXIII de cette *Histoire*, p. 383, les précédents exploits

ce côté les frontières de l'empire. — En même temps, pour fermer la voie de mer aux vaisseaux de Pise, il faisait équiper dans toutes les cités maritimes de ses états et réunissait une flotte immense. Lui-même voulut, à Constantinople, présider en personne l'armement. Il se fit constructeur; son génie se signala par un nouvel engin de guerre, qu'il fit adapter aux bâtiments destinés à combattre les envahisseurs italiens. La supériorité des Pisans dans les batailles navales lui était connue; il voulait leur opposer des moyens de résistance jusque-là inusités. Chaque navire fut armé à la proue d'une sorte de bélier en airain ou en fer creux, terminé par une tête de lion, de tigre, de dragon ou de tout autre animal fantastique, dont la gueule béante, peinte en vermillon, affectait les formes les plus terrifiantes. Des tubes artistement disposés à l'intérieur permettaient de lancer, par le rictus ouvert de ces monstres, des torrents de feu grégeois, qui devaient brûler vifs les ennemis et incendier leurs bâtiments. La direction spéciale de ces formidables machines fut confiée au talent éprouvé de *Tatikios* (Tatice), récemment revenu d'Antioche, et décoré à cette occasion du titre de « Super-illustrissime » (Περιφανέστατος). Pour le commandement en chef de cette imposante expédition, l'empereur choisit le plus brave et le plus expérimenté de nos marins, le grand duc *Lantoulfos* (Landulf) [1]. Toutes choses ainsi réglées, les vaisseaux en bon ordre levèrent l'ancre et sortirent majestueusement de Constantinople, la grande cité, vers la fin du mois d'avril [2] » (1099).

La flotte impériale à la poursuite des navires pisans. Combat naval dans les eaux de Rhodes.

17. « Après avoir franchi l'Hellespont, ils côtoyèrent le littoral asiatique jusqu'à l'île de Samos, où la flotte fut laissée au mouillage, pendant que les matelots avec les barques de transport

de ce Boutoumitès, chargé de l'arrestation de Hugues le Grand, comte de Vermandois.

[1] Μέγαν δοῦκα Λαντοῦλφον. Ce nom de Landulf indique évidemment une origine occidentale. On trouve cité, dans la chronique de Falco de Bénévent, à l'année 1093, un *Landulfus Græcus*, personnage auquel Alexis Comnène avait donné le titre de connétable de Bénévent. Peut-être est-ce le personnage dont il est ici question. On sait qu'un grand nombre de guerriers anglo-normands servaient à cette époque dans les armées de l'empereur de Byzance.

[2] Ann. Comn., *Alexiad.*, loc. cit., col. 853.

allèrent sur la rive du continent voisin, faire provision d'asphalte (ἀσφαλτόυ), matière bitumeuse qui se trouve sur ce point en grande abondance, afin d'enduire les bâtiments de fraîche construction. Landulf et Tatice apprirent, durant cette relâche, que la flotte des Pisans venait de traverser ces parages. Reprenant donc aussitôt la mer, ils s'élancèrent à sa poursuite dans la direction de l'île de Cos, et y abordèrent douze heures après que les vaisseaux ennemis l'eurent quittée. Cette déconvenue ne leur permettait plus de capturer tout entière une flotte qui avait tant d'avance sur eux; mais ils conservaient l'espoir de s'emparer au moins de quelques navires attardés. Dans cette pensée, ils poussèrent jusqu'à la presqu'île de Cnide, sur la côte de Carie, à l'entrée du golfe Céramique, où ils firent en effet quelques prisonniers. Apprenant par eux que l'ennemi faisait voile pour Rhodes, ils conçurent de nouveau l'espérance d'une victoire complète. Forçant de voiles et de rames, malgré la rapidité des Pisans qui, se voyant chassés de près, redoublaient eux-mêmes de vitesse et n'avaient fait que toucher Rhodes, ils les atteignirent à la hauteur de Patare en Lycie. Les Pisans rangèrent aussitôt leurs navires en ordre de bataille et se préparèrent à soutenir le choc. Pendant que la flotte impériale se disposait elle-même au combat, un comte originaire du Péloponèse, Périchytanès, intrépide marin, lança son vaisseau au milieu des bâtiments ennemis, rompit leur ligne avec l'impétuosité de la foudre et revint sain et sauf à son point de départ. Cette façon d'engager la lutte était brillante mais téméraire. Nos autres chefs se laissèrent de même emporter par leur fougue naturelle. Négligeant les sages précautions de la tactique et de la discipline, ils s'élancèrent tumultuairement. Landulf lui-même, calculant mal son attaque, usa en pure perte la provision de feu grégeois qu'il avait à son bord; il en éparpilla inutilement les flammes, et ne recueillit aucun effet de cette admirable invention. Le comte Eléémon fut plus heureux. Il avait audacieusement attaqué un grand vaisseau ennemi. L'élan fut si terrible que la proue de son navire s'engagea dans le gouvernail de la galère pisane, au point que toute manœuvre

devenait impossible. Immobilisé par cet accident, Eléémon se vit aussitôt assailli par trois autres vaisseaux et allait être capturé, lorsque lançant le feu grégeois par les machines dont le génie de l'empereur avait armé son navire, il força l'ennemi à se tenir à distance, et eut la joie d'incendier quelques barques légères assez imprudentes pour le serrer de trop près. La grande galère pisane fût devenue elle-même la proie des flammes, sans un orage qui éclata soudain, avec une tempête épouvantable. Le péril devint alors commun pour les deux flottes, obligées de lutter contre les vents et les vagues furieuses. Mais les Barbares (οἱ Βάρβαροι les Pisans) redoutaient plus encore les atteintes du feu *missile,* τὸ πεμπόμενον πῦρ, (feu grégeois),qui suivait l'impulsion reçue, se laissait diriger dans tous les sens, en ligne verticale, oblique, ou horizontale, brûlant même sous l'eau, tandis que les flammes ordinaires ont une tendance naturelle à s'élever de bas en haut et que l'eau a la propriété constante de les éteindre. Dans leur terreur, les Barbares n'eurent plus d'autre pensée que de se soustraire au danger par une prompte fuite. Ainsi victorieuse, la flotte impériale alla chercher un abri contre la tempête, au mouillage de la petite île de Seutlos [1], où elle passa la nuit [2]. »

Massacre des croisés faits prisonniers à Rhodes par la flotte impériale. Boutoumitès et Boémond.

18. « Le lendemain, continue Anne Comnène, le soleil se leva radieux et les vainqueurs appareillèrent pour Rhodes, où ils arrivèrent en quelques heures. Ils n'y trouvèrent point la flotte ennemie, dont la majeure partie s'était dirigée sur l'île de Chypre, pendant que le reste avait abordé au hasard les îlots les plus rapprochés pour s'y livrer au pillage. Cependant quelques Latins, entre autres un neveu de Boémond, avaient été capturés dans le combat de la veille. On les fit débarquer et on leur laissa le choix d'être vendus comme esclaves, ou d'être décapités sans miséricorde. Unanimement ils refusèrent la servitude et à l'instant ils eurent tous la tête tranchée [3]. Ceux des Pisans qui avaient

[1] Seutlos, la *Seutlusa* de Pline, est située au sud-est de Rhodes, entre cette île et la côte de Lycie.

[2] Ann. Comn., *Alexiad.*, l. XI, col. 853.

[3] Cette horrible exécution ne fait pas trembler la plume de la princesse

cherché un refuge dans l'île de Chypre eurent à peine mis le pied sur le rivage, que le gouverneur impérial, Philocalès Eumathius, réunit contre eux toutes ses troupes. Il les surprit tellement à l'improviste qu'il les força de se rembarquer, laissant à terre un grand nombre des leurs dispersés dans la campagne, à la recherche de provisions. Ces malheureux, pourchassés par les soldats d'Eumathius, regagnèrent le port en toute hâte. Désespérés du départ de leur flotte, ils se jetèrent à la mer et périrent tous. Cependant leurs compagnons faisaient force de voiles pour gagner le port de Laodicée, où ils abordèrent enfin et rencontrèrent Boémond, qui les accueillit avec autant de joie qu'eux-mêmes en éprouvaient à se sentir sous sa protection. De leur côté, les navires de la flotte impériale arrivaient en Chypre, trop tard malheureusement pour compléter leur victoire. Landulf, Tatice et les autres chefs tinrent conseil sur le meilleur parti à prendre en pareille occurrence. L'avis unanime fut qu'il fallait offrir à Boémond des propositions de paix. Boutoumitès fut chargé de la négociation : il s'embarqua aussitôt pour Laodicée, où il se présenta en parlementaire chargé d'ouvertures pacifiques. Mais Boémond était toujours Boémond, c'est-à-dire un barbare fourbe et cruel [1]. Un ambassadeur de paix ne pouvait trouver grâce à ses yeux. Boutoumitès demeura quinze jours à Laodicée sans obtenir d'audience. Enfin Boémond le fit mander et l'apostropha en ces termes : Ce n'est ni le désir d'une réconciliation, ni celui de conclure la paix, qui vous ont amené ici. Vous êtes venu étudier sur place le moyen d'incendier mes navires.

porphyrogénète, qui la raconte avec le même accent triomphal que tout le reste. Voici le texte grec : Τῶν πλοίων οὖν ἀποβάντες καὶ εξαγαγόντες ὅσους ἔφθασαν κατασχεῖν, καὶ αὐτὸν δὴ τὸν τοῦ Βαϊμούντου αδελφιδοῦν, εξεδειμάτουν αὐτούς ὡς μέλλοντες τιμῆς παντας ἀπεμπολεῖν ἢ κατασφάττειν. Ὡς δὲ ἀκαταπλήκτους πρὸς τοῦτο ἑώρων αὐτοὺς καὶ τὴν ἀπεμπόλησιν ἐν οὐδενὶ τιθεμένους, εὐθὺς ξιφους παρανάλωμα πεποιήκασιν. (Ann. Comn., *Alexiad.*, loc. cit.)

[1] En vérité il fallait que la notion de la justice fût bien profondément altérée chez la princesse byzantine pour qu'elle ne comprît pas qu'ici la cruauté et la fourberie étaient le fait non point de Boémond, mais du glorieux *autocrator* Alexis, et de l'infâme Boutoumitès qui venait d'égorger à Rhodes des croisés sans défense, et entre autres le propre neveu de Boémond.

Retirez-vous sur l'heure, et estimez-vous fort heureux d'échapper à notre juste vengeance. — Boutoumitès se hâta en effet de reprendre la mer et d'aller rendre compte de sa mission à ceux qui l'avaient envoyé. Un nouveau conseil de guerre se réunit au port de Chypre pour entendre son rapport et arrêter une résolution définitive. Après mûr et sérieux examen, les chefs convaincus des projets hostiles de Boémond, et de l'impossibilité de rétablir la paix entre l'auguste empereur et ce barbare, ne trouvèrent rien de plus sage que de lever l'ancre sur-le-champ et de se diriger à pleines voiles sur Constantinople. La traversée s'accomplit sans accident; déjà ils avaient franchi le détroit de l'Hellespont et apercevaient les tours de Sycé (aujourd'hui *Péra*), quand une affreuse tempête vint les assaillir. Tous les navires, sauf la division commandée par Tatice, furent jetés à demi-rompus sur la côte [1]. »

Nouvelles entreprises d'Alexis Comnène contre les croisés. Expédition de Cantacuzène et de Landulf contre la flotte des Génois.

19. « Telle fut, ajoute la princesse porphyrogénète, l'issue de la grande expédition contre la flotte des Pisans. Informé très-exactement de tout ce qui s'était passé, l'auguste empereur, αὐτοκράτωρ, avec la merveilleuse perspicacité qui distinguait son génie, devina un projet secrètement formé par Boémond. Au nord de l'île de Chypre, sur la côte de Cilicie, formant avec la cité d'Antioche à l'est et le promontoire de Chypre au sud un triangle presque équilatéral, se trouvaient les ruines de l'antique *Couricos* (aujourd'hui *Curco*), cité jadis fort considérable, dominant un port spacieux où pourraient mouiller les flottes les plus nombreuses. Ce point était comme la clef du détroit de Cilicie; il en assurait le libre passage aux vaisseaux lombards, obligés de suivre cette route pour amener des renforts aux croisés. Boémond avait compris l'importance de cette position; il se préparait à relever au plus vite la forteresse de Couricos, afin d'établir dans cette place maritime une station navale pour protéger ses communications et au besoin se rendre redoutable aux sujets de l'empire. Alexis déjoua cette nouvelle fourberie par la promptitude et la

[1] Ann. Comnen., *Alexiad.*, lib. IX, col. 856.

sagesse de ses mesures. L'eunuque Eustathius, créé en cette occasion grand *drongaire*[1] de la flotte, partit immédiatement avec un nombre suffisant de navires, et alla prendre possession de Couricos. Il en releva les ruines, y installa une forte garnison, et fit de même à Séleucie (*Seleucia Trachæa*), distante d'environ six stades de Couricos. Le commandement de la nouvelle citadelle de Séleucie fut confié au duc *Strategios Strabos* (Strategius le Louche), un nain par la taille, mais un héros par la bravoure. Des vaisseaux de guerre furent mis à sa disposition pour intercepter les bâtiments que les Latins envoyaient d'Apulie au secours de Boémond, et pour protéger les côtes de l'île de Chypre. S'étant ainsi brillamment acquitté de sa mission, Eustathius revint à Constantinople, où il reçut de l'*autocrator* les plus grands honneurs et les plus magnifiques récompenses. L'année 1099 n'était pas encore écoulée, continue la princesse, quand l'empereur reçut l'avis que les Génois équipaient une nouvelle flotte pour l'envoyer au secours des *Frangi*, εἰς συμμαχίαν τῶν Φράγγων. Le danger pour l'empire Romain[2] allait donc se renouveler non moins terrible. L'*autocrator* y pourvut avec la même rapidité et la même énergie. Par son ordre, le général Cantacuzène, à la tête d'une puissante armée, traversa la Grèce et établit son camp à la pointe du cap Malée (aujourd'hui *Saint-Ange*), en face de l'île de Cythère (*Cerigo*). Cependant la flotte impériale commandée par Landulf venait s'embosser de chaque côté du détroit, pour y attendre les navires ennemis. La double expédition fut conduite avec autant de diligence que de concert. L'armée de Cantacuzène et la flotte de Landulf arrivèrent simultanément à leur poste respectif, et y prirent position avant que les bâtiments génois fussent encore signalés. Le lieu était admirablement choisi, sur un point que les navigateurs italiens devaient

[1] Μέγαν δρουγγάριον τοῦ στόλου. Le Glossaire de Cedrenus par Fabrotti explique ainsi le titre de Drongaire : Δροῦγγος, *drungus, globus militum, unde* Δρουγγάριος, *idem ac* χιλίαρχος. (*Patr. Græc.*, t. CXXII, col. 1369.)

[2] Τῇ τῶν Ῥωμαίων αρχῇ. La vanité byzantine se consolait d'avoir perdu la souveraineté de l'Occident, en continuant dans son style de chancellerie à prendre le titre fastueux d' « Empire Romain. »

nécessairement franchir et que des vents continuels rendent en tout temps fort dangereux. Malheureusement ce fut la flotte de Landulf qui eut la première à en souffrir. Une tempête éclata avec tant de furie que la membrure des vaisseaux, malgré la solidité de leur construction, se disjoignait de toutes parts. A grand'peine on put gagner la côte de Malée, où les navires furent mis à sec, réparés et goudronnés avec soin. Durant cette opération, les vigies postées sur le promontoire aperçurent à l'horizon les pavillons génois. Landulf reprit aussitôt la mer avec dix-huit vaisseaux, les seuls déjà radoubés. Il fut convenu que Cantacuzène presserait l'armement du reste de la flotte et se tiendrait prêt avec son armée à exterminer les Latins, s'ils se hasardaient à débarquer sur un point quelconque de la côte. Mais les navires génois étaient en si grand nombre que Landulf n'osa point leur offrir la bataille; il regagna précipitamment le port de Coropé, et l'ennemi continua sa route sans être tenté de toucher terre. Cantacuzène ne perdit cependant pas l'espoir de réparer cet échec. La flotte impériale fut promptement remise à flot : il s'y embarqua avec Landulf et l'élite des troupes, faisant force de voiles et de rames, comptant rejoindre à temps les Génois, ou du moins les surprendre s'ils venaient à relâcher dans une des îles de l'archipel. Mais cette dernière espérance fut encore déçue. Cantacuzène se résolut donc à fondre inopinément sur Laodicée, où Boémond se trouvait en personne. L'attaque fut si vive que la flotte impériale pénétra dans le port et en prit possession sans coup férir. Mais vainement Cantacuzène essaya de forcer la citadelle. Tous ses assauts furent repoussés. Il prit le parti d'entrer en pourparlers avec les « Celtes, » mais ne put réussir à leur faire accepter ses propositions de paix. Contraint alors de renoncer à son entreprise, il voulut du moins laisser de son passage un souvenir persistant. Il obstrua avec des quartiers de rocher l'entrée du port, tendit de grosses chaînes pour en défendre l'accès, et revint à Constantinople [1]. »

[1] Ann. Comnen., *Alexiad.*, l. XI, col. 858-859.

Les historiens modernes des croisades et l'empereur Alexis Comnène.

20. Tel est le récit de la princesse Anne Comnène. Ces pages où les trahisons de l'empereur grec sont étalées avec tant de complaisance par sa propre fille, portent avec elles un cachet d'authenticité incontestable. Nous avons voulu les mettre en lumière, pour faire comprendre jusqu'à quel point, en les dissimulant, les historiens modernes des croisades ont failli au devoir d'impartialité qui est la loi sacrée de l'histoire. Il est donc avéré aujourd'hui que, sans nulle provocation, sans aucune déclaration de guerre préalable, sans l'ombre même d'un prétexte, au mépris du droit des gens et des traités les plus solennels, Alexis Comnène faisait égorger les pèlerins de la croisade, traquait leurs navires, versait le sang chrétien dans d'infâmes guet-apens. On n'a point oublié les ambassades suppliantes, les lettres éplorées que cet empereur avait adressées au pape Urbain II et aux chevaliers d'Occident, vers l'époque du concile de Clermont. Réduit alors aux dernières extrémités, l'empereur de Byzance faisait appel aux chrétiens d'Europe, moins pour sauver l'enceinte de Constantinople et sa banlieue, que pour ne pas les abandonner aux Turcs, maîtres de tout le territoire adjacent[1]. Et ce Grec couronné, cet astucieux *autocrator*, qui avait déjà par ses atroces manœuvres anéanti l'armée de Pierre l'Ermite, décimé celle de Godefroi de Bouillon, reprenait maintenant sur mer le rôle de pirate qui lui avait si bien réussi sur terre. Son espion *Tatikios*, l'eunuque *Esnazé*, qui avait trahi si honteusement l'armée de la croisade à Nicée et à Antioche, devenait un « superillustrissime. » Il recevait la mission d'exterminer discrètement la flotte pisane. Celle-ci était montée, et par des pèlerins désarmés, et par de généreux chevaliers qui allaient sans nulle défiance délivrer la Palestine du joug des Sarrasins et des Turcs. L'intelligent empereur de Byzance ne trouva rien de mieux à imaginer qu'un nouveau système de flammes grégeoises destinées à l'extermination de ces « barbares d'Occident. » En dépit des adulations de la

[1] Voir la lettre d'Alexis Comnène aux princes d'Occident, t. XXIII de cette *Histoire*, p. 241.

cour byzantine, l'invention impériale n'eut aucun succès; les dragons meurtriers d'Alexis Comnène ne tuèrent personne, sinon peut-être ses propres soldats. Mais leurs feux, impuissants à atteindre la vaillante marine de Pise, éclairent d'un jour sinistre l'odieuse politique de ce fourbe couronné. Les serments dont il se montrait prodigue ne l'engageaient jamais lui-même; il n'attribuait de valeur qu'à ceux qu'il extorquait aux autres. Par une convention solennelle, jurée sur les saints Évangiles et les reliques de la vraie croix, il avait obtenu des princes croisés la rétrocession à son profit de toutes les cités qui seraient conquises par eux en Asie, à la condition formelle, explicite, confirmée par son propre serment, qu'il accompagnerait en personne et seconderait avec ses meilleures troupes de terre et de mer la glorieuse expédition. Il aurait pu ainsi, en deux ans, avec le concours providentiel des croisés, rétablir dans toute sa splendeur l'empire déchu, refouler les Turcs au fond de la Perse et voir flotter son drapeau victorieux depuis Constantinople jusqu'à Jérusalem. Mais cette politique était trop grande pour son mince génie : il lui préféra celle de la peur. Par peur des Turcs, il avait fait alliance avec les princes croisés; par peur des croisés, il fit alliance avec les Turcs, espérant que ces deux puissances également redoutables à ses yeux s'entre-détruiraient l'une l'autre. Loin de prêter le moindre appui à la croisade, il en devint l'adversaire acharné. Les croisés eurent en lui un ennemi d'autant plus dangereux qu'il enveloppait ses hostilités de plus de fourberie, ce qui ne l'empêcha point ensuite de revendiquer le fruit de leurs conquêtes, absolument comme s'il les eût aidés dans leurs héroïques combats. Tel fut cet empereur Alexis Comnène, auquel les modernes écrivains décernent à l'envi des éloges officiels, qui sont de véritables insultes à l'histoire, au patriotisme et au sentiment chrétien.

§ V. Raymond de Saint-Gilles à Laodicée.

Le légat apostolique Daïmbert et

21. Ce que ni les dragons artificiels d'Alexis, ni les efforts combinés des généraux Boutoumitès et Cantacuzène, ni le

les princes croisés sous les murs de Laodicée. Visées ambitieuses de Raymond.

génie astucieux de Tatikios, ni la science nautique de Landulf n'avaient pu faire, l'intervention aveuglément égoïste de Raymond de Saint-Gilles l'obtint sans coup férir, au profit de l'empereur byzantin. Le comte de Toulouse avait suivi depuis leur départ de la Palestine les princes qui retournaient en Europe. Arrivé avec eux à Laodicée, où la flotte pisane après une traversée si laborieuse venait enfin de débarquer, il ne voulut rien entendre des explications qui lui furent données au sujet des lâches attaques et des perfides manœuvres d'Alexis Comnène. « Le légat apostolique Daïmbert, accompagné des principaux chevaliers pisans, s'était porté, dit Albéric d'Aix, à la rencontre des libérateurs de Jérusalem jusque sous les murs de Gibel (*Djebeleh*). Des larmes coulèrent de tous les yeux quand les croisés reconnaissant un frère, un parent, un ami, se jetèrent au cou les uns des autres, ne pouvant se rassasier de ces embrassements pleins de tendresse. D'une voix que l'émotion rendait plus expressive et plus touchante encore, Daïmbert parla ainsi : « En vérité, et quelle joie j'éprouve à le dire ! vous êtes les fils et les amis du Dieu vivant. Vous avez pour défendre sa cause, quitté vos domaines, vos cités, vos châteaux, vos familles, vos épouses, vos enfants chéris. Vous avez, fait le sacrifice de votre vie pour venir combattre les ennemis de Jésus-Christ notre Dieu et Seigneur, dans ces contrées lointaines, au milieu de ces races barbares. Gloire immortelle à vous tous, qui avez tant souffert pour mériter la grâce du Rédempteur! Depuis la naissance du Christ, jamais aucune armée chrétienne ne s'est illustrée par tant de combats et de victoires. Votre nom sera béni dans tous les âges, avec celui de Godefroi de Bouillon votre chef, le magnifique prince que vous avez fait roi de Jérusalem [1]. » A ces ardentes effusions, le comte de Toulouse et ses partisans ne répondirent que par d'amers reproches. L'année précédente, ayant échoué dans ses prétentions sur la principauté d'Antioche, Raymond de Saint-Gilles s'était emparé de Laodicée,

[1] Alberic. Aquens., *Histor. Hierosolym.*, l. VI, cap. LVI ; *Patr. lat.*, t. CLXVI, col. 566.

et après en avoir chassé les Turcs, y avait rétabli la domination d'Alexis Comnène[1]. Un sentiment de jalousie contre Boémond, le secret dessein de lui créer à la porte de sa nouvelle capitale un centre permanent de résistance sourde et même d'hostilités déclarées, inspirèrent cet acte déplorable. Pour le justifier aux yeux des princes croisés, le comte de Toulouse affectait de soutenir que les guerriers latins ne pouvaient, sans se rendre coupables de parjure, garder les conquêtes faites par eux en Asie, et qu'il donnait l'exemple du respect pour la foi jurée en remettant à l'empereur de Constantinople une cité qui avait jadis fait partie de l'empire grec. Cette thèse absolument fausse au point de vue du droit, puisque les parjures réitérés d'Alexis Comnène dégageaient les croisés de leur propre serment vis-à-vis de ce prince, avait de plus le tort d'être en contradiction flagrante avec les agissements du comte de Toulouse lui-même. En effet, il n'avait rien épargné pour se substituer à Boémond dans la principauté d'Antioche[2], il avait revendiqué la propriété de Marrah[3], posé sa candidature contre Godefroi de Bouillon pour la royauté de Jérusalem, réclamé la possession de la Tour de David, convoité la souveraineté d'Ascalon et d'Arsouf. Son désintéressement n'était donc qu'à la surface ; en réalité, il voulait à tout prix se constituer un domaine sur un point quelconque de l'Asie. Peut-être, s'il eût mieux dissimulé son ambitieuse visée, aurait-il trouvé plus facilement l'occasion de l'atteindre. Mais enfin ce qu'il avait inutilement poursuivi jusque-là, devait lui venir de Constantinople et de la diplomatie reconnaissante d'Alexis Comnène.

Récriminations de Raymond de Saint-Gilles contre Boémond.

22. Sa réponse aux félicitations de Daïmbert fut calculée de façon à préparer ce résultat. « Puisque vous portez, lui dit-il, un si vif intérêt à la prospérité des chrétiens, pourquoi avez-vous

[1] Ce fait est ainsi rappelé par Albéric d'Aix : *Comes Raymundus, post captionem Antiochiæ, decreto itinere suo in Jerusalem cum cæteris, imperatori Constantinopolis Laodiceam civitatem Turcis et gentibus ereptam restituit et sic fidem inviolatam illi reservavit.* (Lib. VI, cap. LV, col. 565.)

[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 554.

[3] *Ibid.,* p. 577.

pris l'initiative de persécuter vous-même des populations chrétiennes? Je parle des habitants chrétiens de Laodicée. Vous vous êtes injustement emparé de leur ville, vous avez militairement occupé leur citadelle, et vous les maintenez encore sous votre joug oppresseur. — Daïmbert écouta patiemment ces reproches; il y répondit avec une admirable douceur. Nous sommes, dit-il, complétement étrangers aux choses de ce pays et aux précédents faits de guerre. Après notre débarquement, Boémond est venu d'Antioche nous rejoindre à Laodicée. Il nous a dit que les chrétiens grecs de cette ville étaient de faux frères, ennemis acharnés des croisés et des pèlerins dont ils trahissaient indignement la confiance, pour les livrer aux Sarrasins et aux Turcs. Il nous pria donc de lui prêter notre concours, en l'aidant à venger de telles injures. Nous l'avons fait, sans qu'il soit possible d'incriminer notre entière bonne foi [1]. » Cette réponse de Daïmbert ne satisfit nullement le comte de Toulouse. Les griefs articulés par Boémond contre les Grecs de Laodicée n'étaient cependant que trop réels. L'empereur byzantin faisait dans tous ses états poursuivre les croisés avec le même acharnement dont la flotte pisane et le légat apostolique avaient failli être victimes. « Boémond vous a trompés, s'écria le comte. Son ambition n'a d'égale que son avarice. Il sacrifierait à son orgueil la chrétienté tout entière [2]. » Albéric d'Aix, qui nous a conservé ces fragments du colloque échangé entre Daïmbert et Raymond de Saint-Gilles, donne complétement raison au comte de Toulouse, son suzerain. Il ne fait d'ailleurs que reproduire le récit des autres chroniqueurs latins, lesquels ayant suivi les premiers croisés en Palestine, ignoraient les détails dont Anne Comnène nous a fait la révélation. Il dut y avoir, à ce sujet, des explications plus approfondies entre le légat apostolique et les princes qui accompagnaient le comte de Toulouse. Albéric ne les mentionne pas ; il laisse seulement entendre que les vainqueurs de Jérusalem, pressés de rentrer dans leur patrie et craignant de se voir fermer le chemin du retour par Alexis Comnène, appuyèrent

[1] Alberic. Aquens., lib. VII, cap. LVII, col. 566.
[2] *Ibid.*, col. 567.

tous la réclamation de Raymond de Saint-Gilles. Dans cette circonstance délicate, le légat apostolique fit preuve d'une abnégation vraiment admirable. Sans insister sur les perfides attaques dont la flotte de Pise venait d'être l'objet, il se chargea de négocier auprès de Boémond pour le décider à remettre Laodicée entre les mains du comte de Toulouse, qui l'administrerait au nom d'Alexis Comnène.

Menaces d'un conflit sanglant. Intervention conciliatrice du légat apostolique. Entrée des princes croisés à Laodicée.

23. « Mais, reprend Albéric d'Aix, Boémond rejeta avec une indignation irritée les propositions et les prières qui lui furent faites en ce sens, jurant qu'il n'abandonnerait jamais ses droits sur la ville de Laodicée. De leur côté, les princes dont l'unique préoccupation était de s'ouvrir le plus promptement possible le chemin de l'Europe, déclarèrent qu'ils allaient tourner leurs armes contre Boémond. Nous ne voulons pas, disaient-ils, que l'empereur de Constantinople puisse nous accuser de foi mentie, et prendre ce prétexte pour nous fermer sur terre et sur mer toutes les voies du retour. — Les soldats non moins impatients que les chefs appelaient le combat de tous leurs vœux. » Une guerre fratricide allait donc terminer la série de tant de glorieux exploits, et souiller de sang chrétien les palmes des vainqueurs de Jérusalem. L'intervention du légat apostolique prévint heureusement ce lamentable résultat. « Au nom du Seigneur Dieu tout-puissant, continue le chroniqueur, Daïmbert enjoignit aux Pisans et aux Génois d'avoir à se séparer de Boémond et à lui refuser toute espèce de concours. Ainsi abandonné par ses auxiliaires, ne conservant à sa disposition que ses propres troupes, impuissant à soutenir seul une double lutte contre les Grecs de Laodicée et contre l'armée de la croisade, Boémond se vit bon gré mal gré, plus par crainte que par amour, dans la nécessité d'obtempérer aux vœux des Latins ses frères. Durant la nuit, il quitta Laodicée avec ses soldats et se replia à quelque distance [1]. » Ce dénoûment d'un conflit où les intérêts généraux de la croisade se trouvaient, à l'insu de la plupart des acteurs, sacrifiés aux impatiences d'ailleurs bien natu-

[1] Alberic. Aquens., lib. VI, cap. LVIII, col. 567.

relles des guerriers revenant de Palestine, et à celle des pèlerins de Pise et de Gênes qui avaient hâte de s'y rendre, fut accueilli par des transports de joie au camp de Gibel. « L'heureuse nouvelle y arriva, reprend Albéric d'Aix, avec les premiers rayons de l'aurore et réjouit tous les cœurs. Princes et soldats revêtirent leurs armures les plus brillantes; la multitude des pèlerins se para de ses habits de fête, et tous se mirent en marche pour Laodicée, où ils entrèrent le soir même, au son des trompettes, les étendards de pourpre flottant aux vents. Les portes leur furent ouvertes sans résistance; ils reçurent des habitants un accueil triomphal. On leur confirma la nouvelle de la retraite de Boémond, lequel était allé camper dans la plaine voisine, à un mille de Laodicée. » Peut-être espérait-il dans des conférences ultérieures faire revenir les princes sur leur fatale résolution, et les édifier sur les trahisons de l'empereur de Constantinople. Mais s'il en eut réellement le dessein, il ne put l'exécuter aussi complétement qu'il en avait le désir. « Le comte de Toulouse s'empressa, reprend le chroniqueur, de s'établir avec cinq cents de ses chevaliers dans la citadelle de Laodicée, et planta au sommet de la plus haute tour son étendard si connu [1]. Le reste de ses troupes fut distribué dans les divers quartiers de la ville pour les garder en son nom. Cependant les autres princes et leurs soldats, au nombre de vingt mille, trouvèrent l'hospitalité chez les habitants, qui leur procurèrent à juste prix toutes les provisions nécessaires. On était alors au mois de septembre (1099), époque où, toutes les récoltes étant faites, le blé, l'orge, le raisin, le vin nouveau, l'huile, les fruits de toute sorte se rencontrent en abondance. Les vainqueurs de Jérusalem passèrent quinze jours à se reposer ainsi de leurs glorieuses fatigues, vivant dans la plus parfaite concorde soit avec les Grecs indigènes, soit avec les Génois et les Pisans [2]. »

[1] Les armes de Raymond étaient *de gueules, à la croix cléchée, vidée et pommetée d'or*. (M. Lacabane, *Notice sur les armoiries de la salle des Croisades au palais de Versailles. — Galer. histor. de Vers.*, t. VI, p. 87.)

[2] Alberic. Aquens., *loc. cit.*, cap. LIX, col. 567.

Réconciliation générale. Retour des princes croisés en Europe.

24. « Dans l'intervalle, continue Albéric d'Aix, les sentiments d'ancienne confraternité d'armes s'étaient réveillés dans le cœur des guerriers latins. Ils se rappelaient les exploits de Boémond, les luttes affrontées en commun, les périls et les souffrances si longtemps partagés pour l'honneur du nom chrétien. Ils envoyèrent donc offrir au héros de renouer les relations interrompues, promettant de le recevoir en toute charité et paix, à la condition que les griefs mutuels seraient réciproquement oubliés. Boémond s'attendrit en recevant ces ouvertures fraternelles. Une conférence amicale eut lieu dans la plaine de Laodicée. Le prince d'Antioche et le comte de Toulouse conclurent un traité de paix et d'alliance. L'union ainsi rétablie, Boémond passa trois jours avec les princes, se faisant redire tous les détails de la conquête de Jérusalem. Il prit ensuite congé d'eux et retourna à Antioche. » Malgré la complaisance avec laquelle le chroniqueur raconte ces démonstrations, il ne paraît pas le moins du monde convaincu de leur sincérité. « Pendant que les autres princes s'occupaient, dit-il, à rassembler les navires qui devaient les transporter eux et leurs soldats en Europe, Raymond de Saint-Gilles, se défiant toujours du caractère ambitieux et versatile de Boémond, et voulant conserver les deux villes de Laodicée et de Tortosa dont il venait de se rendre maître au prix de tant d'efforts, prit le parti de rester en Syrie. Il s'établit à Laodicée avec sa femme Elvire, et ceux des croisés provençaux qu'il put déterminer à partager sa nouvelle fortune. Les deux Robert de Normandie et de Flandre, Eustache de Boulogne, Gaston de Béarn, Conon de Montaigu et les autres chefs lui firent leurs adieux, s'embarquèrent avec leurs troupes sur des vaisseaux nolisés aux Pisans et aux Génois, et firent voile pour la terre de leur patrie [1]. » La traversée fut heureuse; tous purent aborder les côtes d'Apulie, d'où ils s'acheminèrent vers leurs domaines respectifs. Leur retour fut regardé comme un miracle; car on avait répandu à leur sujet les bruits les plus sinistres, et partout on désespérait de les

[1] Alberic. Aquens., *loc. cit.*, cap. LX, col. 568.

revoir. Ils reparaissaient comme des ressuscités, portant des palmes à la main; on se mettait à genoux devant eux; on baisait les mains vaillantes qui avaient délivré le tombeau du Seigneur; on touchait avec respect les pieds meurtris qui avaient foulé la terre sainte. Dans quelques villes la date anniversaire de leur arrivée fut consacrée par une fête qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. On célèbre encore à Bruxelles, sous le nom de *Vrouwens-Avond* (Veillée-des-Dames) la mémoire de la soirée du 19 janvier 1100, où les croisés, au son joyeux des cloches et au milieu des ovations populaires, rentrèrent au sein de leurs familles, que leur retour comblait de joie à l'heure présente et d'un honneur immortel pour l'avenir.

§ VI. Les Ordres Religieux et Militaires à Jérusalem.

25. Cependant Godefroi de Bouillon, l'héroïque avoué du Saint-Sépulcre, demeuré à Jérusalem avec les trois cents chevaliers et la poignée de soldats qui avaient comme lui renoncé pour la patrie du ciel au bonheur de revoir la patrie terrestre, jetait les bases de l'organisation militaire et féodale du nouveau royaume. Il avait pour sujets des Européens, des Arabes, des Arméniens, des Grecs, des Juifs, des Sarrasins, une agglomération formée de toutes les nations et de toutes les races. Sauf Jérusalem et quelques villes éparses sur le littoral syrien ou dans le rayon le plus rapproché de la cité sainte, les infidèles possédaient encore la plus grande partie du territoire; les bannières de Mahomet flottaient au milieu des étendards chrétiens. En de telles conditions, l'occupation militaire de chaque point déjà soumis, et la conquête successive des enclaves restées au pouvoir musulman, s'imposaient comme des nécessités absolues. Godefroi le comprit. Gardant seulement auprès de sa personne les chevaliers composant sa cour ducale, tels que le sénéchal Baldéric (Baudri), le chambellan Stabulo, le bouteiller (*buticularius*) Winric, il partagea entre tous ses autres vassaux les fiefs disponibles, récompensant de la sorte les services anciens et encoura-

Organisation du nouveau royaume par Godefroi de Bouillon.

geant les dévouements nouveaux. Les fiefs furent concédés à titre héréditaire ; les chevaliers qui en étaient investis avaient dès lors le plus haut intérêt à les défendre et à en accroître la prospérité. Cette inféodation de la Judée s'accomplit avec un tact et une régularité admirables. « Il faut que l'équité la plus sévère, dit le comte Beugnot, ait présidé à la distribution des villes, des châteaux et de tous les domaines de cette riche contrée, puisque l'histoire n'a enregistré aucune plainte, aucune récrimination contre un acte aussi difficile à exécuter [1]. » Le système féodal se prêtait d'ailleurs merveilleusement au double besoin de l'unité centrale et de l'autonomie des provinces. Il avait, de plus, l'avantage d'être aussi familier aux populations syriennes qu'à celles de l'Europe elle-même. A la différence près des mœurs et des croyances religieuses, la féodalité était le régime gouvernemental des musulmans, aussi bien que celui de la France capétienne ou de l'empire germanique. Commune aux vainqueurs et aux vaincus, cette forme sociale contribua sans aucun doute au succès de l'établissement des Latins en Palestine ; mais il faut surtout tenir compte ici d'un élément de prospérité complétement dédaigné par nos modernes hommes d'État, et sans lequel cependant il n'y aura jamais de colonisation durable. Nous voulons parler de l'élément religieux. Godefroi de Bouillon, Tancrède, tous les chevaliers qui venaient restaurer le règne de la Croix aux lieux-mêmes où la croix rédemptrice fut dressée pour le salut du monde, se présentaient aux fils de l'Islam non pas seulement avec l'héroïsme des hommes de guerre, mais avec le prestige et la supériorité des hommes de la vraie foi. Cette foi dont ils portaient le signe sur l'épaule, l'amour au fond du cœur, la pratique fidèle dans leurs actes ; cette foi dont ils vivaient et pour laquelle ils avaient la sublime ambition de mourir, était l'opposé des croyances musulmanes : et pourtant elle saisissait les Musulmans eux-mêmes d'admiration. Mettez à la place des croisés et de Godefroi de Bouillon des légions d'athées conduites par un conquérant de génie, mais

[1] Beugnot, *Les Assises de Jérusalem,* t. I, Introd., p. XIV.

sans Dieu, sans foi, sans principe religieux d'aucune sorte, le royaume qu'ils auraient pu fonder n'eût pas subsisté plus longtemps que la trace imprimée par le pied des vainqueurs sur la poussière des campagnes de Judée.

Les hospices de Saint-Jean-l'Aumônier et de Saiute-Marie-Madeleine à Jérusalem.

26. Ce fut donc sur les bases de la foi chrétienne que Godefroi de Bouillon établit son empire. Avec quelques milliers de chrétiens il triompha des résistances les plus opiniâtres. Les Sarrasins, ennemis implacables, toujours domptés jamais soumis, recouraient à la guerre de brigands, lorsqu'ils ne pouvaient plus soutenir la lutte ouverte. Ils arrêtaient les croisés sur les grands chemins, les tuaient ou les vendaient aux marchands d'esclaves ; souvent même ils venaient en force dans l'intérieur des cités commettre des assassinats nocturnes. Dans ce danger commun, tous les Latins se firent soldats. Les religieux de Saint-Jean de Jérusalem, qui desservaient les hôpitaux des pèlerins, savaient au besoin prendre l'épée pour la défense de leurs hôtes et de leurs malades. On se rappelle que, vers le milieu du XI[e] siècle, des marchands d'Amalfi, témoins des cruels traitements infligés aux pèlerins d'Europe par les musulmans, maîtres alors de la ville sainte, avaient obtenu du calife égyptien Mostanser, avec lequel leur négoce les mettait en rapport, l'autorisation d'établir à leurs frais, dans l'intérieur même de Jérusalem et à proximité du Saint Sépulcre, un hospice pour les pèlerins des deux sexes[1]. Cette fondation pieuse, administrée par des religieux du Mont-Cassin, n'eut d'abord qu'un modeste oratoire du nom de Sainte-Marie-Latine, pour le distinguer des autres églises où l'office était célébré selon le rit grec. Peu après, deux nouveaux hospices, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, furent construits dans le voisinage, ayant chacun sa chapelle, la première sous l'invocation de Saint-Jean l'Aumônier, la seconde sous le vocable de Sainte-Marie Madeleine. A l'époque de la conquête de Jérusalem par les croisés, l'hospice des femmes était dirigé par une noble romaine, nommée Agnès, qui avait renoncé aux honneurs et aux richesses

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 226.

de son patriciat héréditaire pour venir auprès du Saint Sépulcre consacrer sa vie au soin des membres souffrants de Jésus-Christ. Celui des hommes était gouverné par un chevalier français, Gérard Tom ou Tunc, né dans l'île de Saint-Geniez, aujourd'hui Martigues, en Provence [1].

Le B. Gérard Tom, premier grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

27. Témoin de la charité qui s'exerçait à l'hôpital Saint-Jean, Gérard avait voulu s'y fixer pour devenir lui aussi le serviteur des pauvres. La gloire humaine dont il faisait le sacrifice lui revint plus brillante et plus durable qu'il n'aurait pu l'obtenir dans la milice du siècle. Il eut l'honneur d'être le fondateur et le premier Grand-Maître des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, appelés depuis chevaliers de Rhodes et de nos jours chevaliers de Malte. Un manuscrit du XIII[e] siècle publié dans le *Monasticon Anglicanum* nous fait connaître un touchant épisode de la vie du généreux chevalier. « Durant le siége de Jérusalem par Godefroi de Bouillon, dit l'auteur anonyme, Gérard enfermé dans la ville continuait à servir les pauvres dans son hôpital. Mais trois ou quatre fois par jour il se rendait au rempart, et pendant que la population musulmane lançait des pierres sur l'armée des chrétiens, il y jetait des morceaux de pain dont il avait eu soin de remplir son tablier en guise de pierres. Les soldats musulmans s'en aperçurent et dénoncèrent le fait au soudan, *soldano*. Celui-ci avait une grande estime pour Gérard, dont il admirait la charité. Il répondit aux dénonciateurs : Quand vous le verrez jeter du pain aux chrétiens qui nous assiégent, saisissez-le avec ses provisions, et amenez-le-moi. Autrement je ne croirai point à ce que vous me dites. — Quelques jours

[1] Le nom du bienheureux Gérard est diversement orthographié par les anciennes chroniques, qui l'appellent indistinctement *Giraldus, Geraudus, Gerardus Tum, Tung, Tuncus, Thom, Thunc, Tenc, Tenque*, etc. La cité actuelle de Martigues à l'issue de l'étang de Berre, avec un port communiquant par un canal à la Méditerranée, est formée de la réunion des trois anciennes villes de Saint-Geniez, Ferrières et Jonquières, situées sur de petites îles qui semblent sortir du sein des flots. Cette position exceptionnelle l'a fait surnommer la *Venise-Provençale*. Les historiens d'Italie ont contesté l'origine française du bienheureux Gérard et le font naître à Amalfi, mais tous les chroniqueurs anciens s'accordent dans le sentiment contraire.

après, Gérard étant venu selon sa coutume lancer du pain aux assiégeants, les Sarrasins le saisirent et l'amenèrent au soudan. Mais son tablier se trouva plein de pierres, en sorte que le soudan le fit remettre en liberté et lui dit : Continuez sans crainte à combattre les chrétiens. — Or, ajoute le pieux chroniqueur, il ne faut point douter que les pains dont Gérard avait rempli son tablier n'aient été subitement, par la puissance de Dieu, changés en pierres. » La conclusion nous semble quelque peu hasardée. Il se pourrait que, ce jour-là, Gérard, averti de la surveillance dont il était l'objet, eût pris ses précautions pour la déjouer. Quoi qu'il en soit, l'auteur anonyme poursuit son récit en ces termes : « Gérard continua sans être inquiété à lancer chaque jour du pain aux soldats de Dieu. Godefroi de Bouillon avec son armée victorieuse entra à Jérusalem. Après avoir accompli son pèlerinage au Sépulcre du Sauveur et aux autres stations saintes, sa première visite fut pour Gérard, le maître de l'hôpital, qui fut compris pour une large part dans la distribution faite aux barons des domaines de la conquête [1]. » — Tous les pèlerins, tous les pauvres, tous les infirmes, sans distinction de religion ni d'origine, grec ou latin, chrétien ou infidèle, étaient secourus et soignés par les frères hospitaliers. Gérard le Bienheureux, car c'est le titre que les chroniqueurs anciens lui accordent, n'avait point dans le principe donné à son institut la forme militaire. « S'adjoignant, dit Jacques de Vitry, de nobles et religieux compagnons que l'exemple de sa sainte vie et de son admirable charité groupa sous sa direction, il les organisa en communauté et leur donna une règle monastique. Leur costume était un grand manteau noir avec la croix blanche sur la poitrine. Aux trois vœux ordinaires de profession religieuse, ils ajoutaient celui de « servir Dieu humblement et dévotement dans la personne des pauvres. » Pauvres eux-mêmes, ils distribuaient largement à leurs frères en pauvreté les aumônes qu'on leur distribuait. Après leur mort, ils voulaient reposer à

[1] *Monasticon Anglic.*, t. II, p. 489, ed. Dodsworth et Dugdale, Londres, 1655, in-fol. — Cf. *Patr. lat.*, t. CLV, col. 1097.

côté des pauvres qu'ils avaient secourus dans leurs maladies et aidés pieusement à bien mourir. Leur cimetière commun était le champ de *Haceldama*, ce champ du potier, acheté au temps de la Passion par les Juifs pour la sépulture des étrangers, avec les trente deniers, prix de la trahison, rejetés par Judas sur le pavé du Temple. Leur vie se partageait entre la prière et les œuvres de charité. Les veilles saintes, les macérations, l'abstinence, le jeûne, rien pour eux n'était assez austère ; mais leur tendresse miséricordieuse ne trouvait rien d'assez exquis pour les malades et pour les pauvres. Ils les appelaient leurs *seigneurs,* ils leur réservaient le pain de fleur de froment et se contentaient pour eux-mêmes d'un mélange grossier d'orge et de son. Une discipline sévère entretenait dans la communauté l'esprit de régularité et de ferveur. Pour les fautes graves, s'il venait à s'en produire, le coupable était dégradé en plein chapitre. On lui arrachait la croix dont il s'était rendu indigne, et on l'expulsait comme un membre pourri. La prison et les fers étaient la punition des pécheurs qu'on ne jugeait point incorrigibles. Les moindres manquements entraînaient des peines humiliantes, celle par exemple de manger, à genoux, aux pieds des frères, la maigre pitance du réfectoire. » Doublement chevaliers du Christ, dont ils portaient et défendaient la croix, les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem conquirent la vénération des musulmans eux-mêmes. « Dieu était avec eux, reprend le chroniqueur, et ils étaient aimés de tous. Leur réputation s'étendit dans toute la terre des chrétiens, et leur sainteté fut connue jusqu'aux extrémités du monde. Les pèlerins de toute nation, de toute tribu, de toute langue, qui affluèrent à Jérusalem après la délivrance du Saint-Sépulcre, de retour dans leur patrie, racontaient les merveilles de charité accomplies par les chevaliers du bienheureux Gérard. Les largesses des rois, les aumônes des fidèles, vinrent bientôt, de toutes les contrées de l'Occident, en aide aux serviteurs de Dieu[1]. » Godefroi de Bouillon avait donné le premier l'exemple,

[1] Jacob. de Vitriaco, *Historia Orientalis et Occidentalis seu Histor. Hierosolymitana,* Duaci, 1597, lib. I, cap. LXIV, p. 11.

en faisant entre les mains du bienheureux Gérard la cession d'une partie de ses domaines dans le Brabant [1]. A mesure que les ressources augmentèrent, le saint fondateur agrandit son œuvre. Il créa en Europe un grand nombre d'hôpitaux et de maisons de charité, pour servir comme de stations hospitalières aux pèlerins que la maladie ou le dénûment atteignaient à l'aller et au retour du voyage en Terre-Sainte. Comme à Jérusalem d'ailleurs, ces établissements restaient constamment ouverts aux pauvres et aux malades indigènes. Telle fut l'origine des commanderies. En quelques années, la Sicile, l'Apulie, la ville de Pise, la Provence, c'est-à-dire les points les plus habituellement choisis pour l'embarquement des pèlerins, furent dotées d'institutions de ce genre. En 1113, le pape Pascal II adressait « à son vénérable fils Gérald (Gérard), fondateur et prévôt de l'hôpital de Jérusalem, » une bulle portant confirmation de l'ordre de Saint-Jean, « et le plaçant dès lors sous le patronage immédiat de l'église Romaine et sous la protection du bienheureux Pierre prince des apôtres. » Le pontife énumère les annexes déjà érigées en Occident, au bourg de Saint-Gilles, à Pise, Bari, Otrante, Tarente et Messine. Il veut qu'elles gardent à perpétuité leur titre de Saint-Jean de Jérusalem, « sans que nul roi, prince ou seigneur, puisse les soustraire à la juridiction de Gérard et de ses successeurs légitimement élus en chapitre général [2]. »

Les armoiries. La noblesse chrétienne aux croisades.

28. La tradition attribue à Pascal II le choix des armoiries de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean : on rapporte également à ce pape la fixation des insignes héraldiques qui composèrent l'écusson du royaume de Jérusalem [3]. L'origine des armoiries a donné

[1] La donation de Godefroi de Bouillon comprenait la seigneurie et la terre de Montboire avec toutes ses dépendances. (Vertot, *Hist. des Chevaliers de Malte*, t. I, p. 47.)

[2] Paschal. II, *Epist.* 357 ; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 314.

[3] M. Lacabane, dans la *Notice des Armoiries de la salle des Croisades*, s'exprime en ces termes : « Les armes qui furent données au royaume de Jérusalem, en 1100, par le pape Pascal II, se blasonnent ainsi : *d'argent, à la croix potencée et contre-potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même.* — Les armes de famille du bienheureux Gérard n'ayant pu être retrouvées,

lieu à de nombreuses controverses ; elle a été plus d'une fois obscurcie par les dissertations qui prétendaient la faire mieux connaître. Mais les recherches les plus exactes sur cette matière prouvent que, si l'institution des armoiries appartient à l'Occident, c'est à l'époque des croisades que leur usage est devenu général. Dans des armées plus nombreuses que toutes celles que l'Europe chrétienne eût jamais rassemblées, composées de nations diverses, parlant des langues différentes, les croisés furent obligés de multiplier les signes qui servaient de points de ralliement aux vassaux pour se ranger sous la bannière de leurs seigneurs. La plupart des emblêmes et des termes du blason portent manifestement l'empreinte des traditions de la croisade. Les croix de formes variées, les lions, les léopards ; les merlettes, sorte d'oiseaux qui émigrent annuellement et qui sont représentés sans pieds ni becs, symbole des souffrances des croisés ; les hirondelles voyageuses, les pigeons messagers fidèles, et cent autres emblêmes héraldiques du même genre sont autant de souvenirs des voyages d'outre-mer. En propageant l'usage des armoiries, les croisades favorisèrent l'institution des noms de famille qui devinrent dès lors héréditaires, tandis qu'auparavant les prénoms individuels avaient presque seuls été en usage. Les croisades furent ainsi pour la noblesse européenne comme un second baptême chrétien, qui rajeunit ses illustrations antiques et en fit éclore de nouvelles. La chevalerie, institution féodale dont l'origine était fort antérieure à l'époque des croisades, reçut de celles-ci une direction plus élevée et, si l'on peut s'exprimer ainsi, comme un sacre de troisième majesté. Ducange a prouvé que les cérémonies religieuses qui accompagnaient la collation de l'ordre de chevalerie étaient

dit encore le savant généalogiste, il a semblé convenable de lui donner *la croix d'argent en champ de gueules,* que le pape Pascal II accorda comme armes distinctives à l'ordre dont Gérard fut le fondateur. » (*Galeries Histor. du palais de Versailles*, t. VI, p. 81 et 89). Depuis, M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont, dans son remarquable ouvrage intitulé : *Monuments des Grands Maîtres de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem,* a reproduit les armes personnelles du bienheureux Gérard : *un lion lampassé et bordé de gueules sur champ d'azur.*

déjà en usage avant les croisades. Il est certain cependant que les rites particuliers ordonnés par Urbain II pour la bénédiction du chevalier partant pour la guerre sainte, la solennité du vœu précédant le départ, la confession et la communion préparatoires, l'engagement de mettre partout son épée au service de Dieu, de la justice et du droit, imprimèrent à la chevalerie un caractère presque sacré, en la plaçant à un rang intermédiaire entre une création de l'Église et une institution purement civile ou politique. L'ordre naissant du bienheureux Gérard se recruta presque entièrement de chevaliers croisés. Tels furent Raimond Dupuy, Dudo de Comps, destinés à se succéder l'un à l'autre dans la grande maîtrise de l'ordre, Gaston de Burdeiz, Cuno de Montaigu et beaucoup d'autres, tous compagnons d'armes de Godefroi de Bouillon. Le saint fondateur, leur modèle et leur père, mourut vers 1118, à l'âge de quatre-vingts ans. Ses reliques vénérées suivirent dans leurs fortunes diverses les Hospitaliers de Jérusalem. Transportées successivement à Rhodes, en Chypre, à Malte, elles furent ramenées en France en 1534 et déposées d'abord à Manosque, puis trois ans après dans la chapelle des anciens comtes de Forcalquier, devenue le siége d'une commanderie de l'ordre de Malte [1].

Les chevaliers hospitaliers de Saint-Lazare de Jérusalem.

29. Ainsi les institutions religieuses et militaires auxquelles la conquête de Jérusalem donna naissance survécurent au royaume fondé par Godefroi de Bouillon. Il en fut de même de l'ordre des

[1] M. de Villeneuve-Bargemont, *Monum. des Grands Maîtres de Saint-Jean de Jérusalem,* t. I, p. 5. — « Les ossements du fondateur des Hospitaliers, ajoute le noble auteur, étaient conservés dans une cassette ornée de peintures, et fermée de deux serrures dont on gardait les clefs au grand prieuré de Saint-Gilles. On lisait cette inscription, sur le mur où la cassette était placée : *Hic jacent ossa sancti Gerardi.* Plusieurs villages de Provence prétendent posséder des reliques de ce vénérable personnage. Le célèbre Pierre Puget cisela en argent la statue du bienheureux Gérard, et la tête qui passait pour un des chefs-d'œuvre du grand sculpteur, existe encore dans la principale église de Manosque ; mais on a eu le mauvais goût de la peindre. La médaille gravée en l'honneur du fondateur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans l'ouvrage imprimé à Parme par Bodoni, en 1780, sous le titre de *Memorie de Gran-Maestri,* etc., porte cette légende : *Pietatis, virtutisque bellicæ fœdus.* »

chevaliers hospitaliers de Saint-Lazare de Jérusalem, l'une des plus héroïques fondations inspirées par la charité chrétienne aux guerriers de la première croisade. La lèpre, cette peste permanente de l'Orient, avait depuis longtemps sollicité le zèle et le dévouement des ordres religieux. En l'an 370, saint Basile avait fait construire dans l'un des faubourgs de Césarée un hôpital magnifique, « véritable cité, » suivant l'expression de saint Grégoire de Nazianze, « où furent recueillis tous les lépreux de la Cappadoce [1]. » Saint Basile allait fréquemment les servir de ses mains, encourageant par son exemple les religieux et religieuses de son ordre qui se dévouaient aux soins de cette terrible maladie. De nombreux établissements de ce genre furent créés dans les principales cités de l'Orient par les Basiliens, qui les placèrent tous sous l'invocation de saint Lazare, frère de Marie-Madeleine et de Marthe, l'ami du Sauveur, le glorieux ressuscité de Béthanie. Soit que la comparaison de la lèpre avec une mort vivante eût déterminé le choix de ce patron spécial, soit que l'on voulût, comme le disent quelques historiens, consacrer ainsi une tradition qui rapporte que « saint Lazare employait ses biens principalement à faire soigner les malades atteints de la lèpre [2], » il est certain que c'est lui, et non le mendiant Lazare de la parabole évangélique, que toutes les maisons hospitalières destinées à recevoir les lépreux ont pris pour protecteur céleste [3]. Un établis-

[1] S. Gregor. Nazianzen., *Oratio* XLIII, nº 63; *Patr. græc.*, t. XXXVI, col. 578. — Cf. Theodoret, *Histor. Eccles.*, l. IV, cap. XVI; *Patrol. græc.*, t. LXXXII, col. 1162.

[2] Gautier de Sibert, *Histoire des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare*, in-4º, 1772, p. 9, note *f*.

[3] « Cependant, dit M. Faillon, Benoît XIV (*De servor. Dei beatificatione*, lib. IV, part. II, cap. II, nº 12) et quelques autres écrivains ont pensé que ces maisons connues sous le nom de *Ladreries*, de celui de saint *Ladre* ou *Lazare*, ont dû être appelées de la sorte à cause du mendiant Lazare dont il est parlé dans la parabole du Mauvais riche, et non de saint Lazare de Béthanie. Mais si ces auteurs eussent eu occasion d'examiner plus à fond ce point d'histoire, ils se seraient aisément convaincus du contraire. « On ne peut pas douter, dit Gautier de Sibert, que les maisons de l'ordre et l'ordre même n'aient pris pour sceau la figure du saint Lazare dont ils portaient le nom, et l'on voit par d'anciens titres qu'en 1301, 1326, 1398, 1400, les maisons de Saint-Lazare

sement de ce genre existait à Jérusalem avant la conquête de Godefroi de Bouillon. Il devint, comme celui de Saint-Jean-l'Aumônier, le berceau d'un ordre à la fois religieux et équestre, dans lequel s'enrôlèrent grand nombre de guerriers de la première croisade. On désigne généralement pour son principal fondateur le chevalier Boyant Roger [1], disciple et compagnon du bienheureux Gérard. La règle de saint Augustin, plus familière aux Occidentaux, fut substituée à celle de saint Basile; mais à l'exemple du grand évêque de Césarée, les chevaliers de Saint-Lazare ne craignaient pas de soigner de leurs mains et de panser les ulcères des lépreux. Comme guerriers, ils se signalèrent par les plus éclatants services dans l'armée des rois de Jérusalem. Comme hospitaliers, ils couvrirent la Syrie et l'Europe tout entière de léproseries et de lazarets. Une particularité touchante de leur institut consistait dans l'obligation de choisir chaque nouveau grand maître exclusivement parmi les chevaliers lépreux de l'hôpital de Jérusalem. Cette disposition statutaire témoigne plus

de Blois, d'Orléans, de Verdun, de Secdorf et de Gfenn en Suisse, avaient dans leur sceau la représentation de saint Lazare de Béthanie. » (*Hist. de N.-D. du Carmel et de Saint-Lazare,* p. 376.) Nous pouvons ajouter, reprend M. Faillon, que de noúvelles recherches montrent qu'au siècle précédent les maisons de l'ordre avaient, en effet, dans leur sceau la figure de saint Lazare de Béthanie. On conserve aux Archives nationales un sceau de la maison de *Saint-Lazare-lez-Paris* attaché encore à un acte de l'année 1264, et où l'on voit saint Lazare avec ses sœurs Marthe et Madeleine, à la prière desquelles le Sauveur le rappelle à la vie. Le sujet de la résurrection de Lazare est aussi représenté sur un sceau de la ladrerie de Corbeil attaché à un acte daté de l'année 1263, et sur un autre de la même époque provenant de la léproserie de Laon. Ces détails montrent donc que le patron des ladreries était réellement saint Lazare de Béthanie, frère de Marthe et de Madeleine. On le donnait sans doute aux lépreux, comme exemple de patience dans sa maladie, et comme motif d'espérance dans sa résurrection. Car l'Évangile, avant de rapporter la résurrection de Lazare, le représente d'abord comme malade (*Joan. XI,* 1) : *Erat languens Lazarus a Bethania, de castello Mariæ et Marthæ.* (*Monum. inéd. de S. Marie Madeleine,* t. I, col. 1191-1192.)

[1] Boyant-Roger est nommé dans une donation faite en l'an 1120 à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem par Othon comte des Abruzzes. Le nom de Boyant-Roger, qui devrait figurer à la salle des Croisades, a échappé à l'attention des savants qui ont présidé, avec tant d'érudition, d'ailleurs, à cette collection nationale.

éloquemment que tous les discours de l'héroïsme avec lequel les membres de l'ordre s'exposaient à la contagion et la subissaient comme le couronnement suprême de leur charité. Contraints en 1253 par les victoires des musulmans à quitter la Palestine, ils suivirent en France le roi saint Louis, qui plus d'une fois avait partagé leur humble ministère au chevet des malades et soigné avec eux en Orient leurs chers lépreux. Saint Louis leur confirma les donations faites par ses prédécesseurs, il les mit en possession de plusieurs maisons, commanderies et hôpitaux de fondation nouvelle. Le chef de l'ordre fut transféré à Boigny, près Orléans, dans un prieuré donné dès l'an 1154 aux chevaliers par Louis le Jeune. Le grand maître prit le titre de « Grand Maître de l'ordre de Saint-Lazare, tant deçà que delà des mers, » sa juridiction s'étendant non-seulement sur les chevaliers qui existaient en France, mais encore sur tous ceux des royaumes étrangers. Dans ces conditions nouvelles, il fallut modifier l'article du règlement relatif à l'élection des Grands-Maîtres. Les chevaliers s'adressèrent donc au pape Innocent IV pour lui exposer qu'ayant toujours élu à cette dignité un chevalier lépreux, ils se trouvaient pour la première fois dans l'impossibilité d'observer cet article fondamental de leur règle, parce que les musulmans avaient tué tous les chevaliers lépreux de leur hôpital de Jérusalem[1]. On sait que l'ordre de Saint-Lazare, uni par Henri IV à celui de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, fondé par ce prince en 1608[2], se

[1] Voici en quels termes le pape Pie IV, dans une bulle où il confirme et renouvelle tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs à l'ordre de Saint-Lazare, raconte le fait : *Innocentius IV, per eos accepto quod licet de antiqua, approbata et eatenus pacifice observata consuetudine, obtentum esset ut miles leprosus domus sancti Lazari Hierosolymitani in ejus magistrum assumeretur ; verum quia omnes milites leprosi dictæ domus ab inimicis fidei miserabiliter interfecti fuerant, et hujusmodi consuetudo nequibat commode observari... concessit fratribus ipsis licentiam aliquem militem sanum in prædictæ domus magistrum (non obstante consuetudine hujusmodi) eligendi auctoritate apostolica.* (Pius IV, *Inter assiduas*, 4 maii 1565. — *Bullar. Roman.*, t. IV, part. II, p. 215.)

[2] La bulle *Militantium* de Paul V pour l'approbation apostolique de l'ordre équestre de Notre-Dame du Mont-Carmel est datée du 16 février 1609. (*Bullar. Roman.*, t. V, part. III, p. 297.)

perpétua en France jusqu'à la Révolution. Une autre branche subsiste encore en Italie, où, depuis l'an 1572, par une bulle de Grégoire XIII, elle fut réunie à l'ordre de Saint-Maurice, fondé un siècle auparavant par Amédée VIII, premier duc de Savoie.

Les chanoines du Saint-Sépulcre. Privilége du roi de Jérusalem et du patriarche en leur faveur.

30. Les chanoines du Saint-Sépulcre établis par Godefroi de Bouillon dès les premiers mois qui suivirent la conquête de Jérusalem, subirent eux-mêmes la nécessité commune à toutes les institutions analogues de défendre, l'épée à la main, les intérêts sacrés confiés à leur garde. Arnulf de Rohes, en sa qualité de gardien du Saint-Sépulcre et de protecteur des saintes reliques, assistait à la bataille d'Ascalon. Le rôle militant des hommes de prières rappelait celui de Zorobabel, relevant d'une main les remparts de Sion et repoussant de l'autre les incursions ennemies. Jusqu'en 1114, la collégiale du Saint-Sépulcre se composa exclusivement de chanoines séculiers. A cette époque, ils embrassèrent la règle de Saint-Augustin et firent profession religieuse. Nous avons encore l'acte d'institution rédigé par Arnulf de Rohes, qui avait réussi à cette époque, comme nous le dirons plus tard, à se faire accepter en qualité de patriarche de Jérusalem. Il ne devait pas jouir longtemps de ce titre, dont sa conduite antérieure et le scandale persistant de ses mœurs déréglées le rendaient doublement indigne. Le langage officiel de ce « premier né de Satan, de ce fils de perdition[1], » comme l'appelle Guillaume de Tyr, ne ressemble aucunement aux désordres de sa vie privée. Il semble que l'hypocrite patriarche voulait, en redoublant de zèle pour la réforme d'autrui, faire oublier les mauvais exemples qu'il donnait malheureusement lui-même au clergé et aux fidèles de Jérusalem. Du reste soit adulation, soit hommage sincère rendu à la vérité, le patriarche fait honneur au roi Baudoin I de l'initiative prise en cette circonstance. Voici ses paroles : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi Arnulf par la grâce de Dieu patriarche de Jérusalem, le dernier parmi les serviteurs des serviteurs de la majesté divine, d'après les ordres du très-glorieux roi Baudoin,

[1] Guillelm. Tyr., *Hist. Hierosol.,* l. X, cap. VII; *Patr. lat.,* t. CCI, col. 461.

par la grâce de Dieu souverain de Jérusalem, nous secondant de toute sa puissance et de toute son énergie pour le plus grand bien des âmes, je notifie à tous les chrétiens de l'univers le privilége établi par le conseil de ce roi et confirmé par nous pour la réforme de l'église du Saint-Sépulcre, l'an de l'incarnation du Seigneur MCXIV, de notre patriarcat le IIIe, du règne de Baudoin le XIVe, en l'indiction VIIe, épacte XIIe (1194). — Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, a tellement aimé son Église qu'il a voulu pour elle se faire homme et la racheter de son sang très-précieux. En ces derniers temps, comme un nouveau gage de son ineffable miséricorde, il a daigné arracher aux Turcs et aux Sarrasins les lieux à jamais sanctifiés par sa passion et sa résurrection très-glorieuse. Par un acte de sa puissance divine, il lui a plu de les remettre au pouvoir des chrétiens fidèles, récompensant ainsi tant de souffrances et de labeurs héroïquement endurés pour sa cause. Lui seul a fait ce prodige, car ni la valeur, ni la science militaire, ni le nombre de nos soldats n'eussent pu l'accomplir. C'est lui qui a combattu pour nous; c'est lui qui a miséricordieusement établi son peuple dans les « pâturages sacrés » de l'antique Israël[1]; c'est lui qui malgré notre indignité nous a fait rentrer dans son héritage usurpé par les infidèles. Mais l'antique ennemi du genre humain, se voyant privé des instruments de sa malice, a redoublé d'efforts pour pervertir les instruments de miséricorde. Les nouveaux habitants de Jérusalem ont oublié les préceptes du Seigneur; la corruption s'accroît de jour en jour. Elle monte jusqu'au clergé lui-même, ô douleur! et le bon exemple qu'il devrait donner aux autres, la dévotion, la piété dont il devrait être le gardien et le modèle, s'éteignent dans de honteux dérèglements. En conséquence moi Arnulf, le plus humble des Hiérosolymitains, élu pasteur par le roi, le clergé et le peuple, élevé au sublime honneur du patriarcat, voulant sauver mon âme et pourvoir au salut du troupeau qui m'est confié, je ne puis laisser plus longtemps ces désordres impunis. Que de

[1] *In loco pascuæ ibi me collocavit. Psalm.* XXII, 2.

fois mes avertissements paternels se sont adressés aux chanoines du Saint-Sépulcre! Je les suppliais d'établir parmi eux la vie commune, telle que les apôtres la pratiquèrent à Jérusalem, et de se constituer en communauté sous la règle du bienheureux Augustin, en telle sorte que le nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur fût glorifié dans cette ville sainte, et que nous tous, avec eux, nous puissions espérer la récompense de la gloire éternelle. Quelques-uns d'entre eux, touchés par la grâce divine, ayant accueilli nos salutaires exhortations, je les ai institués canoniquement, comme de dignes serviteurs du Christ, pour exercer le ministère sacré dans l'église du Saint-Sépulcre. Les autres ont persisté dans leur obstination à repousser le joug de la sainte obéissance. J'ai dû les éliminer sans espoir de retour. Afin de pourvoir dans le présent et pour l'avenir à l'entretien du chapitre ainsi reconstitué, d'après les conseils du glorieux roi Baudoin, avec l'assentiment du clergé et du peuple de notre patriarcat, j'ai assigné aux nouveaux chanoines des ressources qui suffiront avec la grâce de Dieu à tous leurs besoins. Ils recevront annuellement la moitié de toutes les offrandes faites au Saint-Sépulcre par les pèlerins; ils auront les deux tiers de la cire, l'autre tiers étant réservé au patriarcat. Les oblations spécialement faites pour la sainte croix, dont ils ont en tout temps la garde, leur appartiendront intégralement sauf celles de la *Parasceve* (Vendredi-Saint), et sauf le temps où le patriarche est obligé de porter dans les expéditions militaires et autres occasions solennelles l'auguste relique. Je leur ai accordé le droit de dîme sur toute la cité sainte de Jérusalem et sur les villages adjacents, à l'exception des domaines du patriarcat. Je leur ai concédé la moitié du bénéfice donné au Saint-Sépulcre par le roi en échange de l'évêché de Bethléem. Je leur ai fait en outre cession de l'église Saint-Pierre en la ville de Joppé, avec toutes ses appartenances et dépendances, sous la juridiction patriarcale de Jérusalem. Enfin je leur ai donné l'église du bienheureux Lazare avec ses annexes, confirmant d'ailleurs toutes leurs autres possessions et toutes celles qn'il plairait à Dieu de leur procurer dans la suite. Si quelqu'un avait la présomption de

violer notre présent privilége, que le Seigneur lui réserve le sort des maudits. Mais que la grâce et la paix de Dieu le Père et de Jésus-Christ repose sur ceux qui l'observeront et feront respecter les droits de la sainte Église. *Amen*[1].

Rapide extension de l'ordre des chanoines du Saint-Sépulcre.

31. Sincère ou non, le langage d'Arnulf est ici à la hauteur de son titre de patriarche de Jérusalem; il prouve sinon la vertu au moins l'élévation et la culture intellectuelle de l'ancien chapelain de Robert Courte-Heuse. Baudoin I, par un diplôme royal portant les mêmes indications chronologiques que le rescrit d'Arnulf, confirma les donations précédentes en ces termes : « Moi Baudoin par la disposition divine investi du royaume de Jérusalem, à la prière du vénérable Arnulf patriarche de la cité sainte, et aux instances des chanoines de l'église du Saint-Sépulcre, en vertu de ce présent décret exprimant ma volonté souveraine, je confirme à cette église toutes les donations faites par le duc Godefroi [de Bouillon], mon prédécesseur et frère, pour être possédées par elle en libre jouissance et sans contestation aucune, savoir les vingt et un *castella*[2] ci-après nommés : Ainquina, Armotia, Kefreachab, Kefredil, Bubil, Hubin, Aram, Kalendia, Betligge, Byrra, Subahiet, Ataraberet, Urniet, Zénu, Helmule, Beitelam, Aineseins, Barimeta, Beitiumen, Beitfuteir, Betsur; tous les fours de Jérusalem, excepté les deux qui appartiennent, l'un à l'hôpital [de Saint-Jean] et l'autre à Sainte-Marie-Latine. J'ai donné moi-même et donne au Saint-Sépulcre l'église de Saint-Lazare [de Béthanie] avec ses *villani* (habitants de la villa) et leurs familles, ainsi que les quatre *casalia* voisins : Benehati, Benehabeth, Ragabam, Roma; de plus mille *modii* (boisseaux) de froment à prendre chaque année sur le territoire de Naplouse (*Neapoleos*), enfin la moitié du domaine livré par moi en échange de l'évêché de Bethléem[3]. » Les riches dotations dont la

[1] M. de Rozière, *Cartulaire de l'égl. du Saint-Sépulcre de Jérus., publié d'après les Mss du Vatican; Patr. lat.*, t. CLV, col. 1115.

[2] *Casellum, idem quod Casale, prædium rusticum* (ferme, métairie). *Certus casarum numerus, villa, suburbium.* (Hameau, bourg, faubourg.) (Ducange, *Glossar.*).

[3] *Cartul. du Saint-Sépulcre ; Patr. lat.*, t. cit., col. 1121.

collégiale du Saint-Sépulcre était ainsi pourvue par la libéralité des deux premiers rois de Jérusalem ne permettent pas de douter que les titulaires, outre l'exercice régulier de leurs fonctions canoniales, n'exerçassent largement en faveur des pèlerins de Terre Sainte le ministère de charité qui était le but général des institutions religieuses fondées après la conquête par Godefroi de Bouillon. Les princes d'Occident ne se montrèrent pas moins généreux envers l'ordre du Saint-Sépulcre. Le 4 septembre 1128, une bulle d'Honorius II, datée de Bénévent, confirmait et renouvelait les précédents priviléges de la collégiale du Saint-Sépulcre. Elle énumère ensuite leurs possessions dans les diverses provinces de l'Europe, en Apulie, à Brundusium (Brindes); en France, dans les diocèses d'Embrun, Maguelonne, Albi, Saintes et Bazas; en Espagne, dans les évêchés d'Ausona, Urgel, Nagera, Burgos, Palencia, Ségovie, Zamora, Astorga, Saint-Jacques de Compostelle et Tudela. Leurs maisons en Orient s'étaient également multipliées; ils avaient des établissements à Césarée de Palestine, à Tyr et à Tripoli[1]. En 1144 (12 janvier) le pape Célestin II leur donnait une église à Rome. « Nous voulons, disait-il, honorer et exalter autant qu'il est en notre pouvoir la sainte cité de Jérusalem, et lui prouver la tendre affection que nous lui portons dans le Seigneur. Vous trouverez donc, quand les affaires de votre communauté vous appelleront à la curie Romaine, une église pour y célébrer les offices comme au Saint-Sépulcre, et une hospitalité digne de vous[2]. » Après la conquête de la Syrie par Saladin, les chanoines du Saint-Sépulcre, obligés de se retirer dans leurs provinces d'Europe, furent agrégés à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, sauf en Sicile et en Pologne où ils se perpétuèrent jusqu'à l'époque des révolutions dont ces deux pays furent successivement victimes. En 1496, le pape Alexandre VI cherchant, comme tous les pontifes ses prédécesseurs, à réagir contre les progrès de plus en plus menaçants des Turcs et à

[1] *Cartul. du S.-Sépulcre*; *Patr. lat.*, t. CLXVI, col. 1282.
[2] *Ibid.*, col. 794.

raviver chez les nations chrétiennes le sentiment chevaleresque qui avait produit les croisades, réorganisa un ordre équestre du Saint-Sépulcre, dont les membres furent d'abord exclusivement choisis par le saint-siége. Le privilége de nomination fut étendu depuis au supérieur des Franciscains de Terre sainte et aux patriarches latins de Jérusalem, qui en jouissent encore [1].

Chevaliers des saints Cosme et Damien.

32. L'expansion de la charité aux lieux où Jésus-Christ Fils du Dieu vivant s'était fait homme et avait souffert la mort pour racheter tous les hommes, fut tellement rapide et universelle que l'historien peut à peine en suivre les manifestations simultanées. L'œuvre du rachat des captifs, qui devait plus tard, par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois, revêtir la forme définitive sous laquelle elle subsiste encore, fut ébauchée à l'époque de Godefroi de Bouillon par un ordre religieux et militaire, placé sous le patronage des martyrs Saint-Cosme et Damien [2]. Les chevaliers qui s'y dévouèrent avaient pour mission principale de parcourir les diverses provinces de l'Orient, pour arracher aux mains des Turcs les milliers de croisés, de toute condition et de tout sexe, tombés durant les douloureuses péripéties de l'expédition sainte au pouvoir des infidèles. Ils servaient d'intermédiaires aux familles d'Europe qui cherchaient à prix d'or des nouvelles d'un fils, d'un frère, d'une sœur, d'un époux, d'un père, disparus sans laisser de traces. Nos chroniques locales sont pleines de récits attendrissants sur le retour inattendu de chevaliers qu'on avait longtemps désespéré de revoir. Quelques-uns de ces épisodes présentent, dans les légendes contemporaines, un caractère merveilleux. La sainte Vierge, que les croisés saluaient dans toutes les langues de l'Europe du nom de Notre-Dame, et dont la poétique invocation composée par Adhémar de Monteil était devenue le chant de guerre des chevaliers chrétiens [3], témoigna plus d'une fois par de miraculeuses délivrances la protection céleste qu'elle exerçait sur les vaillants

[1] Hélyot, *Dict. des Ordr. Relig.*, t. III, col. 529.

[2] Cf. Moroni, *Dizionar. storico-ecclesiast.* — Hélyot, *Dict. des Ordr. Relig.*, t. I, col. 1064.

[3] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 422.

libérateurs du tombeau de son divin Fils. Mais il est permis de croire qu'en maintes circonstances, le captif détenu au fond du Korassan ou dans les cachots d'Alep, de Damas ou du Caire, qui voyait soudain tomber ses chaînes et qui pouvait reprendre le chemin de la patrie, dut sa liberté à l'intervention des religieux de Saint-Cosme et Damien.

Berceau de l'ordre des Templiers. Hugues de Payns et ses huit premiers compagnons.

33. Une autre inspiration à la fois charitable et chevaleresque fut le germe de l'ordre fameux des Templiers, dont nous aurons à raconter plus tard l'institution régulière, le développement, les gloires et la sinistre décadence. « Neuf d'entre les chevaliers demeurés avec Godefroi de Bouillon à Jérusalem après le départ des princes croisés, s'associèrent, dit Jacques de Vitry, pour protéger les pèlerins qui accouraient de tous les points du monde au Sépulcre délivré du Sauveur. L'affluence des pieux visiteurs, riches et pauvres, femmes et enfants, jeunes gens et vieillards, la plupart du temps sans armes et sans aucun moyen de défense, les livrait comme une proie au brigandage des Sarrasins, dont les bandes éparses le long des routes, dissimulées derrière les rochers, attendaient les caravanes chrétiennes, pillant ou massacrant sans pitié leurs victimes[1].» Hugues de Payens ou Payns (*de Paganis*), d'une famille alliée à celle des comtes de Champagne et qui tire son nom du petit village de Payns près de Troyes, fut le premier qui eut l'idée de consacrer le reste de sa vie à l'humble et dangereux ministère d'escorter les pèlerins. A l'exception de Geoffroi de Saint-Omer (*Gaufridus de Sancto-Aldemaro*)[2], cité par Jacques de Vitry, le nom des autres chevaliers primitivement associés à l'œuvre de Hugues de Payns est resté longtemps inconnu. Des recherches plus attentives ont permis d'en rétablir la liste complète. Ce furent Godefroi, Rovall, Geoffroi Bisol, Payen de Montdidier, Archambaud de Saint-Aignan[3], Gondremar et enfin André

[1] Jacob. de Vitr., *Histor. Hierosol.*, l. I, cap. LXV, p. 115.

[2] C'est à tort que ce nom est traduit, dans la notice de la salle des Croisades du palais de Versailles, par Geoffroi de Saint-Aldemar. (*Galeries Histor.*, t. VI, p. 117.)

[3] Voici en quelle forme ces noms sont inscrits dans les actes du concile de Troyes de l'an 1128, où Hugues de Payens vint demander à saint Bernard une gle pour son nouvel ordre : *Ipse vero magister militiæ Hugo* (*de Paganis*)

de Montbard, oncle maternel de saint Bernard[1]. « Ces dévots chevaliers, aimés de Dieu et brûlant de charité, continue Jacques de Vitry, renoncèrent au monde pour se constituer en une milice chrétienne. Ils firent profession entre les mains du patriarche de Jérusalem, s'engageant à défendre les pèlerins contre les pillards et à veiller à la sécurité des routes. De même que les chanoines réguliers, ils prononçaient les vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, y ajoutant celui de combattre pour le service de Jésus-Christ. Ils n'avaient d'autres vêtements que ceux dont les fidèles leur faisaient l'aumône, et ce fut ainsi qu'ils passèrent neuf ans sous l'habit séculier. Le roi de Jérusalem et ses barons nourrissaient ces nobles hommes, qui avaient tout quitté pour Dieu. De concert avec le patriarche, ils subvenaient à l'entretien de l'institut, et pour le remède de leur âme, ils lui firent donation de quelques domaines et bénéfices. Comme ces chevaliers n'avaient pas encore d'église spécialement attitrée ni de résidence fixe, le roi les logeait provisoirement dans une aile de son palais, près du Temple du Seigneur. L'abbé et les chanoines attachés au service du Temple leur cédèrent eux-mêmes une cour, *plateam*, attenant à leur collégiale et contiguë au palais, pour y établir les dépendances nécessaires. Ce voisinage du Temple leur fit donner plus tard, quand le pape Honorius II (1128) érigea canoniquement leur ordre, le nom de Frères de la milice du Temple ou Templiers[2]. »

Première origine de l'ordre des Chevaliers Teutoniques.

34. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et ceux du Temple devaient se compléter par un troisième ordre équestre, dont l'institution ne fut définitivement régularisée qu'en 1198,

quosdam de fratribus suis habuit, verbi gratia, F. Godefridum, F. Rovallum, F. Gaufridum Bisol, F. Paganum de Monte-Desiderii, F. Archembaudum de Sancto-Aniano. (*Patr. lat.*, t. CLXXXV, col. 718. Cf. Bolland., *Act. S. Bernard.*, t. IV August., die 20 ; *Commentar. præv.*, nº 158.)

[1] Les noms de Gondremar et d'André ne se trouvent point dans la liste fournie par les actes du concile de Troyes, auquel ces deux personnages n'assistèrent pas. Mais ils nous sont connus par une lettre du roi de Jérusalem Baudoin I. Cf. *Annal. Cisterc.* t. I, p. 375. (Dom Mansuet, *Hist. critique et apolog. des Templiers,* t. I, p. 4.)

[2] Jacob. de Vitriac., loc. cit., p. 116.

mais dont le berceau remonte réellement à la conquête de Jérusalem par Godefroi de Bouillon. « Comme un triple lien forme un faisceau difficile à rompre, dit Jacques de Vitry, il plut à la Providence divine d'ajouter aux deux instituts de Saint-Jean et du Temple un troisième établissement, non moins utile à la Terre-Sainte, et qui emprunta simultanément ses règles à l'un et à l'autre. On le nomma l'Ordre Teutonique de Sainte-Marie de Jérusalem. Les Frères adoptèrent la vie belliqueuse des chevaliers du Temple en y joignant, comme les hospitaliers de Saint-Jean, le soin des infirmes, des pauvres et des pèlerins, auxquels ils prodiguent en grand dévouement, sous la direction du patriarche, tous les secours d'une infatigable charité. Eux aussi, devenus maintenant, par la protection de la bienheureuse vierge Marie, leur patronne et leur avocate, un ordre puissant en richesses spirituelles et temporelles, eurent une origine fort modeste. La source qui a produit ce grand fleuve n'était qu'un mince filet d'eau presque inaperçu. Après la délivrance de la cité sainte par les croisés, parmi les pèlerins d'Europe qui se rendaient à Jérusalem, il se trouva grand nombre de Teutons ou Allemands, lesquels ne parlant ni la langue latine ni celle des Orientaux, éprouvaient la plus grande difficulté à pourvoir à leur subsistance. L'un de ces pèlerins, riche et vertueux, qui s'était fixé avec sa femme dans la cité sainte, eut la charitable pensée d'élever à ses frais un hospice pour recueillir les pauvres et les malades de sa nation. Leur nombre s'accrut bientôt d'une quantité de Germains venus en Palestine pour y exercer diverses branches d'industrie ou de commerce. L'hospice Teutonique habité par leurs compatriotes, et où l'on parlait leur langue, devint pour ceux-ci un centre commun. Un oratoire à leur usage fut érigé par le patriarche sous le vocable de Sainte-Marie-des-Teutons. Ils vécurent longtemps en grande pauvreté, n'ayant pour se suffire que le produit des collectes faites entre frères et les aumônes des fidèles. Le pieux fondateur, qui leur avait consacré toute sa fortune, passa sa vie entière au milieu d'eux. Quelques pieux allemands, touchés de son dévouement et de sa vertu, voulurent se mettre sous sa direc-

tion. Ils lui firent donation de leurs biens, quittèrent le siècle et, prenant l'habit monastique, s'engagèrent par vœu à servir les malades et les pauvres. Leur exemple fut suivi plus tard par des chevaliers appartenant aux familles les plus nobles et les plus illustres de l'Allemagne. Préférant « l'abjection dans la maison de Dieu au faste des tabernacles des pécheurs [1], » ils firent profession de vie religieuse dans le modeste hospice. Ce fut alors qu'il leur sembla plus agréable à Dieu et plus méritoire de joindre à l'obligation de servir les pauvres malades celle de défendre, l'épée à la main, le sol sacré de Jérusalem, afin d'être ainsi doublement, au spirituel et au temporel, les chevaliers de Jésus-Christ [2]. »

Monastères et institutions religieuses fondés en Palestine par les croisés.

35. « Ainsi, dès le début de la conquête, reprend Jacques de Vitry, l'Église d'Orient commença à refleurir : le culte chrétien y fut rétabli, la vigne du Seigneur se couvrit de grappes fécondes. La parole du Cantique des Cantiques se réalisa au pied de la lettre et l'on put dire : « L'hiver est passé, la tempête ne sévit plus, les fleurs ont fait leur apparition sur notre terre ; le printemps revient avec sa floraison nouvelle [3]. » Des diverses contrées de l'univers, de toute tribu et de toute langue, de toutes les nations qui sont sous le ciel, attirés par la suave odeur des lieux saints, les pèlerins dévots à Dieu, les religieux de tout ordre accouraient en Palestine. On réparait les églises anciennes ; on en construisait de nouvelles. Des monastères s'élevaient, dotés par les largesses des princes et les offrandes des fidèles. Partout le service du culte s'établissait avec une régularité et un ensemble admirable. Les vocations religieuses se multipliaient ; les plus illustres personnages, renonçant aux grandeurs du siècle, embrassaient la vie monastique dans les solitudes bénies dont leur piété faisait choix, sur une terre où tout parle aux souvenirs et aux sentiments chrétiens [4]. Les uns, par dévotion spéciale pour la mémoire de la retraite et du jeûne de quarante jours qui suivirent

[1] *Psalm.* LXXXIII, 11.
[2] Jacob. de Vitriac., *Histor. Hierosol.,* cap. LXVI, p. 122.
[3] Cantic., II, 11 et 12.
[4] Jacob. de Vitriac., cap. LI, p. 85.

le baptême du Sauveur, s'établirent dans le désert illustré par cette pénitence divine, et connu dès lors sous le nom de désert de la Quarantaine, *quod Quarantana appellatur.* Ils y construisirent de petites cellules et servirent Dieu en grande ferveur dans la vie érémitique. D'autres, à l'exemple du saint prophète Élie, vinrent habiter le mont Carmel, du côté qui domine l'antique cité de Porphyria, aujourd'hui Caïphas, près de la fontaine d'Élie, non loin du monastère de la bienheureuse vierge Marguerite, à quatre milles du port de Saint-Jean-d'Acre [1]. D'autres en plus grand nombre préférèrent les solitudes du Jourdain, et voulurent s'ensevelir vivants dans ce désert où saint Jean-Baptiste, fuyant la foule des humains, se cachait au monde, vivant de sauterelles et de miel sauvage. Maintenant encore, ajoute le chroniqueur, c'est la coutume en Syrie de recueillir et de saler, pour s'en servir comme nourriture, les sauterelles qui s'abattent par vols immenses dans ces régions, à certaines époques de l'année. Quant au miel, il est produit en grande abondance par une plante indigène qui se nomme « *calamela* » (la canne à sucre). Telle est donc la nourriture des nouveaux ermites de la solitude du Jourdain [2]. D'autres religieux s'établirent sur les rives de la mer de Galilée, où le Seigneur multiplia les pains et les poissons; sur la montagne où il prononça le sermon des béatitudes; au lieu où il dit aux apôtres : « Suivez-moi et je vous ferai pêcheurs d'hommes [3]; » dans la solitude où il se retirait à l'écart pour prier; sur toute cette plage où après la résurrection il apparut à diverses reprises aux disciples, marchant sur les eaux et multipliant le poisson dans les filets. Cette mer de Galilée est un étang d'eau douce, délicieuse à boire, et fertile en poissons de toute espèce. Les Hébreux lui ont donné le nom de mer, suivant le génie de leur langue, qui désigne de la sorte toute vaste surface liquide. On l'appelle aussi mer de Tibériade, du voisinage de cette ville,

[1] Jacob de Vitr., cap. LII, p. 86.
[2] *Ibid.*, cap. LIII, p. 87. Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 587.
[3] Matth., IV, 19.

autrefois dédiée à l'empereur Tibère, non loin de l'ancienne Bethsaïde, patrie des apôtres Pierre et André. Elle doit son troisième nom de Génézareth, mot hébraïque signifiant « orageuse, » à sa situation dans un bassin entouré de hautes montagnes, où les vents soufflent fréquemment en tempête [1]. — Le mont Thabor où le Seigneur se manifesta transfiguré, entre Moïse et Élie, aux trois disciples Pierre, Jacques et Jean, devint, dès les premiers temps de la conquête, le siége d'un monastère bénédictin, autour duquel les religieux de Cîteaux et de Prémontré construisirent plus tard des maisons de leur ordre. Le Thabor est situé dans le voisinage de Nazareth, entre les montagnes de Gelboë et la mer de Galilée. Enfin, parmi ces légions de saints personnages qui s'arrachaient à leur patrie, à leurs familles, à leur maison paternelle, pour venir chercher la vie du cloître sur la Terre-Sainte, un grand nombre, malgré les inconvénients que la foule des pèlerins ou des visiteurs entraîne pour les monastères, préférèrent les subir, plutôt que de renoncer au bonheur de vivre, de prier et de mourir dans les cités bénies de Jérusalem, de Nazareth, de Bethléem, où l'air semblait embaumé des parfums qu'y avait laissés la présence du Sauveur: Nazareth où la vierge Marie le conçut du Saint-Esprit; Bethléem où il voulut naître; Jérusalem où il fut crucifié, où il est mort et fut enseveli pour notre rédemption [2]. Sous l'influence de ces âmes ferventes, religieux, anachorètes, moines, chanoines réguliers, vierges consacrées au Seigneur, pieuses veuves, saintes recluses, la Palestine devint comme un paradis de délices célestes, où les roses, les lis, les violettes de la charité, de la modestie, de toutes les vertus, exhalaient leur suave odeur. « Le Seigneur couronnait la moisson de ses grâces, le désert se couvrait de fleurs, les antres des serpents et des dragons voyaient s'épanouir la verdure des prairies fécondes [3]. » Si longtemps dépeuplée, la Palestine semblait devenue le rendez-vous de l'univers. La parole du prophète s'accomplissait, et l'on pouvait dire de Jérusalem : « Des fils lui

[1] Jacob. de Vitr., loc. cit., p. 88-89.
[2] *Ibid.*, cap. LIV, p. 91-92.
[3] *Psalm.*, LXIV, 13. — Isai., XXXV, 7.

viennent des régions les plus éloignées; des filles se lèvent comme une couronne d'honneur à ses côtés maternels. Elle le voyait et nageait dans l'abondance ; elle contemplait ces merveilles et son cœur se dilatait pour recevoir les multitudes que la mer amenait sur ses rivages, » Génois, Vénitiens, Pisans, enfants de l'Apulie et des provinces italiennes ; « la force des nations [1], » représentée surtout par les guerriers de France et d'Allemagne, « les plus braves et les plus habiles chevaliers de l'univers [2]. »

Zèle religieux de Tancrède.

36. Ce tableau si animé et si vivant de la restauration chrétienne opérée en Palestine, sous l'influence de Godefroi de Bouillon et de ses successeurs immédiats, complète le récit de la première croisade et nous en révèle le caractère essentiellement religieux. Le témoignage de Jacques de Vitry défie d'ailleurs toute espèce de soupçon. Quand il écrivait ces lignes en 1220, Jacques de Vitry était évêque de Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre) et légat du saint-siége en Terre-Sainte, fonction qu'il avait déjà exercée en Allemagne et en France. Plus tard, il fut revêtu de la pourpre romaine et devint cardinal-évêque de Tusculum (Frascati). Après Guillaume de Tyr, il mérite le premier rang parmi les historiens contemporains des croisades [3]. Guillaume de Tyr lui-même, dans la proportion qui convenait au plan d'un travail d'ensemble et d'une histoire générale, a suffisamment mis en lumière l'idée éminemment chrétienne qui présida à l'organisation du royaume latin de Jérusalem et inspira ses principaux fondateurs. « L'illustre Tancrède, dit-il, fut investi de la ville de Tibériade, située sur le lac de Génézareth, et de toute la principauté de Galilée, y compris

[1] Isai, LX, 4 et 5.

[2] Jacob de Vitr., *loc. cit.*, cap. LXVII, p. 129-130.

[3] On sait que la *Patrologie latine* s'arrête, inachevée, au pontificat d'Innocent III, dans les premières années du XIII[e] siècle. L'*Historia Orientalis et Occidentalis* de Jacques de Vitry n'en fait donc point partie. « Comme historien contemporain des croisades, dit M. Michaud, Jacques de Vitry mérite le premier rang après Guillaume de Tyr, auquel il est même quelquefois supérieur par l'intérêt qu'il répand dans ses descriptions. » (Michaud, *Bibliographie des Croisades*.)

la ville maritime de Caïphas, l'ancienne Porphyria. Ce héros, cher à Dieu et aux hommes, fit aimer son gouvernement au point que son nom est encore aujourd'hui en bénédiction dans ces contrées. Il fonda avec une tendre sollicitude, dota d'amples patrimoines, et pourvut de tous les ornements nécessaires, les églises de Nazareth, de Tibériade et du mont Thabor. Ces lieux vénérables furent dépouillés depuis par d'injustes exacteurs d'une partie de leurs dotations primitives. On n'en continue pas moins avec le peu qui reste à se conformer, dans la mesure du possible, aux généreuses intentions du fondateur, et de prier pour l'âme de ce grand prince, qui eut toujours des entrailles de miséricordieuse charité pour les pauvres et pour les églises de Dieu. Tancrède allait d'ailleurs voir bientôt se réaliser à son égard la parole évangélique. « Il s'était montré fidèle dans les petites choses; le Seigneur devait le constituer sur de plus grandes, et en l'appelant dans la joie du père de famille, [1] » le récompenser au centuple de ses saintes largesses. Il ne garda que deux ans la principauté de Tibériade et fut appelé au gouvernement d'Antioche. Dans cette grande cité, déjà illustre et souveraine au temps des apôtres, sa piété se signala de nouveau envers les églises, et ses armes victorieuses agrandirent au loin les frontières de son nouvel empire [2]. »

§ VIII. Premier siége d'Arsouf (Arsur).

Révolte et trahison d'Arsouf. Siége de la ville par l'armée chrétienne. Les émirs de Samarie et Godefroi de Bouillon.

37. Comme Tancrède dans sa principauté de Tibériade, Godefroi de Bouillon dans son royaume de Jérusalem travaillait à consolider la domination de la Croix. Le départ simultané des autres princes pour l'Europe avait singulièrement diminué les ressources militaires dont pouvait disposer l'héroïque avoué du Saint-Sépulcre. C'est peut-être à cette circonstance qu'il faut

[1] Matth., XXV, 21.

[2] Guillelm. Tyr., *Histor. rer. Transmar.*, l. IX, cap. XIII; *Patr. lat.*, t. CCI, col. 446.

attribuer la révolte soudaine du gouverneur musulman d'Arsouf, lequel, au mépris des conventions récentes [1], signifia au roi de Jérusalem son refus de payer le tribut annuel. Cet acte de déloyauté se compliqua d'une trahison vraiment ignoble. On se rappelle que des otages avaient été échangés de part et d'autre, pour garantir la fidèle exécution du traité. « Or, dit Albéric d'Aix, le gouverneur musulman attendit que, dans une conférence amiable, les siens lui eussent été rendus par Godefroi de Bouillon, et de son côté retenant captif le brave chevalier Gérard d'Avesnes, il fit sa déclaration de guerre et se renferma derrière les remparts d'Arsouf. L'indignation de Godefroi fut grande; tous les chevaliers, tous les soldats restés avec lui la partageaient. Guillaume de Montpellier, Garnier de Gray, Geldemar le Charpentier, Wickèr l'Allemand, toute la chevalerie de la croisade à la tête de trois mille fantassins, vinrent mettre le siége devant la cité rebelle. Les tentes furent dressées dans la plaine; les catapultes, les mangonneaux, les tours roulantes furent disposés pour l'assaut [2]. » Ces opérations préliminaires, toujours fort longues avec les engins compliqués de la poliorcétique du moyen âge, prirent d'autant plus de temps que les troupes assiégeantes étaient en moins grand nombre. « Dans l'intervalle, dit Guillaume de Tyr, des émirs musulmans, descendus des montagnes de Samarie, se présentèrent au camp des chrétiens, sous prétexte d'offrir leurs hommages au roi de Jérusalem, mais dans l'intention réelle de se rendre compte de nos forces et du nombre de nos soldats. Ils apportaient comme offrandes, du pain, du vin, des figues et des raisins secs. Arrivés aux avant-postes, ils demandèrent à être introduits près du grand chef; ce qui leur fut aussitôt accordé. Le duc, selon ses habitudes ordinaires de simplicité, était assis sur un sac de paille posé à terre au fond de sa tente : il venait d'envoyer son escorte au fourrage, en sorte qu'il n'avait personne auprès de lui. Interdits à ce spectacle, les émirs se

[1] Cf. nº 12 de ce présent chapitre.

[2] Alberic. Aquens., *Histor. Hierosol.*, l. VII, cap. I; *Patr. lat.*, t. CLXVI, col. 568.

communiquèrent entre eux leurs impressions mutuelles. Est-ce là, disaient-ils, le grand prince, l'invincible conquérant qui a ébranlé toute l'Asie et fondé un puissant empire? Pas un tapis, pas une tenture de soie, pas de gardes l'entourant, l'épée nue, pour faire trembler devant lui les humains ! — Le héros se fit expliquer ce qu'ils disaient et répondit : La terre n'est-elle pas un siége suffisant pour un homme mortel, puisqu'elle doit lui servir de tombeau? — La sagesse et l'humilité de ces paroles frappèrent encore plus les émirs ; leurs intentions malveillantes firent place à une admiration sincère. Ce héros est fait pour conquérir le monde, dirent-ils ; tous les peuples seraient heureux de vivre sous ses lois. — Cet épisode, ajoute le chroniqueur, fut bientôt raconté jusqu'aux extrémités de l'Orient, à la gloire du vaillant chef des armées chrétiennes [1]. »

Le chevalier Gérard d'Avesnes exposé sur une croix aux coups des assiégeants.

38. « Cependant, reprend Albéric d'Aix, après sept semaines d'un labeur incessant, les machines de siége furent achevées et mises en place autour des murailles d'Arsouf. L'assaut fut tenté à diverses reprises ; mais les assiégés se défendirent avec une indomptable fureur. Afin de paralyser l'effet des puissantes balistes dressées du haut d'une tour roulante sur le point le plus exposé de leurs remparts, ils eurent recours à un expédient digne de véritables barbares. Le chevalier Gérard d'Avesnes, resté comme otage en leur pouvoir, fut attaché par les pieds et les mains à une grande croix et suspendu vivant sur ce gibet, à l'endroit de la plate-forme où portaient les coups les plus meurtriers des assiégeants. A cette vue, il y eut dans le camp des croisés un frémissement unanime ; le jeu des machines s'arrêta soudain. Gérard d'Avesnes, du haut de son instrument de torture, apercevant Godefroi de Bouillon, lui cria d'une voix pleine de sanglots et de larmes : Duc très-illustre, qu'il vous souvienne que c'est vous qui m'avez remis en otage, et imposé un affreux exil parmi ces mécréants, traîtres et barbares. Ayez pitié de moi, ne me condamnez pas au martyre atroce de périr par la main de mes frères. — Mal-

[1] Guillelm. Tyr., l. IX, cap. xx, col. 452.

gré l'émotion qui remplissait son cœur, le duc ne put accueillir cette touchante prière. O Gérard ! ô le plus brave des chevaliers ! s'écria-t-il, je ne puis, hélas ! malgré toute ma tendresse pour vous, épargner une ville qui vient, par ce dernier trait, de mettre le comble à son infamie. Fussiez-vous mon frère par le sang, comme vous l'êtes par la plus étroite amitié ; fussiez-vous Eustache de Boulogne, je ne saurais vous sauver à ce prix. Mais s'il vous faut mourir, songez que votre mort, digne d'un chrétien, digne d'un héros, délivrera à jamais la Palestine de ce repaire de brigands. Si vous perdez la vie présente, vous vivrez éternellement avec le Christ dans les cieux. — Gérard d'Avesnes comprit la sublimité de ce langage, et faisant le sacrifice de sa vie : Du moins, reprit-il, je vous en conjure, ô duc mon très-illustre seigneur, quand je serai mort, faites offrir mon cheval de guerre et mes armes aux religieux du Saint-Sépulcre, afin qu'ils prient pour le repos de mon âme. — A ces mots, le duc et toute l'armée des chrétiens recommencèrent l'assaut avec une énergie doublée par le sentiment de compassion qu'ils éprouvaient pour leur héroïque frère. Les balistes, les mangonneaux, les arcs, les frondes, lancèrent une grêle de pierres et de flèches sur le rempart. Sous cet ouragan de projectiles, la croix à laquelle Gérard d'Avesnes était attaché fut couchée à terre, et le nouveau Sébastien blessé en dix endroits différents [1]. »

Incendie par le feu grégeois de la tour roulante des assiégeants.

39. « Les musulmans furieux de l'inutilité de leur stratagème, continue le chroniqueur, éclatèrent en imprécations contre les croisés. Race impie et féroce, s'écriaient-ils, est-ce ainsi que vous traitez un chrétien votre frère ? Vous n'hésiteriez pas à fouler aux pieds son cadavre, pour assouvir sur nous votre soif de sang et de pillage ! — En vociférant ces injures, ils s'élançaient à la défense de leurs murailles. D'énormes pieux en fer dont la pointe aiguisée était recouverte d'étoupes enduites de poix et d'huile enflammées, brûlant d'un feu inextinguible (le feu grégeois), furent projetés, à l'aide de béliers formidables, et vinrent frapper à coups

[1] Alberic. Aquens., l. VII, cap. II, col. 569.

redoublés les claies d'osier, garnies de terre, qui protégeaient les parois de la tour roulante. Ils y pratiquèrent de larges brèches; bientôt le feu inextinguible s'étant communiqué aux trois étages de la tour, elle s'écroula au milieu d'un brasier immense, entraînant dans sa chute plus de cinquante guerriers. Leur mort fut affreuse; les uns avaient le crâne brisé, d'autres les jambes ou les bras rompus, d'autres les entrailles broyées sous la masse des décombres : il était impossible d'approcher pour leur porter secours, et tous furent réduits en cendres par le feu terrible, qui consuma jusqu'aux derniers morceaux de bois de la tour. Un des plus braves chevaliers de l'armée, Franco de Michela-sur-Meuse (Saint-Mihiel), retenu par son armure à une poutre enflammée, fut ainsi brûlé vif sous les yeux de ses frères d'armes. Plus heureux furent deux autres preux chevaliers (*milites acerrimi*), Rothold et Pierre Lombard. Ils avaient réussi à se loger sur la plate-forme du rempart avant l'incendie de la tour, espérant être suivis de près par leurs compagnons d'armes. Cernés par les Sarrasins qui se ruèrent sur eux de toutes parts, ils se laissèrent glisser du haut des revêtements extérieurs et arrivèrent sains et saufs au pied des murailles. L'ennemi faisait pleuvoir sur leur tête une grêle de pierres; il dirigeait contre eux ces épieux de fer, à la pointe enflammée, qui venaient d'incendier la tour. Mais l'acier de leur casque et la solidité de leur armure résistèrent au choc, et les deux chevaliers purent regagner le camp des chrétiens [1]. »

Consternation des croisés. Projets de de désertion. Discours de Godefroi de Bouillon.

40. « La consternation la plus profonde y régnait, poursuit le chroniqueur. Le désastre semblait irréparable; la fleur de la chevalerie venait de disparaître; les flammes avaient dévoré en quelques heures un édifice qui avait coûté près de deux mois de travail. Le découragement se glissait dans tous les cœurs; un grand nombre de guerriers s'apprêtaient à déserter une cause qu'ils croyaient à jamais perdue. Godefroi de Bouillon, la douleur dans l'âme et la tristesse peinte sur le visage, parcourut les rangs et

[1] Alberic. Aquens., l. VII, cap. III et IV, col. 570.

s'adressant à ceux qui parlaient de fuite : Qu'êtes-vous donc venus faire ici, misérables et inutiles soldats? s'écria-t-il. A quoi bon quitter votre pays et vos familles, si vous ne vous sentiez pas le courage de mourir pour le nom de Jésus, pour la rédemption de la sainte Église, pour le salut de la chrétienté? Cette cité rebelle entretient seule l'hostilité des provinces voisines contre Jérusalem et contre nous. Renoncerez-vous à en tirer vengeance? oublierez-vous à ce point que vous n'êtes pas des femmes? C'est ici qu'il vous faut expier tant d'ignominieux désordres, dont vous vous êtes rendus coupables durant tout le cours de l'expédition sainte. Les iniquités par lesquelles vous avez offensé le Seigneur ont détourné de nous sa miséricorde; mais ce maître de la terre et des cieux écoutera la voix de votre repentir. Purifiez votre âme par la confession, reconquérez sa grâce ; car sans lui vous ne pouvez rien et lui seul donne la victoire. — Cette foudroyante apostrophe du héros chrétien fit rentrer les coupables en eux-mêmes; le courage revint aux plus désespérés et le siége d'Arsoulf fut vigoureusement poursuivi. Une nouvelle tour roulante, destinée à remplacer celle qui venait d'être si malheureusement anéantie, fut commencée aussitôt; on travaillait avec une égale ardeur à la construction des balistes et des catapultes nécessaires à son armement[1]. »

Intrigues d'Arnulf de Rohes. Nouvel assaut, nouveau désastre. Levée du siége d'Arsouf.

41. Godefroi de Bouillon avait, au sein de sa petite armée, un ennemi domestique, qui luttait hypocritement contre son influence. Albéric d'Aix va nous donner le nom de ce personnage, dont il était lui-même et de très-bonne foi l'un des admirateurs. « Arnulf de Rohes, chancelier du Saint-Sépulcre, ce clerc illustre et si dévoué à Dieu, dit-il, saisit cette occasion pour s'élever avec énergie contre l'impitoyable cruauté avec laquelle le duc et tous les croisés, grands et petits, sourds à la prière de Gérard d'Avesnes et de Lambert son compagnon d'infortune[2], avaient

[1] Alberic. Aquens., l. VII, cap. IV et V, col. 571.

[2] Jusqu'ici Albéric d'Aix n'avait pas fait mention du chevalier Lambert, qui partagea le sort de Gérard d'Avesnes. Il ne nous apprend ni le nom de famille ni le lieu d'origine de cette seconde victime de la barbarie raffinée des Sarrasins. Nous verrons d'ailleurs (nº 60 de ce chapitre) les événements donner

sacrifié ces deux nobles otages. C'est là votre grand péché, disait-il. Demandez-en pardon à Dieu, dans une confession sincère et faites pénitence pour un tel crime. — Ces touchantes exhortations, faites avec une tendresse vraiment paternelle, remplirent les cœurs de componction. Chacun des croisés fit avec grande effusion de larmes la confession particulière de ses fautes, et tous ensuite dans un même sentiment et avec une ardeur unanime reprirent la rude carrière des combats. La nouvelle tour fut armée, après de longs travaux, et approchée des murailles. Elle avait les mêmes dimensions que la première. Tous les bras valides furent employés à la mettre en place. Les femmes elles-mêmes aidèrent à combler les retranchements, et à faire glisser l'énorme machine sur le plan incliné, disposé en avant des murailles. Elles se tinrent ensuite à proximité avec un approvisionnement considérable d'eau, afin de prévenir les tentatives d'un nouvel incendie. Les chevaliers et les soldats postés aux trois étages supérieurs commencèrent l'attaque. Les Sarrasins y répondirent avec leurs épieux de fer, armés de ce terrible feu qu'on essaya sur-le-champ d'éteindre. Mais l'eau ne faisait qu'en activer les flammes. Elles s'élevèrent bientôt à une hauteur prodigieuse, consumant tous ceux qui en furent atteints. La tour s'écroula, et le nouveau désastre fit plus de victimes encore que le premier. Tant d'héroïques efforts et de sanglants sacrifices échouèrent ainsi devant le feu inextinguible dont l'ennemi disposait. Un conseil de guerre fut réuni pour aviser aux mesures à prendre dans une situation si douloureuse. L'hiver commençait à sévir avec une rigueur inaccoutumée dans ce climat. Le froid était intense, la neige couvrait la campagne. Sur l'avis unanime de tous les chefs, le duc se détermina à lever le siége, et l'armée rentra à Jérusalem le 15 décembre 1099[1]. »

le plus formel démenti aux sinistres inductions que l'intrigant Arnulf prétendait tirer de cet héroïque épisode. Albéric d'Aix, sujet du comte Raymond de Saint-Gilles, avait naturellement épousé les querelles de son seigneur. Il était du parti d'Arnulf de Rohes contre Godefroi de Bouillon.

[1] Alberic. Aquens., l. VII, cap. v et vi, col. 571.

§ IX. Les Assises de Jérusalem.

Voyage de Baudoin, Boémond, Daïmbert, à la tête de vingt-cinq mille pèlerins.

42. L'échec de Godefroi de Bouillon sous les murs d'Arsouf réveilla toutes les espérances de l'Islam. Peut-être comblait-il d'une joie sacrilége le cœur d'Arnulf de Rohes; mais le triomphe orgueilleux des Sarrasins, de même que les honteuses satisfactions d'amour-propre du candidat-patriarche, ne devaient pas être de longue durée. Des auxiliaires depuis longtemps attendus vinrent relever le prestige des armes latines et mettre un terme aux intrigues d'Arnulf. On se rappelle que Baudoin de Boulogne, frère de Godefroi de Bouillon, était depuis deux ans établi dans le comté d'Édesse, où il avait consolidé sa domination et créé un état florissant dans les plaines de la Mésopotamie, patrie d'Abraham et premier berceau du peuple d'Israël[1]. Il avait près de lui, en qualité de chapelain, le prêtre et historiographe Foulcher de Chartres, dont nous allons reprendre le récit. « A la nouvelle de la conquête de Jérusalem par la grande armée de la croisade, dit Foulcher de Chartres, le seigneur Boémond prince d'Antioche, héros aussi prudent que brave, et le seigneur Baudoin comte d'Édesse, frère du duc Godefroi, célébrèrent en allégresse cette glorieuse victoire et rendirent au Dieu tout-puissant de solennelles actions de grâces. Ils se consolaient de n'avoir pu y prendre une part directe, dans la pensée que les services rendus par eux à la cause commune ne seraient pas moins méritoires devant Dieu, et que s'ils n'avaient pu entrer à Jérusalem avec les premiers vainqueurs, ils leur en avaient du moins facilité l'accès. Il est certain en effet, que si tous deux, abandonnant Antioche et Édesse, eussent suivi les croisés en Palestine, les Turcs seraient accourus du fond de la Perse et de tous les points de l'Orient pour écraser d'un seul coup l'armée de la croix. Ce fut, je n'en doute pas, une disposition toute providentielle qui retint les deux princes aux avant-gardes de l'ennemi. Que de combats livrés dans

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 477-486.

l'intervalle par Baudoin sur les frontières de la Mésopotamie, sans cesse envahies par les Turcs! Que de têtes d'infidèles tranchées par sa vaillante main! Combien de fois l'ai-je vu, à la tête d'une poignée de soldats, mettre en déroute des multitudes d'ennemis! Grande fut notre joie lorsqu'un message de Boémond vint prier le comte d'Édesse de se concerter avec lui pour entreprendre en commun le pèlerinage de Jérusalem et aller faire hommage au nouveau roi. Baudoin prit aussitôt toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité de ses états durant son absence. Ses préparatifs n'étaient point encore terminés, et il n'avait près de lui qu'un faible contingent de troupes, lorsque les Turcs, le croyant déjà parti, firent irruption sur un point du territoire. Baudoin vola à leur rencontre avec sa petite escorte. Il les surprit dans leur campement : mais à la vue de la bannière blanche, son étendard si redouté, tous s'enfuirent en épouvante. Après cette nouvelle victoire, il put enfin se mettre en route. Boémond avait déjà quitté Antioche. Laissant donc cette ville à notre droite, nous arrivâmes à Laodicée, où nous pûmes renouveler nos provisions de route et réorganiser nos moyens de transport. On était au mois de novembre (1099). Boémond nous attendait, campé dans une plaine située au delà de Gibel (*Djébéleh*), sous les murs d'une forteresse nommé Valenium[1]. Il avait dans son camp l'archevêque de Pise et légat apostolique Daïmbert, venu à la tête d'une armée de Toscans et d'Italiens. L'évêque d'Ariano en Apulie l'accompagnait. Baudoin lui-même s'était fait suivre d'un autre évêque[2]. Ainsi réunis, nous comptions un chiffre de vingt-cinq mille personnes, tant chevaliers que soldats et pèlerins de l'un et de l'autre sexe. La côte de Syrie, qu'il nous fallait longer, était peuplée de Sarrasins, nos ennemis implacables. Ils n'osèrent

[1] *Valenium,* ou selon d'autres chroniqueurs *Valenia, Valania,* et par corruption *Valacia,* est désignée par Anne Comnène sous le nom de Βαλανεύς. Située entre Djébéleh et Margat (l'antique *Marchab* aujourd'hui *Maraclée*), elle devint le siége d'un évêché relevant du patriarcat d'Antioche et suffragant de l'archevêché d'Apamée de Syrie. (Ducange, *Familles d'outre-mer,* p. 814 et 711.)

[2] Le chroniqueur ne donne ni le nom ni le siége de ce troisième évêque.

cependant pas nous attaquer, mais ils firent le désert autour de nous, en sorte que nous ne trouvions ni pain, ni aliments d'aucune sorte, ni personne pour nous en procurer. Nos provisions furent bientôt épuisées, et la disette commença. Les chevaux et les bêtes de somme, ne trouvant plus à se nourrir, tombaient d'épuisement sur le chemin; on mangeait leur chair amaigrie. Il nous vint alors une ressource inespérée. Les champs étaient encore couverts d'une plante particulière à ce pays, et connue vulgairement sous le nom de *cannamelle.* C'est une espèce de roseau dont le suc est doux comme le miel, d'où son nom *canna mellis.* On en extrait un suc très-doux, qui me paraît être le miel sauvage dont il est parlé dans l'Écriture. Toute la journée nous avions à la bouche ces roseaux, dont la saveur exquise trompait plutôt qu'elle n'apaisait la faim [1]. Le froid et des pluies torrentielles vinrent ajouter aux difficultés de notre marche. Durant quatre journées consécutives, pas un rayon de soleil ne vint percer les nuages; en sorte qu'il nous fut impossible de faire sécher les vêtements mouillés qui nous glaçaient jusqu'aux os. J'ai vu des pèlerins mourir de froid, sous cette pluie continue. Ce qui restait de chevaux, mulets, ânes et chameaux, périt alors. On voyait de nobles chevaliers réduits à faire traîner les diverses pièces de leur armure par des chèvres et des moutons enlevés aux Sarrasins. Deux fois seulement durant ce long trajet, à Tripoli et à Césarée, nous pûmes acheter au poids de l'or, du pain et quelques provisions [2]. »

Réunion de tous les princes à Jérusalem pour la fête de Noël (1099).

43. « Mais toutes les fatigues furent oubliées, quand Jérusalem apparut à nos regards. Quelle joie immense, indicible, de contempler la cité sainte, la ville tant désirée, le sanctuaire du monde! Que de fois revinrent sur nos lèvres les paroles de David : « Nous adorerons notre Sauveur au lieu qui porte l'empreinte de ses pas [3]. » Par ce chemin que nous gravissons aujourd'hui, « les

[1] On se rappelle que la grande armée de la croisade avait également trouvé, dans ces plantations de canne à sucre, une précieuse ressource contre la famine. Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 587.

[2] Fulcher. Carnot., *Hist. Hierosol.*, l. I, cap. XXI; *Patr. lat.,* t. CLV, col. 858.

[3] *Psalm.* CXXXI, 7.

tribus d'Israël, les tribus du Seigneur, montèrent à la sainte Sion, pour confesser le nom et chanter la gloire du Dieu de Jacob [1]. » Ainsi s'exprimait l'allégresse de nos cœurs, en entrant à Jérusalem. Nous y arrivâmes cinq jours avant la fête de Noël, époque où le soleil relève d'un point à l'horizon sa marche jusque-là descendante (mardi 20 décembre 1099) [2]. » — « Godefroi de Bouillon, avec tout le clergé et le peuple, était allé processionnellement, dit Guillaume de Tyr, à la rencontre des vingt-cinq mille pèlerins [3]. » Le légat apostolique depuis si longtemps annoncé, et délégué par Urbain II aussitôt après la prise d'Antioche, arrivait enfin pour confirmer au nom du saint-siége l'établissement du royaume de Jérusalem, conquis au nom de la sainte église Romaine par l'épée des croisés. Tancrède était venu de Tibériade pour assister à cette réunion solennelle, et souhaiter la bienvenue à son oncle Boémond. Des larmes de joie coulèrent de leurs yeux, quand ils se revirent après une si longue absence. Le nouveau roi de Jérusalem tint longtemps pressé sur sa poitrine son frère Baudoin. « Durant trois jours, reprend Foulcher de Chartres, nous fîmes nos stations au sépulcre du Seigneur, à son Temple glorieux, et à tous les lieux saints de l'auguste cité. Le quatrième jour (24 décembre), l'immense multitude suivit les princes et le légat apostolique à Bethléem, pour y célébrer la nuit de Noël au lieu même où la vierge Marie posa dans la crèche son divin fils Jésus, le couvrit de pauvres langes et le présenta à l'adoration des bergers, guidés à l'étable par les concerts angéliques. Après la célébration de la troisième messe, le cortége revint en grande pompe à Jérusalem [4]. »

Concile de Jérusalem pour l'élection d'un patriarche. Restitution du nom des pères siégeant au concile.

44. Le premier objet qui attira l'attention des princes, rassemblés sous la présidence de Godefroi de Bouillon et du légat apostolique Daïmbert, fut la vacance du siége patriarcal et l'examen de l'élection tumultuaire d'Arnulf de Rohes. « Il importait, dit Guillaume de Tyr, de trancher cette grave question et de pour-

[1] *Psalm.* CXXI, 4. — [2] Fulcher. Carnot., *loc. cit.,* col. 859.
[3] Guillelm. Tyr., l. IX, cap. XIV, col. 447.
[4] Fulcher. Carnot., *loc. cit.,* col. 860.

voir l'église de Jérusalem d'un pasteur selon le cœur de Dieu. Les délibérations furent longues et épineuses, non pas au sujet de l'élection d'Arnulf, dont l'irrégularité parut si évidente qu'elle fut cassée avec la même promptitude qu'elle s'était faite, mais relativement au choix d'un légitime et digne patriarche[1]. » Le chroniqueur ne nous a point fait connaître le nom des évêques et autres personnages ecclésiastiques siégeant, avec le légat du saint-siége et les princes, dans cette assemblée qui a pris rang parmi les conciles de Jérusalem[2]. Mais il est possible de suppléer en partie à son silence et de retrouver, à l'aide des monuments contemporains, le nom de quelques-uns des pères. Ce furent d'abord l'évêque d'Albara, Pierre de Narbonne, dont nous avons précédemment raconté l'élection[3], lequel avait suivi Godefroi de Bouillon à Jérusalem et rempli provisoirement près de l'armée de la croisade les fonctions de légat apostolique, laissées vacantes par la mort successive d'Adhémar de Monteil et de Guillaume d'Orange ; l'évêque de Rama ou Lydda, Robert de Rouen, élu, comme nous l'avons dit[4], avant la conquête de Jérusalem ; l'évêque d'Ariano en Apulie, venu à la suite de Daïmbert ; enfin l'évêque qui avait suivi le comte Baudoin, dont la présence nous a été signalée par Foulcher de Chartres. Outre cet évêque, Baudoin avait amené un prêtre nommé Benoît, élu au siége métropolitain d'Édesse. Trois autres prêtres, également élus à des siéges épiscopaux relevant du patriarcat d'Antioche, savoir Roger pour la métropole de Tarse, Barthélemy pour celle de Mamistra (l'ancienne Mopsueste), et Bernard pour l'évêché d'Artasium ou Arthesia (aujourd'hui *Fornacusa* près d'Apamée de Syrie), avaient accompagné Boémond, afin de recevoir la consécration épiscopale des mains du légat apostolique dans l'église du Saint-Sépulcre[5]. Benoît, le métropolitain élu d'Édesse, paraît avoir été

[1] Guillelm. Tyr., l. IX, cap. xv, col. 447.

[2] Labbe, *Concil.*, t. X, col. 620. — Mansi, t. XX, p. 975.

[3] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 573-576.

[4] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 593. — Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 799.

[5] Ce renseignement nous est fourni par l'auteur anonyme de l'*Historia belli*

un religieux de l'abbaye de Cluny, à laquelle il envoya plus tard quelques reliques du premier martyr saint Étienne[1]. Bernard élu à l'évêché d'Artasium était né à Valence, dans les Gaules, et avait suivi la croisade, en qualité de chapelain de l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil[2]. L'origine de Roger, élu de Tarse, et celle de Barthélemy de Mamistra nous sont inconnues. Il n'est pas douteux que ces quatre évêques élus n'aient siégé en cette qualité au concile de Jérusalem. Il en faut dire autant de Hugues, évêque élu de Tibériade (*Tabaria*), où Tancrède venait de fonder un siége épiscopal[3]; et d'Aschétin, futur évêque de Bethléem, qui depuis la disparition de l'évêque de Marturano[4] administrait cette église comme délégué du chapitre du Saint-Sépulcre, où il jouissait de la dignité de *præcantor*[5]. Enfin tous les chanoines de ce chapitre, et à leur tête le primicier Arnulf de Rohes, siégèrent au concile, et y exercèrent le droit, qui leur fut toujours maintenu depuis, d'électeurs nés des patriarches de Jérusalem[6]. Parmi les membres qui composaient alors la collégiale du Saint-Sépulcre, se trouvait Ébremar, du diocèse de Térouanne, lequel avait été ordonné prêtre par Lambert évêque d'Arras, et qui

sacri (Mabillon, *Musæum Italicum*, t. I, nº 135, p. 231), dont voici les paroles, sous la rubrique de l'an 1100 : *Daybertus in patriarchatum Hierusalem sublimatur. Ordinantur ibi quatuor episcopi, scilicet Roggerius Tarsi, Mamystæ Bartholomæus, Bernardus Artasii, et Benedictus Edessæ, qui cum Boamundo et Baldoyno in presbyteratus officio positi venerant. Expleta itaque solemnitate paschali, Boamundus princeps cum tribus suis patribus Antiochiam reversus est. Baldoynus quoque cum suo archiepiscopo Benedicto Edessam, cujus ipse comitatum tenebat, rediit.*

[1] *Bibliothec. Cluniac.*, p. 565. Cf. Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 769.

[2] Lequien, *Oriens christianus*, t. III, col. 1189.

[3] *Ibid.*, col. 1301.

[4] Cf. nº 9 de ce présent chapitre.

[5] C'est ce qui résulte d'un diplôme de Baudoin I, frère et successeur de Godefroi de Bouillon, pour l'érection de l'église de Béthléem en évêché. Le roi y déclare qu'en vertu des lettres apostoliques de Pascal II, avec l'assentiment unanime du clergé et du peuple, le nouvel évêché de Béthléem est conféré à Aschétin, *virum illustrem*, *eamdem ecclesiam Bethleemiticam gubernantem, et Hierosolymitani capituli cantorem.* (*Patr. lat.*, t. CLV, col. 1262. — Lequien, *Oriens christianus*, t. III, col. 1277.)

[6] Cf. Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 710.

devint plus tard, comme nous le verrons, patriarche de Jérusalem [1]. A tous ces personnages, il faut joindre les abbés des divers monastères déjà établis en Terre Sainte : Baudoin, fondateur de l'abbaye de Notre-Dame en la vallée de Josaphat [2], qui fut l'année suivante (1101) promu à l'archevêché de Césarée, où il mourut en 1107 [3]; le bienheureux Gérard Tom prieur de Saint-Jean de Jérusalem [4]; un autre Gérard, abbé du Mont-Thabor, où Tancrède venait de fonder un monastère [5]; le prieur de la collégiale du Temple déjà établie par Godefroi de Bouillon [6].

Election de Daïmbert et son intronisation sur le siége patriarcal de Jérusalem.

45. Nous n'avons plus les actes de ce concile. Guillaume de Tyr se borne à nous faire connaître le résultat en ces termes : « Après de longues délibérations, d'un commun accord et avec l'assentiment de tous, *communi omnium consilio*, le vénérable seigneur Daïmbert, légat apostolique et archevêque de Pise, fut promu au siége patriarcal, sans que la prétendue élection d'Arnulf de Rohes eût été prise au sérieux. Œuvre d'imprudence et de tumulte, elle fut annulée avec la même rapidité et aussi facilement qu'elle s'était accomplie. Aussitôt que l'homme de Dieu eut pris place sur la chaire des patriarches, le duc Godefroi et le prince Boémond vinrent humblement [7] recevoir de sa

[1] Cf. Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 715.

[2] Nous avons mentionné la fondation de cette abbaye, richement dotée par Godefroi de Bouillon, au nº 5 de ce présent chapitre.

[3] Ducange, *loc. cit.*, p. 756.

[4] Cf. nº 27 de ce présent chapitre.

[5] Ducange, *loc. cit.*, p. 828.

[6] L'abbaye du Temple, dit Ducange, fut établie d'abord sous le titre de prieuré par Godefroi de Bouillon. — Le passage suivant des Assises, relatif au couronnement des rois de Jérusalem, n'est pas sans intérêt pour son histoire : « Il (le roi) est couronné au moustier du Sépulcre et va au *Temple Domini*, et là offre sa couronne sur l'autel où fut offert Notre-Seigneur à saint Siméon; puis l'on entre au *Temple Salomon*, qui est la maison des *Templiers.* » (*Assises de Jérusalem*, t. I, p. 31. — *Livre de Jean d'Ibelin*, chap. VII.) Le *Temple Domini* était l'ancienne église de la Présentation construite par Justinien, aujourd'hui mosquée d'El-Aksa. (Ducange, *loc. cit.*, p. 833.)

[7] L'hommage féodal ne fut prêté entre les mains du nouveau patriarche et légat apostolique, ni par Tancrède ni par Baudoin, parce que la principauté de Tibériade relevait directement en fief du roi de Jérusalem et le comté d'Edesse du prince d'Antioche.

main l'investiture, l'un du royaume de Jérusalem, l'autre de la principauté d'Antioche, faisant cet hommage, en sa personne, au pape dont il était le représentant officiel. Ils constituèrent ensuite la dotation du patriarcat, auquel furent attribuées toutes les possessions des anciens patriarches grecs, tant celles dont ils avaient continué de jouir sous la domination des Sarrasins, que celles qui leur avaient été antérieurement concédées par les empereurs de Constantinople, et quelques autres qui y furent encore ajoutées[1]. » Ce témoignage si formel de Guillaume de Tyr nous donne le véritable caractère de l'élection de Daïmbert au patriarcat de Jérusalem. Manifestement les pères du concile et les princes qui y assistèrent voulaient, en portant leurs suffrages sur un personnage aussi considérable que le légat apostolique, écarter toutes les compétitions subalternes et déjouer les manœuvres d'Arnulf de Rohes. En renonçant à l'archevêché de Pise dont il était titulaire, pour accepter, sous la réserve de la ratification du pape, le patriarcat de Jérusalem, Daïmbert faisait personnellement le sacrifice d'une situation assurée en Italie, contre un poste hérissé de difficultés et de périls. Cependant son élection déplut, ce qui était fort naturel, aux partisans d'Arnulf de Rohes et à la faction du comte Raymond de Saint-Gilles. Albéric d'Aix s'est fait l'écho de leurs récriminations intéressées. « L'archevêque de Pise, dit-il, n'avait rien épargné pour s'assurer le concours de Boémond et de Baudoin. Par leur intermédiaire il s'insinua dans les bonnes grâces de Godefroi de Bouillon, et il obtint de la sorte la dignité patriarcale, qu'il ambitionnait non par dévouement pour l'église de Jérusalem, mais en vue des trésors dont il allait avoir la disposition. Avant son voyage en Palestine, il avait été légat apostolique d'Urbain II en Espagne, où le roi Alphonse VI et tous les seigneurs du pays l'avaient comblé de riches présents, or, argent, étoffes de soie et de pourpre. On prétend même, et plusieurs l'attestent comme un fait notoire, que le roi d'Espagne lui ayant remis pour le seigneur apostolique un

[1] Guillelm. Tyr., l. IX, cap. xv, col. 447.

agneau d'or massif, véritable objet d'art, où le prix de la matière n'était dépassé que par celui de la ciselure, Daïmbert aveuglé par l'avarice se l'était approprié. On ajoute qu'il avait apporté toutes ces richesses à Jérusalem. Il aurait offert l'agneau d'or à Godefroi de Bouillon, et acheté avec le reste la faveur du prince d'Antioche et du comte d'Édesse. A l'aide de ces manœuvres, il parvint à se faire élire au siége patriarcal, où il fut intronisé, après les fêtes de Noël, par Robert évêque de Saint-Georges de Rama [1]. » Le chroniqueur s'est laissé entraîner par l'esprit de parti. Son agneau d'or ressemble à un conte fantastique. L'archevêque de Pise ne devait plus avoir de trésors en sa possession, après les péripéties de sa longue traversée et la détresse subie dans le trajet de Valenium à Jérusalem. Boémond et Baudoin n'étaient ni l'un ni l'autre des âmes vénales. Godefroi de Bouillon, qui refusait l'honneur de porter un diadème, eût été fort peu sensible à l'hommage d'un agneau d'or, offert par un patriarche simoniaque. Ce misérable roman, fabriqué pour les besoins de la cause d'Arnulf de Rohes, ne vaut pas la peine d'une réfutation; mais il donne un nouveau relief au caractère intrigant de l'ancien chapelain de Robert Courte-Heuse, et à la persistance des rivalités jalouses dont l'héroïque avoué du Saint-Sépulcre était encore l'objet.

Les *Assises* de Jérusalem. Destruction du texte primitif.

46. Après l'élection du patriarche, le concile se continua sous forme de cour plénière ou *Assises*, rappelant les grandes assemblées où jadis Charlemagne, entouré des évêques et des barons de son empire, promulguait ses fameux capitulaires. Il s'agissait de rédiger un code de législation approprié aux besoins du nouveau royaume, réglant les rapports féodaux des princes avec le roi, des

[1] Alberic Aquens., *Hist. Hierosol.*, l. VII, cap. VII; *Patr. lat.*, t. CLXVI, col. 572. Le titre de *Sanctus Georgius de Rama*, mal lu dans quelque manuscrit du moyen âge, a donné lieu à une singulière méprise de Willebrand d'Oldenbourg qui, dans sa « Description de la Terre-Sainte, » réunit ces quatre mots en un seul, dont il forge l'étrange barbarisme de *Samorgederamus*. Cf. Ducange, *Fam. d'outre-mer*, p. 799.

seigneurs avec les princes, fixant la situation des grands dignitaires de la couronne, organisant l'administration de la justice à rendre aux barons, soit aux bourgeois, soit aux pèlerins, soit aux Syriens soit indigènes. « Chose remarquable, dit M. Edouard Laboulaye, les chevaliers de la croisade, ces hommes de combat, qui ne se plaisaient qu'aux grands coups d'épée dans les batailles, ne nous paraissent pas moins grands dans les œuvres de la paix que dans les exploits de la guerre. Je dirai plus, il règne en général dans leurs *Assises* un bon sens si exquis, une dignité si calme, une douceur si chrétienne, qu'on se refuserait à attribuer tant de sagesse à ces hardis courages, si la naïveté du langage et l'étrangeté de certaines institutions ne nous reportait au milieu de ces anciens jours, si enfin tous les monuments contemporains n'étaient unanimes à nous attester que les Godefroi, les Baudoin, les Amaury, les Lusignan [1], n'étaient pas moins fiers du titre de « chevaliers ès-lois » que du renom de preux combattants. Aussi, dès que la sainte cité de Jérusalem eut été conquise sur les ennemis de la croix et remise au pouvoir des fidèles de Jésus-Christ, le vendredi 15 juillet 1099, le premier soin de Godefroi de Bouillon fut d'instituer deux cours de justice, l'une pour les nobles et les feudataires, la « Haute Cour, » l'autre pour le menu peuple et la bourgeoisie, la « Cour Basse [2]; » la première composée des hauts barons

[1] Par respect pour le texte de M. Édouard Laboulaye, nous reproduisons la distinction qu'il lui a plu d'établir entre le nom d'Amaury et celui de Lusignan, bien qu'ils se rapportent l'un et l'autre à un même personnage.

[2] C'est encore par respect pour le texte de M. Édouard Laboulaye que nous reproduisons ces termes inexacts. Ce qu'il nomme la « Haute Cour » est une expression absolument étrangère au style primitif des Assises de Jérusalem, où elle est constamment désignée sous le nom de « Cour des Barons. » Encore moins est-il question, dans le texte des Assises, de « Cour Basse. » Celle-ci se nommait officiellement « Cour des Bourgeois. » Les dénominations de Haute Cour et de Cour Basse sont relativement récentes. On les trouve pour la première fois dans l'édition des *Assises et bons usages du royaume de Jérusalem,* par Gaspard Thaumas de la Thaumassière, 1690, in-fol., Bourges. M. Éd. Laboulaye devait d'autant mieux le savoir que le travail auquel nous empruntons cet extrait est un compte-rendu du livre de M. Vict. Foucher, publié, en 1839, sous le titre d'*Assises de Jérusalem* (Paris, Rennes, Leipzig,

du royaume et présidée par le roi ; la seconde composée de bourgeois et présidée par le vicomte de Jérusalem. En même temps, et pour donner à ces tribunaux une règle à suivre dans leurs décisions, Godefroi rassembla ce qu'il put réunir de chevaliers et de prud'hommes versés dans les coutumes de la patrie et leur fit rédiger par écrit ces usages. Ce fut leur travail qu'il présenta au patriarche, aux évêques, princes et barons réunis à Jérusalem (dans les circonstances que nous avons fait connaître.) De leur avis, il choisit les dispositions les plus utiles et les plus sages, et dressa ainsi un code officiel, destiné à devenir la loi du nouvel empire. Ce code si précieux pour l'étude de la législation du moyen-âge, puisqu'il renferme en quelque façon la fleur des coutumes françaises, c'est ce que nous nommons les « Assises » de Jérusalem. Il devint l'objet d'une vénération presque religieuse. L'original écrit avec tout le luxe imaginable en majuscules avec des initiales d'or et des rubriques de vermillon, signé en outre et scellé à chaque feuille par le roi, le patriarche et le vicomte, fut renfermé dans le Saint-Sépulcre. Il fut défendu de sortir du saint tombeau ce palladium des libertés franques, hormis lorsque les diverses cours étaient en désaccord sur un point de droit, et dans ce cas même, il fallait que les trois garants de la paix publique, le roi et ses hommes liges, le patriarche et ses chanoines, le vicomte et les jurés de la bourgeoisie assistassent au déplacement de ces précieuses écritures [1]. Malheureusement ces magnifiques autographes

in-8°), dont la première page porte ces mots : « Ces Assises de Jérusalem se divisent en deux parties distinctes : la *Cour des Barons* et la *Cour des Bourgeois.* » (Victor Foucher, *Ass. du royaume de Jérus.* Avertissement, p. 1.)

[1] Nous supprimons ici une phrase inspirée alors à M. Édouard Laboulaye par son zèle pour la charte de 1830. La phrase n'aurait plus aujourd'hui à ses yeux le même mérite, mais comme elle peut offrir un certain intérêt rétrospectif, nous nous faisons un devoir de la conserver en note. « On voit, ajoute M. Éd. Laboulaye, que nos aïeux comprenaient l'importance d'une charte, tout aussi bien que nous. » Cette allusion, aussi fine que désintéressée, visait en 1839 la fameuse *Charte-vérité*, à laquelle tant d'autres ont succédé depuis, toutes avec les mêmes prétentions à la durée et à la vérité, avec le même dédain pour les principes religieux, mais aussi avec le même avortement à courte échéance. Quand M. Ed. Laboulaye

furent détruits par les musulmans lors de la prise de Jérusalem par Saladin, en l'an 1187 ; il n'en resta pas même de copie, et dès lors, pour constater la coutume, on fut réduit au *Record,* c'est-à-dire au souvenir des juges, jusqu'à ce que le roi Amaury, grand jurisconsulte, au rapport de Guillaume de Tyr [1], eût donné, vers la fin du XII[e] siècle, une rédaction nouvelle destinée à remplacer le précieux manuscrit qu'on avait perdu. La conquête de Constantinople par les Francs, les Belges et les Vénitiens [2], porta les Assises dans la Romanie, et ce fut même sur ce nouveau territoire qu'elles régnèrent avec le plus d'éclat et de durée ; toutefois elles furent remaniées à diverses reprises jusqu'à ce que Jehan seigneur d'Ibelin [3], comte de Joppé et d'Ascalon, en eût donné une

écrit que le code des Assises de Jérusalem fut « l'objet d'une vénération *presque* religieuse, » il ne se doute pas que son atténuation est superflue. La vénération dont les Assises furent l'objet était essentiellement religieuse, parce que ce code était l'œuvre d'un concile autant que celle d'une assemblée de législateurs. Toutes les constitutions qu'on fera en dehors de la foi religieuse, ou en hostilité avec elle, auront le sort de la charte-vérité.

[1] Il s'agit ici d'Amaury I de Lusignan, comte de Jaffa et d'Ascalon, frère et successeur de Baudoin III (1163-1173). Il excellait dans la science du droit coutumier, ce que Guillaume de Tyr constate en ces termes : *In jure consuetudinario, quo regebatur regnum, subtilis plurimum et nulli secundus; imo qui regni principes et mentis acumine et discretionis præiret sinceritate universos. (Hist. transmar.,* l. XIX, cap. II ; *Patr. lat.*, t. CCI, col. 748.)

[2] Ce fut le lundi 12 avril 1204 que Constantinople fut prise d'assaut par l'armée de la V[e] croisade. Un empire latin dont Baudoin I, comte de Flandre et de Hainaut, fut le premier titulaire, succéda en Romanie à la domination des Comnène.

[3] Jean d'Ibelin, comte de Joppé et d'Ascalon, seigneur de Rama, *baile* (bailly) du royaume de Jérusalem en 1254, l'un des chevaliers les plus braves et les plus illustres de son temps, mourut en 1266. Il descendait de Balian ou Barisan le François, petit-fils du vicomte de Chartres Hugues de Puiset, le persécuteur de saint Ives. Balian le François était venu en Palestine *soi dixième de chevaliers,* c'est-à-dire avec neuf de ses vassaux, à la suite de Foulques, comte d'Anjou, de Tours et du Mans, roi de Jérusalem (1131-1142). Le roi ayant fait construire près de la ville de Rama, sur l'emplacement de l'antique Jamnia (aujourd'hui Iabneh), un château-fort qu'il nomma Ibelin, en confia la garde à Balian. Ce fief devint héréditaire et les descendants du chevalier français en prirent le titre (Cf. Ducange, *Fam. d'outre-mer,* p. 349 et 360). Le travail de Jean d'Ibelin sur les Assises de Jérusalem resta manuscrit jusqu'à l'édition que Thaumas de la Thaumassière en donna, comme nous l'avons

édition qui effaça toutes les autres, et qui, de l'aveu de tous les prud'hommes, fut adoptée *comme le plus vrai livre des Assises qui se pût trouver.* »

Texte restitué par Jean d'Ibelin. Les grands officiers de la couronne de Jérusalem.

47. Le texte de Jean d'Ibelin, aujourd'hui recouvré intégralement et publié par M. Victor Foucher et par le comte Beugnot, forme un des plus précieux monuments de la langue française au XIIIe siècle ; mais il n'est en somme qu'une traduction plus ou moins fidèle de l'original latin écrit à l'époque de Godefroi de Bouillon. En outre, comme les successeurs du premier roi de Jérusalem, de concert avec les patriarches et les barons de Terre-Sainte, ajoutèrent dans la suite de nombreux compléments aux statuts primitifs, il est difficile de distinguer dans les Assises ce qui fut l'œuvre proprement dite du héros. Vraisemblablement les grandes lignes de ce code gouvernemental et législatif lui appartiennent seules; les règlements de détail durent être fixés à diverses reprises, suivant les exigences de chaque période nouvelle. La constitution féodale de la conquête comprit d'abord la principauté de Jérusalem, celle d'Antioche, le comté d'Édesse et plus tard celui de Tripoli. Ces quatre seigneuries furent les grands fiefs de la couronne : le roi était en même temps chef de tout le royaume et prince de Jérusalem. C'était la reproduction de l'État tel qu'il existait alors en France, avec une particularité que Jean d'Ibelin note en ces termes : « Il y a au royaume de Jérusalem deux chiefs seigneurs, l'un spirituel et l'autre temporel : le patriarche de Jérusalem est le seigneur spirituel, et le roi est le seigneur temporel dudit royaume. » Au dessous du roi, deux catégories de personnes étaient investies de la puissance publique : les grands officiers de la couronne et les barons du royaume. Les grands officiers, au nombre de quatre,

dit, à la fin du XVIIe siècle, sous le titre de : *Assises et bons usages du royaume de Jérusalem, tirés d'un manuscrit de la bibliothèque Vaticane, avec les notes et observations de Gaspard Thaumas de la Thaumassière, écuyer, seigneur du Puy-Ferrand, avocat en Parlement,* Bourges, 1690. Une traduction italienne en avait déjà été imprimée à Venise en l'an 1543. M. Victor Foucher, en 1839, et le comte Beugnot, en 1841, ont restitué le texte complet des Assises revues par Jean d'Ibelin.

étaient le sénéchal, le connétable, le maréchal et le chambellan [1]. Ils prenaient possession de leur charge le jour du couronnement du roi, « qui est commencement de tous les offices, » dit Jean d'Ibelin. Aussi les Assises de Jérusalem déterminent-elles minutieusement les fonctions de chacun des grands officiers à cette auguste cérémonie, ainsi qu'aux quatre fêtes annuelles et autres solennités où il plaisait au roi « de porter couronne. » — Le sénéchal avait juridiction sur tous les « bailes » ou baillis, fonctionnaires chargés de faire exécuter les ordres royaux dans les provinces, sur tous les « écrivains » (notaires) publics; il était chargé de l'administration des finances royales, de l'inspection et de l'entretien des châteaux et forteresses, avec pouvoir de changer au besoin leur personnel, sauf toutefois les châtelains, qui d'ailleurs lui devaient obéissance; il recevait le serment des bailes et des notaires; il suppléait le roi absent; enfin, c'était lui qui pourvoyait à la solde des hommes d'armes. — Le connétable avait juridiction sur l'armée et droit de commander les troupes. « Il doit être chevetaine (général en chef) après le roi, et sauf son commandement ou de celui qui sera en son lieu. » Et si le roi ne commande pas l'armée ou l'expédition, ni personne tenant la place du roi, « le connétable peut et doit être chevetaine de tous les gens de l'armée qui vivent d'armes, et qui pour fait d'armes sont dans l'armée. » Il avait droit de punir toutes les infractions, d'ordonner les réquisitions nécessaires ; « il pouvait avoir avec soi dix chevaliers en sa compagnie, » avec faculté de les choisir dans toute l'armée, sauf ceux qui faisaient partie « de l'hôtel ou de la bataille du roi. » — Le maréchal prêtait serment au connétable et lui faisait hommage, sous la réserve de ses obligations

[1] Les officiers attachés à la maison ducale de Godefroi de Bouillon étaient Baldéric le sénéchal (*dapifer*), Stabulo le chambellan, et Winric le bouteiller (*buticularius* ou *pincerna*); mais il ne paraît pas, selon la judicieuse remarque de Ducange, qu'on doive leur attribuer des titres correspondants en qualité de grands officiers du royaume de Jérusalem, puisque Godefroi de Bouillon avait refusé de se faire solennellement couronner.

envers le roi et « autres personnes à qui il est tenu de foi, c'est à savoir de ce dont d'office de la maréchaussée est tenu à celui de la connétablie. » L'office du maréchal consistait à passer l'inspection des gens de guerre ; à recevoir leur service ; à vérifier l'état des équipages ; à constater et à signaler au roi ou au connétable le fait de ceux qui ne fournissaient pas le contingent militaire auquel ils étaient officiellement taxés ; enfin à assister ou à suppléer le connétable dans ses diverses fonctions judiciaires, administratives ou militaires. — Le chambellan, subordonné dans une certaine mesure au maréchal, comme celui-ci l'était au connétable, n'avait guère que des fonctions d'apparat, qu'on appellerait aujourd'hui de cour. Il offrait l'eau dont le roi se lavait les mains aux festins solennels, il lui présentait la coupe d'honneur, il portait l'épée devant lui.

Les quatre grandes baronnies du royaume.

48. Les grandes baronnies du royaume de Jérusalem, lesquelles donnaient à leurs titulaires rang de préséance immédiatement après le roi, dans une sorte de parallélisme avec les grands officiers de la couronne, étaient aussi au nombre de quatre. Mais elles subirent les modifications que la conquête successive des diverses provinces de la Palestine rendit nécessaires. A l'époque de Godefroi de Bouillon, cette conquête se bornait encore aux cités de Rama, Joppé, et Tibériade [1]. Plus tard le cercle s'élargit. Ascalon fut définitivement occupée par les Latins; Sidon, ou Sajette ainsi qu'on nommait alors l'antique capitale phénicienne, fut conquise ; au delà du Jourdain et de la mer Morte, sur la limite extrême de l'Arabie Pétrée, dans le désert de *Syria Sobal* près de la mer Rouge, Baudoin I, successeur de Godefroi de Bouillon, voulant protéger ses états contre les incursions des Sarrasins nomades, fit élever en 1115 un château-fort, qu'on appela *Mons Regalis*, Mont-Royal et par corruption Montréal, sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui le village arabe de Schaubeek, à l'est de l'Ouad-Arba. Romain du Puy (*Romanus de Podio*), l'un des chevaliers qui avaient suivi l'évêque Adhémar de Monteil à la

[1] Jacob. de Vitriaco, *Histor. oriental.*, cap. XXII, p. 56.

croisade, en fut le premier seigneur; il en prit le surnom, avec le titre de baron « de la terre d'outre Jourdain, » sous lequel il est désigné par Guillaume de Tyr[1]. Il espérait léguer l'un et l'autre à son fils Raoul : mais accusés et convaincus d'avoir conspiré contre Foulques d'Anjou, quatrième roi de Jérusalem, le père et le fils furent privés de leurs seigneuries, qui furent données, vers 1132, à un autre chevalier, appelé par les chroniqueurs *Paganus pincerna,* Payen l'Echanson, fonction qu'il avait précédemment remplie à la cour de Jérusalem. Le nouveau baron de Montréal agrandit ses domaines et fit construire près de Rabbath, ou *Petra Deserti* (la Pierre du Désert), au lieu où subsiste encore aujourd'hui la ville de Karak dans la Moabitide, une seconde forteresse, non moins considérable que la première, à laquelle on donna le nom francisé de Crac[2]. A partir de cette époque, les quatre barons principaux du royaume de Jérusalem furent : 1° les comtes de Jaffa et d'Ascalon, desquels relevaient en fief les seigneuries de Rama, de Mirebel[3] et d'Ibelin; 2° les princes de Galilée; 3° les seigneurs deSajette (Saïd) l'ancienne Sidon, dont la juridiction féodale s'étendait sur les seigneurs de Césarée et de Bethsan (l'ancienne Scythopolis, située au bord du Jourdain près du petit Hermon, et dont les ruines portent encore maintenant le nom de *Beysan*); 4° enfin les seigneurs de Crac et de Montréal. Ces quatre baronnies avaient, suivant le style des Assises, « cour et coins, » c'est-à-dire droit de frapper monnaie et de rendre justice à leur tribunal. Les comtes de Jaffa devaient pour cette ville fournir à l'armée royale vingt-cinq chevaliers, autant pour Ascalon, quarante pour Rama et Mirebel, dix pour Ibelin. Les princes de Galilée devaient cent chevaliers, savoir soixante pour la terre en deçà du Jourdain et quarante pour celle qui est

[1] Guillelm. Tyr., l. XIV, cap. xv; l. XV. cap. xxi.

[2] Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 401 et 402.

[3] Mirebel, forteresse élevée par les croisés, vers l'an 1120, entre Rama et Ibelin, dont le premier titulaire, Baudoin de Mirebel, était fils de Balian le François, comte de Rama, dont nous avons parlé précédemment. Cf. Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 362.

au-delà. Les seigneurs de Sajette devaient pour cette ville soixante chevaliers, pour Césarée vingt-cinq, et quinze pour Bethsan. Les seigneurs de Crac et de Montréal devaient soixante chevaliers. Toutes les autres villes, seigneuries et fiefs tant ecclésiastiques que séculiers, étaient également obligés à fournir un contingent militaire proportionnel à leur importance, et dont la taxe, variable suivant les circonstances, était annuellement déterminée par les barons siégeant aux Assises royales. Le patriarche de Jérusalem devait fournir cinq cents hommes d'armes; le chapitre du Saint-Sépulcre autant; les autres évêchés, abbayes ou monastères, quatre mille soixante-quinze. Enfin, ajoute Jean d'Ibelin, « les églises et bourgeois, quand il y a grand besoin en la terre du royaume de Jérusalem, doivent trois cent trente et un chevaliers. En évaluant en moyenne ces divers groupes, et en joignant aux chevaliers proprement dits les servants d'armes, écuyers, fantassins, pèlerins et volontaires, on estime que le roi de Jérusalem pouvait mettre sur pied de trente à quarante mille hommes.

Administration de la justice.

49. L'organisation féodale avait le double avantage de se prêter à une mobilisation rapide des troupes en cas de guerre, et d'éviter en temps de paix le fardeau écrasant et improductif des armées permanentes. A l'époque des croisades, l'Europe chrétienne tout entière était ainsi constituée; les musulmans eux-mêmes, Turcs, Persans, Arabes, Sarrasins, Égyptiens ou Maures ne connaissaient pas d'autre loi militaire. Seul l'empire dégénéré de Byzance, type de toutes les décadences politiques, militaires, religieuses et sociales, en était arrivé à ce point de décrépitude, que pour soutenir son existence éphémère, il lui fallait entretenir perpétuellement des troupes recrutées à prix d'or, ramas d'étrangers venus de tous les points du monde, Anglais, Normands, Apuliens, Grecs, Turcopoles, Arméniens, Tartares, déserteurs de tous les pays et souvent apostats de tous les cultes, maîtres de l'empire parce qu'ils en épuisaient les finances, maîtres des empereurs parce que la couronne impériale était un jouet disponible au gré des caprices de ces infimes prétoriens. La constitution féodale du royaume de

Jérusalem par Godefroi de Bouillon était donc fort supérieure à celle de Constantinople; elle offrait des analogies avec celle des fils de l'Islam; elle reproduisait assez exactement celle de la chrétienté européenne. Mais elle avait sur la civilisation mahométane et sur les royautés d'Europe une supériorité à laquelle tous les jurisconsultes sérieux se plaisent à rendre hommage, celle de l'administration judiciaire. En pratique, l'islamisme n'a guère d'autre justice que celle du *cadi,* c'est-à-dire l'empirisme et le bon sens individuel s'imposant à coups de bâton. Tel il était au XII[e] siècle, tel il est encore de nos jours, avec l'indifférence religieuse en plus et l'ardeur guerrière en moins. Les Assises de Jérusalem réglant l'état des personnes, les droits de chacun, la nature des propriétés et leurs charges, les conditions de successibilité, de vente, d'échange, de donation soit entre vifs, soit testamentaire; établissant les devoirs des princes, des comtes, des seigneurs; sauvegardant et plaçant sous la tutelle spéciale du roi les intérêts des pauvres, des veuves, des orphelins, de la foule immense des faibles, des petits, des délaissés, formant ce que l'on pourrait appeler la classe des *oppressibles* et dans le fait presque toujours opprimée; ces lois, que la foi chrétienne seule pouvait inspirer, dépassaient la jurisprudence musulmane de toute la hauteur de l'Évangile sur le Coran. Elles étaient aussi, sous d'autres rapports, supérieures à celles de l'Occident. Là, le droit de justice ou pouvoir judiciaire était attaché à la possession du fief : chaque seigneur l'exerçait sans nulle autre règle que les usages et coutumes de sa cour particulière. Les Assises de Jérusalem au contraire réservaient exclusivement au roi la concession du pouvoir judciaire, avec obligation pour chacun des vassaux qu'il lui plaisait d'en investir de se conformer, dans la marche des procédures et le prononcé des sentences, au texte et à l'esprit du code souverain. L'unité la plus parfaite régnait ainsi dans l'administration de la justice rendue par les diverses cours seigneuriales du royaume. Celles-ci s'élevèrent successivement au nombre de vingt-deux dans l'étendue de la Palestine, « depuis Dan jusqu'à Bersabée,[1] »

[1] I *Reg.*, III, 20.

comme on disait alors. pour conserver la formule biblique [1]. Le roi pouvait, dans les cas de conflit ou de réclamations fondées, présider ces cours seigneuriales, et même, si des soupçons s'élevaient sur l'impartialité de leurs membres, y introduire tel nombre de ses « francs hommes » qu'il jugeait à propos.

La Cour des Barons.

50. Pour assurer le fonctionnement régulier de ce système gouvernemental et judiciaire, il était indispensable de déterminer les devoirs et les droits des seigneurs chargés de rendre la justice, et ceux des sujets relevant de leur pouvoir et de leur juridiction. D'où la création de deux cours distinctes, celle des Barons et celle des Bourgeois. « Le duc Godefroi établit deux cours séculières, dit Jean d'Ibelin ; l'une la Court des Barons, de quoi il fut gouverneur et justicier, et l'autre, la Court de la Borgésie, à laquelle il établit un homme en son lieu à être gouverneur et justicier, lequel est appelé vicomte. Il établit à être juges de la Court des Barons ses hommes chevaliers, qui lui étoient tenus de foi par l'hommage qu'ils lui avaient fait; et de la Court de Borgésie, borgeis (bourgeois) de la cité de Jérusalem, des plus loyaux et des plus sages qui en ladite cité fussent. Et leur fit jurer le serment que les jurés de la Court de Borgésie jurent, lequel est devisé au livre des Assises de la Court de Borgésie. Et établit que lui (Godefroi de Bouillon), et ses hommes, et leurs fiefs, fussent menés par la Court des Barons, et que les autres gens qu'il ne voudroit qui fussent menés par icelle Court fussent menés par la Court de la Borgésie, et que toutes borgésies fussent menées et déterminées par la Court de la Borgésie; que les plaids des borgésies ne

[1] Voici la délimitation du royaume de Jérusalem donnée par Jacques de Vitry : *Regnum Hierosolymitanum habens principium a rivo qui inter Biblium* (*Byblos,* à l'époque des croisades *Giblet,* aujourd'hui *Djébaïl* ou *Djébéleh*) *et Beritum* (à l'époque des croisades *Baruth,* aujourd'hui *Beirouth*) *fluit; finem vero in solitudine quæ ultra castrum quod dicitur Darum* (*Daroum*) *respicit Ægyptum. Istud regnum cum summo labore et multa sanguinis effusione Christo acquisierunt et recuperaverunt in integrum, manum suam mittentes ad fortia, viri triumphatores et amici Dei, à Dan usque Bersabee, Christi fidei eliminantes inimicos et a Terra Sancta propugnantes.* (Jacob de Vitriac., *Histor. Hierosol.,* cap. XXXVI, p. 66.)

peuvent ni ne doivent être plaidés ni jugés que en la Court de la Borgésie. Et ainsi fut lors établi, par commun accord du seigneur (Godefroi) et de ses hommes et des borgeis ; et ainsi a été depuis tenu et maintenu audit royaume. Et il ne fit point établir les assises et les usages des deux courts semblants (semblables) en toutes choses, parce que les hauts hommes et ceux qui sont tenus au seigneur de foi, et le seigneur à eux, et leurs fiefs et chevaliers ne doivent point être ainsi menés comme bourgeis et borgésie ; ni gens de basse main ni peuple, comme chevaliers. » — Ce grand principe législatif, fondé non pas sur une prééminence de privilége mais sur la diversité des devoirs imposés aux gouvernants et aux gouvernés, constituait pour chacun le droit éminemment favorable aux intérêts individuels d'être jugé par ses pairs. La Cour desBarons, à la juridiction de laquelle Godefroi de Bouillon entendait se soumettre lui-même, était présidée par le roi, ou à son défaut par un des grands officiers de le couronne. Tous les vassaux liges du royaume avaient droit d'y siéger, et ils pouvaient y être contraints ; car l'office de judicature faisait partie du service de corps, dû au souverain par le vassal. Elle connaissait des contestations survenues soit entre le roi et les vassaux, soit entre les vassaux entre eux, à propos des charges civiles et militaires affectées à chaque fief, des délimitations de territoire féodal ou de leur transmission. Elle fixait le chiffre annuel et la répartition du contingent militaire ; en un mot, elle formait une sorte de conseil royal, où se traitaient les grandes questions de politique intérieure, de guerre, de droits et d'intérêts internationaux. Le seul énoncé des matières ressortissant à un pareil tribunal, dont la compétence s'étendait à tous les objets réservés aujourd'hui, les uns au conseil des ministres, les autres au conseil d'État, d'autres enfin aux chambres législatives, suffit à faire comprendre que les bourgeois, à l'époque des croisades, n'avaient aucune part directe à y prendre. Même dans nos modernes constitutions, le peuple, malgré sa souveraineté nominale, en est toujours soigneusement exclu. Le premier soin des représentants élus est de fermer la porte de ces divers conseils à leur prétendu souverain.

51. Les Assises de Jérusalem avaient une base bien différente : elles reposaient sur une autorité supérieure à toutes les autres, devant laquelle roi, barons, seigneurs et peuple étaient véritablement égaux, l'autorité souveraine de Dieu. Le prologue du livre de la Cour des Bourgeois s'exprime en ces termes : « Pour ce que chacune personne est certaine que tous les biens viennent de Dieu le Tout-puissant, et que nul ne peut avoir de sa grâce proprement, ce ne soit par sa beneurée (bienheureuse) mère Nostre Dame la vierge Marie, à qui toutes les grâces sont données et octroyées à distribuer à son gré et volonté, je la prie de tout mon cuer (cœur) que elle m'octroye et donne de ces grâces une petite estincelle, selon la petitesse de moi, afin que, par la très-grande vertu qui est en Dieu, cette estincelle me soit perfection de mon entendement, en telle manière que par l'assistance de cette beneurée grâce, puisse et doive être loué et glorifié Jésus-Christ, le benoit Fils de Dieu le Tout-puissant et de la très-douce vierge Marie, lequel vit et règne avec Dieu le Père et avec Dieu le Saint-Esprit par tous les siècles des siècles, *Amen.* » — Le président de la Cour des Bourgeois portait, nous l'avons dit, le titre de vicomte. « Il représente, dit le texte des Assises, la personne du roi, qui est chief seigneur du pays : il doit estre chevalier et espéciaument homme lige du roi ; il est assisté de douze bourgeois qui sont les jurés. Ceste court doit estre composée de personnes élues, qui aiment et craignent Dieu, qui loyaument et justement doivent user de leur office, sans estre entachés de nulle convoitise, ni haine, ni male (mauvaise) volonté, ni vaine gloire, afin de rendre juste justice ; elle doit avoir un bon escrivain (greffier), qui soit léal, juste, bien entendant et en droiture écrivant ; avoir un autre officier nommé *Mathessep,* c'est assavoir maistre-sergent d'une compagnie de gens d'armes, qui seront au commandement du vicomte et de la Court. Le vicomte et les jurés devront prêter serment sur les saints Évangiles de Dieu de sauver et garder les droits et les raisons du roi, ainsi que les droits et raisons de tous ceux et celles qui à eux requerront, et desquels il conviendra faire jugement, ou connoissance, ou esgard, ou conseil, et espécial-

La Cour des Bourgeois

ment des veuves et des orphelins, selon les bons us et les bonnes coutumes du royaume de Jérusalem, par assise ou usage; et de ce où il n'y auroit ni assise ni usage, au plus près de la raison selon leur connoissance [1]. » — Suivent, en autant de chapitres et de rubriques distincts, les règles de droit et de justice comprenant l'état des personnes et des choses, les formes de procédure, les délits et les crimes, les pénalités légales, enfin un code complet et pratique de législation chrétienne, dont les jurisconsultes les plus éminents de nos jours s'accordent à reconnaître l'excellence. Jérusalem ne fut pas seule pourvue d'une Cour des Bourgeois. « Godefroi de Bouillon établit, dit Jeau d'Ibelin, que en toutes les cités et en tous les autres lieux du royaume où il y aurait justice (tribunal judiciaire), il y eut vicomte et jurés et Court de Borgésie pour le peuple gouverner, maintenir, mener et juger et justicier, par les assises et usages qui leur furent établis à tenir et à user en la Court de la Borgésie. » — Le nombre de ces tribunaux s'est élevé à trente-sept.

La Cour des Syriens. Les juridictions internationales de Jaffa.

52. Leur juridiction était limitée exclusivement à la population chrétienne, fixée dans le royaume. Godefroi de Bouillon voulut en effet respecter consciencieusement le droit vraiment libéral que chacun avait alors d'être jugé par ses pairs. Les anciens habitants ou, comme dit Jean d'Ibelin, les *Suriens* (Syriens) se présentèrent devant lui après la conquête, le priant de permettre qu'ils continuassent d'être régis par leurs propres usages et d'avoir leur Cour particulière, « avec chevetaine » (président) et jurés de leur nation pour juger leurs procès. Le duc accueillit cette requête. Il réserva toutefois les cas où il y aurait « querelle de sang, et querelle de quoi l'on perd vie ou membre, et querelle de borgésie [2], » voulant que ces sortes d'affaires fussent plaidées devant lui ou devant son vicomte. « Le chevetaine de la Court des Suriens, dit Jean d'Ibelin, est appelé *Réïs*, en leur langage ara-

[1] Victor Foucher, *Assises du royaume de Jérusalem, publiées sur un manuscrit tiré de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise* in-8°, Rennes, 1839, t. I, 2e partie, p. 12.

[2] C'est-à-dire, revendication du droit de cité.

bique. » En quelques localités il y avait « jurés de la Court des Suriens, » mais sans réïs, et les baillis chrétiens de ces localités en faisaient les fonctions. — Une autre exception, beaucoup plus étendue et de nature à favoriser en Palestine le commerce avec toutes les nations du monde, eut lieu aussitôt après la prise et la restauration de Jaffa par Godefroi de Bouillon. Cette ville devint le point de débarquement de tous les navires qui amenaient à Jérusalem soit des marchands, soit des marchandises. Le duc voulut que chaque nation y eut ses propres magistrats, vécut sous l'empire des lois de son pays d'origine et fut jugé d'après elles. Ce régime, essentiellement protecteur du droit de l'étranger, s'étendit par la suite à toutes les Échelles du Levant : un dernier vestige en avait subsisté jusqu'à nos jours en Égypte, sous le titre de Capitulations.

§ X. Derniers mois de Règne.

Retour de Boémond et de Baudoin dans leurs Etats.

53. Tel est ce code de Jérusalem, modèle chrétien de jurisprudence, où les hommes d'État de nos jours, s'ils daignaient l'étudier, pourraient retrouver le secret de fonder des colonies et d'en assurer la prospérité. Les bases principales en furent arrêtées dans les conférences tenues aux fêtes de Noël de l'an 1099, sous la présidence de Godefroi de Bouillon, en présence du patriarche légat apostolique, des évêques, des princes, de tous les grands vassaux du nouveau royaume. Ces mémorables Assises, dont les lois nouvelles ont gardé le nom, ne prirent qu'un temps fort court. Le prince d'Antioche Boémond et Baudoin comte d'Édesse ne pouvaient, par une plus longue absence, exposer leurs états lointains au péril des invasions turques. « Après l'octave de la Nativité, dit Albéric d'Aix, ils sollicitèrent de Godefroi de Bouillon, par l'entremise du nouveau patriarche, la permission de retourner de suite dans leur capitale. L'itinéraire qu'ils s'étaient fixé d'avance

comprenait une visite au Jourdain, où ils voulaient arriver la veille de l'Épiphanie, afin de célébrer cette fête (6 janvier 1100) au lieu même où le Seigneur Jésus daigna recevoir le baptême des mains du précurseur Jean-Baptiste. Le duc, se prêtant à leur pieux désir, les accompagna avec le patriarche et tous les chevaliers jusqu'aux rives du fleuve. La solennité s'y fit en grande pompe ; tous les croisés se baignèrent avec dévotion dans l'onde sacrée. Le lendemain, Baudoin et Boémond prirent congé du duc et lui firent les adieux les plus touchants, l'embrassant avec effusion de larmes. Ils continuèrent ensuite leur route, l'un pour Antioche, l'autre pour Édesse, tandis que Godefroi de Bouillon et le patriarche retournaient à Jérusalem [1]. » La date de la séparation des princes, si nettement précisée par Albéric d'Aix, est confirmée explicitement par Foulcher de Chartres, qui s'exprime en ces termes : « Nous séjournâmes quelque peu, *aliquantisper,* à Jérusalem, au sein de l'abondance et dans un repos dont hommes et chevaux avaient un égal besoin. Le seigneur Daïmbert, promu au siége patriarcal du consentement du duc et des princes, fut intronisé dans l'église du Saint-Sépulcre. La solde arriérée fut ensuite payée aux troupes, les équipages remis en état et les approvisionnements nouveaux préparés en quantité suffisante. Après quoi, nous reprîmes le chemin du retour, en descendant vers le Jourdain. Un certain nombre de nos soldats obtinrent l'autorisation de rester à Jérusalem et furent incorporés à l'armée de Godefroi de Bouillon. Leur perte fut compensée par un nombre égal d'autres guerriers qui témoignèrent le désir de nous suivre. L'an de l'Incarnation du Seigneur 1100, le premier jour de cette nouvelle année, chacun de nous se pourvut, suivant l'usage, de palmes cueillies à Jéricho, pour les porter à la main au départ, et le lendemain (2 janvier), quittant Jérusalem, nous prîmes la direction du Jourdain, que nos princes se proposaient de remonter jusqu'à Tibé-

[1] Alberic. Aquens., l. VII, cap. VII; *Patr. lat.,* t. CLXVI, col. 573.

riade et au lac de Génézareth [1]. » C'est donc à tort que l'auteur anonyme de l'*Historia belli sacri* [2], ainsi que Raoul de Caen dans les *Tancredi gesta*, prolongent de trois mois le séjour de Boémond et de Baudoin à Jérusalem. « Les quatre évêques élus, disent-ils, savoir Roger de Tarse, Barthélemy de Mamistra (Mopsueste), Bernard d'Artasium et Benoît d'Édesse, venus avec leurs princes respectifs, furent sacrés par le patriarche. Tous ensemble ils célébrèrent à Jérusalem la solennité pascale (qui tombait cette année le 1er avril); après quoi, Boémond retourna dans sa principauté d'Antioche avec les trois nouveaux évêques qu'il mit en possession de leurs siéges, et Baudoin revint à Édesse avec le nouvel archevêque Benoît [3]. » Nous croyons que l'erreur chronologique très-évidente, qui a transformé ici la date de Noël en celle de Pâques, tient à quelque manuscrit original fautif ou mal lu, dans lequel le mot *Natali* aura été pris par mégarde pour celui de *Pascali;* et nous n'eussions pas relevé ce détail, en soi fort mince, s'il n'intéressait sous un autre rapport l'honneur du règne de Godefroi de Bouillon. Il est certain en effet que si les troupes du prince d'Antioche, jointes à celles de Baudoin d'Édesse, fussent restées à Jérusalem depuis le 15 décembre 1099 jusqu'au 1er avril de l'an 1100, Godefroi n'aurait pas manqué de les utiliser pour châtier la révolte des habitants d'Arsouf et tirer une éclatante vengeance des barbaries dont le gouverneur musulman de cette ville s'était rendu coupable. Mais en réalité Boémond et Baudoin, à la tête de leur armée, avaient quitté Jérusalem le 2 janvier 1100, pour retourner dans leurs états.

Itinéraire par Tibériade, Panéas et Thadmor.

54. « Après avoir côtoyé la mer de Tibériade, qui, suivant l'estimation de l'historien Josèphe, a quarante stades de large sur

[1] Fulcher. Carnot., l. II, cap. XXI et XXII; *Patr. lat.*, t. CLV, col. 860. Outre le sentiment de dévotion qui rendait cet itinéraire agréable à toute l'armée, il offrait l'avantage de prolonger les instants que Boémond aurait à passer avec son neveu Tancrède, dont il allait parcourir la nouvelle principauté.

[2] Nous avons déjà cité en note le texte de cet auteur, nº 44 de ce présent chapitre.

[3] Radulf. Cadom., *Gest. Tancred.*, cap. CXL; *Patr. lat.*, t. CLV, col. 579.

cent de long, reprend Foulcher de Chartres, nous arrivâmes à Césarée de Philippe, appelée en langue syriaque Panéas, située au pied du Liban, au confluent de deux ruisseaux qui forment la source du Jourdain. En m'appuyant de l'autorité de saint Jérôme dans son « Exposition du prophète Amos, » ajoute le chroniqueur, j'estime que la ville de Panéas n'est autre que la cité biblique de Dan, et que le nom de Jourdain est composé de celui des deux ruisseaux qui forment sa source, dont l'un s'appelle encore maintenant dans la langue du pays *Jor,* et l'autre *Dan.* De là, nous vînmes à une ville extrêmement forte que les indigènes nomment *Balac*, et que Salomon son fondateur avait appelée *Thadamor* (aujourd'hui Thadmor). Ses murailles sont d'une dimension prodigieuse ; elle est située à une journée de marche de l'Euphrate, à trois de la frontière de Syrie, à six de la grande Babylonie [1]. Les Grecs la nomment Palmyre. Les sources et les puits s'y trouvent en abondance. Informé de notre approche, le sultan de Damas, comptant nous surprendre sans défense au moment où la plupart d'entre nous étaient harassés par les fatigues d'un si long voyage, nous fit attaquer par quatre cents cavaliers. Sans la vigilance dont le seigneur Baudoin ne se départait jamais, notre arrière-garde aurait, ce jour-là, subi des pertes sérieuses. Il pleuvait à torrents : la pluie qui durait depuis plusieurs jours avait gonflé nos arcs et détrempé les flèches, dont les plumes n'étaient fixées qu'avec de la glu, fort abondante en ce pays [2]. Heureusement Baudoin commandait l'ar-

[1] *A maxima Babylonia sex mansionibus procul distantem.* Les croisés dont les notions géographiques étaient beaucoup plus précises et beaucoup plus étendues que nos modernes savants ne le supposent, distinguaient, par l'expression *maxima Babylonia*, l'antique Babylone, capitale de la Chaldée, de la ville égyptienne du Caire, appelée par eux *minor Babylonia.* A propos de la mention de Thadmor, faite en l'an 1100 de notre ère par Foulcher de Chartres, on nous permettra de signaler une bévue classique ,répétée par tous les manuels d'enseignement officiel en ces termes : « Les ruines de Palmyre ou Thadmor ne furent connues des Européens qu'en 1691. » Cf. Bouillet, *Dict. hist. et géogr.*, art. *Palmyre.*

[2] *Inundatione enim pluviarum et arcus et sagittæ defecerant nostris, quia cum glutine in locis illis adaptantur.* La réputation de la glu de Damas était encore

rière-garde ; à la tête de ses chevaliers il s'élança sur les assaillants et les mit en déroute sans même que Boémond, qui marchait à l'avant-garde, eut le temps d'apprendre le péril qui nous menaçait. Le lendemain, nous rapprochant de la côte de Syrie, nous nous dirigeâmes sur Tortosa, pour gagner ensuite Laodicée, où nous rejoignîmes le comte Raymond de Saint-Gilles, que nous y avions laissé au départ. Mais il y avait alors disette dans la contrée. Ne trouvant pas de provisions à acheter, tout séjour nous fut impossible. Prenant donc congé de Boémond, qui lui-même avait hâte de rentrer à Antioche, nous continuâmes en droite ligne notre marche sur Édesse[1]. » Les princes rapportaient dans leurs états une nouvelle qui attrista le cœur de tous les croisés. Elle n'était parvenue de Rome à Jérusalem que durant les fêtes de Noël, six mois après l'événement. C'était la mort du pape Urbain II, à laquelle Foulcher de Chartres, interrompant son récit, consacre ces deux vers :

Idibus in ternis Augusti, tunc satis ægris,
Corruit Urbanus, præsul Romæ venerandus [2].

« Le III des ides d'août, jour funeste, mourut Urbain, le pontife vénérable de Rome. »

55. Ainsi le pontife de la croisade était mort, sans avoir eu la joie d'apprendre la conquête de Jérusalem. Godefroi de Bouillon allait bientôt mourir lui-même, sans avoir eu la consolation d'entendre, de la bouche éloquente qui avait poussé au concile de Clermont le cri de « Dieu le veut ! » une autre acclamation triomphale : Dieu le voulait; il l'a accompli par vous ! — Rien cependant ne pouvait alors faire prévoir la fin prématurée d'un héros entrant à

Prétentions du patriarche Daimbert à la royauté temporelle de Jérusalem.

bien connue au temps de saint Louis. Dans le récit de la septième croisade (1249-1254), le sire de Joinville s'exprime ainsi : « Jehan li Ermin, qui estoit artillier le roi, ala lors à Damas pour acheter cornes et glus pour faire arbalestres. » (Joinville, édit., Natalis de Wailly, chap. LXXXVIII.) — Le sultan seljoucide de Damas, dont les cavaliers attaquèrent les troupes de Baudoin près de Palmyre, se nommait Dekak. Nous le retrouverons bientôt aux prises avec Tancrède et Godefroi de Bouillon.

[1] Fulcher. Carnot., *loc. cit.*, col. 861.

[2] *Ibid.*, col. 860.

peine dans sa quarantième année, dans la force de l'âge, d'une vigueur et d'une activité extraordinaires, d'une santé qui avait résisté aux plus rudes épreuves. Un fâcheux incident, survenu à cette époque, fit cependant songer à l'éventualité funeste de cette mort. « Le jour de la Purification de la bienheureuse Marie (2 février 1100), dit Guillaume de Tyr, en présence du clergé et de tout le peuple, Godefroi de Bouillon résigna, au profit de l'église patriarcale de la Résurrection, le quart de ses droits royaux sur la ville de Joppé. Cette concession était un premier acte de conciliation fait par le duc, cet homme si humble et si rempli du sentiment de la crainte de Dieu, vis à vis du patriarche Daïmbert, avec lequel des malveillants, des semeurs de scandales et de zizanie, cherchaient à le brouiller. Daïmbert revendiquait, en vertu de son patriarcat, la suzeraineté sur toute la ville de Jérusalem. J'ai longtemps cherché, ajoute Guillaume de Tyr, sur quels titres il pouvait fonder sa réclamation. Après des recherches longues et laborieuses, j'ai découvert qu'à une époque reculée les empereurs de Byzance, impuissants à défendre Jérusalem contre les Sarrasins, en avaient fait cession aux patriarches grecs. Depuis, sous le règne de Constantin-Monomaque (1042-1054), le calife égyptien *Bomensor Elmostensab* (Abou-Iamin-el-Mostanser), voulant relever de leur ruine les murailles de Jérusalem, mit le quart des travaux à la charge des chrétiens de la ville. Ceux-ci étaient dans l'impossibilité de suffire à une taxe aussi exorbitante : mais les agents du calife n'en tinrent aucun compte; ils saisissaient les malheureux chrétiens, et les faisaient expirer sous les coups de bâton ou dans l'horreur des cachots. Les survivants s'adressèrent à Constantin Monomaque, et le supplièrent de venir en aide à leur détresse. L'empereur promit de fournir tout l'argent nécessaire, à condition qu'ils obtiendraient préalablement du calife la cession perpétuelle et inaliénable en faveur du patriarche de Jérusalem d'un quartier spécial, qui serait habité exclusivement par les chrétiens, dont le nombre représentait environ le quart de la population totale. Dieu permit que le calife acceptât la proposition; l'empereur grec paya, par l'intermédiaire

du préfet de Chypre, les sommes stipulées et les travaux de restauration continuèrent. Ils furent achevés en l'an 1063. A partir de cette époque, les chrétiens de Jérusalem, qui avaient jusque-là habité indistinctement avec les Sarrasins dans les diverses sections de la ville, furent mis en possession d'un emplacement réservé à leur usage, et s'y établirent sous la juridiction du patriarche. Ce quartier, limité à l'ouest par les remparts, s'étendait depuis la porte occidentale ou porte de David, à l'angle de la tour du même nom, jusqu'à la porte septentrionale dite porte de Saint-Étienne. A ce point, la rue de Saint-Étienne, se prolongeant en ligne droite jusqu'à celle de David qu'elle coupe à angle droit, formait dans l'intérieur même de la ville la délimitation du quartier des chrétiens à l'est. Cet espace comprenait le Calvaire, montagne sanctifiée par la passion et la résurrection du Sauveur; l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem; les deux monastères l'un d'hommes, l'autre de femmes, sous l'invocation de sainte Marie des Latins; la demeure patriarcale et le cloître des chanoines du Saint-Sépulcre avec leurs dépendances. Cet état de choses dura jusqu'à la conquête de Jérusalem par Godefroi de Bouillon [1]. »

Douceur et modération de Godefroi de Bouillon. Transaction conditionnelle.

56. Tels étaient les précédents historiques sur lesquels Daïmbert appuyait sans doute ses revendications. Le jour même de son intronisation solennelle dans l'église du Saint-Sépulcre, le roi et les princes lui avaient assigné, ce sont les paroles mêmes de Guillaume de Tyr, « toutes les possessions dont ses prédécesseurs avaient joui sous la domination grecque et musulmane [2]. » Dans cette formule n'était cependant comprise aucune espèce de royauté temporelle. En alléguant l'acte plus ou moins authentique par lequel les empereurs de Byzance auraient jadis transféré au patriarche de Jérusalem la souveraineté d'un pays qui ne leur appartenait plus et dont les Sarrasins victorieux étaient déjà maîtres, Daïmbert faisait preuve sinon de mauvaise foi, au moins d'une réelle ignorance, car jamais les patriarches grecs ses

[1] Guillelm. Tyr., l. IX, cap. XVIII, col. 449-451.
[2] *Ibid.*, cap. XV, col. 447. Cf. nº 45 de ce présent chapitre.

prédécesseurs n'avaient en fait joui du prétendu privilége qui leur aurait été conféré *in extremis* par la cour de Constantinople. De plus, dans les circonstances actuelles sa réclamation avait presque le caractère d'un parjure, puisque Daïmbert avait accepté le patriarcat tel que Godefroi de Bouillon et les princes le lui avaient offert, sans produire alors aucune des revendications qu'il élevait après coup. Se fiant peut-être sur l'armée des Pisans qu'il venait d'amener en Palestine, il se flattait d'être assez fort pour régner à Jérusalem. Mais cette présomption même était un crime. Urbain II l'avait envoyé comme légat apostolique pour remplacer Adhémar de Monteil, et non comme roi pour supplanter Godefroi de Bouillon. A l'époque où Daïmbert prenait cette attitude insoutenable, il savait qu'Urbain II, dont il était le représentant officiel, avait cessé de vivre. Il n'avait pu encore ni se mettre en rapport avec le nouveau pape, ni en recevoir d'instructions, ni obtenir par conséquent la confirmation de l'acte du concile de Jérusalem qui l'avait transféré du siége archiépiscopal de Pise au patriarcat de Jérusalem. Enfin, et c'est là un côté non moins criminel de sa conduite, il ne craignait pas en introduisant cette misérable chicane de provoquer la chute d'un royaume conquis par les croisés au prix de tant d'efforts et de sang. Son aveuglement fut tel qu'on ne saurait se l'expliquer, de la part d'un personnage dont le mérite et la vertu avaient conquis le suffrage de ses plus illustres contemporains, si Guillaume de Tyr n'avait pris soin de nous avertir que des « esprits malveillants, semeurs de zizanie et de scandales, » furent les premiers instigateurs de la querelle. Etait-ce encore une manœuvre d'Arnulf de Rohes? Guillaume de Tyr le laisse à deviner, et il poursuit en ces termes : « La conduite de Daïmbert est pour moi l'objet d'un profond étonnement. Nulle part je n'ai lu, et jamais aucune personne digne de foi n'a dit que les princes victorieux, en déférant au duc le gouvernement de Jérusalem, eussent mis la moindre restriction au droit royal dont leur élection l'investissait; encore moins qu'ils lui eussent superposé une tierce personne qui serait son suzerain temporel et à qui il devrait

l'hommage de vassalité. Cependant Daïmbert persista dans ses incroyables prétentions, et le duc par amour pour la paix crut à propos de céder encore. Le jour de Pâques (1er avril 1100), en présence du clergé, du peuple et de la foule immense des pèlerins accourus pour la sainte solennité, il résigna aux mains du patriarche la ville de Jérusalem et la tour de David avec leurs appartenances, à condition toutefois que les choses resteraient en l'état, et que lui, duc, continuerait à régir, posséder, gouverner Jérusalem et sa forteresse, ainsi que tous les territoires annexés, jusqu'à ce qu'il plût au Seigneur d'augmenter le royaume par la conquête d'une ou deux villes assez importantes pour faire compensation. Si dans l'intervalle le duc venait à mourir sans héritier direct, la réserve conditionnelle devait cesser de plein droit, et le patriarche être mis sans difficulté ni opposition en possession de Jérusalem, de la tour de David et de toutes leurs appartenances[1]. »

Projet de mariage entre Godefroi de Bouillon et la princesse Constance, fille de Philippe I.

57. Cette transaction où le désintéressement de Godefroi de Bouillon forme un si noble contraste avec l'ambition de Daïmbert ne devait point profiter à ce dernier. Loin de lui valoir dans l'avenir, comme il s'en flattait, la royauté temporelle de Jérusalem, elle lui coûta peu après la perte de sa dignité patriarcale elle-même. Le héros, en se prêtant dans une certaine mesure aux rêves si peu dignes du caractère ecclésiastique de ce personnage, s'assurait le concours des guerriers pisans, venus en grand nombre à la suite de leur archevêque. Leur adjonction comblait les vides laissés dans l'armée de la croisade par le retour en Europe du duc de Normandie, du comte de Flandre et de leurs compagnons d'armes. La condescendance de Godefroi de Bouillon sauvegardait ainsi les intérêts du présent. Il se préoccupait en même temps de poser les règles d'après lesquelles, en cas de mort, devrait s'opérer la transmission du pouvoir royal. Nous en avons la preuve dans une des clauses de l'acte solennel promulgué le jour de Pâques, où il était dit : « Si dans

[1] Guillelm. Tyr., l. IX, cap. XVI, col. 448.

l'intervalle le duc venait à mourir sans héritier direct, la réserve conditionnelle devrait cesser de plein droit. » Godefroi entendait donc que le royaume dont l'élection l'avait investi était héréditaire, ainsi d'ailleurs que tous les autres fiefs possédés par les vainqueurs. Mais, n'étant pas encore marié, le héros n'avait point d'enfants. Il paraît qu'avant la croisade il avait été question pour lui d'une alliance avec la princesse Constance, fille légitime de Philippe I et de la reine Berthe [1]. Fort jeune, Constance avait été mariée, contrairement aux lois canoniques alors en vigueur, au comte Hugues de Champagne, son parent à un degré prohibé [2]. Le concile de Clermont, en 1095, s'était occupé de l'invalidation de ce mariage alors tout récent. Les degrés de parenté entre les deux conjoints y furent examinés scrupuleusement et à diverses reprises; le résultat de l'enquête aboutit à la constatation officielle d'un empêchement dirimant [3]. La solution définitive de l'affaire fut cependant remise aux soins du légat apostolique, Hugues de Lyon, qui fut chargé de la poursuivre et de la terminer à l'amiable. Saint Ives de Chartres, qui négociait alors la réconciliation de Philippe I avec le saint-siége et la rupture des relations adultères de ce roi avec Bertrade, intervint dans cette nouvelle cause, et fut assez heureux pour la terminer dans le sens des lois canoniques, du consentement mutuel des deux parties contractantes. A tort ou à raison, Hugues de Champagne passait pour un prince faible et incapable. Constance le jugeait indigne d'elle. « A cette occasion, dit M. d'Arbois de Jubainville [4], Suger a écrit un mot qui mérite d'être remarqué. On sait que Suger a vécu dans l'intimité de la maison royale de France : ce qu'on trouve dans son livre, ce sont souvent les traditions de famille, les récits du roi Louis VI et du roi Louis VII. Or, Suger paraît rougir d'ad-

[1] Cf. Michel Vion, *Pierre l'Hermite et les Croisades,* p. 393. — G. de Waha, *Labores Herculis Christiani Godefridi Bullonii*, in-12, Lille, Derache, 1674.

[2] Cf. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne,* t. II, p. 90-98.

[3] Ivon. Carnot., *Epistol.* CLVIII; *Patr. lat.,* t. CLXII, col 164.

[4] *Hist. des comtes de Champ.*, t. II, p. 95.

mettre que Hugues ait pu être l'époux de Constance. « Constance, nous dit-il, dédaigna Hugues comte de Troyes, son prétendant, » *comitem Trecensem Hugonem procum* [1] *aspernata.* — « Cette princesse, ajoute Suger, joignait aux agréments de l'esprit une élégance et une beauté rares. Une fois dégagée du lien qui l'avait malgré elle enchaînée au comte Hugues, elle était résolue de choisir un mari qui pût lui faire honneur [2]. » Telle était, s'il faut en croire d'anciennes traditions, la future épouse à laquelle Godefroi de Bouillon voulait offrir avec sa main la brillante couronne de Jérusalem. Ce qui donne à ce projet un certain caractère de vraisemblance, c'est qu'après la mort prématurée de Godefroi, Constance persévéra dans le dessein d'unir son sort à quelque héros, et se montra fière d'épouser, en 1106, l'illustre Boémond prince d'Antioche.

Soumission de la ville d'Arsouf à Godefroi de Bouillon.

58. Les négociations de Godefroi de Bouillon avec le patriarche Daïmbert terminées, comme nous l'avons vu à la fête de Pâques de l'an 1100, n'avaient point retardé les opérations militaires. Dès le 15 février, *mense Februario mediante* [3], l'héroïque avoué du Saint-Sépulcre reprit la campagne contre la cité d'Arsouf. Cette fois, ne voulant pas risquer un nouveau siége, il eut recours à des moyens plus expéditifs et moins onéreux, qui lui permirent de tirer une vengeance mémorable du traitement barbare dont Gérard d'Avesnes et les malheureux ôtages chrétiens avaient été victimes. « Les citoyens d'Arsouf, dit Albéric d'Aix, avaient recommencé les travaux des champs ; ils s'écartaient sans défiance de leurs lignes fortifiées, pour cultiver leurs vignes et labourer leurs terres. Averti par un des espions sarrasins qu'il tenait à sa solde, Godefroi de Bouillon avec quarante chevaliers vint durant la nuit se poster en embuscade aux environs de Ramleh. Le lendemain matin, les portes d'Arsouf furent ouvertes comme

[1] Il y a lieu de croire, d'après cette expression de *procus* employée par Suger, que le mariage de Constance avec Hugues de Champagne ne fut jamais consommé. En tout cas, cette princesse n'en eut point d'enfants.

[2] Suger, *Vita Ludovici Grossi regis,* cap. IX ; *Patr. lat.*, t. CLXXXVI, col. 266.

[3] Alberic. Aquens., l. VII, cap. IX ; *Patr. lat.,* t. CLXVI, col. 573.

à l'ordinaire, et plus d'un millier de personnes en sortirent pour se rendre à leurs travaux accoutumés. En un clin d'œil, cette troupe se vit cernée par le duc et ses chevaliers. Les hommes, au nombre d'environ cinq cents, furent laissés à demi morts sur le terrain, après qu'on eut coupé aux uns le nez, à d'autres un pied ou une main. Les femmes et les enfants furent emmenés captifs à Jérusalem [1]. » Ces représailles bientôt connues dans tout l'Orient y relevèrent le prestige des armes latines [2]. « La cité d'Arsouf tout entière éclata en lamentations et en cris de désespoir. Une députation partit aussitôt pour informer du désastre le roi de Babylonie (le calife fatimite du Caire, Mostali). Mais le *Meravis* qui tenait le premier rang après le roi (c'était encore le grand vizir El-Afdhal si honteusement vaincu à Ascalon [3]) ne laissa point les porteurs d'une si funeste nouvelle pénétrer jusqu'à son maître, dont le cœur saignait encore de la défaite d'Ascalon. Il les renvoya immédiatement à leurs concitoyens, avec la promesse d'expédier sur le champ à leur secours cent cavaliers arabes et deux cents Azoparts (ces terribles Éthiopiens dont l'aspect seul glaçait d'épouvante les guerriers d'Occident). Ces renforts ne mirent en effet que

[1] Alberic. Aquens., *loc. cit.*

[2] Les ennemis que Godefroi de Bouillon avait à combattre ne différaient en rien, comme préjugés ni comme mœurs, des Arabes d'Algérie avec lesquels nos armées françaises luttent encore : l'armement seul s'est modifié. Voici un passage des *Mémoires du maréchal Randon* (t. I, p. 345), qui fera comprendre la nécessité des représailles vis-à-vis de pareils adversaires. « Ce qui se passa pour les Beni-Menguellet, dit le maréchal, mérite d'être relaté. Depuis l'expédition de 1854, qui fit pénétrer nos troupes sur le territoire de cette tribu et amena sa soumission, le gouverneur général d'Algérie avait conservé des relations avec quelques hommes influents. Ceux-ci lui firent demander de les recevoir, pendant qu'il était campé chez les Beni-Yenni. Ils obtinrent un sauf-conduit et se présentèrent à lui pendant la nuit. Sur les observations du maréchal qu'ils devraient épargner à leur tribu de nouveaux désastres en demandant l'*aman :* « Nous le voudrions bien, répondirent-ils, car nous savons par expérience que nous ne pouvons pas vous résister, mais nous serions maltraités si nous faisions à nos frères une pareille proposition. Il faut que nous défendions nos villages, et il faut qu'ils soient brûlés comme ceux des Beni-Yenni ; ainsi le veut le serment que nous avons prêté, *seulement ne nous brûlez pas trop.* » Et nous fûmes obligés d'agir ainsi. »

[3] Cf. n° 11 de ce présent chapitre.

huit jours pour arriver à Arsouf. Avec eux y rentra la plus téméraire confiance. Les habitants recommencèrent leurs sorties et les poussèrent beaucoup plus loin qu'auparavant. Cette nouvelle fut aussitôt portée à Jérusalem. Dix chevaliers, sans en prévenir Godefroi de Bouillon, se dirigèrent la nuit sur Ramleh, afin de constater la vérité des faits et de s'assurer de la présence des renforts signalés. Ils se dissimulèrent dans une embuscade et le lendemain, en plein jour, ils envoyèrent cinq de leurs écuyers, montant des chevaux d'élite, caracoler sous les murs d'Arsouf. A l'instant, trente cavaliers arabes sortirent de la ville et s'élancèrent à leur poursuite. Les écuyers, fidèles à la consigne qui leur avait été donnée, se replièrent dans la direction de leurs maîtres et dépassèrent le point où ceux-ci se tenaient en embuscade. Les dix chevaliers se jetèrent aussitôt à la traverse, coupant la retraite aux Sarrasins. Ceux-ci tournèrent bride et au galop de leurs chevaux se précipitèrent en désordre pour regagner Arsouf. Mais les chrétiens les serrèrent de si près qu'ils en désarçonnèrent trois; les écuyers coupèrent la tête de ces vaincus, saisirent leurs chevaux et leurs armes; et l'expédition victorieuse rapporta en grande joie ces trophées à Jérusalem. Ce coup de main accompli isolément par une poignée de braves excita dans la ville sainte un enthousiasme universel. Godefroi de Bouillon en profita pour organiser une attaque plus sérieuse. Cent-quarante chevaliers, choisis parmi les plus vaillants de l'armée, furent mis sous les ordres de Garnier de Gray et du preux Robert d'Apulie [1]. Ils devaient, comme les précédents, s'embusquer dans les environs de Ramleh, attendre une occasion favorable pour attirer dans la plaine la garnison d'Arsouf et engager alors un combat général. Des fantassins avaient été d'avance expédiés à Ramleh pour leur prêter main forte au moment de l'action. Garnier de Gray et

[1] *Roberti probi militis de Apulia.* Nous avons, dans ce texte, la véritable étymologie du mot *preux,* traduction du qualificatif latin *probus.* Cette remarque avait déjà été faite par M. Raynouard, qui constatait que dans la basse-latinité le mot *preux* est constamment rendu par *probus* et *prouesse,* par *probitas.*

Robert d'Apulie passèrent deux jours dans leur embuscade, sans que personne eût osé sortir d'Arsouf. Enfin le troisième jour les portes de la cité s'ouvrirent : les habitants rassurés par le calme apparent qui régnait dans la campagne, et par la vigilance de la garnison qui se tenait en armes sur les remparts, se hasardèrent à conduire leurs troupeaux au pâturage. Les chevaliers chrétiens ne firent aucune démonstration qui pût révéler leur présence. Ils laissèrent à cette foule timide le temps de prendre confiance, et lorsque, dans une sécurité parfaite, elle se fut dispersée au hasard dans les prairies, vingt d'entre eux seulement, ayant l'air d'une troupe isolée se rendant au fourrage, tombèrent sur quelques groupes de Sarrasins, les firent prisonniers et s'emparèrent de leurs troupeaux. A cette vue les cavaliers arabes en observation du haut des murailles volèrent au secours des captifs. De leur côté, tous les chevaliers chrétiens, sortant de leur embuscade, s'élancèrent contre l'ennemi. Ce fut alors au tour des Azoparts qui sortirent de la ville avec le reste de la garnison, pendant que les fantassins de l'armée latine entraient eux-mêmes en ligne. L'action devenue ainsi générale, une lutte terrible s'engagea de part et d'autre. Enfin la victoire demeura aux chrétiens. Les cavaliers arabes et les Azoparts furent presque tous tués ou faits prisonniers; le peu qui échappa s'enfuit en Égypte et alla porter la nouvelle de cette défaite sanglante au roi de Babylonie. Quelques jours après, les principaux habitants d'Arsouf venaient déposer aux pieds de Godefroi de Bouillon les clefs de leur ville, se reconnaissant tributaires du roi de Jérusalem. Ils promirent de payer annuellement l'impôt entre les mains du preux chevalier Robert d'Apulie, auquel Godefroi de Bouillon accorda ce bénéfice, moyennant une redevance fixe dont Robert serait tenu lui-même envers le trésor ducal[1]. »

Reconstruction de la ville de Joppé. Soumission successive

59. Godefroi se proposait d'arracher successivement Ascalon et toutes les autres villes du littoral à la domination des califes du Caire. « Dans ce dessein, continue le chroni-

[1] Alberic. Aquens., l. VII, cap. IX-XII, col. 573-575.

queur, il entreprit la restauration de la cité antique de Joppé, ruinée depuis des siècles[1]. Il l'entoura de solides murailles, la fortifia du côté de la mer, et en fit un port de premier ordre, où les navires trouvaient une station sûre et commode. Aussitôt que les travaux furent achevés, les marchands chrétiens d'Europe, de l'Archipel et de Constantinople y affluèrent; les pèlerins y débarquèrent en toute sécurité; mais les vaisseaux égyptiens et turcs en furent sévèrement exclus. La flotte militaire de Godefroi de Bouillon s'y établit en croisière permanente, exerçant la surveillance la plus active sur le littoral circonvoisin et poussant ses reconnaissances sur les villes maritimes appartenant encore aux musulmans. A mesure que le port de Joppé et le commerce dont il devint le centre prenaient de l'importance, les Sarrasins voyaient leurs propres marchés déserts. Impuissants à engager une lutte à main armée, ils se concertèrent pour adresser simultanément au puissant chef du royaume latin un acte de soumission. Leurs députés se présentèrent à Jérusalem, où Godefroi de Bouillon les reçut en audience solennelle. Ils étaient porteurs d'un message ainsi conçu : « L'émir[2] d'Ascalon, l'émir de Césarée et l'émir de Ptolémaïs[3], au duc Godefroi salut et hommage. — Nous vous supplions prince très-glorieux, et magnifique, d'accorder, de votre grâce et bienveillance, l'autorisation à nos citoyens de vaquer en sécurité et en paix à leurs affaires de négoce. Nous vous faisons offrir pour votre service dix excellents chevaux avec trois mulets de la meilleure race, et chaque mois nous vous paierons un tribut de cinq mille bezants. » La paix fut conclue sur ces bases, reprend Albéric d'Aix. Elle se consolida de jour en jour, en telle sorte que les troupes

d'Ascalon, Ptolémaïs et Césarée.

[1] Dès cette époque, le nom de Joppé s'était transformé dans le langage usuel en une dénomination fort rapprochée de l'appellation moderne de Jaffa, ainsi que le constate Albéric d'Aix en ces termes : *Joppen, quæ vulgariter Japhet dicitur, antiquo exterminio dirutam, reædificari, murisque muniri constituit.*

[2] Dans le texte du chroniqueur, le titre d'*émir* est représenté par le mot latin *ammiraldus,* d'où est venu notre mot français *amiral.*

[3] L'antique *Accaron,* aujourd'hui Saint-Jean-d'Acre.

ducales purent être abondamment pouurvues de provisions de tout genre. Ascalon dont le territoire était d'une admirable fertilité payait son tribut en nature et fournissait le blé, l'orge, l'huile et le vin. Césarée et Ptolémaïs, moins favorisées sous le rapport des récoltes, acquittaient le leur en monnaie d'or et d'argent. Le nom du duc très-chrétien n'était plus prononcé en Orient qu'avec une respectueuse terreur. Les princes d'Arabie sollicitèrent à leur tour son alliance, afin d'obtenir pour leurs caravanes la liberté de fréquenter les marchés des chrétiens. Des traités furent conclus en ce sens : on vit dès lors arriver à Joppé et à Jérusalem des troupeaux de bœufs, de brebis et de chevaux; des monceaux de blé, des étoffes, des denrées de tout genre. L'abondance régna, à la grande joie des populations. Cependant la voie de terre était seule ouverte aux Musulmans; celle de mer leur restait complétement fermée. Par ordre de Godefroi de Bouillon, les croiseurs maintenaient un blocus sévère autour des cités d'Ascalon, de Ptolémaïs et de Césarée, qui n'eussent pas manqué de rompre leurs récents engagements, si elles avaient pu retrouver dans le commerce maritime l'équivalent de prospérité et de richesses que leur assurait la liberté des transactions avec l'intérieur. Tous les navires venant d'Alexandrie, de Damiette ou des ports d'Afrique, qui se risquaient à percer les lignes du blocus, étaient capturés avec leur cargaison par les croisières chrétiennes, et les hommes d'équipage qui les montaient avaient la tête tranchée. C'était la juste réciprocité du traitement que les Sarrasins faisaient eux-mêmes impitoyablement subir à tous les vaisseaux latins qui avaient le malheur de tomber en leur pouvoir. Le traité de paix conclu entre Godefroi de Bouillon et les émirs ne s'étendait donc qu'aux relations continentales; il interdisait absolument la liberté du commerce maritime [1]. »

Retour du preux chevalier Gérard d'Avesnes à Jérusalem.

60. Ces mesures énergiques, en isolant complètement l'empire fatimite de ses anciennes colonies, assurèrent la pacification graduelle et l'autonomie du royaume chrétien [2]. « Le résultat, con-

[1] Alberic. Aquens., l. VII, cap. XII-XIV, col. 575-576.
[2] Alph. Vétault, *Godefroi de Bouillon*, p. 322.

tinue Albéric d'Aix, en fut si heureux, que les rapports les plus amicaux s'établirent entre le duc et l'émir d'Ascalon. Les citoyens de cette ville fréquentaient librement les marchés dela ville sainte et y vendaient leurs denrées; les chrétiens se rendaient de même en toute sécurité à Ascalon. Un jour Godefroi de Bouillon vit rentrer à Jérusalem le brave chevalier Gérard d'Avesnes, guéri de toutes ses blessures, drapé dans un riche manteau de pourpre, montant un superbe coursier, et entouré d'une brillante escorte. Depuis longtemps on le croyait mort; le duc et toute l'armée avaient fait célébrer à l'église du Saint-Sépulcre des services commémoratifs pour le repos de l'âme de ce héros. Ils ignoraient qu'après le terrible assaut livré sur les remparts d'Arsouf, au moment où le mât de la croix, à laquelle Gérard d'Avesnes avait été suspendu, fut renversé par les projectiles de nos catapultes [1], le chevalier, tout couvert de blessures, avait été détaché respirant encore de l'instrument de supplice. Après les premiers pansements, le gouverneur d'Arsouf l'avait fait transporter par mer à Ascalon, où les médecins arabes de l'émir achevèrent sa cure. L'émir le renvoyait maintenant à Godefroi de Bouillon, comme le plus agréable et aussi le plus inattendu des présents qu'il lui pût offrir. La joie du duc en revoyant sain et sauf l'illustre chevalier, son frère d'armes, fut aussi vive que touchante. En récompense de ses héroïques labeurs, Gérard d'Avesnes fut investi, en présence des fidèles de Jérusalem, du château dit de Saint-Abraham et de tout son territoire, représentant un revenu annuel de cent marcs d'or [2]. » Le château et la petite cité auxquels les croisés donnèrent le nom de Saint-Abraham étaient situés à six milles de Jérusalem, sur l'emplacement de l'antique Ébron, célèbre par les tombeaux des patriarches bibliques Abraham, Isaac et Jacob, qui y sont encore aujourd'hui l'objet de la vénération de tous les pèlerins, chrétiens, juifs, ou musulmans. Dès l'époque où Gérard d'Avesnes en reçut l'investiture, Ébron avait un prieuré qui devint,

[1] Cf. nº 38 de ce présent chapitre.
[2] Alberic. Aquens., l. VII, cap. XV, col. 576.

en 1168, le siége d'un évêché placé sous la juridiction immédiate des patriarches [1].

Tancrède et un émir, surnommé le *Gros-Rustre*, Alliance conclue entre le sultan de Damas et Godefroi.

61. « La paix régnait au centre de la Palestine, dit Albéric d'Aix : elle était si profonde que les chevaliers craignaient déjà de n'avoir plus l'occasion de s'illustrer par de nouveaux exploits [2]. » Les événements allaient bientôt servir leur ardeur belliqueuse. Tancrède rentré dans sa principauté de Tabaria (Tibériade), après avoir siégé avec son oncle Boémond et le comte d'Édesse Baudoin aux assises de Jérusalem, n'avait cessé depuis lors d'être en lutte avec un émir de son voisinage, que les soldats Francs surnommèrent le *Gros-Rustre*, à cause de son dégoûtant embonpoint et de la grossièreté de ses manières. Godefroi de Bouillon partit aussitôt avec l'élite des chevaliers et une infanterie nombreuse au secours de Tancrède. Durant huit jours il dévasta tout le territoire du *Gros-Rustre*, emmenant hommes, femmes et enfants en captivité. L'émir vaincu implora le secours du sultan seldjoucide de Damas, le même qui naguère avait essayé de surprendre la vigilance de Boémond et de Baudoin, à leur retour de Jérusalem. Mais le sultan se contenta de faire une manifestation sans importance sur l'arrière-garde de l'armée de Godefroi de Bouillon, au moment où elle se retirait chargée de butin et revenait triomphante en Palestine. « Et comme la puissance de Tancrède allait croissant chaque jour, reprend le chroniqueur, il lui envoya une légation chargée de présents magnifiques en or, argent, tapis précieux et étoffes de pourpre. Les

[1] Ducange (*Fam. d'outre-mer*, p. 423) a omis le nom de Gérard d'Avesnes dans la liste des seigneurs latins de Saint-Abraham. M. Rey, le savant éditeur et continuateur de Ducange, n'a point signalé cette lacune, qui aura échappé à son érudition. Il mentionne pourtant, à la date de 1149, dans les additions au travail de Ducange (p. 425), un Guillaume d'Alesnes (*sic*) *de Sancto-Abraham*, dont le nom de famille, mal orthographié dans la charte manuscrite, ou mal lu par les paléographes plus récents, pourrait se rapporter à un descendant de Gérard d'Avesnes. (Voir, pour les évêques latins d'Ebron : Ducange, *ibid.*, p. 794.)

[2] Alberic. Aquens., *loc. cit.*, cap, XV, col. 676.

[3] *Hic princeps appellatus est a Gallis Grossus Rusticus, præ nimia pinguique corpulentia, vilique persona, in qua totus rusticus esse videbatur.* (Alberic. Aquens., cap. XVI.

négociations aboutirent à une trève dans laquelle le Gros-Rustre fut nommément compris. A l'expiration de l'armistice, le sultan de Damas se réservait le droit d'opter entre deux alternatives : ou reconnaître définitivement la souveraineté du prince de Galilée, ou recommencer la guerre. Au terme fixé, après avoir préalablement concerté sa démarche avec Godefroi de Bouillon, Tancrède fit partir pour Damas six de ses chevaliers, les plus habiles dans l'art de la diplomatie. Ils avaient ordre de signifier au sultan de remettre les clefs de sa ville et d'embrasser la foi chrétienne, s'il voulait continuer à résider dans le pays ; faute de quoi, ni pour or ni pour argent, il n'obtiendrait aucun traité d'alliance. A ces mots, le musulman entra en fureur ; les chevaliers, saisis par son ordre, furent conduits au supplice. Cinq d'entre eux furent décapités : le sixième eut la lâcheté, pour sauver sa vie, d'abjurer le nom de Jésus-Christ et d'embrasser le mahométisme : le sultan fit grâce à ce renégat. Godefroi de Bouillon, Tancrède, toute l'église de Palestine frémirent d'horreur en apprenant la sanglante exécution et l'abominable apostasie. Le duc réunit aussitôt tout ce qu'il avait de troupes, et fondit une seconde fois sur le territoire de Damas. Durant quinze jours, il le livra au pillage, en représailles du sang chrétien si traîtreusement versé. Le sultan resta soigneusement enfermé dans ses murailles, abandonnant ses malheureux sujets sans prendre aucun souci de les défendre. Le Gros-Rustre, sur qui tombait plus particulièrement le désastre, résolut alors d'abandonner le parti des Turcs et de faire sa soumission au grand chef des chrétiens [1]. »

Godefroi de Bouillon et le Gros-Rustre.

62. Ici se place un curieux épisode qu'Albéric d'Aix n'a point enregistré dans son récit, mais que Guillaume de Tyr nous a conservé, sans désigner toutefois ni par son nom réel ni par son surnom le « Gros-Rustre, » qui y joua, selon son ordinaire, un rôle assez ridicule. « Après l'heureux succès de l'expédition entreprise au delà du Jourdain, dit Guillaume de Tyr, le duc

[1] Alberic. Aquens., libr. VII, cap. XVI et XVII, col. 576-578.

reprit le chemin de Jérusalem, traînant à sa suite des captifs sans nombre, d'immenses troupeaux de bœufs et de moutons. Un prince arabe, qui avait déjà négocié par intermédiaire et conclu un traité de paix avec lui, se présenta à son audience, accompagné d'une foule d'autres chefs sarrasins. La renommée racontait des choses si merveilleuses du héros venu d'Occident, à travers des contrées si lointaines, au prix de tant d'efforts, de périls, de victoires, que le prince arabe voulait le connaître personnellement et s'assurer par expérience que l'on n'exagérait point le mérite de ce personnage extraordinaire. C'était surtout la force physique de Godefroi de Bouillon que le musulman voulait mettre à l'épreuve. Il se présenta donc fort humblement au duc, et après les salutations d'usage, lui montrant un chameau qu'il avait amené dans ce dessein, il le pria de faire sauter d'un coup de sabre la tête de cet animal. « On prétend, ajouta-t-il, que ce n'est pour vous qu'un jeu. Je tiendrai pour moi à grand honneur de pouvoir dire que j'ai vu de mes yeux un pareil trait de vigueur. » — Le duc se prêta à cette fantaisie, et tirant son glaive du fourreau, d'un seul coup il envoya la tête du pauvre animal rouler sur le sable, aussi facilement que s'il eût coupé en deux un frêle roseau. Le prince arabe demeura stupéfait. Après un certain temps de réflexion et de silence, imaginant que peut-être un coup si merveilleux tenait à la trempe supérieure et à la qualité exceptionnelle de l'arme dont le duc s'était servi, il se hasarda, non sans s'excuser humblement de la liberté qu'il allait prendre, à demander au héros s'il en ferait autant avec un autre glaive. Godefroi de Bouillon sourit à cette interrogation naïve, il pria l'émir de lui prêter son propre cimeterre, puis faisant avancer un autre chameau, il lui trancha la tête sans plus de difficulté et avec le même succès. Cette fois, l'enthousiasme du musulman fut sans bornes; il ne doutait plus de la vigueur phénoménale du héros, auquel il jura une inviolable fidélité, accompagnant son serment de riches offrandes en joyaux et pierreries, sans compter des chevaux arabes du sang le plus pur [1]. »

[1] Guillelm. Tyr., l. IX, cap. XXII; *Patr. lat.*, t. CCI, col. 454.

La flotte vénitienne à Joppé. Maladie de Godefroi de Bouillon.

63. « Cette aventure, soigneusement notée par Guillaume de Tyr, ainsi que la visite des émirs de Samarie pendant le siége d'Arsouf, méritaient en effet, dit un récent historien, de n'être pas laissées dans l'oubli : elles montrent la nature des sentiments que Godefroi de Bouillon inspirait aux musulmans de la Palestine, et quel prestige il exerçait déjà sur l'imagination ardente des Orientaux. Un prince alliant des qualités militaires aussi remarquables à l'ascendant de la vertu, semblait fait pour surmonter tous les obstacles qui menaçaient encore la prospérité de son naissant empire. Malheureusement un accident, ou plutôt un crime, allait l'enlever dans la maturité de l'âge et du génie à son œuvre inachevée [1]. » — « La paix fut conclue avec le Gros-Rustre, reprend Albéric d'Aix, et le duc, voulant recueillir au retour les tributs des villes du littoral récemment soumises, prit sa route par Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre) et Césarée. Il se proposait d'assiéger la petite forteresse maritime de Caïphas, située dans leur voisinage, laquelle n'avait pas encore reconnu la domination des Latins. Mais en route il apprit qu'une flotte de croisés vénitiens venait de mouiller au port de Joppé [2]. » Elle était commandée par le fils du doge Vital Michieli; au nombre des pèlerins qu'elle amenait en Terre-Sainte se trouvait Henri Contarini, évêque de Castello [3]. Depuis un an, cette flotte, composée de deux cents navires tant de guerre que de transport, avait quitté Venise; mais partout sur son passage elle avait été poursuivie par les forces navales d'Alexis Comnène, jointes à celles du calife égyptien et des ports de commerce que les Turcs conservaient encore sur divers points du littoral asiatique. La perfidie de l'empereur grec renouvelait contre elle les lâches attaques dont les Pisans avaient naguère été victimes. Il eut lieu de s'en repentir. Les Vénitiens s'emparèrent de plusieurs îles de l'archipel et les soumirent à la domination des doges. Leurs représailles contre l'agression des navires musulmans ne furent pas moins éclatantes.

[1] Alph. Vétault, *Godefroi de Bouillon*, chap. XIV, p. 326.
[2] Alberic. Aquens., cap. XVII, col. 578.
[3] Daru, *Hist. de Venise*, t. I, p. 132-133.

Ils emportèrent d'assaut la ville de Smyrne, la plus opulente des cités maritimes possédées par les Turcs, la livrèrent au pillage et chargèrent leurs vaisseaux des richesses de tout genre qu'ils y trouvèrent à profusion. Après ce dernier exploit, faisant voile pour Joppé, ils y abordèrent au moment où Godefroi de Bouillon arrivait à la hauteur de Ptolémaïs. A cette nouvelle, le duc, ajournant son projet de visiter les villes tributaires, pressa sa marche afin de rejoindre le plus promptement possible ces auxiliaires inattendus, dans l'espérance d'utiliser leur flotte pour le siége prémédité de Caïphas. « Ce fut dans ces circonstances, reprend Albéric d'Aix, que l'émir de Césarée se porta à sa rencontre, avec les démonstrations les plus amicales, et lui offrit un dîner sous la tente. Godefroi, pour ne point perdre de temps, refusa l'invitation : il accepta seulement une pomme de cèdre (un cédrat), qu'il porta à ses lèvres. Prenant ensuite congé de son hôte, qui ne cessait de lui prodiguer les marques du plus vif attachement, il se remit en route. Mais quelques heures après, il fut pris de violentes douleurs d'entrailles. Le mal fit des progrès terribles ; en arrivant à Joppé le héros était dans un état si alarmant, qu'il se fit porter *incognito* dans une maison récemment construite à son usage, pour se soustraire à toute espèce de visite. On l'étendit sur une natte, et quatre de ses parents, avec ses serviteurs dévoués, lui prodiguèrent leurs soins ; les uns lui réchauffant les pieds contre leur sein ; d'autres appuyant sur leur poitrine sa tête défaillante ; tous fondant en larmes à la pensée qu'ils allaient perdre dans ce lointain exil l'appui d'un si grand prince. Bientôt la nouvelle de la maladie du duc fut connue dans la ville, et y répandit la consternation. Les chrétiens du voisinage, qui, durant les travaux de restauration, avaient eu si souvent la joie de le voir, accoururent en foule. Le fils du doge, l'évêque de Castello, les principaux seigneurs vénitiens furent admis à son audience ; ils lui offrirent les plus magnifiques présents, vases d'argent et d'or, tapis et étoffes de pourpre (provenant sans doute du pillage de Smyrne) et quantité d'objets de prix qui jusque-là, ajoute le chroniqueur, nous étaient inconnus. Ces nobles visiteurs témoi-

gnaient au héros la vénération la plus profonde et le dévouement le plus attendri. Le duc fit effort pour les accueillir, il les remercia de leurs riches offrandes et les invita à retourner sur leurs vaisseaux, assurant qu'il se sentait mieux, qu'il espérait pouvoir le lendemain visiter leur flotte, et répondre à l'empressement de leurs compagnons qui lui faisaient exprimer leur ardent désir de le voir[1]. »

Retour de Godefroi de Bouillon à Jérusalem. Ordre de commencer le siége de la forteresse maritime de Caïphas.

64. « Mais, continue le chroniqueur, la nuit suivante, le mal empira. La visite promise à la flotte vénitienne pour le lendemain fut impossible. L'auguste malade ne pouvait même plus supporter le bruit qui règne toujours dans un port de mer. On dut le transporter immédiatement à Jérusalem, où arrivèrent bientôt le brave chevalier Garnier de Gray son parent, les chefs vénitiens, et Tancrède accouru en toute hâte de Tibériade à cette funeste nouvelle. Dominant la souffrance physique pour ne s'occuper que des intérêts de la chrétienté, le héros calma toutes les inquiétudes autour de lui, parla de ses espérances de guérison prochaine et de l'amélioration qu'il éprouvait déjà. Dans un dernier conseil qu'il voulut présider de son lit de douleur, il régla toutes les mesures à prendre immédiatement pour le siége de Caïphas. La flotte vénitienne devait bloquer la place par mer, pendant que les troupes royales sous les ordres de Tancrède et de Garnier de Gray, avec les Pisans sous la conduite du patriarche Daïmbert, établiraient les lignes de circonvallation, disposeraient les machines de guerre et donneraient l'assaut. Ce calme héroïque, cette volonté souveraine en imposèrent à tous ; la confiance revint dans les esprits. Les Vénitiens, après avoir accompli en grande dévotion leur pèlerinage au Sépulcre du Sauveur et aux autres stations saintes, retournèrent à Joppé, d'où ils appareillèrent aussitôt pour Caïphas. Tancrède, Garnier de Gray, le patriarche Daïmbert, avec les Pisans et l'armée royale, arrivèrent simultanément sous les murs de la place. Leur marche, bien que fort rapide, demanda une quinzaine de jours. Après avoir dressé les

[1] Alberic. Aquens., cap. XVIII et XIX, col. 578.

tentes et pris leurs positions militaires, au moment où ils allaient établir les batteries de siége, les Sarrasins du voisinage vinrent leur annoncer la mort de Godefroi de Bouillon. A l'instant toutes les opérations militaires furent suspendues. Vénitiens, Gaulois et Pisans expédièrent des messagers qui s'embarquèrent aussitôt, avec le patriarche Daïmbert et Garnier de Gray, pour le port de Joppé, d'où ils devaient se diriger sur Jérusalem. En arrivant à la ville sainte, ils eurent la consolation d'apprendre que le duc vivait encore. Prévenu de leur retour, il les manda en sa présence et fit un effort suprême pour les recevoir. Ses lèvres avaient peine à articuler quelques paroles; cependant il parvint à leur donner les meilleures espérances pour l'heureuse issue de sa maladie et leur ordonna de repartir sur-le-champ, afin de rassurer l'armée et de reprendre le siége interrompu. Ils le firent, et sauf Garnier de Gray qui tomba subitement malade à Joppé, tous rejoignirent l'armée assiégeante [1]. »

Mort de Godefroi de Bouillon.

65. « Or, reprend le chroniqueur, Garnier ne voulait point mourir loin de son illustre parent et royal maître. Il se fit ramener en litière, *in gestatorio*, à Jérusalem. Il y était depuis quatre jours lorsque le duc sentit toutes les forces l'abandonner et comprit que sa dernière heure était venue. Il fit, avec sincère componction de cœur et grande effusion de larmes, la confession de ses fautes; puis il reçut la communion au corps et au sang du Seigneur. Ainsi munie et protégée par ce bouclier spirituel, son âme héroïque s'éleva de la lumière de ce monde à celle de la bienheureuse éternité. » C'était le mercredi 18 juillet 1100, un an et quatre jours après la conquête de Jérusalem. « A la mort du duc magnanime, de ce très-noble athlète du Christ, des lamentations immenses éclatèrent dans la ville sainte; des sanglots s'échappèrent de toutes les poitrines; tous le pleurèrent, chrétiens venus de France et d'Italie, Syriens, Arméniens et Grecs; les infidèles eux-mêmes, Arabes, Sarrasins et Turcs. Le deuil dura cinq jours [2]. » Après quoi, le corps du héros fut ense-

[1] Alberic. Aquens., l. VII, cap. XX, col. 579.
[2] *Ibid.*, cap. XXI.

veli dans un tombeau creusé sous la chapelle de Sainte-Hélène, dite aussi chapelle d'Adam et de l'Exaltation de la Sainte-Croix, parce qu'elle est située au lieu même où Notre-Seigneur Jésus-Christ fut élevé en croix pour le salut du monde, à l'endroit du Calvaire où la tradition hébraïque fixait la sépulture d'Adam, et où l'impératrice sainte Hélène, mère du grand Constantin, s'était tenue agenouillée en prière pendant les fouilles exécutées par son ordre pour rechercher la vraie croix et les instruments sacrés de la passion [1]. L'épée du conquérant chrétien de Jérusalem fut déposée sur sa tombe [2]. Le monument élevé à son immortelle mémoire « se composait, dit M. le comte de Vogué, d'un sarcophage quadrangulaire, recouvert d'un dais de pierre porté par quatre colonnettes torses. Le dais était formé d'un seul bloc de marbre, taillé en dos d'âne à double versant ; sur l'une des faces était gravée cette inscription : *Hic jacet inclytus dux Godefridus de Bullon, qui totam istam terram acquisivit cultui christiano, cujus anima regnet cum Christo, Amen.* « Ci-gît l'illustre duc Godefroi de Bouillon, qui acquit toute cette terre au culte chrétien. Que son âme règne avec le Christ; Ainsi soit-il [3]. » On voulut de la sorte

[1] Cf. Châteaubriand, *Itinér. de Paris à Jérusalem*, édit. in-12, p. 271.

[2] L'épée de Godefroi de Bouillon est encore aujourd'hui conservée à Jérusalem. Pour la cérémonie solennelle de réception des nouveaux chevaliers du Saint-Sépulcre, on la place dans la main du récipiendaire.

[3] Comte Melchior de Vogué, *Les Églises de la Terre-Sainte*, p. 197. Le tombeau de Godefroi de Bouillon et celui du roi Baudoin, son successeur, accolés l'un à l'autre par la piété et la reconnaissance des croisés, n'existent plus. « Les cendres des deux frères, continue le noble et savant archéologue, semblaient garder encore le Saint-Lieu, et, sentinelles du Calvaire, veiller sur le rocher qu'ils avaient conquis de leur épée et défendu au prix de leur sang. Les voyageurs français s'arrêtaient avec orgueil devant ces deux tombeaux illustres, témoins muets de la valeur de leurs pères. M. de Châteaubriand est le dernier qui ait pu ressentir cette émotion. Pendant les travaux de restauration exécutés à l'église du Saint-Sépulcre en 1808, les Grecs ont brisé ces pierres vénérables et jeté au vent leurs débris, comme si la gloire de Godefroi n'était pas commune à tout ce qui porte le nom de chrétien, comme si le marteau sacrilége pouvait effacer le souvenir des croisades. De toutes les profanations commises par les Grecs, celle-là est la plus odieuse ; elle témoigne d'une jalousie haineuse, impuissante contre les idées, mais assez étroite pour s'attaquer à des tombeaux. »

respecter jusque dans la tombe l'humilité de l'avoué du Saint-Sépulcre, qui, porté sur le trône par sa valeur et ses vertus, avait refusé de prendre le titre de roi « et de poser sur sa tête une couronne d'or là où Jésus-Christ avait été couronné d'épines. » Le preux Garnier de Gray, le cousin du duc, *cognatus ducis*, ne survécut que huit jours à son prince tant aimé. Il eut cependant le courage, malgré la maladie mortelle dont il était atteint, de prendre les premières mesures pour sauvegarder l'héritage royal contre les ambitieuses compétitions qui allaient promptement surgir. Il se fit traîner mourant à la Tour de David, dont il prit possession au nom du comte Baudoin d'Édesse, frère et légitime héritier du héros. En même temps, il expédiait à ce prince un message pour le prévenir que le trône de Jérusalem l'attendait[1]. Ce dernier devoir accompli, le brave chevalier expira. « Il fut enseveli, dit Albéric d'Aix, dans la vallée de Josaphat, sous le portail de la basilique de la sainte vierge Marie Mère de Dieu. Ses funérailles eurent lieu avec les plus grands honneurs, le huitième jour après la mort du très-noble prince et duc de la sainte cité de Jérusalem[2]. » Quelques semaines après, la forteresse de Caïphas tombait au pouvoir des croisés, et cette victoire, préparée par son génie, venait couronner Godefroi de Bouillon dans la tombe. Voici, tracé par Guillaume de Tyr, le portrait du héros chrétien qui conquit Jérusalem. « Le seigneur Godefroi était profondément religieux, clément, plein de mansuétude, juste, craignant Dieu, ayant une invincible horreur du péché et un souverain mépris pour les vanités du siècle. Son caractère était sérieux, sa parole inviolable. Ses seules distractions étaient la prière et les exercices de piété ; sa munificence était sans bornes, son abord charmant, son affabilité, sa douceur inaltérables ; sa bonté, ses vertus lui conquéraient tous les cœurs. Sa taille élégante était un peu au-dessus de la

[1] Cf. Guillelm. Tyr., l. X, cap. III ; *Patr. lat.*, t. CCI, col. 456.

[2] Alberic. Aquens., *loc. cit.*; *Patr. lat.*, t. CLXVI, col. 580. — « Garnier, comte de Gray en Franche-Comté, dit M. Lacabane, portait, d'après l'armorial du P. Goussancourt, *de sable, au chef d'argent.* » (*Galeries histor. de Versailles*, t. VI, p. 203.)

moyenne, sa vigueur physique sans exemple. Il avait les membres ausssi souples que robustes, la poitrine large et forte, le visage d'une beauté rare, la barbe et les cheveux blonds. Au jugement de tous ses contemporains, nul chevalier ne pouvait lui disputer la supériorité dans le maniement des armes et dans la science militaire. » Tel était le héros mort à quarante ans, à l'apogée de la gloire humaine. Sa mère, la vénérable Ida, comtesse de Boulogne, l'amie de saint Anselme de Cantorbéry, inscrite elle-même depuis par l'Église au catalogue des Bienheureux[1], vivait encore. Elle multipliait les aumônes et les fondations pieuses pour attirer la bénédiction de Dieu sur les armes des trois fils qu'elle avait vus simultanément partir pour la croisade. Une charte signée de sa main, et datée de l'an 1098, porte ces touchantes paroles : « Moi Ida, par la grâce de Dieu comtesse de Boulogne, fais savoir à tous présents et à venir que pour le salut de mon âme, pour le repos de celle du feu comte Eustache mon seigneur et époux, pour la conservation de mes fils Eustache (de Boulogne), Godefroi (de Bouillon), Baudoin (de Boulogne), qui, en vertu de l'ordonnance apostolique, sont partis à Jérusalem afin de repousser les incursions des infidèles, je donne à Dieu et à saint Bertin, en la personne du seigneur abbé Lambert, tout ce qui m'appartient du territoire dont Bérêwold et Ondigir ont déjà, en ce qui les concernait, fait donation à ce monastère[2]. » Ida revit l'aîné de ses fils, Eustache de Boulogne, rentré en France quelques mois après l'élection de Godefroi de Bouillon au trône de Jérusalem. Par lui, la comtesse apprit qu'elle était mère d'un roi. Mais ce roi elle ne devait le revoir qu'au ciel.

[1] La fête de la bienheureuse Ida, mère de Godefroi de Bouillon, se célèbre le 13 avril, jour où elle mourut en 1113, âgée de soixante-treize ans. Conformément à son vœu suprême, elle reçut la sépulture dans l'abbaye de Saint-Waast. Mais ses précieuses reliques furent depuis transférées à Paris, dans l'église des religieuses du Saint-Sacrement. La Révolution renversa l'église, chassa les religieuses et jeta au vent les restes de la mère d'une génération de héros.

[2] Bolland., *Act. Sanct.*, 13 april.; *Patr. lat.*, t. CLV, col. 458.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DU B. PASCAL II [1] (13 août 1099-21 janvier 1118).

(Ire période jusqu'au concile de Paris, 1105.)

§ I. ÉLECTION DE PASCAL II.

1. Situation critique de l'Église et du saint-siége. — 2. Antécédents du cardinal Raynier. Son élection sous le nom de Pascal II. — 3. Intronisation de Pascal II au Latran. Son sacre à Saint-Pierre de Rome. — 4. Les présages surnaturels. Allégresse des Romains.

§ II. ALARMES ET DANGERS.

5. Lettres de saint Ives de Chartres et de Geoffroi de Vendôme à Pascal II. Nouvelle persécution des catholiques en France. — 6. Lettre de saint Anselme à Pascal II. Recrudescence de persécution en Angleterre. — 7. Nouvelles désastreuses venues d'Allemagne. Mort du chroniqueur Bernold. — 8. Retour de fortune du pseudo-empereur. Couronnement du jeune roi Henri V. Conjuration contre le saint-siége.

§ III. MORT DE L'ANTIPAPE WIBERT.

9. Wibert aux portes de Rome. — 10. Les ambassadeurs du duc Roger d'Apulie. Défaite des troupes schismatiques. — 11. Retraite de Wibert à Castellana. Mort subite de l'antipape Wibert. — 12. Appréciation de Wibert de Ravenne par ses contemporains. — 13. Dernières années et mort du cardinal apostat Hugues le Blanc.

§ IV. DEUX NOUVEAUX ANTIPAPES.

14. Rescrit de Henri IV convoquant une diète à Mayence pour donner un successeur à Wibert. — 15. Élection et intrusion de l'antipape Théodéric à Saint-Pierre de Rome. Sa captivité et sa réclusion au monastère de la Cava. — 16. Les ambassadeurs de Henri IV en Italie. — 17. Mort de Conrad roi

[1] Pour nous conformer à la doctrine de Benoît XIV dans son traité *De Beatificat, et Canonizatione servorum Dei*, l. I, cap. XLI, § 10, t. I, p. 368-373, nous donnons à Pascal II le titre de Bienheureux, auquel il a droit, d'après le monument authentique d'Anastase IV, où il est désigné avec la qualification officielle de *Sanctus Paschalis papa II*. (Voir chap. I de ce présent volume, p. 200.)

d'Italie. Effervescence des schismatiques lombards. Le légat apostolique et la comtesse Mathilde à Parme. — 18. Projet d'une nouvelle expédition de Henri IV en Italie. — 19. Élection tumultuaire, incarcération et réclusion perpétuelle de l'antipape Albert.

§ V. CONCILE DE LATRAN (mars 1102).

20. Sentence synodique d'excommunication fulminée contre Henri IV. Serment de fidélité au saint-siége et au pape Pascal II souscrit par les pères. — 21. Confirmation des décrets précédents contre les investitures. — 22. Serment préalable de fidélité au saint-siége exigé de tous les nouveaux métropolitains. Promulgation de la Trève de Dieu pour une durée de sept ans.

§ VI. MORT DE GUILLAUME LE ROUX ROI D'ANGLETERRE.

23. Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, nommé provisoirement légat apostolique en Angleterre. — 24. Mort tragique de Guillaume le Roux. — 25. Révélations surnaturelles. Saint Hugues de Cluny et saint Anselme à Marcigny. Retour de saint Anselme à Lyon. Son voyage au monastère de la Chaise-Dieu. — 26. Question de succession au trône d'Angleterre. Antécédents de Henri, troisième fils de Guillaume le Conquérant. — 27. Élection de Henri I, roi d'Angleterre. La charte des Libertés. Sacre à Westminster par Maurice, évêque de Londres. — 28. Retour d'Anselme en Angleterre.

§ VII. SAINT ANSELME ET HENRI I ROI D'ANGLETERRE.

29. Lettre de Pascal II à saint Anselme. Envoi de deux nonces apostoliques pour travailler à la réconciliation de Henri I avec son frère Robert Courte-Heuse. — 30. Revendication par Henri I du droit d'investiture. Renvoi de la question au pape Pascal II, dont on attendrait la décision. — 31. Une cause matrimoniale. Projet de mariage de Henri I avec la princesse d'Écosse Mathilde. Empêchement dirimant par suite d'un prétendu vœu de profession religieuse fait par la princesse. Interrogatoire de Mathilde par saint Anselme. — 32. Assemblée synodale à Lambeth pour la solution de la question. Sentence déclarant la non-existence d'un vœu antérieur. — 33. Mariage du roi et de la princesse Mathilde célébré par saint Anselme. — 34. Débarquement de Robert Courte-Heuse et de son armée à Portsmouth. Défection des seigneurs de la suite de Henri I. — 35. Fidélité de saint Anselme à Henri I. Sa harangue aux troupes royales. Promesses réitérées de renoncer aux investitures faites par le jeune roi. — 36. Traité de paix conclu entre Henri I et son frère Robert de Normandie. — 37. Lettres d'actions de grâces de la reine Mathilde à saint Anselme. — 38. L'instruction publique au moyen âge. Témoignage d'Othlon moine de Saint-Emmeran. — 39. Réponse de saint Anselme à la reine Mathilde. — 40. Retour des ambassadeurs envoyés à Rome. Lettre de Pascal II maintenant l'interdiction absolue des investitures. — 41. Conférence de Londres. Henri I exige impérieusement la reconnaissance de son droit d'investiture. Refus péremptoire d'Anselme. — 42. Nouvelle conférence à Winchester. Nouveau recours au

§ VIII. PASCAL II ET PHILIPPE I.

§ 1. Élection de Pascal II.

Situation critique de l'Eglise et du saint-siége.

1. La mort prématurée d'Urbain II laissait le saint-siége dans la situation la plus critique « Lorsque le tyran d'Angleterre, Guillaume le Roux, en apprit la nouvelle, dit Eadmer : Maudit soit qui s'en soucie! s'écria-t-il. Mais le successeur d'Urbain II, quel homme est-ce? — On lui répondit que le nouveau pape était un homme dans le genre de l'archevêque Anselme. — En ce cas, reprit Guillaume, par le Saint Voult de Lucques! il ne vaut rien. Mais qu'il soit ce qu'il voudra, la papauté de celui-ci ne me montera pas sur les épaules. Me voilà enfin libre d'agir à ma fantaisie[1]. » En effet,

[1] Eadmer., *Histor. novor.*, l. II; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 422.

Guillaume avait grand intérêt, au point de vue de ses convoitises tyranniques, à décliner l'obédience du nouveau pape. Il échappait ainsi à la nécessité de subir le jugement pontifical, dont l'époque avait été fixée au 29 septembre 1099. Dès lors, il se rangea parmi les fauteurs schismatiques de Wibert de Ravenne. Ce dernier n'avait pas perdu une minute. Le lendemain de la mort d'Urbain II, il était accouru avec une armée aux portes de Rome et se tenait prêt à un nouveau coup de main. L'insurrection de Bénévent, de Naples et de Capoue, comprimée l'année précédente par Roger de Sicile, releva immédiatement son drapeau césarien. Henri IV de Germanie annonçait sa prochaine arrivée sous les murs de Rome. Les évêques simoniaques, les clérogames s'agitaient en Allemagne, et dans toutes les provinces de l'Italie septentrionale. Pour eux, la loi du célibat ecclésiastique était morte avec Urbain II. L'ère des investitures royales, cet âge d'or de la cupidité vénale et des passions en délire, allait renaître. César allait remplacer le Christ, et l'argent de Simon prévaloir sur le désintéressement apostolique. En France, Philippe I et Bertrade, les deux adultères couronnés, se promettaient l'impunité de leur crime. Il n'y eut pas jusqu'à l'empereur Alexis Comnène qui ne triomphât à Constantinople de la mort prématurée d'Urbain II. Cet odieux César s'empressa, en haine de l'Église latine et des croisés, de faire alliance avec les Turcs. Il rendit à Kilidji-Arslan la ville de Nicée, conquise au prix de tant de sang chrétien, et lui promit son concours pour chasser d'Asie tous les guerriers de race latine.

Antécédents du cardinal Raynier. Son élection sons le nom de Pascal II.

2. En de telles circonstances, l'élection d'un nouveau pape ne devait point subir de retards. Voici, d'après le *Codex Regius*[1], les antécédents de Raynier, cardinal du titre de Saint-Clément, désigné par Urbain II lui-même au choix du collége cardinalice.

[1] Notre siècle est devenu tellement étranger à la science historique, les sources de l'histoire de l'Église sont si peu connues de ceux même qui n'auraient jamais dû en perdre la mémoire, que de fort bonne foi, et avec une candeur parfaite, un certain nombre de lecteurs nous ont témoigné leur étonnement de nous voir attacher tant d'importance aux notices du *Liber Pontificalis* et à celles du *Codex Regius* qui en est la suite. « Le *Liber Pontificalis,* nous mandait un de ces bienveillants et scrupuleux critiques, est abso-

« Raynier, dit cette notice, était né à Bléda, dans la province Flaminienne, au diocèse de Viterbe[1]. Son père se nommait Crescentius et sa mère Alfaria. Dès son enfance, il avait été envoyé au monastère de Cluny, pour y étudier les lettres. Il y prit l'habit monastique et se distingua surtout dans l'étude de la philosophie[2]. Envoyé à Rome pour les affaires de son monastère par le vénérable Hugues de Cluny, à l'époque où le seigneur pape Grégoire VII régissait avec une fermeté tout apostolique la monarchie du souverain pontificat, *summi pontificatus monarchiam,* il fut apprécié par ce juge si éminent. Sa gravité, sa pru-

lument sans valeur. A Rome même, on n'oserait pas le citer. Par conséquent, sa continuation dans le *Codex Regius* est encore plus suspecte. » Pour rassurer les consciences alarmées, nous dirons simplement que toutes les notices du *Liber Pontificalis* ont été intégralement reproduites par le cardinal Baronius dans ses immortelles *Annales*, et par Raynaldi, son continuateur. Fleury n'a eu que Baronius pour unique source, dans l'histoire des douze premiers siècles. Il le traduit à sa manière sans le citer que le moins possible; mais le peu qu'il a jugé à propos de dire sur la biographie particulière des pontifes romains est tiré des citations du *Liber Pontificalis,* faites par ce savant cardinal. Le bollandiste Sollier, dont la compétence ne saurait être mise en doute et qui n'a jamais été accusé, tant s'en faut, de partialité en faveur des papes, n'a établi son fameux *Conatus chronologico-historicus* des pontificats romains que sur l'antorité du *Liber Pontificalis,* et sur celle d'un manuscrit exactement conforme à celui du *Codex Regius,* faisant alors partie de la bibliothèque des anciens Bollandistes, dont il reproduit, dans l'histoire de chaque pape, des fragments plus ou moins considérables. Muratori, dont on ne contestera non plus ni l'érudition ni la compétence, a soigneusement recueilli, en un volume spécial de sa grande collection *De Scriptoribus Italicis*, tous les fragments qu'il avait pu rencontrer du *Liber Pontificalis* et de ses continuations. Ughelli a fait de même. Ciaconius (Chacon), Oldoïni, Onofrio Panvini, Novaës et les divers biographes des papes ont tous puisé à cette source. De nos jours, le docteur Watterich a exploré les diverses bibliothèques d'Italie et d'Allemagne pour arriver à compléter ce monument d'une importance historique sans égale. Nous prions donc nos lecteurs de se rassurer sur la valeur intrinsèque du *Liber pontificalis*. Il a toujours été, il est encore et sera jusqu'à la fin des siècles, la base fondamentale de toute histoire catholique de l'Église.

[1] Novaës, *Pascal II, papa* 167, *Storia de' Sommi Pontefici,* t. II, p. 302.

[2] C'est probablement ce qui faisait dire aux courtisans de Guillaume le Roux que le nouveau pape était un homme dans le genre de saint Anselme de Cantorbéry.

dence, la sainteté de sa vie, les ressources de son intelligence frappèrent le grand pape. Il retint près de lui le jeune religieux, le mit à l'épreuve, et le trouvant tel qu'il l'avait d'abord jugé, l'ordonna prêtre et lui conféra le titre cardinalice de Saint-Clément[1]. » Sous le pontificat d'Urbain II, le cardinal Raynier avait été, comme nous l'avons vu[2], envoyé en qualité de légat apostolique en Espagne près du roi Alphonse VI le Vaillant. Dans un concile de la province de Léon, rassemblé sous sa présidence, il avait obtenu du fier monarque la réintégration de l'évêque de Compostelle Didacus (Diégo), proscrit depuis trois ans par Alphonse et injustement déposé par le légat infidèle Richard de Saint-Victor. « A la mort du magnanime Urbain II, ce pape de solennelle mémoire, *solemnis memoriæ*, reprend la notice pontificale, l'église Romaine témoigna unanimement le désir d'avoir Raynier pour pasteur. Dans cette pensée, les cardinaux-évêques, les diacres et les princes de la ville, *primores urbis,* les *primiscrinii* (officiers de la chancellerie apostolique) et les notaires régionnaires, *scribæ regionarii*, se réunirent dans l'église de Saint-Clément, titre cardinalice de Raynier. Bien que beaucoup d'autres noms fussent mis en avant, le sien réunit tous les suffrages. Mais l'humble et pieux cardinal, à la première nouvelle de ce qui se passait, prit la fuite et se tint soigneusement caché. Cependant Dieu ne permit pas que, prédestiné au salut d'un si grand nombre d'âmes, il pût se dérober aux recherches dont il était l'objet. On découvrit le lieu de sa retraite, et le fugitif se vit porter, malgré sa résistance, au milieu de l'assemblée (13 août 1099). Comme les cardinaux lui reprochaient son évasion : Mes pères, dit-il, c'était un devoir pour moi de prendre la fuite. En toute sincérité, je me crois incapable de porter le fardeau

[1] *Codex Regius et Mazarinæus*. Cf. Watterich, *Vit. Pontific. Rom.*, t. II, p. 1; Baronius, *Annal.*, t. XII, p. 2. — Muratori (*Rerum. Italic. Scriptor.*) a publié de même cette notice pontificale, dont il attribue la composition au cardinal Pierre de Pise. Inutile d'ajouter que Ciaconius, Sollier, Novaës, la reproduisent également. Cf. *Vita Paschalis II; Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 14-28.

[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 92.

qu'on veut m'imposer. Ma conscience ne me permet pas d'accepter la ceinture d'honneur, symbole d'une charge sous laquelle je succomberais. — Non, répondirent les pères, vous n'avez pas le droit de refuser. Vous devez soumettre votre volonté aux desseins de la providence et de la sagesse divine. Le peuple romain vous demande pour pasteur, le clergé vous choisit, les princes et les cardinaux vous acclament : sur vous reposent toutes les espérances de l'Église. Dieu seul peut produire une telle unanimité. En son nom et par son autorité, nous tous, rassemblés ici, nous vous élisons encore et nous confirmons votre élection au souverain pontificat. » Raynier n'en persista pas moins dans son refus; mais sans en tenir compte les *primiscrinii* et les notaires régionnaires, lui imposant un nom pontifical le proclamèrent à trois reprises en ces termes : Saint Pierre a élu Pascal pour pape; *Paschalem papam sanctus Petrus elegit.* La multitude immense redit cette acclamation, en y joignant un concert d'éloges. Le nouvel élu fut revêtu par les cardinaux de la chlamyde de pourpre, *chlamyde coccinea;* on lui imposa la tiare sur la tête, et au chant des hymnes sacrés, il fut conduit processionnellement au Latran [1]. »

Intronisation de Pascal II au Latran. Son sacre à Saint-Pierre de Rome.

3. « Il descendit de cheval, reprend la Notice, à la porte de la basilique constantinienne du Sauveur, et fut intronisé sur la chaire des pontifes. La procession reprit sa marche jusqu'au portique du palais patriarcal. L'élu en monta les degrés, et les cardinaux le firent asseoir successivement sur les deux siéges curules. » — « L'un de ces siéges, dit le savant cardinal Bellarmin, était de simple pierre sans ornements. Pendant que le nouveau pontife y était assis, le chœur chantait les versets du Psaume CXII : *Suscitans a terra inopem et de stercore erigens pauperem; ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui* [2]. De là, le nom de *sedes stercoraria*, donné à ce siége symbolique. L'autre était de porphyre. Quand l'élu y avait pris place, on lui remettait les attri-

[1] Watterich et *Cod. Reg., loc. cit.*

[2] *Psalm.* CXII, 7-8. « Le Seigneur a fait surgir de terre l'indigent; il a tiré le pauvre du fumier de Job, afin de le placer parmi les princes de son peuple. »

buts du souverain pontificat[1]. » — « Ce fut là, continue la Notice, que Pascal II reçut la ceinture d'honneur à laquelle sont suspendus sept clefs et sept sceaux, pour lui rappeler que, dans le gouvernement des églises saintes, il devrait se diriger par la grâce septiforme de l'Esprit-Saint, ne prendre aucune décision sans une complète maturité de jugement, user du pouvoir de fermer et d'ouvrir avec d'autant plus de discrétion que l'Église apporte plus de solennité dans la remise du symbole des clefs apostoliques, confiées par Jésus-Christ au prince des apôtres. Enfin, on plaça dans la main du nouvel élu la férule du commandement, *data sibi ferula in manum*, et il parcourut ainsi, précédé des cardinaux, tous les appartements du palais, dont il prit possession suivant le cérémonial accoutumé. Le lendemain, XIVe jour du Sixième mois[2] (14 août, onzième dimanche après la Pentecôte), l'élu se rendit processionnellement avec les pontifes consécrateurs, escorté par la population tout entière, *frequentia populi plebisque*, à la basilique du bienheureux Pierre. Les cardinaux consécrateurs étaient Odo d'Ostie (compatriote et parent d'Urbain II), Maurice de Porto, Gauthier d'Albano, Bovo de Lavicana (Tusculum), Milo de Préneste et Offo de Népi. Ce furent eux qui, durant la célébration de la messe, au moment prescrit par le rituel, imposèrent les mains au nouveau pontife. Odo d'Ostie, revêtu du pallium, lui conféra le sacre épiscopal et les onctions du saint chrême, puis remettant son propre pallium au nouveau pontife, le fit asseoir sur la chaire de saint Pierre, aux applaudissements des princes, du clergé et du peuple. Le seigneur pape Pascal II, ainsi heureusement couronné, fut ramené en triomphe à travers les principales rues de la ville au palais de Latran, et l'Église de Dieu fut consolée en ce jour[3]. »

[1] Bellarmin, *De Rom. pontific.*, ap. Ciacon., t. I, p. 904.

[2] *Die altero, mensis Sexti XIV*. Cette expression de la Notice pontificale prouve qu'à cette époque le calendrier ecclésiastique n'avait pas encore repris le nom païen d'Auguste pour le mois d'août, et conservait encore l'antique désignation de *Sextus mensis*.

[3] *Codex Regius;* Watterich, *loc. cit.*

Les présages surnaturels. Allégresse des Romains.

4. « Pendant que cette grande allégresse éclatait dans Rome, continue la Notice, le vénérable Albert, évêque d'Alatri, en recevait la nouvelle par une révélation divine. Comme il était en prières, il eut une apparition surnaturelle, et vit un personnage rayonnant de gloire et revêtu d'habits monastiques. Albert se sentit inspiré de lui adresser cette interrogation : Qui succédera au seigneur pape Urbain II? — Ce sera Raynier, répondit l'interlocuteur surnaturel. Dieu l'a choisi à cause de sa foi et de sa fermeté. — Mais au moins, demanda encore l'évêque, ce nouveau pape aura t-il une longue vie? — Oui, reprit l'apparition; il siégera durant quatre quaternaires et la moitié d'un autre. — Désirant constater la véracité de la prophétie, l'évêque se rendit aussitôt à Rome. Admis à l'audience de Pascal II déjà intronisé : *Deo gratias!* s'écria-t-il, je vois de mes yeux ce qui m'avait été révélé en esprit. — Puis s'adressant au nouveau pape : Sachez dès maintenant, lui dit-il, que la durée de votre pontificat sera de quatre quaternaires, plus la moitié d'un autre. — Or, quatre fois quatre plus la moitié de quatre forment un total de dix-huit, et comme nous écrivons ceci, ajoute l'auteur de la Notice, après que déjà le pontificat de Pascal s'est prolongé d'abord dix-huit jours, puis dix-huit semaines, puis dix-huit mois, nous attendons de la grâce de Dieu qu'il accordera au seigneur pape les dix-huit années prédites par l'apparition. — Les premiers jours qui suivirent son intronisation, continue la Notice, furent autant de triomphes pour la cause du droit et de la vérité. On voyait l'œuvre de Dieu croître et se fortifier dans Rome; la prospérité renaissait avec le retour aux sentiments traditionnels de respect et de dévouement pour le siége apostolique. Chacun jouissait avec actions de grâces du calme présent, et comptait sur un avenir meilleur encore. Tout était heureux et calme, tout respirait la sécurité de l'ordre. La tranquillité succédait aux émeutes, la paix à la guerre, la concorde aux séditions. La joie universelle s'exprimait par des acclamations mille fois répétées. C'est le ciel qui nous a donné Pascal II, disaient toutes les voix. Il méritait de régner, ce pontife qui a si bien compris la situation de notre ville, le caractère des hommes, les besoins et les ressources de

notre époque, *copias egestatesque*. — De son côté, le nouveau pape se dévouait au salut public, sans aucun froissement pour personne, *sine offensione*. C'était son unique préoccupation. Aimable pour tous, il était aimé de tous; chacun l'entourait d'une affection d'autant plus vive, que chacun l'avait aimé simple cardinal [1]. »

§ II. Alarmes et Dangers.

Lettres de saint Ives de Chartres et de Geoffroi de Vendôme à Pascal II. Nouvelle persécution des catholiques en France.

5. Tous les catholiques dans le monde entier s'associèrent à l'allégresse de Rome; mais parallèlement à cette joie sainte, les schismatiques se réorganisaient pour une lutte formidable. « Le vénérable Urbain II ayant émigré de ce monde, dit Bernold, le seigneur Pascal lui fut donné pour successeur. Sa promotion eut tous les caractères d'une œuvre vraiment divine, et cette heureuse nouvelle, partout répandue, combla de joie les catholiques. Il célébra la Nativité du Seigneur (25 décembre 1099) à Rome, dans une grande paix; et à cette époque on reçut en Germanie les lettres apostoliques par lesquelles il confirmait le vénérable Gébéhard, évêque de Constance, dans les fonctions de légat du saint-siége pour les provinces teutoniques [2]. » En France, Ives de Chartres applaudissait de même à l'avénement de Pascal II. « Votre paternité, lui écrivait-il, vient d'être promue au trône apostolique, pour succéder au pape Urbain II de bienheureuse mémoire [1]. Cette nouvelle a comblé de joie notre médiocrité, *nostra parvitas congratulatur :* je rends à la divine Providence les plus vives actions de grâces pour cet heureux avènement, et ne cesse de prier le Seigneur dans mes oraisons quotidiennes, afin qu'il comble votre pontificat de ses bénédictions. Nous avons connu dans le passé votre dévouement à la sainte Église et votre zèle pour la maison de Dieu. Aussi en

[1] *Godex Reguis,* Watterich, *loc. cit.*

[2] Bernold., *Chronic.; Patr. lat.,* t. CXLVIII, col. 1431.

[3] On voit que les précédentes difficultés de saint Ives de Chartres avec le siége apostolique n'empêchaient pas le vénérable évêque de rendre justice à la sainteté personnelle d'Urbain II.

apprenant votre exaltation sur le siége apostolique, je serais allé sur-le-champ porter mes hommages à votre paternité, mais la situation pleine de périls où je me trouve m'a retenu. Je courrais risque de perdre sinon la vie, au moins la liberté, en faisant le voyage de Rome sans m'être engagé préalablement, vis-à-vis du pouvoir qui règne en France, à vous dissimuler la vérité sur les affaires de ce pays. Or je ne veux pas risquer la perte de mon âme par une dissimulation mensongère. La négation tant reprochée au prince des apôtres ne consista point à nier que le Christ fût réellement le Christ, mais seulement à nier que Pierre lui-même fût disciple du Christ. En attendant qu'il me soit donné de vous voir, je supplie votre révérence d'accueillir favorablement l'humble religieux qui vous transmettra cette lettre, et d'ajouter foi aux renseignements que je l'ai chargé de vous mander en toute sincérité pour le plus grand bien de l'Église [1]. » Geoffroi, cardinal abbé de Sainte-Prisca de Rome en même temps que du monastère français de la Trinité de Vendôme, mandait également au nouveau pape que la persécution organisée en France contre les fidèles serviteurs du saint-siége l'empêchaient d'aller en personne lui faire serment d'obédience. Voici ses paroles : « Au très-aimé seigneur et vénérable pape Pascal, Geoffroi son fils dévoué en tout, amour et obéissance. — J'étais sur le point, très-excellent père, de partir pour Rome. L'ardeur du désir qui me portait vers vous ne saurait s'exprimer par la parole : la promptitude avec laquelle je fis mes préparatifs de départ en serait un meilleur témoignage. Mais plus forts que ma volonté, des événements contre lesquels je cherche vainement à réagir me contraignent à renoncer pour le moment à mon projet de voyage. Il y a en France certains nobles personnages qui se conduisent d'une manière ignoble. Dans le nombre je compte des parents proches [2], mais par leurs mœurs et leurs actions combien ne me sont-ils pas étrangers ! Leurs violences contre le

[1] S. Ivon. Carnot. *Epist.* LXXXI ; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 103.

[2] Geoffroi de Vendôme était allié à la famille royale de France, comme petit-fils de Robert de Bourgogne. (Cf. *Gall. Christian.*, t. VIII, p. 1368 ; *Patr. lat.*, t. CLVII, col. 9.)

monastère de Vendôme, placé sous la juridiction immédiate du bienheureux Pierre, redoublent en ce moment. Je suis donc obligé de rester sur la brèche. Aussitôt que j'aurai pu triompher de ces nouvelles attaques, ce sera pour moi une consolation ineffable de courir aux pieds de votre sainteté. En attendant, très-pieux père, daignez honorer votre humble serviteur d'une lettre apostolique qui puisse nous protéger, je ne dirai pas contre l'inhumanité, mais contre la férocité sauvage, *imo bestialem sævitiam*, de nos tyrans. Sans votre autorité, il nous sera impossible de réfréner leur fureur [1]. »

Lettre de saint Anselme à Pascal II. Recrudescence de persécution en Angleterre.

6. On peut comprendre, d'après ces lettres de saint Ives de Chartres et de Geoffroi de Vendôme, le triste état où se trouvait alors l'église de France sous le joug simoniaque de Philippe I et de Bertrade, sa complice adultère. La mort d'Urbain II provoqua de leur part une recrudescence de persécution contre les catholiques fidèles. Peut-être de sa personne le faible roi, dont l'histoire constate la mollesse et la voluptueuse inertie, demeura-t-il étranger aux violences sauvages dont Geoffroi de Vendôme se plaint si énergiquement, et dont saint Ives de Chartres se trouvait lui-même menacé. Le servilisme subalterne avait tant d'intérêt à la spoliation des évêchés et des monastères, qu'on peut rejeter sur lui la plus grande part de responsabilité dans ces désordres. Les passions d'un souverain, quelque honteuses qu'elles puissent être, trouvent toujours des instruments prêts à en attiser la flamme et à en exagérer les excès. La situation se dessinait sous un jour non moins sinistre en Angleterre. Déjà nous avons cité le mot de Guillaume le Roux, à la nouvelle de la mort d'Urbain II et de l'élection du nouveau pape [2]. Ce mot de colère et de brutalité n'était dans la pensée du monarque qu'un épouvantail destiné à faire écho. Sa politique se réservait d'atténuer par des négociations ultérieures ce que le mot avait de trop dur, tout en profitant, s'il était possible, de l'effroi qu'il aurait pu causer. Ce ne fut

[1] Goffrid. Vindocin., *Epist.* II, l. I; *Patr. lat.*, t. CLVII, col. 35-37.
[2] Cf. nº 1 de ce présent chapitre.

point directement au pape qu'il s'adressa, mais à l'archevêque Hugues de Lyon, qui jusqu'à la mort d'Urbain II avait exercé les fonctions de légat apostolique dans les Gaules. Voici comment saint Anselme raconte ce nouvel incident diplomatique dans une lettre à Pascal II. « Si je n'ai point encore envoyé à votre celsitude un message pour lui transmettre les sentiments de joie et de reconnaissance envers Dieu qu'a fait naître en notre âme la nouvelle de votre exaltation, c'est qu'au moment où le fait nous fut connu, un député du roi d'Angleterre venait s'aboucher avec le vénérable archevêque de Lyon. Les propositions qu'il faisait, de la part de son maître, étaient inacceptables, et furent rejetées. L'ambassadeur demanda alors un sursis pour aller prendre de nouvelles instructions près du monarque et revenir aussitôt à Lyon. J'attendis son retour, afin de pouvoir porter à votre connaissance la résolution définitive du roi. Mais l'ambassadeur ne revint pas. Votre sainteté connaît les faits de la cause. Je les ai exposés plusieurs fois au seigneur pape Urbain II et au collége cardinalice, durant mon séjour à Rome, ainsi qu'il vous en souvient. Depuis mon départ d'Angleterre, le roi a envahi tous les biens ecclésiastiques de l'archevêché de Cantorbéry; il s'est emparé de tous les revenus, ne fournissant à chaque religieux qu'une taxe (pension) à peine suffisante pour le vivre et le vêtement. Ni les monitions ni les prières du seigneur pape Urbain n'ont pu le faire changer de système ; il s'est moqué des supplications comme des monitoires, et il persiste dans ses injustes errements. Voici la troisième année de mon exil : le peu que j'avais apporté d'Angleterre, les grosses sommes qu'il m'a fallu emprunter depuis et dont je reste débiteur, tout est dépensé. Je dois plus que je ne possède, et ne vis que des largesses du vénérable archevêque de Lyon, près duquel je trouve la plus généreuse hospitalité. Si j'entre dans ce détail, ce n'est point que je désire retourner en Angleterre ; mais j'aurais craint quelque reproche de votre sainteté si je ne lui avais, en toute simplicité, fait connaître ma situation personnelle. Je vous prie donc et vous supplie, avec toute l'affection dont je suis capable, de ne jamais

m'obliger à rentrer à Cantorbéry, tant que le roi ne s'engagera point à me laisser la faculté de suivre la loi de Dieu, les règles canoniques et les décrets du saint-siége ; à remettre entre mes mains les terres de l'église et à restituer les revenus injustement usurpés. Mon retour en Angleterre, sans ces deux conditions préalablement acceptées, passerait dans l'opinion pour une désertion de la cause de Dieu ; on ne manquerait pas de dire que la spoliation dont j'ai été victime, uniquement pour avoir sans l'assentiment du roi fait une visite canonique au saint-siége, était juste et légale. Ce serait laisser à la postérité un exemple aussi dangereux en pratique qu'exécrable en principe. On me dit quelquefois : Mais pourquoi n'excommuniez-vous pas le roi d'Angleterre ? — Des conseillers plus intelligents et plus sages me détournent avec raison de cette mesure, parce qu'en effet il ne m'appartient pas d'être juge et partie dans une telle cause. C'est moi qui porte la plainte, je ne puis être mon propre vengeur. Enfin, ceux de nos amis qui sont restés à la cour de Guillaume nous mandent qu'une sentence d'excommunication lancée par moi n'aurait d'autre effet que d'exciter les railleries du prince et la dérision des courtisans. Votre autorité apostolique jugera. Nous ne cessons de prier le Dieu tout-puissant pour qu'il éclaire vos voies et dirige vos actes, et que son Église sainte jouisse de longues années, sous votre gouvernement, de la concorde et de la prospérité. Amen [1]. »

Nouvelles désastreuses venues d'Allemagne. Mort du chroniqueur Bernold.

7. D'Allemagne ne tardèrent point à venir des nouvelles non moins désastreuses. On eût dit que la mort d'Urbain II était le signal attendu par tous les ennemis du saint-siége pour concentrer leurs forces dans une ligue commune et faire prévaloir les portes de l'enfer contre l'Église de Jésus-Christ. C'est le chroniqueur Bernold qui nous fournit, à sa dernière page, immédiatement après la mention des fêtes de Noël pacifiquement célébrées à Rome en 1099 par le nouveau pape, les tristes détails qui suivent. « En Germanie, dit-il, le vénérable abbé Manégold fut, hélas ! frappé à mort dans son monastère de Saint-Georges d'Isen, près

[1] S. Anselm. Cantuar., *Epist.* XL, l. III ; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 74.

de Hess, par le poignard d'un faux moine. Ce fut le XV des calendes de mars (15 février 1100), premier jour de carême, que cet attentat fut perpétré. Manégold survécut à sa blessure jusqu'au samedi suivant (18 février), et il mourut, embrassant avec grande joie la croix et la couronne du martyre. Avec cet héroïque défenseur de la foi catholique en Allemagne, la fidélité au siége apostolique sembla disparaître. Les sentences d'excommunication portées contre les fauteurs du schisme ne furent plus respectées : on vit des religieux, des prêtres, des évêques, jusque-là signalés pour leur dévouement à la cause catholique, faire volte-face et solliciter la faveur des simoniaques. Cette apostasie consterna les vrais fidèles, mais la sainte Église ne persévéra pas moins dans son obéissance au siége apostolique. Les nouveaux Judas eurent le sort de leur devancier. La trahison de l'infâme Iscariote ne fit qu'affermir les apôtres dans leur dévouement au divin Maître ; il en fut de même des Judas de la Germanie. A cette époque, leur arriva un complice en la personne du schismatique Otto (de Hohenstaufen) évêque, de Strasbourg. Il revenait de la croisade; mais son pèlerinage au tombeau du Seigneur ne l'avait point converti. La mort le surprit inopinément, et il vit son dernier jour (3 août 1100) sans avoir eu, dit-on, le temps de se repentir [1]. » Telles sont les dernières paroles tombées de la plume du fidèle chroniqueur Bernold, ce pieux moine de Saint-Blaise au diocèse de Constance, dont le récit nous a servi de guide durant la période si agitée des pontificats de saint Grégoire VII et des bienheureux Victor III et Urbain II. Il quitta le *scriptorium* de son monastère pour s'étendre sur la planche dure qui lui servait de lit, et mourir à la façon bénédictine sur une couche de cendres, dans la paix du Seigneur, le 16 septembre 1100. Ses yeux mortels eurent pour dernier spectacle la recrudescence du parti de l'iniquité; il ne devait jouir qu'au ciel du triomphe de l'Église.

Retour de fortune du pseudo-em-

8. Si jamais Henri IV de Germanie eut l'occasion de connaître Bernold ou d'entendre seulement prononcer ce nom, il dut

[1] Bernold., *Chronic.,* § *ultim. ad* ann. MC; *Patr. lat.*, t. CXLVIII, col. 1432.

pereur. Couronnement du jeune roi Henri V. Conjuration contre le saint-siége.

sourire de pitié en apprenant la mort d'un pauvre moine qui ne lui avait jamais demandé la moindre investiture, qui ne s'était jamais présenté aux marchés royaux où l'on trafiquait d'évêchés, de bénéfices, de prieurés et d'abbayes. Quelle différence pourtant, même au seul point de vue de la gloire humaine, entre ce moine obscur et le tyran germain ! C'est le moine qui a infligé, preuves en main, au cruel persécuteur l'ineffaçable surnom de Néron de la Germanie. Mais Henri IV avait alors comme un réveil d'illusions et de prochaines victoires. Il restait debout, malgré toutes les foudres dont l'anathème apostolique lui avait sillonné le front. Les pontifes légitimes mouraient l'un après l'autre ; son antipape leur survivait dans une sorte de longévité privilégiée que Dieu accorde parfois aux grands coupables, non pour accroître leur audace, mais pour leur laisser le temps du repentir. « Le pseudo-empereur, grâce au concours vénal du duc Welf de Bavière, et avec l'or des Juifs dont il se déclara le protecteur, dit Ekkéard d'Urauge, se reconstitua une cour et une armée. Il célébra, l'an 1098, la fête de Noël à Cologne, entouré des princes rattachés à sa fortune et des évêques simoniaques. Avec eux il se rendit pour la fête de l'Épiphanie (6 janvier 1099) à Aix-la-Chapelle, où il fit procéder au couronnement de son jeune fils, Henri V^{e} du nom, qu'il associa à la royauté, après avoir prononcé la déchéance de son fils aîné Conrad, régnant alors en Lombardie. Dans une excursion en Bavière, le pseudo-empereur présenta le jeune Henri V aux seigneurs qui n'avaient pu assister au couronnement d'Aix-la-Chapelle. Il célébra la fête des saints apôtres (29 juin 1099) à Bamberg, et dans une diète solennelle, prenant le rôle de défenseur des opprimés, il conjura les princes de garder la paix entre eux et de maintenir l'ordre dans le pays ; il leur fit prêter serment de consacrer tous leurs efforts à la répression des brigandages commis par les détrousseurs de grand chemin. Enfin, il promulgua un décret pour défendre aux *avoués*[1] des

[1] Nous avons déjà dit que ces *avoués* ou *voués* étaient les défenseurs constitués des églises ou des monastères. Ils juraient de les protéger contre

églises et des monastères de se substituer dans l'exercice de leurs fonctions d'autres seigneurs de second ordre, qui spoliaient les églises et rançonnaient impitoyablement le peuple. Mais, ajoute le chroniqueur, aucune de ces mesures ne fut mise à exécution. Les princes, loin de diminuer le nombre de leurs hommes d'armes, l'augmentèrent encore; les violences et les brigandages continuèrent donc comme auparavant [1]. » Sans trop risquer de calomnier Henri IV, on peut supposer qu'il ne fut pas fort sensible au résultat négatif de ses décrets impériaux. L'effet qu'il s'en était promis devait être surtout un regain de popularité en sa faveur parmi les malheureux allemands, depuis si longtemps écrasés par sa propre tyrannie. Cette réaction sur laquelle il comptait pour ressaisir le pouvoir se manifesta au gré de ses espérances. En montrant aux populations son jeune fils Henri V, en prenant soin d'inaugurer cette royauté naissante par des actes réparateurs, il semblait tout à la fois faire amende honorable pour le passé et donner des gages pour l'avenir. La mort d'Urbain II, survenue un mois après la diète de Bamberg, ouvrit de nouveaux horizons à sa politique tant de fois parjure et si obstinément hypocrite. Un mot d'ordre fut immédiatement transmis en Italie par le pseudo-empereur. Il enjoignit à tous ses partisans de reprendre les armes contre le saint-siége. Les schismatiques lombards devaient se réunir sous les drapeaux de l'antipape Wibert et marcher avec lui à la conquête de Rome, où les césariens de Campanie, dont une première révolte avait été étouffée l'année précédente sous les murs de Capoue par l'armée victorieuse du comte Roger de Sicile, viendraient leur prêter main forte.

les attaques ou les spoliations ennemies. Des droits de dîme étaient accordés à ces patrons laïques, qui se firent trop souvent d'ailleurs les plus redoutables tyrans des églises et des abbayes placées sous leur sauvegarde.

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic. universal.*, ann. 1098-1099; *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 960-962.

§ III. Mort de l'antipape Wibert.

Wibert aux portes de Rome.

9. Ce programme semblait d'autant plus facile à réaliser que le jeune roi de Lombardie, Conrad, était alors en hostilité avec la comtesse Mathilde, dont il avait jusque-là suivi si heureusement les conseils. Domnizo qui nous apprend cette particularité ne nous fait point connaître les motifs du dissentiment. « Mais, dit-il, ce ne fut qu'un nuage bientôt dissipé. Le jeune roi ne tarda pas à reconnaître son erreur; il revint en Toscane, chassa de son entourage les intrigants qui cherchaient à exciter sa colère contre Mathilde et renouvela avec elle une alliance qui ne fut plus rompue [1]. » Si courte qu'ait été la période de mésintelligence entre la grande comtesse de Toscane et le jeune roi de Lombardie, elle n'en fut pas moins désastreuse. Wibert en profita pour rentrer à Ravenne, à la tête de ses hordes schismatiques. Dès le 31 juillet 1099, deux jours seulement après la mort du bienheureux pontife Urbain, il fulminait une sentence d'anathème contre l'archevêque de Mayence, Rothard, qui s'était, comme nous l'avons vu précédemment, rattaché à l'obédience du pape légitime [2]. La lettre de Wibert était adressée au prévôt Godebold, au clergé et au peuple de Mayence. « Les crimes de votre archevêque sont notoires, disait l'antipape. Il a depuis longtemps encouru la note infamante de simoniaque. Pour ce fait il reçut, par l'intermédiaire des cardinaux de l'église de Rome, Warin, Anastase et Adalmar, une première citation à comparaître à notre tribunal. Une seconde sommation canonique lui fut faite depuis par les évêques Théodéric (Thierry) d'Albano et Ruotpert de Faënza ; enfin une troisième, par Hugues diacre du sacré palais. Malgré ces trois monitions, il a refusé de se présenter à notre jugement : poussant la révolte plus loin encore, il a violé son serment de fidélité à l'empereur; il s'est publiquement rallié aux ennemis de l'empereur et du sacerdoce ;

[1] Domnizo, *Vit. Mathild.*, l. II, cap. XIII; *Patr. lat.*, t. CXLVIII, col. 1019.

[2] Cf. nº 2 du chapitre précédent.

il a conspiré contre la couronne et la vie du César auguste. Nous vous délions donc de vos serments d'obédience envers Rothard, défendant à tous et à chacun de vous, sous peine d'anathème, de rester dans sa communion. » Ce document sacrilége se termine par une mention cancellaresque ainsi formulée : « Donné à Ravenne par les mains de Thierry d'Albano, le 11 des calendes d'août (31 juillet 1099), deux jours après la mort d'Urbain II, enlevé de ce monde sans avoir reçu le viatique du corps et du sang du Seigneur[1]. » Pendant que cette lettre partait pour la Germanie, Wibert se disposait à marcher sur Rome. « Cet antipape ou plutôt cet Antechrist, dit encore Domnizo, s'avança jusqu'à Sutri, d'où il renoua ses intrigues avec les citoyens romains, grands et petits, achetant leur dévouement vénal au poids de l'or. Ses hommes d'armes s'établirent sur toutes les routes qui conduisaient à la basilique de Saint-Pierre, dépouillant sans pitié les pèlerins[2]. » Telle était, après quelques mois de pontificat, la situation pleine de périls à laquelle Pascal II avait à faire face. Dans toute l'Europe occidentale, parmi tant de rois qui se disaient chrétiens, le saint-siége ne comptait que des ennemis déclarés ou des auxiliaires impuissants. La courageuse Mathilde, forcée par la défection de Conrad de veiller à la garde de ses propres états, ne pouvait, comme autrefois, venir au secours de Rome. La cité de Bénévent arborait l'étendard du pseudo-empereur et se révoltait contre l'église Romaine. L'insurrection se propageait dans toute la Campanie, et l'antipape, déjà sûr du triomphe, vint se fixer à Albano, pour attendre l'occasion de rentrer victorieux dans la basilique vaticane. Le monde entier était conjuré contre Dieu et son Christ : humainement tout semblait désespéré, cependant la barque de saint Pierre était sur le point de toucher au port.

Les ambassadeurs du duc Roger d'Apulie. Défaite des troupes schismatiques.

10. « L'agitation était grande à Rome, dit la Notice pontificale. Les partis se dessinaient avec leurs passions rivales, sous l'influence des intérêts ou des haines individuels. On se communiquait

[1] Jaffé, *Regest. Roman. Pontific.*, t. I, p. 447.
[2] Domniz., l. II, cap. XII, col. 1018.

les nouvelles du jour, données comme certaines par les uns, tenues en suspicion par les autres. La population se montrait en majorité favorable au pape Pascal. C'est une honte pour nous, disait-on de toutes parts, que l'hérésiarque Wibert, tant de fois condamné par l'Église, excommunié par le seigneur Grégoire VII de glorieuse mémoire, par le pieux Victor III, par le magnanime Urbain II, ces pontifes d'une éclatante sainteté, ose encore relever la tête et menacer Rome. Nous ne le souffrirons pas. — Et les pères (cardinaux et patriciens) ajoutaient : Si les ressources manquent pour lever une armée, nous offrons de grand cœur tout l'or et l'argent dont nous pouvons disposer. » Sur les entrefaites et pendant que les factions se poursuivaient de leurs menaces, on vit arriver dans la ville éternelle les ambassadeurs du comte Roger de Sicile. Admis à l'audience du pontife, ils lui transmirent les félicitations de leur maître et déposèrent à ses pieds, comme tribut d'obédience, une somme de mille onces d'or. Cette offrande fut reçue avec d'autant plus de gratitude qu'elle venait dans un moment plus opportun. « Grâces soient rendues au Dieu tout-puissant! s'écria le pape. Nous pouvons maintenant remplacer les conseils par l'action. — Des troupes furent aussitôt équipées pour combattre l'hérésiarque. Elles allèrent l'attaquer à Albano, et le forcèrent à prendre la fuite[1]. »

Retraite de Wibert à Castellana. Mort subite de l'antipape Wibert.

11. « Ce premier succès jeta l'épouvante parmi les schismatiques de Rome et calma leur effervescence. Cependant Wibert ne désarma point; il s'obstina dans la lutte jusqu'au dernier moment. Dieu seul devait triompher de ce misérable, qui se disait toujours pape, lui qui ne l'avait jamais été. Repoussé de Rome, chassé d'Albano, il se jeta dans la forteresse de Castellana, mais là était le terme marqué de Dieu pour sa fin. Ce fut justice. Dans son orgueilleuse révolte il avait déployé contre les fidèles du Seigneur, une cruauté impie; la mort, une mort subite, précipita ce malheureux aux mains de Satan, le seul maître qu'il eût servi en ce monde. Je ne crois pas devoir inscrire, ajoute le chroni-

[1] Watterich. *Vit. pontific. Roman.*, t. II, p. 4. — *Codex Reg.*, *loc. cit.*

queur, la date de cette mort. Il vaudrait mieux, s'il était possible, effacer du souvenir de l'histoire un nom que Dieu lui-même a rayé du livre de vie. Il fut hérésiarque et il mourut, voilà tout ce qu'il importe de savoir de lui [1]. » D'autres annalistes nous ont révélé la date approximative de la mort de Wibert de Ravenne. Hugues de Flavigny enregistre dans sa chronique cet événement, qui intéressait à un si haut degré tous les catholiques de l'univers. « A l'époque où se tint dans les Gaules le concile de Valence, dit-il, l'intrus Wibert, qui depuis vingt ans avait usurpé le siége apostolique, mourut. Avant d'expirer il remit en liberté l'évêque de Mâcon Bérard, ainsi que d'autres prisonniers, prêtres et clercs, détenus par son ordre, déclarant qu'il agissait ainsi pour obtenir de Dieu miséricorde. Il recommanda à l'évêque de se rendre à Rome et d'implorer du pape Pascal II le secours de ses prières à la même intention [2]. » Nous ne savons si ces gages de repentir *in extremis* furent sincères, mais l'époque du concile de Valence, citée par Hugues de Flavigny en coïncidence avec celle de la mort de Wibert, nous fournit un renseignement chronologique certain. Le concile de Valence s'ouvrit, disent les actes, la veille des calendes d'octobre (30 septembre 1100). On sait que généralement alors les conciles ne duraient pas plus de huit jours. Ce fut donc dans la première semaine d'octobre que mourut l'antipape Clément III.

Appréciation de Wibert de Ravenne par ses contemporains.

12. Vingt-six ans auparavant, en mars 1073, lorsque, cédant aux instances d'Hildebrand, le vénérable pontife Alexandre II s'était déterminé à conférer le sacre épiscopal et l'archevêché de Ravenne à l'ambitieux Wibert, ex-chancelier de Henri IV de Germanie, ex-confident de Cadaloüs, il avait dit à l'illustre archidiacre qui devait être Grégoire VII : « Vous le voulez, j'y consens. Mais vous saurez plus tard, par une cruelle expérience, quel fléau sera pour l'Église le personnage que vous recommandez [3]. »

[1] Watterich, *Vit. pontific. Rom.*, t. II, p. 4; *Patr. lat., Vit. Paschal. II,* t. CLXIII, col. 17; *Cod. Reg., loc. cit.*

[2] Hug. Flaviniac, *Chronic.*, l. II; *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 380.

[3] Cf. t. XXII de cette *Histoire*, p. 507.

La prédiction d'Alexandre II ne s'était que trop réalisée. Que de sang, que de larmes, quels désastres spirituels et temporels, l'indulgence d'Hildebrand vis-à-vis d'un prêtre indigne — n'avait-elle pas coûtés à l'Église de Dieu ! On comprend dès lors l'explosion de joie qui accueillit la mort de l'apostat Wibert. « Le malheureux ! s'écrie Domnizo, il ne s'arrêta jamais dans la voie du crime. Non content de séduire et de perdre les âmes, il tuait aussi les corps. Il fut l'horreur et le fléau du monde. Levez-vous donc enfin, bienheureux Pierre, prince des apôtres, porte-clefs du royaume de Jésus-Christ. Frappez ce misérable vieillard ; ne le laissez pas plus longtemps dévaster le bercail du Seigneur. Il fut fait ainsi. Deux ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis que le pape Urbain II était allé prendre place parmi les chœurs célestes, lorsque Wibert, frappé d'une maladie implacable, mourait emportant son anathème dans l'éternité [1]. » Le patricien Pierre de Léon, qui avait eu la douleur de voir mourir sous son toit hospitalier le bienheureux Urbain II et qui avait consacré à la mémoire du saint pape son ami un éloge plein de délicate réserve et d'émotion contenue [2], stigmatisa le nom de l'antipape dans les distiques suivants : « Rome pas plus que Ravenne, ô Wibert, n'a voulu de ton cadavre. Egalement repoussé de ces deux villes, ni l'une ni l'autre ne t'a donné un tombeau. Tu séjournais d'ordinaire à Sutri, où l'on te donnait sacrilégement le titre de pape. La mort t'a frappé à Castellana, où gît ta dépouille. Tu ne fus qu'un nom sans réalité ; mais pour ce nom d'ambition vaine, les gardiens des enfers ont ouvert à ton âme les portes de l'éternel abîme [3]. » Moins sévère pour l'antipape Clément III, Ekkéard

[1] Domnizo, *Vit. Mathild.*, l. II, cap. XII ; *Patr. lat.*, t. CXLVIII, col. 1018.
[2] Cf. chap. précédent, nº 97.

[3] *Nec tibi Roma locum, nec dat, Guitberte, Ravenna;*
In neutra positus, nunc ab utraque vacas.
Qui Sutriæ vivens male dictus papa fuisti,
In Castellana mortuus urbe jaces.
Sed quia nomen eras sine re, pro nomine vano
Cerberus inferni jam tibi claustra parat.
(Orderic Vital., l. X, cap. I : *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 718.)

d'Urauge semble, ainsi que Hugues de Flavigny, lui attribuer quelques velléités de repentir. « On ne saurait, dit-il, refuser à Wibert des qualités sérieuses : à une haute intelligence, il joignait le don de la parole ; la noblesse de son origine se reflétait dans la majesté de sa personne. Mais, ni à Rome ni à Ravenne, sa conduite ne fut celle d'un homme d'honneur. On dit qu'il n'avait accepté que malgré lui le titre de pape, du vivant de Grégoire VII. Cependant, après la mort de ce dernier, il persista, sous trois autres pontifes légitimes, à maintenir son usurpation. Banni à la fois de Rome et de Ravenne, il mourut loin des deux siéges que son ambition prétendait conserver. Je lui ai entendu dire à lui-même, ajoute Ekkéard, qu'il eût voulu n'avoir jamais accepté le titre d'apostolique [1]. »

Dernières années et mort du cardinal apostat Hugues le Blanc.

13. Hugues le Blanc, ce cardinal schismatique, dont la promotion remontait au pontificat de saint Léon IX (1051) et qui depuis un demi-siècle mettait son apostasie au service de tous les persécuteurs de l'Église, passant de l'antipape Cadaloüs à l'antipape Clément III, était mort depuis un an. Le dernier acte connu de lui est sa souscription au procès-verbal des conciliabules tenus en 1098 dans les églises romaines de Saint-Blaise, Saint-Celse et Sainte-Marie *in Rotunda* [2]. Le nom de cet apostat plus que nonagénaire n'y figure qu'en troisième ligne, après celui des pseudo-cardinaux-évêques Adalbert de Sainte-Rufine et Jean d'Ostie. Cette particularité porterait à croire que Hugues le Blanc n'assistait point en personne à ces conventicules schismatiques. Autrement il aurait sans nul doute revendiqué le privilége que lui donnait son âge ; il n'eût cédé à qui que ce fût l'honneur de présider ces sacriléges réunions; il aurait voulu de ses mains séniles livrer aux flammes les actes synodaux et les décrets des papes Alexandre II, Grégoire VII, Victor III et Urbain II. On peut donc conjecturer que le patriarche du schisme, absent de Rome quand eut lieu cet auto-da-fé, ne fit que l'autoriser de son nom et de ses ardentes sym-

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic. universale*; *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 978.
[2] Cf. chapitre précédent, nº 5.

pathies. Le seul chroniqueur qui nous ait laissé quelques détails sur les dernières années de Hugues le Blanc lui assigne, en effet, une résidence fort éloignée de la ville éternelle. C'est dans la biographie de saint Anselme de Lucques, écrite par le disciple de ce grand évêque, que nous trouvons ce renseignement. « Blanc de nom et d'une âme si noire, dit l'hagiographe, l'ex-cardinal Hugues, tant de fois excommunié pour ses attentats, se fit le persécuteur des fidèles. Instrument de l'antipape Wibert, il devint l'exécuteur de ses hautes œuvres : damné, il servait un damné ; parjure, un parjure ; parricide, un parricide. Il s'établit comme en un poste de surveillance sur un point culminant des Alpes, entouré de neiges éternelles, toujours prêt à fondre sur les pieux pèlerins. Dans ces gorges sauvages, au milieu de rochers abruptes, le froid sévit presque toute l'année ; les vivres y feraient complétement défaut sans le voisinage de la petite ville de Brixanerium, d'où l'on peut tirer quelques ressources. A peine si, dans ce coin perdu des montagnes alpestres, le christianisme est seulement connu de nom. Du haut de ses rochers, l'apostat prétend anéantir le privilége divin de l'église Romaine mère et maîtresse de toutes les autres, les droits du souverain pontificat, les institutions des Pères, tous les décrets canoniques. On lui demanderait d'établir sur le trône du ciel un autre maître, qu'il le ferait sur le champ. Il se prêterait, je n'en doute pas, à seconder de tout son pouvoir l'intrusion d'un anti-Dieu [1]. » Voilà donc ce qu'étaient les chefs du schisme césarien, les antipapes, les pseudo-cardinaux du pseudo-empereur de Germanie ! Croyaient-ils en Dieu ? la parole qu'on vient de lire permet d'en douter. Quant à le vendre, ce Dieu, s'ils croyaient en lui, quant à faire trafic de leur foi ou de leur conscience, quant à livrer pour quelques deniers à l'effigie de César le Christ Fils de Dieu, ces nouveaux Judas ne songèrent jamais à s'en faire scrupule !

[1] Vit. S. Anselm. Lucens.; *Patr. lat.*, t. CXLVIII, col. 915. Cf. Ciaconius, *Vitæ et res gestæ Roman. pontific et cardinalium*, t. I, p. 799.

§ V. Deux nouveaux Antipapes.

Rescrit de Henri IV convoquant une diète à Mayence pour donner un successeur à Wibert.

14. Le schisme ne mourut point avec l'apostat Hugues le Blanc et l'antipape Wibert. César avait créé un antipape, César entendait lui donner un successeur. Un rescrit impérial notifia cette volonté souveraine à tous les princes, évêques et abbés de la Germanie. Le seul exemplaire de cette curieuse lettre qui soit venu jusqu'à nous était adressé à l'abbé de Tégernsée [1]. En voici la teneur. « Henri par la grâce de Dieu empereur auguste à l'abbé de Tégernsée, grâce et tout bien. — En apprenant la mort récente du seigneur apostolique Clément III, les princes qui forment le conseil de l'empire nous ont demandé de convoquer une diète générale à Mayence pour la prochaine fête de Noël (25 décembre 1100), afin de pourvoir à la vacance du siége de Rome et à la reconstitution de l'unité catholique, depuis si longtemps troublée. Nous vous adjurons donc, joignant l'exhortation et la prière à notre ordre impérial, de vous rendre à cette diète, et de nous donner ainsi un gage de la fidélité qui nous est due. De même qu'en toute occasion vous prouvez votre zèle pour le service de Dieu et le maintien de la paix au sein de la chrétienté, de même vous devez avoir souci de mériter notre affection et nos bonnes grâces. Ne vous dispensez donc sous aucun prétexte de paroître à notre curie pour l'époque indiquée. Soyez prévenu que nous n'admettrons aucune excuse, même de la part des plus grands princes, et que nous regarderons comme une injure personnelle toute négligence de ce genre [2]. » Nous ne savons si l'abbé de Tégernsée se laissa épouvanter par les menaces impériales. Au ton du rescrit, on peut conjecturer que, dans le passé, Henri IV ne l'avait pas toujours trouvé docile à ses ordres. En tout cas, les annales d'Hildesheim nous apprennent que la diète convoquée à Mayence pour la fête de Noël fut nombreuse. « Les princes y

[1] Saint-Quirin de Tégernsée en Bavière, monastère bénédictin, fondé au commencement du XIe siècle par le duc Henri, eut pour premier abbé le vénérable Gozpert.

[2] Pertz, *Monum. German., Leg.* II, p. 59; Watterich, t. II, p. 21.

vinrent en grand nombre, dit le chroniqueur. Ils conseillèrent à Henri IV d'envoyer des ambassadeurs à Rome, afin de rétablir l'union au sein de l'Église et de constituer sur le trône apostolique un pape qui fût élu par les libres suffrages des Romains [1]. »

Eiection et intrusion de l'antipape Théodéric à St-Pierre de Rome. Sa captivité et sa réclusion au monastère de la Cava.

15. Le pseudo-collége cardinalice du défunt antipape Clément III n'avait pas attendu les ordres de César pour créer un nouvel intrus. Il serait assez intéressant de connaître les noms des prétendus cardinaux qui, au moment où Wibert venait de tomber à Castellana sous les coups de la justice divine, organisèrent ce complot en face même du cadavre de l'apostat et se réunirent pour lui donner un successeur. Mais nous n'avons plus la liste complète des nombreuses promotions cardinalices faites par Wibert, durant les vingt années de son intrusion pontificale. Cependant, d'après les documents authentiques qui nous restent, il est possible de retrouver une partie des titulaires schismatiques qui durent prendre part à la nouvelle intrusion. Les pseudo-cardinaux avaient conservé la division hiérarchique en trois ordres : évêques, prêtres et diacres. L'ordre des évêques était représenté par Adalbert du titre de Sylva-Candida, Théodéric de Sainte-Rufine, Thierry d'Albano, Albert de Sabine, Ruotpert de Faënza. L'ordre des prêtres, ayant à sa tête le fameux Benno qui s'intitulait « cardinal prêtre de la ville de Rome, » se composait d'Octavien, Romanus, Warin, Anastase, Adalmar, Guido, dont on ignore les titres cardinalices, Nicolas abbé de Saint-Sylvestre de Rome, et un autre Nicolas abbé de Saint-Pancrace de Rome. Enfin l'ordre des diacres comptait : Paul primicier de l'église Romaine, Bernerius (Bernier) vice-chancelier, Hugues diacre du Sacré-Palais, Albert d'Atella et Maginulf abbé de Farfa. Cette vingtaine d'apostats, décorés de titres simoniaques, portant le nom d'églises et de monastères dont ils n'avaient jamais pris possession ou dont ils avaient été canoniquement expulsés, se concertèrent comme pour un guet-apens. « Durant la nuit, disent les Annales

[1] *Patr. lat.*, t. CXLI, col. 588. — Pertz., *Monum. German. Script.*, t. III, p. 107.

[2] Cf. Ciacon., t. I, p. 871. — Jaffé, *Regest.*, t. I, p. 443-447.

romaines, ils se glissèrent clandestinement, avec leurs partisans clercs et laïques, dans la basilique vaticane et s'en rendirent maîtres. D'une commune voix, ils élurent l'évêque de Sainte-Rufine, Théodéric, le couronnèrent et le firent asseoir sur le siége apostolique[1]. » Le coup de main eut lieu dans le courant du mois de septembre 1100, pendant que Pascal II s'était rendu en Apulie pour réclamer l'intervention du duc Roger en faveur de l'église Romaine. Dès la fin du mois d'août précédent, Pascal II signait un diplôme rapporté par Ughelli, et daté « du palais de l'archevêque de Salerne[2]. » Au commencement d'octobre, il tenait à Melfi un concile où, renouvelant les sentences d'excommunication contre les schismatiques, il frappait d'interdit la cité de Bénévent, qui venait d'arborer le drapeau césarien[3]. Le 19 octobre, il datait de Troja une bulle d'approbation solennelle en faveur du bienheureux Albéric et de la congrégation naissante de Cîteaux[4]. Ainsi, durant l'absence du pasteur légitime, le mercenaire s'introduisait comme un voleur et un larron dans le bercail spirituel de l'Église. Les annales du monastère de Bèze, récemment mises en lumière par M. Pertz, nous apprennent que l'antipape Théodéric, dont nous ignorons d'ailleurs le nom pontifical, eut l'audace d'indiquer pour le II des calendes d'octobre (30 septembre 1100) un synode qu'il se proposait de tenir à Saint-Pierre de Rome[5]. Nous ne savons s'il eut le temps de présider ce conciliabule, car le texte des annales de Bèze se trouve en cet endroit mutilé et fruste. Il est certain toutefois que l'antipape dut, peu après, pourvoir par une prudente retraite à sa

[1] Pertz, *Monum. Germ. Script.*, t. V, p. 447. Cf. Jaffé, t. I, p. 319.

[2] Ughelli, *Italia sacra*, t. VII, p. 305. — Jaffé, t. I, p. 480.

[3] Ce concile, dont les actes ne nous sont point parvenus et dont l'existence même était inconnue jusqu'ici, est indiqué par les *Annales Beneventini* publiés par M. Pertz, *Monum. Germ. Script.*, t. III, p. 183. Cf. Jaffé., *loc. cit.*

[4] Mansi, *Concil.*, t. XX, p. 980. — *Patr. lat.*. t. CLXIII, col. 47. Nous reproduirons cette bulle de Pascal II au chap. IV, nº 1 de ce présent volume.

[5] *Annal. Bezuens.*, ap. Pertz, *Mon. Germ. Script.*, t. II, p. 250. Watterich, t. II, p. 20, Jaffé, t. I, p. 519.

sûreté personnelle. « Il n'osa point, disent les Annales romaines, prolonger son séjour dans la capitale du monde chrétien et la quitta pour aller trouver en Germanie le roi Henri IV. Mais vivement poursuivi par les fidèles du pontife Pascal, il finit par tomber entre leurs mains et fut ramené captif à Rome. Le pape l'envoya aussitôt en Apulie, au monastère de la Sainte-Trinité de la Cava, où l'intrus termina ses jours sous l'habit monastique[1]. » Tous ces faits, pour la plupart demeurés jusqu'ici inconnus, nous sont fournis par les récentes découvertes de la paléographie moderne. Ils confirment et éclairent d'un nouveau jour la mention fort laconique de la Notice pontificale, qui résumait tout cet épisode en ces termes : « La mort de Wibert, en abattant l'orgueil des schismatiques de Ravenne, permit aux fidèles de Rome de respirer un peu plus librement. Mais il ne manqua point d'autres ambitieux qui se firent les instruments du démon, pour déchirer encore l'unité catholique et troubler de nouveau l'Église. L'un d'eux, nommé Théodéric, fut élu par les sectaires et proclamé pape. Mais il fut fait prisonnier par les fidèles, le cent-cinquième jour après son intrusion. Par un jugement solennel de Pascal II et des pères, il fut condamné à passer le reste de sa vie dans la profession érémitique au monastère de la Sainte-Trinité de la Cava[2]. »

Les ambassadeurs de Henri IV en Italie.

16. La condamnation n'était pas fort rigoureuse. Henri IV de Germanie se fut montré plus sévère pour un usurpateur qui, durant trois mois et demi, aurait promené la révolte et l'intrusion dans ses états. Mais la politique des césars n'a rien de commun avec la mansuétude des successeurs de saint Pierre. D'après le chiffre précis de cent-cinq jours donné par la Notice pontificale au passage éphémère de Théodéric sur le siége des antipapes, on peut conjecturer que, l'élection clandestine de cet obscur personnage ayant eu lieu dans le courant du mois de septembre 1100, le fait de sa captivité doit se rapporter aux premiers jours de l'année 1101. Or, à cette époque, les ambassadeurs que, d'après le conseil

[1] Pertz, t. V, p. 447; Jaffé, t. I, p. 520.

[2] *Vit. Pascal. II, Codex Regius.* — *Patr. lat.,* t. CLXIII, col. 17. — Watterich, t. II, p. 4.

de la diète de Mayence, Henri IV envoyait à Rome pour y réchauffer le zèle des schismatiques étaient en marche. Il n'est pas douteux que si, à leur arrivée en Italie, ils eussent trouvé Théodéric encore investi de ses fonctions d'antipape, ils les lui auraient confirmées officiellement au nom de leur maître. Théodéric lui-même avait tellement compté sur l'appui du pseudo-empereur, qu'obligé de quitter Rome quelques semaines après son élection tumultuaire, il s'était aussitôt, comme nous l'apprennent les Annales romaines, efforcé de franchir les Alpes, pour aller se mettre sous la protection du roi d'Allemagne, *egressus de hac urbe, ut pergeret ad regem.* La main de Henri IV avait donc secrètement facilité l'entreprise nocturne et le guet-apens du pseudo-collége cardinalice à Saint-Pierre de Rome. L'antipape Théodéric avait été la créature de César, au même titre que Wibert de Ravenne. Mais la captivité de ce fantôme de pontife, sa réclusion au monastère de la Cava, d'où il était impossible de le tirer sans une armée impériale qui aurait eu d'abord à combattre et à vaincre le duc Roger d'Apulie et les formidables bataillons du comte de Sicile, changeaient singulièrement la situation. Dans l'intervalle, le pasteur légitime Pascal II était revenu au milieu de son troupeau, dans la ville éternelle. Sa présence, son récent triomphe contre Théodéric redoublaient le dévouement des fidèles, et condamnaient momentanément les schismatiques à l'impuissance. Les émissaires germains ne purent que constater ce nouvel état de choses. Tout en entretenant par l'or et les promesses l'ardeur des factieux, ils durent les engager à attendre les nouveaux ordres que le pseudo-empereur jugerait à propos de leur envoyer, et ils retournèrent en Allemagne.

Mort de Conrad roi d'Italie. Effervescence des schismatiques lombards. Le légat apostolique et la

17. L'année 1101 s'écoula donc sans qu'aucun successeur eût été donné par les pseudo-cardinaux à l'antipape Théodéric[1]. Toutefois un événement inattendu vint réveiller toutes leurs espérances et consterner les catholiques. Le jeune roi d'Italie Conrad mourut subitement, « emporté par une fièvre maligne, »

[1] Cf. Jaffé, p. 520.

comtesse Mathilde à Parme.

dit Domnizo, « empoisonné par une main ennemie, » dit Ekkéard d'Urauge, au mois de juillet 1101. « Neuf ans s'étaient écoulés, ajoute Ekkéard, depuis qu'il s'était enfui du palais de Henri IV, son père [1]. Étroitement uni par les liens du sang et par ceux de l'amitié avec la grande et très-noble Mathilde, la sainte comtesse, il se dirigeait dans l'administration du royaume d'Italie d'après ses conseils et d'après ceux du seigneur apostolique. Il s'entourait de personnes craignant Dieu et écoutait sagement leurs avis. Prévenu par une mort prématurée, il fit une confession pleine de foi, et passa, nous en avons l'espoir d'un trône éphémère au royaume éternel. Le poison n'aurait pas été, s'il faut en croire quelques personnes, étranger à sa mort. On assure que des miracles se produisirent pendant ses obsèques, qui eurent lieu à Florence. La comtesse Mathilde lui fit élever un tombeau digne d'un roi chrétien [2]. » Les schismatiques de Lombardie, comme s'ils eussent compté sur la mort de Conrad, reprirent aussitôt les armes. La ville de Ferrare donna le signal de la révolte. Mathilde rassembla en hâte sa petite mais vaillante armée; elle traita avec les Vénitiens pour en obtenir des vaisseaux et vint bloquer par terre et par mer la ville infidèle. « Ferrare épouvantée, reprend Domnizo, implora la paix de cette grande comtesse Mathilde, qui avait l'habitude de la victoire et qui ne permettait pas aux ennemis de la foi de relever la tête [3]. » L'héroïne chrétienne profita de son triomphe pour ramener à l'unité catholique les villes lombardes. Elle réussit à éteindre les haines et les rivalités qui armaient dans chacune d'elles des partis toujours prêts au meurtre et à la dévastation. « Pascal II, qui était alors le pasteur du troupeau de Jésus-Christ, reprend Domnizo, avait une tendresse de prédilection pour la pieuse et magnanime comtesse. A l'exemple de Grégoire VII [4], il lui envoya, en qualité de légat, un prêtre instruit

[1] Cf. t. XXII de cette *Histoire*, p. 176.

[2] Ekkeard. Uraug., *Chronic. universal.; Patr. lat.*, t. CLIV, col. 978.

[3] Domniz., *Vit. Mathild.*. l. II, cap. XIII; *Patr. lat.*, t. CXLVIII, col. 1019.

[4] On se rappelle que saint Anselme de Lucques avait été accrédité par saint Grégoire VII en qualité de légat du saint-siége près de la comtesse Mathilde. (Cf. t. XXII de cette *Histoire*, p. 481.)

et dévoué, le cardinal Bernard, abbé du monastère de Vallombreuse, l'honneur et le modèle du clergé romain. Mathilde reçut le saint légat avec la même vénération qu'elle eût accueilli le pape lui-même. Paroles et actions, tout était vraiment céleste en cet envoyé du ciel. Les fruits de son ministère spirituel furent abondants; son nom fut bientôt dans tous les cœurs et sur toutes les lèvres. Les populations réclamaient à l'envi le bonheur de le posséder. La cité de Parme elle-même, jusque-là le foyer le plus ardent de l'hérésie et du schisme [1], s'ébranla en faveur du saint vieillard. Une majorité considérable émit le vœu de l'appeler en cette ville, pour y faire entendre sa voix éloquente. Bernard, après avoir pris conseil de Mathilde, accepta l'invitation; il partit avec son escorte ordinaire de clercs et de religieux, pendant que la comtesse et sa petite armée restaient sur le territoire de Modène. On célébrait alors l'Assomption de la vierge Marie (15 août), fête patronale de Parme, dont la cathédrale est consacrée à la Mère de Dieu. Tout le peuple était rassemblé dans la basilique, lorsque, revêtu des ornements sacrés Bernard monta à l'autel et commença le saint sacrifice. Après l'évangile, le légat prit la parole et fit un discours plein d'onction et de charme. Mais certaines allusions au roi de Germanie déplurent à quelques schismatiques. Quand l'homme de Dieu fut retourné à l'autel, au moment où, priant pour le peuple, il faisait l'oblation du calice, une clameur immense, un effroyable tumulte éclata dans l'assemblée. On eût dit les vociférations des Juifs déicides. Parmi le torrent de blasphèmes que vomissaient les impies, les cris dominants étaient ceux de : « Mort au faux prophète! A bas le suborneur! Laisserons-nous debout cet ennemi de César? » En un clin d'œil, toutes les épées furent tirées du fourreau. Les femmes se montraient plus exaltées encore que les hommes. « Si vous ne tuez ce séditieux, disaient-elles, vous perdrez l'amitié de César. Si

[1] On se rappelle que la ville de Parme avait été le siége épiscopal du précurseur de Wibert, le fameux antipape Cadaloüs. (Cf. t. XXI de cette *Histoire*, p. 367 et suiv.)

vous tenez à votre vie, ne le laissez pas sortir vivant. » Il y eut alors un assaut général : les vitraux furent brisés à coup de lances, les grilles du sanctuaire arrachées et l'autel envahi. Tous les clercs prirent la fuite, abandonnant le légat. Seul, Thédald abbé de Saint-Geniès de Bresello au diocèse de Modène, resta près de Bernard, et lui fit un rempart de son corps. Au premier qui se présenta, la hache à la main, pour le massacrer, Thédald tendit la tête en disant : « Frappez, vous me donnerez la couronne du martyre, objet de tous mes vœux. » Le forcené leva sa hache, mais la foule était tellement compacte qu'il ne put asséner un coup mortel. Thédald eut seulement le cou et les épaules labourés par le fer. Cependant le patient du Christ, Bernard, restait à l'autel, calme, intrépide, souriant aux bourreaux. « Voyez ce Zabulon ! criait la multitude en délire ; son regard est plein d'une ironie sardonique. Qu'on le saisisse ! qu'on le jette au fond d'un cachot ! qu'on le fasse expirer sous les verges ! » Or, parmi les meneurs qui commandaient l'émeute, il s'en trouvait un qui avait spéculé sur l'événement pour faire fortune. C'était lui qui avait jeté en avant l'idée de traîner l'héroïque victime en prison. Pendant que la foule ignoble s'emparait de l'homme de Dieu, l'arrachant à la messe inachevée et le conduisant avec des hurlements sauvages à la prison publique, le meneur et ses séides s'empressaient de faire main basse sur les vases d'or et d'argent, les ornements précieux et tout le trésor de la basilique. Une chapelle épiscopale, don de la comtesse Mathilde, tomba ainsi aux mains sacriléges des spoliateurs. Dès le lendemain, informée de ces attentats, l'héroïque comtesse arriva avec ses guerriers sous les murs de Parme, délivra le légat, et força les spoliateurs à restituer le fruit de leur sacrilége. Elle voulait faire un exemple terrible et condamner les émeutiers au dernier supplice. Mais le pieux Bernard intercéda en leur faveur; il obtint grâce entière pour eux et pour toute la cité [1]. »

[1] Domnizo, *Vita Mathild.*, l. II, cap. XIV; *Patr. lat.*, t. CXLVIII, col. 1019-1021.

Projet d'une nouvelle expédition de Henri IV en Italie.

18. Cet épisode suffit à donner l'idée des violences et des haines implacables des schismatiques césariens contre l'église Romaine et contre l'autorité du pape légitime. Henri IV comptait sur leur acharnement pour son triomphe définitif. La mort de son fils Conrad, comme autrefois celle de sa belle-mère Adélaïde de Turin [1], comblait tous ses vœux et lui rouvrait le chemin de l'Italie. Il forma dès lors le projet de franchir les Alpes. « Dans une diète générale tenue à Mayence, durant les fêtes de Noël de l'an 1101, dit Ekkéard d'Urauge, il publia, de concert avec les princes, un rescrit par lequel il notifiait son prochain départ pour l'Italie, convoquant les évêques à un concile général qu'il se proposait de célébrer à Rome le jour des calendes de février (1er février 1102). Là, disait-il, ma cause et celle du seigneur apostolique seront canoniquement examinées; la paix sera rétablie entre l'empire et le sacerdoce depuis si longtemps divisés. — Malgré ces assurances qu'on pouvait interpréter dans le sens d'une réconciliation avec Pascal II, ajoute le chroniqueur, il est certain que Henri n'entra nullement en communication avec le souverain pontife. D'ailleurs il n'exécuta point son projet de voyage en Italie. Mais nous savons qu'en secret il fit tous les efforts possibles pour superposer un autre pape au seigneur Pascal lui-même, tentative qui du reste échoua [2]. » Cette tentative sur laquelle Ekkéard ne nous donne point d'autres renseignements, aboutit, par l'intermédiaire des ambassadeurs du roi parjure et du pseudo-collége cardinalice, à l'élection d'un nouvel antipape, destiné à remplacer Théodéric. Par quel étrange compromis avec la logique et la conscience, les prétendus cardinaux purent-ils se prêter à ce nouvel attentat? Dans leur esprit, Théodéric devait être un véritable pape : ils l'avaient dix-huit mois auparavant élu comme tel; ils l'avaient sacré et fait asseoir dans la basilique vaticane sur la chaire de saint Pierre; ils lui avaient prêté serment de fidélité; ils avaient officiel-

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 167.
[2] Ekkeard. Uraug., *Chronic. univers.*; *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 985.

lement reconnu son obédience. Théodéric n'était pas mort. Sa captivité ne lui ôtait aucun de ses droits prétendus. Un pape ne cesse pas de l'être, même dans les fers. Mais les cardinaux de César ne s'embarrassaient point de tous ces vains scrupules. Leur antipape, enfermé au monastère de la Cava, ne pouvait plus utilement servir la faction. César en voulait un autre : ils s'empressèrent d'obéir à César.

Election tumultuaire, incarcération et réclusion perpétuelle de l'antipape Albert.

19. D'après les calculs chronologiques du docteur Jaffé [1], ce fut vers la fin de février, ou dans les premiers jours du mois de mars de l'an 1102, qu'eut lieu le nouvel attentat. Rome en fut le théâtre. L'arrivée des ambassadeurs de Henri IV, annonçant l'expédition prochaine de leur maître en Italie et son entrée triomphale à la tête de ses légions dans la ville éternelle, surexcita l'audace des schismatiques. Ce qu'on avait fait dans l'ombre pour l'élection de Théodéric, on allait l'entreprendre de haute lutte pour le nouveau simulacre de conclave. Suivant l'expression pleine d'énergie d'Ekkéard d'Urauge, Henri IV avait ordonné à ses ambassadeurs « de superposer un autre pape au seigneur Pascal, » *alterum papam domno Paschali superponere* [2]. Les ambassadeurs essayèrent; le pseudo-collége cardinalice les seconda, et soit par force, soit par

[1] Jaffé., *Regest. pontif. Rom.*, t. II, p. 520. Cette période du pontificat de Pascal II était, avant la découverte des *Annales Romani*, tellement obscure, que les divers historiens n'ayant aucun autre document que la Notice pontificale, extrêmement obscure et laconique elle-même en cet endroit, ne savaient même pas dans quel ordre les deux antipapes s'étaient succédé l'un à l'autre.

[2] Le docteur Héfélé, dans son *Histoire des Conciles*, t. VII, p. 76, ne semble avoir connu ni ce texte d'Ekkéard, ni le rescrit impérial promulgué par Henri IV, après la mort de Wibert, pour convoquer les princes, les évêques et les abbés de Germanie à la diète de Mayence, dans l'intention de donner un successeur à cet antipape. « Il est évident, dit-il, que la pensée de l'empereur était de se réconcilier avec le doux et déjà universellement connu Pascal, puisqu'il se proposait de se rendre en personne à Rome pour y célébrer un concile général le 1er février 1102 » (*Trad.* Delarc). C'est le contraire qui est évident, et la preuve c'est que, comme nous le verrons bientôt, Pascal II dut renouveler à cette époque dans un nombreux synode tenu au Latran, l'excommunication nominative contre Henri IV, mesure qui n'eût pas été justifiée si le tyran de Germanie avait eu les « douces » pensées que lui prête le savant docteur.

trahison, les schismatiques purent pénétrer non plus seulement dans la basilique vaticane, située hors de l'enceinte fortifiée, mais jusque dans la basilique des Douze-Apôtres, au centre même de la ville. Voici maintenant en quels termes les Annales romaines, exhumées après tant de siècles d'oubli, nous racontent le résultat des efforts du césarisme et du servilisme conjurés contre le Seigneur et son Christ. « Réunis dans la basilique des Apôtres, dit ce texte authentique, ils élurent l'évêque de Sabine, Albert (l'un des pseudo-cardinaux qui figure au quatrième rang de l'ordre des évêques sur la liste du collége cardinalice des schismatiques [1]), et ils le conduisirent en triomphe à la basilique Saint-Marcel [2]. Mais sur le parcours, une foule immense de peuple, attirée par la nouvelle de cette intrusion, accourut des divers quartiers de la ville. Les fidèles du pontife Pascal étaient en grand nombre ; ils se ruèrent sur le cortége, au moment où l'élu des schismatiques entrait dans l'église Saint-Marcel. Pour le soustraire au danger, on s'empressa de le conduire à travers la basilique dans une maison contiguë, appartenant à l'un de ses partisans, Jean fils d'Ocdolina, où se réfugia également le cardinal Romanus [3] de leur faction. Les clercs de leur suite cherchèrent à s'enfuir, mais plusieurs furent maltraités par la foule et dépouillés de leurs ornements. Séduit par une somme d'argent que le pontife Pascal lui fit remettre, Jean d'Ocdolina trahit les devoirs de l'hospitalité : il contraignit Albert à sortir de sa demeure pour rentrer dans la basilique. La multitude s'empara aussitôt du malheureux, lui arracha le pallium, l'entraîna hors de l'église, et, le hissant en

[1] Cf. nº 14 de ce présent chapitre.

[2] L'église Saint-Marcel, construite par le pape de ce nom sur l'emplacement de la maison de Lucine, fut convertie par le tyran Maxence en une étable, où le pontife fut contraint, comme un captif vulgaire, de prendre soin des écuries impériales (Cf. t. VIII de cette *Histoire,* p. 591). Après le martyre de saintMarcel I (310), elle fut rétablie par les chrétiens. Elle est aujourd'hui située dans la rue du *Corso.* Cf. Bléser, *Rome et ses monuments,* p. 286.

[3] Ce membre du pseudo-collége cardinalice occupe le troisième rang dans l'ordre des cardinaux-prêtres, sur la liste précédemment donnée au nº 14 de ce chapitre.

croupe derrière un cavalier, le conduisit au Latran où séjournait le pontife Pascal. Celui-ci le fit d'abord incarcérer dans la tour[1]; mais quelque temps après, il l'envoya en Apulie au monastère de Saint-Laurent d'Aversa et l'y enferma pour le reste de ses jours[2]. » Moins heureux que Théodéric qui avait porté trois mois et demi les insignes d'un pontificat usurpé, Albert n'en avait joui que durant quelques heures. Le même jour le vit antipape à la basilique des Douze-Apôtres, et captif au fort Saint-Ange. Les *Annales romani*, recueil schismatique fort bien renseigné sur la biographie des antipapes mais profondément hostile aux pontifes légitimes, essaient de compromettre la mémoire de Pascal II dans un prétendu marché conclu avec Jean d'Ocdolina, personnage d'ailleurs complétement inconnu et dont le nom se trouve révélé pour la première fois par leur texte même. Au premier coup d'œil, il semble bien difficile qu'une négociation de ce genre ait pu avoir lieu dans le tumulte d'un soulèvement populaire et durant une succession si rapide d'événements. Peut-être, parmi la foule ardente qui assiégeait la basilique de Saint-Marcel et entourait la maison de Jean d'Ocdolina, se trouva-t-il quelque patricien qui parlementa en ce sens. Mais nous croirions plus volontiers qu'épouvanté par les menaces de la multitude, Jean d'Ocdolina prit lui-même l'initiative de se débarrasser d'un hôte si compromettant. De toute cette intrigue sacrilége dont la main du pseudo-empereur avait, du fond de la Germanie, dirigé tous les fils, nous ne connaissions, avant la découverte des *Annales romani*, que cette phrase de la Notice pontificale : « Les schismatiques créèrent un nouvel antipape, nommé Albert, qui, le jour même de son élection, fut fait prisonnier par les fidèles, et ensuite, par le jugement des pères, renfermé au monastère de Saint-Laurent d'Aversa[3]. »

[1] Les *Annales Romani* ne désignent pas autrement cette tour, que nous croyons être le château Saint-Ange.

[2] *Annal. Roman.*, ap. Pertz, *Monum. German. Script.*, t. V, p. 477. Cf. Watterich, t. II, p. 89.

[3] *Vit. Pascal II; Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 17; *Codex Regius*, Watterich, t. II, p. 4.

§. V. Concile de Latran (mars 1102).

Sentence synodique d'cxcommunication fulminée contre Henri IV. Serment de fidéltté au saint-siége et au pape Pascal II souscrit par les pères.

20. Le Néron de la Germanie ne se lassait pas d'attenter à l'honneur du saint-siége, mais le monde se lassait de tant de crimes, d'émeutes et de désordres. Un dernier anathème allait enfin frapper d'un coup irrémédiable la folle ambition du tyran. Le conciliabule qu'il avait promis d'ouvrir pour le I des calendes de février n'avait point eu lieu. Son projet d'expédition en Italie ne s'était point réalisé, tous ses efforts avaient abouti au nouveau guet-apens dont Rome venait d'être le théâtre. Le pape Pascal II convoqua un véritable concile pour répondre à tant d'outrages. Sa voix fut écoutée. « Vers le milieu du carême (12 mars 1102), dit Ekkéard d'Urauge, tous les évêques d'Apulie, de Sicile, de Campanie, de Toscane, de l'Italie entière, et les délégués d'un grand nombre d'évêques d'au-delà des monts, se réunirent à l'appel du légitime pontife. Un grand synode s'ouvrit au Latran. Après avoir solennellement confirmé, selon l'usage, les antiques décrets des Pères, l'assemblée anathémisa et frappa d'un perpétuel anathème les auteurs, fauteurs et partisans du schisme lamentable dont les excès ont renouvelé de nos jours les désastres des persécutions les plus sanglantes et des hérésies les plus opiniâtres. Une profession de foi, souscrite par tous les évêques, fut rédigée en ces termes : « J'anathématise toutes les hérésies en général, et en particulier celle qui prétend que les anathèmes et excommunications prononcés par l'Église sont nuls et sans valeur. Je jure obéissance au seigneur Pascal, pontife du siége apostolique, et à ses légitimes successeurs; je prends à témoin de mon serment Jésus-Christ et la sainte Église catholique, affirmant ce qu'elle affirme, condamnant ce qu'elle condamne. » Une sentence nominative d'excommunication fut ensuite fulminée par l'apostolique Pascal contre Henri d'Allemagne, soi-disant empereur et patrice des Romains. « Mieux qu'un autre, ajoute le chroniqueur, je puis citer la teneur exacte de cette sentence, car j'ai entendu le pape lui-même la reproduire l'année suivante dans la basilique de Saint-Pierre. Je revenais de la

croisade, et m'étant embarqué à Jaffa le VIII des calendes d'octobre (24 septembre 1102), après une longue et pénible traversée, j'arrivai par la grâce du Christ dans la cité de Rome pour les solennités de la grande semaine (Semaine-Sainte). Or, le jour de la *Cæna Domini* (jeudi saint 3 avril 1103), assistant au milieu d'une foule immense à la messe pontificale célébrée dans la basilique de Latran, j'entendis le pape Pascal II s'exprimer en ces termes : « Le pseudo-empereur de Germanie et prétendu patrice des Romains Henri n'ayant cessé de déchirer la tunique du Christ, c'est-à-dire de dévaster et de désoler l'Église par le meurtre, la rapine, l'incendie, la débauche, le parjure et les brigandages, fut à diverses reprises, d'abord par le pape Grégoire VII de bienheureuse mémoire et plus récemment par mon prédécesseur le très-saint pontife Urbain II [1], condamné pour désobéissance et excommunié. Nous-même, dans notre dernier synode, par le jugement unanime de l'Église assemblée, nous l'avons frappé d'un perpétuel anathème. Nous voulons que ce fait soit porté à la connaissance de tous les fidèles et spécialement notifié à ceux qui habitent au-delà des monts, afin que tous s'abstiennent de communiquer avec cet impie [2]. »

Confirmation des décrets précédents contre les investitures.

21. En l'absence des actes du concile de Latran aujourd'hui perdus, cette analyse fidèle rapportée par Ekkéard, prend la valeur d'un texte authentique. Quelques autres indications, fournies par le *Regestum* de Pascal II, nous apprennent que l'assemblée renouvela les précédents anathèmes contre les investitures laïques. Elle exigea pour l'avenir qu'avant de recevoir le pallium, chaque nouveau métropolitain prêterait serment de fidélité au saint-siége, selon la formule adoptée par les pères de Latran. Enfin, le pape rendit un décret ordonnant à tous les évêques de promulguer dans leur diocèse une nouvelle « trève de Dieu, » pour une durée de sept ans. La question des investitures laïques intéressait particulièrement saint Anselme de Cantorbéry, qui avait tant souf-

[1] *Sanctissimo viro Urbano prædecessore meo.*

[2] Ekkeard. Uraug., *Chronic. universal.; Patr. lat.*, t. CLIV, col. 986. Cf. Labbe, *Concil.*, t. X, col. 727. Mansi, t. XX, col. 1147.

fert pour le maintien de la discipline de l'Église sur ce point. Voici en quels termes Pascal II lui mandait la nouvelle décision synodale : « Dans notre concile de Latran, nous avons confirmé les décrets des pères portant interdit contre tout clerc qui ferait hommage lige aux mains d'un laïque, et en recevrait l'investiture d'évêchés ou de bénéfices ecclésiastiques. C'est là vraiment la racine de la perversité simoniaque. Des clercs ambitieux, aussi insensés que cupides, ne reculent devant aucune infamie pour capter la faveur des princes séculiers et en obtenir les honneurs et les dignités de l'Église. Voilà pourquoi les conciles généraux, dont l'autorité est irréfragable, ont décrété que la puissance civile devait s'abstenir de toute ingérence dans les élections ecclésiastiques [1]. De même que, dans le Christ seul, la première porte du salut s'ouvre par le baptême, et la seconde par la mort dans le Christ pour la vie éternelle ; ainsi par le Christ seul doit être institué le portier du bercail évangélique, chargé d'ouvrir aux brebis du Christ l'entrée de la vie spirituelle en ce monde et de la vie éternelle dans l'autre, sans aucun égard pour les dignités ou les grandeurs de la terre, mais dans le seul esprit du Christ [2]. » L'élévation d'un tel langage ne peut que nous faire regretter plus vivement encore la perte des actes officiels du grand concile où il fut tenu.

Serment préalable de fidélité au saint-siége exigé de tous les nouveaux métropolitains. Promulgation de la Trève de Dieu pour une durée de sept ans.

22. La clause obligeant tous les métropolitains au serment d'obéissance envers le siége apostolique et le pape légitime, sous peine d'être privés du pallium, fut pour les schismatiques un coup mortel. Nous en pouvons juger par la lettre suivante de Pascal II à l'archevêque de Gnésen, métropolitain de Hongrie et de Pologne. « Vous nous mandez, bien-aimé frère, que le roi et ses magnats ont protesté contre la condition que nos

[1] Le pape Pasccal II visait ici un canon du IIe concile de Nicée VIIe œcuménique, qu'il cite ailleurs, et dont voici le texte : *Sancta et universalis synodus definivit neminem laicorum principum, vel potentum, semet ingerere electioni vel promotioni episcoporum.* Cf. Paschal II, *Epist.* LXXXV ; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 106.

[2] Paschal II, *Epist.* LXXIII ; *loc. cit.*, col. 91.

apocrisiaires vous ont posée du serment préalable à faire entre leurs mains avant la remise du pallium. Ils s'étonnent, dites-vous, d'une telle exigence. Qu'ils s'étonnent donc aussi de l'insistance avec laquelle, jusqu'à trois fois et au point de désoler le cœur de l'apôtre, Notre-Seigneur lui répéta son interrogation : « Simon Pierre, m'aimez-vous? » avant d'ajouter : « Paissez mes brebis [1]. » Le pallium confère la plénitude du pouvoir pastoral. Selon la tradition du siége apostolique et de l'Église universelle, un métropolitain ne peut, avant de l'avoir reçu, consacrer d'évêques ni célébrer de synode. Or, nous qui sommes chargé de leur transmettre ce pouvoir avec le pallium qui en est l'emblême, la plupart du temps nous ne les connaissons pas et nous ne savons si, comme l'apôtre, ils ont l'amour de Jésus-Christ et de son Église. On objecte, dites-vous encore, qu'un pareil serment constitue une nouveauté jusqu'ici inconnue, dont on ne trouve nulle trace dans les conciles. Quand cela serait vrai, comme les décrets des conciles, quels qu'ils soient, n'ont de force obligatoire qu'autant qu'ils sont approuvés par l'église Romaine, il est évident qu'ils ne peuvent en aucune façon rien préjuger contre cette autorité suprême. Mais serait-il possible qu'on ne connût point en Hongrie le décret du concile de Chalcédoine, statuant dans sa XVI[e] session que la primauté principale du pontife de Rome doit être reconnue et respectée dans toute l'Église catholique? Estimeriez-vous par hasard que l'opinion du roi de Hongrie et de ses magnats puisse prévaloir contre la parole de l'Évangile? Est-ce au roi de Hongrie qu'il fut dit : « Et toi, converti un jour, tu confirmeras tes frères dans la foi [2]? » Ce n'est point par un motif d'intérêt personnel que nous exigeons ce serment. Quel profit nous en revient-il? Notre unique but est d'assurer sur un fondement inébranlable l'unité catholique. On peut outrager le saint-siége, on peut lever le talon contre nous, mais on ne parviendra jamais à renverser le privilége divin conféré au prince des apôtres : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église. Je te donnerai les clefs du royaume

[1] Joan. XXI, 15. — [2] Luc., XXII, 32.

des cieux [1]. » Quatre conciles œcuméniques ont successivement déterminé la forme du serment d'obéissance à l'église Romaine que doivent prêter les métropolitains en recevant le pallium. Vous sollicitez du siége apostolique cet insigne sacré; avant de vous le transmettre nous le déposons sur le tombeau du bienheureux Pierre. Il est donc juste qu'en le recevant vous donniez les gages de l'affection et de la foi qui vous unissent à saint Pierre, comme un membre au chef de l'unité catholique. Êtes-vous d'une religion différente de celle des Saxons ou des Danois? Or, les métropolitains de Danemark et de la Saxe prêtent ce serment; ils accueillent avec honneur les légats du siége apostolique; ils les aident dans l'accomplissement de leur mission; ils font soit en personne, soit par délégués, la visite *ad limina* non pas seulement une fois tous les trois ans, mais chaque année [2]. Inspirez-vous de tels exemples, bien-aimé frère, afin que nous puissions nous réjouir dans le Seigneur de votre pieuse conduite et que jamais vous ne deveniez, ce qu'à Dieu ne plaise, une occasion de discorde et de schisme dans l'Église [3]. » Les liens de l'unité catholique se resserrèrent donc, d'après le témoignage même de Pascal II, à la suite des prescriptions édictées par le concile de Latran. Les Saxons se firent remarquer par leur filiale obéissance aux récents décrets. On se rappelle qu'Urbain II à Clermont avait promulgué en Europe la « trève de Dieu, » pour toute la durée de la croisade. Pascal II, en prorogeant cette trève sainte pour une période nouvelle de sept ans [4], assurait, autant qu'il était en son pouvoir, la paix du monde chrétien. Le contre coup de ces mesures aussi sages que prévoyantes ne devait pas tarder à atteindre le pseudo-empereur et à paralyser ses belliqueux efforts.

[1] Matth., XVI, 18-19.

[2] Cette allusion à l'obligation du voyage triennal *ad limina* nous fait comprendre qu'elle était rappelée dans le serment exigé des métropolitains, de même qu'elle est encore maintenue dans le serment prêté par les évêques le jour de leur sacre : *Apostolorum limina singulis trienniis personaliter per me ipsum visitabo... vel per certum nuntium ad hoc speciale mandatum habentem.* (Pontificale Roman., *De consecr. electi in episcopum. Forma juramenti.*)

[3] Paschal II, *Epist.* 506; *loc. cit., col.* 428.

[4] Cf. Mansi, *Concil.*, t. XX, p. 1148.

§ VI. Mort de Guillaume le Roux roi d'Angleterre.

Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, nommé provisoirement légat apostolique en Angleterre.

23. Un autre persécuteur de l'Église, vis-à-vis duquel la sollicitude de Pascal II avait eu dès l'abord à prendre des mesures provisoires, avait déjà disparu de la scène du monde. Dans les premiers jours qui suivirent son exaltation, le nouveau pape s'était préoccupé de la situation de l'Angleterre, dont le roi, Guillaume le Roux, avait été cité par Urbain II à comparaître soit en personne soit par délégués au tribunal du siége apostolique, à la prochaine fête de Saint-Michel (29 septembre 1099). Nous avons vu précédemment avec quelle explosion de joie féroce le tyran avait reçu la nouvelle de la mort d'Urbain II et déclaré son intention de répudier l'autorité du pontife légitime, pour embrasser l'obédience plus commode de l'antipape Wibert [1]. En présence de cette nouvelle révolte contre le saint-siége, Pascal II résolut de nommer un légat apostolique pour la Grande-Bretagne. Ce titre et les pouvoirs qui y étaient attachés avaient toujours été jusque-là dévolus et ne devaient point cesser dans la suite d'appartenir aux primats de Cantorbéry. Saint Anselme en était toujours dépositaire : mais exilé et proscrit par la tyrannie de Guillaume, il ne pouvait plus en exercer les fonctions. La mission que Pascal II allait confier à un titulaire nouveau demandait en celui qui en serait chargé l'énergie du caractère, l'influence d'un grand nom et d'une autorité depuis longtemps respectée. Toutes ces qualités étaient réunies en la personne de Hugues de Lyon, déjà légat apostolique en France. Mais Pascal II le réservait, comme nous le verrons bientôt, pour un poste plus difficile et plus périlleux encore. Il voulait l'envoyer à Jérusalem, en qualité de légat *à latere*, afin d'organiser les églises du nouveau royaume latin du Saint-Sépulcre. Ce fut Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, le futur pape Calixte II, qui reçut du pape la noble mission de lutter contre le monarque d'Angleterre. Mais il n'eut pas le temps d'engager ce grand combat. Le tyran

[1] Cf. nº 1 de ce présent chapitre.

allait mourir, saint Anselme rentrer triomphant à Cantorbéry, et reprendre ses fonctions de légat né du saint-siége en Angleterre[1].

24. Rien ne pouvait faire prévoir un pareil dénoûment. Guillaume le Roux était dans la force de l'âge. Depuis que la santé lui avait été miraculeusement rendue par l'intercession de saint Anselme[2], non-seulement elle s'était conservée sans aucune altération, mais, selon le mot d'Eadmer, avec la santé lui était advenue une série de prospérités telles, que les vents et les flots eux-mêmes semblaient obéir à ses ordres. « Il suffisait, dit le chroniqueur, que Guillaume le Roux eût fixé un jour quelconque pour une traversée soit d'Angleterre en Normandie soit réciproquement, pour être sûr de voir les plus violentes tempêtes se calmer aussitôt qu'il mettait le pied sur son navire[3]. » Le 1er août de l'an 1100, Guillaume se disposait à passer en France, afin de prendre hypothèque sur les états du comte de Poitiers, qui voulait à ce prix obtenir la somme nécessaire pour le voyage de Jérusalem. La flotte anglaise était réunie à Southampton : le roi avait annoncé à ses courtisans qu'il célébrerait le prochain anniversaire de sa naissance à Poitiers : il considérait déjà cette ville comme l'une des capitales de ses futures conquêtes[4]. « Il parlait de la sorte, dit le chroniqueur de Malmesbury, sans se douter qu'il touchait au jour marqué par la Providence pour sa mort. Plusieurs saints personnages en eurent d'avance la révélation. Guillaume lui-même, dans la nuit du 1er au 2 août, reçut en songe une sorte d'avertissement prophétique. Il lui semblait qu'un médecin lui pratiquait au bras une saignée ; mais le jet de sang, échappé de la veine, s'élança jusqu'au ciel et se convertit en une épaisse fumée, qui remplit toute l'atmosphère environnante. Sainte Marie ! s'écria le roi épouvanté ; il se réveilla en grande frayeur, fit apporter de la lumière

Mort tragique de Guillaume le Roux.

[1] Cf. S. Anselm., *Epist.* I, l. IV ; *Patr. lat.,* t. CXLIX, col. 201. — Eadmer, *Histor. Novor.,* l. III, col. 428.

[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 214.

[3] Eadmer, *Hist. Novor.,* l. II, col. 422.

[4] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 290.

et demeura sans se rendormir jusqu'à l'aurore. En ce moment, un moine étranger vint trouver le comte Robert, fils du sénéchal Haimon, l'un des plus puissants personnages de la cour, et lui raconta une vision effrayante qu'il venait d'avoir concernant le roi. «Il m'est apparu, dit-il, entrant dans une église avec son geste décidé et traversant la foule avec sa fierté habituelle. Un crucifix s'étant trouvé sous sa main, il le saisit violemment, lui cassa les bras et essaya de lui rompre les jambes. Le crucifix subissait depuis longtemps ces outrages, lorsque soudain, prenant vie, il lança un coup de pied qui fit tomber le roi à la renverse. De la bouche de Guillaume s'élança un tourbillon de fumée et de flammes, s'élevant jusqu'aux cieux. » Le comte Robert ne crut pas devoir négliger ce funeste présage, et comme il était admis dans la familiarité du roi, il courut le lui raconter. Guillaume répondit à cette communication par une plaisanterie. « C'est un moine, dit-il en riant. Il a rêvé monachalement, dans le but de tirer de moi quelques pièces de monnaie. Donnez-lui cent *solidi.* » Malgré cet air d'assurance, le roi était intérieurement fort ému : il hésita longtemps pour savoir s'il irait ce jour-là, comme il l'avait annoncé, chasser dans les bois de la *Nova Sylva* (Nouvelle-Forêt) [1]. Ses courtisans, alarmés comme lui de la concordance des deux songes, lui conseillaient de ne pas risquer à son détriment une chasse qui s'annonçait si mal. Mais après un copieux déjeûner, où l'on remarqua que pour s'étourdir il avait plus souvent qu'à l'ordinaire vidé la coupe royale, Guillaume monta à cheval avec ses compagnons et partit pour la Forêt. A ses côtés, chevauchait un chevalier nommé Walter Tirel, originaire de France, que Guillaume avait attiré à sa cour et qu'il affectionnait particulièrement. La chasse s'en-

[1] « Les rois normands, dit M. de Rémusat, étaient de grands chasseurs, et ils avaient largement profité de leur pouvoir pour satisfaire cette passion toute féodale. Dans le Hampshire, au sud de Southampton, un vaste espace de terre utilement cultivé avait été converti en bois consacrés à leur plaisir et désignés sons le nom de la Nouvelle-Forêt *(New Forest),* lieu déjà signalé par plus d'un événement sinistre. » (*Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 273. — Cf. Orderic Vital, *Hist. eccles.,* l. X, cap. XII; *Patr. lat.,* t. CLXXXVIII, col. 731. — Matth., Paris, *Histor. major.,* p. 37.)

gagea avec entrain et se poursuivit jusque vers le coucher du soleil. En ce moment, le roi et Tirel se trouvaient seuls, les autres chasseurs s'étant dispersés à la poursuite du gibier. Un cerf vint à passer en vue de Guillaume, qui l'atteignit d'une de ses flèches, mais sans l'abattre. L'animal blessé s'enfuit dans la direction du couchant : le roi, la main devant les yeux pour éviter les rayons éblouissants du soleil, le suivit longtemps du regard. Cependant Gauthier Tirel était resté en arrière, lorsqu'un autre cerf passa à sa portée. D'une main vigoureuse, il lui décocha une flèche ; mais, hélas ! le trait lancé par l'imprudent favori alla percer le roi en pleine poitrine [1]. Blessé à mort, Guillaume ne poussa pas un cri : il essaya d'arracher la flèche de la blessure, et ne fit ainsi que précipiter sa mort. Le bois fragile se rompit dans la plaie, et le roi tomba de cheval. Tirel accourut et essaya de le soulever, mais Guillaume était mort. Saisi d'effroi, le chevalier remonta à cheval, enfonça les éperons dans les flancs du coursier, gagna un port voisin et parvint à quitter l'Angleterre. Du reste, nul ne pensait à l'inquiéter. Chacun songeait à ses propres affaires. Parmi les seigneurs, les uns se hâtèrent d'aller se mettre à couvert dans leurs forteresses, d'autres profitèrent de la circonstance pour se livrer impunément au brigandage, d'autres enfin se préoccupaient de choisir un nouveau roi. Le cadavre de Guillaume, abandonné dans la forêt, fut recueilli par des bûcherons, qui le placèrent sur une charrette et le conduisirent au château fort de Winchester. Sur le parcours, le sang qui coulait de la blessure ouverte marqua tout le chemin de

[1] Gauthier, ou Walter Tirel, était en France seigneur de Poix et de Pontoise. La tradition qui, d'après le témoignage du chroniqueur de Malmesbury, le fait auteur involontaire et inconscient de la mort de Guillaume le Roux, a prévalu. Cependant Tirel lui-même protesta toujours contre cette imputation. « J'ai beaucoup connu, dit Suger, le noble Walter Tirel. Il passait pour avoir par imprudence causé la mort de Guillaume le Roux. A l'époque où je le vis, il n'avait plus rien à craindre ni à espérer de la cour d'Angleterre. Cependant je l'ai entendu plusieurs fois, devant de nombreux témoins, affirmer par serment qu'il n'assistait pas à cette fameuse chasse, qu'il n'y avait point accompagné Guillaume et que dans toute cette journée il n'avait pas même vu le roi. » (Suger., *Vita Ludovici Grossi* ; *Patr. lat.*, t. CLXXXVI, col. 1257).

traces sinistres. Les seigneurs vinrent en grand nombre pour les obsèques royales, qui eurent lieu dans l'enceinte du château fort. Il y eut en ce jour, dit le chroniqueur, une grande pompe, mais peu de larmes. Guillaume le Roux n'avait que quarante ans. Au moment où la mort le frappa, on comptait trois églises épiscopales et douze abbayes qu'il retenait en son pouvoir, églises et abbayes désolées, dévastées et veuves de leurs pasteurs. Il avait en dernier lieu officiellement reconnu l'obédience de l'apostat Wibert de Ravenne [1]. »

Révélations surnaturelles. Saint Hugues de Cluny et saint Anselme à Marcigny. Retour de saint Anselme à Lyon. Son voyage au monastère de la Chaise-Dieu.

25. Guillaume mourut le 2 août à la *New-Forest*, dans le Hampshire, près de Southampton. « Or, dit Eadmer, vers les derniers jours du mois de juillet, notre bienheureux père Anselme s'était rendu avec nous à Marcigny, où le vénérable Hugues de Cluny, se trouvant en visite abbatiale, l'avait prié de venir adresser la parole de Dieu aux religieuses. C'était la troisième année de notre exil, la seconde de notre séjour dans la province hospitalière de Lyon. A notre arrivée, quand nous fûmes assis devant le saint abbé, la conversation s'engagea entre Anselme et lui sur les affaires d'Angleterre et sur les nouvelles que nous pouvions en avoir. Elles étaient, comme à l'ordinaire, fort tristes. Hugues nous dit alors : « La nuit dernière, je vous le dis en vérité, la cause du roi Guillaume le Roux a été discutée devant le trône de Dieu ; les accusateurs ont produit les griefs, le roi a été jugé : une sentence de condamnation est prononcée. » Ces paroles nous impressionnèrent vivement. La sainteté du vénérable vieillard était tellement éminente, qu'aucun de nous ne douta de la réalité de cette vision prophétique. Le lendemain, pressés par l'approche de la fête de Saint-Pierre-ès-Liens (1er août 1100) que le bienheureux Anselme devait célébrer à Lyon, nous reprîmes le chemin de cette ville, et nous arrivâmes la veille de la fête dans la soirée. Fatigués du voyage, aussitôt après la récitation des matines, chacun de nous se disposait à prendre quelque repos. Or un clerc, nommé Adam, avait l'habitude de dresser chaque nuit sa couche près de la porte qui communiquait à l'appartement

[1] Willelm. Malmesbur., *Gest. reg. Anglor.*, l. IV; *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1286.

d'Anselme. Au moment où ce clerc allait s'endormir, ayant déjà les paupières fermées par la lassitude et l'approche du sommeil, il vit un jeune et noble inconnu se dresser devant lui, en disant : « Adam, dors-tu? — Non, répondit-il. — Veux-tu savoir des nouvelles? ajouta l'inconnu. — Volontiers, répliqua Adam. — Sache donc et tiens pour certain, reprit la voix inconnue, que le différend entre notre archevêque et le roi Guillaume est terminé. » Transporté de joie, le clerc ouvrit les yeux, se leva, cherchant qui lui avait parlé, mais il ne trouva personne. La fête s'écoula sans incident nouveau. Dans la nuit du lendemain (2 au 3 août), pendant la récitation des matines, l'un de nous, debout et psalmodiant de mémoire, les yeux fermés, vit un inconnu lui présenter à lire un billet où se trouvaient écrits ces mots : *Obiit rex Willelmus :* « Le roi Guillaume est mort. » Aussitôt le moine ouvrit les yeux qu'il avait tenus fermés durant cette apparition, mais il ne vit que ses compagnons rangés au chœur à leur place ordinaire. Trois jours après, Anselme, cédant aux instances de l'abbé d'un monastère appelé *Casa Dei* (la Chaise-Dieu en Auvergne aux environs de Brioude), fit ce nouveau voyage. Il fut accueilli avec les honneurs qu'il rencontrait partout et qui alarmaient tant sa modestie. Mais Dieu lui-même manifestait par des miracles la sainteté de son serviteur. Un jour, durant un orage effroyable, la foudre tomba sur la grange du monastère et y mit le feu. En un clin d'œil, les flammes s'élancèrent avec des tourbillons d'épaisse fumée. Tous les religieux se portèrent sur le théâtre de l'incendie; nos compagnons les y suivirent pour leur prêter secours. Je restai seul avec Anselme, qui ne paraissait pas vouloir s'arracher à sa méditation. Après quelque temps de silence, il me demanda si l'incendie s'éteignait. « Loin de là, lui dis-je. Il redouble de violence et menace de consumer toute l'abbaye. — En ce cas, répondit-il avec la plus parfaite tranquillité d'esprit, il convient de pourvoir à notre sûreté. » Puis il ajouta en souriant cette citation du poète latin :

Tunc tua res agitur, paries cum proximus ardet[1].

[1] « Quand la maison voisine est en feu, il faut songer à la vôtre. »

Et se levant, il se rendit près du foyer de l'incendie. Puis il étendit la main droite et traça le signe de la croix dans la direction des flammes. Celles-ci parurent d'abord comme s'incliner sous sa bénédiction ; ensuite elles se replièrent sur elles-mêmes et le feu s'éteignit, étouffé comme par une force surnaturelle. Nous étions encore à la Chaise-Dieu, reprend Eadmer, quand deux moines, l'un venant de l'abbaye du Bec, l'autre de Cantorbéry, arrivèrent et nous apprirent la mort tragique du roi Guillaume. Cette nouvelle plongea le saint archevêque dans la plus profonde consternation ; il fondit en larmes dans une amère douleur. Témoins de ce spectacle, nous restions stupéfaits. Ah ! s'écria-t-il en sanglotant, j'aurais mille fois donné ma vie pour lui éviter une mort si terrible ! — Ce fut dans ces sentiments qu'Anselme revint à Lyon [1]. »

Question de succession au trône d'Angleterre. Antécédents de Henri, troisième fils de Guillaume le Conquérant.

26. Cependant en Angleterre on se préoccupait de donner un successeur à Guillaume le Roux. Ce prince n'ayant jamais été marié, ne laissait pas d'héritier direct de sa couronne. Suivant l'ordre de primogéniture, Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, fils aîné du Conquérant, aurait eu le plus de droits à la succession royale. Dès l'an 1091, dans un traité solennel juré par douze barons anglais, il avait été stipulé que, si Guillaume le Roux venait à mourir sans enfants, le trône appartiendrait de plein droit au duc de Normandie. Comme on l'a vu précédemment, Robert, l'un des héros de la croisade, avait signalé sa valeur à Nicée, à Antioche, à Jérusalem. Il n'était point encore de retour, et l'on ne savait en Angleterre où ce prince pouvait être alors. En réalité, il venait de débarquer en Apulie. Ignorant lui-même les graves événements qu'il aurait eu tant d'intérêt à connaître, il s'attarda à la cour du duc Roger dans un repos dont il eut plus tard à se repentir. Le prestige qu'il venait de conquérir à côté de Godefroi de Bouillon eut sans doute augmenté le nombre de ses partisans. Mais il est douteux que, même avec cet appoint, il eût réussi à monter

[2] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. III. — *S. Anselm. Vit.*, l. II, cap. VI; *Patr. lat.*, t. CLVIII, col. 107; t. CLIX, col. 423.

sur le trône. Les sympathies universelles étaient en faveur de son jeune frère Henri, troisième fils du Conquérant, le déshérité auquel Guillaume le Bâtard, sur son lit de mort, avait dit : « Souffrez patiemment que vos aînés vous précèdent, le premier comme duc de Normandie, le second comme roi de la Grande-Bretagne. Plus tard vous serez tout ce que je fus moi-même ; vos richesses et votre puissance dépasseront celles de vos frères[1]. » Henri n'avait presque jamais quitté le sol de la Grande-Bretagne, où il était né trois ans après la conquête. Guillaume de Malmesbury insiste sur ce point. *Natus est in Anglia*, dit ce chroniqueur. « Il y fut élevé, ajoute-t-il, et dès son enfance il se vit entouré de l'affection des Anglais. Seul, entre tous les fils du Conquérant, il avait eu une naissance royale, et se trouvait ainsi désigné d'avance à la royauté. Son éducation s'était faite en Angleterre ; il y avait étudié les lettres dans les écoles nationales. Son intelligence avide puisa largement à cette ruche du savoir ; il se nourrit tellement du miel des livres, que depuis ni le tumulte des armes, ni les soucis de l'administration, ne lui en firent perdre la mémoire et le goût. Cependant il n'aimait point à lire en public, et lorsqu'il chantait au chœur, il le faisait à mi-voix. Toujours est-il que ces études littéraires, bien que faites à bâtons rompus, *tumultuarie,* furent pour lui, j'en ai la preuve, comme l'arsenal de la science du gouvernement. On peut lui appliquer le mot de Platon : « Heureux les peuples, s'ils avaient des sages pour rois ; heureux les rois, s'ils étaient des sages[2]. » De fait, Henri s'était soigneu-

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 11.

[2] *Tirocinium rudimentorum in scholis egit litteralibus, et librorum mella adeo avidis medullis imbibit, ut nulli postea bellorum tumultus, nulli curarum motus eas excutere illustri animo possent. Quamvis ipse nec multum legeret, nec nisi submisse cantitaret, fuerunt tamen, ut vere confirmo, litteræ quamvis tumultuarie libatæ, magna supellex ad regnandi scientiam, juxta illam Platonis sententiam qua dicit « Beatam esse rempublicam si vel philosophi regnarent, vel reges philosopharentur. »* — M. de Rémusat n'avait sans doute pas lu ce passage de Guillaume de Malmesbury, lorsqu'il écrivait à propos de Henri d'Angleterre : « On le surnomma Beau-Clerc à cause de son goût pour les lettres, quoi qu'on doute qu'il sût écrire : on dit seulement qu'il fut le premier duc normand qui sut lire. » (Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 275.) Le

sement appliqué à l'étude de la philosophie. Il apprit à cette école le grand art de régner; le secret de contenir avec une sage modération les peuples dans le devoir, de n'user de la force qu'avec réserve et seulement dans le cas d'absolue nécessité. Ce fut ainsi que, dès son adolescence, il se formait à la science du gouvernement. Son père, Guillaume le Conquérant, charmé de ses heureuses dispositions, prenait plaisir à l'entendre redire le proverbe : *Rex illitteratus, asinus coronatus;* « Un roi ignorant n'est qu'un âne couronné. » Un jour il le trouva tout en larmes, parce qu'un de ses frères l'avait maltraité. « Ne pleure pas, mon fils, lui dit-il. Toi aussi, tu deviendras le maître [1]. » Tous ces détails rétrospectifs, complaisamment rassemblés par le chroniqueur contemporain, sont pour nous l'écho à travers les siècles des sympathies anglaises en faveur du jeune Henri, auquel on avait déjà décerné le gracieux surnom de Beau-Clerc. L'ordre de succession au trône n'avait d'ailleurs point été fixé par le Conquérant. On se rappelle qu'à son lit de mort le héros, confirmant des arrangements antérieurs, maintint à son fils aîné Robert Courte-Heuse, alors révolté contre lui, la survivance du duché héréditaire de Normandie. Noble exemple d'indulgence paternelle et de pardon suprême accordé à un fils qui ne daigna pas même quitter la cour du roi de France, où il était réfugié, pour venir consoler de sa présence les derniers moments d'un tel père! « Quant au royaume de la Grande-Bretagne, avait ajouté le Conquérant, je ne prétends nullement le léguer à titre héréditaire, parce que, moi-même ne l'ayant point reçu en héritage, je l'ai conquis par les armes et avec effusion de sang. Je le remets donc entre les mains de Dieu, me bornant à souhaiter que mon fils Guillaume, qui m'a toujours été très-obéissant et soumis, le puisse obtenir de la

docte académicien commettait cette phrase sarcastique en 1853, c'est-à-dire à une époque où la science paléographique avait depuis longtemps fait justice du préjugé banal, en vertu duquel on prétendait que les rois et les seigneurs du moyen âge comptaient parmi leurs priviléges celui de ne savoir signer leur nom.

[1] Willelm. Malmesbur., *Gest. reg. Angl.,* l. V, cap. I; *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1350.

volonté divine et le gouverner glorieusement suivant les lois de la justice et de l'équité[1]. » Tel fut le titre primordial en vertu duquel la couronne britannique était échue à Guillaume le Roux, second fils du Conquérant, sans aucun égard pour l'ordre de primogéniture, mais uniquement d'après la libre élection des Anglais, conforme au vœu suprême du héros expirant. On sait comment Guillaume le Roux, infidèle à l'autre recommandation paternelle, prit à tâche de gouverner son royaume au mépris de toute équité et de toute justice. Sa tyrannie était devenue intolérable. Henri, le Beau-Clerc, en avait été lui-même plus d'une fois victime[2]. Les Anglais avaient hâte de mettre à leur tête un monarque dont ils connaissaient la capacité et la douceur. Ils reprirent leur droit électif, sans qu'il y ait lieu de les taxer ici, comme l'ont fait quelques historiens modernes, d'injustice ni d'usurpation.

Election de Henri I, roi d'Angleterre. La charte des Libertés. Sacré à Westminster par Maurice évêque de Londres.

27. « Après les funérailles de Guillaume le Roux, reprend le chroniqueur, Henri fut élu roi. Quelques seigneurs en petit nombre présentèrent des objections : elles furent aisément résolues par le comte de Warwick[3], homme intègre et vénéré, depuis longtemps ami et conseiller du jeune prince. Le lendemain de l'élection, parut un édit royal (qui fut appelé « la charte des Libertés » et qui devait servir, cent ans après, de base à la « Grande Charte. ») Toutes les taxes injustes, établies sous le dernier règne par la cupidité de Rannulf[4], étaient supprimées; les prisonniers d'État et ceux que le fisc retenait pour dettes dans les cachots, mis en liberté; les *efféminés* (on avait donné ce nom aux jeunes courtisans dont le luxe extravagant et les mœurs dissolues avaient si souvent provoqué l'éloquente indignation de saint Anselme) furent bannis du palais; les lois draconiennes remplacées par celles du glorieux

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 11.

[2] Willelm. Malm., *loc. cit.*, col. 1351.

[3] Henri, comte de Warwick, que le chroniqueur désigne comme un personnage si considéré, *viro integro et sancto,* était frère du comte Robert de Meulan, l'ancien conseiller de Guillaume le Roux.

[4] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 208.

roi saint Edouard; l'impôt de la capitation fixé à un *solidus* par personne. L'édit royal était souscrit par tous les princes et seigneurs, qui s'engagèrent sous la foi du serment à en faire exécuter toutes les clauses. Ce fut pour le peuple de la Grande-Bretagne une joie pareille à celle d'une résurrection. Après tant d'anxiétés et d'orages, l'on voyait enfin se lever l'aurore d'un règne de justice et de paix. Ce qui mit le comble à l'allégresse publique fut d'une part l'incarcération de Rannulf, ce tison d'iniquités; de l'autre l'envoi d'un message chargé de rappeler au plus tôt de son exil le vénérable Anselme, archevêque de Cantorbéry. L'enthousiasme populaire ne connut plus de bornes; le roi élu fut amené en triomphe à Westminster, et solennellement couronné, le jour des Nones d'août (5 août 1100), par Maurice évêque de Londres. On était d'autant plus pressé d'accomplir cette cérémonie que, dans l'intervalle, le bruit se répandit du prochain retour de Robert Courte-Heuse, récemment débarqué en Apulie et annonçant l'intention de faire valoir ses droits à la couronne. Pour consolider la royauté naissante et lui donner des gages d'avenir, les évêques et les princes négocièrent aussitôt le mariage de Henri avec la jeune princesse Mathilde, fille du défunt roi d'Ecosse Malcolm. Orpheline de père et de mère, Mathilde, élevée dans un monastère de religieuses, n'avait aucune dot, mais elle était par sa mère, petite fille du saint roi Édouard le Confesseur : son mariage avec Henri devait unir les droits des anciens souverains anglo-saxons à ceux de la dynastie conquérante[1]. »

Retour d'Anselme en Angleterre.

28. Le message officiel du nouveau roi à saint Anselme avait été précédé par une députation de l'église primatiale d'Angleterre. « Quelque temps après notre retour à Lyon, dit Eadmer, un moine de Cantorbéry apporta au bienheureux archevêque une lettre où ses fils spirituels lui mandaient que le tyran était mort, et le conjuraient de venir sans retard les consoler par sa présence. Anselme prit à ce sujet les conseils du vénérable archevêque

[1] Willelm. Malmesbur., *Gest. reg. Angl.*, l. V, *loc. cit.*, col. 1353.

Hugues de Lyon, qui, malgré sa douleur de voir partir un hôte si aimé, fut d'avis de ne pas différer le voyage. Nous partîmes donc, mais le clergé et le peuple de la province escortaient en pleurant le serviteur de Dieu. « Vous êtes notre consolation et notre joie, lui disaient-ils. Demeurez parmi nous. » On le poursuivait d'un village à l'autre, hommes et femmes, enfants et vieillards, poussant des cris de désespoir, comme s'ils allaient perdre leur père. Arrivés à Cluny, nous fûmes rejoints par un envoyé venant de la part du nouveau roi et des princes anglais. En abordant notre bienheureux père, il lui reprocha respectueusement la lenteur de sa marche. « La Grande-Bretagne tout entière, lui dit-il, attend impatiemment votre retour; toutes les affaires sont en suspens jusqu'à votre arrivée; l'on ne veut prendre aucune décision importante sans vous. » Les lettres royales dont il était porteur confirmaient son témoignage. Dans les termes les plus pressants, Henri suppliait l'homme de Dieu de ne pas perdre une minute; il promettait de se diriger entièrement par ses conseils et de lui rester inviolablement fidèle [1]. » Nous avons encore le texte de la lettre adressée par le jeune roi à saint Anselme. En voici la teneur : « Henri par la grâce de Dieu roi des Anglais au très-pieux Anselme évêque de Cantorbéry, son père spirituel, salut et témoignage de sincère amitié. — Sachez, bien-aimé père, que mon frère le roi Guillaume est mort. Grâce à la protection divine, j'ai été élu roi par le clergé et le peuple d'Angleterre. J'aurais voulu attendre votre retour pour recevoir de vos mains l'onction royale, mais, à mon grand regret, on ne m'en a point laissé le temps. C'est donc en qualité de roi déjà sacré que je vous prie, en mon nom, comme un fils conjure un père, et au nom de toute la nation anglaise, dont vous êtes le pasteur spirituel, de venir le plus tôt possible, nous aider de vos conseils. Je remets ma personne et tout le peuple du royaume sous votre direction. Ne vous formalisez point, je vous prie, de ce que j'aie reçu l'onction royale avant votre retour. Si j'eusse été libre de choisir, nul autre que vous ne me l'aurait conférée. Mais

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. III, *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 423.

l'urgence était telle, le danger d'une insurrection si imminent, que mes barons et mon peuple ne voulurent entendre à aucun retard ; et je dus recourir au ministère des évêques vos suffragants. J'aurais désiré vous envoyer pour ambassadeurs quelques-uns des personnages les plus considérables de ma cour, et vous faire en même temps remettre les sommes d'argent que je veux vous offrir. Mais la mort de mon frère a été le signal d'une perturbation telle, en Angleterre et en Normandie, qu'une députation de ce genre aurait difficilement pu arriver jusqu'à vous. Je vous recommande instamment à vous-même d'éviter de traverser la Normandie, et vous prie d'aller vous embarquer à Witsand [1]. J'enverrai mes barons vous attendre à Douvres, et ils vous remettront mon offrande. Elle sera, grâce à Dieu, largement suffisante pour satisfaire à tous les emprunts que vous avez été forcé de contracter durant votre exil. Hâtez-vous donc, ô père ! venez rendre la joie et le salut à notre mère la sainte église de Cantorbéry, si longtemps veuve et désolée. — En vous écrivant cette lettre, j'ai pour témoins Girard archevêque d'York, Guillaume évêque élu de Winchester, Wilhelm de Warlewast [2], Henri comte de Warwick, Robert fils de Haimon, Haimon sénéchal du palais, et beaucoup d'autres évêques et barons. Adieu [3]. » Telle était la lettre de Henri Beau-Clerc à saint Anselme. Eadmer, dans la courte analyse qu'il en donnait à ses contemporains, n'osa point la faire connaître en entier. Il enregistre seulement les pressantes invitations qu'elle contenait, sans rien dire de la perturbation causée en Angleterre par la

[1] Witsand, aujourd'hui Wissant, près de Boulogne-sur-Mer, faisait, comme nous l'avons dit précédemment, partie du territoire français. C'était là qu'avait débarqué saint Anselme lors de son exil. Cf. chapitre précédent, nº 43.

[2] C'était l'ancien chapelain de Guillaume le Roux, le même qui avait rempli d'abord le rôle d'espion et de douanier près de saint Anselme au port de Douvres, et plus tard celui d'ambassadeur du roi d'Angleterre près du pape Urbain II. Il y a lieu de croire que ce misérable intrigant avait quelque haute charge à la cour, peut-être celle de grand aumônier du palais, puisque nous le voyons figurer ici immédiatement après les évêques et avant les plus nobles seigneurs du royaume. Comme tous ses pareils, Wilhelm entendait garder sa place sous tous les gouvernements, et servait indifféremment toutes les causes.

[3] S. Anselm. Cantuar., *Epist.* XXXXI, lib. II ; *Patr. lat.*, t. CXLIX, col. 75.

nouvelle du prochain retour de Robert de Normandie. « La lettre royale, dit-il, touchait à plusieurs autres points que je ne veux pas révéler. Elle détermina notre bienheureux père à faire toute la diligence possible. Notre voyage se poursuivit donc rapidement, et le IX des calendes d'octobre (23 septembre 1100), après une heureuse traversée, nous débarquâmes à Douvres, joyeux de remettre enfin le pied sur le sol de la patrie. Toute l'Angleterre tressaillit d'allégresse, à la nouvelle du retour d'Anselme[1]. »

§ VIII. Saint Anselme et Henri I roi d'Angleterre.

Lettre de Pascal II à S. Anselme. Envoi de deux nonces apostoliques pour travailler à la réconciliation de Henri I avec son frère Robert Courte-Heuse.

29. Cependant Robert de Normandie, informé des événements, avait hâte de revendiquer ses droits à la couronne britannique. En prenant congé du pape Pascal II, qui se trouvait alors en Apulie (septembre 1100)[2], il se plaignit amèrement de ce qu'il appelait la trahison de son frère et annonça l'intention d'entamer contre l'usurpateur une guerre à outrance. Il ne paraît point que le pontife trouvât les droits du vaillant croisé aussi péremptoires que celui-ci les croyait lui-même. Mais en sa qualité de père commun des fidèles, il ne négligea rien pour prévenir la guerre fratricide dont l'Angleterre était menacée. Voici en effet le rescrit apostolique qu'il adressait alors à saint Anselme. « Pascal évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son révérendissime frère et coévêque Anselme, archevêque de Cantorbéry, salut et bénédiction apostolique. — De même que nous avons si vivement compati à vos souffrances et aux douleurs de votre exil, ainsi notre joie est grande à la nouvelle du glorieux retour que la miséricorde du Seigneur vous a ménagé. Maintenant donc que vous avez touché le port, n'oubliez pas, revérendissime frère en Jésus-Christ, les tempêtes dont l'église Romaine elle-même est assaillie. Vous les avez vues de près, et vous ne négligerez aucun moyen de les conjurer. Votre premier soin doit être de rétablir en Angleterre la discipline ecclésiastique, sur les bases des décisions de l'église Romaine.

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. III, *loc. cit.*, col. 423.
[2] Cf. nº 15 de ce présent chapitre. — Jaffé, *Regest. pontific. Roman.*, p. 482.

Vous nous servirez d'intermédiaire pour rappeler au roi les liens d'affection et de fidélité qui doivent l'unir au saint-siége ; vous l'engagerez à ne pas retenir entre ses mains, comme le faisait Guillaume le Roux, les offrandes du denier de Saint-Pierre. Vous savez en effet combien est grande notre détresse. L'église romaine travaille et lutte pour toutes les autres églises du monde. Spolier ses revenus, c'est se rendre coupable d'un sacrilége préjudiciable non-seulement à elle-même, mais à tout l'univers catholique. Nous avertissons votre dilection que le duc Robert de Normandie nous a adressé une plainte contre le roi Henri, l'accusant d'avoir, au mépris de la foi jurée, usurpé le trône. Vous n'ignorez pas quels éclatants services Robert a rendus à la croisade, et par quels héroïques exploits il a signalé sa valeur sur les champs de bataille de l'Asie. Notre plus ardent désir est donc de voir s'établir entre les deux illustres frères un arrangement amiable et une solide paix. Nous vous chargeons d'entamer et de suivre cette négociation. Pour l'appuyer d'une manière plus efficace par notre autorité apostolique, nous envoyons en Angleterre deux légats. L'un est votre ancien disciple et fils à l'abbaye du Bec, maintenant notre frère et coévêque Jean (le même qui en qualité d'abbé du monastère du Saint-Sauveur, à Telesia, avait offert une si généreuse hospitalité à saint Anselme, durant l'été de l'an 1098 [1]). L'autre est le diacre Tiberius, attaché au palais apostolique. Ils ont reçu pour instructions de se diriger entièrement par votre conseil dans cette affaire, ainsi que dans toutes celles qu'ils auront encore à traiter. Nous ne doutons pas que la sainte église Romaine n'ait une fois de plus en cette circonstance à se féliciter de votre zèle pour la religion, de votre éminente sagesse et de votre industrieuse sollicitude [2]. »

Revendication par Henri I du droit d'investiture. Renvoi de la question à Pascal II.

30. Le programme tracé à saint Anselme par la prévoyance du souverain pontife n'était pas facile à réaliser. Contre toute attente, le jeune roi, démentant ses promesses écrites, afficha la prétention de continuer, au point de vue disciplinaire, les errements de

[1] Cf. chapitre précédent, n° 60.

[2] Paschal. II, *Epist.* LVII ; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 79.

Guillaume le Roux. « Peu de jours après notre débarquement, dit Eadmer, Anselme alla trouver le roi à Salisbury. Il en fut reçu avec les plus vives démonstrations d'amitié ; mais après les premiers échanges de félicitations mutuelles, Henri fit requérir l'archevêque d'avoir à prêter entre ses mains, selon la coutume de ses prédécesseurs, le serment d'hommage-lige, afin de recevoir ensuite l'investiture royale pour la métropole de Cantorbéry. « Je ne veux ni ne puis y consentir, répondit Anselme. — Pourquoi ? lui demandèrent les officiers de la couronne. — Anselme leur présenta les décrets apostoliques, et en particulier les canons du concile romain auquel il avait assisté durant son exil, décrets et canons interdisant sous peine d'anathème à tout évêque, prêtre et clerc de prêter serment d'hommage-lige à un prince laïque et d'en recevoir l'investiture. Puis il ajouta : « Si le seigneur roi est disposé à recevoir ces décrets apostoliques et à les observer de bonne foi, la paix entre nous sera inviolable. Sinon, ma présence en Angleterre ne saurait être qu'une occasion de trouble et de conflits. Si en effet il venait à conférer par investiture royale des évêchés ou des abbayes, je serais forcé de me séparer de sa communion et de celle des titulaires ainsi pourvus. Je suis revenu en Angleterre à la condition que le roi obéirait avec une soumission filiale aux décrets du pontife romain. Sans cela ma présence est inutile. Je le supplie donc de me faire connaître sa volonté, afin de savoir si je dois ou non reprendre le chemin de l'exil. » Cette déclaration jeta Henri dans une grande perplexité. Il lui paraissait extrêmement dur de perdre des droits aussi lucratifs que les investitures ecclésiastiques et la prestation du serment fait entre ses mains par les prélats. « C'est comme si je perdais la moitié de mon royaume ! » disait-il. D'un autre côté, il trouvait non moins dangereux, au moment où son pouvoir était encore mal affermi, de rompre avec Anselme et de laisser l'homme de Dieu quitter une seconde fois l'Angleterre. Robert Courte-Heuse, arrivant de Jérusalem, était de retour dans son duché de Normandie : il se préparait à une descente à main armée sur les côtes de la Grande-Bretagne. En face d'une pareille crise, il aurait suffi qu'Anselme se déclarât

pour ce prince, allât le trouver, lui fît d'avance prendre vis-à-vis du saint-siége l'engagement que le jeune roi refusait, pour lui assurer la couronne. Après les plus mûres délibérations, Heuri eut recours à un compromis dont les clauses furent les suivantes : Surseoir à l'examen de la question jusqu'aux prochaines fêtes de Pâques (21 avril 1101); envoyer dans l'intervalle une double députation de la part du roi et de la part d'Anselme au pape Pascal II, en le suppliant d'adoucir la rigueur des décrets apostoliques en faveur de l'Angleterre. Jusqu'au retour de ces délégués, le roi s'abstiendrait de toute investiture ecclésiastique; il restituerait à Anselme les domaines de l'archevêché de Cantorbéry usurpés sous le règne précédent; il le remettrait en possession de tous les revenus et biens personnels qui lui avaient été enlevés. De la sorte, disaient les conseillers royaux, si le pape persiste dans sa première sentence, la question se retrouvera au même point où elle est aujourd'hui, et l'on pourra la résoudre en parfaite connaissance de cause. Anselme comprenait l'inutilité de ces nouvelles démarches et leur peu de sincérité; il s'en expliqua nettement. Toutefois, pour mieux prouver au nouveau roi et aux princes anglais qu'il ne songeait nullement à renverser en faveur de Robert la monarchie naissante, il accepta la transaction. Prenant alors congé de la cour, il put enfin revoir après une si longue absence sa chère église de Cantorbéry [1]. »

Une cause matrimoniale. Projet de mariage de Henri I avec la princesse Mathilde. Prétendu vœu de profession religieuse fait par la princesse.

31. « Quelques semaines après notre retour, continue le chroniqueur, le bienheureux archevêque eut à rendre un jugement canonique dans une affaire non moins délicate. Il s'agissait du futur mariage entre le jeune roi Henri et la princesse Mathilde, fille du roi d'Écosse Malcolm et de la pieuse reine Marguerite [2]. La sentence prononcée par Anselme surexcita vivement les passions politiques de cette époque. Même à l'heure actuelle, ajoute Eadmer, il ne manque pas de gens qui prétendent que l'homme

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. III; *Patr. lat.*, t. CI.

[2] Sainte Marguerite, reine d'Ecosse, dont l'Église célèbre la fête le 10 juin, était, dit Eadmer, « petite-nièce de saint Édouard le Confesseur roi d'Angleterre, petite-fille du roi Ethelred et arrière pétite-fille du très-glorieux roi Edgar. »

de Dieu ne tint pas alors d'une main impartiale la balance de la justice. C'est donc un devoir pour moi de rétablir la vérité sur ce point, et de venger la mémoire du bienheureux Anselme. La princesse Mathilde avait été élevée dès son enfance dans un monastère de religieuses. Le fait était notoire, mais l'opinion publique l'exagéra en soutenant que Mathilde, offerte à Dieu par ses parents, avait pris l'habit et fait profession monastique. Dans ce cas, à moins d'être relevée de ses vœux, elle n'aurait pu contracter avec Henri une alliance que celui-ci se montrait fort empressé de conclure. L'enquête préalable, ouverte à ce sujet, fut présidée par le bienheureux archevêque ; la princesse Mathilde y comparut en personne. Or, voici ce qui s'y passa : « S'il est vrai, lui dit Anselme, qu'offerte à Dieu, *oblata Deo*, par vos parents, vous ayiez fait ensuite profession religieuse, vous êtes l'épouse du roi du ciel, et ne sauriez dès lors devenir celle d'un roi de la terre. — Je n'ai jamais été offerte à Dieu par mes parents, répondit Mathilde ; je n'ai jamais ni pris le voile, ni fait de vœux monastiques. Je puis en appeler au témoignage de toute l'Angleterre. — Cependant, reprit l'archevêque, on affirme qu'on vous a vue, à une certaine époque, porter le voile des religieuses. — Le fait est vrai, répondit la princesse, mais voici en quelles circonstances. J'étais élevée par ma tante, l'abbesse Christine, que vous connaissez. Redoutant pour ma jeunesse les dangers qui pouvaient résulter de l'invasion des Normands et de leur brutale insolence, ma tante prit un jour un morceau d'étoffe noire, l'ajusta sur ma tête et m'ordonna de garder cette coiffure. Ne comprenant pas le motif qui faisait agir la prudente abbesse, je l'arrachai devant elle et le foulai aux pieds. Elle me contraignit à le reprendre. Désolée et tremblante, je gardais ce voile lugubre en présence de l'abbesse ; mais sitôt que je pouvais échapper à son regard, je l'arrachais, dans mon dépit insensé, le traînant dans la poussière et le piétinant avec rage. C'est de cette façon, non d'une autre, j'en atteste mon honneur et ma conscience, que j'ai porté le voile. Quant à prétendre que j'aurais été dès mon enfance offerte au Seigneur, il faudrait d'abord écarter un fait de notoriété publique, qu'un

grand nombre de témoins oculaires, vivant encore, pourront certifier. Un jour, le roi Malcolm mon père, étant venu me voir au monastère où j'étais élevée, me trouva affublée de ce voile noir que je détestais tant. Il étendit vivement la main et me l'arracha de la tête, en s'écriant d'un ton irrité : « Je vous ferais plutôt épouser le comte Alain [1], que de vous laisser au fond d'un couvent [2] ! » Telles sont, ajouta la princesse, les raisons solides et irréfutables que j'oppose à la calomnie dont je suis l'objet. Pesez-les, je vous prie, avec votre haute prudence, et

[1] Alain, comte de Bretagne, s'était jadis rendu si terrible par ses excursions victorieuses en Angleterre et en Écosse, que son nom y était resté dans le souvenir populaire comme l'évocation suprême de l'horreur sans espoir. Cf. Bolland., *Act. S. Anselm. Cantuar.*, 21 *april. Notæ Henschen. in libr. III. Hist. Novor.*

[2] La déposition de Mathilde fut explicitement confirmée par la tante de cette princesse, l'abbesse Christine, supérieure du monastère de Wilton, laquelle vivait encore. Seulement, par une délicatesse qui l'honore aux yeux de l'histoire, Mathilde avait rejeté sur la terreur des Normands en général, un incident dont le roi Guillaume le Roux eut seul la triste responsabilité. Voici, d'après la chronique de Hérimann de Tournay, comment l'abbesse interrogée sur ce point par l'archevêque d'York lui répondit : « Le roi Malcolm me chargea d'élever sa fille Mathilde, non pas dans l'intention d'en faire une religieuse, mais afin qu'elle trouvât dans notre monastère, avec la société des autres jeunes filles de son âge, la sécurité la plus complète. Mathilde grandit et se distingua entre toutes ses compagnes par la vivacité de son intelligence et les grâces de sa personne. Un jour, je fus prévenue que le roi Guillaume le Roux allait se rendre dans notre monastère, uniquement dans l'intention de voir cette jeune princesse. Déjà avec ses chevaliers le roi était à la porte et donnait ordre d'ouvrir sur-le-champ, parce qu'il voulait, disait-il, faire sa prière dans notre église. Épouvantée en songeant aux violences que pourrait se permettre un prince dont les passions ne connaissaient pas d'obstacle, je fis venir Mathilde, lui expliquai en quelques mots qu'elle courait un grand danger, et lui mis un voile noir sur la tête, comme à une religieuse. Guillaume se dirigea vers le cloître, considérant les rosiers, les fleurs et les plantes diverses que nous y cultivions. Puis il se fit présenter les religieuses et les jeunes filles élevées dans notre communauté. Il reconnut parfaitement Mathilde sous son voile, et fit en la voyant un geste de dépit. Ce mouvement ne m'échappa point. Un instant après, il se retira ; sa curiosité était à la fois déroutée et satisfaite. Je tins plus que jamais à ce que Mathilde conservât son voile. Le roi Malcolm, ignorait le motif qui m'avait fait agir. Ayant un jour trouvé sa fille avec cette coiffure de religieuse, il entra dans une violente colère, arracha le voile, le foula aux pieds et ne voulut plus laisser Mathilde dans notre monastère. » (*Patr. lat.*, CLIX, col. 429. *Nota Henschenii.*)

que votre paternité prenne la décision qu'elle jugera convenable[1]. »

Sentence déclarant la non-existence d'un vœu antérieur.

32. Mathilde ne se trompait point en faisant appel à la prudence et à la sagesse du saint archevêque. Mais le résultat ne fut peut-être pas celui qu'elle attendait. « Anselme au lieu de prendre une décision, comme il en avait le droit, continue Eadmer, déclara que, la question étant trop grave pour la décider seul, il voulait la soumettre au jugement d'une assemblée des plus illustres personnages de l'Angleterre. En conséquence, au jour fixé, tous les évêques, abbés et nobles seigneurs du royaume se réunirent à Lambeth, villa dépendante du monastère de Saint-André de Rochester. La cause y fut solennellement discutée, dans l'ordre de l'interrogatoire précédent. Des témoins se présentèrent pour confirmer chacune des paroles de la jeune princesse. Deux archidiacres, Guillaume de Cantorbéry et Humbald de Salisbury, délégués par Anselme, s'étaient rendus au monastère de Wilton, où Mathilde avait été élevée, pour recueillir les témoignages des religieuses. Ils rendirent compte de leur mission devant l'assemblée, et déclarèrent que la déposition des sœurs était de tout point conforme au récit de la princesse. Anselme, prenant alors la parole, avertit les assistants de la gravité du jugement qu'ils étaient appelés à rendre. Il leur ordonna, en vertu de l'obéissance qu'ils devaient à Dieu et à la sainte Église, d'avoir à produire, sans aucune arrière-pensée de faveur ou de crainte humaine, tout ce qui pouvait éclairer l'opinion des juges. « Songez, dit-il en terminant, que la postérité nous demandera compte de la décision qui sera prise en ce jour. Léguons aux siècles à venir l'exemple d'un jugement où chacun aura eu pleine liberté d'exposer son avis; où la vérité qui est de Dieu n'aura été privée d'aucun de ses droits. » Ayant ainsi parlé, Anselme se retira, laissant l'assemblée ou plutôt l'Église de la Grande-Bretagne réunie délibérer sans contrainte et formuler la sentence. Quand tous les suffrages eurent été recueillis, on alla en grande révérence prier le bienheureux père de rentrer dans la

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. III; *loc. cit.*, col. 426.

salle. Il reprit place sur son trône, et on lui rendit compte de la délibération en ces termes : « Nous sommes convaincus de la nullité du prétendu empêchement qu'on voudrait opposer au mariage de la princesse. Les explications fournies par Mathilde sont exactes ; nous pourrions énumérer les preuves testimoniales qui les confirment. Mais nous ne nous y arrêterons pas. Nous voulons envisager la question d'un point de vue plus élevé et plus général ainsi que le fit autrefois votre prédécesseur de vénérable mémoire, notre père et maître, l'illustre Lanfranc. A l'époque où Guillaume le Grand fit la conquête de l'Angleterre, les guerriers normands, dans l'ivresse de la victoire, ne connaissaient plus de frein. Non-seulement ils s'emparèrent des biens des vaincus, mais ils se crurent tout permis sur les femmes et les filles des Anglais. Pour se soustraire à leurs outrages, grand nombre d'entre elles se réfugièrent dans les couvents, où elles vécurent parmi les vierges du Seigneur, portant l'habit et le voile monastique. Quand l'ordre fut rétabli, on consulta le vénérable Lanfranc sur la situation de ces réfugiées, lui demandant si on devait les contraindre à rester dans leur monastère. Lanfranc, après avoir soumis la question à l'examen d'un concile national, déclara que la conduite de ces femmes et vierges prudentes leur donnait droit au respect et à l'estime de tous, mais ne les engageait nullement à la profession religieuse. En conséquence, il les laissa absolument libres de suivre la vocation qu'elles voudraient choisir. Nous assistions à ce concile, ajoutèrent les évêques et les seigneurs ; nous nous rappelons que cette sentence reçut l'approbation des personnages les plus doctes et les plus instruits. Le même principe nous paraît applicable à la cause présente, d'autant plus que les réfugiées qui, après la conquête, prirent le voile dans des monastères, le firent spontanément et de leur plein gré, tandis que Mathilde y fut obligée malgré elle, et en dépit de la plus opiniâtre résistance. Tel est notre avis. Cependant pour que personne ne puisse nous accuser de céder à des influences extérieures ou à des considérations humaines, nous n'entendons point formuler un jugement. Nous émettons seulement le vœu de

voir appliquer à un cas beaucoup moins grave le principe admis par Lanfranc dans des circonstances manifestement plus compliquées et plus difficiles. » Après cet exposé, Anselme prit la parole : « Vous vous rappelez, dit-il, le monitoire que vous avez reçu, l'ordre que je vous ai donné, la promesse que vous avez tous faite de délibérer suivant votre conscience, devant Dieu et en toute justice. Vous venez de le faire : votre avis, discuté en commun, a réuni l'unanimité des suffrages. Je ne le repousse point. Mais en l'acceptant et le confirmant, je suis surtout déterminé par l'autorité de l'illustre Lanfranc, mon père et le vôtre [1]. »

Mariage du roi et de la princesse Mathilde célébré par saint Anselme.

33. « Le jugement ainsi promulgué, reprend Eadmer, on introduisit la jeune princesse au sein de l'assemblée. Elle écouta, d'un air à la fois gracieux et modeste, la lecture de la sentence ; puis

[1] Eadmer., *Histor. Novor.*, *loc. cit.*, col. 427. Au ton si réservé de cette approbation, il est facile de voir que dans le fond saint Anselme n'était pas personnellement très-favorablement disposé pour le projet de mariage du roi avec Mathilde. Hérimann abbé de Saint-Martin de Tournay, dans sa Chronique écrite vers l'an 1153, ajoute le détail suivant : « Aussitôt après la promulgation de la sentence, Henri pria le saint archevêque de bénir ses fiançailles avec la princesse. Vous ne sauriez vous y refuser désormais, lui dit-il. — Il est vrai, répondit Anselme. Mais si votre majesté voulait m'en croire, je lui conseillerais de ne pas épouser Mathilde. De quelque façon que ce soit, il est certain qu'elle a porté le voile. Vous ne manquez pas d'autres princesses royales parmi lesquelles vous pouvez choisir. — Henri insista, et l'archevêque reprit : Seigneur roi, vous êtes libre de ne pas suivre mon conseil et d'agir comme il vous plaira. Mais je ne crois pas, et ceux qui vivront assez longtemps pourront en faire l'expérience, que l'Angleterre doive beaucoup, dans l'avenir, se féliciter de la naissance des enfants dont Mathilde sera la mère. — J'étais encore adolescent, reprend l'abbé de Tournay, lorsque cette parole du vénérable Anselme vint à ma connaissance. Aujourd'hui je puis constater la réalisation de la prophétie. Le roi Henri eut de son épouse Mathilde deux fils et une fille. Les deux fils à peine arrivés à l'âge de l'adolescence périrent ensemble dans un naufrage, en faisant la traversée de Normandie en Angleterre. La fille épousa en grande pompe, dans la ville de Liége, l'empereur Henri V d'Allemagne, dont elle eut un fils ; mais l'empereur étant mort deux ans après, elle se maria en secondes noces avec le comte d'Angers. Le roi Henri Beau-Clerc dont elle était l'unique héritière mourut lui-même à Rouen, mais elle n'hérita pas de la couronne d'Angleterre qui passa à son cousin-germain, Étienne de Blois, fils du comte Thibaud de Champagne. » (*Patr. lat.*, t. CLIX, col. 430, not. 1.)

elle demanda qu'il lui fût permis de présenter quelques observations. Anselme lui donna la parole, et elle s'exprima en ces termes : « Je suis prête à confirmer soit par serment, soit par toute autre épreuve qui serait jugée canonique, la vérité complète de mes précédentes déclarations. Je crois devoir faire cette offre non point pour les membres de cette assemblée qui ont reconnu la vérité des faits, mais pour opposer une preuve péremptoire aux critiques dont la malveillance s'est déchaînée contre moi. » — On lui répondit par la parole de l'Évangile : « Le méchant tire du trésor empoisonné de son cœur des allégations mensongères et perverses. » Mais, ajoutèrent les juges, il suffit pour établir la vérité qu'elle ait été constatée par tant de saints et vénérables personnages. » Mathilde, s'agenouillant alors devant Anselme, reçut sa bénédiction et se retira. Quelques jours après, en la fête de saint Martin (11 novembre 1100) [1], eut lieu à Westminster [2] la cérémonie solennelle du mariage, en présence de toute la noblesse du royaume et du peuple assemblé en foule. Quand le roi et sa fiancée parurent à la porte de l'église, Anselme, du haut du balcon extérieur, prit la parole. Il déclara qu'un jugement synodal des évêques et des abbés du royaume avait constaté que la princesse Mathilde n'avait jamais, comme le bruit s'en était répandu, prononcé de vœux monastiques. « Cependant, ajouta-t-il, toute personne ayant à ce sujet quelque révélation à faire peut se présenter. Par l'autorité du Dieu tout-puissant, au nom de la sainte Église catholique, nous lui ordonnons de produire devant nous son témoignage, et lui garantissons la sécurité la plus complète. » De toutes parts, une immense clameur se fit entendre : « La sentence a été prononcée en toute justice, s'écriait la multitude. La malveillance seule pourrait renouveler une accusation que tous nous savons

[1] Cette date nous est fournie par Guillaume de Malmesbury (*Gest. reg. Angl.*, l. V; *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1352.)

[2] C'est Guillaume de Jumiéges qui désigne le lieu où fut célébré le mariage royal. (Willelm. Gemmetic., *Hist. Normann.*, l. VIII, cap. x; *Patr. lat.*, t. CXLIX, col. 886.)

calomnieuse. » Après cette dernière et solennelle manifestation, Anselme procéda à la bénédiction nuptiale, au milieu des cris d'allégresse poussés par tout le peuple. Telle fut, ajoute Eadmer, la conduite du saint archevêque dans cette épineuse négociation. J'ai rapporté exactement l'interrogatoire de Mathilde et son allocution au synode. Ses paroles furent-elles l'expression sincère de la vérité? Libre aux détracteurs d'Anselme de soutenir, s'ils l'osent encore, que le bienheureux archevêque a manqué en cette circonstance au devoir d'un juge équitable. Pour nous qui avons connu tous les secrets de son cœur, nous lui rendons ce témoignage que, dans la situation des choses, il ne pouvait ni ne devait agir autrement [1]. »

Débarquement de Robert Courte-Heuse et de son armée à Portsmouth.

34. L'importance que l'opinion publique attachait à tous les détails du jugement rendu dans cette cause matrimoniale par le primat de Cantorbéry, prouve à quel point l'alliance de Henri I fils du Conquérant d'Angleterre avec la dynastie des souverains détrônés était considérable au point de vue politique. Ce fut donc un service de premier ordre que, tout en restant strictement dans la ligne de l'équité et du devoir, Anselme venait de rendre au jeune roi. Il allait bientôt le faire suivre d'un autre non moins signalé. « Au printemps de l'année 1101, reprend Eadmer, lorsque vinrent les fêtes de Pâques, les ambassadeurs envoyés à Rome de la part du roi et du saint archevêque n'étant pas encore de retour, Henri demanda à l'homme de Dieu de surseoir jusqu'à leur arrivée à l'examen de la question toujours pendante des investitures. Anselme y consentit. Mais dans l'intervalle, durant les solennités de la Pentecôte (9 juin 1101), on apprit que Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, se préparait à franchir le détroit à la tête d'une armée formidable [2]. » Le prestige qui s'attachait au nom de ce héros, l'un des plus illustres parmi les compagnons d'armes de Godefroi de Bouillon, était grand en Angleterre. Les seigneurs normands établis sur le sol de la Grande-

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, loc. cit., col. 428.
[2] Eadmer, *ibid.*, col. 1353.

Bretagne depuis la conquête, blessés dans leurs sentiments patriotiques par la préférence que Henri I accordait aux Anglo-Saxons et par son récent mariage avec l'héritière de la dynastie déchue, faisaient tous des vœux pour Robert. « Celui-ci, dit Ordéric Vital, arriva en Normandie vers le mois de septembre de l'année 1100. Il y reçut un accueil triomphal. Tout le peuple le suivit dans un pèlerinage au Mont-Saint-Michel, où il se rendit en grande pompe afin de rendre grâces à Dieu et au très-glorieux archange de ses succès en Orient et de son heureux retour [1]. » L'enthousiasme populaire éclatait sur le passage du libérateur de Jérusalem. On s'indignait à la pensée qu'un frère dénaturé eût profité de son absence pour lui ravir une couronne héréditaire, pendant que le héros versait son sang pour arracher le tombeau du Christ aux mains des infidèles. Les seigneurs anglais, d'origine normande, partageaient cette indignation. « On les vit presque tous, dit Guillaume de Malmesbury, accourir en Normandie. Le palais du jeune roi Henri se trouva presque désert. Chacun des transfuges mettait en avant quelque grief particulier pour colorer sa trahison. Seuls les comtes de Meulan et de Warwich, Robert fils de Haimon, Ricard de Retwers, et Roger Bigot restèrent fidèles au jeune roi. Tous les autres se déclarèrent plus ou moins ostensiblement en faveur de Courte-Heuse. Leur mépris pour Henri Beau-Clerc se traduisait par les plus grossières injures. On ne le désignait, lui et son épouse Mathilde, que par les surnoms grotesques de Godric et de Godgive [2]. Henri affecta d'abord de rire de ces plaisanteries, mais elles prirent bientôt un caractère si odieux qu'il garda le silence, notant d'ailleurs avec soin et se réservant de punir un jour sans miséricorde ceux qui se les permettaient. A la faveur du désordre qui régnait partout, Rannulf, le misérable évêque de Durham, trouva moyen de s'échapper de la Tour de Londres, où il était prisonnier sous la garde de Guillaume de

[1] Orderic, Vital. l. X, cap. XIII; *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 754.

[2] L'origine de ces deux personnages, dont la représentation figurait dans toutes les mascarades populaires de la Grande-Bretagne au moyen âge, a exercé sans résultat le patient et laborieux génie des archéologues modernes.

Manneville [1]. Son ancien maître-d'hôtel lui fit passer une corde à nœuds, immergée dans une grande amphore contenant la provision de vin destinée au captif. Rannulf fixa cette corde au mur de la tour et entreprit sa périlleuse descente. S'il s'écorcha les mains, se mit les bras en sang, je le laisse à penser, ajoute le chroniqueur, et il n'importe guère. Toujours est-il qu'après son évasion l'intrigant réussit à passer en Normandie, où il vint stimuler, de toute l'ardeur de sa rage vindicative, la belliqueuse impatience de Robert. Ce fut au mois d'août 1101 que la flotte de Courte-Heuse, rassemblée au Tréport, mit à la voile. Après une heureuse traversée, les troupes d'expédition débarquèrent sans coup férir à Portsmouth. Le duc y fut accueilli par les plus puissants seigneurs, le comte de Surrey, Robert de Bellesme, Roger de Lancastre dit le Poitevin, Ives de Grentemesnil et une foule d'autres [2]. » Rannulf n'était point avec eux. « Les mains qu'il s'était écorchées jusqu'aux os, dit Ordéric Vital, lui cuisaient encore. » Il resta en Normandie, avec le titre et les pouvoirs de gouverneur général que Robert lui avait conférés. « Ce fut ainsi, dit saint Anselme, qu'après avoir ravagé l'Angleterre, ce pirate déguisé sous une mitre épiscopale put à son aise dévaster les églises de Normandie [3]. »

Fidélité de S. Anselme à Henri I. Sa harangue aux troupes royales.

35. En quelques jours Robert traversa la province de Winchester et vint établir son camp à Pevensey. « Cependant, dit Eadmer, Henri n'avait rien négligé pour se mettre en état de défense. Au premier bruit d'une prochaine descente de Robert Courte-Heuse, il avait eu recours à l'intervention d'Anselme, afin de se rattacher la fidélité chancelante des princes et du peuple. Dans une assemblée solennelle où le pieux archevêque siégea à côté du jeune roi, on fixa les conditions auxquelles peuple et seigneurs entendaient engager leur foi. Henri devait renouveler le serment d'observer les lois saintes et justes qu'il

[1] C'est Ordéric Vital qui nous fait connaître le nom de la forteresse où Rannulf était détenu, et celui du gouverneur de la Tour. (Order. Vital., *Hist. eccl.*, l. X, cap. XV; *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 756.)

[2] Willelm. Malmesbur., *Gest. reg. Anglor.*, l. V; *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1353.

[3] S. Anselm., *Epist.* II, l. IV; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 202.

avait promulguées lui-même à son avénement, et dont il s'était déjà plus d'une fois écarté. Le roi le promettait dans les termes les plus explicites. Mais princes et peuple se défiaient de sa sincérité. Ils exigèrent que, pour prononcer le serment, il mît sa main droite dans celle de l'archevêque de Cantorbéry, choisi par eux comme leur représentant spécial et responsable. La prestation du serment se fit donc en cette forme, et chacun des assistants s'applaudissait d'avoir trouvé un moyen d'assurer à jamais la tranquillité publique et la sécurité individuelle. Une nombreuse et vaillante armée se réunit sous les drapeaux du jeune roi. Les contingents militaires de l'archevêché de Cantorbéry en faisaient partie. Anselme en personne vint s'établir au camp de Henri. Mais aussitôt que la nouvelle du débarquement de Robert Courte-Heuse fut connue, une réaction universelle des princes s'opéra en faveur du duc. Tous se préparaient à l'aller rejoindre. Le jeune roi se trouva dans cette situation cruelle de ne pouvoir ni sévir contre des traîtres qui ne l'étaient encore que d'intention, ni s'assurer même du lendemain, car une défection générale pouvait d'un moment à l'autre lui faire perdre le trône et la vie. Il ne savait plus à qui se fier dans sa propre armée ; Anselme resta son unique appui. Il venait fréquemment visiter le saint archevêque ; il lui amenait les seigneurs dont la fidélité était le plus suspecte, afin que la parole de l'homme de Dieu les rappelât aux sentiments de l'honneur et du devoir. « Si jamais j'échappe à tant de dangers, lui disait-il, je vous laisserai pour toujours libre de gouverner canoniquement l'église d'Angleterre ; j'obéirai ponctuellement aux décrets du siége apostolique contre les investitures. » Anselme, de son côté, n'épargnait rien pour conjurer le péril d'une défection de plus en plus imminente. Devant tous les princes réunis, entouré de la multitude immense des soldats, il prononça une allocution aussi admirable par l'éloquence que par une réserve pleine de tact et de délicatesse. Sans faire la moindre allusion qui pût désigner ou offenser personne, il parla de la fidélité au serment. Après avoir rappelé l'exécration qui pèse devant Dieu et devant les hommes sur la mémoire des parjures, des

félons, des traîtres, il insista sur l'obligation pour tout chrétien de rester fidèle à ses engagements; et il termina par ses mots : « Votre roi reste fidèle à ses serments; soyez fidèles aux vôtres ; suivez-le à la victoire ou à la mort. » Les chefs ne furent pas tous convaincus, mais l'immense majorité des soldats, subjuguée par l'ascendant de l'homme de Dieu, jura de vaincre ou de mourir pour la cause du jeune roi. Ce jour-là, en toute vérité je puis le dire, reprend Eadmer, Anselme fut le sauveur d'une cause désespérée. Le duc de Normandie acquit la certitude que non-seulement le primat d'Angleterre ne se rallierait jamais à lui, mais qu'il saurait au besoin repousser son usurpation par les foudres spirituelles de l'anathème. Dès lors, Courte-Heuse fut le premier à entamer des négociations de paix [1]. »

Traité de paix conclu entre Henri I et son frère Robert de Normandie.

36. Ordéric Vital complète en le confirmant ce récit de l'hagiographe, et nous donne dans le plus grand détail l'historique de cet épisode si important à la fois et pour la grandeur du résultat, et pour l'honneur de saint Anselme, et pour la justification de l'attitude prise par le pape Pascal II dans un conflit où il s'agissait de la légitime succession au trône d'Angleterre [2]. « Le comte Robert de Meulan (ce conseiller si goûté autrefois par Guillaume le Roux), resta fidèle au jeune roi, dit Ordéric Vital. Il n'était pas médiocrement alarmé des symptômes de défection qui se manifestaient chaque jour parmi les chefs de l'armée. La gravité de la situation lui apparaissait d'instant en instant plus formidable. Dans un entretien secret, le comte de Meulan dit à Henri : « Il serait inutile de vous dissimuler plus longtemps

[1] Eadmer, *Histor. novor.*, l. III; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 431.

[2] Pour montrer à quel point des écrivains modernes, d'ailleurs catholiques, ont poussé l'exagération dans la question mal étudiée par eux des droits réciproques de Henri I et de Robert de Normandie à la couronne d'Angleterre, il suffira de citer les paroles suivantes : « Anselme n'hésita point à ratifier une usurpation et à s'asseoir en simple convive au festin de la tyrannie. Henri lui fit joyeux accueil. Anselme ne vit rien de mieux à faire que de trouver bonnes ses raisons; et cependant c'était la subversion de tous les droits civils et ecclésiastiques qu'il ratifiait. Mieux valait l'exil et la prison que le séjour de la cour à un tel prix. » (*Cours compl. d'Hist. ecclés.* Contin. Vervorst., t. XX, col. 570.)

la vérité. Une défection universelle se prépare ; nous la voyons de nos yeux, nous en avons suivi tous les progrès ; elle est imminente. Que vous reproche-t-on? De ne point laisser à l'Église son indépendance canonique ; de ne point exécuter toutes les clauses de la « Charte des Libertés. » Mais, ô roi mon seigneur, rien ne vous est plus facile que de promettre aux mécontents tout ce qu'ils demandent, et plus encore. A force de promesses, vous les retiendrez sous vos étendards. Agissez de même vis-à-vis de votre frère, le duc de Normandie. Entamez avec lui des négociations, et nous triompherons sans avoir versé une seule goutte de sang. Dût-il exiger de vous Londres, ou la ville d'York, promettez tout ce qu'il voudra. Mais quand, avec la grâce de Dieu, vous serez redevenu le maître, vous aurez le loisir de rentrer en possession de tout votre royaume. » La politique du comte de Meulan ferait sans doute envie à plus d'un homme d'État de nos jours ; elle ne connaissait pas de scrupule et sacrifiait tout au succès. Henri la suivit, même à l'égard d'Anselme. En promettant au saint archevêque de lui laisser la liberté de gouverner canoniquement l'église d'Angleterre, le jeune roi n'était pas plus sincère qu'en promettant aux princes, aux seigneurs et aux chevaliers, de riches domaines, des châteaux, des forêts à se partager après la victoire. « Il n'en est pas moins vrai, reprend Ordéric Vital, que ce moyen réussit complétement. Henri se trouvait à la tête d'une nombreuse et vaillante armée, quand il se présenta dans les plaines de Winchester, à la rencontre de Courte-Heuse. D'avance résolu à éviter tout engagement, il lui envoya un héraut d'armes chargé de lui demander de quel droit il venait, sans provocation aucune, envahir le sol de l'Angleterre. « Je viens avec mes barons, répondit Courte-Heuse, non point dans un royaume étranger, mais dans celui de mon père, aujourd'hui devenu mien par droit d'héritage et de primogéniture. » Transmise à Henri, cette réponse fut suivie d'une réplique également confiée à des intermédiaires, et cet échange de messages se prolongea durant plusieurs jours. Or, ajoute le chroniqueur, les chevaliers anglais et normands qui portaient ainsi, d'un camp à l'autre, les paroles de leur maître respectif, voulaient sérieusement la guerre. Au lieu de favoriser le

rétablissement de la concorde entre les deux frères, ils travestissaient en injures et en menaces les propositions pacifiques qu'ils recevaient de part et d'autre. Henri s'en étant aperçu, demanda à son frère un entretien particulier, où seuls ils pourraient se parler à cœur ouvert. Le duc de Normandie accepta. Les deux armées se formèrent en un cercle immense, autour d'un point culminant où se tint la conférence fraternelle. Nul témoin n'y fut admis, en sorte que je ne puis, dit Ordéric Vital, rapporter les paroles qui furent échangées de part et d'autre. Mais après un entretien assez court, on vit les deux frères se jeter dans les bras l'un de l'autre et se couvrir le visage de baisers. La réconciliation était complète. Robert avait renoncé à ses prétentions au trône d'Angleterre, moyennant une rente annuelle de trois mille livres sterling, *tria millia librarum sterilensium*, et la cession du Cotentin, *pagum Constantinum*, ainsi que de tous les autres domaines possédés par le roi en Normandie, sauf la ville de Domfront que Henri s'était engagé par serment solennel à ne jamais laisser passer en d'autres mains. Ces divers articles furent rédigés, acceptés et souscrits par les deux princes sans qu'aucun scribe eut été admis en tiers [1]. Cette paix inattendue consterna les séditieux et les fauteurs de troubles; mais elle fut accueillie par le peuple avec des cris unanimes d'allégresse. Les deux armées furent licenciées. Le royaume d'Albion retrouva la tranquillité de l'ordre, les joies du travail, que la guerre ne menaçait plus d'interrompre. Des basiliques nouvelles s'élevèrent dans les cités épiscopales; les abbés firent presque partout rebâtir leurs monastères; les seigneurs, leurs châteaux; les simples particuliers, leurs demeures. On effaçait les ruines du passé, et l'on préparait pour l'avenir ces chefs-d'œuvre d'architecture que nous admirons aujourd'hui [2]. »

[1] Si M. de Rémusat eut jamais sous les yeux ce texte d'Ordéric Vital, il dut regretter son affirmation injurieuse contre Henri Beau-Clerc, « lequel, dit-il, paraît n'avoir jamais su écrire, et qui, en tout cas, fut le premier duc normand qui ait su lire. »

[2] Ordéric. Vital., *Histor. ecclesiast.*, l. X, cap. XVI; *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 702.

Lettre d'actions de grâces de la reine Mathilde à saint Anselme.

37. « Cependant, dit Eadmer, l'opinion publique se préoccupait de connaître quelle récompense le jeune roi Henri réservait au bienheureux Anselme. Nul n'ignorait que la pacification générale et la réconciliation des deux frères étaient dues, après Dieu, à l'influence de l'archevêque de Cantorbéry [1]. » Anselme s'était dérobé à toutes les fêtes qui se succédèrent à Londres, durant les deux mois pendant lesquels le duc de Normandie voulut prolonger son séjour à la cour d'Angleterre. Dans son palais primatial il reprit avec ses travaux accoutumés, son régime austère, ses mortifications, ses jeûnes habituels. Dans une lettre pleine des expressions les plus touchantes de filiale vénération, la reine Mathilde exprimait au saint archevêque la crainte de le voir abréger sa vie par de telles rigueurs. Voici cette épître, où la souveraine d'Angleterre se fait maîtresse d'érudition profane et de théologie sacrée, afin de mieux persuader l'illustre docteur. « A son seigneur et père révéré Anselme, archevêque et primat de la Grande-Bretagne, de l'Hibernie, des Orcades et de toutes les îles du Septentrion, Mathilde par la grâce de Dieu reine des Anglais, sa très-humble servante, vœux d'une longue et heureuse vie ici-bas, avant d'atteindre à sa fin suprême qui est le Christ. — Tout le monde sait, et je ne l'ignore pas moi-même, que vous vous êtes fait du jeûne comme une seconde nature. Après des jours entiers passés sans nourriture, il faut que vos familiers déploient toutes les ressources de leur industrie pour vous distraire quelque peu et vous faire rompre le jeûne presque à votre insu [2]. Vous me pardonnerez de vous exprimer à ce sujet les inquiétudes générales et celles que me causent à moi-même des austérités si édifiantes, il est vrai, mais si dangereuses pour votre santé. Plus que personne je suis redevable à votre paternité très-illustre. Pour l'univers entier vous êtes le héros de la foi, l'athlète de Dieu, un saint qui avez dompté la nature : vous êtes le sauveur de la

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. III; *Patr. lat.*, t. CLIX, col.

[2] Est-ce là ce que les modernes critiques appellent « s'asseoir en simple convive au festin de la tyrannie? » Avant de calomnier les saints, il conviendrait au moins d'étudier sérieusement leur histoire.

monarchie anglaise; vous maintenez avec une égale sollicitude la double dignité de l'Église et de l'État. Mais pour moi en particulier, vous êtes le prudent et fidèle dispensateur des dons divins. Je vous dois la consécration et la bénédiction de mon légitime mariage, la couronne du royaume terrestre dont vous avez ceint mon front. Ce sera encore à vos prières que je devrai, si Dieu daigne m'en faire la grâce, de n'être point exclue de la gloire du ciel. Que deviendrions-nous si vos mortifications altéraient vos forces corporelles, si les yeux qui veillent à notre salut se fermaient à la lumière du jour, si l'oreille toujours ouverte au cri de nos misères cessait de percevoir les sons, si la voix qui a réédifié tant de temples vivants du Saint-Esprit, cette voix éloquente, cette voix douce et forte, instrument du Verbe de Dieu, venait à s'éteindre dans l'impuissance? Je vous en conjure, saint et tendre père, ne ruinez point vos forces physiques par un jeûne exagéré; ne nous privez pas vous-même de notre plus grand orateur. Suivant le mot de Cicéron dans son traité de la Vieillesse : « Il faut à un orateur non-seulement le génie, mais aussi des poumons et des forces. » Sans ces deux derniers points, à quoi serviraient les plus beaux fruits d'un génie qui a rendu votre nom à jamais immortel, votre science du passé, votre claire vue de l'avenir, tant de découvertes dans le domaine des sciences et de la philosophie, une connaissance si profonde des choses humaines, une intelligence si vive à la fois et si humble des choses divines? Par la multiplicité des talents que le Seigneur vous a départis de ses trésors et vous a confiés pour les faire valoir, mesurez les intérêts qu'il en exigera. Faites donc fructifier toutes ces richesses en les mettant en circulation, afin qu'elles rapportent davantage au divin Maître. Ne vous fraudez pas d'une moitié de vous-même. Si l'âme a besoin de nourriture spirituelle, le corps exige aussi ses aliments. Il vous faut donc la nourriture corporelle. La carrière que Dieu ouvre sous vos pas est longue encore, la moisson à recueillir abondante. Que de ronces et d'épines à arracher des champs du Père de famille, et cependant, vous le voyez vous-même, combien rares sont les ouvriers! Vous

représentez à nos yeux l'apôtre bien-aimé du Seigneur, l'évangéliste saint Jean, auquel son angélique pureté mérita l'honneur d'être choisi entre tous pour le fils adoptif de la Vierge Mère de Dieu. Vous aussi, vous avez été choisi pour être l'ange gardien de l'église d'Angleterre, notre mère commune. Que d'âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, et confiées à vos soins par le prince des pasteurs, périraient si vous veniez à leur manquer! Vous leur pasteur, serez-vous le premier à les mettre en péril en vous exposant à défaillir en chemin? Je sais tous les exemples de la Sainte-Écriture qui provoquent et stimulent votre zèle pour le jeûne et les mortifications : Élie et son corbeau providentiel, Élisée et la veuve de Sarepta, Daniel et l'ange qui le nourrit miraculeusement par l'intermédiaire du prophète Habacuc, et Moïse qui obtint, par un jeûne de quarante jours, la grâce de recouvrer les tables une première fois brisées du Testament d'alliance. Nul n'ignore que vous avez profondément médité les écrits de Pythagore, de Socrate, d'Antisthène et des autres philosophes grecs dont la liste formerait seule un volume complet [1]. Tous ils recommandent la frugalité, mais non un système d'inanition absolue. Si nous passons à la loi de grâce, nous trouvons qu'au début de sa mission publique Jésus-Christ Notre-Seigneur inaugura, il est vrai, le jeûne par son exemple divin : mais il consacra aussi le légitime usage des aliments matériels en assistant aux noces de Cana, où il fit son premier miracle; au festin de Simon, où Marie-Magdeleine, délivrée de sept démons, reçut de lui une nourriture spirituelle qui fut pour son âme l'avant-goût des éternelles délices; au banquet de Zachée, ce prédestiné qui fut dès lors enrôlé dans la milice céleste. Écoutez, père, écoutez le conseil de saint Paul à son disciple Timothée, déjà atteint, par suite de

[1] Ce passage répond péremptoirement à une assertion émise quelque part par M. de Rémusat, qui se croyait autorisé, au nom de la science moderne, à soutenir que saint Anselme de Cantorbéry ne savait pas le grec. Nous ne saurions trop réagir contre le parti pris avec lequel les écoles officielles de notre temps infligent au moyen âge un reproche d'ignorance qu'on serait en droit de leur rétorquer à bien plus juste titre.

mortifications exagérées, d'une maladie d'estomac. « Cessez, lui dit-il, le régime de l'eau pure ; prenez un peu de vin [1]. » Saint Grégoire le Grand, affaibli par ses austérités, finit par comprendre la nécessité de réparer ses forces par une alimentation plus solide, afin de suffire à l'œuvre si vaillante de la prédication et du ministère apostolique. Rappelez-vous que saint Martin, ce modèle du sacerdoce, ne se refusait à aucun sacrifice personnel pour continuer, si Dieu l'eût voulu, son laborieux ministère. Faites comme eux, puisque vous êtes leur frère en sainteté ; puisque sur leurs traces vous marchez si glorieusement à cette montagne du Thabor, où Jésus-Christ, principe de toute vie, règne à jamais dans les siècles des siècles. Conservez donc, père saint, votre santé et vos forces pour le service du Seigneur. Daignez ne point oublier dans vos prières votre humble servante, qui vous a voué dans son cœur une vénération et une reconnaissance sans bornes. Recevez cette lettre dont chaque parole m'a été dictée par un attachement sincère et une inviolable charité ; lisez-la ; écoutez mes avis et faites-moi l'honneur de les suivre [2]. »

L'instruction publique au moyen âge. Témoignage d'Othlon moine de St-Emmeran.

38. Ce qu'on appelle la science classique, par une antonomase dont nous laissons la rétroversion à la perspicacité du lecteur, a constamment depuis deux siècles proclamé comme un axiome qu'au moyen âge rois et reines, princes et seigneurs, comptaient au premier rang de leurs prérogatives féodales le droit de ne savoir ni lire ni écrire. Qu'on essaie de faire subir au plus brillant de nos bacheliers actuels un interrogatoire sur les écrits de Pythagore, de Socrate et d'Antisthène, sur tous les faits de l'histoire sacrée ou profane mentionnés au courant de la plume par la jeune reine Mathilde d'Angleterre, laquelle, sans aucune prétention à un doctorat quelconque, avait simplement reçu dans un

[1] *Timoth.*, v, 23.

[2] S. Anselm. Cantuar., *Epist.* LV, l. III; *Patr. lat.,* t. CLIX, col. 88. — Il est superflu d'avertir le lecteur que ni M. de Rémusat, ni l'auteur mal inspiré qui reproche à saint Anselme d'être allé « s'asseoir, simple convive, au festin de la tyrannie, » ne disent un seul mot de la lettre royale. Le plus sûr moyen de dénaturer l'histoire, quand on ne veut pas recourir aux falsifications, c'est de la tronquer.

couvent l'éducation qu'on y donnait alors aux jeunes filles; et l'on restera convaincu que l'instruction publique au moyen âge était infiniment supérieure à la nôtre. Bien que gratuite, elle était cependant mille fois plus répandue et plus accessible aux masses, puisque chaque évêché, chaque collégiale, chaque abbaye, chaque monastère, chaque prieuré était une école ouverte aux enfants de toutes les classes sociales. On ne saurait trop flétrir les absurdes préjugés que la haine contre l'Église, à force de mensonges et de falsifications historiques, finit en ces derniers temps par faire prévaloir dans l'opinion. La vérité est que jamais les arts, les sciences, la littérature ne furent plus florissants en Europe que durant ces radieux siècles du moyen âge où s'épanouissaient, dans nos cathédrales, toutes les merveilles d'architecture et d'art, de dessin, de géométrie et d'esthétique; où les annalistes, les chroniqueurs, les poètes chantaient en grec, en latin, en langue vulgaire, dans tous les idiomes connus, les grands coups d'épée et les exploits des croisades; où des philosophes comme Lanfranc, saint Bruno, saint Anselme, reculaient les bornes de la dialectique; où des orateurs comme Urbain II, Pierre l'Ermite, Robert d'Arbrissel, soulevaient des millions d'hommes et transformaient les soldats de l'enfer en chevaliers de Jésus-Christ. Mais dans cette funeste conspiration contre la vérité, dont nos sociétés modernes sont depuis si longtemps victimes, un mot d'ordre trop fidèlement respecté défendait de dire ces choses. Aujourd'hui, sous le poids des désastres accumulés par l'enseignement systématique et obstiné du faux, la conscience publique se réveille. Elle écarte la pierre sous laquelle on avait voulu ensevelir, comme dans les ténèbres d'un tombeau, l'histoire du moyen âge : et notre prétendu siècle de lumières est ébloui des clartés vives et pures qui rayonnent autour de ces âges tant calomniés. Que d'autres découvertes ne restent point cependant à faire; que de splendeurs encore ignorées ! On s'imagine par exemple, et les manuels classiques le répétent à l'envi, que les moines du moyen âge étouffaient toute la littérature profane sous l'érudition sacrée; qu'ils grattaient les manuscrits de l'antiquité pour recouvrir les palimp-

sestes d'homélies sans valeur ou de légendes apocryphes. C'est exactement le contraire qui est vrai. Non-seulement les religieux qu'on accuse de ce prétendu vandalisme n'en furent pas coupables, mais ils admiraient tellement les grands écrivains de l'antiquité profane, dont les œuvres d'ailleurs nous seraient inconnues s'ils n'eussent pris la peine de les transcrire, que parfois, comme jadis pour saint Jérôme, il fallait que des avertissements surnaturels vinssent les arracher à cette étude trop attrayante et trop exclusive. Un de ces moines, un de ces illustres méconnus, dont les œuvres récemment retrouvées par l'érudition paléographique ont été publiées dans les *Monumenta Germaniæ* de M. Pertz [1], nous apporte à ce sujet des révélations aussi précieuses qu'ignorées. Il se nommait Othlon. Né vers l'an 1013, à Frisingen, de race noble et d'une famille féodale, il fut tout enfant confié pour son éducation aux soins des religieux de Tégernsée. Il passa ensuite au monastère de Hersfeld, et y acheva ses études avec tant de succès que Méginhard, évêque de Wurtzbourg, l'appela dans son diocèse et le fit *scholasticus* (recteur) de son école épiscopale. Mais Othlon avait dès ses premières années conçu un vif désir d'embrasser la vie religieuse. Il n'avait été retenu dans l'accomplissement de ce vœu que par respect pour l'autorité de son père, lequel y opposait une résistance invincible. En 1032, son père vint à mourir. Le premier usage que fit de sa liberté le docte professeur fut de distribuer aux pauvres l'héritage patrimonial, pour aller recevoir du vénérable Burchard, abbé de Saint-Emmeran, l'habit et la consécration monastique. « Or, dit Othlon, l'amour de la science et de la littérature profane que j'avais puisé dans les deux abbayes où s'était écoulée mon adolescence, je le retrouvai aussi ardent et aussi vif à Saint-Emmeran. Tous les religieux en étaient épris. Pour moi, ce fut une des tentations les plus terribles contre lesquelles j'eus à lutter au début de ma profession bénédictine. Cependant, me disais-je, un chrétien doit-il prendre pour modèles et pour maîtres Horace, Térence, Juvénal, ces païens qui, sous l'inspiration de Satan, ont écrit

[1] Pertz, *Monum. Germ. Script.*, t. IV, p. 521.

tant d'infamies[1] ? » Mais les scrupules d'Othlon s'effaçaient devant l'exemple des autres religieux. « Insensé que j'étais ! dit-il encore. Je ne trouvais aucun charme à la méditation des saintes Écritures. Autour de moi personne ne s'y appliquait sérieusement, en sorte que, de toute la force de mon intelligence, je me plongeais dans l'étude des auteurs profanes, pour me tenir au niveau des plus doctes professeurs de littérature. Une nuit, pendant mon sommeil, je me sentis flageller si rudement que je crus en mourir. Le supplice se prolongea sans me réveiller. Le matin, je ne savais si j'étais encore vivant. J'avais lu l'histoire célèbre de la flagellation de Jérôme[2], mais Jérôme était un saint. Pouvais-je, moi pécheur, être l'objet d'une manifestation surnaturelle ? Je crus donc n'avoir fait qu'un rêve affreux. Mais à la vue du sang qui ruisselait des blessures de mon corps tout déchiré, il me fallut reconnaître que je n'avais pas été le jouet d'un songe ordinaire. Je fis une grave maladie, et dans les tortures de la fièvre, je vis en esprit les tourments des réprouvés. Une voix intérieure me disait : « A quoi serviront pour le salut de ton âme et Socrate et Platon, Cicéron et Aristote, et Virgile avec sa trilogie de poèmes tant vantés, et Lucain dont tu lisais si passionnément les œuvres, la veille même de ta flagellation. — Je fis vœu, si le Seigneur me rendait la santé, d'abandonner ces profanes études pour me consacrer exclusivement à la méditation des livres saints. Ma guérison suivit de près, et je tins parole [3]. »

1 *Forsitan ex aliquo quærenda hæc norma profano,*
Ut sunt Horatius, Terentius et Juvenalis,
Instinctu Satanæ qui promunt pessima quæque.
(Othlon., *De doctrin. spirital.*, cap. XI; *Pat. lat.*, t. CXLVI, col. 270.)

2 Cf. t. X de cette *Histoire*, p. 410.

3 *Quid mihi tunc Socrates, vel Plato, Aristotelesque,*
Tullius ipse rhetor, mundanæ dogmatis auctor?
Dic quid enim misero mihi tunc prodesse valebant,
Illa tripertita Maronis et inclyta verba,
Lectio Lucani quam maxime tunc adamavi,
Et cui jam nuper, divinæ legis adulter,
Sic intentus eram quod vix agerem reliquum quid,
Atque legentem ipsum cepit me hæc passio primum.
(Othlon., *ibid.*, cap. XIV, col. 279.)

39. La littérature était donc fort en honneur dans les monastères aux XI[e] et XII[e] siècles. L'instruction donnée aux jeunes filles dans les cloîtres de religieuses était certainement plus forte et plus solide qu'elle ne l'est nulle part de nos jours. La lettre de la reine Mathilde à saint Anselme en est la preuve. Le pieux archevêque y répondit avec une touchante modestie. « Je vous rends de sincères actions de grâces pour les présents qui accompagnaient votre message, mais surtout pour la délicate sollicitude de votre dilection à mon égard. On vous a fait craindre que le jeûne quotidien ne finît par altérer ma santé et mes forces. Ah! plût à Dieu que la force de l'intelligence égalât chez moi la vigueur corporelle! Je puis jeûner impunément, mais quand le jeûne s'est assez prolongé, je ne refuse pas au corps la nourriture dont il a besoin. Votre bienveillance daigne me rappeler avec une touchante gratitude la part qu'en ma qualité d'humble ministre des autels, il me fut donné de prendre à son royal mariage. C'est à Jésus-Christ seul, auteur de toute grâce et de tout don parfait, qu'il vous faut prouver votre reconnaissance. Il est descendu des cieux pour se choisir sur la terre une épouse immaculée, l'Église. Il l'a faite reine. Suivant l'expression de l'Écriture, il lui a dit : « Asseyez-vous à ma droite [1]. » Il l'a aimée au point de verser pour elle jusqu'à la dernière goutte de son sang. Prenez pitié des souffrances de cette reine désolée. Dans son exil en ce monde, elle gémit et soupire avec ses fils, attendant l'avénement de son époux céleste. Ceux qui honorent l'Église seront honorés avec elle; ceux qui l'oppriment seront foulés aux pieds loin d'elle; ceux qui l'exaltent seront exaltés avec les anges; ceux qui la persécutent seront torturés avec les démons. Exaltez-la donc, honorez-la, défendez-la, afin qu'avec elle et en elle vous soyez agréable à Dieu sur la terre et puissiez régner comme elle dans l'éternité. *Amen. Fiat* [2]*!* »

Réponse de S. Anselme à la reine Mathilde.

[1] *Psalm.* XLIV, 10.
[2] S. Anselm., *Epist.* LVII, l. III; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 91.

Retour des ambassadeurs envoyés à Rome. Lettre de Pascal II maintenant l'interdiction absolue des investitures.

40. L'instance de cette exclamation finale laisse entrevoir que déjà les promesses du jeune roi Henri étaient oubliées, avec le danger qui les avait fait naître. « Les envoyés revenus de Rome, dit Eadmer, apportaient une réponse défavorable aux prétentions du souverain d'Angleterre [1]. » Ils arrivèrent en même temps que les nonces Jean cardinal évêque de Tusculum, et Tiberius diacre de la sainte église Romaine. La lettre de Pascal II au roi était conçue en termes péremptoires. « Nous avons accueilli avec empressement les délégués porteurs de votre message, disait le pontife, mais nous aurions souhaité recevoir par leur entremise un gage plus filial de votre obédience. Vous sollicitez de l'église Romaine l'autorisation de conférer l'investiture des évêchés et abbayes d'Angleterre, comme si la puissance royale pouvait jamais se substituer, pour les dignités ecclésiastiques, à la vocation qui est un don du Seigneur Dieu tout-puissant. « Je suis la porte, a dit le prince des pasteurs; nul ne saurait être sauvé si je ne la lui ouvre. Quiconque s'introduit autrement dans le bercail est un voleur et un larron [2]. » Demandez-nous toutes les faveurs qu'il nous est possible de vous accorder sans offenser ni la règle évangélique, ni la justice et la loi du Seigneur; nous les ratifierons volontiers. Mais au delà notre pouvoir expire. Vous êtes fils de l'Église, sinon vous ne sauriez être chrétien catholique; laissez donc l'Église votre mère ne reconnaître d'autre roi que Jésus-Christ son divin époux. C'est par Dieu seul que les évêques doivent être nommés dans une élection canonique. « Nul ne saurait, dit saint Paul, s'arroger l'honneur du pontificat, s'il n'y est appelé de Dieu, comme le fut Aaron [3]. » L'empereur Justinien, dans son code de législation, sanctionnait, au point de vue du droit civil, la discipline établie par l'Église pour les élections épiscopales. « Avant tout, disait-il, on doit examiner si la conduite du sujet à élire est irréprochable, si elle réunit les suffrages de tous les gens de bien. Libre à chacun de produire son opposition

[1] Joann., x, 9. — [2] Joann., x, 1-9. — [3] *Hebr.*, v, 4.

et les motifs sur lesquels elle s'appuie. Dès qu'une réclamation est formulée, le sacre ne peut avoir lieu qu'après un jugement contradictoire, dans lequel l'innocence du futur évêque aura été canoniquement établie. » Ainsi parlait cet empereur, et il poussait si loin le respect pour l'indépendance hiérarchique de l'Église, que par une loi spéciale, il défendait aux évêques de se présenter à la cour sans être munis de lettres testimoniales du métropolitain. Vous cependant, ô roi, vous qui ne devriez pas même recevoir à votre audience un évêque que le primat de Cantorbéry n'aurait pas autorisé à y comparaître, vous prétendez créer de toute pièce des évêques ! Mais c'est une idée monstrueuse qu'un fils engendre son père, qu'un homme se substitue à Dieu ! Vous êtes fils de l'Église, et vous voulez créer les évêques qui sont vos pères spirituels ! Vous êtes enfant de Dieu, et vous voulez choisir les pontifes qui sont les vicaires de Dieu ! Telles sont les graves considérations qui ont déterminé la sainte église Romaine et les vénérables pontifes nos prédécesseurs sur le siége apostolique à combattre l'abominable abus des investitures, sans reculer dans cette lutte devant les persécutions et les tyranniques violences qui se sont prolongées jusqu'à nos jours. Nous avons, très-cher fils, la confiance dans le Seigneur de ne jamais défaillir au devoir de notre charge, de ne pas laisser en notre personne dépouiller le bienheureux Pierre prince des apôtres du privilége qu'il a reçu de Jésus-Christ lui-même. L'office des puissances séculières, le ministère des rois est grand dans l'Église de Dieu. « Le roi, dit saint Paul, est le ministre de Dieu pour le bien. Ce n'est pas sans cause qu'il porte le glaive, car c'est comme représentant de Dieu qu'il est le vengeur de la justice contre les pervers [1]. » Ne craignez pas qu'en renonçant à une usurpation profane vous ébranliez en quoi que ce soit la colonne de votre puissance royale. Vous régnerez au contraire avec plus de vigueur, de prestige et d'influence, quand l'autorité de Dieu lui-même régnera par vous. La sanction apostolique confirmera votre pouvoir ; les bienheu-

[1] *Rom.*, XIII, 4.

reux apôtres Pierre et Paul seront les tuteurs et les gardiens de votre monarchie; Dieu lui-même sera votre défenseur. Nous le supplions, ce Dieu tout-puissant, qui tient dans sa main le cœur des rois, d'ouvrir le vôtre à nos exhortations paternelles, afin que, docile aux préceptes de la loi divine, vous puissiez en paix et avec gloire gouverner votre royaume [1]. »

Conférence de Londres. Henri I exige impérieusement la reconnaissance de son droit d'investiture. Refus péremptoire d'Anselme.

41. Henri Beau-Clerc savait parfaitement cette théologie catholique, dont la lettre pontificale lui rappelait les principes fondamentaux; mais les investitures étaient une source si féconde de profits pour le trésor royal que, malgré tous ses engagements contraires, il était résolu à les maintenir. Anselme fut mandé à la cour pour y entendre discuter le rescrit apostolique. « Arrivés à Londres (octobre 1101), dit Eadmer, nous trouvâmes le jeune roi complétement sous la domination de son frère Courte-Heuse et des conseillers normands. Ceux-ci, exaspérés contre Anselme dont l'influence, disaient-ils, avait fait perdre au duc de Norman-

[1] Paschal. II, *Epist.* XLIX; *Patr. lat.,* t. CLXIII, col. 70. — M. de Rémusat fait de cette admirable lettre une analyse qui reflète si parfaitement l'ignorance théologique et les préjugés de nos modernes hommes d'État, que nous croyons devoir la mettre sous les yeux des lecteurs. « Pascal II, dans un langage modéré et bienveillant, dit-il, y maintenait strictement les droits contestés. Cette lettre mérite d'être lue; elle est un des nombreux exemples de la manière singulière et détournée dont se traitaient les questions qui intéressaient l'Église. L'Église se croyait, et sans doute elle se croit encore obligée de rattacher au texte et à la pensée du christianisme, qui n'a traité que de dogme et de morale, les principes et les droits qu'elle soutient pour protéger, comme institution et comme pouvoir, son existence sociale. De là un style de chancellerie plus mystique que diplomatique, mais toujours remarquable par un mélange d'habileté et d'onction qui annonce un pouvoir spirituel, je veux dire un pouvoir qui ne procède point par la force. » (M. de Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry,* p. 297.) Les hommes d'État se rencontrent fréquemment de nos jours, où l'on en essaie tant. Il n'est personne qui n'ait eu l'occasion d'en entretenir au moins un, une fois dans sa vie. Ils sont fort étonnés quand on leur parle de l'Église, dont ils ignorent absolument la constitution divine et les règles fondamentales. Dès qu'on entre avec eux dans cet ordre d'idées, auquel ils ne comprennent absolument rien, ils répondent invariablement par le mot de M. de Rémusat : « Ceci est du mysticisme. La science politique n'a rien à y voir. » Finiront-ils un jour par sentir la vérité du mot de Talleyrand, qui répétait sans cesse aux diplomates en herbe : « Avant tout, messieurs, apprenez la théologie? »

die leur maître la couronne d'Angleterre, se vengeaient en poussant Henri à une rupture avec le saint archevêque. » Nous croirions volontiers que, plus habile que les Normands eux-mêmes, Beau-Clerc affectait de se laisser inspirer par eux; mais qu'il agissait réellement selon le programme primitivement tracé par le comte de Meulan, programme dont Ordéric Vital nous a révélé l'hypocrite perfidie et dont Eadmer ne semble pas avoir eu connaissance. « Le roi, continue l'hagiographe, posa immédiatement à Anselme l'alternative ou de lui prêter serment d'hommage-lige avec promesse de sacrer tous les évêques et abbés qui auraient reçu l'investiture royale, ou de quitter sur-le-champ ses états. A cette injonction brutale, Anselme répondit : « Je vous ai déjà fait connaître les canons décrétés par le dernier concile romain auquel j'assistais en personne; je vous ai également communiqué les instructions positives et précises que je tiens du siége apostolique. Si je consentais à autoriser les investitures, je tomberais moi-même sous l'excommunication qui les frappe. J'ai promulgué cette sentence d'excommunication dans le royaume. Que deviendrait, je vous le demande, mon autorité spirituelle, si en me conformant à vos vues politiques, je me dénonçais à tous les fidèles comme excommunié? Les personnages que vous avez envoyés à Rome sont d'accord avec les nonces du saint-siége pour affirmer que le pape, conformément aux règles canoniques, a refusé, ainsi qui le prouvent d'ailleurs ses lettres, d'accorder la dispense exceptionnelle que vous lui demandiez. Je ne puis donc, sans trahir mon devoir et ma conscience, vous suivre dans la voie où vous voulez entrer. — Que m'importe tout cela? s'écria Henri. Je prétends conserver les usages des rois mes prédécesseurs. Quiconque me refuse l'hommage-lige n'a pas droit de rester dans mon royaume. — Je sais ce que signifient ces paroles, répondit Anselme : ce n'est pas la première fois que je les entends. Mais cette fois je ne quitterai pas le sol de l'Angleterre. Je vais retourner à mon église de Cantorbéry; j'y attendrai, en continuant les fonctions de mon ministère, que la violence vienne m'en arracher. » Durant cette conférence dont je ne rapporte que les traits

les plus saillants, ajoute Eadmer, les princes et les évêques, fidèles à leurs habitudes de servilisme, prirent tous parti contre leur primat. Ils rivalisaient de zèle pour enflammer encore le courroux du jeune monarque et l'engager à retirer son obédience au pontife romain. Anselme revint donc à Cantorbéry, plus résolu que jamais à se dévouer au service de Dieu pour le salut des âmes, mais profondément affligé de la nouvelle persécution qui allait frapper l'église d'Angleterre [1]. »

Nouvelle conférence à Winchester. Nouveau recours au pape. Départ pour Rome de trois évêques délégués par le roi et de deux moines envoyés par Anselme.

42. La lutte recommençait donc sur le même terrain où Guillaume le Roux l'avait précédemment engagée avec une fureur si persévérante. Henri Beau-Clerc se promettait de la soutenir avec non moins d'opiniâtreté dans le fond, mais avec une courtoisie toujours parfaite dans la forme. Il se persuadait que les caresses hypocrites réussiraient mieux contre l'Église que la tyrannie ouverte. « Quelques semaines après notre retour à Cantorbéry (probablement vers l'époque des fêtes de Noël de l'an 1101), reprend Eadmer, pendant que le bienheureux archevêque, insensible à ses injures personnelles, ne songeait qu'aux désastres qui menaçaient de nouveau la sainte Église, il reçut une lettre fort amicale dans laquelle le roi l'assurait de ses intentions pacifiques et le priait de se rendre à Winchester où il tenait sa cour, afin de concerter ensemble sur de nouvelles bases les mesures propres à rétablir la concorde entre le sacerdoce et la royauté. « Peut-être, dit Anselme en lisant ce message, la grâce de Dieu aura-t-elle touché le cœur du monarque. » Et il partit aussitôt pour Winchester. Les princes et les évêques y étaient déjà réunis. Ils firent connaître à Anselme le moyen auquel. d'accord avec le roi, ils se proposaient de recourir pour terminer le différend. Des ambassadeurs de la couronne, choisis au sein de l'épiscopat, seraient envoyés au pape Pascal II pour lui faire connaître la véritable situation de l'Angleterre. Ils auraient ordre de déclarer respectueusement que si le pontife n'adoucissait point en faveur de la Grande-Bretagne la rigueur des sentences portées contre les

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. III; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 432.

investitures, le roi se verrait contraint de renoncer à son obédience, de bannir une seconde fois le primat de Cantorbéry et de retirer à l'église Romaine le tribut du denier de Saint-Pierre. On supplia Anselme de vouloir bien lui-même adresser au pape une députation analogue. A ces conditions, une nouvelle trève serait conclue, et les choses resteraient en l'état jusqu'au retour des envoyés. L'archevêque consentit à cet arrangement provisoire, qui avait l'avantage d'assurer une paix de quelques mois. Il choisit pour ses délégués à Rome le fidèle Baudoin de l'abbaye du Bec, et un autre religieux du monastère de Cantorbéry, nommé Alexandre. D'après les instructions qu'il leur donna, ils devaient non point solliciter du pape la mitigation des décrets si justes et si nécessaires portés contre les investitures, mais le mettre en garde contre les exagérations et les menaces intéressées que ne manqueraient pas de faire entendre les envoyés royaux. Ils devaient en outre prendre note exacte de tous les détails de la négociation et conserver par écrit le texte de la réponse définitive du souverain pontife, afin d'être en mesure, le cas échéant, d'opposer un témoignage juridique aux rapports dénaturés ou travestis que les ambassadeurs du roi pourraient être tentés de faire prévaloir à leur retour en Angleterre [1]. De son côté, le roi choisit pour délégués les trois évêques Gérard de Héréford, naguère transféré au siége métropolitain d'Yorck, mais n'ayant pas encore reçu le pallium; Herbert de Norwich; Robert de Chester. Le premier avait à obtenir du souverain pontife la confirmation de sa translation récente; le second à revendiquer un droit de juridiction épiscopale sur le monastère de Saint-Edmond, situé dans son diocèse près de Suffolk, mais jouissant d'un privilége d'immunité apostolique délivré en 1071 par le pape Alexandre II. L'un et l'autre se pourvurent de grosses sommes d'argent pour mieux appuyer leurs prétentions, dit malignement Eadmer. Ils se

[1] Anselme, dans la lettre que les deux fidèles religieux devaient remettre de sa part au souverain pontife, tenait en substance le même langage. (S. Anselm., *Epist.* XLVII et XLVIII, l. III; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 78-79.)

mirent en route dans les premiers mois de l'an 1102 [1]. » La lettre royale qu'ils portaient à Pascal II était conçue en ces termes : « Je me suis vivement félicité de votre promotion au siége de la sainte église de Rome, souhaitant que les liens d'amitié qui unissaient mon père à vos prédécesseurs subsistent entre nous. Aussi, pour que les gages de bienveillance et d'affection commencent à se montrer de mon côté, je vous envoie le tribut que saint Pierre tenait des anciens rois d'Angleterre ; je veux que vous ayez de mon temps les mêmes honneurs et la même obédience que vos prédécesseurs avaient en ce royaume au temps de mon père, mais à la condition qne les pouvoirs, droits et priviléges dont mon père jouissait comme souverain de la Grande-Bretagne, me soient à moi-même confirmés et maintenus. Je tiens en effet à informer votre sainteté que, moi vivant et Dieu aidant, les prérogatives et coutumes du royaume ne subiront aucune atteinte. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, j'avais la faiblesse de tolérer un tel empiètement, tous mes barons et mon peuple entier se soulèveraient. Daignez donc, très-aimé père, après meilleure délibération, user de bienveillance à mon égard et ne point me mettre, à mon grand regret, dans la nécessité de vous retirer mon obédience [2]. »

Un incident de voyage. Arrivée des ambassadeurs à Rome. Pascal II refuse d'abroger en faveur du roi d'Angleterre les décrets contre les investitures.

43. Le voyage des trois évêques ambassadeurs et des deux moines délégués par le primat de Cantorbéry se fit de conserve. Il n'eût été marqué par aucun incident, sans une imprudence de Herbert de Norwich. « Les voyageurs étant arrivés en Bourgogne, dit Eadmer, il prit fantaisie à l'évêque de Norwich de se séparer de ses compagnons, et de traverser isolément avec sa suite personnelle la province de Lyon. Mais il ne tarda point à s'en repentir. Le comte Guy, personnage très-puissant et fort redouté dans cette contrée, *viro præpotente ac fero,* le fit prisonnier. Vous êtes, lui dit-il, un évêque anglais. Vous allez à Rome calomnier le seigneur Anselme primat de Cantorbéry, et ourdir de nouvelles trames contre cet homme de Dieu. Je ne vous

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. III, tom. cit., col. 433.
[2] Brompton, *Chronic. rer. Anglic. Script.*, x, p. 999.

laisserait point passer [1]. » Herbert protesta que tels n'étaient ni ses intentions ni le but de son voyage ; mais Guy ne voulut rien entendre. L'évêque captif redoubla ses dénégations sans le moindre succès. Enfin le noble Burgonde lui proposa de jurer sur les reliques des saints et par le salut de son âme que d'aucune façon, sous quelque prétexte que ce fût, il ne ferait sciemment aucune démarche préjudiciable à l'honneur du vénérable Anselme ou contraire à ses desseins. » L'évêque de Norwich prêta le serment et fut remis en liberté. Échappé à ce péril, mais craignant d'en trouver d'autres du même genre en achevant de traverser la province de Lyon, Herbert supplia le comte de lui fournir une escorte, offrant bien à contre-cœur quarante marcs d'argent pour la rémunération de ce service. Il avait compté sur ce trésor pour se faire à Rome des protecteurs qui lui obtiendraient gain de cause dans sa revendication contre l'abbaye de Saint-Edmond de Suffolck. Ce fut le noble Burgonde qui en profita. Après cette mésaventure, Herbert rejoignit en toute hâte ses compagnons de voyage et ne s'en sépara plus [2]. Ils arrivèrent à Rome vers le mois d'avril 1102, quelques semaines après le concile tenu au Latran dans le milieu du carême [3]. « Admis à l'audience pontificale, reprend Eadmer, les trois évêques exposèrent l'objet de leur mission, et se prosternant devant le pape, ils le conjurèrent de prévenir par une mesure de paternelle indulgence les dangers qui menaçaient l'église d'Angleterre. Pascal II écouta leur requête sans répondre un seul mot, mais son visage et ses gestes manifestaient à la fois la surprise et le mécontentement. Comme il persistait à garder le silence, les ambassadeurs royaux

[1] Nous ne savons à quelle famille appartenait le comte Guy, ce « puissant et redouté » champion de saint Anselme, dont il avait sans doute eu l'occasion de faire la connaissance durant le séjour de l'illustre primat à Lyon. Si l'évêque de Norwich ne se fut point séparé de ses compagnons de route, le moine Baudoin, qui avait habité la province de Lyon avec Anselme et qui devait être lui-même connu de Guy, eût facilement éclairci le malentendu.

[2] Eadmer, *Hist. Nov.*, loc. cit., col. 433.

[3] Cf. § v de ce présent chapitre.

continuèrent à le supplier d'adoucir en faveur de la Grande-Bretagne la rigueur des sentences portées contre les investitures. Il s'agit là pour vous-même, très-saint père, dirent-ils en terminant, d'un intérêt des plus considérables, et vous ferez bien d'y songer, *suis rebus præcavere*. — A ces mots, ne pouvant plus contenir sa juste indignation : S'agirait-il de ma tête, s'écria le pape, je ne la rachèterais point à ce prix! Jamais les menaces d'un homme ne me feront transgresser les décrets et les constitutions des saints pères. — Cette énergique déclaration mit fin à l'audience. Par ordre du pontife, deux lettres apostoliques, destinées l'une au roi Henri, l'autre à l'archevêque Anselme, furent remises la première aux évêques ambassadeurs, la seconde aux deux moines délégués par le primat. Elles étaient identiques pour le fond et maintenaient dans toute sa rigueur la prohibition des investitures [1]. » Quant à la requête personnelle de Girard, nouveau métropolitain d'York, qui sollicitait le pallium, comme elle avait été recommandée au pape par saint Anselme lui-même dans une lettre spéciale [2], elle fut admise. Mais la réclamation anticanonique de Herbert de Norwich contre le monastère de Saint-Edmond fut repoussée.

Retour des ambassadeurs en Angleterre. Conférence de Londres. Lettre de Pascal II à saint Anselme.

44. « Les ambassadeurs ne furent de retour en Angleterre qu'au mois de septembre, reprend Eadmer. Le roi convoqua aussitôt à Londres tous les princes et évêques pour une assemblée générale qui se tint à la fête de saint Michel (29 septembre 1102). Anselme s'y rendit. Le jour même de son arrivée, Henri lui fit dire de se conformer aux usages anglais et de prêter entre ses mains le serment d'hommage-lige, sinon d'avoir à sortir sur le champ du royaume. « Que le roi veuille d'abord, répondit Anselme, donner connaissance des lettres qu'il vient de recevoir du pape. Après quoi, si je le puis sans forfaire à l'honneur et à l'obéissance que je dois au siége apostolique, je m'efforcerai de lui complaire. » A cette réponse, Henri s'écria : Mais lui aussi, il a reçu des lettres du pape. Qu'il

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. III, loc. cit., col. 434.
[2] S. Anselm. Cantuar., *Epist.* XLVIII, l. III; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 79.

les fasse connaître. Quant aux miennes, qu'il sache bien que cette fois on ne les verra pas. » — A son tour, l'archevêque répliqua aux intermédiaires : « Puisque le roi ne veut point cette fois donner connaissance de ses lettres, j'attendrai qu'il lui plaise de les notifier en une autre occasion, afin de savoir quelle ligne de conduite le pape nous a tracée. » Ce calme de l'archevêque dépita le roi. En recevant de la bouche des négociateurs cette réponse si pleine de finesse et de logique, Henri laissa échapper son secret. « Il ne s'agit point, dit-il, et ne s'agira jamais entre lui et moi de lettres quelconques. Qu'il dise nettement et sans ambages si, oui ou non, il veut m'obéir. » A ce ton courroucé, à ces réticences singulières, on comprit que les lettres de Pascal II au roi ne contenaient rien de favorable au rétablissement des investitures. Autrement Henri eût été le premier à les publier, en dépit d'Anselme, jusque sur les toits. Plus il s'obstinait à les tenir secrètes, plus il donnait à entendre qu'elles n'étaient pas conformes à ses vues. Anselme lut alors et fit lire à tous ceux qui voulurent en prendre connaissance celles qui lui avaient été personnellement adressées par le souverain pontife [1]. » Elles portaient la date du XVII des calendes de mai (15 avril 1102). « Grâces soient rendues au Dieu tout-puissant qui maintient en votre personne la dignité épiscopale! disait le pape. Jeté au milieu d'une nation barbare, ni la violence des tyrans, ni la faveur des puissants du siècle, ni le fer ni le feu, ne peuvent arrêter sur vos lèvres la prédication de la vérité. Continuez, nous vous en prions, d'agir comme vous le faites, de parler comme vous parlez. Le principe de nos discours, « le Verbe de Dieu qui était dès le principe » ne vous fera pas défaut, et nous-même nous ne défaillerons point en lui, « qui est la force et la sagesse de Dieu même [2]. » Nous avons la même foi que nos pères, dans l'union du même Esprit-Saint, et « parce que nous croyons, nous parlons [3]. » — « Le Verbe de Dieu ne saurait être enchaîné [4]. » Cependant le monde nous abreuve d'humiliations. Mais du sein de nos abaissements et de notre détresse, notre âme s'élève dans la contemplation de « la

[1] Eadmer, *Hist. Nov.*, col. 434. — [2] Joan., I, 1. — I Cor., I, 24. — [3] *Ps.* CXV, 10. — [4] II *Timoth.*, II, 9.

vérité qui est de Dieu[1], » à mesure que nous sommes témoin des mensonges des hommes. Dans un synode tenu naguère au Latran, nous avons confirmé les décrets des Pères et renouvelé la sentence d'excommunication contre tout clerc qui ferait hommage-lige aux mains d'un laïque, ou qui en recevrait l'investiture d'évêchés et autres bénéfices ecclésiastiques. Ces abus sont la véritable racine de la perversité simoniaque. Des clercs ambitieux, aussi insensés que cupides, ne reculent devant aucune infamie pour capter la faveur des princes, afin d'en obtenir les honneurs et les dignités de l'Église. Oubliant que Jésus-Christ lui-même a dit : « Je suis la porte[2], » ils prétendent s'introduire par effraction dans le bercail[3]. Votre éminente sagesse, vénérable frère, connaît et respecte la vraie doctrine. En votre qualité de primat d'Angleterre, vous n'épargnez rien pour la faire prévaloir. Nous vous confirmons dans la plénitude et l'intégrité de votre juridiction primatiale, telle que l'ont exercée vos prédécesseurs. De plus, et comme prérogative personnelle, tant que la divine miséricorde conservera au royaume de la Grande-Bretagne le trésor de sainteté et de scienec qu'il possède en votre fraternité, nous vous déclarons exempt de toute autre autorité spirituelle que de la nôtre, sans que même un légat apostolique puisse vous citer à son tribunal[4]. »

Trahison des évêques-ambassadeurs. Dispense en faveur de Henri. Lettre de Pascal II au roi.

45. Rien n'était plus clair que ces paroles officielles de Pascal II. Il ne semblait pas facile de les interpréter dans le sens d'une autorisation quelconque, exceptionnellement accordée à l'Angleterre, pour conserver l'usage des investitures. Mais rien n'est impossible au génie du servilisme. « Les trois évêques ambassadeurs se présentèrent devant l'assemblée, dit l'hagiographe, et sous la foi du serment ils attestèrent que le pape leur avait octroyé de vive voix ce qu'il refusait si péremptoirement dans ses lettres. Le rescrit adressé au roi contient les mêmes prohibitions que la lettre destinée au primat, dirent-ils. Mais dans un entretien particulier, le souverain pontife nous a chargés d'assurer le roi que, tant

[1] Rom., XV, 8. — [2] Joann., X, 7.

[3] Nous avons cité intégralement (n° 21 de ce présent chapitre) cette première partie de la lettre pontificale dont nous ne reproduisons ici qu'une analyse.

[4] Paschal. II, *Epistol.* LXXIII; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col 91.

qu'il observerait les règles de la religion et de la justice, il pourrait comme par le passé conférer les investitures ecclésiastiques sans encourir l'excommunication, pourvu cependant qu'il ne remît le bâton pastoral qu'à des sujets pieux et dignes. Le pape, ajoutaient-ils, n'a point voulu nous donner cette dispense par écrit. Il s'est contenté de nous l'accorder verbalement, dans la crainte que le fait arrivât à la connaissance des autres princes de l'Europe, lesquels ne manqueraient pas, au mépris du saint-siége, de s'arroger un pouvoir semblable [1]. » Le subterfuge était habile. Les trois évêques courtisans soutinrent effrontément leur version mensongère. Elle avait l'avantage d'annuler du même coup aussi bien la lettre pontificale adressée au primat, que celle dont le roi n'avait pas voulu jusque-là communiquer le texte. Après l'explication inattendue des évêques parjures, Henri ne fit plus aucune difficulté de le rendre public. Voici la teneur de cet autre rescrit, où l'on retrouve toute la mansuétude et la fermeté apostolique de Pascal II. « Nous rendons grâces au Roi des rois, disait-il, de vous avoir maintenu sur le trône par sa miséricorde [2]. Il a voulu conserver à l'Angleterre un monarque digne du nom de chrétien. Dès votre avénement au pouvoir, vous avez rompu avec l'impiété de votre malheureux frère, châtié d'une façon si terrible par la justice de Dieu. Nous avons la confiance que vous persévérerez dans la voie de la justice; que jamais vous n'écouterez les funestes conseils qui attirent la malédiction divine sur la tête des rois, en les poussant à s'arroger le privilége des investitures ecclésiastiques. Écartez loin de vous les adulateurs qui tiennent un langage empoisonné. Votre règne ne peut être prospère, votre pouvoir s'affermir, votre grandeur et vos richesses s'accroître, qu'autant que Dieu vous sera propice. Si vous offensez ce Maître tout-puissant, ni le nombre ni la valeur de vos soldats, ni le conseil de vos princes, ni la force de leurs armes, ni l'influence de vos richesses et des leurs ne sauront vous garantir de sa ven-

[1] Eadmer, *Histor. Nov.*, l. III; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 435.

[2] C'était une allusion au danger que la descente armée de Robert Courte-Heuse en Angleterre avait fait courir à la monarchie naissante.

geance. Travaillez donc pour la gloire de ce grand Dieu et pour l'indépendance de son Église. A cette condition, vous trouverez en nous un appui solide, un concours fidèle. Jamais rien ne rompra notre amitié et notre alliance, si vous renoncez à l'abus des investitures; si vous rendez à la sainte Eglise l'honneur qui lui est dû, la liberté qu'elle a reçue de Jésus-Christ son divin fondateur. C'est par le jugement du Saint-Esprit que le siége apostolique et les conciles ont défendu aux rois, aux princes, à un laïque quelconque, de conférer les investitures ecclésiastiques. Nous maintenons cet interdit. N'est-il pas manifeste que la sainte Eglise, mère commune de tous les fidèles, ne saurait être réduite en servitude par ses propres enfants? N'est-ce pas un monstrueux sacrilége de lui imposer des pasteurs qu'elle n'a point choisis, ou qu'elle repousse? L'Eglise est l'épouse immaculée de Jésus-Christ, son roi et notre Seigneur. Puisse ce Roi divin guider votre puissance dans les sentiers de la justice, afin qu'après avoir régné glorieusement ici-bas, vous puissiez être admis au royaume éternel. *Amen* [1]. »

Démenti public donné par le moine Baudoin aux trois évêques ambassadeurs.

46. En présence d'une déclaration si positive et si nettement accentuée, la dispense secrète et verbale que les évêques ambassadeurs se vantaient d'avoir obtenue de Pascal II était plus qu'invraisemblable [2]. « Les deux fidèles religieux, Baudoin et

[1] Paschal. II, *Epist.* LXXV; *Patr. lat.,* t. CLXIII, col. 94.

[2] M. de Rémusat qui avait sous les yeux toutes les pièces de la procédure et qui savait qu'en dernier lieu Pascal II, informé, comme nous le dirons plus tard, de l'affirmation sacrilége et parjure des trois évêques ambassadeurs, avait opposé à leurs allégations apocryphes le démenti le plus formel, n'en prend pas moins le parti du roi contre le pape. Voici comment il résume cette discussion. « Que s'était-il passé à Rome, et qu'avait fait l'ambassade anglaise? On l'ignore. (*Cependant Eadmer nous l'a très-minutieusement raconté.*) Il était impossible qu'elle obtînt le désaveu des principes ultramontains. Elle ne l'obtint pas, ni même la concession écrite d'un ajournement ou d'un moyen terme. La correspondance officielle est sous nos yeux. (*Pourquoi ne pas la reproduire?*) Elle ne contient rien de semblable. Est-il impossible de supposer que dans la négociation orale, le pape ait montré plus de complaisance, et autorisé des atermoiements, s'ils étaient accordés par les deux partis? (*Mais puisqu'il était impossible d'obtenir « le désaveu des principes ultramontains, » comment est-il possible de supposer que dans la négociation orale le pape ait montré plus de complaisance? Un principe n'a-t-il de valeur qu'en audience publique? cesse-t-il d'en avoir dans l'intimité du*

Alexandre, qui les avaient accompagnés à Rome en qualité de délégués d'Anselme, se présentèrent au sein de l'assemblée, reprend Eadmer. En termes clairs et précis, ils attestèrent que le pape n'avait donné à aucun des membres de l'ambassade une explication différente du texte des lettres pontificales. Les trois évêques repoussèrent leur témoignage. « Ces choses, dirent-ils aux moines, se sont passées entre le pape et nous, sans que vous en ayiez eu connaissance. En public il nous a tenu le langage que vous avez entendu ; mais en particulier il nous a parlé d'une manière différente. — A ces mots, Baudoin, révolté d'entendre jeter au pontife du siége de Rome une calomnie aussi infamante, céda à l'ardeur naturelle de son caractère, et s'adressant aux trois évêques : Où sont ici les hommes à double face? demanda-t-il. Est-ce ainsi que vous tenez les serments de fidélité que je vous ai vus prêter à Rome entre les mains du seigneur apostolique? — Cette apostrophe fut le signal d'une véritable tempête dans l'assemblée. Les uns disaient que des communications orales, ne s'appuyant sur aucune pièce écrite, étaient absolument sans valeur. Il fallait s'en tenir aux lettres du pape munies du sceau apostolique, et admettre le témoignage désintéressé des deux moines. Les autres répondaient, avec une indignation plus ou moins sincère : Pouvez-vous hésiter entre l'assertion de trois évêques et un griffonnage tracé sur une peau d'agneau, noircie d'encre et surchargée d'une bulle de plomb? entre le serment de trois évêques et le témoignage de ces *moinillons,*

cabinet?) Cette prudence est-elle en opposition avec la politique romaine? On en jugera. Une chose mieux assurée, c'est que les trois prélats qui représentaient le roi auraient désiré qu'il en fût ainsi, ou du moins qu'on pût croire qu'il en était ainsi. Ce qui est tout à fait certain, c'est que le roi était absolu et opiniâtre. Parce qu'il n'aimait ni la guerre ni les violences, parce qu'il préférait aux voies directes les voies détournées, ne pensez pas qu'il fût médiocrement jaloux de son pouvoir. Dans la guerre qu'il entretenait contre Anselme, il montra toutes les ressources d'une volonté patiente qui se contient et ne se lasse pas. » (Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 302.) Nous ne nous lasserons pas nous-même de protester contre cette façon subreptice de dénaturer les récits les plus authentiques, en leur prêtant des réticences qu'ils n'ont point et en supprimant leurs affirmations les plus explicites.

monachellorum, qui oublient que, le jour où ils ont renoncé au monde, ils ont perdu pour jamais le droit de témoigner dans une affaire séculière? — Mais, s'écria Baudoin, ceci n'est point une affaire séculière ! — Les seigneurs du parti de la cour crurent devoir lui répondre avec une certaine déférence. Nous rendons justice, dirent-ils, à la noblesse et à la dignité de votre caractère. Toutefois notre respect pour l'ordre hiérarchique ne nous permet pas de préférer votre témoignage à ceux d'un archevêque (Girard d'York) et de deux évêques (Herbert de Norwich, Robert de Chester). — En ce cas, répliqua Baudoin, que faites-vous du témoignage officiel du pape exprimé par deux rescrits authentiques? — Quoi! s'écrièrent-ils, quand nous n'admettons pas contre la parole de nos évêques votre propre témoignage, nous recevrions celui que nous transmet une misérable peau de mouton ! — A ces mots, une protestation se fit entendre de la part de quelques religieux. — L'Evangile n'est-il donc pas écrit sur des peaux de mouton? dirent-ils. Ici l'iniquité se trahit elle-même [1]. »

Nouveau recours d'Anselme au pape pour contrôler les affirmations des trois évêques. Deux investitures épiscopales. Roger, « Lardier du roi, » évêque de éréford.

47. « Jusque-là, continue l'hagiographe, Anselme avait gardé le silence. Sa perplexité était grande. D'une part, il ne pouvait ni ne voulait en rien contrevenir aux instructions qui lui étaient apportées par les lettres apostoliques; d'autre part, il tenait à éviter le scandale d'une action canonique intentée contre trois évêques, lesquels n'eussent pas tardé à être convaincus juridiquement de parjure. Dans une situation si délicate, sa prudence lui suggéra un moyen de sauver les apparences sans compromettre les intérêts de la justice, et il se réserva de l'employer au moment opportun. Henri de son côté, s'appuyant sur le témoignage des trois ambassadeurs officiels, se montrait de plus en plus pressant. Les princes et les évêques stimulaient encore son impatience. De concert avec eux, il somma Anselme de lui prêter serment d'hommage-lige, et d'avoir à sacrer, comme le faisaient jadis ses prédécesseurs, les sujets qui auraient reçu l'investiture royale pour les évêchés. A cette nouvelle injonction, Anselme répondit : « Si les lettres du

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. III, *loc. cit.*, col 436.

souverain pontife concordaient avec les paroles qu'on lui prête, peut-être, après mûr examen, ferais-je ce que le roi exige. Mais ne voulant pas être trompé ni précipiter mon jugement dans une affaire où les dépositions orales sont contradictoires, je crois indispensable d'en référer au pape lui-même, pour savoir directement de lui la vérité. » Les évêques ambassadeurs durent éprouver une certaine inquiétude en se voyant exposés à un contrôle si redoutable. Toutefois ils n'en firent rien paraître. Ils répondirent à Anselme : « Ce que nous avons dit, nous le disons encore ; ce que nous avons attesté, nous l'affirmons de nouveau. Si vous refusez de nous croire, nous en appelons sans hésitation à l'arbitrage du siége apostolique. Au nom du seigneur pape et par son ordre, nous vous notifions d'avoir à vous conformer aux instructions verbales qu'il nous a données. Quant à la sincérité absolue de notre rapport, nous sommes prêts, quand vous le voudrez, à en fournir des preuves irrécusables. — Il ne me convient pas, répartit Anselme, d'engager une controverse avec vous sur la véracité de votre témoignage. On me dit que le roi, d'accord avec les princes, a résolu de passer outre et de reprendre, sans s'arrêter à mes résistances, l'usage des investitures. S'il donne suite à ce projet, je m'abstiendrai par égard pour vous de fulminer l'excommunication contre lui et contre les sujets investis de la sorte, jusqu'au retour des délégués que je vais faire partir pour Rome, afin de savoir de la bouche du pape lui-même la vérité exacte. Dans l'intervalle, je refuserai également la consécration épiscopale aux sujets qui auraient reçu l'investiture royale, et je ne permettrai à aucun évêque de procéder à leur sacre. » Cette réponse, loin de déplaire à Henri, le mit au comble de la joie. Dès que le primat déclarait ne vouloir point sans nouvelles instructions de Rome, sacrer les sujets qui dans l'intervalle auraient reçu l'investiture, il admettait donc que de nouvelles investitures pourraient avoir lieu. Grâce à cette interprétation dérisoirement sacrilége, Henri crut pouvoir ressaisir un privilége qui lui tenait tant à cœur. Pour en user sur le champ, il appela en triomphe deux des clercs de sa chapelle, le chancelier Roger, et un autre du même nom, son lardier, *larderarium suum*. Au premier, il conféra par la

tradition du bâton pastoral l'investiture de l'évêché de Salisbury; au second, celle du siége épiscopal de Héréford, vacant par la translation régulière de Girard, l'un des ambassadeurs revenus de Rome, à l'archevêché d'York [1]. » Un « lardier, » quelque pût être à la cour d'Angleterre le prestige attaché à cet office de cuisine, était assez mal choisi pour rehausser l'éclat des investitures royales. Du reste, le « lardier » transformé en évêque ne garda pas longtemps son titre; il devait mourir avant d'avoir vu réaliser son rêve d'épiscopat. Son collègue et homonyme, le chancelier Roger, destiné à faire sous Henri I la même fortune que Rannulf sous Guillaume le Roux, était normand d'origine. Un jour que Henri Beau-Clerc, réfugié à la cour de Robert de Normandie, passait aux environs de Caen, il entra dans une église et demanda au prêtre du lieu de lui dire la messe. Celui-ci expédia si lestement l'office divin, que les hommes d'armes de la suite du prince, émerveillés d'une telle prestesse, s'écrièrent : « Il nous faudrait un chapelain qui eût ce talent! » Leur vœu fut exaucé. « Suivez-moi, » dit Henri au prêtre expéditif : et il le trouva si habile, si accommodant de tout point, qu'il lui confia l'intendance de ses affaires et l'administration de sa maison. Devenu roi, il en fit son conseiller intime, lui donna le titre de chancelier d'abord, et en dernier lieu, comme on vient de le voir, celui d'évêque. Un mot de Guillaume de Malmesbury complète le portrait religieux et moral de ce prêtre si expéditif à dire la messe. « Roger avait un neveu, qui portait le même nom que lui, dit le chroniqueur, ou plutôt, c'était, suivant l'opinion générale, plus que son neveu! Il prétendait lui léguer en survivance la charge de grand chancelier d'Angleterre [2]. »

[1] Eadmer, *loc. cit.*, col. 437.

[2] Willelm. Malmesbur., *Histor. Novell.*, l. II; *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1416. Cf. Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 307. L'Église a toujours flétri comme une irrévérence sacrilége les messes rapides qui plaisaient tant aux hommes d'armes du jeune prince Henri. La théologie a fixé sur ce point des règles positives. Un prêtre qui « expédierait, » pour nous servir du terme que les mœurs militaires ont malheureusement introduit dans notre langage, une messe en un quart d'heure, si bref que fût d'ailleurs l'office liturgique du jour, serait difficilement excusé de péché mortel. (Cf. *Curs. Theolog. completus*, t. XXII, col. 1013.)

Lettre d'Anselme à Pascal II.

48. Cependant les délégués d'Anselme, probablement les mêmes qui avaient fait partie de la précédente ambassade, étaient repartis pour Rome avec une lettre où le primat d'Angleterre suppliait le pape de lui faire connaître la vérité. « L'archevêque d'York et les deux évêques de Norwich et de Chester ses compagnons, disait-il, ont affirmé en assemblée solennelle, sur leur foi et leur honneur épiscopal, que malgré la teneur de vos lettres ostensibles, vous les aviez, dans un entretien secret, chargés de mander au roi que, si d'ailleurs ce prince se montrait scrupuleux observateur de la justice, vous ne lui interdiriez point l'usage des investitures. Ils ajoutaient que cette dispense exceptionnelle, accordée seulement de vive voix, n'avait été consignée dans aucun acte écrit, de peur que les autres princes d'Europe, s'autorisant de cet exemple, n'en prissent occasion de rétablir partout l'abus des investitures. Ils m'ont enjoint en votre nom d'avoir à conformer ma conduite à cette instruction secrète, qu'ils affirment par serment tenir de votre bouche. Entre le texte de vos lettres apostoliques et le témoignage contradictoire de ces trois évêques, mon embarras n'est pas médiocre. Le roi me menace d'un nouvel exil si je refuse d'appliquer la dispense verbale qu'on vous attribue. Il recommence d'ailleurs ses investitures d'évêchés et d'abbayes, et il a soin de déclarer qu'il le fait en vertu de votre autorité suprême. Prosterné à vos pieds, très-saint père, dans le sentiment de la soumission la plus filiale, je vous conjure de mettre fin à mes perplexités en me faisant connaître votre volonté apostolique. Je ne crains ni l'exil, ni le dénuement, ni les tortures, ni la mort. Avec l'aide de Dieu, mon cœur est prêt à affronter tous les périls pour maintenir l'autorité du saint siége et la liberté de la sainte Église de Jésus-Christ. Il me suffira d'être renseigné d'une manière certaine sur vos intentions, afin de les exécuter ponctuellement. J'ai assisté au concile romain présidé par le seigneur Urbain II de vénérable mémoire; j'ai entendu la sentence d'excommunication fulminée contre les rois, princes et seigneurs qui s'arrogent le droit de conférer les investitures ecclésiastiques, et contre tout clerc qui les recevrait de leurs

mains. Si votre sainteté croit devoir suspendre pour l'Angleterre l'effet de cette excommunication, il me sera permis de rester dans ce royaume; si au contraire elle veut le maintenir, j'aurai à pourvoir à ma sûreté. Mais daignez, je vous prie, par vos lettres apostoliques m'indiquer clairement votre décision. Je vous supplie également de me tracer la ligne de conduite à suivre par rapport aux sujets que, dans l'intervalle, le roi aura investis d'évêchés ou d'abbayes. Pour beaucoup d'autres détails de moindre importance, je conjure votre paternité de me transmettre verbalement ses ordres par l'entremise de ceux qui lui portent ma présente lettre[1]. »

Concile national présidé à Westminster par S. Anselme.

49. Le roi et les évêques courtisans se promettaient d'opposer de nouveaux subterfuges à la réponse catégorique que Pascal II, si indignement calomnié, ne manquerait pas de faire à cette lettre. Pour eux, le point capital était de gagner du temps. Anselme le savait : mais il n'entendait pas que cette trêve forcée prolongeât davantage l'impunité des abus exécrables, des criminels désordres introduits dans l'église d'Angleterre depuis la rupture avec le saint-siége. Henri I n'osa point se refuser officiellement au désir du primat de Cantorbéry, lorsque celui-ci, invoquant les lois canoniques dont la tyrannie de Guillaume le Roux avait entravé l'action, réclama la liberté des conciles nationaux et provinciaux, telle qu'elle avait existé sous le règne du Conquérant. Profitant de la présence des évêques réunis à Londres, Anselme ouvrit dans l'église Saint-Pierre[2] le premier concile national qui eût été tenu depuis le vénérable Lanfranc d'illustre mémoire. « A ses côtés siégèrent, dit le chroniqueur, Girard archevêque d'York, Maurice évêque de Londres, Robert Bloët de Lincoln, Samson de Worcester, Robert de Chester, Jean de Bath, Herbert de Norwich, Ralph ou Radulf de Chichester, Gondulf de Rochester, Hervé de Bangor, Guillaume Gifford

[1] S. Anselm. Cantuar., *Epist.* LXXIII, l. III; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 111.

[2] *In ecclesia beati Petri, in occidentali parte juxta Londoniam sita.* Cette église de Saint-Pierre, à l'ouest de Londres, n'est autre que la chapelle de Westminster.

jadis doyen du chapitre de Rouen et qui venait d'être élu malgré sa résistance au siége de Winchester, les deux Roger, l'un de Salisbury, l'autre de Héréford, récemment investis par l'autorité royale. Osbern évêque d'Exéter, retenu dans son diocèse par la maladie, ne put se rendre au synode. Les questions disciplinaires qui furent traitées au concile étaient d'une si grande importance pour la restauration religieuse de l'Angleterre, qu'Anselme voulut en écrire de sa main le procès-verbal [1]. » Voici ce document: « L'an de l'incarnation du Seigneur 1102 (29 septembre), la quatrième année du pontificat suprême de Pascal II, la troisième depuis l'avénement de Henri glorieux roi d'Angleterre, du consentement de ce monarque, un concile fut célébré dans l'église du bienheureux Pierre à Westminster, avec l'assentiment unanime des évêques, abbés et princes de tout le royaume. Anselme archevêque de Cantorbéry et primat de la Grande-Bretagne le présida, entouré des vénérables Girard archevêque d'York, Maurice évêque de Londres, Guillaume élu de Winchester et d'un grand nombre d'autres évêques et abbés. Sur la requête adressée au roi par Anselme, les princes et seigneurs laïques assistèrent à cette assemblée, afin que les décisions qui y seraient prises fussent revêtues de la double sanction de l'autorité spirituelle et du pouvoir civil. Cette mesure était d'autant plus nécessaire que depuis plus longtemps l'interruption des synodes avait laissé le champ libre à tous les abus et éteint la ferveur de l'esprit religieux en Angleterre [2]. En premier lieu, les décrets des saints pères contre la funeste subreption de l'hérésie simoniaque furent promulgués et confirmés. On déposa ensuite plusieurs titulaires coupables de simonie, savoir Guy abbé de Pershore au diocèse de Winchester, Wimond abbé de Tavestoch dans le Devonshire, Ealdwin abbé

[1] Eadmer, *Hist. Novor.*, l. III; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 437. Cf. Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 317.

[2] Depuis les derniers conciles nationaux tenus par Lanfranc, dont les plus célèbres sont ceux de Londres et de Winchester, en 1075 et 1076, la Grande-Bretagne n'avait pas vu de ces solennelles assemblées.

de Ramsey dans le comté de Huntingdon. D'autres récemment élus, mais qui n'avaient point encore reçu la consécration abbatiale, tels que Godric de Petersbury dans le Northampton, Haimo de Cernel dans le Somerset, Égelric de Middleton dans le comté de Dorset, virent leur élection annulée. Ils durent quitter les monastères dont ils s'étaient déjà mis en possession. — Pour des motifs non moins graves, mais étrangers à l'inculpation de simonie, Richard abbé d'Ely au comté de Cambridge et Robert abbé d'Edmondsbury dans le comté de Suffolck furent également déposés [1]. — On défendit aux évêques de se constituer une cour pareille à celle des seigneurs séculiers, soit pour juger les procès civils, soit pour prendre part aux expéditions militaires. Ils devaient, conformément aux règles canoniques, avoir toujours près d'eux d'honnêtes et religieuses personnes qui pussent rendre témoignage de la régularité de leur conduite. — Il fut interdit d'affermer les titres d'archidiacres. Les titulaires qui en seront revêtus devront réellement être promus à l'ordre hiérarchique du diaconat. — Le célibat ecclésiastique sera rigoureusement observé par tous les clercs depuis leur ordination au sous-diaconat. — Défense aux fidèles d'entendre la messe des clérogames. — Les enfants d'un prêtre marié n'hériteront pas des biens de provenance ecclésiastique laissés par leur père. — Les clercs ne pourront être employés par aucun laïque ni comme intendants, ni comme procureurs, ni comme juges en matière criminelle. — Tout prêtre qui fréquenterait les tavernes et les *popinæ* (cabarets) sera interdit. — Les clercs porteront le costume de leur ordre ainsi que la tonsure, sous peine de déposition. — Les moines et clercs qui

[1] L'un et l'autre devaient leur promotion non point à une élection simoniaque mais à la volonté prépondérante du roi. Richard, ancien élève de saint Anselme à l'abbaye du Bec, était par son origine allié à la famille ducale de Normandie, devenue royale depuis la conquête de l'Angleterre. Cette parenté lui avait valu le tout-puissant patronage de Henri Beau-Clerc. Robert était fils du comte Hugues le Loup, qui avait depuis plusieurs années essayé sans succès de s'établir de force au monastère de Saint-Edmond. « Ces abbés de haut lignage, dit M. de Rémusat, étaient naturellement favorables aux prétentions toutes féodales de l'autorité temporelle. » (*Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 318.)

auraient profité du désordre général pour abandonner leur couvent ou leur église et qui refuseraient d'y rentrer, seront frappés d'excommunication. — Les dîmes ne peuvent être perçues que par les églises. (C'était une mesure prise contre la rapacité des princes et des seigneurs qui, à l'exemple de Guillaume le Roux, s'étaient partout mis en possession des dîmes ecclésiastiques.) — Les églises ni les prébendes ne peuvent se vendre ni s'acheter. (Presque tous les titulaires des bénéfices ecclésiastiques de second ordre en faisaient publiquement trafic, ainsi que le font encore les bénéficiers protestants de l'église anglicane.) — Aucune nouvelle chapelle ne pourra être érigée sans le consentement de l'évêque diocésain. — Aucune église ne devra être consacrée avant qu'il ait été pourvu à son entretien, et à l'existence du prêtre chargé d'y célébrer les divins offices. — Les abbés ne prêteront plus en personne le service militaire; ils demeureront sous le même toit que les moines et mangeront au réfectoire commun, à moins d'empêchement grave [1]. — Les religieux ne pourront administrer le sacrement de pénitence sans une autorisation écrite de leur abbé, et l'abbé ne pourra la leur accorder qu'à l'égard des fidèles dont il a charge d'âme. — Les religieux et religieuses ne pourront être parrains ni marraines. — Les moines ne pourront tenir une ferme à bail. — Ils ne devront accepter d'aucun laïque la juridiction sur un titre paroissial. Dans les paroisses qui leur ont été antérieurement concédées, ils laisse-

[1] *Ne abbates faciant milites, et ut in eadem domo cum monachis suis manducent et dormiant, nisi necessitate aliqua prohibente.* Les commentateurs anglais, et en particulier le fameux jurisconsulte anglican Selden (1584-1664) dans ses notes historiques sur l'*Historia Novorum* d'Eadmer, ont cru devoir interpréter la première partie de ce canon dans le sens que le concile interdisait aux abbés de conférer l'ordre de la chevalerie. Leur dessein, en donnant cette traduction qui n'a aucune espèce de rapport avec le contexte, était de dissimuler ce qu'ils considéraient, de la part du synode de Londres, comme un attentat à la puissance royale. On sait en effet que, d'après la théorie anglicane, la couronne seule a droit de prononcer en dernier ressort dans les questions de dogme et de discipline. Selden voulait donc établir un précédent d'après lequel l'autorité royale devait être seule compétente soit pour exiger des abbés le service militaire personnel, soit pour les en dispenser, si elle le jugeait à propos.

ront une part de revenus suffisante pour entretenir convenablement les prêtres qui y exercent le saint ministère. » Quelques autres prescriptions touchaient au luxe efféminé dont nous avons plusieurs fois fait mention ; au respect du sacrement de mariage ; aux règles à observer pour les empêchements de consanguinité ; à la fixation du droit curial dans chaque paroisse. Deux autres canons accusent la persistance en Angleterre des superstitions idolâtriques, du culte d'Odin, de la pratique païenne de l'esclavage. « Que nul n'ait la sacrilége audace de rendre un culte quelconque aux ossements des morts, aux fontaines, aux arbres, ou à tout autre objet de ce genre. L'autorité épiscopale seule détermine les honneurs à rendre aux reliques des saints et les pélerinages à faire en leur honneur. » — « Que nul n'ose renouveler le trafic infâme perpétué jusqu'à nos jours, qui consiste à vendre les hommes comme des bêtes brutes. » Voilà donc ce qu'avaient fait de la noble Angleterre le schisme insensé de Guillaume le Roux, l'alliance avec l'antipape Wibert de Ravenne, le maintien de l'abus fiscal des investitures ! Mais ce n'est pas tout encore. Et ici nous regrettons d'avoir à traduire le latin de saint Anselme, avec la crainte de ne pouvoir ni exprimer ni déguiser suffisamment dans notre idiome de telles horreurs. Voici le dernier canon promulgué au concile national de Westminster : « Tous ceux qui se rendent coupables du crime de Sodome, tous ceux qui prêtent leur concours à la perpétration de cet attentat innommable, sont frappés par le présent concile d'un anathème dont ils ne pourront être absous en ce monde qu'après une confession sincère et une pénitence suffisante. Tout clerc ou religieux publiquement noté de cette tache d'infamie sera déposé de son ordre. Jamais il ne pourra être promu à un rang supérieur dans la hiérarchie sacrée. Un laïque convaincu de ce forfait perdra ses dignités, son rang, son statut légal, dans toute l'étendue du royaume. Et comme il se pourrait trouver, hélas ! dans l'ordre sacerdotal lui-même, des complices prêts à absoudre chez les autres un crime qu'ils ne rougissent pas de commettre, l'absolution en pareil cas

est réservée exclusivement à l'évêque diocésain. » Lamentable constatation d'une immoralité qui n'eut peut-être jamais d'égale dans l'histoire ! Et cependant telle était l'effroyable universalité du mal, qu'après la fulmination de cet anathème, les pères du concile de Londres ajoutèrent la clause suivante : « Chaque dimanche, dans toutes les églises d'Angleterre, notre sentence d'excommunication sera publiquement lue au prône de la messe paroissiale [1]. »

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. III; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 437-439. — Labbe, *Concil.*, t. X, col. 728-731. M. de Rémusat, dont les conceptions théologiques ne s'élevaient pas assez haut pour comprendre que l'Eglise fondée par Jésus-Christ ne peut recevoir ses évêques de la main de César, trouve les investitures fort légitimes. Il les assimile au système concordataire, en vertu duquel les gouvernements actuels présentent au saint-siége les futurs évêques. « En France depuis un long temps, dit-il, le roi nomme les évêques, et le pape les confirme par une pure délégation spirituelle qu'il ne refuserait qu'au sujet indigne. Il institue, dit-on, les évêques; en fait, il les accepte librement, il ne les choisit pas. Ces exemples et d'autres analogues des pays catholiques, prouvent assez que, par une irrésistible nécessité, difficile à justifier en pure théorie, le pouvoir civil intervient dans le pouvoir spirituel. C'est que l'Eglise est ailleurs que dans le royaume qui n'est pas de ce monde. » (Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 278.) Le savant académicien ne se doutait pas qu'il y a autant d'erreurs que de mots dans ces quelques lignes dont s'applaudissait sans doute son génie administratif. Les investitures étaient à ses yeux aussi légitimes que nécessaires; elles constituaient le plus beau fleuron d'une couronne royale. Son étonnement ne fut sans doute pas médiocre en constatant, par les actes authentiques du concile de Westminster, le résultat moral du système des investitures, tyranniquement pratiqué par Guillaume le Roux et obstinément maintenu par Henri I. En historien impartial, il aurait dû, malgré ses répugnances personnelles, faire connaître les décisions de cette assemblée. Il n'en eut pas le courage. De tous les décrets du concile de Westminster, il en choisit un, un seul, sur lequel il insiste avec complaisance. Son choix, qu'il croyait fort spirituellement ironique, tombe sur un canon proscrivant une certaine coupe de cheveux, mise à la mode par ceux qu'on appelait alors « les efféminés, » contre lesquels Anselme avait déjà eu l'occasion de s'élever dans ses prédications à la cour de Guillaume le Roux. (Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 221.) Voici le texte de ce canon : « Ceux qui portent les cheveux longs devront les disposer de telle sorte qu'ils laissent les yeux et les oreilles à découvert : » *Ut criniti sic tondeantur ut pars aurium appareat, et oculi non tegantur.* Il ne faut pas être grand clerc pour deviner l'intérêt personnel que pouvaient avoir les jeunes débauchés, dont le concile flétrit d'ailleurs énergiquement les infamies, à se faire de leur chevelure un masque sous lequel il fût impossible de les reconnaître.

Mort inopinée de Roger le « Lardier. »

50. « Tel est, continue Eadmer, le texte officiel des décisions du concile de Londres. Elles ne furent pas longtemps observées. On abrogea tout d'abord la promulgation au prône chaque dimanche des anathèmes fulminés contre les crimes abominables qui se commettaient alors. Anselme lui-même ne crut pas, pour des motifs d'ordre public, devoir urger l'exécution de cette mesure. Il était déjà revenu à Cantorbéry, lorsqu'il reçut un message fort pressant de Roger, « le lardier du roi, » investi récemment de l'évêché de Héréford. Tombé subitement malade à Londres, Roger sentait approcher sa dernière heure; mais il voulait mourir évêque. Il suppliait donc Anselme de déléguer Maurice évêque de Londres et Gondulf de Rochester pour qu'en

M. de Rémusat affecte de ne pas comprendre l'importance d'un détail qu'il trouve au contraire puéril. Voici le savant commentaire qu'il essaie de ce canon, seul digne de son examen parmi tous ceux du concile national de Westminster. « Il fut ordonné, dit-il, que tous ceux qui auraient de longs cheveux les couperaient de manière à laisser paraître les oreilles, et que les yeux ne seraient jamais couverts; car on entendait généralement à la lettre un passage où saint Paul dénonce comme une ignominie pour un homme l'habitude de laisser croître ses cheveux (I *Cor.* XI, 14); et dans un signe de recherche et de vanité, on voyait la marque d'un vice détesté. Aussi un anathème formel est-il prononcé contre ces odieux désordres qui s'étaient, dit-on, depuis la conquête, singulièrement propagés en Angleterre et paraissaient avoir souillé jusqu'au clergé. Il faut bien, sur cette preuve et sur d'autres analogues, croire que le mal maudit par le concile et plusieurs fois dénoncé par Anselme était, au moyen âge, un vice assez commun. Mais, malgré de graves autorités, je n'hésite pas à voir une exagération puérile dans cette sévérité systématique contre les longues chevelures. Ce fut, depuis et avant même les rois chevelus, une parure chère aux races guerrières de la Germanie, que celle qui est ici proscrite par l'Église, tout au moins comme le signe d'une vie efféminée. Quand, en 1105, touchés par un sermon, le roi Henri et ses barons armés firent couper leurs longs cheveux par Serlon, évêque de Séez, dans l'église de Carentan, on peut croire qu'ils étaient bien aises de plaire au clergé de cette Normandie qu'ils venaient conquérir; ou même que, dans leur ardeur belliqueuse, ils aimaient à déposer pour le combat une parure des jours de luxe et de mollesse... L'Église a sagement réformé tout cela, et préfère aujourd'hui, je n'en doute pas, la longue chevelure artificielle des courtisans de Louis XIV à la tête rasée des favoris de Henri III. » (Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 320.) Que d'érudition dépensée en pure perte, uniquement pour détourner l'attention du lecteur et dissimuler l'épouvantable corruption que le régime des investitures faisait peser sur l'Angleterre!

toute hâte ceux-ci pussent, avant son dernier soupir, lui conférer l'onction épiscopale. A cette requête, Anselme ne put retenir un sourire attristé. Il déplorait l'aveuglement du moribond, et renvoya le messager sans aucune espèce de réponse. Roger mourut quelques jours après, et le roi s'empressa, par une nouvelle investiture, de donner sa dépouille épiscopale à un clerc nommé Reinelm, chancelier de la reine Mathilde [1]. »

Un sacre schismatique à Saint-Paul de Londres. Emeute.

51. « Henri profita de l'incident, continue le chroniqueur, pour inviter Anselme à donner au plutôt la consécration épiscopale aux deux sujets pourvus par l'investiture, ainsi qu'à Guillaume Gifford, élu depuis plusieurs années pour le siége de Winchester. L'élection de ce dernier avait eu lieu durant l'exil d'Anselme, mais Gifford n'y avait point donné son consentement : il avait refusé de recevoir le bâton pastoral des mains du roi et s'était abstenu de toute immixtion dans les affaires d'un diocèse où il ne voulait entrer que par les voies canoniques. Lorsqu'Anselme revint d'exil, le clergé et le peuple de Winchester le supplièrent de régulariser la situation de leur élu. Après un examen approfondi de toutes les circonstances de l'élection, Anselme acquit la certitude qu'elle n'était entachée d'aucun vice de simonie. Il la ratifia donc, et conduisant lui-même Guillaume à Winchester, il lui remit de sa main le bâton pastoral, symbole de juridiction ecclésiastique, au milieu des cris d'allégresse de la population entière. Rien ne s'opposait donc plus à la consécration épiscopale, et Anselme répondit au roi : « Je sacrerai de grand cœur l'élu de Winchester. Pour les deux autres titulaires qui ont reçu de vous l'investiture, je ne changerai rien aux conditions acceptées par votre majesté elle-même, lors de notre dernier arrangement amiable. » En effet, il avait été convenu, de part et d'autre, que jusqu'à ce que le pape eût fait connaître officiellement ses intentions, Anselme s'abstiendrait de toutes censures ecclésiastiques contre les sujets investis par autorité royale ; mais qu'il ne leur conférerait point le sacre [2]. La réponse d'Anselme irrita vivement

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, loc. cit., col. 440.
[2] Cf. nº 47 de ce présent chapitre.

le roi et le fit sortir de son calme habituel. « Il les sacrera tous trois, s'écria-t-il; sinon, je le jure, moi vivant, il n'en sacrera aucun ! » Et comme, malgré cette menace, Anselme persistait dans sa résolution, le roi manda l'archevêque d'York, Girard, et lui enjoignit de procéder dans le plus bref délai à la consécration des trois évêques nommés. Mais à cette nouvelle, Reinelm, le chancelier de la reine Mathilde, investi quelques jours auparavant de l'évêché de Héréford, prit la crosse et l'anneau qu'il tenait de Henri et les lui rapporta. Je déplore d'avoir eu la faiblesse de les accepter, dit-il, mais je ne pousserai pas plus loin l'oubli de mon devoir et je ne recevrai jamais en de telles conditions un sacre épiscopal qui serait une véritable exécration. Le roi furieux bannit à l'instant de sa cour ce généreux clerc. » Guillaume Gifford, l'élu de Winchester, n'eut pas le courage de Reinelm. Il s'apprêta, assez tristement d'ailleurs, à la prochaine cérémonie. Quant à Roger le chancelier d'Angleterre, ce diseur de messes expéditives pourvu par l'investiture royale de l'opulent évêché de Salisbury, il était cuirassé contre toute espèce de scrupules et avait hâte de consommer un sacrilége si lucratif. Girard, l'ambitieux archevêque d'York, l'ambassadeur parjure, n'avait pas une conscience moins élastique. « Il convoqua les évêques du royaume, dit Eadmer, et foulant aux pieds toutes les lois canoniques, il commença la cérémonie du sacre à l'église Saint-Paul de Londres. Anselme s'était retiré dans le voisinage, à la villa de Mortlake, pour attendre l'événement. Déjà Girard et les évêques assistants avaient pris place ; tout était disposé suivant le cérémonial ordinaire, et l'on procédait aux interrogations rituelles des deux *electi*, lorsque Guillaume Gifford, ne pouvant plus étouffer ses remords, fondit en larmes et éclata en sanglots. Arrachant les ornements sacrés dont il était revêtu, il s'enfuit, plein d'épouvante et d'horreur, en songeant à la profanation monstrueuse qu'il avait été sur le point de commettre. Cet incident produisit une émotion indescriptible. Pendant que les évêques consécrateurs hésitaient sur le parti à prendre, la multitude remplissait l'église d'acclamations enthousiastes pour Guillaume Gifford. « Celui-là est vrai-

ment un juste! criait la foule. Tous ces autres prétendus évêques ne sont que des mercenaires, des prévaricateurs! » Le tumulte et l'indignation populaire allaient sans cesse croissant. Le métropolitain d'York et ses complices s'échappèrent par une porte dérobée, et coururent se plaindre au roi des injures dont ils venaient d'être l'objet. Guillaume Gifford, arrêté par les soldats, fut traîné en leur présence. Ils lui reprochèrent ce qu'ils appelaient sa trahison, comme un crime de lèse majesté; le rendant seul responsable de l'émeute dont l'église Saint-Paul était le théâtre. Ils essayèrent en multipliant les menaces d'ébranler sa constance et de le faire changer de sentiments. Mais tout fut inutile. Guillaume Gifford, dépouillé de ses honneurs et de ses biens, mais riche du trésor d'une conscience pure, fut banni d'Angleterre [1]. »

Retour des délégués envoyés par Anselme. Le roi Henri I à Cantorbéry. Menaces d'exil.

52. « Anselme intervint alors, reprend le chroniqueur, et protesta contre la sentence inique qui frappait un évêque élu, un clerc dont le seul crime était d'avoir obéi aux lois canoniques et d'être resté fidèle aux conventions les plus solennelles. Il adressa ses plaintes aux principaux seigneurs d'Angleterre et en saisit le roi lui-même. Mais Henri, sourd à toutes les instances, maintint son injuste arrêt [2]. » Cependant les envoyés d'Anselme revinrent d'Italie. Des circonstances imprévues avaient allongé leur voyage. Arrivés à Rome vers l'automne de l'an 1102, ils n'y avaient point trouvé le pape, qui visitait alors la Campanie pour ramener cette province à l'obéissance au siége apostolique. Ils rejoignirent Pascal II à Bénévent, durant un concile que le souverain pontife y présidait [3]. La surprise et l'indignation du vicaire de Jésus-Christ, en apprenant l'infâme calomnie dont les trois ambassadeurs épiscopaux l'accusaient en Angleterre, furent extrêmes. Il protesta contre leurs rapports mensongers, avec une énergie dont nous entendrons bientôt l'accent ému. Deux lettres,

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. III; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 441.

[2] Eadmer, *ibid.*, col. 441.

[3] Cf. Jaffé, *Regest. pontific. Rom.*, t. I, p. 484. — Pertz, *Mon. Germ. Script.*, t. III, p. 183.

l'une destinée à saint Anselme, l'autre à l'infidèle archevêque d'York, et datées de Bénévent la veille des ides de décembre (12 décembre 1102), furent remises par lui aux envoyés anglais. Porteurs de ces rescrits apostoliques, les délégués d'Anselme rentrèrent à Cantorbéry dans la seconde semaine du carême de l'an 1103 (22 février — 1er mars). Par un surcroit de précaution que les précédents ne justifiaient que trop, Anselme, en possession de la lettre que le pape lui adressait, ne voulut point en rompre les sceaux ni en prendre isolément connaissance, de peur qu'on l'accusât plus tard d'en avoir altéré ou falsifié le texte. Il attendit l'occasion d'une entrevue avec le roi, pour lui présenter la missive pontificale dans toute son intégrité. Cette occasion, Henri, plus impatient que le primat, ne tarda point à la faire naître. « Sous prétexte d'un rendez-vous qu'il avait donné à Douvres au comte de Flandre, dit Eadmer, le roi arriva subitement à Cantorbéry dans la troisième semaine du carême (8-15 mars) et s'y arrêta trois jours, attendant, disait-il, qu'on vînt lui annoncer le débarquement du comte. Aucune nouvelle de ce genre ne devait lui être transmise ; il était venu pour autre chose. Les seigneurs de sa suite s'abouchèrent immédiatement avec Anselme. « La patience du roi est à bout, lui dirent-ils. Ne vous obstinez pas plus longtemps à lui refuser les droits dont Guillaume le Conquérant son père a joui sans conteste. Il est résolu à se porter aux dernières extrémités pour sauvegarder ce privilége héréditaire : il n'hésitera point, s'il le faut, à vous bannir du royaume et à mettre la main sur tous les biens de votre église. » A ces menaçantes déclarations Anselme se contenta de répondre : « Les délégués envoyés par moi à Rome pour contrôler les allégations des évêques ambassadeurs sont de retour avec des lettres qu'ils affirment, sous la foi du serment, être celles que le souverain pontife leur a remises en main propre. Je ne les ai point encore ouvertes ; mais que le roi daigne en prendre connaissance. Je promets de confirmer entièrement ma conduite aux instructions qu'elles renferment. » — « Non, non ! s'écria le roi, je ne veux plus de tous ces détours. Il faut en finir. Qu'ai-je à

faire du pape dans l'exercice de mon pouvoir royal? Tout ce que mes prédécesseurs ont possédé dans ce royaume est à moi. Quiconque voudrait m'en dépouiller est mon ennemi. Ceux qui m'aiment le comprendront. » — Quand on vint communiquer cette réponse à Anselme : « Je n'ai nullement la prétention, dit-il, de contester au roi ce qui peut légitimement lui appartenir; à Dieu ne plaise! Mais qu'il sache à son tour que, même pour racheter ma tête, je ne pourrais, à moins d'une dispense du pape, lui reconnaître un privilége que, moi présent, le concile de Rome a révoqué sous peine d'excommunication. » Ces pourparlers se prolongèrent avec une aigreur toujours plus vive de la part du roi. L'anxiété était grande ; le peuple de Cantorbéry craignait à chaque instant d'apprendre l'arrestation ou l'exil de son bien-aimé pasteur. J'ai vu de mes yeux, poursuit Eadmer, des princes et des conseillers royaux fondre en larmes, comme à l'approche d'une catastrophe terrible. Des prières publiques eurent lieu dans les églises; partout les fidèles imploraient la miséricorde de Jésus-Christ pour détourner de leur tête un malheur qui semblait imminent. Enfin le roi parut se calmer. Il fit transmettre à Anselme non plus des menaces mais des prières. « Vous seul êtes capable d'obtenir de Rome ce qu'on refuse à tous les autres, lui mandait-il. Je vous en conjure donc, faites en personne ce voyage. Grâce à votre intervention, je n'encourrai point le déshonneur de me voir enlever une prérogative dont jouissaient mes prédécesseurs. » Le bienheureux père comprit, ajoute le chroniqueur, que sous cette proposition se cachait un ordre d'exil. Sans témoigner la plus légère émotion, il répondit : Si le roi y consent, on pourrait renvoyer l'examen de cette question après les prochaines fêtes de Pâques (29 mars 1103), afin que les évêques et les princes du royaume en puissent prendre connaissance. — Henri accepta cet arrangement et quitta Cantorbéry [1]. »

Conférence nationale. Anselme député

53. L'intention d'Anselme en provoquant ce nouveau délai était moins de gagner du temps, que de profiter de l'assemblée qui se

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, l. III, col. 442.

officiellement au pape par le roi et par les évêques. Exil déguisé. Anselme quitte une seconde fois l'Angleterre.

réunirait à Pâques pour y donner connaissance des lettres du pape. « Le cœur du saint archevêque était profondément blessé, dit Eadmer, du refus opposé à ce sujet par le roi. Non-seulement Henri n'avait pas daigné recevoir le rescrit apostolique, mais il ne voulait même pas en entendre parler. Cette singulière conduite fit naître dans quelques esprits le soupçon que, par une indiscrétion coupable, l'un des envoyés d'Anselme en avait révélé le contenu au roi. De son côté, Anselme n'osait toujours point rompre les sceaux dont la lettre pontificale était munie, dans la crainte que Henri, sous prétexte qu'on l'aurait ouverte hors de sa présence, ne se plaignît d'une falsification subreptice. Telle était la situation réciproque, quand, après les fêtes de Pâques, Anselme se rendit à la cour. Les princes et évêques y étaient déjà réunis, et avaient pris le mot d'ordre du roi. Il ne devait plus être question des lettres de Pascal II : tous les efforts devaient tendre à faire accepter par Anselme la mission de se rendre en personne près du souverain pontife. « Vous ne sauriez refuser une démarche si importante pour la pacification de l'Angleterre, lui dirent les évêques courtisans. Quelles que soient les difficultés d'un voyage si lointain, la grandeur du but et la gloire du résultat vous récompenseront surabondamment de toutes vos fatigues. — Vous le voulez, répondit Anselme. Je suis vieux [1] et infirme, mes forces physiques défailleront peut-être en route ; mais Dieu est ma fin suprême. J'irai donc à Rome. Sachez cependant que s'il m'est donné d'arriver jusqu'au seigneur apostolique, je ne lui demanderai ni ne lui conseillerai aucune mesure qui puisse porter atteinte à mon honneur et à la liberté de la sainte Église. — N'importe! répliquèrent les officieux prélats. Le roi enverra de son côté un ambassadeur pour exposer au pape la situation et les vœux de l'Angleterre. Votre rôle se bornera à constater les faits, pour en attester ensuite l'exactitude. » L'impatience d'éloigner Anselme perce dans cette réponse. L'illustre proscrit voyait donc s'ouvrir de nouveau, non plus par

[1] Saint Anselme entrait alors dans sa soixante-dixième année.

la violence mais par une hypocrite perfidie, le chemin qui allait le ramener en exil. « Ce que j'ai dit, je vous le répète encore, ajouta Anselme. Jamais vous ne trouverez un seul de mes actes en contradiction avec mes paroles. » Il quitta aussitôt l'assemblée, revint à Cantorbéry où il ne passa que quatre jours, et le V des calendes de mai (27 avril 1103), après une heureuse traversée, reprend Eadmer, nous débarquions sur la terre de France au port de Witsand [1]. »

Arrivée d'Anselme à l'abbaye du Bec. Lecture de la lettre pontificale.

54. « Quelques jours après, continue l'hagiographe, nous arrivions à l'abbaye du Bec. Quelle joie dans ce monastère, à l'arrivée de l'homme de Dieu, qu'on n'y avait pas revu depuis l'an 1092 [2] ! Décrire toutes les fêtes, toutes les démonstrations d'amour, de respect, d'allégresse sainte qui l'accueillirent, ajoute Eadmer, cela me serait impossible. Jusque-là Anselme ne s'était point encore décidé à ouvrir la lettre de Pascal II. Dans la dernière assemblée les princes et les évêques avaient, conformément aux intentions de Henri I, refusé d'en prendre connaissance. Anselme lui-même ne voulut point en rompre les sceaux tant qu'il fut sur le territoire de la Grande-Bretagne, pour ne pas être obligé, si la lettre en avait contenu l'ordre, de fulminer contre le roi et ses complices une sentence d'excommunication nominative, mesure qui eût attiré sur les fidèles d'Angleterre la plus effroyable persécution. Ce fut donc à l'abbaye du Bec que la lettre du pape fut enfin ouverte [3]. » Voici comment le souverain pontife parlait à saint Anselme : « Nous avions reçu avec une bienveillance toute particulière les évêques que le roi d'Angleterre envoyait près de nous en qualité d'ambassadeurs. Nous espérions qu'à votre exemple, et s'inspirant, comme vous, du zèle de la foi et du courage qui conviennent à des ministres du Seigneur, ils reproduiraient fidèlement la parole de vérité, telle qu'ils l'ont entendue de notre bouche. Quelle n'est pas notre douleur en apprenant que, de retour dans leur patrie, ces évêques nous attri-

[1] Eadmer, *Histor. Novor.*, t. III, col. 443.
[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 209.
[3] Paschal. II, *Epist.* LXXXV; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 106.

buent un langage que nous n'avons jamais tenu, des intentions auxquelles nous n'avons jamais songé ! Ils affirment que nous leur avons promis, si le roi se conduisait en prince chrétien, de fermer les yeux sur la question des investitures et de ne jamais l'excommunier pour ce fait. Ils ajoutent que, par une prudence qui serait une véritable apostasie, nous avons pris la précaution de ne laisser aucune trace écrite de cette dispense, pour éviter les réclamations des autres souverains. Au nom du Dieu tout-puissant qui sonde les reins et les cœurs, et que nous prenons ici à témoin, nous déclarons que la pensée même d'un forfait aussi attentatoire aux droits de la sainte Église n'est jamais entrée dans notre âme. A Dieu ne plaise que nous parlions d'une façon, quand nous pensons d'une autre ! Si par la complicité du silence nous laissions empoisonner la sainte Église par ce fiel d'impiété et d'amertume qu'on nomme les investitures, quelle serait notre excuse lorsque nous paraîtrons devant le souverain Juge ? Si une main laïque confère le bâton pastoral symbole de juridiction, l'anneau épiscopal sceau de la foi et de la doctrine, qu'est-ce que les papes successeurs de saint Pierre ont à faire dans l'Église ? Que deviendrait l'Église elle-même, profanée par des intrus, livrée aux caprices des grands et au servilisme des petits, dépouillée de sa discipline, trahie dans sa religion et son honneur ? C'est donc en toute justice et vérité que le VIIe concile œcuménique a frappé d'anathème tous les princes laïques qui s'ingèrent tyranniquement dans l'élection et la promotion des évêques. Conformément à cette règle inviolable, les souverains actuels qui s'arrogent le droit de conférer les investitures doivent être frappés du glaive spirituel de l'excommunication. Au nom de la vérité qui est Dieu, prononçant notre jugement contre les trois évêques ambassadeurs, coupables d'avoir travesti nos véridiques paroles en paroles de mensonge, nous les séparons de la communion du bienheureux Pierre et de la nôtre, jusqu'à ce que, reconnaissant l'énormité de leur crime, ils aient donné satisfaction à l'église Romaine. Tous ceux qui, depuis la précédente trêve conclue par vous avec le roi, auraient profité du bénéfice sacrilége des investitures pour

recevoir le sacre épiscopal ou la bénédiction abbatiale, seront, ainsi que leurs consécrateurs, séparés de la communion catholique. »

Lettre de Pascal II à Girard archevêque d'York.

55. Nous avons dit que Pascal II, en même temps qu'il datait de Bénévent (12 décembre 1102) cette lettre destinée à l'illustre primat d'Angleterre, en dictait une autre pour Girard, l'infidèle archevêque d'York, le chef des ambassadeurs parjures. Que fit Girard de cette lettre pontificale, qui lui fut très-certainement remise par les délégués d'Anselme, aussitôt leur retour en Angleterre? Nous ne le savons point. Il est probable qu'il la dissimula de son mieux, sans la communiquer à personne. Mais elle a été conservée dans le *Regestum* de Pascal II, pour la honte éternelle du métropolitain apostat. « Vous vous êtes conduit vis-à-vis de nous et de la sainte église Romaine votre mère, disait le pape, d'une façon indigne. Je ne vous adresse ce rescrit que pour vous enjoindre d'avoir dans le plus bref délai à faire votre profession de métropolitain entre les mains de notre vénérable frère Anselme, archevêque de Cantorbéry. Il paraît qu'un de vos prédécesseurs, nommé Thomas, se refusa jadis à cette formalité obligatoire. La cause fut portée au jugement du seigneur pape Alexandre II, qui statua en faveur de Lanfranc et de tous ses successeurs sur le siége de Cantorbéry. Nous confirmons cette sentence et avec l'aide de Dieu nous voulons qu'elle sorte tous ses effets. — Donné à Bénévent la veille des Ides de décembre (12 décembre 1102)[1]. » Des évêques parjures et faussaires, des « lardiers » affublés des insignes de l'épiscopat, des hommes d'armes investis de la crosse abbatiale, des courtisans installés dans tous les bénéfices ecclésiastiques, des loups chargés de diriger les brebis spirituelles de Jésus-Christ, un sacerdoce clérogame, un peuple tombé au dernier degré de l'abrutissement, la corruption et le vice étalant partout leur gangrène hideuse; tels étaient les fruits des investitures royales en Angleterre. Contre ce débordement d'infamies, de cupidités, de violences et de crimes, le pape, toujours le pape. Après saint Grégoire VII, Victor III; après Victor III, Urbain II;

[1] Paschal. II, *Epist.*, LXXXVII; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 407.

après Urbain II, Pascal II. Mais alors comme aujourd'hui on persécutait le pape ; quand on ne pouvait l'incarcérer, on lui suscitait un antipape ; quand on ne pouvait enchaîner sa parole, on la falsifiait. Si du sein de l'épiscopat surgissait un homme de Dieu, un génie, un saint, comme Anselme, élevant la voix au nom de l'Église, du droit, de la justice et de la vérité, on l'expulsait violemment ainsi qu'avait fait Guillaume le Roux, ou l'on s'en débarrassait avec honneur en le chargeant de quelque mission aussi lointaine que dérisoire.

Deux lettres de Henri I à S. Anselme. Guillaume de Warlewast nommé par le roi ambassadeur à Rome.

56. Henri I qui avait imaginé cette nouvelle forme de bannissement par voie d'hypocrisie, soutint son rôle jusqu'au bout. Il écrivit à saint Anselme pour lui demander avec une sollicitude en apparence toute filiale des nouvelles de sa traversée, le priant de ne point compromettre sa santé si précieuse par un voyage trop rapide, lui recommandant de marcher à petites journées et de prendre en chemin tout le repos nécessaire. Nous n'avons plus cette lettre de Henri Beau-Clerc ; nous ne la connaissons que par la réponse qu'y fit l'illustre archevêque, avec une courtoisie officielle où le roi d'Angleterre put reconnaître l'inutilité de ses finesses politiques. « Je rends grâces à votre celsitude, disait Anselme, pour le grand amour qu'elle veut bien me témoigner, comme au plus fidèle de ses serviteurs et sujets, en prenant un tel intérêt à ma santé et en exprimant ses craintes de me voir défaillir en route. Je continuerai cependant mon voyage, car le pape me mande, par une lettre que m'apporte le diacre Tiberius, son désir de me voir à Rome aussitôt qu'il me sera possible de m'y rendre. Confiant dans la grâce de Dieu, j'espère que les dangers que vous craignez pour moi ne se réaliseront pas. Au lieu de m'arrêter en France, comme vous me le conseillez par un sentiment de bienveillance auquel je suis particulièrement sensible, j'irai à Rome accomplir la mission dont je me suis chargé en quittant l'Angleterre [1]. » Cette épître, modèle de diplomatie chrétienne, ne fut pas du goût de Henri I. Il s'empressa de répondre à saint Anselme par un billet fort laconique mais encore

[1] S. Anselm. Cantuar., *Epist.* LXXXVI, l. III ; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 123.

plus significatif, dont voici la teneur : « Henri roi des Anglais à Anselme archevêque de Cantorbéry son très-aimé père, salut. — Je vous fais savoir que j'ai choisi pour mon ambassadeur à Rome Guillaume de Warlewast, lequel se mettra en rapport avec vous, au sujet de la négociation pendante près du siége apostolique. Il serait déjà rendu à son poste, si les vents contraires n'eussent retardé son départ [1]. » Le choix de l'ancien douanier inquisiteur, de l'ambassadeur effronté de Guillaume le Roux, du clerc apostat qui avait tour à tour servi et trahi toutes les causes, en disait plus à lui seul que tout un volume de correspondance. Anselme ne pouvait plus s'y méprendre. C'était un nouvel exil qu'on lui avait ménagé, en attendant que la Providence de Dieu, se jouant des fourberies aussi bien que des violences humaines, le ramenât une seconde fois triomphant sur le siége primatial de Cantorbéry.

§ VIII. Pascal II et Philippe I.

57. En France, la question des investitures se trouvait compliquée par l'adultère public du roi Philippe I et de sa complice Bertrade. En apprenant la mort d'Urbain II, Philippe se crut délivré de toutes les censures canoniques, comme si les lois de l'Église fussent mortes avec le saint pontife [2]. Les lettres adressées par

Voyage de Gualo évêque de Beauvais à Rome. Lettres de saint Ives de Chartres à Pascal II.

[1] S. Anselm., *Epist.* LXIV, l. IV; *loc. cit.*, col. 235.

[2] *Philippus rex Francorum ut audivit Urbanum ipsum esse defunctum, perinde atque cum ipso sacræ leges extinctæ essent, fregit vincula quibus tenebatur adstrictus, idque summa injuria violatæ censuræ ecclesiasticæ.* (Baron., *Annal. Eccles.*, ad ann. 1100.) Ce qui n'empêche pas le continuateur du *Cours complet d'Hist. ecclés.*, de répéter après Rohrbacher, lequel a eu le tort de l'emprunter lui-même aux auteurs de l'*Histoire de l'église gallicane*, une insinuation calomnieuse contre la mémoire d'Urbain II. « Ce pape qui avait, dit-il, tant d'autres affaires sur les bras, dissimula la rechute du roi Philippe et son manque de parole. On murmurait, même en France, contre cette mollesse d'Urbain II. » (Rohrbacher, *Hist. univers. de l'Église catholique,* t. XIV, p. 617, in-8°, 2e édit.) C'est là une erreur historique d'autant plus regrettable que, venant d'un auteur accrédité, elle tombe sur un pape complétement innocent de ce dont on l'accuse. On sait que l'œuvre de Rohrbacher, si estimable par l'esprit de soumission au saint-siége qui l'a inspirée,

saint Ives de Chartres et par Geoffroi de Vendôme au pape Pascal II, lors de son exaltation sur le siége apostolique, nous ont appris la triste situation de l'église de France, la recrudescence des persécutions organisées par les courtisans et le parti simoniaque contre les catholiques fidèles [1]. Pour étouffer la voix de ces courageux serviteurs de l'Église et les empêcher de porter leurs plaintes au saint-siége, des hommes d'armes gardaient toutes les routes, interceptaient les correspondances écrites, arrêtaient les pélerins et les voyageurs. Ives de Chartres, résolu d'affronter tous les périls, partit pour Rome. Mais il était spécialement surveillé par la police de l'époque. « Arrivé au pied des Alpes, mandait-il à Pascal II, je fus prévenu qu'une embuscade m'était tendue à mi-chemin. A mon âge et avec mes infirmités, il m'était impossible de me hasarder dans les montagnes par des sentiers détournés. Mon compagnon de voyage, Gualo évêque de Beauvais, plus jeune et plus agile, s'est risqué ; s'il arrive sain et sauf, il dira de vive voix à votre paternité tout ce que je ne puis écrire [2]. » Ce qu'il ne pouvait écrire en détail, saint Ives l'indiquait en traits généraux, qui éclairent d'un jour sinistre les agissements de la cour de France. Ainsi, l'évêque de Beauvais Gualo, canoniquement élu et régulièrement sacré, avait été expulsé de son siége par l'influence de Bertrade. Le roi avait investi à sa place un courtisan, Etienne de Garlande, dépeint par Ives de Chartres en quatre mots, dont nous ne traduirons que

n'est, comme exécution, qu'une mosaïque composée de fragments textuellement empruntés aux ouvrages de dom Ceillier, Fleury, Longueval et des autres historiens précédents. (Cf. Glaire, *Dict. univers. des sciences ecclésiast.*, art. Rohrbacher, p. 1976.) L'étude des sources ne s'y révèle que très-accidentellement, lorsqu'il s'agit d'une controverse importante. Ce procédé devait naturellement amener bien des erreurs de fait, des lacunes, des inexactitudes de tout genre. L'accusation de « mollesse » formulée ici contre le bienheureux pape Urbain II n'aurait pu se produire, si l'auteur avait étudié la série historique des faits, tels qu'ils ressortent des correspondances échangées entre Urbain II, le légat apostolique Hugues de Lyon, et le vénérable évêque de Chartres saint Ives. (Cf. chapitre précédent, nos 28-94 et *passim.*)

[1] Cf. nos 5 et 6 de ce présent chapitre.

[2] S. Ivon. Carnot., *Epist.* cx ; *Patr. lat.,* t. CLXII, col. 129.

deux : « illettré, joueur et *lenociniis vacantem*[1]. » Trompant la surveillance des hommes d'armes échelonnés dans les gorges des Alpes, Gualo parvint jusqu'au souverain pontife et lui remit la lettre de saint Ives. « Non-seulement on nous empêche d'arriver jusqu'à vous, disait l'évêque de Chartres, mais on nous présente quotidiennement des lettres apocryphes, où le siége apostolique est censé approuver tous les excès dont nous sommes témoins. Ils sont monstrueux. Partout le mépris des lois et de la discipline ecclésiastique, l'innocence opprimée, le vice triomphant, et ce qui est plus particulièrement lamentable, ceux mêmes qui devraient être les colonnes de l'Église autorisant, justifiant et glorifiant le scandale[2]. » Dans une autre lettre, échappée également aux mains des espions, le saint évêque disait au pape : « L'obstination du roi dans son ignominieuse et criminelle conduite dépasse tout ce que je saurais dire. Faudra-t-il donc que les évêchés de France, livrés aux mains d'un autre Hérode, deviennent la récompense simoniaque d'une Hérodiade nouvelle, à laquelle on ne refuserait pas plus qu'à l'ancienne la tête de Jean[3]? » Saint Ives était bien revenu alors de ses préjugés contre Urbain II et contre l'ancien légat apostolique Hugues de Lyon. « Malgré l'interdit formel prononcé par le pape Urbain II de bonne mémoire, écrivait-il, les évêques de la Gaule-Belgique ont osé, le jour de la Pentecôte (20 mai 1100), couronner solennellement et conduire à l'église le roi Philippe, comme s'ils croyaient que la justice soit morte avec le pontife qui en fut l'héroïque défenseur[4]. » Enfin, résumant toute sa pensée dans une autre lettre à Pascal II, le vénérable évêque s'exprimait en ces termes : « Chaque jour je vois de mes yeux s'aggraver la ruine de l'église de France ; aucune main ne se lève parmi nous pour opposer

[1] S. Ivon. Carnot., *Epist.* LXXXVIII, col. 108.

[2] Ibid., *Epist.* CX, col. 128. — [3] Ibid., *Epist.* CV, col. 123, 124.

[4] *Quidam Belgicæ provinciæ episcopi in Pentecosten contra interdictum bonæ memoriæ papæ Urbani coronam ipsi regi imposuerunt, tanquam, mortuo præcone, justitiam mortuam esse crediderint.* (S. Ivon. Carnot., *Epist.*, LXXXIV, col. 105.) Que devient, en présence d'un texte si catégorique, l'accusation de « mollesse » articulée contre Urbain II ?

un rempart aux ennemis d'Israël. Dans la douleur qui me déchire les entrailles au spectacle de cette dévastation du troupeau spirituel pour lequel le Dieu rédempteur a versé tout son sang, la charité du Christ me presse de recourir à votre paternité. C'est au chef qu'il appartient de pourvoir à la défaillance des membres, *membrorum imbecillitatibus providere*, de proportionner l'énergie du remède à l'intensité et à la gravité du mal. Les légats *à latere* que le saint-siége nous envoie ne connaissent qu'imparfaitement notre situation : ils agissent de leur mieux ; mais les réformes à faire, les abus à extirper demanderaient un plus long séjour parmi nous pour être mûrement étudiés. Nul ne me paraît plus apte à remplir les fonctions de légat apostolique en France que le seigneur Hugues, archevêque de Lyon. Il les a déjà fort utilement exercées, nous en sommes témoin, pour l'honneur de l'Église romaine et pour le plus grand bien des églises de notre patrie. Sa résidence se trouve à portée de tous les évêques du royaume, lesquels, indépendamment des fatigues d'un voyage lointain, ne peuvent, sans danger pour leur liberté ou leur vie, aller en personne consulter le saint-siége. Si donc vous daignez le permettre à ma médiocrité, je vous conseillerais de rétablir l'archevêque de Lyon dans un poste où il a montré autant d'expérience que de capacité [1]. »

Hugues de Lyon envoyé à Jérusalem comme légat apostolique. Encyclique de Pascal II aux évêques de France en faveur de la croisade. Concile d'Anse.

58. Au moment où Ives de Chartres faisait en ces termes l'éloge d'un légat apostolique auquel il avait eu le tort d'adresser, deux ans auparavant, des reproches aussi violents qu'imméritées [2], il ignorait que Hugues de Lyon, trop sensible peut-être à des contradictions qui lui avaient rendu plus pénible encore l'accomplissement d'un ministère déjà si hérissé d'obstacles, venait spontanément d'y renoncer. « Dès l'an 1099, dit la chronique de Flavigny, l'archevêque-légat avait député à Rome des envoyés chargés de prier le souverain pontife de l'autoriser à entreprendre le pèlerinage de Jérusalem. Pascal II lui fit répondre que, puisqu'il

[1] S. Ivon. Carnot., *Epist.* CIX, col. 127.
[2] Cf. chapitre précédent, nº 15.

voulait accomplir ce pieux voyage, il l'autorisait à le faire, mais avec le titre et les pouvoirs de légat apostolique pour les provinces d'Asie. De même qu'il avait exercé avec tant de sagesse et de fruit ce ministère en France, disait le pape, ainsi il l'exercerait en Orient. Pascal II lui demandait seulement de ne point partir avant d'avoir mis les légats *à latere* qu'il enverrait pour le remplacer en France au courant des affaires, et de leur avoir tracé une ligne de conduite[1]. » En même temps, le souverain pontife remettait aux délégués de Hugues de Lyon une encyclique adressée « à tous les archevêques, évêques et abbés des provinces des Gaules, » pour ranimer leur zèle en faveur de la croisade. « Nous ne saurions, disait le pape, rendre assez d'actions de grâces à la miséricorde du Dieu tout-puissant qui a daigné, de nos jours, arracher les églises d'Asie au joug des Turcs et ouvrir aux chevaliers chrétiens la ville sainte, théâtre de la passion et de la mort du Sauveur. Il nous faut répondre à ces divines faveurs par de nouveaux efforts, et secourir efficacement ceux de nos frères restés en Palestine. Exhortez tous les chevaliers de vos provinces à prendre la croix pour la rémission de leurs péchés, afin d'aller défendre l'église de Jérusalem, notre mère commune. Ceux qui, déjà enrôlés pour l'expédition sainte, n'ont point encore accompli leur vœu, doivent le faire sur le champ, à moins d'empêchements de force majeure. Les transfuges pusillanimes qui ont déserté à Antioche, en l'an 1098[2], demeureront sous le poids de l'excommunication, tant qu'ils n'auront pas souscrit l'engagement de repartir pour la terre sainte. Quant à nos frères les croisés qui, après la victoire dont le Seigneur a couronné leurs armes, reviennent glorieusement dans leur patrie, nous voulons que, suivant le décret synodal promulgué à Clermont par Urbain II, notre prédécesseur de bienheureuse mémoire, ils soient remis en possession de tous leurs biens, sans que leur absence ait pu préjudicier en rien à leurs intérêts[3]. » L'encyclique de Pascal II ne resta point

[1] Hugo Flaviniacens., *Chronic.*, l. III; *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 375.
[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 531.
[3] Paschal. II, *Epist.* XXII; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 43.

complétement sans écho. Vers le mois de juillet 1100, un synode se réunit à Anse, sous la présidence de l'archevêque de Lyon. « Anselme de Cantorbéry y assista, dit Hugues de Flavigny, avec les métropolitains Raoul de Tours, Léger de Bourges, les évêques Norgaud d'Autun, Bernard de Mâcon, Gauthier de Châlon-sur-Saône, Humbald d'Auxerre, Guillaume de Paris, Ismido (saint Ismidon) de Die, et deux autres dont le chroniqueur ne nous apprend ni le nom ni le siége. En vertu des ordres du souverain pontife, on prorogea la trève de Dieu, établie au concile de Clermont, pour toute la durée de la nouvelle croisade. On délibéra sur les moyens les plus propres à assurer le succès de l'entreprise. L'excommunication fut prononcée contre tous ceux qui, déjà enrôlés sous l'étendard de la croix, l'avaient déserté, ou s'étaient dispensés de le suivre. Enfin des subsides furent votés afin de fournir à Hugues de Lyon les ressources dont il avait besoin pour son voyage d'outre-mer[1]. »

Concile d'Etampes. Philippe de Pont-sur-Seine, évêque de Troyes.

59. Le petit nombre d'évêques réunis à Anse, malgré l'importance du sujet en délibération et malgré le chaleureux appel du souverain pontife, attestait hautement la triste situation de l'église de France. L'épiscopat s'était divisé en deux camps : l'un se composait des courtisans serviles de Bertrade; ils avaient le crédit et la puissance : l'autre comptait dans son sein tous ceux qui voulaient rester fidèles au saint-siége et à leur conscience. Ils essayaient, mais inutilement, de réagir contre la scandaleuse conduite des premiers. C'est ainsi que, vers la fin de l'an 1099, un concile provincial s'était tenu à Etampes pour discuter les accusations juridiques portées contre l'évêque de Troyes, Philippe de Pont, depuis si longtemps déjà inféodé au parti de la cour[2].

[1] Labbe, *Concil.*, t. X, col. 726. — Hugo Flaviniac., *Chronic.*, l. II; *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 375.

[2] Il avait prêté son ministère au mariage adultérin et au couronnement de Bertrade. (Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 195.) Son frère Garnier, seigneur de Pont-sur-Seine, était l'un des séides armés qui arrêtaient les évêques fidèles, lorsque ceux-ci se rendaient près du pape (*Ibid.*, p. 264). L'évêque Philippe, mis en accusation par le légat apostolique, avait dû, sous Urbain II, aller à Rome implorer la clémence du bienheureux pontife, qui lui accorda

Il ne reste plus, des actes de cette assemblée, que la lettre suivante, adressée par le synode à l'évêque contumace. « Ives, par la grâce de Dieu évêque de Chartres, Guillaume de Paris, Jean d'Orléans, Gauthier de Meaux, Humbald d'Auxerre, à Philippe évêque de Troyes, salut. — Les griefs articulés contre votre fraternité au concile d'Etampes sont tellement graves et, s'ils étaient prouvés, tellement déshonorants pour le caractère épiscopal, que nous n'avons pu les entendre sans un profond étonnement et la plus vive douleur. Comme des envoyés spéciaux ont ordre de vous en communiquer l'énumération officielle, nous nous abstenons de la reproduire ici. En droit strict, nous aurions été suffisamment autorisés à prononcer contre vous une condamnation canonique, puisque, malgré la convocation régulière qui vous a été signifiée, non-seulement vous n'avez point comparu au concile, mais vous n'avez chargé personne de vous y représenter. Vos lettres d'excuse se réfèrent à de prétendus obstacles que vous n'auriez pu, dites-vous, affronter sans danger pour votre vie ou pour votre liberté; nous ne saurions admettre cette explication, puisque vous aviez tout le temps de prévenir les embûches que vous redoutiez, ou de choisir une route plus longue, il est vrai, mais complétement libre. Votre lettre elle-même accuse vis-à-vis du métropolitain de Sens (Daïmbert) un manque d'égards injustifiable. Vous ne lui adressez point personnellement votre lettre, ainsi que la loi canonique vous y obligeait, et vous ne répondez d'aucune sorte à la convocation qu'il vous avait fait parvenir. Cependant, plus enclins à la miséricorde qu'à une rigoureuse sévérité, nous avons obtenu du métropolitain un sursis en votre faveur jusqu'au quatrième dimanche de l'Avent (18 décembre 1099), jour fixé pour le sacre de l'évêque élu de Nevers [1]. D'ici là, nous vous en supplions, ne négligez point de vous présenter devant votre archevêque, pour répondre aux accusations qui pèsent sur vous. Aucune

généreusement son pardon. Mais à la mort d'Urbain II, il recommença, on le voit, ses misérables intrigues.

[1] Hervé, quarante-cinquième évêque de Nevers, fut en effet sacré le dimanche avant Noël, 18 décembre 1099.

excuse ne saurait plus être admise. Si vous persistiez dans votre contumace, les foudres de l'anathème succéderaient pour vous à l'indulgence dont vous venez d'être l'objet; mais ce ne serait point notre faute[1]. »

Une association occulte contre le saint-siége. Les cardinaux-prêtres Jean et Benoît.

60. Nous ne savons quelle suite fut donnée à cette affaire. Le parti simoniaque avait adopté en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, un procédé uniforme qui permettrait de croire dès lors à l'existence d'une société secrète embrassant l'Europe entière, prenant partout contre l'Église catholique et le saint-siége le parti des Césars et des rois. Le mot d'ordre semble avoir été d'anéantir tous les actes des conciles, tous les décrets synodaux, tous les rescrits des papes. C'est ainsi que les schismatiques romains brûlaient dans l'église de Sainte-Marie *in Rotunda* les documents relatifs aux pontificats de Grégoire VII, de Victor III et d'Urbain II[2]. C'est ainsi que le pseudo-empereur Henri IV d'Allemagne supprimait ou interceptait tous les rescrits apostoliques; c'est ainsi que Guillaume le Roux et Henri I en Angleterre les dénaturaient au gré de leur royal caprice; c'est ainsi qu'en France les courtisans de Bertrade les falsifiaient ou les faisaient disparaître. Nous n'avons donc plus les actes du concile d'Etampes de l'an 1099. Aucune des chroniques jusqu'ici découvertes ne parle de ce synode qui, sans la lettre d'Ives de Chartres, fût resté à jamais inconnu. Contre cette vaste organisation de fraude, de suppressions, d'altérations mensongères, des légats à résidence fixe étaient à peu près impuissants. Leurs propres archives n'étaient à l'abri ni des indiscrétions vénales, ni des soustractions commises par d'infimes subalternes toujours prêts à se faire payer leur complaisance au poids de l'or. La correspondance de Hugues de Lyon, si variée, si étendue, puisqu'elle embrassait toutes les églises de France et comprenait une période de dix

[1] S. Ivon. Carnot., *Epist.* LXXIX; *Patr. lat.,* t. CLXII, col. 101. — Labbe, *Concil.,* t. X, col. 716. Desguerrois, l'historiographe du diocèse de Troyes (*Saincteté Chrestienne,* Troyes, 1637, in-4°), ne fait nulle mention de cette lettre synodale.

[2] Cf. chap. précédent, n° 6.

années (1092-1101), c'est-à-dire l'histoire presque complète de la persécution religieuse suscitée par Philippe I et Bertrade, dut être extrêmement volumineuse. Or, il en reste à peine une trentaine de lettres, retrouvées dans les archives de divers diocèses, et pas une des lettres ainsi conservées ne fait la moindre allusion au scandale persévérant donné alors par le roi adultère. Il n'est donc pas douteux que la correspondance officielle de Hugues de Lyon fut anéantie par des mains intéressées à la faire disparaître. Avec des légats *à latere* non résidants, le danger était moindre. Munis de pleins pouvoirs et recevant directement leurs instructions de la bouche du souverain pontife, entre eux et Rome il n'était pas besoin d'intermédiaires. La fraude devenait contre eux à peu près impossible. Restait la violence, cette ressource suprême mais toujours inefficace des tyrans conjurés contre l'Église de Jésus-Christ. Les personnages que choisit Pascal II pour le représenter en France devaient bientôt prouver, par leur héroïque courage, qu'ils étaient dignes d'une telle mission. Ce furent deux cardinaux-prêtres : Jean du titre de Sainte-Anastasie et Benoît du titre de Sainte-Eudoxie [1].

Le cardinal-légat Jean à la cour de Philippe I. Lettre de saint Ives relative au lieu désigné pour un concile en France.

61. Ils devaient, ainsi que nous l'avons vu [2], se concerter avec Hugues de Lyon et recueillir de sa haute expérience des renseignements précis sur la situation de l'église de France. Le pape leur avait de plus enjoint de faire au préalable une démarche personnelle près du roi Philippe I, afin d'exhorter une dernière fois ce faible prince à rompre enfin les chaînes d'une passion aussi criminelle qu'ignominieuse. Ce fut le cardinal Jean qui s'acquitta de cette mission particulière. Il parut donc à la cour, mais sans vouloir communiquer *in sacris* avec le monarque et les seigneurs de sa suite. Ives de Chartres félicita le légat de cette noble attitude dans une lettre où il lui disait : « Je ne saurais trop vous remercier de votre courageuse conduite. Elle sera une leçon

[1] Pour le titre cardinalice de ces deux légats, cf. Jaffé, *Regest. pontific. Roman.*, t. I, p. 477-478 ; — *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 30.
[2] Cf. nº 58 de ce présent chapitre.

pour les évêques de la Gaule-Belgique, lesquels, malgré l'interdit prononcé par le pape Urbain II de bonne mémoire, ont admis de nouveau le roi à leur communion et lui prodiguent, dans les solennités ecclésiastiques, les honneurs accoutumés [1]. » La démarche du légat échoua contre l'obstination de Philippe I, de plus en plus aveuglé par son amour pour Bertrade. Il allait donc falloir renouveler une sentence d'anathème déjà tant de fois fulminée. Mais, pour la rendre efficace, il importait de la promulguer dans un concile solennel, où les évêques de France fussent largement représentés. « Ne fixez point le lieu de ce concile, mandait saint Ives au cardinal légat, dans une province du centre de la Gaule (c'est-à-dire sur un territoire relevant immédiatement de la juridiction royale). La pression du pouvoir civil étoufferait la discussion ; l'on n'aurait point la liberté suffisante pour réprimer tant d'horribles scandales ; la parole de Dieu serait enchaînée, et l'autorité de votre ministère compromise [2]. »

Concile indiqué à Autun. Impossibilité de le réunir. L'évêque d'Autun Norgaud. Hugues abbé de Flavigny.

62. Les légats avaient déjà fait, une première fois, l'expérience des difficultés que le vénérable évêque de Chartres leur signalait. « A leur arrivée en France, dit Hugues de Flavigny, ils avaient indiqué à Autun, pour les premiers jours du mois de septembre 1100, un concile où l'on devait procéder au jugement de Norgaud, évêque de cette ville, accusé de simonie par les chanoines de sa propre église, et coupable de nombreux actes de violence et d'arbitraire. Mais Norgaud avait eu assez d'influence pour empêcher la réunion de cette assemblée, dont il redoutait le jugement. Les légats durent transférer le concile à Valence, et l'ouvrirent le II des calendes d'octobre (30 septembre 1100) en présence d'un fort petit nombre de pères, vingt-quatre seulement, tant évêques qu'abbés [3]. » Le chroniqueur Hugues de Flavigny, qui nous a laissé un récit sommaire des actes du concile de Valence, y assistait en personne et avait un puissant intérêt aux jugements qui devaient y être rendus. Né à

[1] S. Iv. Carnot., *Epist.* LXXXIV; *Patr. lat.,* t. CLXII, col. 195.
[2] Ibid., *Epist.* LXXXIV, col. 105.
[3] Hug. Flaviniac., *Chronic.,* l. II; *Patr. lat.,* t. CLIV, col. 376.

Verdun en 1065, Hugues appartenait à la famille des empereurs d'Allemagne, Othon III et Conrad II. Elevé au monastère de Saint-Vannes (*Sancti-Vitonis*), il y avait pris l'habit monastique[1]. Quand le vénérable abbé Rodulf, expulsé par la faction césarienne de Henri IV, dut se réfugier à Saint-Bénigne de Dijon, près de Jarento, le courageux ami de saint Grégoire VII[2], Hugues le suivit dans son exil. Jarento ne tarda point à apprécier le mérite et la capacité du jeune religieux. En 1092, la persécution ayant cessé en Lorraine, Rodulf put retourner à son abbaye de Saint-Vannes, mais Jarento obtint de garder Hugues à Saint-Bénigne. Il en fit son secrétaire et le mit en relation avec saint Hugues de Cluny et le légat apostolique Hugues de Lyon, lesquels partagèrent bientôt son estime pour le pieux moine. En 1095, après le concile de Clermont, Urbain II ayant envoyé Jarento en mission près du roi d'Angleterre Guillaume le Roux, Hugues accompagna son abbé[3]. Au retour, Jarento prit la croix et partit pour Jérusalem. Son jeune secrétaire aurait voulu l'y suivre ; mais le légat apostolique Hugues de Lyon le retint, l'attacha à sa personne et le mit à la tête de sa chancellerie primatiale. En 1097, le chancelier fut élu abbé de Flavigny. Le légat apostolique ne se sépara point sans une vive douleur d'un si précieux auxiliaire. Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet. « A son vénérable frère en Jésus-Christ Hagano évêque d'Autun, Hugues serviteur de l'église de Lyon, salut. — Que de fois votre dilection s'est adressée à notre humilité pour l'aider dans la grande œuvre de la réforme du monastère de Flavigny ! Que d'efforts communs pour atteindre ce but si désirable ! Maintenant avec de nouvelles instances vous nous demandez notre très-aimé frère Hugues, moine de Saint-Bénigne de Dijon, que nous avions attaché à notre personne, que nous espérions garder toujours, dont la voix était comme notre propre voix. Votre insistance est telle que vous me l'extorquez, en quelque sorte, malgré moi. Qu'il soit donc fait selon vos désirs.

[1] Pertz, *Monum. Germ. Script.*, t. VIII, p. 278.
[2] Cf. tom. XXII de cette *Histoire*, p. 554 et 566.
[3] Cf. tom. XXIII de cette *Hist.*, p. 289.

En vertu de l'autorité apostolique qui nous a été déléguée, nous confirmons l'élection du nouvel abbé de Flavigny. Pour l'honneur de Dieu nous vous autorisons à lui donner, au nom de Jésus-Christ et avec la grâce de l'Esprit-Saint, la consécration abbatiale. En plaçant sous votre juridiction ce frère et fils très-aimé, nous le confions à votre paternelle sollicitude; vous savez quel sacrifice nous impose cette séparation, et quelle affection sainte nous unissait à lui. Notre autorité vigilante le suivra pour le protéger dans son périlleux ministère : vous-même, je l'espère, vous continuerez à lui prodiguer vos conseils et votre appui [1]. » Le nouvel abbé de Flavigny reçut la bénédiction abbatiale et prit possession de son monastère le jour de Sainte-Cécile (22 novembre 1097), et commença aussitôt la grande œuvre de réforme morale et de restauration matérielle qu'il avait à conduire de front; car dans le désordre des dernières années les intérêts temporels n'avaient pas été mieux sauvegardés que les règles de la discipline religieuse. Le vénérable Hagano le secondait de tout son pouvoir contre la résistance des moines, mais six mois après (26 juillet 1098) le saint évêque mourut. Son successeur fut ce Norgaud dont l'élection, au dire des membres du chapitre d'Autun, avait été entachée de simonie, et dont les cardinaux légats devaient examiner la validité. Déjà les chanoines avaient déféré cette cause au tribunal du souverain pontife; mais Norgaud n'avait pas laissé de se mettre en possession du siége. Son premier acte fut de provoquer l'expulsion de l'abbé de Flavigny, dans l'intention de faire rentrer ce monastère sous sa juridiction immédiate et de s'en approprier les revenus. Les moines réfractaires se firent avec complaisance les instruments de cette misérable intrigue. « Je les voyais, dit Hugues de Flavigny, se concerter clandestinement, échanger des signes d'intelligence, se communiquer des mots d'ordre. Eux, mes frères et mes fils spirituels, ourdissaient contre leur père une trame abominable. Bientôt on fit circuler sur ma conduite personnelle des calomnies

[1] Hug. Flavin., *Chronic.*, l. II, col. 355.

si infâmes, que je ne veux point par pudeur en souiller les pages de mon récit. Comme une première tentative de ce genre, essayée dès les premières semaines de mon administration, avait échoué, je me persuadais qu'il en serait de même de celle-ci. Je ne tardai pas à être cruellement désillusionné. Oh! puisse le Seigneur Dieu tout-puissant délivrer son Église de la peste de l'insubordination! Puissé-je en être la dernière victime! Parmi toutes les plaies de notre époque, celle-ci est presque universelle dans les monastères. La tourbe judaïque qui murmurait contre Moïse au désert a légué le serpent de la calomnie à la foule des moines. Parmi eux, en est-il un seul qui mérite réellement la bénédiction de son abbé? Je n'oserais répondre affirmativement, tant ils sont âpres à déchirer sa réputation, à le calomnier non pas seulement à l'intérieur du monastère, mais auprès des étrangers, se faisant ainsi les fauteurs des troubles et des scandales qui désolent l'Église [1]. » Hugues de Flavigny fut donc chassé de son abbaye. Mais on y mit des formes. Les religieux redoublèrent tout à coup d'obséquiosité à son égard. Sous prétexte des grandes fatigues auxquelles il venait d'être exposé durant les travaux de la moisson et des vendanges, on le supplia d'aller prendre quelques jours de repos à *Colticæ* (Couches), [2] prieuré dépendant du monastère. « Je cédai, dit-il, à ce conseil des factieux, le prenant comme une marque de filiale tendresse. » Quelques jours après, l'évêque Norgaud se mettait en possession de Flavigny, installait un abbé de son choix, changeait le prieur de Couches; et les moines rebelles purent s'applaudir du succès de leurs manœuvres.

Concile de Valence. Justification et réhabilitation de Hugues de Flavigny,

63. Tels étaient les agissements du nouvel évêque d'Autun, quand les cardinaux légats le citèrent à comparaître au concile de Valence, pour y être confronté avec Hugues de Flavigny d'une part, et de l'autre avec les chanoines qui articulaient contre son élection épiscopale une accusation juridique de simonie. Norgaud

[1] Hugo Flaviniac., *Chronicon,* l. II, col. 370.

[2] Couches est aujourd'hui un chef-lieu de canton (Saône-et-Loire), à six lieues d'Autun. Le prieuré bénédictin qui y était établi portait le vocable de Saint-Nicolas.

déféra cette fois à la citation qui lui était adressée. Dévoué au parti de la cour, il comptait, non sans raison, trouver parmi les évêques français qui siégeraient à Valence d'énergiques auxiliaires. Cependant l'issue ne lui fut point aussi favorable qu'il l'avait espéré. « Dès la première session, dit Hugues de Flavigny, je demandai qu'on procédât à l'examen de ma cause, m'offrant à prouver mon innocence contre tous les accusateurs qui pourraient se présenter. Aucun d'eux n'osa prendre la parole : bien que Norgaud eût amené avec lui, pour sa propre défense, un assez grand nombre de témoins, lyonnais pour la plupart, nul ne se leva contre moi. Le concile prononçant alors sa sentence, me rétablit dans tous mes droits ; on me rendit la chape et la crosse abbatiale, aux applaudissements des chanoines d'Autun, et les légats me firent prendre séance parmi les pères. Le jugement synodal fut rédigé en ces termes : « Jean et Benoît, cardinaux et légats de la sainte église Romaine, aux moines, clercs, laïques et tous autres relevant de l'abbaye de Flavigny qui se montreront de vrais enfants d'obéissance, salut. — Le saint concile, par un décret solennel, a maintenu Hugues, votre abbé, notre frère si digne de toute affection, dans les droits inaliénables qu'il possède sur votre monastère. Nous vous enjoignons donc, de la part de Dieu et en vertu de l'autorité du bienheureux Pierre, d'avoir à vous porter à sa rencontre jusqu'à Saint-Bénigne de Dijon. Là, entre les mains de notre très-cher frère Jarento [1], ce fils dévoué du saint-siége, vous renouvellerez vos serments de fidélité à Hugues votre légitime abbé, et vous le ramènerez ensuite avec honneur à votre monastère. Tant que vous n'aurez point accompli ponctuellement cet ordre que nous vous transmettons au nom du saint concile, le service divin demeurera interdit à Flavigny et dans toutes ses dépendances [2]. »

Discussion de la cause de l'évêque d'Autun.

64. Cette première affaire ainsi réglée sur le papier, la cause de l'évêque Norgaud fut introduite. Il avait pour accusateurs non-

[1] Cette mention prouve qu'à cette époque l'abbé de Saint-Bénigne était de retour de son voyage en Terre-Sainte.

[2] Hug. Flaviniac., *Chronic.*, l. II, col. 376.

seulement les chanoines d'Autun, mais les délégués de saint Hugues de Cluny et ceux du vénérable Jarento. « Ceux-ci, dit Hugues de Flavigny, articulaient à sa charge des faits d'une incontestable gravité. Avant son élection épiscopale, à l'époque où il n'était pas même dans les ordres, Norgaud avait, contrairement aux saints canons, exercé les fonctions d'archidiacre et de *cantor* dans l'église de Langres. Puis il avait acheté par simonie le titre d'archidiacre d'Autun, ce qui lui avait attiré une sentence nominative d'excommunication fulminée par l'archevêque de Lyon, alors légat apostolique. Malgré cet anathème, dont il ne prit point la peine de se faire relever, il persista dans son intrusion. La mort du vénérable évêque Hagano, dont il avait été l'adversaire le plus acharné, survint sur les entrefaites et ouvrit une nouvelle carrière à son ambition. Il posa sa candidature au siége vacant. Treize dignitaires de l'église d'Autun, dont deux archidiacres, le prévôt, le *cantor*, et beaucoup d'autres personnages aussi distingués par la noblesse que par la science, déposèrent sous la foi du serment, que pour assurer son élection, Norgaud n'avait reculé ni devant les marchés simoniaques, achetant par des promesses de bénéfices la voix des électeurs; ni devant les menaces qu'il jugeait propres à épouvanter les consciences honnêtes mais pusillanimes et à vaincre leur opposition. Les évêques français, présents au concile de Valence, prirent en majorité le parti de Norgaud. Sans entrer dans la discussion des faits, ils soutinrent que ses accusateurs n'avaient pas le droit d'être entendus dans la cause, les uns parce qu'ils étaient ses diocésains, aucun inférieur ne pouvant être reçu à déposer contre son supérieur; les autres parce qu'ayant eux-mêmes accepté les offres et les promesses dont ils dénonçaient aujourd'hui le caractère simoniaque, ils avaient consenti à l'élection et au sacre qui en avait été la suite. En sorte que, devenus à leur tour complices de la simonie, ils avaient, aux termes des canons, perdu le droit d'ester et de témoigner en jugement synodal. — Les cardinaux légats repoussèrent cette double fin de non-recevoir, en rappelant que, dans les causes de simonie, nul témoin ne

pouvait être récusé ni pour motif de subordination, ni pour indignité personnelle. Ils citèrent à ce sujet le précédent d'un concile romain présidé par le seigneur pape Grégoire VII, où un évêque convaincu de simonie avait été déposé sur le témoignage d'un abbé qui lui-même avait trempé dans l'acte simoniaque, et qui fut soumis également à la peine canonique de déposition. Les évêques français élevèrent alors une prétention d'un autre genre. Ils demandèrent que, suivant la coutume de l'église gallicane, coutume, disaient-ils, dont le pape Urbain II au concile de Clermont avait vu un exemple, et qu'il avait ainsi autorisée implicitement, Norgaud fût admis à prouver son innocence par l'attestation conforme de trois ou quatre évêques. Il est de fait, ajoute le chroniqueur, que ce procédé sommaire, qu'on appelait la « purgation par témoignage, » avait été plusieurs fois employé dans les causes épiscopales en divers conciles anciens et même dans quelques synodes tenus récemment par Hugues de Lyon; mais il serait fort difficile de justifier cet usage par des autorités canoniques. Les cardinaux-légats répondirent que, quelle que fût la validité de la preuve par voie de purgation, elle était inadmissible dans les cas de simonie, où, d'après le texte formel des canons, l'accusation doit être discutée en pleine connaissance de cause et les griefs examinés à fond. Les partisans de Norgaud, voyant s'évanouir tous leurs subterfuges, déclarèrent qu'ils en appelaient à Rome. Mais les légats refusèrent de recevoir leur appel. « Dans les circonstances ordinaires, dirent-ils, les présidents d'un concile n'ont que des pouvoirs partiels : dès lors c'est pour eux une obligation d'accueillir les appels interjetés à Rome. Mais nous avons reçu, avec notre mission dans les Gaules, la plénitude du pouvoir apostolique. Elle nous a été déléguée pour juger sur place, au nom et avec toute l'autorité du saint-siége et de l'église Romaine. Nous ne saurions donc accepter votre appel. » Les pères se trouvaient ainsi amenés à juger sur le fond. Mais ils ne pouvaient s'y résoudre; les récriminations continuèrent, et la nuit vint terminer la séance [1]. »

[1] Hugo Flaviniac., *Chronic.*, l. II, col. 380.

Sursis. Indiction d'un concile à Poitiers.

65. « Le lendemain, continue le chroniqueur, on reprit la discussion sans plus de succès, les évêques français ne voulant absolument pas procéder au jugement de Norgaud. A force d'instances, ils obtinrent un sursis jusqu'au prochain concile, indiqué à Poitiers pour l'octave de la fête de Saint-Martin (18 novembre 1100). Toutefois un nouvel incident s'était produit dans la nuit même, et les cardinaux-légats en avaient eu connaissance. Norgaud et ses émissaires s'étaient présentés chez la plupart des pères avec de riches offrandes. Quelques-uns les avaient repoussées, d'autres au contraire n'avaient fait aucune difficulté de les recevoir. Les légats en plein concile flétrirent avec indignation la vénalité de ceux-ci, félicitant de leur intégrité sacerdotale ceux qui avaient refusé de vendre leur conscience. Ils déclarèrent que, pour cette nouvelle tentative de simonie, Norgaud demeurerait interdit jusqu'au jugement définitif réservé au prochain concile. » Telle fut l'issue du synode de Valence. Hugues de Flavigny revint à Dijon, et notifia à ses moines la sentence qui le rétablissait dans ses droits abbatiaux. Les rebelles n'en tinrent nul compte. Il se présenta en personne aux portes de son monastère ; elles lui furent fermées ; il trouva le même accueil au prieuré de Couches. Partout repoussé, il se vit contraint d'aller une seconde fois porter sa plainte au concile de Poitiers.

Lettre de saint Ives aux légats pour la prorogation du concile de Poitiers.

66. Cette nouvelle assemblée préoccupait au plus haut degré les cardinaux-légats. Ils ne négligèrent rien pour la rendre plus efficace et plus solennelle. Tout d'abord, ils purent se féliciter d'en avoir, sur le conseil du vénérable Ives de Chartres, retardé de trois mois la convocation. Leur première pensée avait été de la fixer au IV des calendes d'août (29 juillet 1100) ; ils en prévinrent le saint évêque, qui leur répondit en ces termes : « J'approuve complétement le choix que vous avez fait de la ville de Poitiers, comme lieu du futur synode. La province d'Aquitaine offre le double avantage de ne point relever de la juridiction immédiate du roi, et d'être assez rapprochée du centre de la France. Mais si vous maintenez la date du IV des calendes d'août, les évêques de nos contrées ne manqueront pas de dire qu'en un si

court délai il leur serait impossible de se rendre au concile. Bon nombre d'entre eux, en effet, ne pourront arriver à Poitiers qu'après de longs détours pour éviter les embûches qui leur seront tendues sur le chemin ; ils devront se procurer à grands frais des escortes et des saufs-conduits. Il me semblerait donc plus à propos de différer jusqu'à l'automne, quand les récoltes seront terminées, et que la disette dont nous souffrons en ce moment aura pris fin. Du reste, dans l'impossibilité de confier à une lettre tous les détails que j'aurais à vous transmettre au sujet du futur concile, je charge le porteur de vous demander un rendez-vous où nous puissions conférer de ces graves intérêts [1]. » L'entrevue, si elle eut lieu, n'a pas laissé de traces dans l'histoire. Mais il est certain que les cardinaux-légats firent droit aux observations de saint Ives. Les difficultés que prévoyait le vénérable évêque devaient venir surtout de la part de Philippe I et de sa complice Bertrade, résolus à s'opposer par tous les moyens possibles à la tenue d'un concile dont ils ne pouvaient attendre qu'une sentence d'excommunication. En face d'une pareille hostilité, les cardinaux-légats rédigèrent leur lettre de convocation en termes tels, que la susceptibilité la plus malveillante ne pût en être choquée. Un exemplaire de cette lettre, adressé à Lambert évêque d'Arras, a été retrouvé par Baluze et inséré par Mansi dans la *Collectio conciliorum amplissima.* Il est ainsi conçu : « Jean et Benoît cardinaux de la sainte église Romaine et légats apostoliques, à Lambert évêque d'Arras, salut et grâce. — Selon l'antique coutume de l'église de Rome et conformément aux institutions canoniques, nous avons été délégués par le saint-siége pour venir en France présider les conciles nationaux et résoudre après délibération synodale les questions ecclésiastiques pendantes. Pour remplir les devoirs que notre mission nous impose, nous vous invitons et, au nom du souverain pontife, vous enjoignons d'avoir à vous rendre, avec les abbés de votre diocèse, pour le XIV des calendes de décembre (18 novembre 1100), dans la ville de Poitiers, où,

[1] S. Ivon. Carnot., *Epist.* LXXXIV; *Patr. lat.,* CLXII, col. 105.

avec l'aide de Dieu et votre concours, ainsi que celui des autres évêques et archevêques du royaume, nous célébrerons un concile. » Cette formule, à la fois impérative et concise, ne laissait aucun subterfuge au mauvais vouloir des courtisans du roi de France, dont le nom n'était pas même prononcé. Elle laissait cependant entrevoir aux réfractaires la menace des foudres apostoliques, s'ils osaient se dispenser de répondre à l'invitation. Lambert d'Arras, dont nous avons précédemment fait connaître le dévouement au saint-siége [1], n'était pas du nombre des évêques suspects de servilisme. Aussi le cardinal Jean faisait-il suivre la convocation officielle qu'il lui adressait d'une note autographe ainsi conçue : « Moi, Jean, serviteur de votre sainteté, je vous transmets spécialement mes salutations. Je compte expressément sur vos conseils et votre appui dans cette affaire comme dans toutes les autres. Je les sollicite de votre grâce et de votre amitié, comme un serviteur le ferait pour un maître, comme un fils pour un père. Adieu [2]. »

Importance exceptionnelle que devait avoir le concile. L'adultère royal.

67. Ce qui rendait si importante la réunion projetée, c'était précisément le point dont la lettre de convocation ne parlait pas, mais que tous les destinataires connaissaient, savoir la cause exceptionnellement grave de l'adultère royal de Philippe I et de Bertrade. Deux fils étaient nés de cette union infâme. Bertrade prétendait les substituer sur le trône de France à l'héritier légitime Louis, plus tard surnommé le Gros, mais alors très-actif, si mince de taille qu'on l'appelait l'*Éveillé,* et de plus aussi vertueux qu'intelligent. Une question dynastique de premier ordre s'agitait donc parallèlement à celle du droit canonique et disciplinaire. Comme toujours, les courtisans, clercs ou laïques, faisaient volontiers abdication de toute espèce de patriotisme aux pieds de la favorite couronnée. La fortune, dont elle distribuait à son gré les faveurs, compensait pour eux et au delà les sacrifices imposés à leur conscience. Patrie, religion, honneur, qu'est-ce que tout

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 201 et suiv.

[2] Mansi, *Concil. ampl. Collect.*, t. XX, col. 1125. — Cf. Lambert. Atrebat., *Epist.* LXI; *Patr. lat.,* t. CLXII, col. 671.

cela au prix d'une ambition satisfaite? Cependant grand nombre d'évêques refusaient courageusement, selon l'expression de saint Ives, « de fléchir le genou devant Baal[1]. » Ils gémissaient sur les désordres dont l'inconduite du roi, jointe à l'abus des investitures, avait été le signal en France. C'était en effet un spectacle lamentable que celui de la décadence des mœurs et de la discipline cléricale à cette triste époque. Voici en quels termes, dans un latin dont nous nous efforcerons d'adoucir la crudité, s'exprime à ce sujet un auteur du temps. « C'était, dit-il, la coutume en Normandie et dans la plupart des provinces de France, que les prêtres se mariassent publiquement. Ils célébraient solennellement leurs noces, ils avaient des enfants auxquels ils transmettaient en héritage leurs bénéfices ecclésiastiques. Quand ils mariaient leurs filles, ils leur donnaient, à défaut d'autres possessions, des églises en dot. Eux-mêmes, avant de contracter leur scandaleuse union, s'engageaient par serment, en présence des parents de la future, à ne jamais se séparer d'elle. Ils poussaient l'impudence jusqu'à se fermer à eux-mêmes la voie du repentir ; ils juraient de ne jamais cesser leurs sacriléges ; ils juraient de profaner toute leur vie le corps et le sang du Seigneur, de manger et de boire tous les jours à l'autel leur jugement et leur condamnation[2] ! » Ainsi, en France comme en Angleterre, en Allemagne, en Lombardie, partout où avait

[1] S. Ivon. Carnot., *Epist.* XXIV; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 36.

[2] Gaufred. Crass., *Vit. Bernard. Tironens.*, ap. Bolland., *Act. SS.*. XIV *april.*, p. 234. Les historiens de l'école gallicane, préoccupés de soutenir les prétendus droits des souverains laïques contre la papauté, dans la querelle des investitures, ont soigneusement dissimulé ces abominables résultats d'un empiétement sacrilége. Voici le texte latin de l'hagiographe. *Porro pro consuetudine tunc temporis per totam Normanniam hoc erat, ut presbyteri publice uxores ducerent, nuptias celebrarent, filios ac filias procrearent, quibus hæreditario jure post obitum suum ecclesias relinquerent. Filias suas nuptui tradentes, multoties, si alia deesset possessio, ecclesiam dabant in dotem. Dum autem uxores acciperent, antequam eas sibi conjungerent, in præsentia parentum jurabant quod nunquam eas desererent. Hoc itaque facientes, juramento se alligabant, quod nunquam fornicatores esse desinerent, nunquam ad Christi corpus et sanguinem nisi rei et indigni accederent, et indigne accedentes judicium sibi manducarent et biberent.* (*Patr. lat.*, t. CLXXII, col. 1397.)

prévalu le système des investitures, le résultat avait été le même ; partout « s'était affadi le sel de la terre[1], » et une immense corruption avait envahi le sacerdoce. L'œuvre de régénération entreprise et soutenue avec la plus héroïque persévérance par Grégoire VII, Victor III, Urbain et Pascal II, fut donc véritablement une œuvre de salut public pour l'Europe. Elle devait triompher, avec la grâce de Dieu, par le concours de deux auxiliaires d'un genre différent, par le zèle des ordres religieux et par la foi profonde alors des populations chrétiennes. Mais avant de dompter la résistance des empereurs, des rois, des princes, de tous les puissants du monde, l'Église devait affronter encore d'autres orages et subir de nouvelles persécutions.

Lettre de S. Hildebert évêque du Mans pour s'excuser de ne pouvoir assister au concile.

68. On peut se rendre compte de la situation faite au clergé fidèle par la tyrannie féodale de ce temps, en lisant la lettre que le vénérable Hildebert, évêque du Mans, adressait aux cardinaux-légats pour s'excuser de ne pouvoir se rendre au concile de Poitiers. « Les tribulations auxquelles nous sommes en proie, disait Hildebert, nous portent à désirer ardemment la tenue des conciles, et cependant elles me mettent personnellement dans l'impossibilité d'y assister. Les épreuves que je viens de traverser ont brisé toutes les forces de mon âme, anéanti toutes mes facultés, au point qu'il ne me reste plus qu'une seule consolation, l'habitude de souffrir. Depuis trois ans que dure cette tempête, chaque jour une blessure s'est ajoutée à une autre blessure, une lamentation à une lamentation. Depuis trois ans que je suis évêque, la ville du Mans a changé six fois de maîtres; ils se sont succédé le fer et la flamme à la main dans un pouvoir éphémère. Le peuple opprimé s'est vu contraint de se soumettre à un tyran (Guillaume le Roux), que la force lui imposa, au mépris des droits du légitime seigneur (Hélie, comte du Maine). La population dut feindre pour le tyran un amour et un zèle en contradiction avec tous les sentiments du patriotisme. La force seule faisait loi; on eût dit que la violence s'exagérait elle-même

[1] Matth. v, 13.

en prévision du peu de temps qu'elle aurait à s'exercer. Le chevalier qui gouvernait au nom du roi d'Angleterre inventait chaque jour de nouvelles catégories de prétendus crimes dont les riches seuls étaient coupables, afin d'avoir un prétexte pour s'emparer de leurs biens. La confiscation ne s'arrêta que lorsqu'il n'y eut plus rien à prendre. Les sanctuaires du Seigneur ne furent point épargnés. Tout ce qui appartenait à l'église du Mans dans les campagnes voisines fut livré au pillage et à l'incendie. A l'intérieur de la ville, presque toutes les maisons du chapitre et de la mense épiscopale eurent le même sort. Le peu qui reste encore debout a été spolié par la soldatesque ; les ressources avec lesquelles nous pouvions nourrir les pauvres n'ont pas été plus respectées que les ornements et les vases sacrés de nos églises. Tout a été brisé, souillé, profané. Rien n'a échappé aux mains de ces hordes de brigands, qui se mettent à la solde de tous les entrepreneurs de crimes, mais qui ne voudraient à aucun prix s'enrôler sous les étendards de la justice et du droit. Le clergé de mon diocèse, victime de leur fureur, est réduit à une telle pénurie qu'on estime heureux celui qui, au pied de la lettre, ne meurt pas de faim. Privé de tout, il borne ses vœux au morceau de pain qui le fait vivre un jour après l'autre. La misère de mes prêtres me fait sentir plus vivement le poids de la mienne : je ne puis la soulager, car personne ne vient au secours de ma propre détresse. Il serait trop long de vous dire avec quelle persévérance tyrannique le roi d'Angleterre, oubliant tous les devoirs d'un prince chrétien, s'est acharné contre l'Église, jurant de ne laisser en liberté aucun évêque avant de l'avoir contraint à quelque sacrilége. Il voulait me forcer d'abattre les tours de ma cathédrale. Sur mon refus, il m'emmena captif en Angleterre pour y être jugé par les tribunaux de ce royaume. La tempête faillit mettre en pièces le navire sur lequel j'étais monté. Échappé presque nu à ce péril, d'autres orages non moins furieux m'attendaient à la cour du tyran. Revenu enfin dans ma ville épiscopale pour y être témoin de la misère et de la détresse générale, je me propose, aus-

sitôt qu'il me sera possible, de faire un pèlerinage au tombeau des apôtres. Au milieu de mes tribulations, les conseils et l'appui que le pontife de Rome daignera nous accorder sont mon unique espérance. Veuillez donc, je vous prie, accueillir avec bonté mon excuse, et considérer que mes faibles ressources ne pourraient suffire à la fois aux frais du voyage de Rome et à ceux qu'entraînerait ma présence au concile de Poitiers. Le peu que j'ai sauvé des ruines de l'incendie, épave d'un véritable naufrage, me laisserait au dépourvu à moitié route [1]. »

La commune au Mans.

69. Cette touchante épître, écrite par un évêque français, victime comme saint Anselme de la tyrannie de Guillaume le Roux, se rattache à toute une série d'attentats qui ensanglantèrent à cette époque la province du Maine. Nous avons dit précédemment que, la branche masculine des comtes du Mans s'étant éteinte en 1090, Hugues de Ligurie, second fils du marquis Azzo d'Este, appelé en qualité d'agnat à recueillir l'héritage vacant, s'était empressé de le vendre à son cousin Hélie, seigneur de Beaugency et de La Flèche, pour le prix de mille *solidi* d'or [2]. Mais d'un côté les comtes d'Anjou revendiquaient leur droit de mouvance sur le Maine; et d'autre part Guillaume le Conquérant avait le projet de s'en emparer comme d'un appendice naturel du duché de Normandie. Des guerres locales de seigneurs à seigneurs, de châteaux à châteaux, commencèrent alors, suivant que chacun arborait le drapeau de l'Anjou ou celui d'Angleterre. La ville du Mans, menacée par les deux partis rivaux, demeura fidèle au comte Hélie; elle se constitua en commune, et chacun des citoyens s'arma pour la défense de la patrie. Ce nom de « commune, » *communitas*, n'avait, on le sait, aucunement la signification odieuse que lui a de nos jours imprimée le socialisme moderne. Il représentait le régime municipal, tel qu'il subsistait depuis des siècles en Italie, et notamment dans les états pontificaux [3]. » A la mort de Guillaume le Conquérant, Robert Courte-

[1] Vener. Hildebert. Cenoman., *Epist.* VIII, l. II; *Patr. lat.*, t. CLXXI, col. 215.
[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 154 et 166.
[3] Cf. *ibid.*, p. 112.

Heuse, héritier du duché de Normandie ayant conclu un traité d'alliance avec le comte Hélie, la province du Maine jouit de quelques années de tranquillité relative. Mais tout changea de face en 1096, lorsque, partant pour la croisade où il devait si brillamment signaler sa valeur, Robert eut hypothéqué ses états à son frère Guillaume le Roux. Le comte Hélie avait lui-même fait vœu de prendre la croix et de partir pour l'expédition sainte. « Il crut devoir, dit Ordéric Vital, en informer le roi d'Angleterre, qui se trouvait alors à Rouen. Roi, mon seigneur, lui dit-il, par le conseil du pape j'ai pris la croix pour le service de Jésus-Christ notre Dieu, et j'ai fait vœu de partir pour Jérusalem avec toute la noblesse de ma province. Comme votre féal, je viens faire appel à votre amitié et m'assurer que, durant mon absence, vous ne ferez aucune entreprise contre mes états. — Allez où vous voudrez, répondit Guillaume. Mais avant tout, remettez entre mes mains la ville du Mans et tout le comté. Mon père en fut maître jadis ; à mon tour, je veux les avoir. — Le comté du Maine appartenait à mes aïeux, répliqua Hélie. J'en suis légitime et libre possesseur ; avec l'aide de Dieu, je le transmettrai à mes fils. Si vous croyez avoir un droit quelconque sur ce domaine, je suis prêt à soutenir ma cause au tribunal des rois, comtes et évêques, qu'il vous plaira de choisir pour arbitres. — Ce n'est pas là ma façon de procéder, s'écria Guillaume. Quand je plaide une cause, c'est à la tête de mes régiments d'archers. Cent mille lances me font gagner tous mes procès. — A ces mots, Hélie gardant tout son sang-froid, répondit au tyran : Je voulais aller, au nom du Seigneur, combattre les infidèles sur les plages lointaines de l'Asie. Mais puisque je trouve ici un prince qui abjure la loi du Christ pour se faire païen, je garderai ma croix sur l'épaule, je le combattrai, et malgré la disproportion du nombre, avec l'aide de Jésus-Christ, j'en triompherai [1]. » Après cette déclaration de guerre, le comte revint au Mans, plaça des garnisons dans ses châteaux forts, et se prépara à une résistance énergique.

[1] Orderic. Vital, *Histor. eccles.*, l. X, cap. VI; *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 730.

Election de S. Hildebert au siége du Mans. Difficultés. Sacre.

70. Sur les entrefaites, l'évêque du Mans, Hoël, vint à mourir (26 juin 1096), après neuf ans d'un épiscopat dont les violences de Guillaume le Conquérant avaient plus d'une fois troublé le cours. Celles que Guillaume le Roux réservait encore à l'église du Mans devaient être bien autrement terribles. Elles commencèrent à l'élection même du nouvel évêque. Hoël avait eu pour archidiacre Hildebert, prêtre aussi vertueux que capable, dont la science et le mérite étaient universellement appréciés dans la province du Maine, et dont le nom vénéré a pris place parmi les saints du XIIe siècle[1]. Né en 1055 dans le diocèse du Mans, au village de Lavardin près de Vendôme, d'une famille noble mais peu opulente, Hildebert, offert dès son enfance par ses pieux parents au monastère de Saint-Martin de Tours, y fut élevé sous la direction de l'abbé Albert. Son intelligence précoce, son ardeur pour l'étude, une piété vive et tendre le signalèrent bientôt à l'attention de ses maîtres. Éloquence, poésie, histoire, littérature sacrée et profane, ces diverses branches de la science ecclésiastique lui devinrent familières. Il excellait dans chacune d'elles, au point qu'un siècle après sa mort ses épîtres étaient restées classiques, et qu'on les mettait avec celles de Cicéron entre les mains des jeunes étudiants. « Enfant, on me faisait apprendre dans les écoles, dit Pierre de Blois, les épîtres d'Hildebert, si remarquables par l'élégance du style et la suave urbanité[2]. » Cet éloge de Pierre de Blois a été ratifié par les auteurs de l'*Histoire Littéraire,* qui placent Hildebert au premier rang parmi les littérateurs chrétiens de cette époque[3]. L'église du Mans avait alors une école épiscopale florissante. Hildebert fut mis à sa tête, et durant dix-neuf ans de professorat (1087-1092), l'éleva à un degré de splendeur inconnu avant lui[4]. Pour récompenser les services du pieux et savant écolâtre, Hoël lui conféra la dignité d'archidiacre. Dans ce

[1] La fête du vénérable Hildebert, mort archevêque de Tours en 1134, se célèbre le 18 décembre.

[2] Petrus Blesens., *Epist.* CI, *De puerorum institutione*; *Patr. lat.,* t. CLXXI, col. 131.

[3] *Hist. Litt. de France,* t. XI, p. 250.

[4] Cf. Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans,* t. III, p. 403.

nouveau poste, Hildebert montra la même supériorité et le même talent dont il avait déjà donné tant de preuves. Durant un voyage à Cluny où il accompagna son évêque, saint Hugues fixa à diverses reprises sur l'archidiacre un regard que l'esprit de prophétie illuminait. Puis de sa voix la plus douce, le vénérable abbé lui dit : « Ne faites point défaut à la grâce de Dieu. La Providence a sur vous de grands desseins. Elle vous réserve un autre ministère que celui dont vous êtes maintenant chargé. » Peu de temps devait s'écouler entre cette prédiction et son accomplissement. Hildebert, qui nous raconte lui-même le fait, ajoute : « Cette parole retentit jusqu'au fond de mon cœur. Pendant l'heureuse journée qu'il me fut donné de passer avec l'homme de Dieu, le temps s'écoula tout entier en oraisons et en colloques spirituels. La renommée m'avait déjà appris les merveilles de sainteté, de mansuétude, de grâces célestes dont sa vie était pleine, mais je trouvai la réalité supérieure encore à ce qu'on en pouvait dire. Je ne me lassais point d'admirer l'ordre angélique que la vigilance d'un tel pasteur faisait régner au milieu de son troupeau [1]. » La mort inopinée de l'évêque Hoël, survenue dans les critiques circonstances que nous avons fait connaître, marqua pour Hildebert le changement providentiel prédit par saint Hugues de Cluny. Rien cependant, au point de vue humain, ne pouvait faire croire à la réalisation de la prophétie. Non-seulement l'humble archidiacre ne posa point sa candidature à l'évêché vacant, mais dans la situation où se trouvait le diocèse il semblait absolument impossible de songer à lui. Guillaume le Roux, à la première nouvelle de la vacance du siége, avait déclaré sa ferme volonté d'intervenir dans la future élection en vertu de sa prétendue suzeraineté, ajoutant qu'il ne permettrait pas la promotion d'un sujet originaire de la province du Maine. Le comte Hélie, menacé déjà de tout le cour-

[1] Hildebert. Cenomannens., *Vit. S. Hug. Cluniac.*, cap. III, nº 19; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 872. — Ces paroles d'Hildebert prouvent clairement qu'il n'avait point, comme quelques auteurs modernes l'ont prétendu, embrassé durant sa jeunesse la profession monastique à Cluny. Autrement il aurait connu saint Hugues avant ce voyage, qui eut lieu vers l'an 1095.

roux du puissant monarque, n'avait garde de l'aigrir davantage par une résistance ouverte. Il convint avec le roi d'Angleterre de diriger les suffrages des électeurs sur le doyen du chapitre, Geoffroy, breton d'origine, frère de Judicaël évêque d'Aleth (Saint-Malo), personnage recommandable par le talent et la naissance plus peut-être que par la modestie, car Ordéric Vital raconte que, dans sa joie prématurée, se croyant déjà sûr du succès, il avait fait préparer un festin magnifique pour le soir de sa future élection. « Mais, ajoute le chroniqueur, le clergé et le peuple réunis pour le vote acclamèrent spontanément l'archidiacre Hildebert de Lavardin, qui malgré sa résistance, fut intronisé sur la chaire épiscopale au chant du *Te Deum*, répété avec des transports d'allégresse par des milliers de voix [1]. » Le comte Hélie protesta contre cette élection; Geoffroy et ses partisans firent de même; Guillaume le Roux accentua plus vivement que jamais ses menaces. Au sein du chapitre, un chanoine nommé Hilgot, dont la vie était un tissu de scandales, de rapines et de sacriléges [2], organisa la résistance. Des lettres furent adressées aux évêques des provinces voisines pour leur dénoncer Hildebert comme un prêtre indigne. La calomnie fut poussée jusqu'aux plus révoltants excès. Nous en avons la preuve dans une lettre écrite alors par le vénérable évêque de Chartres, auquel les factieux avaient dépeint le nouvel élu comme un monstre d'infamie. Saint Ives ne connaissait point personnellement Hildebert. En recevant la dénonciation et avant d'y répondre, il s'adressa directement à lui en ces termes : « Ives humble ministre de l'Église de Chartres, à Hildebert élu de l'église du Mans, gage de sincère dilection. — Suivant le mot de la Sagesse : « Les blessures faites par un ami valent mieux que les caresses hypocrites d'un ennemi [3]. » Je prie donc votre fraternité de ne point s'offenser de la franchise avec laquelle je vais lui parler, non dans une intention hostile, mais

[1] Orderic. Vital, *Histor. eccles.*, l. X, nº VI; *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 732.

[2] Cf. Dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, t. III, p. 350, 355 et 433.

[3] *Prov.*, XXVII, 6.

avec le plus vif désir d'être utile à votre âme. A quoi servirait votre élévation en ce monde, si elle devait être la cause de votre perte éternelle ? si le mot du Psalmiste se vérifiait en votre personne : « Le Seigneur les a rejetés de sa face, pendant qu'on les exaltait ici-bas, » *Dejecisti eos dum allevarentur* [1]? Je vous tiens ce langage, parce que l'on articule contre vous des faits que je n'ai pu entendre sans une douloureuse horreur. S'ils sont vrais, vous ne sauriez en conscience accepter le ministère épiscopal. Quelques-uns des principaux dignitaires de l'église du Mans, lesquels attestent connaître exactement votre vie passée, affirment que vous n'avez mis aucune borne à vos scandaleux excès. Ils disent que, depuis votre promotion à l'archidiaconat, vous avez entretenu un troupeau de viles créatures d'où serait sorti tout un peuple de fils et de filles ! A cette accusation que j'aime à croire calomnieuse, *huic calumniæ,* ils ajoutent que votre élection est nulle, parce qu'elle s'est faite non-seulement sans leur assentiment, mais malgré leur opposition formelle. S'il en est ainsi, bien-aimé frère, votre situation est périlleuse et vous présage les plus dures épreuves. Interrogez donc sérieusement votre conscience. Si elle vous rend de vous-même un bon témoignage, avancez en tout honneur et discrétion dans la carrière qui vous est ouverte; sinon, pourvoyez à votre salut en prenant l'initiative de votre désistement [2]. » Ainsi que l'avait soupçonné le saint évêque de Chartres, il n'y avait pas l'ombre d'un fondement dans les grossières accusations dont on essayait de flétrir le passé irréprochable d'Hildebert. Mais l'exagération même de la calomnie inventée par ses adversaires est, à elle seule, un signe caractéristique de cette époque. Dire simplement que l'archidiacre aurait eu une liaison criminelle, ne paraissait pas suffisant pour l'écarter de l'épiscopat, en un temps où, comme on l'a vu [3], les prêtres osaient se marier en quelque sorte officiellement, sans que l'indignation publique fît justice de tels attentats. Voilà pourquoi

[1] *Psalm.* LXXII, 18.
[2] S. Ivon. Carnot., *Epist.* CCLXXVII; *Patr. lat.,* t. CLXII, col. 279.
[3] Cf. n° 67 de ce présent chapitre.

les ennemis d'Hildebert imaginaient contre lui une promiscuité sans exemple et sans nom [1]. Ives de Chartres ne fut pas longtemps à savoir la vérité ; il devint l'ami et le conseiller d'Hildebert, « dont il admirait, dit-il, la religion profonde et le zèle pour la justice [2]. » Les calomniateurs échouèrent dans leur odieuse tentative. Le doyen du chapitre, Geoffroy, dut se résigner à attendre une nouvelle occasion pour s'asseoir enfin sur un siége épiscopal. Il l'attendit neuf ans, et fut promu en 1111, par l'influence du roi d'Angleterre Henri I, à la métropole de Rouen, après la mort de Guillaume Bonne-Ame. « Le comte Hélie céda lui-même, dit Ordéric Vital, aux observations pleines de sagesse que les clercs du Mans lui soumirent. Croyez-vous, lui demandèrent-ils, pouvoir en conscience substituer votre propre choix à une élection régulière et canonique? » — Le comte avait la crainte de Dieu dans le cœur ; il n'insista plus, et Hildebert fut sacré en sa présence par Raoul II, archevêque de Tours, le jour de Noël de l'an 1097.

Dévastation de la province du Maine par Guillaume le Roux. S. Hildebert victime de la persécution. Captivité en Angleterre. Délivrance.

71. Le nouvel évêque n'avait que quarante-quatre ans, mais sa vertu était consommée. « Le vénérable Hildebert, dit la *Chronique* des évêques du Mans, joignait à une science qui le plaçait au premier rang dans le clergé de France, une modestie, une mansuétude, une pureté incomparables. Jour et nuit il méditait les saintes Écritures. Le peuple ne se lassait pas d'entendre ses prédications en langue vulgaire ; le clergé à qui il s'adressait en latin trouvait sa parole plus suave que le miel. Ses austérités étaient celles d'un cénobite, jeûnant tous les jours, couchant sur la dure, portant sur la peau un rude cilice, passant les nuits presque entières en oraison. Lorsqu'il montait à l'autel pour la célébration des saints mystères, sa componction était telle, qu'il avait le visage inondé de larmes. Chaque jour les pauvres et les pèlerins étaient

[1] *Dicunt enim quidam de majoribus Cenomannensis ecclesiæ, qui anteactam vitam tuam se nosse testantur, quod ultra modum laxaveris fræna pudicitiæ, in tantum ut post acceptum archidiaconatum, accubante lateribus tuis plebe mulierc ularum, multam genueris plebem puerorum et puellarum.*

[2] S. Ivon. Carnot., *Epist.* CLXVII; col. 170. Cf. *Epist. Ivonis ad Hildebertum* LXXIV, CXLVIII, CLXVII, CCVI, CCXX, CCXXX.

admis à sa table, et le samedi soir, le saint évêque, à l'exemple du divin Sauveur, leur lavait les pieds [1]. » Hildebert était digne d'avoir Guillaume le Roux pour persécuteur. Dès le mois de février 1098, le farouche monarque faisait irruption dans la province du Maine, secondé par Robert de Bellesme ennemi personnel du comte Hélie. La dévastation, l'incendie, le pillage commencèrent par les terres de la mense épiscopale, et durèrent sans interruption pendant dix-huit mois. Le comte Hélie fut fait prisonnier et conduit à Rouen. La ville du Mans prise et reprise tantôt par un parti, tantôt par un autre, pillée, ravagée, incendiée, changea, selon l'expression d'Hildebert dans sa lettre aux cardinaux-légats, « six fois de maîtres en trois ans. » Du fond de son cachot, Hélie manda à l'évêque de céder à la nécessité et de se soumettre au joug du roi d'Angleterre. A ce prix, le comte obtint la liberté; mais Hildebert perdit la sienne et fut emmené captif à Londres. Guillaume voulait le faire condamner par ses barons et ses prélats comme coupable de lèse-majesté. L'influence de Roger, évêque de Salisbury, sauva l'illustre captif. Toutefois en renonçant à cette barbare vengeance, le roi imagina contre son prisonnier une torture morale presque aussi cruelle. Durant le siége du Mans par les Anglais, les tours de la cathédrale avaient offert aux habitants un puissant moyen de résistance. Guillaume voulait qu'elles fussent abattues. Cependant il n'osait lui-même, malgré la violence de son caractère, y porter la main sans l'autorisation préalable de l'évêque, dans la crainte de provoquer un interdit canonique contre les soldats de sa garnison et de provoquer ainsi un soulèvement populaire. Il redoubla donc de rigueur contre Hildebert, pour lui arracher la promesse de faire raser les tours de son église. Le courageux confesseur souffrit les traitements les plus ignominieux, mais il refusa toujours. Désespérant de le vaincre par la terreur, Guillaume eut recours aux moyens de séduction. « Il lui offrit une somme énorme d'argent et d'or pour une nouvelle châsse de saint

[1] *Gest. episcop. Cenoman.*, apud Mabillon, *Analecta,* t. III, p. 303. — *Patr. lat.*, t. CLXXI, col. 90.

Julien, premier évêque et patron de la cathédrale du Mans. Hildebert repoussa cette offre simoniaque d'une façon fort adroite. « Nous n'avons point, dit-il, dans nos contrées, d'artistes assez habiles pour exécuter le chef-d'œuvre que votre munificence royale veut offrir au bienheureux Julien. Daignez donc confier ce travail aux excellents ciseleurs qui font en ce moment la gloire de votre royaume[1]. » L'avare monarque ne se méprit point sur le sens de cette réponse; il garda son argent et reprit son système de violences contre l'évêque captif. Il voulut le contraindre à se soumettre à l'épreuve du fer rouge, pour se disculper du reproche d'avoir conspiré contre la domination des Anglais au Mans. Saint Ives de Chartres qu'Hildebert fit consulter, pour savoir s'il pouvait en conscience se prêter à un pareil moyen de justification, lui répondit : « Vous connaissez à ce sujet les règles canoniques et l'enseignement des Pères. Les papes Nicolas I, Etienne V, et plus récemment encore Alexandre II, ont déclaré que les épreuves judiciaires par le duel, le feu, le fer rouge ou l'eau bouillante, imaginées et accréditées par la superstition populaire, sont absolument interdites par les saints canons. Repoussez courageusement l'exigence d'un roi cruel. Armez-vous de la force de Dieu ; ne donnez point à la génération présente et ne laissez point à la postérité un exemple funeste. Souffrez, Dieu récompensera votre héroïque patience[2]. » Cependant l'irritation de Guillaume le Roux allait toujours croissant. Hildebert craignait que, passant par-dessus les considérations plus politiques que religieuses qui l'avaient retenu jusque là, le roi n'expédiât l'ordre d'abattre les tours de la cathédrale et d'incarcérer tous les opposants, clercs ou laïques. Il reprit donc sur une nouvelle base ses négociations avec son terrible persécuteur. « L'autorisation que vous désirez de moi, lui dit-il, serait canoniquement nulle, puisque je suis captif entre vos mains. Accordez-moi un délai; permettez-moi de retourner en France. Là, je pourrai prendre conseil des ayants-droit, et concerter

[1] *Gesta episcop. Cenoman.*, loc. cit., col. 92.
[2] S. Ivon. Carnot., *Epist.* LXXIV; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 95.

avec eux une décision qui sera valable. » Guillaume le Roux se préparait alors, comme nous l'avons dit, à traverser lui-même le détroit[1]. Il se promettait sans doute de peser plus efficacement sur l'esprit du vénérable évêque, lorsqu'à la tête d'une armée formidable il traverserait la cité du Mans. Cette perspective, qu'il entrevoyait comme très-prochaine, lui fit accueillir la requête de son prisonnier. « Hildebert remis en liberté ne perdit pas une minute, dit le chroniqueur : il s'embarqua sur-le-champ et rentra dans sa ville épiscopale. Le spectacle des ruines amoncelées, des maisons détruites, des églises saccagées, lui navra le cœur. Prévoyant des désastres plus épouvantables encore à l'arrivée de Guillaume le Roux, il suppliait le Seigneur de prendre enfin en pitié la misère de son peuple. Sa prière fut exaucée. Quelques jours après, on sut que le tyran avait été tué à la chasse (2 août 1100). Le Mans était délivré; la garnison anglaise fut expulsée de la citadelle et le comte Hélie en reprit possession[2]. »

Guillaume IX d'Aquitaine, comte de Poitiers.

72. Telles étaient les épreuves que le vénérable Hildebert avait eues à subir, quand il écrivit aux cardinaux-légats pour s'excuser de ne pouvoir se rendre au concile de Poitiers. Ceux-ci allaient eux-mêmes se trouver, sur la terre de France, exposés à des fureurs qui ne rappelaient que trop celles de Guillaume le Roux. Et pourtant, la différence était grande entre le caractère du tyran anglais et celui du faible roi Philippe I. Mais, dans son aveugle passion pour Bertrade, Philippe n'eût reculé devant aucun attentat. Menacé par les légats d'une excommunication définitive, l'adultère couronné n'épargna rien pour que le théâtre du concile devînt celui du plus affreux massacre. Sa vengeance trouva un instrument et un complice dans le duc d'Aquitaine comte de Poitiers, Guillaume IX, étrange personnage qui alliait tous les extrêmes. Entreprenant au point de vouloir partir pour Jérusalem afin d'y lutter de bravoure avec Godefroi de Bouillon[3], Guillaume IX pas-

[1] Cf. nº 24 de ce présent chapitre.

[2] *Gest. episc. Cenoman.*, loc. cit., col 92.

[3] Nous avons dit qu'il avait, dans ce dessein, hypothéqué son comté d'Aquitaine à Guillaume le Roux. (Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 290, et

sait sa vie dans les plus infâmes plaisirs. Il avait construit à Niort un palais de la volupté qu'il appelait « son monastère [1]; » charitable envers les pauvres et les églises au point de mériter les éloges de Geoffroi de Vendôme [2], il affichait une impiété telle que ses poésies, les plus anciennes en langue provençale qui soient venues jusqu'à nous, dépassent en scepticisme et en licence les œuvres les plus scandaleuses [3]. Guillaume de Tyr nous apprend que, marié à Ermengarde fille de Foulques le Réchin et de Bertrade, il la répudia pour épouser Mathilde fille de Guillaume comte de Toulouse et veuve du roi Sanche d'Aragon [4]. Plus tard il répudia Mathilde, comme il avait répudié Ermengarde, et il enleva Malberga, femme du vicomte de Châtellerault, avec laquelle il vécut en concubinage public [5]. Tel était Guillaume IX d'Aquitaine, surnommé le Troubadour. Un roi adultère était assuré de trouver en lui un défenseur. « Philippe I dont il était parent assez proche, dit une chronique contemporaine, le supplia d'empêcher la tenue du concile, et de ne pas souffrir que dans sa ville de Poitiers le roi de France fût outragé par les légats du pape. A la réception de ce message, Guillaume enjoignit aux deux cardinaux et aux évêques déjà réunis d'avoir à sortir immédiatement de Poitiers. A force d'instances, on obtint un sursis jusqu'au lendemain. Or, dans la nuit, l'un des légats, Jean du titre de Sainte-Anastasie, eut une vision surnaturelle. Le patron de Poitiers, saint Hilaire lui apparut et lui parla en ces termes : Ne cédez point aux menaces qui vous sont faites, et continuez votre œuvre. Dieu ne permettra pas le succès des méchants. — Rassurés par cette promesse divine, les cardinaux signifièrent au

nº 24 de ce présent chapitre.) Nous le verrons d'ailleurs en 1102 partir pour l'Orient, à la tête de la noblesse d'Aquitaine

[1] *Histoire Littér. de la France,* t. XIII, p. 43.

[2] Goffrid. Vindocin., *Epist.* XVIII et XIX, l. V; *Patr. lat.,* t. CLVII, col. 201.

[3] *Histoire Littér.,* tom. cit., p. 44 et suiv.

[4] Guillelm. Tyrensis, *Histor. transmarin.,* l. XIV, cap. I; *Patr. lat.,* t. CCI, col. 579.

[5] *Histoire Littér.,* tom. cit., p. 43.

comte que, résolus de résister jusqu'à la mort, ils allaient procéder à l'ouverture du concile[1]. »

Ouverture du concile de Poitiers. L'évêque d'Autun déposé et insoumis. Hugues de Flavigny une seconde fois réhabilité sans pouvoir rentrer dans son abbaye.

73. « Cette imposante assemblée, composée de quatre-vingts pères[2], tant évêques qu'abbés, dit Hugues de Flavigny, prit séance le jour de l'octave de Saint-Martin (18 novembre 1100) dans l'église Saint-Pierre. On mit de suite en délibération la cause du titulaire d'Autun, Norgaud, réservée depuis l'époque du concile de Valence[3]. Il comparut en personne, avec l'évêque de Châlon-sur-Saône (Gauthier I) et celui de Die (saint Ismidon), que, par le conseil du seigneur archevêque de Lyon, il avait choisis pour défenseurs. De leur côté, les chanoines d'Autun, au nombre de trente-cinq, étaient venus soutenir leurs accusations précédentes. Ils les reproduisirent avec la même énergie et la même précision, sans que Norgaud ni ses partisans y pussent opposer aucune réponse péremptoire. Cependant la presque unanimité des évêques, malgré tout ce que purent dire les cardinaux-légats, invoqua en faveur de Norgaud la coutume de l'église gallicane, demandant qu'il fût admis soit à prouver son innocence par le témoignage de deux de ses collègues, soit à récuser le jugement du concile par un appel direct au saint-siége. Les cardinaux repoussèrent absolument l'appel, comme attentatoire à leur propre dignité, puisqu'ils avaient été investis par le pape Pascal II de toute la plénitude des pouvoirs apostoliques. Mais ils finirent par céder sur l'autre point et consentirent à la « purgation par témoignage, » en récusant toutefois les deux évêques de Châlon-sur-Saône et de Die, que leur rôle de défenseurs officiels excluait évidemment du nombre des témoins à intervenir. Mais aucun autre évêque n'osa prêter à Norgaud un témoignage de complaisance. La discussion continua donc avec une nouvelle ardeur. Enfin l'archevêque de Tours (Raoul II), l'évêque de

[1] Labbe, *Concil.*, t. X, col. 723.

[2] Les actes de saint Bernard de Tiron portent à cent-quarante le nombre des pères du concile de Poitiers.

[3] Cf. nº 65 de ce présent chapitre.

Rennes (Marbod) et quelques autres se décidèrent à offrir leur concours à l'accusé et à lui donner leur témoignage. Mais les chanoines d'Autun les interpellèrent vivement. C'est la première fois que vous voyez Norgaud, dirent-ils. Ses antécédents, ses mœurs, sa conduite épiscopale vous sont complétement inconnus; et vous allez, faisant cause commune avec lui, vous souiller par un serment qui vous rendra ses complices! Ou plutôt, ce n'est point un serment mais un parjure que vous aurez fait. De ce parjure, nous chanoines d'Autun, nous vous demanderons compte par toutes les voies de droit, et si elles venaient à faire défaut, nous exigerions au besoin l'épreuve du feu. — Épouvantés de ces menaces, que justifiaient d'ailleurs les griefs énormes mis en lumière au cours de la discussion, les témoins trop complaisants retirèrent leurs offres imprudentes, et il fallut procéder au jugement. Une sentence de déposition fut prononcée : les légats ordonnèrent à Norgaud de remettre entre leurs mains la crosse et l'anneau pastoral. Mais celui-ci en appela au pape, se retira avec ses défenseurs derrière le maître-autel, et refusa de paraître en séance pour l'exécution du jugement qui le condamnait. Ce ne fut point sa dernière résistance, ajoute le chroniqueur. Malgré sa déposition juridique et son excommunication, il continua d'exercer les fonctions épiscopales à Autun et finit par obtenir une absolution et une réhabilitation complètes[1]. » Quant au malheureux abbé de Flavigny, le concile de Poitiers, comme celui de Valence, lui accorda en droit pleine satisfaction contre ses moines rebelles; seulement, en fait, jamais ces derniers ne voulurent lui ouvrir les portes de l'abbaye.

Affaire de Robert le Moine. L'intrus Burchard. Drogo de Châlons-sur-Marne.

74. Une autre affaire, analogue à celle de Hugues de Flavigny, fut ensuite discutée par le concile et résolue en droit dans le même sens. Il s'agissait de Robert le Moine, abbé de Saint-Remi de Reims, expulsé, comme nous l'avons vu[2], par ses religieux et

[1] Hugo Flaviniac., *Chronic.*, l. III; *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 382. — Labbe, *Concil.*, t. X, col. 721.

[2] Cf. chapitre I de ce volume, nº 1.

parti avec les chevaliers français pour la première croisade, dont il se fit l'historien[1]. « La discussion fut longue et animée, dit le chroniqueur. Il fut établi que Robert était un modèle de régularité, que son élection avait été légitime, que sa promotion et sa bénédiction abbatiale avaient eu lieu suivant toutes les formes canoniques, enfin que des lettres authentiques du seigneur pape Urbain II l'avaient à diverses reprises maintenu dans tous ses droits sur le monastère de Saint-Remi. Convaincus par une démonstration si péremptoire, les ennemis de Robert se montraient eux-mêmes disposés à le voir réintégrer dans sa charge. Mais Burchard, l'intrus qui s'en était emparé, produisit alors une lettre écrite au nom du pape Pascal II et signée de quelques cardinaux romains, le confirmant dans son titre usurpé. Les légats examinèrent cette pièce; elle était fausse. Ni le style ni le parchemin n'étaient ceux de la chancellerie romaine; elle se terminait par la formule finale : *Valete*, laquelle n'est point en usage dans les actes de ce genre. Ils la rejetèrent donc comme un faux en écriture publique. Burchard et ses défenseurs insistèrent, s'offrant à faire le voyage de Rome pour que la lettre fût soumise à l'examen des cardinaux dont elle portait la signature. La majorité du concile admit leur requête; les légats y consentirent eux-mêmes, non sans soulever les plus vives réclamations de la part de certains évêques. « On a rejeté l'appel à Rome fait par Norgaud, disaient les opposants,et l'on admet celui de Burchard! » Les légats n'eurent pas de peine à prouver qu'il n'y avait pas l'ombre de ressemblance entre les deux affaires, un faux matériel ne pouvant se constater que par une vérification faite sur lieu devant les personnes mêmes dont les pièces suspectes portaient la signature. Bien que cela fût de toute évidence, les partisans de Norgaud ne semblèrent pas convaincus et maintinrent leur protestation pour valoir ce que de droit[2]. »

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* chap. IV et V, *passim.*

[2] Hugo Flaviniac., *Chronic.*, l. II; *Patr. lat.,* t. CLIV, col. 386. — Labbe, *Concil.*, t. X, col. 723.

De même que Hugues de Flavigny ne put jamais rentrer dans son monastère, ainsi Robert le Moine demeura, par l'obstination de ses religieux, à jamais banni de Saint-Remi de Reims, tant l'esprit d'insubordination et de révolte avait, sous le régime des investitures, fait de ravages parmi les ordres monastiques. Ives de Chartres, qui assistait au concile de Poitiers, nous raconte un autre incident soulevé par un clerc ambitieux et cupide, faisant métier de courir le monde à la poursuite des dignités ecclésiastiques. Il se nommait Drogo. « Tout le concile, dit saint Ives, retentit de ses fatigantes et importunes clameurs. Drogo se plaignait d'avoir été injustement dépouillé par l'évêque de Châlons-sur-Marne, Hugues, de la charge de trésorier du chapitre, charge dont il avait été, disait-il, canoniquement investi par l'évêque précédent, Philippe de Champagne. Quand on procéda à l'examen de la cause, les clercs de Châlons établirent que cet intrigant n'avait nullement reçu d'investiture canonique. Il n'aurait pu régulièrement exercer chez eux l'office de trésorier, que s'il eût été chanoine de leur église; or, non-seulement il ne l'était pas, mais il appartenait à un autre diocèse, où il avait précédemment été chanoine et archidiacre. Venu à Châlons à l'époque où l'évêque, Philippe de Champagne, atteint d'une maladie mortelle, touchait à ses derniers moments, il obséda le moribond pour en obtenir le titre de trésorier. Déjà l'évêque avait reçu l'extrême onction, *inunctus*, quand, vaincu par l'importunité acharnée du solliciteur, il lui permit enfin de prendre ce titre, mais à la condition expresse de n'en point exercer les fonctions et de n'en pas toucher les revenus. Philippe de Champagne étant mort quelques jours après, Drogo se mit effrontément en possession de la dignité ainsi extorquée. Mais le nouvel évêque de Châlons, Hugues, fit justice de ce coureur de bénéfices en le chassant de son diocèse. Les cardinaux légats, ajoute saint Ives, m'invitèrent à dire le premier mon sentiment. Je citai le texte des lois canoniques en vertu desquelles la réclamation de Drogo devait être repoussée, et le concile à l'unanimité ratifia ma

sentence [1]. » Cette condamnation ne découragea point Drogo. Il alla jusqu'à Rome porter au tribunal du souverain pontife ses récriminations mensongères, et il fallut que saint Ives prévînt le pape Pascal II de se tenir en garde contre les menées de cet ambitieux de bas étage.

Sentence d'excommunication contre Philippe I et Bertrade. Invasion à main armée de Guillaume d'Aquitaine dans la salle du concile. Intrépidité des légats, de Robert d'Arbrissel et de Bernard de Tiron.

75. Enfin le concile de Poitiers, dans sa dernière séance, put aborder la grave question qui tenait en suspens tous les esprits. Le grand coupable, le véritable auteur de la démoralisation publique et des désordres du clergé de France, c'était le roi Philippe I. « Les cardinaux-légats, reprend Hugues de Flavigny, exposèrent devant l'assemblée tout l'historique des négociations auxquelles l'aveuglement du prince adultère avait donné lieu depuis l'an 1094. Ils rappelèrent les diverses sentences d'excommunication prononcées contre lui, les promesses d'amendement vingt fois renouvelées et toujours suivies de nouveaux parjures. Ils rendirent compte de la démarche faite par eux, à l'issue du concile de Valence, près du roi Philippe. Tous nos efforts, dirent-ils, n'ont pu obtenir le moindre résultat. C'est en vain qu'autour de cet arbre stérile, les pontifes apostoliques ont, selon le mot de Notre-Seigneur, « remué le sol et apporté la rosée des enseignements divins [2]. » Le saint-siége ne peut souffrir plus longtemps au sein de la catholicité un tel scandale, une telle ignominie. Le glaive de l'anathème va retrancher du corps mystique de Jésus-Christ et de la communion de l'Église un membre gangrené. — A ces mots, le comte de Poitiers, Guillaume IX, prenant la parole, supplia les légats avec les plus pressantes instances de ne point excommunier son suzerain, le roi de France. Un certain nombre d'évêques joignirent leurs prières aux siennes, mais inutilement [3]. » — « Guillaume IX, cet ennemi de toute pudeur et toute sainteté, dit un autre chroniqueur également contemporain, avait un intérêt personnel dans la question. Il craignait, si le roi de France

[1] S. Ivon. Carnot., *Epist.* XCV; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 115.

[2] Luc., XIII, 8.

[3] Hugo Flaviniac., *Chronic.*, l. II; tom. cit., col. 385. — Labbe, *Concil.*, t. X, col. 722.

était frappé, de l'être bientôt lui-même, car il avait à se reprocher les mêmes désordres. Se levant donc dans un état de fureur indescriptible, il sortit de l'église et y fit entrer ses hommes d'armes avec ordre d'égorger sans pitié tous ceux qui s'y trouvaient[1]. » — « Quelques évêques, un grand nombre de clercs, une foule innombrable de laïques avaient suivi le comte de Poitiers et quitté le concile, pour protester par leur retraite contre la sentence que les cardinaux-légats allaient prononcer. Ceux-ci ne la promulguèrent pas moins en présence et aux applaudissements des évêques fidèles. On eût dit de nouveaux Phinées, levant le glaive de la loi contre Zambri et l'infâme Madianite[2]. Affrontant la rage d'une multitude servile qui vociférait contre eux des cris de mort, ils frappèrent d'anathème le roi de France et sa complice ; ils les retranchèrent de la communion du Christ qui est la vie. Cet acte solennel terminait le concile, et déjà les pères, unissant leurs voix, commençaient les acclamations finales, lorsque les soldats de Guillaume d'Aquitaine, suivis d'une multitude aussi tumultueuse que les flots de l'océan un jour de tempête, firent irruption dans l'église. Du haut des galeries supérieures, un homme du peuple lança contre les cardinaux-légats une pierre qui atteignit à la tête un des clercs de leur suite. Le clerc tomba mortellement blessé. Ce fut le signal d'un carnage épouvantable. Le sang ruisselait sur le pavé de l'église; les cris désespérés des victimes se mêlaient aux féroces clameurs des assassins, et les ministres de Satan poursuivaient leur œuvre infernale. Debout à leur poste, comme les colonnes immuables du Christ, les deux cardinaux attendaient intrépidement la mort. Ils avaient ôté leur mitre et présentaient la tête nue aux pierres lancées contre eux de toutes parts[3]. » — « Les autres évêques et abbés les abandonnèrent, cherchant un abri dans tous les recoins de la basilique. Seuls à leurs côtés, deux héros de Jésus-Christ, deux athlètes de la jus-

[1] Gaufred. Crass., *Vita S. Bernardi Tironensis,* cap. VI, n° 48; ap. Bolland., *Act. SS.*, XIV april, p. 233. — *Patr. lat.*, t. CLXXII, col. 1395.

[2] *Numer.,* XXV, col. 1396. — Cf. t. I de cette *Histoire,* p. 724.

[3] Hugo Flaviniac., *loc. cit.*, col. 385.

tice, prêts à donner leur sang pour le triomphe du droit et de la vérité, Robert d'Arbrissel et Bernard abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, demeuraient immobiles en face de la mort[1]. » — « Ces quatre confesseurs de la foi chantaient le *Te Deum*, demandant à Dieu la gloire du martyre. Leur piété et leur courage touchèrent le cœur des bourreaux. Les comtes et les soldats eux-mêmes vinrent s'agenouiller à leurs pieds, dans un sentiment profond de repentir, et leur jurèrent obéissance[2]. »

Canons du concile de Poitiers.

76. Ainsi se termina le concile de Poitiers, à la gloire immortelle de deux cardinaux de la sainte église Romaine et de deux moines français qu'on surnommait dès lors les « princes du désert[3]. » Déjà Robert d'Arbrissel s'était signalé sous Urbain II par un zèle qui avait placé son nom à côté de celui de Pierre l'Ermite[4]. Nous le verrons plus tard triompher de l'orgueilleuse Bertrade, et transformer la concubine royale en une Magdeleine pénitente. Bernard, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, dont nous aurons aussi à faire connaître la vie admirable et les saintes œuvres, devait bientôt inaugurer à Tiron une nouvelle réforme religieuse. Pour l'aider à combattre le débordement d'immoralité que les investitures simoniaques avaient produit en Europe, la papauté trouvait ainsi dans l'élément monastique un puissant auxiliaire. Le concile de Poitiers ne se borna point à frapper l'adultère du roi de France. Dans une série de seize canons, qui nous ont été conservés, il renouvelait la défense formelle faite à tous les clercs de prêter serment d'hommage-lige entre les mains d'un laïque et d'en recevoir l'investiture. — La loi du célibat obligatoire pour les évêques, prêtres, diacres, sous-diacres, ainsi que pour tous les religieux, était de nouveau sanctionnée. — Les achats et ventes de prébendes, les extorsions sacriléges des laïques sur les biens ou les dîmes des églises, la pluralité des bénéfices, tous les trafics simoniaques furent rigoureusement interdits. Quelques

[1] *Vita S. Bernard. Tironens.*; *Patr. lat.*, t. CLXXII, col. 1396.
[2] Hug. Flavin., col. 385.
[3] *Vita S. Bernard. Tiron.*, col. 1381.
[4] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 297 et suiv.

canons sont particulièrement intéressants, au point de vue des abus locaux qui s'étaient introduits en France. Ils sont ainsi conçus : « Nul s'il n'est évêque ne peut s'arroger le droit de donner la tonsure aux clercs. Les abbés ont seulement le pouvoir de conférer la tonsure monastique à ceux qui s'enrôlent dans la milice de saint Benoît. » — « Les évêques seuls ont le privilége de bénir les ornements sacerdotaux et les linges d'autel. » — « On refusera l'autorisation de prêcher à ceux qui, dans un but de spéculation et de lucre, parcourent les provinces en offrant à la vénération des fidèles les reliques des saints. » — « Les archevêques pour un sacre épiscopal, les évêques pour une bénédiction abbatiale, ne pourront sous peine d'excommunication exiger comme tribut les chapes, tapis, tentures, bassins, aiguières et manuterges qui auront servi à la cérémonie. » — « Aucun *advocatus* (avoué) des églises cathédrales, ni autre personnage quelconque, ne pourra, soit du vivant de l'évêque, soit après sa mort, se mettre en possession des biens de la mense épiscopale. S'il avait l'audace de le faire, qu'il soit anathème. » — « Enfin, disaient en terminant les pères de Poitiers, nous déclarons, au nom du saint-siége apostolique, maintenir fermes et inviolables toutes les constitutions promulguées au concile de Clermont par le seigneur pape Urbain II de bienheureuse mémoire [1]. » Le fait d'avoir proclamé ces grands principes, malgré le glaive des soldats levés sur leur tête, malgré le servilisme des évêques de cour, malgré les cris de mort poussés par une population égarée, restera pour les deux cardinaux-légats, Jean de Sainte-Anastasie et Benoît de Sainte-Eudoxie, un titre impérissable à la reconnaissance de la postérité. Leur périlleuse mission était finie. Ils retournèrent à Rome pour en rendre compte au pape Pascal II. Les sanglantes épreuves qu'ils venaient de traverser, dans une des villes les plus importantes du royaume très-chrétien, manifestaient à tous les regards l'intensité du mal et la difficulté d'y apporter un remède.

[1] Labbe, *Concil.*, t. X, col. 725-726.

Résistance de Philippe I et de Bertrade. Lettre de saint Ives à Pascal II.

77. Leur héroïsme porta cependant des fruits salutaires. Philippe et Bertrade s'étaient promis de braver les anathèmes du concile, comme ils avaient bravé naguère ceux du pape Urbain II. « Mais, reprend Hugues de Flavigny, le sang versé à Poitiers n'avait pas coulé en vain; il devait produire une moisson céleste. Le roi et sa complice couronnée étant venus à Sens, où ils demeurèrent quinze jours, toutes les églises de la ville furent fermées, tous les offices cessèrent. » Le fait est d'autant plus remarquable que l'archevêque Daïmbert était, on se le rappelle, une des créatures de Philippe I, et qu'il avait reçu de ses mains l'investiture par la crosse et l'anneau [1]. « Bertrade, la nouvelle Jézabel, continue le chroniqueur, entra dans un véritable accès de rage. Levant sa main impie contre Dieu lui-même, elle envoya des soldats briser à coups de hache les portes de la cathédrale. Des prêtres de la suite de cette femme adultère, aussi tarés qu'elle, *sui similibus*, célébrèrent à son usage une messe sacrilége. Dans sa démence, Philippe ne savait plus rougir, il n'avait pas même conservé le sentiment de sa dignité royale. Esclave d'une misérable créature, il applaudissait à ses attentats, la comblait d'honneurs, lui prostituait sa couronne. On a vu des rois païens rendre des décrets en faveur de la religion chrétienne, sévir contre les ennemis de la foi, contre les transgresseurs de la loi de Jésus-Christ; mais Philippe I, souverain du royaume des Francs, défenseur né de notre religion divine, foulait aux pieds la gloire de ses aïeux. Il ne songeait qu'à renverser la loi sainte, à violer les décrets des pontifes romains. Il trouvait, hélas! et en trop grand nombre, des auxiliaires disposés à servir ses honteuses passions. Il imaginait des appels dilatoires, des promesses de justification ultérieure, et ceux-là même qui auraient dû l'exhorter à résipiscence l'encourageaient dans sa criminelle conduite [2]. » Ives de Chartres mandait en effet au pape que, loin de se soumettre à la sentence du concile de Poitiers, Philippe I se vantait partout de la faire bientôt casser par le siége apostolique. « J'ai le devoir

[1] Cf. chapitre I[er] de ce volume, n° 14.

[2] Hugo Flaviniac., *Chronic.*, l. II; *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 386.

d'informer votre sainteté, dit le vénérable évêque, que le roi de France annonce son prochain départ pour Rome; mais je n'y crois en aucune façon. En tout cas, soit qu'il vous survienne en personne, soit plutôt qu'il vous envoie des ambassadeurs, veillez soigneusement, et pour vous et pour nous. Liez-le d'une manière irrévocable sous les clefs et par les chaînes de saint Pierre. S'il arrivait qu'absous par miséricorde il retournât, comme il l'a fait tant de fois, à son vomissement, les précautions que vous auriez prises contre ce nouveau parjure le replaceraient immédiatement, et sans qu'il fût besoin d'une nouvelle sentence, sous le coup de l'excommunication. Il importerait donc, en cas d'absolution, que les conditions qui y seraient mises fussent publiées dans une encyclique adressée à toutes les églises de la chrétienté. C'est le seul moyen de prévenir une rechute et de fermer la porte à tous les subterfuges. Si Dieu dans sa miséricorde, ouvrait le cœur de ce malheureux roi à une pénitence sincère, daignez vous souvenir de nous qui avons porté le poids du jour et de la chaleur : faites qu'après avoir été les premiers à subir la persécution, nous soyions les premiers à partager avec vous l'immense joie d'une si heureuse nouvelle [1]. »

Situation lamentable des églises de France. Richard d'Albano légat du saint-siége. Promesses de Philippe I au pape.

78. Ainsi que l'avait prévu saint Ives, le roi n'alla point à Rome. Il se contenta d'y envoyer des ambassadeurs chargés de solliciter pour lui l'absolution. Nous ne savons quels furent les personnages choisis pour cette mission de confiance. Vraisemblablement ce durent être des évêques, comme dans les négociations analogues entamées sous le pontificat d'Urbain II. Ives de Chartres le laisse entendre dans une autre lettre, où rappelant le mot de saint Paul aux Galates, il l'applique aux évêques de France, et s'écrie : « Qu'importe que ceux qui paraissaient les colonnes du sanctuaire, soient aujourd'hui autre chose? Dieu ne fait acception de personne [2]. » Dans cette lamentable histoire de Philippe I, tout est scandale et ignominie. Pendant que ses ambassadeurs, quels qu'ils fussent, négociaient à Rome, les évêques

[1] S. Ivon. Carnot., *Epist.* CIV; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 123.
[2] *Id., Epist.* CVIII, col. 126. — *Gal.*, II, 6.

courtisans soutenaient en France que, l'appel au saint-siége étant suspensif, l'anathème du concile de Poitiers ne devait sortir ses effets qu'après la future décision du pape. Le roi excommunié conservait ainsi toute sa liberté d'action; il continuait à vendre les bénéfices ecclésiastiques, à conférer des investitures doublement sacriléges. La correspondance de saint Ives de Chartres, durant cette lugubre période, est remplie de détails navrants. Partout les évêques, les abbés, les prêtres fidèles à leur devoir étaient persécutés, spoliés, bannis : partout les églises, les monastères avaient à subir les violences des seigneurs féodaux ou l'intrusion d'usurpateurs simoniaques. Cette tempête dura trois années, sans que Philippe, qui jouait si misérablement le sort de sa couronne, renonçât à l'objet de son aveugle passion. Pascal II avait écarté toutes les sollicitations des ambassadeurs royaux et maintenu énergiquement l'anathème prononcé à Poitiers. Enfin en 1104, moins par un repentir sincère que pour essayer d'une ruse nouvelle, le roi chargea quelques évêques d'écrire au pape qu'il consentait à se séparer de Bertrade. Pascal II était d'autant moins disposé à le croire, que le cardinal Richard d'Albano, récemment envoyé à Philippe pour le même sujet, n'en avait rien obtenu. Voulant néanmoins espérer contre toute espérance et ne rien négliger dans une affaire qui intéressait à un si haut point l'honneur et la tranquillité de l'Église, le souverain pontife répondit en ces termes : « Pascal évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses vénérables frères les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Reims, Sens et Tours, salut et bénédiction apostolique. — Quelques-uns d'entre vous nous ont mandé que notre fils le roi des Francs serait résolu de rompre les liens coupables qui l'ont jusqu'ici, malgré tant d'avis du saint-siége et malgré les anathèmes canoniques, enchaîné à une femme qui n'est pas la sienne. Cette femme ellemême serait également décidée à se séparer du roi. Une telle conversion serait de nature à remplir notre âme d'une allégresse sainte. Suivant la parole de Notre-Seigneur lui-même : « La joie est grande parmi les anges du ciel, lorsqu'un pécheur fait péni-

tence[1]. » Vous savez que nous avions naguère envoyé notre frère Richard, évêque d'Albano, muni de pleins pouvoirs pour terminer cette affaire. S'il a déjà quitté la France, nous déléguons à sa place notre vénérable frère Lambert, évêque d'Arras, et le chargeons au nom du Seigneur de présider le concile où la cause royale sera examinée. En votre présence, le roi notre fils et la femme qu'il s'est associée devront jurer, la main sur les saints évangiles, de renoncer à toutes relations coupables. Ils feront serment de n'avoir plus entre eux aucune conversation qu'en présence de personnes non suspectes, enfin de ne jamais renouer leur liaison criminelle. D'après la teneur des lettres qui me sont adressées, le roi serait prêt à donner spontanément cette réparation. S'il en est de la sorte, l'évêque d'Arras, en vertu de notre autorité apostolique, recevra son serment et l'absoudra du lien de l'excommunication. Ainsi, avec la grâce de Dieu, nous pourrons nous féliciter de voir un fils rendu à l'Église, un roi chrétien à la France. —Donné au Latran par les mains de Jean cardinal diacre de la sainte église Romaine, le III des nones d'octobre[2] » (5 octobre 1104).

Indiction d'nn concile à Troyes par le légat Richard d'Albano.

79. Richard d'Albano n'était plus en France, lorsque cette lettre pontificale y parvint. La mission de ce légat avait été fort laborieuse, bien que complétement inutile. Dès le printemps de l'année 1104, il avait invité les évêques à un concile qui devait se réunir à Troyes dans la première quinzaine du mois d'avril. Le roi se promettait d'éluder au dernier moment les mesures les mieux concertées; il ne s'opposa donc point ouvertement à la tenue du synode, et laissa même espérer au légat une soumission définitive. Cependant Ives de Chartres, depuis si longtemps victime de la persécution de Philippe I et de Bertrade, n'entrevoyait encore aucun bon résultat de la future assemblée. La ville de Troyes où elle allait se tenir lui semblait suspecte, en raison de l'intimité qui régnait entre l'évêque Philippe de Pont et le parti de la cour. Il s'en exprima en ces termes, dans une lettre au cardinal-légat :

[1] Luc,, XV, 10.
[2] Pascal. II, *Epist.* CXVI; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 128.

« Plus que personne j'ai eu à souffrir de l'excommunication du roi et de la triste situation faite à l'église de France, aussi je me réjouirais comme d'un triomphe pour notre religion sainte s'il était possible, en sauvegardant l'honneur de Dieu et celui du saint-siége, de prononcer une sentence d'absolution. Je n'ose pourtant pas vous conseiller d'omettre une seule des formalités prescrites à votre sollicitude dans les instructions qui vous ont été remises par le seigneur pape. Vous êtes, me dites-vous, dans une grande perplexité au sujet du dénoûment ; la mienne ne l'est pas moins. Si la grâce divine touchait enfin le cœur du monarque et l'amenait à une sincère pénitence, je serais d'avis que la rétractation eût lieu avec la plus grande solennité possible, et que la sentence d'absolution fût promulguée devant un nombre considérable d'évêques, afin qu'une conversion tant désirée ait autant de témoins qu'en ont eu les précédents scandales. J'ai à peine besoin de rappeler à votre prudence qu'il vous appartiendrait alors de faire rentrer en grâce, près du roi pénitent, ceux qui ont souffert pour la cause de la justice et pour leur obéissance au saint-siége. J'aurais préféré que le concile fût assemblé partout ailleurs que dans la province de Sens, afin que la liberté de discussion n'y rencontrât aucun obstacle. Cependant je désire vivement y assister ; mais cela me sera impossible, si le roi, qui depuis dix ans me fait poursuivre sur toutes les routes et par tous les moyens, ne m'accorde une autorisation spéciale. Dans le cas où vous pourriez obtenir pour moi un sauf-conduit, je vous supplie en grâce de me le transmettre au plus tôt [1]. » Le sauf-conduit fut obtenu, et saint Ives put se rendre à Troyes sans être inquiété.

Coucile de Troyes. Affaire de Hubert évêque de Senlis.

80. Le roi avait intérêt à se donner des apparences conciliantes et pacifiques. Il s'abstint de paraître au synode ; mais les évêques de son parti s'y trouvèrent en majorité, et devaient au besoin prendre sa défense. Comme les actes de cette assemblée sont perdus, nous ne connaissons rien de la discussion qui s'y engagea sur la cause de Philippe I et de Bertrade. Les noms de quelques-uns des pères nous ont été conservés par leur signature,

[1] Ivon. Carnot., *Epist.* CXLI ; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 148.

apposée à quatre diplômes contenant diverses donations faites par le comte Hugues de Champagne aux abbayes de Saint-Loup et de Molesmes, ainsi qu'aux églises cathédrales de Troyes et de Châlons-sur-Marne. Ces chartes furent lues et approuvées solennellement en concile. Celle qui regarde le monastère de Saint-Loup débute en ces termes : « Moi Hugues, comte de Troyes par la grâce de Dieu, j'avais naguère reçu des blessures tellement graves qu'on désespérait de ma guérison [1]; mais le Seigneur a daigné être lui-même mon médecin et me sauver la vie. Réfléchissant alors que maintes fois par mes fautes passées j'avais offensé sa bonté divine, que ces blessures avaient été le châtiment providentiel de mes péchés, et que j'aurais mérité une punition encore plus rigoureuse; afin de témoigner ma reconnaissance pour le bienfait de la santé qui m'était rendue, j'ai résolu d'accorder à mon tour des bienfaits aux églises de Dieu [2]. » Ce langage était digne d'un chevalier chrétien. Les donations du comte Hugues portent les signatures de Richard cardinal évêque d'Albano, légat de Pascal II [3]; des trois archevêques Daïmbert de Sens, Raoul de

[1] On ignore si ces blessures avaient été reçues dans une bataille, ou à la chasse, ou à la suite d'un accident quelconque.

[2] M. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et comtes de Champagne,* t. II, p. 83. « L'original de cette charte, dit le docte paléographe, existe aux archives de l'Aube. Elle est du 2 avril 1104, bien qu'elle soit datée de l'année 1103, parce que le rédacteur a commencé l'année à Pâques (qui tombait en 1104 le 17 avril). Il est assez singulier que nous ayons deux autres chartes du même comte Hugues, écrites le même jour, et dans lesquelles le rédacteur semble avoir commencé l'année au 1er janvier. Ce sont celles qui contiennent les donations au chapitre de la cathédrale de Troyes et à l'abbaye de Molesmes. » (Note de M. d'Arbois de Jubainville, p. 83.)

[3] C'est par inadvertance que M. d'Arbois de Jubainville écrit que « le président du concile de Troyes, Richard d'Albano, avait été envoyé en France par le pape Victor II. » (*Hist. des ducs et comtes de Champ.,* tom. II, p. 85.) Victor II était mort le 28 juillet 1057 ; il ne put donc envoyer Richard d'Albano présider à Troyes le concile de l'an 1104. La mission du cardinal-légat ne saurait non plus être rapportée à Victor III, mort le 16 septembre 1087. Ce fut Pascal II qui envoya, comme nous l'avons dit, Richard d'Albano continuer en France l'œuvre réparatrice commencée si glorieusement par les précédents légats, Jean de Sainte-Anastasie et Benoît de Sainte-Eudoxie.

Tours, Manassès de Reims; des évêques Ives de Chartres, Humbald d'Auxerre, Hervé de Nevers[1], Marbod de Rennes, Robert de Langres, Norgaud d'Autun[2], Hugues de Châlons-sur-Marne, Philippe de Troyes, Manassès de Soissons, Jean d'Orléans; des abbés Robert (saint) de Molesmes, Helgaud de Marmoutier, Lambert de Pothières, Raoul de Moutier-la-Celle, Otton de Montiéramey; des seigneurs laïques Milon II comte de Bar-sur-Seine, Milon seigneur de Chacenay, Gui seigneur de Vignory, Rainier de Châtillon, André comte de Ramerupt, André seigneur de Baudement, Geoffroi sénéchal du comte de Champagne[3]. Hubert évêque de Senlis, qui ne figure point dans cette liste, assista cependant au concile de Troyes. « Il était accusé par des clercs malveillants et jaloux, dit saint Ives de Chartres, d'avoir exigé un prix simoniaque pour la collation des ordres sacrés. Sa cause fut discutée au concile de Troyes devant le seigneur cardinal et légat Richard d'Albano. De l'avis unanime des évêques l'accusation fut trouvée sans fondement, et les accusateurs indignes d'être entendus. Cependant Hubert, ne voulant pas qu'il pût rester l'ombre d'un soupçon si infamant pour sa dignité et son caractère, pria le cardinal-légat de prendre telles mesures qu'il jugerait convenables à l'effet de poursuivre l'enquête et de mieux constater la calomnie. Mais le cardinal se contenta du serment par lequel Hubert attestait sa parfaite innocence, et l'évêque se purgea ainsi de l'injuste accusation dont il avait été l'objet[4]. »

Election au concile de Troyes de

81. L'hagiographe qui a écrit les actes de saint Godefroi d'Amiens nous apprend un autre épisode du concile de Troyes.

[1] Nous avons vu que le sacre de ce dernier avait eu lieu le 18 décembre 1099. (Cf. n° 59 de ce présent chapitre.)

[2] Norgaud d'Autun, malgré sa condamnation au concile de Poitiers, avait réussi à se faire réhabiliter par le saint-siége. (Cf. n° 73 de ce présent chapitre.)

[3] « Les noms d'archevêques, évêques et laïques qui viennent d'être énoncés se trouvent dans les chartes de Saint-Loup, de Molesmes et de la cathédrale de Troyes existant encore en original. » (Note de M. d'Arbois de Jubainville, tom. cit., p. 85.) — Cf. Labbe, *Concil.*, t. X, p. 740.

[4] S. Ivon. Carnot., *Epist.* CCLVIII; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 263. — Labbe, *Concil.*, t. X, col. 738.

S. Godefroi évêque d'Amiens. Guibert abbé de Nogent-sous-Coucy.

Durant dix années (1091-1102), le siége épiscopal d'Amiens avait été occupé par un de ces scandaleux titulaires que le régime des investitures multipliait alors en France. Celui-ci se nommait *Gervinus* (Gervin); il cumulait les dignités et les revenus de l'évêché d'Amiens avec ceux du monastère de *Centulum* (Saint-Riquier). Il maintint aussi longtemps qu'il put cette situation doublement simoniaque. Enfin, vers l'an 1102, l'opinion publique faisant justice de sa révoltante cupidité, le contraignit d'abdiquer l'épiscopat et la dignité abbatiale, pour aller achever dans la pénitence le reste de ses jours à Marmoutier. Après sa retraite, le clergé et le peuple d'Amiens durent se préoccuper du choix d'un évêque capable de réparer les scandales d'un pareil prédécesseur. Mais la main de Philippe I et de Bertrade pesait plus que jamais sur les élections épiscopales. Mieux valait prolonger la vacance du siége, que d'accepter une nouvelle créature de la cour. « Cependant, dit l'hagiographe, des prières, des litanies, des jeûnes furent ordonnés dans tout le diocèse, pour fléchir par les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle la colère du Seigneur, et obtenir pour évêque un saint personnage qu'appelaient tous les vœux. Or, en 1104, Richard cardinal et légat du siége apostolique tint dans la ville de Troyes un concile très-célèbre, auquel assistèrent les évêques, les abbés et les grands du royaume. Les députés d'Amiens s'y rendirent et exposèrent la désolation de leur église, depuis deux ans privée de pasteur. Comme on leur demanda s'ils avaient déjà fait choix d'un sujet, ils répondirent que les suffrages unanimes du clergé et du peuple se portaient sur un vénérable serviteur de Dieu, que tous désiraient pour évêque. Ils ajoutèrent qu'en venant au concile, ils avaient informé le roi et obtenu son assentiment. Priés de faire connaître le nom de leur élu : « Il siége parmi vous, dirent-ils. C'est Godefroi, abbé du monastère de Nogent-sous-Coucy. » A ces mots, l'humble abbé, qui ne se doutait de rien, manifesta une confusion inexprimable et voulut prendre la fuite. Mais les pères le retinrent, en acclamant son nom et en bénissant le Seigneur. Le cardinal-légat le fit asseoir au milieu de l'assemblée, et en vertu de l'autorité apostolique, l'institua évêque d'Amiens. Il

sera un digne ministre de l'église, un sage et vigilant dispensateur des dons du Christ, disaient les évêques. Heureux le peuple d'Amiens, qui va posséder un tel pasteur! — Et l'on chanta solennellement le *Te Deum*[1]. » Godefroi était en effet un saint; il en avait dès lors la réputation, et l'Église lui en a depuis confirmé le titre. Offert à Dieu, dès l'âge de cinq ans, au monastère du Mont-Saint-Quentin près de Péronne, élevé au sacerdoce par Hélinand évêque de Laon, il avait été, jeune encore et malgré sa résistance, promu au siége abbatial de Nogent-sous-Coucy. Cette communauté était alors réduite à six religieux et un seul frère convers. Il la rendit bientôt florissante, en y rétablissant l'ordre et la discipline de saint Benoît. Ses exemples plus encore que sa parole, autorisée d'ailleurs par de nombreux miracles, produisirent cette heureuse transformation. Godefroi, en quittant pour l'évêché d'Amiens un monastère qu'il avait ainsi relevé de ses ruines, y laissa un successeur digne de lui en la personne de Guibert de Nogent[2], le célèbre auteur des *Gesta Dei per Francos,* tant de fois cité par nous dans le récit de la première croisade.

Gualo transféré du siége de Beauvais à celui de Paris.

82. Le concile de Troyes n'eût-il produit d'autre résultat que la promotion d'un saint évêque sur un siége depuis tant d'années livré à des mains simoniaques, qu'il garderait encore un rang mémorable dans les annales de l'Église. Mais il eut indirectement un effet non moins heureux pour les deux diocèses de Paris et de Beauvais. Nous avons dit précédemment[3] que Philippe I et Bertrade avaient donné l'investiture de l'évêché de Beauvais à un de leurs favoris, le chancelier Etienne de Garlande, jeune courtisan dont le seul mérite était de surpasser tous ses rivaux par la somptuosité et l'entrain d'une vie de luxe et de plaisir. Une élection canonique du clergé et du peuple de Beauvais avait appelé au siége vacant l'abbé de Saint-Quentin, Gualo, successeur de saint

[1] *Vita S. Godefridi episc. Ambianens. auctore Nicolao monacho Suessionensi, ejus æquali, apud Surium,* 8 nov.

[2] Guibert. Novigent., *De vita sua,* l. II, cap. II et III; *Patr. lat.,* t. CLVI, col. 898-899.

[3] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* chap. IV et V, *passim.*

Ives de Chartres dans le gouvernement de ce monastère. Mais Philippe I avait fait serment, sur son honneur de roi, que jamais Gualo ne prendrait possession du siége de Beauvais. Bien que sacré à Rome de la main du pape Pascal II lui-même, Gualo se vit constamment éloigné par l'autorité royale d'une ville dont il était l'évêque légitime. Il est vrai que les habitants repoussaient avec la même énergie l'intrus Etienne de Garlande, que le roi persistait à leur imposer. Telle était la situation du malheureux diocèse, privé en fait de toute administration épiscopale depuis la mort du dernier titulaire, Anselme II, ou Anseau (21 novembre 1099). Or, le 8 avril 1104, Foulque I, successeur de Guillaume de Montfort sur le siége de Paris, vint à mourir après une année seulement d'épiscopat. Le cardinal-légat profita de la circonstance pour insinuer au roi la possibilité d'obtenir du saint-siége la translation de Gualo à l'évêché de Paris. Par cette combinaison, le serment royal que Philippe se faisait scrupule de violer, lui qui en avait violé tant d'autres, ne serait pas enfreint, et la paix serait rendue à deux diocèses. Le roi, affectant chaque jour des dispositions de plus en plus bienveillantes, consentit à cet arrangement, qui fut ratifié par le souverain pontife. Gualo devint donc évêque de Paris, et l'église de Beauvais put procéder à l'élection d'un nouvel évêque. Les suffrages unanimes se portèrent sur Geoffroi I, qui fut un pasteur selon le cœur de Dieu [1].

Concile de Beaugency présidé par le légat Richard d'Albano.

83. Philippe I, en acceptant ces mesures réparatrices, voulait disposer le légat et les évêques fidèles à se montrer indulgents envers lui-même, et à se prêter à une autre transaction dont il attendait dans sa passion criminelle le meilleur succès. Il annonça l'intention de se présenter avec Bertrade à un nouveau synode, pour y faire acte définitif de soumission au siége apostolique et donner satisfaction pour le passé. En conséquence, Richard d'Albano convoqua les évêques des deux provinces de Sens et de Reims à un concile qui se tint à Beaugency, le III des calendes d'août

[1] *Gallia christiana*, t. I, p. 424 et 425. Foulque, doyen du chapitre de Paris, avait reçu l'investiture de Philippe I. Le clergé protesta contre sa promotion. Cf. S. Ivon. Carnot., *Epist.* CXXXIX; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 147.

(30 juillet 1104). Les actes de cette assemblée ont eu le sort de tous ceux qui se rapportent à cette période désastreuse. Il ne nous reste du concile de Beaugency qu'un récit fort sommaire, dans une lettre de saint Ives de Chartres au pape Pascal II. « Je me hâte d'informer votre paternité, dit le vénérable évêque, que, sur la convocation du seigneur Richard cardinal d'Albano votre légat, nous nous sommes réunis en grand nombre, des deux provinces de Sens et de Reims, dans un municipe du diocèse d'Orléans, nommé Beaugency, à l'effet de procéder, s'il y avait lieu, à l'absolution du roi de France, conformément à la teneur des instructions contenues dans les lettres de votre mansuétude apostolique. Le roi et sa compagne, *rex et lateralis sua*, comparurent l'un et l'autre, se déclarant prêts à jurer sur les saints évangiles de renoncer à leur liaison scandaleuse et à tout entretien mutuel, sauf en présence de témoins non suspects, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu de vous dispense pour contracter un légitime mariage, *usque ad vestram dispensationem.* » Cette clause finale dont il n'avait jamais été question auparavant, et qui supposait la possibilité ultérieure d'obtenir une dispense que le saint-siége refusait depuis dix ans, constituait un nouveau subterfuge imaginé par Philippe I et sa complice. « Comme les lettres de votre sainteté, continue Ives de Chartres, prescrivaient de ne prononcer la sentence d'absolution que sur l'avis conforme des hommes prudents et sages, le cardinal-légat mit l'affaire en délibération et annonça qu'il laissait au concile l'entière responsabilité de la décision. Un certain nombre d'évêques, soupçonnant un piége, répondirent qu'ils ne voulaient prendre aucune initiative et qu'ils se rangeraient au sentiment du légat. D'autres émirent l'avis qu'on pouvait en conscience accepter la déclaration du roi et l'admettre à prêter le serment en la forme proposée, sans s'arrêter aux difficultés et aux objections des opposants. La discussion s'étant prolongée sans résultat, l'affaire demeura en suspens, et le roi se retira en s'écriant qu'on l'insultait. Aujourd'hui ce prince recourt à mon intermédiaire pour adresser à votre paternité sa requête. Il vous supplie d'user d'indulgence à son égard. Rappelez-vous le proverbe

de Salomon : « Qui veut moucher trop fort s'expose à faire jaillir le sang[1]. » Le roi compte sur les sentiments paternels que vous avez naguère chargé le seigneur Gualo notre coévêque de lui exprimer de votre part. Les Pères n'ont jamais repoussé le principe des dispenses. « De même, dit saint Cyrille, que dans la tempête on jette à la mer les charges encombrantes pour sauver le navire, ainsi, quand nous avons la certitude de ne pouvoir conduire à bien toutes les affaires, nous en sacrifions quelques-unes pour ne point perdre tout. » En soumettant ces réflexions à votre paternité sainte, je ne prétends lui donner ni un conseil ni une leçon. En somme, par un acte d'indulgence qui ménagerait la faiblesse du roi, *imbecillitati hominis,* sans compromettre le salut de son âme, vous épargneriez au royaume un interdit général et sauveriez des milliers d'innocents du péril qui les menace[2]. » Au moment où l'évêque de Chartres écrivait cette lettre, le cardinal Richard d'Albano, désespérant de triompher jamais de l'obstination de Philippe I, avait quitté la France.

Robert d'Arbrissel et Bertrade. Lambert évêque d'Arras délégué par le saint-siége pour absoudre Philippe I et sa complice.

84. Cependant il ne fut pas besoin de recourir au moyen extrême d'une dispense, que vraisemblablement d'ailleurs Pascal II, malgré l'insinuation de saint Ives, aurait eu beaucoup de peine à accorder. Parmi les abbés qui assistèrent au concile de Beaugency, se trouvait le bienheureux Robert d'Arbrissel, le grand convertisseur d'âmes de cette époque. Ce que tous les anathèmes des conciles, toutes les exhortations des souverains pontifes et des évêques fidèles n'avaient pu faire, la grâce de Dieu l'opéra par la parole apostolique de Robert d'Arbrissel. Bertrade eut occasion d'entendre le grand missionnaire, que la voix publique surnommait « le père des pauvres du Christ. » Profondément émue, elle voulut se placer sous la direction de ce maître de la vie spirituelle. En quelques semaines, la transformation fut complète. Prenant elle-même l'initiative d'une séparation que le faible roi n'aurait peut-être jamais eu le courage d'accomplir, elle quitta la

[1] *Prov.*, XXX, 33.
[2] S. Ivon. Carnot., *Epist.* CXLIV; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 450.

cour. Renonçant à toutes les ignominieuses grandeurs dont, sous le titre usurpé de reine, elle avait été si longtemps l'esclave, elle vint habiter une des petites cabanes de branchages où le bienheureux Robert accueillait les pénitentes, dans une forêt du diocèse de Poitiers, sur les confins de l'Anjou et de la Touraine, où devait bientôt s'élever la célèbre abbaye de Fontevrauld[1]. Cette conversion aussi subite que durable eut alors un immense retentissement. Elle venait de se produire, lorsqu'arriva en France la lettre de Pascal II déléguant à Lambert, évêque d'Arras, le pouvoir d'absoudre le roi[2]. Désormais rien ne s'opposait plus à la consommation de ce grand acte. On se rappelle qu'en 1092, époque du rétablissement de l'évêché d'Arras par Urbain II, Philippe en haine du pape, et malgré l'intérêt évident de la France, s'était montré hostile à la restauration du siége de saint Vaast[3]. Les événements durent alors le faire doublement repentir de cette politique insensée. Voici la lettre qu'il écrivit à Lambert : « Philippe par la grâce de Dieu roi des Francs à Lambert évêque d'Arras, notre féal et notre ami. — Le seigneur pape, aux termes d'un rescrit apporté de Rome par notre envoyé Tetbald-Ovidius et adressé à tous nos archevêques et évêques, ordonne qu'il sera procédé à l'absolution des censures par nous encourues, et vous délègue pour prononcer en son nom la sentence dans un concile qui se réunira à cet effet. En conséquence, nous vous mandons et vous prions de vous rendre à Paris pour le lendemain de la fête de saint André (1er décembre 1104), afin d'y remplir en présence de nos archevêques et évêques la mission qui vous a été confiée. Nous vous avertissons, au nom de l'obéissance que vous devez au pape et de la fidélité à laquelle vous êtes tenu envers

[1] Fontevrauld est converti aujourd'hui en une maison centrale de détenion. La ville de ce nom qui s'est formée autour de l'abbaye, et qui compte environ 4,000 habitants, est située dans le département de Maine-et-Loire, à 12 kilom. de Saumur. A l'époque du bienheureux Robert d'Arbrissel, ce lieu désert faisait partie du diocèse de Poitiers. Cf. *Hist. littér. de France,* t. X, p. 161-164.

[2] Cf. n° 78 de ce présent chapitre.

[3] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 203.

nous-même, d'avoir à écarter tout prétexte d'excuse. Adieu[1]. »

Concile de Paris. Séparation de Philippe I et de Bertrade. Leur pénitence et leur absolution.

85. On devine, sous la forme à la fois obséquieuse et impérative de ce billet, l'embarras du chancelier royal, peut-être Étienne de Garlande, qui en fut le rédacteur. Il voudrait garder le ton habituel d'un monarque qui impose sa volonté par décret, sans trop cependant l'accentuer, pour ne pas choquer celui qui va devenir le juge de son souverain. Triste situation d'un roi qui comprenait enfin à quel degré d'ignominie il avait, par quinze ans de scandales, abaissé son caractère et l'honneur de sa couronne! Lambert se rendit à Paris pour l'époque fixée. Il y présida un concile dont les actes auraient disparu comme tant d'autres, si l'évêque d'Arras ne les eût aussitôt adressés au pape Pascal II. En voici la teneur. « Réunis d'après vos ordres en un concile tenu à Paris sous ma présidence, les archevêques Daïmbert de Sens et Raoul de Tours, les évêques Ives de Chartres, Jean d'Orléans, Humbald d'Auxerre, Gualo de Paris, Manassès de Meaux, Baldric de Noyon, Hubert de Senlis firent donner lecture des lettres émanées de votre siége apostolique, relativement à la satisfaction exigée du roi et à la formule de son absolution. Après cette lecture religieusement écoutée et comprise de tous, on députa au roi les deux évêques Jean d'Orléans et Gualo de Paris, pour lui demander s'il était prêt à donner satisfaction dans les formes prescrites par votre rescrit pontifical, avec serment de renoncer pour jamais à des liaisons scandaleuses et criminelles. « Je suis prêt, répondit humblement le prince. Je veux du fond du cœur faire satisfaction à Dieu et à la sainte église Romaine, obéir au précepte du siége apostolique et acquiescer au conseil des archevêques et évêques réunis. » Donc, en présence des pères déjà cités et des vénérables abbés : Adam de Saint-Denys, Renaud de Saint-Germain-des-Prés, Ulrich de Saint-Magloire de Paris, Raynold de la Sainte-Trinité d'Étampes; devant une nombreuse assistance composée d'archidiacres, de clercs et de nobles seigneurs, le roi se présenta en grande componction et

[1] Labbe, *Concil.*, t. X, col. 742.

pénitence, les pieds nus, abjurant ses fautes passées, déplorant l'excommunication qu'il avait encourue et méritant par cet acte de repentir l'absolution qu'il réclamait de l'autorité apostolique. La main sur les saints évangiles, il prononça le serment en ces termes : « Écoutez, vous Lambert évêque d'Arras qui tenez ici la place du souverain pontife, et vous tous, archevêques et évêques, écoutez ! Moi Philippe, roi des Francs, je promets et jure de n'avoir plus aucune relation coupable avec Bertrade ; je renonce pour jamais et sans restriction à ce péché, ou plutôt à ce crime. Je n'aurai avec cette femme aucun entretien qu'en présence de témoins non suspects. Toutes ces promesses, telles que les lettres du pape les ont prescrites et telles que vous les entendez de ma bouche, je les observerai fidèlement, sans fraude ni malengin, *sine omni malo ingenio*. Ainsi Dieu me soit en aide et ces saints évangiles de Jésus-Christ. » L'absolution fut ensuite prononcée sur la personne du roi. Bertrade se présenta alors avec la même humilité, fit le même serment, la main sur les saints évangiles, et fut également relevée de l'excommunication. — Que l'auguste Trinité, notre Dieu tout-puissant, conserve longtemps au gouvernement de son Église votre sainteté qui la soutient par ses ferventes prières et ses héroïques labeurs ; qu'il vous assure, à la résurrection des justes, la récompense des luttes que vous avez soutenues avec nous pour la justice et la vérité. — Fait, à Paris, l'an du Dieu Christ 1104 [1], le IV des nones de décembre (2 décembre), la cinquième année du pontificat de Pascal pape IIe du nom [2]. » Ainsi se dénouait, par un coup de la grâce divine, cette immense difficulté que tous les efforts humains avaient été impuissants à résoudre. A nos yeux, Philippe I ne commença d'être véritablement roi, que le jour où il triompha de lui-même par une si glorieuse rétractation. Il

[1] *Actum Parisiis, anno Dei Christi* 1104. Cette date, exprimée dans l'original en chiffres arabes, rectifie une erreur chronologique du P. Labbe, lequel, sur la foi de manuscrits fautifs portant en nombres romains l'indication de MCV, avait reculé d'une année le concile de Paris. (*Concil.*, t. X, col. 742-743.)

[2] Lambert. Atrebat., *Epist. ad Paschal. II; Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 454-455.

était trop tard pour qu'il pût reconquérir tant d'années perdues au sein de la mollesse et dans l'énervement des passions. Mais il employa le reste de ses jours à réparer en ce monde les scandales du passé, pour mériter dans l'autre la miséricorde du juge souverain des vivants et des morts.

§ IX. Mort de saint Bruno.

Visite de Landuin à saint Bruno au monastère de la Torre en Calabre. Lettre de saint Bruno aux religieux de la Chartreuse de France.

86. Le cloître recueillait alors les épaves du monde. En même temps qu'il offrait un refuge aux pénitents, un asile aux victimes de toutes les tyrannies, il devenait une pépinière de docteurs et de saints. La régénération sociale au XIIe siècle fut en grande partie l'œuvre des réformateurs monastiques. Saint Robert de Molesmes, saint Étienne de Grandmont, saint Bruno avaient ouvert la voie. Comme d'autres Jean-Baptiste, ils s'étaient enfuis au désert. On compta bientôt par milliers sur tous les points de la France des amants de la solitude qui répétèrent le mot du fondateur des Chartreux : « J'ai quitté la maison de mon père, les biens et les espérances de ce monde, pour aller servir le Seigneur dans le silence et la pauvreté, sans aucune possession terrestre [1]. » Bruno, qui tenait ce langage, avait poussé l'esprit de renoncement au point de se détacher même de son désert de Grenoble, pour aller, à la voix d'Urbain II, se fixer loin de sa patrie dans les forêts de la Calabre, où de nouveaux disciples se groupèrent sous sa direction et rendirent bientôt le monastère de la Torre aussi florissant que celui de la Grande-Chartreuse. Cependant ni le temps ni la distance n'avaient affaibli l'amour des chartreux de France pour leur illustre fondateur ; ils se considéraient toujours comme orphelins et gardaient l'espérance de voir leur bien-aimé père revenir au milieu d'eux. Durant l'été de l'an 1100, Landuin prieur de la Grande-Chartreuse fit le voyage d'Italie, pour apporter à saint Bruno l'expression de ce vœu filial. L'humble patriarche répondit aux solitaires de Grenoble par

[1] Cf. chap. I de ce volume, nº 63, p. 134.

la lettre suivante : « A ses frères tendrement aimés en Jésus-Christ, frère Bruno, salut dans le Seigneur. — En apprenant, par la relation si douce à mon cœur de notre très-bienheureux frère Landuin, votre admirable persévérance sous le joug rigoureux de la discipline, votre ardeur sainte, votre zèle infatigable pour toutes les œuvres de perfection spirituelle, mon âme a tressailli de joie dans le Seigneur. Oui, j'exulte dans l'allégresse : un cantique d'actions de grâces s'échappe de mes lèvres, et pourtant je pousse des soupirs d'amertume. Je suis dans le ravissement, et cela est juste, pour votre abondante moisson de vertus ; mais je gémis et la rougeur me couvre le front, en me voyant moi-même traîner sous le poids de mes péchés une vie lâche et stérile. Réjouissez-vous donc, mes bien-aimés frères, pour votre partage de béatitude et pour l'abondante largesse que Dieu vous fait de ses grâces. Réjouissez-vous d'avoir échappé à la tempête et aux naufrages d'un monde plus agité que les flots de l'océan. Réjouissez-vous d'avoir trouvé dans la solitude le port du salut, la sécurité et la paix. Combien d'âmes aspirent à ce repos, sans jamais, en dépit de tous leurs efforts, pouvoir l'atteindre ! Combien qui, après l'avoir abordé, en furent exclus et se retrouvent de nouveau lancés sur la mer orageuse ! Je m'adresse à ceux d'entre vous, bien-aimés frères, qui sont laïques, et je leur dis : « Mon âme glorifie le Seigneur, » en contemplant les magnificences de sa miséricorde sur vous. Je partage la joie de votre prieur et père très-aimant, qui admire lui-même et bénit les œuvres de Dieu en vous. Et moi aussi je vous admire, vous qui n'avez pas la science des lettres, et qui cependant portez dans le cœur non-seulement l'amour mais la connaissance de la loi sainte, écrite en votre âme par le doigt du Dieu tout-puissant. Par vos œuvres, vous manifestez votre amour et votre science. Vous pratiquez en toute vigilance et ardeur l'obéissance vraie, c'est-à-dire l'exécution parfaite des commandements de Dieu, clef et sceau de toute discipline spirituelle, qui suppose toujours une humilité profonde, une patience inaltérable, accompagnées de l'amour du Seigneur et d'une charité sincère. C'est ainsi que manifestement vous faites la meil-

leure lecture des Écritures divines, puisque vous en recueillez avec tant de sagesse les fruits pleins de suavité. — J'aurais souhaité retenir ici le frère Landuin, pour en faire mon coadjuteur au milieu des infirmités graves et toujours croissantes qui m'accablent. Mais loin de vous, rien ne lui semble aimable, rien ne lui paraît vivant, salutaire ni utile. Fondant en larmes, d'une voix entrecoupée de sanglots, il m'a supplié de le laisser partir. Je compris alors ce que vous êtes pour lui, et avec quelle tendresse il vous aime. Je n'ai pas voulu le contraindre, de peur d'imposer cette douleur et à lui et à vous-mêmes, que vos vertus me rendent si chers. Je le recommande donc à votre fraternité, et vous supplie humblement de lui prouver, comme à votre prieur et très-aimé père, votre affection filiale, en lui procurant tout ce qui pourra rétablir ses forces épuisées. Peut-être, préférant la stricte observance de la discipline à l'intérêt de sa santé et de sa vie, il repoussera les soins de votre charité; mais en ce cas il serait blâmable. Peut-être se fera-t-il scrupule, lui qui est le premier dans la congrégation, d'accepter des adoucissements qui pourraient donner mauvais exemple à d'autres. Mais nous vous déléguons à cet égard notre propre autorité, pour le forcer en toute charité et révérence de s'accommoder aux soins que votre dilection prendra de sa santé corporelle. Quant à moi, frères, sachez qu'après Dieu mon unique désir est d'aller vous revoir. Aussitôt que j'en aurai le pouvoir, avec la grâce de Jésus-Christ, je ferai ce voyage. Adieu [1]. »

Retour de Landuin. Sa captivité dans les cachots de l'antipape Wibert. Sa mort.

87. La visite suprême que se promettait le saint ne devait avoir lieu qu'au ciel. Landuin, porteur de ce précieux message, et objet d'une sollicitude si véritablement maternelle, ne devait plus lui-même revoir ses bien-aimés frères et fils de la Grande-Chartreuse. « Après avoir reçu la bénédiction de saint Bruno,

[1] S. Brunon. *Acta; Patr. lat.*, t. CLII, col. 418. De toute la correspondance de saint Bruno, qui fut, selon le témoignage des hagiographes, fort active et fort nombreuse (Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 125), cette lettre et celle qu'il adressa, de son monastère de la Torre, au prévôt de Reims Raoul le Verd (*Ibid.*, p. 43), nous ont seules été conservées.

disent les hagiographes, il se mit en route. Mais en approchant de Rome, il tomba aux mains d'un parti qui tenait la campagne pour l'antipape Wibert. Sommé de reconnaître cet intrus comme le légitime vicaire de Jésus-Christ, il refusa héroïquement et fut jeté dans un sombre cachot, où on ne lui donnait qu'à de longs intervalles une nourriture affreuse. Mais ni les privations ni les menaces, ni les violences ni les promesses, ne purent ébranler le courage et la fidélité du serviteur de Dieu. Enfin, un jour les portes de sa prison s'ouvrirent, et on lui apprit que l'antipape Wibert était mort dans l'impénitence finale. A cette nouvelle, qui lui rendait à lui-même la liberté, Landuin versa un torrent de larmes. Comme les assistants s'étonnaient de le voir pleurer si amèrement, dans une circonstance où la protection de Jésus-Christ sur son Église était si manifeste : Hélas ! répondit-il, je pleure la mort éternelle de l'apostat. — Sept jours après, épuisé par les souffrances qu'il venait de subir, Landuin émigra vers le Seigneur. Son corps fut déposé dans le monastère de Saint-André, au pied du mont Soracte, voisin de la forteresse où il avait été captif [1]. » Le successeur de Landuin à la Grande-Chartreuse fut Pierre le Franc.

Mort de saint Bruno. Election de son successeur Lanvinus.

88. Un an après, le 6 octobre 1101, Bruno lui-même suivait son disciple au ciel. Les ermites de la Torre étaient orphelins. Sur la tombe de leur bien-aimé père, ils rédigèrent l'encyclique suivante, qui fut envoyée à toutes les églises de l'Occident. « Nous, humbles ermites du monastère de Sainte-Marie en Calabre, dont Bruno fut le fondateur et le père, prosternés en esprit aux pieds du pontife du siége apostolique, en la personne duquel nous saluons et vénérons le prince et le chef de la catholicité, adressant nos hommages à tous les membres de la curie romaine, nous leur annonçons la mort de notre saint fondateur et père, survenue la veille des nones d'octobre, afin que son âme obtienne près de Dieu l'intercession de leurs prières et de leurs mérites saints. Nous saluons également la sainte Église entière dans tous les ordres et institutions de sa hiérarchie sacrée, évêques, prêtres, chanoines,

[1] S. Brunon. *Acta;* tom. cit., col. 416.

religieux, vierges consacrées au Seigneur. Agenouillés en esprit devant tous et chacun d'eux, nous les supplions de se souvenir dans leurs oraisons de notre défunt père, afin que, si son âme bien-aimée avait conservé quelque tache de la fragilité humaine (puisqu'il n'est pas un seul juste qui ne soit exposé au péché), elle puisse être purifiée par les prières de tant d'intercesseurs et admise au repos éternel. Nous prions aussi les diverses congrégations et les personnes religieuses de daigner apposer leur nom au bas de cette charte, en témoignage d'union de prières avec nous. Les monastères qui auraient le désir de consacrer un service annuel à la mémoire de notre père, voudront bien le spécifier dans leur souscription, afin que nous puissions, autant que notre petit nombre le permettra, leur témoigner notre reconnaissance par les messes que nous célébrerons nous-mêmes à leur intention. Or, afin que vous sachiez dans quels sentiments de confiance et de juste espoir il vous est donné de prier pour la délivrance de son âme, nous joignons à notre requête un bref récit, qui vous montrera que sa mort fut comme la manifestation suprême des mérites et de la perfection de sa vie. « Sachant que l'heure était venue où il allait passer de ce monde à son Père [1], » il nous réunit tous, et reprenant les années de sa vie dès sa plus tendre enfance, il fit la confession publique des fautes qu'il croyait avoir commises, accompagnant cet aveu de réflexions pleines d'humilité et de foi profonde. Ensuite il récita le symbole des apôtres et y ajouta cette conclusion : « Je crois les sacrements que la sainte Église croit et vénère. En particulier, je crois et professe que le pain et le vin de l'autel après la consécration sont le vrai corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa chair véritable, son véritable sang, que nous recevons pour la rémission de nos péchés dans l'espérance du salut éternel [2]. » Le lendemain dimanche, veille des nones d'octobre, l'an du Seigneur 1101,

[1] Joann., XIII, 1.

[2] Cet acte de foi au dogme de la transsubstantiation, fait par saint Bruno à son lit de mort, était une protestation suprême contre les erreurs de Bérenger, qui avaient encore de nombreux partisans en Italie.

son âme sainte fut délivrée des liens de cette chair mortelle. Priez pour lui et pour nous, ses fils indignes. Nous recommandons à votre charité celui de nos frères qui, se faisant pèlerin par obéissance, vous portera cette lettre. Adieu[1]. » La bienheureuse mort de Bruno fut un deuil universel pour l'Église. Nous avons précédemment reproduit quelques-uns des nombreux *Tituli funebres*, adressés de toutes parts au monastère de la Torre, en réponse à l'encyclique des religieux[2]. L'esprit du saint patriarche passa à ses disciples comme leur plus précieux héritage; ils l'ont conservé jusqu'ici sans altération. Pascal II, à la nouvelle de cette mort bénie devant Dieu mais tant regrettée ici-bas, députa à la Torre le cardinal Richard d'Albano pour présider à l'élection d'un successeur. Le choix unanime des frères appela à cette charge le frère Lanvinus, le plus ancien disciple du bienheureux fondateur. Dès le 26 novembre, le souverain pontife lui adressait la lettre suivante, véritable décret de béatification, renouvelé et confirmé à plusieurs reprises par Léon X et Grégoire XV, jusqu'à ce que les honneurs solennels de la canonisation fussent rendus en 1674, par le pape Clément X, à la mémoire de saint Bruno[3]. « Revenu près de nous, disait Pascal II, notre frère et coévêque Richard d'Albano nous apprend que la paix et l'union continuent de régner au désert, et que vous avez été élu pour successeur de Bruno, ce grand homme de bienheureuse mémoire. Que l'esprit de cet incomparable serviteur de Dieu repose toujours sur vous, ayez sa vigueur pour le maintien de la discipline érémitique, son inaltérable douceur, sa constance invincible. Avec l'aide du Seigneur, nous comptons vous investir de toute l'autorité et de tout le crédit dont le siége apostolique avait entouré la sagesse éminente et la tendre piété de ce maître illustre. Nous voulons qu'au carême prochain vous veniez nous visiter, afin de pouvoir plus librement vous ouvrir tous les secrets de notre cœur[4]. »

[1] S. Brunon. *Acta; Patr. lat.*, t. CLII, col. 553.
[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 38.
[3] Cf. S. Brun. *Acta*, col. 625.
[4] Paschal. II, *Epistol.* LV; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 78.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DU BIENHEUREUX PASCAL II. (Suite.)

Les Précurseurs de saint Bernard.

§ I. PASCAL II ET LE MOUVEMENT MONASTIQUE EN FRANCE.

1. Encyclique de Pascal II en faveur de l'abbaye de Cluny. — 2. Lettre de Pascal II portant confirmation du nouvel ordre de Cîteaux.

§ II. SAINT BERNARD DE TIRON.

3. Bernard moine de Saint-Cyprien de Poitiers et prieur à Saint-Savin. Gervais abbé de Saint-Savin. — 4. Retraite de Bernard au désert. Le bienheureux Pierre de l'Étoile à Font-Gombaud. Les princes du désert. L'ermite Pierre dans la forêt du Maine. — 5. Bernard dans l'île déserte de Chaussey. — 6. Les pirates bretons et les marchands anglais. — 7. Pierre de l'Étoile à l'ermitage des îles Chaussey. Retour de Bernard dans les forêts du Maine. — 8. Réginald abbé de Saint-Cyprien de Poitiers. Retour de Bernard au monastère de Saint-Cyprien. — 9. Bernard abbé de Saint-Cyprien. Sa lutte contre l'abbaye de Cluny. Seconde retraite au désert. — 10. Prédications apostoliques de Bernard en Normandie. — 11. Bernard rappelé au monastère de Saint-Cyprien. Premier voyage à Rome. Nouvelles luttes contre l'abbaye de Cluny. — 12. Second voyage de Bernard à Rome. — 13. Sa démission définitive. Refus du cardinalat. Retour à l'île de Chaussey et dans les forêts du Maine. — 14. Bernard à Fougères, puis à Nogent-le-Rotrou. — 15. Fondation du monastère de Tiron. — 16. Saint Bernard de Tiron et saint Ives de Chartres. — 17. Influence de saint Bernard de Tiron sur son siècle. Sa mort.

§ III. LE BIENHEUREUX ROBERT D'ARBRISSEL.

18. Fondation du monastère de Fontevrauld par Robert d'Arbrissel. — 19. La congrégation de Fontevrauld placée sous le gouvernement suprême d'une abbesse. Une lettre inédite de Roscelin. — 20. Lettre confidentielle de Marbod évêque de Rennes à Robert d'Arbrissel. — 21. Lettre confidentielle de Geoffroi cardinal-abbé de la Trinité de Vendôme à Robert d'Arbrissel. — 22. Approbation de l'ordre de Fontevrauld par Pascal II. La première abbesse de Fontevrauld, Pétronille de Craon. — 23. Mort de Robert d'Arbrissel. — 24. Ses vertus. Son influence sur son siècle.

§ IV. SAINT GUILLAUME FIRMAT DE MANTILLY.

25. Etienne de Fougères, évêque de Rennes, historiographe de saint Guillaume Firmat et de saint Vital de Mortain. — 26. Naissance et premières années de Guillaume Firmat. L'ermitage des Sept-Frères près de Tours. — 27. L'ermitage de la forêt de Concise. Premier pèlerinage de Guillaume Firmat à Jérusalem. Captivité et délivrance. — 28. Retour par l'Italie. Guillaume Firmat évêque. Son refus de se soumettre à l'investiture impériale. Retour en France. L'ermitage de Mantilly. — 29. Fuite de Guillaume Firmat dans une île du Rhône près de Yenne en Savoie. Second pèlerinage à Jérusalem. Retour à Yenne, puis à Mantilly. — 30. Mort bienheureuse et funérailles de Guillaume Firmat.

§ V. LE BIENHEUREUX ALLEAUME (ADÉLERME).

31. Adélerme et le vénérable ermite Albert. — 32. Fondation de l'abbaye d'Estival par Adélerme.

§ VI. LE BIENHEUREUX RAOUL DE LA FUSTAYE.

33. Fondation de l'abbaye de Saint-Sulpice par Raoul de la Fustaye. — 34. Découvertes paléographiques sur les saints ermites de cette époque.

§ VII. LE BIENHEUREUX VITAL DE MORTAIN.

35. Le Rouleau des morts de Savigny. Les *Tituli Funebres* du bienheureux Vital de Mortain. — 36. Notice consacrée au B. Vital par l'historien Ordéric. — 37. Défiances des anciens ordres religieux à l'égard des nouveaux ermites. — 38. Les actes du B. Vital par l'évêque de Rennes Étienne de Fougères. — 39. Naissance et premières années de Vital. — 40. Odo évêque de Bayeux. Son administration épiscopale. Ses relations avec la ville de Liége. — 41. Vital achève ses études à Liége. — 42. Vital chapelain du comte Robert de Mortain. — 43. Mathilde de Montgommery épouse du comte de Mortain. Violences et réparation du comte. Vital renonce au monde. — 44. Vital ermite à Mortain. — 45. Vital disciple de Robert d'Arbrissel est associé à la prédication de la croisade. — 46. Merveilleux succès des prédications de Vital. — 47. Les mœurs sociales à la fin du XIe siècle. — 48. L'ermitage de Dompierre. — 49. Vital et saint Anselme de Cantorbéry au concile de Westminster en 1102. — 50. Second voyage de Vital en Angleterre pour le concile tenu à Londres en 1108 par saint Anselme. — 51. Résurrection d'un mort. — 52. Savigny et les seigneurs de Fougères. — 53. Vital chez le comte Raoul I de Fougères. — 54. Fondation du monastère de Savigny. — 55. Confirmation de l'institut de Savigny par le pape Pascal II. — 56. Premier établissement. Luttes et périls. — 57. Les bienheureux Geoffroy et Serlon à Savigny. — 58. Vital et le pape Calixte II au concile de Reims en 1119. — 59. Mort du bienheureux Vital de Mortain.

§ VIII. LE BIENHEUREUX GIRAUD DE SALLES.

60. Naissance et premières années de Giraud de Salles. — 61. Giraud de Salles chanoine à la collégiale de Saint-Avit, puis disciple de Robert d'Ar-

§ I. Pascal II et le Mouvement Monastique.

Encyclique de Pascal II en faveur de l'abbaye de Cluny.

1. Pascal II, à l'exemple de ses glorieux prédécesseurs Grégoire VII, Victor III, Urbain II, secondait de toute son influence le mouvement monastique, providentiellement suscité à cette époque comme l'auxiliaire de la papauté dans la lutte contre les investitures et la clérogamie. Ce n'était pas sans un dessein visible de la miséricorde de Dieu sur son Église, que les élections pontificales avaient successivement promu au trône de saint Pierre le moine de Cluny Hildebrand, l'abbé du Mont-Cassin Desiderius, le moine de Cluny Odo de Lageri et enfin Pascal II lui-même, disciple de saint Hugues, et formé à Cluny sous la direction de ce grand homme. Rien n'est plus touchant que l'encyclique adressée, dès la première année de son pontificat, à tous les évêques de France par Pascal II, pour leur recommander le monastère de Cluny comme un centre de foi religieuse et de civi-

lisation chrétienne. « Nous rappelons à votre fraternité, disait-il, que, dès l'époque de sa fondation, l'abbaye de Cluny fut offerte à la sainte église Romaine et placée immédiatement sous sa tutelle. Les papes l'ont gardée comme la prunelle de leurs yeux; ils l'ont entourée par leurs nombreux priviléges comme d'un mur de circonvallation. Vous savez combien d'instituts nouveaux sont sortis de son sein pour la gloire de la religion dans votre patrie, combien de congrégations anciennes ont été rappelées par elle à leur ferveur primitive. Faisant donc appel à votre charité, nous vous prions et au besoin vous enjoignons de respecter les priviléges conférés à ce monastère par tant et de si grands pontifes. A Dieu ne plaise qu'en les violant vous encouriez jamais l'indignation du siége apostolique! Suivez l'exemple de vos pères, qui professaient pour cette congrégation vénérable un culte de dévouement; prêtez une main amie aux efforts faits par elle pour le salut de tant de pécheurs, qui lui devront, après Dieu, le bienfait de leur conversion. Aimez ces ouvriers du Père de famille, protégez-les, défendez-les, afin qu'ils puissent servir en paix le Seigneur tout-puissant, et que vous-mêmes, jetés au milieu des agitations tumultueuses de ce monde, vous puissiez conserver la grâce divine et la bénédiction du siége apostolique [1]. »

Lettre de Pascal II portant confirmation du nouvel ordre de Cîteaux.

2. Joignant l'exemple au précepte, Pascal II prenait sous sa protection spéciale et confirmait solennellement le nouvel institut, établi après tant de difficultés et de luttes par saint Robert de Molesmes dans la forêt de Cîteaux. Depuis le retour du pieux fondateur à son monastère primitif [2], la communauté naissante, confiée aux soins de son disciple saint Albéric, était restée dans l'ombre et le silence. Vingt religieux à peine la composaient et ce petit nombre n'augmentait pas. « Tel fut, suivant l'heureuse expression d'un vénérable hagiographe, le grain de sénevé dont la fécondité longtemps douteuse devait un jour remplir le monde de ses fruits divins [3]. » L'austérité des pauvres cénobites effrayait les

[1] Paschal. II, *Epist.* XXXII; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 54.
[2] Cf. chapitre Ier de ce volume, nos 34 et 35.
[3] R. P. Th. Ratisbonne, *Histoire de saint Bernard*, t. I, p. 125.

vocations en apparence les plus solides. Elle trouvait naturellement des contradicteurs acharnés dans les rangs de ces esprits que j'appellerai mitoyens, lesquels ne sont point assez élevés pour avoir la notion de la perfection chrétienne, et prétendent cependant imposer à toutes les âmes, comme la loi même de l'Évangile, le niveau de leur impuissante médiocrité. Ces sortes d'esprits se retrouvent à toutes les époques, et toujours la folie de la croix vient les troubler dans leurs calculs de modération et triompher malgré eux de leurs combinaisons pusillanimes. Voici en quels termes le pape s'adressait aux humbles cénobites. « Pascal évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son vénérable fils Albéric, abbé du Monastère-Neuf situé au diocèse de Châlon-sur-Saône et à tous ses successeurs légitimes à perpétuité. — Lorsque la main de Dieu se révèle dans une œuvre qui a pour but le salut des âmes, nul ne doit y opposer d'obstacles. C'est donc de tout cœur et sans hésitation aucune, fils bien aimés dans le Seigneur, que nous avons accueilli votre humble requête, applaudissant avec une affection toute paternelle à vos religieux efforts. Nous prenons sous la sauvegarde du saint-siége le désert choisi par vous pour le lieu de votre repos monastique; nous défendons à qui que ce soit de vous troubler dans sa possession; nous décrétons que, sauf les droits de l'église de Châlon, votre abbaye demeurera à perpétuité sous la protection immédiate du siége apostolique, tant que vous et vos successeurs vous persévérerez dans l'observance de la stricte discipline et de la rigoureuse abstinence que vous pratiquez aujourd'hui. Nous approuvons, confirmons et renouvelons la sentence synodale prononcée dans votre différend avec les religieux de Molesmes par notre frère l'archevêque de Lyon alors vicaire du saint-siége, en conformité avec les ordres de notre prédécesseur Urbain II d'apostolique mémoire. Ne perdez jamais de vue, fils bien-aimés et très-désirés en Jésus-Christ, le but de votre vocation sainte. Non-seulement vous avez renoncé aux délices du siècle, mais vous avez trouvé trop douces encore les coutumes d'un monastère dont l'austérité même vous semblait un relâchement. Pour vous rendre de plus en plus dignes

de la grâce qui vous a été faite, ayez sans cesse la crainte du Seigneur sous les yeux, et son saint amour dans le cœur. Plus vous êtes affranchis des agitations et des vanités du siècle, plus vous devez, de toute la puissance de votre âme, vous efforcer de plaire à Dieu. Quiconque archevêque ou évêque, empereur ou roi, comte ou vicomte, magistrat ou juge soit ecclésiastique soit laïque, aurait la témérité d'enfreindre ce présent décret d'immunité que nous vous accordons, serait, après trois monitions canoniques, privé de sa puissance, dignité et honneur, exclu de la communion au corps sacré et au sang de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ; et tomberait au dernier jugement sous le coup de la vengeance divine. Que la paix de Jésus-Christ habite au contraire dans votre solitude; qu'elle repose sur tous les justes qui viendront y semer ici-bas leurs œuvres saintes, dont le fruit sera la gloire éternelle. — Moi Pascàl, évêque de l'Église catholique, j'ai souscrit cet acte. — Donné à Troja, par la main de Jean cardinal-diacre de la sainte église Romaine, le XIV des calendes de novembre (19 octobre), indiction VIIIe, l'an de l'incarnation du Seigneur 1100, la seconde année du pontificat de Pascal pape IIe du nom [1]. »

§ II. Saint Bernard de Tiron.

Bernard moine de St-Cyprien de Poitiers. Gervais abbé de St-Savin.

3. Les merveilles de sainteté qui éclataient alors sur divers points de la France renouvelaient les antiques exemples de Scété et de Nitrie. Chacune de nos forêts les plus sauvages eut ses Antoine et ses Hilarion, dont la mémoire aujourd'hui presque inconnue mérite d'être remise en lumière. Bernard de Tiron fut l'un des plus illustres de ces pères des déserts de France. Sa vie écrite par Gaufred le Gros, son disciple, et témoin oculaire des faits qu'il raconte, n'offre pas seulement un caractère absolu d'authenticité auquel les auteurs de l' « Histoire littéraire [2] » se plaisent à rendre hommage, elle a tout l'intérêt et le charme d'un récit emprunté aux souvenirs des Thébaïdes. « Vers l'an 1046, dit Gaufred le Gros,

[1] Paschal. II, *Epist.* XXVIII; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 47.
[2] T. XII, p. 163.

était né dans le Ponthieu, au territoire d'Abbeville, de pieux et honorables parents, un enfant nommé Bernard, sur lequel la grâce du Seigneur sembla reposer dès le berceau. Appliqué de bonne heure à l'étude de la grammaire, de la littérature et de la dialectique, il y fit de rapides progrès; mais la science qu'il cultivait de préférence à toutes les autres était celle de la vertu. A vingt ans, résolu de se consacrer tout entier au Seigneur, il quitta sa province natale pour aller en Aquitaine, où des monastères florissants lui avaient été signalés. Trois de ses compagnons d'âge, partageant son amour pour la vie religieuse, se mirent en chemin avec lui (1066). Sur la route, ils rencontrèrent le jeune roi Philippe I, chevauchant à la tête d'une brillante escorte. « C'est pour nous un heureux présage, dit Bernard à ses compagnons. Nous trouverons sans aucun doute le Roi du ciel que nous cherchons, puisqu'il nous fait rencontrer un roi de la terre que nous ne cherchions pas! — Arrivés à Poitiers, ils y séjournèrent quelque temps, et s'enquirent avec soin des monastères du voisinage où la discipline était le mieux observée. Or, il n'était bruit en ce temps que de la sainteté et de la science de Réginald (Raynaud), abbé de Saint-Cyprien près de Poitiers, disciple et imitateur du vénérable Robert de la Chaise-Dieu [1]. Sous sa direction, le monastère de Saint-Cyprien était devenu un modèle d'édification et de régularité; on y comptait en grand nombre des religieux non moins illustres par la naissance que par le mérite, entre autres : Hildebert plus tard abbé de Déols (Bourg-Dieu) [2] et ensuite archevêque de Bourges, à qui la bienheureuse vierge Marie daigna apparaître durant une maladie dont elle le guérit miraculeusement; Gervais plus tard abbé de Saint-Savin [3], homme d'une abstinence incroyable et d'une vertu éclatante; Garnier autrefois seigneur du *castrum* de Montmorillon, devenu

[1] Saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu, est honoré le 24 avril. Cf. Bolland. *Acta. SS.*, XXIV *april.*

[2] Déols ou Bourg-Dieu, département de l'Indre, arr. de Châteauroux.

[3] Saint-Savin sur la Gartempe, départ. de la Vienne, à 14 kilom. de Montmorillon (*Mons-Maurilionis*).

ermite et thaumaturge. Bernard et ses trois compagnons allèrent frapper à la porte de l'abbaye de Saint-Cyprien, où Réginald les admit à la profession religieuse et leur donna de ses mains la tonsure monastique. Durant dix ans (1066-1086), Bernard édifia la communauté par une sainteté éminente. En ce temps, il advint que Gervais fut élu par tous les suffrages au gouvernement de l'abbaye de Saint-Savin [1]. Mais l'humble religieux, se défiant de ses propres forces, ne voulut accepter cette charge qu'à la condition de pouvoir s'adjoindre Bernard en qualité de prieur. Il fut fait ainsi, ajoute l'hagiographe, parce que la Providence voulait rappeler à sa première ferveur le monastère de Saint-Savin, depuis longtemps tombé dans le relâchement par la négligence des précédents abbés. La réforme y fut bientôt établie, mais un triste incident faillit tout compromettre. Gervais, par un zèle mal entendu pour les intérêts temporels de cette maison religieuse, forma le projet d'y annexer une église paroissiale dont un seigneur du voisinage lui proposait l'achat. Bernard savait que ces sortes de transactions venaient d'être interdites comme simoniaques par le souverain pontife [2]. Il refusa donc absolument son adhésion. Gervais en conçut un tel chagrin qu'abandonnant le gouvernement du monastère, sans toutefois renoncer à la dignité abbatiale, il se retira dans une solitude à l'écart et vécut quelque temps en ermite. Sur les entrefaites, le pape Urbain II étant venu à Clermont (1095) appeler les chevaliers français à la délivrance de Jérusalem, Gervais prit la croix, et sans attendre le départ de l'armée entreprit le pèlerinage de Terre-Sainte en compagnie de plusieurs autres abbés et moines. Son ressentiment contre Bernard était toujours aussi vif; il ne consentit même pas à recevoir sa visite d'adieu. Prenant la voie de mer, il s'embarqua pour les

[1] On croit que saint Savin qui vivait vers l'an 450, fut disciple de saint Germain d'Auxerre. Il a laissé dans le Poitou une mémoire en bénédiction. Ses actes ne sont point venus jusqu'à nous. (Cf. Bolland. *Act. SS.*, XI *julii.*) Une abbaye fort ancienne, dont peut-être il fut le fondateur, était connue sous son vocable dès le IX[e] siècle.

[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 129-130.

côtes de Syrie. La traversée fut heureuse. Arrivés sains et saufs à Joppé (Jaffa), les pèlerins se dirigèrent aussitôt sur Jérusalem. Un jour, comme Gervais, monté sur un âne, s'était éloigné quelque peu de ses compagnons de route, un lion, bondissant tout à coup du haut d'un rocher, déchira de ses dents et de ses griffes le malheureux abbé et sa monture. Or, à l'instant même où ce tragique événement avait lieu en Palestine, le prieur Bernard, qui visitait une ferme du monastère de Saint-Savin, en eut la révélation par l'Esprit de Dieu. S'adressant à l'un des moines qui l'accompagnaient : Retournez à l'abbaye, lui dit-il, et prévenez Guillaume Samuel que l'abbé Gervais, son oncle, vient d'être massacré en Judée par un lion. Faites sonner les cloches pour la vigile de l'office des Morts, que nous célébrerons demain à l'intention du défunt. — Grand fut l'étonnement des religieux. On se demandait ce qu'une nouvelle si extraordinaire pouvait avoir de vrai, et par quelle voie Bernard en avait eu connaissance. Mais quelques mois après, au retour de leur pèlerinage (1096), les compagnons de Gervais confirmèrent la sinistre vérité. En rapprochant les heures et les dates, la coïncidence entre la révélation de Bernard et l'accident lui-même se trouva d'une exactitude rigoureuse [1]. »

Retraite de Bernard au désert. Le B. Pierre de l'Etoile à Font-Gombaud. Les princes du désert. L'ermite Pierre dans la forêt du Maine.

4. « Les religieux de Saint-Savin, continue l'hagiographe, ayant dès lors à choisir un nouvel abbé, se disposaient à porter leurs suffrages sur le saint prieur. Mais, dans son humilité, l'homme de Dieu se trouvait indigne d'une telle charge. Il s'enfuit clandestinement, résolu d'embrasser la profession anachorétique, pour laquelle il s'était toujours senti un attrait particulier. Or, non loin de Saint-Savin, un vénérable ermite, le bienheureux Pierre de l'Étoile [2], vivait dans la solitude de Font-Gombaud, où il fonda plus tard le monastère de ce nom. Bernard le connaissait depuis longtemps, il vint le prier de l'accepter pour disciple.

[1] S. *Bernard. Tironens. Vita*, cap. I et II; *Patr. lat.*, t. CLXXII, col. 1378.

[2] Pierre de l'Étoile (Cf. Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, t. III, p. 461), fondateur du monastère de Font-Gombaud, mourut en 1114, emporté par le terrible fléau dit Mal des Ardents. (Cf. Bolland., t. II, *april.*, p. 228.) Le P. Hélyot lui donne le titre de Bienheureux. (*Dict. des ordres relig.*, t. II, p. 301.)

Pierre le reçut en grande allégresse de cœur, mais il lui fit observer que les religieux de Saint-Savin ne manqueraient pas de le découvrir dans une retraite si voisine de leur monastère, que dès lors il se verrait bientôt contraint, soit par leurs instances, soit par l'autorité de l'évêque de Poitiers (saint Pierre II), à reprendre avec le titre d'abbé le gouvernement de leur maison. Il fut donc convenu que Bernard changerait de nom, et prendrait celui de Guillaume. Sous ce pseudonyme, Pierre le présenterait aux ermites, nombreux alors, qui s'étaient fixés dans les vastes forêts du Maine et de la Bretagne. Ces colonies érémitiques formaient comme une nouvelle Égypte chrétienne, transplantée sur le sol de France : *Quasi altera Ægyptus erat.* Des multitudes de saints anachorètes y vivaient dans des cabanes de branchages. Les princes de ces déserts étaient Robert d'Arbrissel, déjà fondateur du monastère de Sainte-Marie de la Roë [1], et se préparant à élever la fameuse abbaye de Fontevrauld; Vital de Mortain, qui devait plus tard fonder l'abbaye de Savigny au territoire d'Avranches [2]; Raoul de la Fustaye, le futur fondateur de la congrégation de Saint-Sulpice de Rennes [3]. L'inconnu, que Pierre de l'Étoile allait leur présenter sous le nom de Guillaume, était digne de prendre rang parmi ces illustrations de la solitude. Après un long voyage, le prieur fugitif et son vénérable guide arrivèrent dans la forêt du Nid de Merle, près du « divin Vital » (*divi Vitalis*), qui accueillit le frère Guillaume et se chargea de le faire admettre dans la congrégation des ermites. Ayant ainsi terminé sa mission, Pierre de l'Étoile retourna en Aquitaine. Les solitaires, convoqués pour prononcer sur la vocation du postulant, furent unanimes à le recevoir, et chacun d'eux offrit au nouveau-venu l'hospitalité dans sa cabane. Mais Vital déclara que frère Guillaume choisirait lui-même son maître spirituel, et qu'après avoir parcouru la forêt et visité toutes les cellules, il se prononcerait en connaissance de cause.

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 299-300.

[2] Saint Vital de Mortain est honoré à la date du 8 janvier.

[3] Le vénérable Raoul ou Radulf de la Fustaye (*Radulphus de Fusteia*) mourut en odeur de sainteté le 16 août 1129.

Les anachorètes le conduisirent donc processionnellement, au chant des psaumes, dans leur désert. Arrivé à la dernière cellule, Guillaume témoigna le désir de s'y fixer. C'était la plus pauvre et la plus dénuée de toutes. Elle était habitée par un ermite, nommé Pierre, qui ne sachant ni l'agriculture ni le jardinage, n'avait guère d'autre nourriture que des herbes et des fruits sauvages, auxquels il ajoutait le pain qu'il se procurait en fabriquant, de son métier de tourneur, quelques petits objets dont la vente était sa seule ressource. La case étroite qui lui servait de demeure était formée d'écorces d'arbres, et abritée dans les ruines d'une ancienne chapelle dédiée à saint Médard. Des branches de chêne recourbées et attachées avec des liens d'osier formaient une espèce de toit naturel, qui laissait d'ailleurs libre passage aux vents et à la pluie. En voyant sa chétive cabane préférée par le nouveau venu à tant d'autres mieux aménagées, Pierre témoigna une joie toute sainte. « Je ferai de mon compagnon un habile tourneur ! » disait-il. Puis il voulut offrir à tous les anachorètes un festin de congratulation. Mais il n'avait absolument rien à leur servir. Prenant alors deux corbeilles, il courut aux arbres les plus proches, cueillit des pommes sauvages, des mûres et des noisettes. Il ne trouva rien de plus appétissant et revenait un peu contristé de sa maigre récolte, lorsque, dans le tronc creux d'un chêne, il aperçut un rayon de miel déposé par une ruche d'abeilles. Ce fut ce jour-là le festin des hôtes du désert. Pour le compléter, ajoute le chroniqueur, il aurait fallu du pain, mais il n'y en avait pas [1]. »

5. « Frère Guillaume passa deux ans dans une joie céleste et une profonde paix, continue l'hagiographe, sous la direction de l'ermite Pierre. Un jour, on vint lui dire que les religieux de Saint-Savin, après mille recherches infructueuses dans les forêts de l'Aquitaine et de l'Anjou, avaient fini par découvrir le mystère de son pseudonyme et le lieu de sa retraite. Munis d'une lettre de l'évêque de Poitiers, qui menaçait d'excommunication l'humble fugitif, ils accouraient pour le constituer abbé et le

Bernard dans l'île déserte de Chaussey.

[1] Gaufred. Crass., *Vit. S. Bernard. Tironens.*, cap. III ; *Patr. lat.*, loc. cit., col, 1382.

ramener en triomphe dans leur monastère. A cette nouvelle, Bernard s'écria : Si les forêts n'ont pu me cacher, je trouverai bien sur les côtes de l'océan quelqu'île où l'on ne me découvrira point ! — Et il s'enfuit aussitôt dans la direction de la Normandie. Un des ermites s'offrit pour l'escorter. Un autre glissa dans la main de ce compagnon improvisé dix-huit pièces de monnaie, *nummi*, afin de subvenir à la détresse des deux pèlerins du Seigneur. Mais quand Bernard le sut, il manifesta la plus vive indignation. Ou vous ne m'accompagnerez pas plus loin, dit-il au moine, ou vous vous débarrasserez de cet argent. Croyez-vous que dans les régions que nous allons parcourir le Christ soit pauvre, lui qui est la seule richesse de l'univers? Avec Jésus-Christ pour guide, ne craignez jamais la pauvreté. — Comme il parlait ainsi, un habitant de la campagne vint à passer sur leur chemin. Bernard lui donna les dix-huit pièces de monnaie. Le villageois reçut cette largesse avec de grandes actions de grâces. Mais Bernard s'estimait mille fois plus heureux, parce que, dépouillé de tout, Dieu seul était son trésor. Arrivé sur les côtes de Normandie, et apprenant qu'à une distance de dix milles en mer se trouvait un îlot complétement inhabité, appelé *Causeum* (aujourd'hui Chaussey)[1], il s'y fit conduire par une barque de pêcheur. Là, sans aucune communication avec les humains, plongé dans la contemplation des choses divines, passant les nuits et les jours en prières, arrosant le sol de ses larmes, il vécut plusieurs mois sans pain, sans feu, sans compagnon, car l'ermite de la forêt ne l'avait suivi que jusqu'à la côte, et après l'avoir vu en sûreté il était retourné à son désert. Souvent depuis, ajoute Gaufred le Gros, nous avons demandé à l'homme de Dieu comment, dans cette île absolument dénuée de ressources, il avait pu ne pas mourir de faim. Mais il évitait de répondre à nos questions, mettant à cacher ses mérites et ses héroïques labeurs la même dissimulation artificieuse qu'un cri-

[1] Iles-Chaussey (Manche), situées à 14 kilom. O. de Granville. La principale a environ 2 kilomètres de long sur un de large. Ces îles encore aujourd'hui sont inhabitées. L'été seulement les tailleurs de pierre de Granville viennent y exploiter de magnifiques carrières de granit.

minel à voiler ses méfaits. Nous sûmes pourtant, par quelques rares indiscrétions échappées à sa modestie, qu'il avait vécu tout ce temps de racines crues arrachées sur les pentes des rochers[1]. »

Les pirates bretons et les marchands anglais.

6. « Sa réclusion volontaire fut marquée par un épisode qu'il nous a lui-même raconté. Des pirates bretons, montés sur trois navires, avaient quitté l'Armorique, et s'avançant vers le littoral d'Angleterre donnèrent la chasse à deux vaisseaux marchands appartenant à ce pays. Malgré la plus vive résistance, les matelots et les marchands anglais durent céder au nombre; les pirates massacrèrent tous ceux qu'ils saisirent les armes à la main, chargèrent les autres de chaînes, les attachèrent aux bancs des rameurs et se dirigèrent avec leur prise sur les côtes de Bretagne. Une tempête les écarta de leur route et les força de relâcher à l'île de Chaussey. Ce fut pour Bernard un spectacle émouvant que celui des pirates mettant pied à terre avec des chants de triomphe et d'allégresse, pendant que leurs malheureux captifs, les mains chargées de fers, poussaient de lugubres gémissements, pleurant avec la patrie absente la perte de leurs richesses et de leur liberté. L'homme de Dieu ressentit une pitié profonde et pour les vainqueurs et pour les vaincus. Si les marchands anglais avaient perdu les biens de ce monde, ceux dont ils étaient esclaves perdaient leur âme et leur salut éternel. S'adressant aux farouches pirates, Bernard leur dit : Cessez de faire le métier des démons sur terre et sur mer. Restituez tout ce que vous avez pris à vos frères les anglais, et remettez-les en liberté. — Il consolait ensuite les infortunés marchands. Demandez à Dieu, leur disait-il, la conversion de vos persécuteurs. Aimez leur âme : suivez l'exemple de Jésus-Christ qui priait pour ses bourreaux. » Mais ni les pirates ni leurs victimes ne prêtaient l'oreille aux exhortations de l'homme de Dieu. Les premiers l'insultaient avec l'orgueil du triomphe, les autres ne lui répondaient que par de nouvelles lamentations. Vers le soir, à l'heure du crépuscule, la tempête ayant cessé et le vent étant redevenu favorable, les pirates remirent à la voile.

[1] Gaufred. Crass., *Bernard. Tir. vit.*; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1384.

Après avoir fait embarquer leurs prisonniers, ils se dirigèrent sur les côtes de Bretagne, où ils espéraient arriver le lendemain matin. Bernard passa la nuit en prières, suppliant le Seigneur de manifester tout à la fois son pouvoir et sa clémence en faveur de ces misérables, que leur aveuglement précipitait vers la damnation éternelle. Mais on eût dit que Satan luttait contre le saint ermite, comme autrefois contre le patriarche Job. Malgré les prières de Bernard, la traversée fut aussi heureuse que les pirates pouvaient le souhaiter. Le calme le plus profond régnait sur les flots, et le vent se maintint constamment favorable. Les vainqueurs se partagèrent entre eux le butin, opération qui occasionna des rixes fort vives, mais aucune ne fut sanglante, et l'accord était rétabli lorsqu'aux premières lueurs du jour on aperçut le port. Les manœuvres du mouillage commencèrent aussitôt : les ancres avec leurs dents de fer furent préparées pour être lancées sur les points culminants de la rive ; on fit avancer les planches qui devaient servir de ponts volants ; on se disposait à ficher sur le rivage les pieux armés de fer pour amarrer avec des câbles la proue des navires [1]. Soudain éclata un orage épouvantable, mêlé de foudres et d'éclairs ; un vent furieux repoussa les vaisseaux loin de la côte. Les flots s'élevaient jusqu'au ciel, les rameurs se tenaient couchés sur leurs bancs, éblouis par la lueur des éclairs, impuissants à manier leurs rames dont les attaches s'étaient rompues [2].

[1] Tous ces détails techniques, racontés par Gaufred le Gros, disciple et hagiographe de saint Bernard de Tiron, sont intéressants au point de vue de l'histoire de la marine au XIIe siècle. Voici le texte latin du chroniqueur : *Denique piratæ jam interim ad portum optatum pervenerant : jam ferreis anchorarum dentibus littoris scopulos apprehendere inchoabant; jam e navibus pontes educere, tonsillas* (a) *figere, prosnesiorumve* (b) *retinaculis rates sistere festinabant.* (*Patr. lat.*, t. CLXXII, col. 1386.)

[2] *Strampis rumpentibus.* Ce mot, qui ne se trouve pas dans le Glossaire de Ducange, nous paraît désigner la petite couronne de cordage destinée à fixer la rame au montant en bois qui lui sert de point d'appui.

(a) Tonsilla — *palus dolatus et cuspide præferratus, qui navis religandi causa in littore figitur.* (Ducange, *Glossar. med. et inf. latin.*)

(b) Prosnesia *seu* Prodenses — *funes qui a prora alligantur ad terram.* (Ducange, *ibid.*)

Les voiles déchirées par la tempête flottaient en lambeaux ; les mâts se rompirent et tombèrent avec fracas sur le pont, faisant incliner les navires dont le flanc s'offrait aux vagues amoncelées. Le désespoir fut au comble lorsque, le gouvernail s'étant brisé sous la main des pilotes, toute direction devint impossible. En face d'une mort imminente, les pirates détachèrent les marchands captifs et s'agenouillèrent à leurs pieds, implorant leur pardon, leur promettant la restitution entière de leurs richesses et les suppliant de les aider de leurs conseils, s'ils connaissaient quelque moyen de salut. Mais comment vaincre tous les éléments déchaînés ? On essaya pourtant : tout ce que l'énergie humaine et la science nautique peuvent faire en un tel péril fut tenté sans succès. Les malheureux n'attendaient plus qu'un naufrage inévitable. Ils se tournèrent alors vers Dieu, leur unique espérance. Déplorant leurs crimes, ils se frappaient la poitrine et adressaient des vœux au ciel. Les uns promettaient de faire le pèlerinage de Jérusalem, d'autres celui de Rome, d'autres celui de Saint-Jacques en Galice. Accomplissant les uns vis-à-vis des autres une sorte de ministère sacerdotal, ils se confessaient réciproquement les péchés de leur vie et recevaient ou prescrivaient des pénitences. Puis se donnant le baiser de paix, ils demeurèrent en prière, pour qu'à l'instant suprême le démon ne trouvât parmi eux que des âmes repentantes. Tout à coup, une inspiration jaillit du cœur et des lèvres de l'un d'entre eux. Frères, s'écria-t-il, nous sommes sauvés ! Faites ce que je vais vous dire. Hier nous avons outragé le saint ermite des Iles-Chaussey ; nous avons résisté à ses supplications, tourné en dérision ses pieux conseils. Levons tous la main et faisons vœu, si le Seigneur permet à nos vaisseaux d'aborder à son île, de faire tout ce que le saint nous prescrira. — Ces paroles furent accueillies comme un oracle du ciel ; toutes les mains furent levées, toutes les voix redirent le vœu. A ce moment la tempête redoubla de furie, les navires faisaient eau de toutes parts, chacune des vagues immenses qui se précipitaient comme des montagnes semblait devoir les engloutir. Un choc épouvantable se produisit, les malheureux se crurent per-

dus. Ils étaient sauvés. Les vaisseaux venaient d'être jetés par une lame monstrueuse à la côte de Chaussey : quatre se brisèrent en touchant la rive, le cinquième était à peu près intact, mais tous les passagers étaient sains et saufs. Ils s'embrassèrent en pleurant de joie, remerciant le Seigneur et appelant à grands cris le saint ermite aux prières duquel ils attribuaient leur salut. Prosternés à ses pieds, ils lui rendirent grâces, puis chacun d'eux lui fit sa confession particulière. Quelques-uns le supplièrent de les garder sous sa direction et de les recevoir dans l'ordre des ermites. Bernard y consentit. D'autres furent désignés par lui pour accomplir, au nom de tous, les trois vœux de pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, à Rome et à Jérusalem. Les marchands anglais furent remis en possession de toutes leurs richesses. Avec les débris des quatre vaisseaux hors de service, ils construisirent un oratoire et quelques cabanes pour Bernard et ses nouveaux compagnons. Les travaux durèrent une huitaine de jours, pendant lesquels cette communauté de pieux pénitents réjouit par sa ferveur les anges de Dieu qui veillaient sur cette île de bénédiction. Tous auraient voulu prolonger leur retraite en compagnie du saint ermite, mais les provisions sauvées du naufrage étaient épuisées et l'îlot n'offrait aucune ressource que des herbes sauvages. On remit à flot le navire providentiellement préservé. Les marchands anglais et les pirates convertis avaient une telle frayeur, au souvenir de leurs récentes angoisses, qu'il fallut toute l'autorité de l'homme de Dieu pour les déterminer à reprendre la mer. Il bénit le vaisseau et leur dit : Allez en paix ; votre traversée sera heureuse ; chacun de vous rentrera dans sa demeure. — Sur cette assurance, ils mirent à la voile et la prédiction du saint s'accomplit au pied de la lettre [1]. »

Pierre de l'Etoile à l'ermitage des îles Chaussey. Retour de Bernard dans les forêts du Maine.

7. Avec les nouveaux ermites qui avaient embrassé sa vie de pénitence, Bernard s'établit dans les cellules en bois construites par les marchands anglais. Jusque-là il n'avait eu d'autre abri que les grottes naturelles formées par les rochers. « Cependant, reprend

[1] Gaufred. Crass., *Vit. S. Bernard. Tironens.*, cap. IV, *loc. cit.*, col. 1389.

l'hagiographe, les moines de Saint-Savin, désespérant de le retrouver jamais, s'étaient choisi un autre abbé. Pierre de l'Étoile, qui habitait leur voisinage, n'en fut pas plus tôt informé, qu'il se rendit près du bienheureux Vital de Mortain pour lui apprendre cette nouvelle. Rien ne s'opposait plus au retour de Bernard parmi les ermites de la forêt du Maine. D'un commun accord tous les frères exprimèrent le vœu de rappeler l'ouvrier apostolique que son humilité retenait depuis si longtemps caché dans une île déserte. Pierre de l'Étoile fut chargé de poursuivre son voyage et de ramener l'humble fugitif. Une barque de pêcheur le conduisit à l'îlot de Chaussey. En apercevant cet homme vénérable, Bernard accourut, versant des larmes de joie, le nommant mille fois du doux nom de père, le serrant sur son cœur, et rendant à Dieu les plus touchantes actions de grâces. Après ces effusions de tendresse filiale : Père bien-aimé, lui demanda-t-il, dites-moi quelle est la situation de la province d'Aquitaine. Les églises du Christ y sont-elles en paix ? Les monastères ont-ils conservé la ferveur religieuse et la régularité de la discipline sainte ? — Grâce à Dieu, répondit Pierre de l'Étoile, les chrétientés d'Aquitaine sont paisibles et prospères. Les moines de Saint-Savin ont placé à leur tête un nouvel abbé. — A ces mots, Bernard ne put réprimer une exclamation de joie. Pierre de l'Étoile en profita pour lui exposer le but de son voyage, la mission dont il était chargé par le bienheureux Vital de Mortain et l'ardent désir des ermites de le revoir dans leur forêt. Je ferai ce qu'on demande de moi, répondit Bernard. A Dieu ne plaise que par un refus je contriste un député tel que vous, et des frères qui me témoignent tant de charité ! J'aurais cependant désiré finir mes jours dans cette solitude. — Ayant ainsi heureusement accompli sa mission, Pierre de l'Étoile retourna à Font-Gombaud. De son côté, Bernard avec ses nouveaux disciples rassemblant les quelques objets pieux qui paraient son oratoire, quitta les Iles-Chaussey et revint dans les forêts du Maine. Son retour fut accueilli avec une sainte allégresse par les pieuses colonies du désert. On l'aida à construire des cellules à Font-Sihard, et il s'y établit avec les néophytes qu'il ramenait d'outre-

mer. Il s'y vit bientôt entouré d'une foule immense qui affluait de toutes les contrées environnantes, pour entendre de sa bouche les paroles de salut et de vie [1]. »

Réginald abbé de Saint-Cyprien de Poitiers. Retour de Bernard au monastère de St-Cyprien.

8. « Or, continue l'hagiographe, le vénérable Réginald, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, en apprenant ces merveilles, envoya quelques-uns de ses religieux pour savoir si l'ermite dont on parlait tant était bien le même Bernard qui, en 1066, avait reçu de ses mains la tonsure et l'habit monastique. La joie du vieillard fut grande lorsqu'il reçut une réponse affirmative. Il suppliait depuis longtemps le Seigneur de ramener à son monastère ce disciple bien-aimé, qu'il avait choisi entre tous pour son futur successeur. Sans perdre une minute, craignant que quelque église-cathédrale ou quelque puissant monastère vînt lui ravir son trésor, le pieux abbé, malgré le poids des années qui avait courbé son corps en deux, *jam silicernium morbo senioque confectum,* se mit en route, et arriva inopinément près de l'ermite. A la vue de son vénérable maître et père spirituel, Bernard lui prodigua tous les témoignages d'une filiale tendresse et mit à sa disposition le peu de ressources qu'il était possible de se procurer dans ces forêts sauvages. Mais Réginald ne venait pas chercher l'hospitalité, il venait enlever l'hôte lui-même; et il y réussit par un stratagème fort ingénieux. Fils bien-aimé, dit-il à Bernard, les intérêts du monastère de Saint-Cyprien m'ont amené dans la province du Maine. En apprenant le bien que le Seigneur opère par vous et auquel j'applaudis d'un cœur vraiment paternel, je n'ai pas voulu traverser ces contrées sans vous revoir, vous donner le baiser de paix, et recommander ma vieillesse à vos prières si puissantes au ciel. Dieu a béni le voyage que je viens de faire, j'ai recouvré pour notre monastère des sommes importantes, qui constituent un véritable trésor. Je les emporte avec moi et je crains de me les voir dérober par quelque ravisseur, au milieu de ces vastes forêts. Vous êtes connu de tous dans ces régions solitaires, et tous vous respectent. Prenez-moi donc sous votre

[1] Gaufred. Crass., *Vit. S. Bernard. Tironens.,* cap. v, *loc. cit.*, col. 1391.

sauvegarde et escortez-moi ; nous éviterons ainsi toutes les embûches qui pourraient m'être tendues. — Bernard y consentit volontiers, et accompagna le pieux vieillard jusqu'aux limites de la forêt. Quand il l'eut conduit à une route parfaitement sûre, il se prosterna à ses pieds, lui demanda sa bénédiction et voulut retourner à son ermitage. Mais Réginald le retint. Mon fils, lui dit-il, aucun autre intérêt que celui de la charité ne m'a fait entreprendre, à mon âge et avec mes infirmités, un voyage dans ces contrées lointaines. Aucune ambition terrestre n'a imposé ce labeur à ma caduque vieillesse. Vous êtes, ô mon fils, l'unique trésor que je sois venu chercher. Je ne craignais pas d'autres ravisseurs que les ermites, vos frères et vos disciples. Maintenant, grâce à Dieu, nous avons échappé à leurs mains ; ils ne sauraient vous enlever à mon amour. Je suis en possession de la seule vraie richesse qui sera le trésor spirituel de notre monastère, trésor depuis trop longtemps perdu, aujourd'hui heureusement recouvré. Je vous supplie donc, très-doux fils, de pardonner à votre père la ruse innocente dont il s'est servi à votre égard. Je savais qu'autrement il ne m'eût jamais été possible de vous arracher à votre solitude bien-aimée. — A ces mots, Bernard demeura quelque temps silencieux. Il réfléchissait à l'autorité du saint vieillard qui avait reçu ses premiers vœux d'obéissance, qui avait sur lui le droit de commandement, et qui en usait avec de si touchantes prières ; il considérait les desseins de la Providence dans ces circonstances si extraordinaires et si imprévues. Enfin prenant une résolution définitive : Je le sais, dit-il, ô mon père, je le sais ! Un acte de désobéissance envers vous serait pour moi pareil à un crime d'idolâtrie [1]. Cependant une grave responsabilité pèse sur ma conscience. Il m'est à la fois périlleux

[1] *Quasi scelus idololatriæ nolle acquiescere.* I *Reg.*, XV, 23. — On sait que cette parole de Samuel au roi Saül était devenue, après le double commentaire qu'en avaient fait saint Grégoire le Grand dans ses *Dialogues* et saint Benoît dans sa Règle monastique, le grand principe de la hiérarchie ecclésiastique et religieuse au moyen âge. Dans sa lutte contre le pseudo-empereur Henri IV, saint Grégoire VII eut, comme nous l'avons dit, de fréquentes occasions de la rappeler au souvenir des catholiques fidèles.

et dur de quitter les disciples qui se sont attachés spontanément à moi. Après mon départ, ils vont se croire orphelins; dans leur désolation, ils accuseront leur père de les avoir abandonnés. C'est à vous, dans votre sagesse, de pourvoir à leur salut. — A cette observation, Réginald répondit en ces termes : Votre compagnon va retourner près d'eux et leur apprendre ce qui s'est passé. Il leur dira, de ma part, que tous ceux qui voudront vous rejoindre, auront au monastère de Saint-Cyprien la faculté de vivre sous votre direction à leur façon accoutumée. Je pourvoirai à leur établissement et à tous leurs besoins. — Les choses furent réglées de la sorte, et après cet heureux voyage, Réginald rentra dans son abbaye avec sa glorieuse conquête. A l'aspect de Bernard, qu'ils n'avaient pas revu depuis tant d'années, les religieux de Saint-Cyprien éclatèrent en hymnes d'allégresse. Mais son extérieur inculte, ses cheveux hérissés, sa longue barbe, la peau de mouton sordide qui lui couvrait les épaules, les lambeaux d'étoffe grossière qui lui tombaient sur les jambes, tout son accoutrement d'ermite, les étonnait fort et les scandalisait presque. Ils lui arrachèrent à l'envi ces insignes de la pauvreté érémitique, lui rasèrent la barbe, lui refirent sa couronne monacale, le revêtirent de la longue robe bénédictine, et tout heureux de l'avoir ainsi transformé, l'élurent, malgré sa résistance, prévôt de l'abbaye. Pendant que la joie la plus vive régnait au monastère de Poitiers, les solitaires des forêts du Maine étaient dans le deuil et les larmes. Les anciens pirates, disciples de Bernard, vinrent le rejoindre dans sa nouvelle demeure; les autres ermites essayèrent de le réclamer près de l'évêque de Poitiers, Pierre II. Mais celui-ci, informé de toute la négociation par Réginald, n'eut garde de leur prêter son concours. — Je vais mourir, avait dit Réginald au vénérable évêque. Après moi, il faut que Bernard soit abbé de Saint-Cyprien. Vous veillerez à ce qu'il ne puisse, comme autrefois à Saint-Savin, se soustraire par la fuite à une charge que Dieu lui réserve. Il sera la gloire de votre diocèse et de la sainte Église de Jésus-Christ [1]. »

[1] *Vita S. Bernard. Tiron.*, cap. v, *loc. cit.*, col. 1393.

Bernard abbé de Saint-Cyprien. Sa lutte contre l'abbaye de Cluny. Seconde retraite au désert.

9. « Quatre mois après (dans les premiers jours de l'an 1100), reprend l'hagiographe, Réginald atteint d'une maladie grave sentit que sa dernière heure était proche. Réunis autour de son lit de mort, les religieux de Saint-Cyprien fondaient en larmes. Ils le supplièrent de leur désigner lui-même le successeur que l'Esprit de Dieu lui ferait connaître. Il ne m'appartient pas, répondit le saint vieillard, de trancher par voie d'autorité une question si grave et si délicate. Cependant votre désolation et vos instances me touchent le cœur. Si vous m'en voulez croire, vous élirez après moi le vénérable Bernard, ce digne serviteur de Dieu que la Providence vous a rendu naguère. En conscience, j'en prends le Seigneur à témoin, nul ne me paraît plus saint et plus digne. — Ce conseil fut accueilli comme un oracle. Aussitôt que Réginald eut fermé les yeux à la lumière de ce monde, les religieux procédèrent à l'élection de Bernard et le contraignirent, malgré toutes ses résistances, à recevoir la bénédiction abbatiale des mains de l'évêque de Poitiers[1]. » Ce fut sur ces entrefaites que les cardinaux-légats du siége apostolique, Jean et Benoît, vinrent tenir à Poitiers le fameux concile où l'anathème solennel fut prononcé contre Philippe I et Bertrade. Nous avons vu précédemment l'attitude héroïque de Bernard et du bienheureux Robert d'Arbrissel dans cette assemblée[2]. Bernard avait rencontré, au début de sa vocation monastique[3], le roi qu'il allait, en qualité de juge, frapper d'excommunication au début de sa carrière abbatiale. « Quand il eut constitué dans l'ordre le plus parfait et la discipline la plus régulière l'abbaye de Saint-Cyprien, il se vit à son grand regret, dit l'hagiographe, engagé dans un conflit d'intérêts temporels avec la congrégation de Cluny, qui revendiquait un droit de suprématie sur son monastère et un cens annuel à titre de redevance. L'affaire fut déférée au pape Pascal II. Celui-ci, à la requête des religieux de Cluny, prononça en leur faveur, et déclara que Bernard devrait verser les sommes exigées ou renoncer

[1] *Vita S. Bernard. Tiron.*, cap. VI, *loc. cit.*, col. 1394.
[2] Cf. nº 75 du précédent chapitre.
[3] Cf. nº 3 du présent chapitre.

à sa dignité abbatiale. Loin de récriminer contre cette sentence, le serviteur de Dieu l'accueillit avec une joie indicible. En conscience, il ne croyait nullement fondées les revendications de la congrégation de Cluny; les admettre malgré leur illégitimité eût causé un tort irréparable au monastère de Saint-Cyprien. Comme le souverain pontife lui permettait de donner sa démission, il le fit de grand cœur et retourna au désert[1]. »

Prédications apostoliques de Bernard en Normandie.

10. Les vénérables Robert d'Arbrissel et Vital de Mortain ne le laissèrent cependant pas reprendre sa vie de solitude érémitique. « Ces princes du désert, dit l'hagiographe, poursuivaient dans les diverses contrées des Gaules la mission régénératrice que leur avait confiée le pape Urbain II. Pieds nus, ils parcouraient les villages, les châteaux, les cités; prêchant partout la parole de Dieu, arrachant les hommes, les femmes, les vieillards, les jeunes gens aux passions et au dérèglement de leur vie. Sous les coups de ces vaillants athlètes du Seigneur, les cœurs les plus endurcis s'ouvraient au repentir, les habitudes les plus invétérées faisaient place à la ferveur de la pénitence. Les bonnes mœurs, la pratique de toutes les vertus, l'horreur du vice, succédaient à des années de désordre et de crimes. Ces grands semeurs du Verbe avaient le don de ressusciter les âmes; les conversions qu'ils obtenaient par milliers étaient un miracle quotidien, aussi frappant et plus difficile peut-être que la résurrection d'un mort. Bernard fut envoyé évangéliser la province de Normandie. Un jour, durant les fêtes de la Pentecôte, comme il prêchait à une foule de peuple sur la place publique de Coutances, l'archiprêtre de cette ville, un clérogame ayant femme et enfants, selon l'abominable coutume de cette époque[2], se présenta accompagné de prêtres et de clercs qui lui faisaient escorte. — N'êtes-vous pas moine? demanda-t-il au prédicateur. — Et sur un signe affirmatif de Bernard : Comment donc, reprit-il, vous qui êtes moine, c'est-

[1] *Vit. S. Bernard. Tiron.*, cap. VI, *loc. cit.*

[2] Cf. no 67 du précédent chapitre, où nous avons reproduit en note le texte latin qui constate et flétrit cette lamentable décadence du clergé simoniaque.

à-dire mort au monde, avez-vous l'audace de venir troubler les vivants par vos prédications insensées? — Mon frère bien aimé, répondit Bernard, n'avez-vous pas lu, dans la sainte Écriture, que Samson, ce héros du Testament ancien, mit à mort les ennemis de Dieu avec la mâchoire d'un âne mort[1]? Ecoutez donc, et vous tous, peuple qui m'entendez, retenez ma parole. Samson, dont le nom en langue hébraïque signifie « Soleil[2], » était la figure du Christ, le divin soleil de justice. Les ennemis qu'il avait à combattre représentaient les hommes pécheurs et pervertis, qui se liguent dans leur iniquité contre Jésus-Christ et sa loi. L'âne mort, c'est le peuple simple et obéissant dans sa fidélité, portant sans murmure le joug suave de l'Évangile et le trouvant léger, marchant dans la voie de l'humilité sainte, mort au monde, c'est-à-dire au péché et aux vices, selon le mot de l'apôtre : « Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec le Christ[3]. » La mâchoire est armée de dents pour rompre et broyer : le prédicateur de la sainte Église doit de même être dur comme l'ivoire pour briser la résistance des pécheurs invétérés, pour soutenir le choc des ennemis de la sainteté et de la justice. Il doit l'être d'autant plus qu'il lui faut en sa propre personne combattre la mollesse de la chair, trancher jusqu'au vif dans son âme pour rejeter toutes les jouissances matérielles, toutes les délectations énervantes, et suffire au rude labeur d'une vie d'abstinence et de mortification. S'il comprend sa mission, s'il veut en être digne, s'il pratique lui-même ce qu'il enseigne aux autres, il est en réalité un instrument de la force de Dieu qui rendait Samson invincible; puisque, de ses lèvres, tombe sans cesse la parole de Dieu, nourriture des âmes, selon le mot de Notre-Seigneur : « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu[4]. » Que si le prédicateur enseigne bien mais vit mal, il n'édifie point les

[1] Jud., xv, 14. — Cf. t. II de cette *Histoire*, p. 207.

[2] On lit, en effet, dans l'Index étymologique des noms hébreux, chaldéens et grecs de la Vulgate : « *Samson — sol ejus, seu Dei.* »

[3] Coloss., III, 3. — [4] Matth., IV, 4.

fidèles, il les corrompt; sa parole n'est plus un moyen de salut, elle tombe dans le mépris; le peuple imite ses exemples pervers, il le suit dans le chemin de la perdition. Il faut donc qu'il commence par être lui-même un modèle de sainte vie ; il lui faut étudier ensuite les divines Écritures, en pénétrer les sens mystérieux et profonds, nourrir son âme de cet aliment des forts, en savourer la vertu efficace, en pratiquer les enseignements célestes. Alors seulement il pourra avec quelque fruit accommoder cette nourriture divine à la capacité du peuple fidèle, pour le former peu à peu à la vie de Jésus-Christ, prélude ici-bas de la vie éternelle. Il lui sera donné, par une prédication assidue autant que discrète et sagement réglée, de faire servir la doctrine aux progrès constants des âmes. Mais il ne doit jamais oublier qu'il est un instrument de combat en même temps qu'un organe de vérité : il lui faut donc par les morsures de la correction et de la menace arracher les pécheurs aux griffes de Satan, et restituer au corps du Christ, c'est-à-dire à l'Église, les âmes purifiées par les larmes de la pénitence. — Vous le voyez, ô mon bien-aimé frère, continua Bernard en s'adressant de nouveau à l'archidiacre clérogame, si le peuple chrétien doit être mort au monde, combien plus le prédicateur ne doit-il pas « être cloué avec le Christ à la croix[1] » de la mortification? L'autorité qu'il acquiert ainsi lui donne un pouvoir immense pour reprendre et châtier les pécheurs, pour les ramener au joug de la discipline et de la vertu, pour dire avec l'apôtre : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Jésus-Christ[2]. » Dès lors, puisqu'un prédicateur de l'Église doit être mort au monde, puisque les peuples méprisent une parole qui ne serait point justifiée par la régularité des mœurs et la sainteté de la vie, de quel droit voudriez-vous m'interdire la prédication, à moi qui suis moine, qui m'efforce malgré ma faiblesse d'être vraiment mort au monde, sans autre ambition que celle de travailler au salut des âmes par mon enseignement et par le spectacle d'une vie mortifiée ? Le bienheureux pape Grégoire, le grand saint Martin de

[1] Galat., II, 19. — [2] I Cor., II, 1.

Tours, et tant d'autres illustres prédicateurs de la vérité, ne furent-ils pas moines? Ne donnèrent-ils pas, les uns dans le pontificat suprême, les autres dans le gouvernement de leurs églises épiscopales, le spectacle de leur mortification comme un exemple universel pour les chrétiens? Plus je suis moine de nom et d'effet, plus j'ai le droit d'user de la faculté de prêcher, qui m'a d'ailleurs été légitimement conférée [1]. — Quand il eut cessé de parler, le peuple acclama l'homme de Dieu. L'archidiacre, touché par une grâce secrète qui n'alla cependant point jusqu'à la conversion, perdit l'arrogance de son attitude. Il contint le flot de ses prêtres clérogames, lesquels avec leurs femmes et leurs enfants, accourus en grand nombre à Coutances pour la procession annuelle de la Pentecôte, voulaient mettre en pièces le courageux missionnaire. Le soldat du Christ Bernard continua donc ses prédications apostoliques; il affrontait héroïquement les luttes du dehors et foulait aux pieds les craintes pusillanimes de son entourage [2]. »

Bernard rappelé au monastère de St-Cyprien. Premier voyage à Rome. Nouvelles luttes contre l'abbaye de Cluny.

11. « Cependant depuis quatre années privés de leur pasteur, continue l'hagiographe, les religieux de Saint-Cyprien résistaient, non sans de grandes dépenses et de rudes labeurs, aux prétentions de l'abbé de Cluny. Ils étaient soutenus dans cette lutte par le vénérable évêque de Poitiers (saint Pierre II). Mais lui-même finit par se sentir trop faible pour les appuyer efficacement. Il leur remit une lettre pour Bernard, avec ordre à celui-ci de revenir sur-le-champ au secours de son monastère. L'homme de l'obéissance parfaite s'arracha sans murmure à ses prédications, et revint à Poitiers. Quelques jours après, le saint évêque et toute la communauté le supplièrent de faire le voyage de Rome, afin de traiter directement avec le pape Pascal II une affaire si épineuse. Bernard, vêtu de sa pauvre livrée d'ermite, monté sur un âne et escorté de quelques-uns de ses frères du désert, se mit en

[1] On se rappelle qu'Urbain II avait conféré au bienheureux Robert d'Arbrissel les pouvoirs les plus étendus pour lui-même, et pour les disciples qu'il jugerait à propos de s'adjoindre dans l'œuvre des prédications apostoliques. (Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 300.)

[2] *S. Bernard. Tironens. Vit.,* cap. VI; *Patr. lat.,* t. CLXXII, col. 1399.

route pour la ville éternelle. Arrivé après mille souffrances au terme du voyage, il se présenta à l'audience du seigneur apostolique, et lui demanda avec une humble assurance pourquoi il l'avait privé de sa charge abbatiale. Le pape qui avait appris de la bouche des cardinaux Jean et Benoît, à leur retour d'Aquitaine, l'héroïque sainteté du serviteur de Dieu et l'invincible courage dont il avait donné la preuve au concile de Poitiers[1], prit le pauvre ermite par la main, l'introduisit dans son oratoire particulier et eut avec lui, seul à seul, une longue conférence. Il le ramena ensuite dans la grande salle du palais, et en présence des cardinaux le rétablit dans sa charge abbatiale. Bernard, après avoir reçu la bénédiction apostolique, revint à Poitiers et reprit en paix le gouvernement du monastère de Saint-Cyprien (1106-1110). » Sous sa direction la discipline fut rétablie dans toute sa vigueur, mais, comme à Molesmes, elle effrayait le relâchement et la tiédeur d'un certain nombre d'esprits réfractaires. Deux partis se formèrent bientôt, l'un marchant avec une joie virile dans les sentiers de la perfection chrétienne, l'autre conspirant pour se débarrasser du joug et contraindre l'homme de Dieu à s'éloigner. « Les mécontents imaginèrent d'abord, reprend l'hagiographe, une vexation d'un genre fort singulier. Ils firent clandestinement disparaître, après la récolte, toute la provision de blé et de vin qui devait durant le cours de l'année suffire à la nourriture des religieux et à celle des pauvres, dont un nombre considérable recevait chaque jour l'aumône des mains du saint abbé. Ils ne doutaient pas qu'en présence d'une telle détresse, Bernard ne prît le parti de résilier ses fonctions. Mais la Providence déconcerta leur espoir criminel. Un chanoine de Poitiers, grand admirateur de Bernard, remplaça les provisions frauduleusement soustraites par d'autres plus abondantes encore. La vengeance divine frappa deux des moines coupables. Atteints subitement d'une maladie mortelle, ils confessèrent leur sacrilége larcin, et désignèrent le lieu où ils l'avaient recélé. La mort fou-

[1] Cf. nº 75 du précédent chapitre.

droyante de ces malheureux n'effraya point leurs complices; ceux-ci renouèrent de nouvelles intrigues contre le saint abbé. Ils se concertèrent secrètement avec les religieux de Cluny, promettant de reconnaître leur suprématie sur le monastère de Saint-Cyprien, pourvu qu'on obtînt du souverain pontife une nouvelle sentence enjoignant à Bernard d'acquitter les droits réclamés par la puissante congrégation, ou de renoncer à sa charge. Un décret pontifical rédigé en ce sens fut délivré à Rome[1] » (1109).

Second voyage de Bernard à Rome.

12. A cette époque saint Hugues de Cluny, dont nous aurons à raconter la mort précieuse devant Dieu (28 avril 1108), avait cessé de vivre. Les manœuvres signalées par l'hagiographe ne furent donc point le fait de ce grand homme. Elles incombent à son successeur Ponce de Melgueil, neveu du fameux comte Raymond de Saint-Gilles, allié à la plupart des familles alors régnantes, et parent de Pascal II lui-même, qui l'avait levé des fonts baptismaux. Tous ces titres d'illustration mondaine n'avaient pas médiocrement contribué à son élection, qui eut d'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, des conséquences déplorables. Ponce afficha dans sa nouvelle dignité un orgueil sans bornes; il prétendait à l'omnipotence sur tous les ordres religieux et s'intitulait avec emphase l' « abbé des abbés. » Son crédit à la curie romaine, ainsi qu'on disait alors, s'expliquait facilement par ses liens de parenté spirituelle et temporelle avec le pape. Telles étaient les circonstances dans lesquelles fut obtenu le nouveau décret pontifical ordonnant à l'humble abbé de Saint-Cyprien de reconnaître la suprématie de Cluny. Les mêmes scrupules de conscience qui avaient une première fois empêché l'homme de Dieu d'y consentir se reproduisirent avec la même énergie. Il reprit donc le chemin de Rome, et reparut devant le pape, le suppliant de daigner prendre personnellement connaissance des faits de la cause et des pièces produites par chaque parti. Mais sa requête fut rejetée. Pascal II exigea l'exécution stricte de la sentence, et Bernard dut opter entre la reconnaissance de la juridiction

[1] *S. Bernard. Tiron. vita,* cap. VII; *loc. cit.*, col. 1400.

de Cluny ou sa propre démission. « Quand l'homme de Dieu se fut convaincu, reprend l'hagiographe, qu'il n'avait rien à attendre de la curie romaine et que le seigneur apostolique était décidé à maintenir son jugement, il eut l'audacieuse idée d'en appeler à un tribunal qui ne se trouve point ici-bas et qui cependant domine tous les autres. Dans un transport de zèle et de foi, comme le juste dont parlent les Proverbes, « avec le courage indomptable d'un lion [1], » sans que sa voix ni son visage perdissent rien de leur sérénité habituelle, sans que son accent trahît la moindre présomption vaniteuse, d'un ton calme et assuré, il dit au pape : Je me remets en toute confiance à l'arrêt que prononcera le souverain juge au jugement dernier. Là, toutes les obscurités, toutes les ignorances s'éclaireront d'une pleine lumière : les présents ne réussiront à séduire personne ! — La liberté presque injurieuse d'un tel langage indigna Pascal II. D'un geste menaçant, il fit signe à l'homme de Dieu d'avoir à sortir de sa présence. Quand Bernard se fut retiré, le pape demanda à ses conseillers quelle suite il devait donner à l'affaire. Unanimement ceux-ci répondirent qu'il serait imprudent de ne pas tenir compte des graves paroles prononcées par un homme d'une sainteté si éminente. Les deux cardinaux Jean et Benoît appuyèrent cet avis. Ils déclarèrent que l'attitude de Bernard à l'audience pontificale leur avait rappelé sa contenance intrépide au concile de Poitiers, lorsqu'affrontant le martyre, il présentait sa poitrine au glaive des bourreaux. Touché de ces avertissements, le seigneur apostolique revint de sa première indignation et fit rappeler l'homme de Dieu. Il lui permit de produire en liberté ses explications, et Bernard, au milieu du plus profond silence, s'exprima en ces termes : Je supplie votre excellente sublimité, révérendissime pape et père, de m'écouter en patience. Je serai court et ne dirai rien qui ne soit l'exacte vérité. Votre paternité sait elle-même, et c'est un fait connu de tous les membres de ce vénérable collége, que, plusieurs siècles avant la fondation du monastère de

[1] Proverb., XXVIII, 1.

Cluny, celui de Saint-Cyprien de Poitiers était florissant; qu'il jouissait de son autonomie; qu'il ne relevait d'aucune juridiction monastique étrangère. Maintenant l'abbé de Cluny revendique un privilége de suprématie sans l'appuyer sur aucun fondement sérieux. Le titre d'archi-abbé qu'il se donne est inconnu dans l'église latine. Nous avons des archevêques, des archiprêtres, des archidiacres ; mais le nom d'archi-abbé est une nouveauté aussi prétentieuse que despotique. La règle de Saint-Benoît, que malgré mon indignité je professe d'esprit et de cœur, n'en fait nulle mention. L'humble monastère confié à ma faiblesse ne relève donc et n'a jamais relevé, ni en droit ni en fait, de l'ordre de Cluny. Voilà, très-excellent père, la vérité que mes frères m'ont donné mission d'apporter ici. Leurs vœux se bornent à espérer que votre majesté excellente et sublime, chef du corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire de la sainte Église, aura compassion de ses membres souffrants, et ne voudra prononcer de sentence définitive qu'après un examen approfondi et un débat contradictoire. — Ayant ainsi parlé, Bernard s'inclina profondément et se tut. Le seigneur apostolique ordonna immédiatement aux défenseurs chargés de représenter les intérêts de la congrégation de Cluny d'exposer leurs moyens juridiques, et de prouver la légitimité de leurs revendications sur le monastère de Saint-Cyprien. Ils essayèrent de le faire, multipliant les affirmations, se jetant dans des digressions étrangères à la cause, mais n'apportant aucun titre, aucune preuve canonique. Bernard les écouta en silence, et ne crut pas devoir répliquer un seul mot à leurs vaines articulations. L'assemblée, après les avoir entendus, décida unanimement que la congrégation de Cluny n'avait aucune espèce de droit juridictionnel sur le monastère de Saint-Cyprien. Le seigneur apostolique, confirmant cette décision, rendit à Bernard sa dignité abbatiale, et lui proposa le titre de cardinal-prêtre de la sainte Église, le priant avec instance de demeurer à Rome pour l'aider de ses conseils dans l'administration des affaires [1]. »

[1] *S. Bernard. Tironens. vita*, cap. VII, *loc. cit.*, p. 236.

Démission définitive de Bernard. Refus du cardinalat. Retour à l'île de Chaussey et dans la forêt du Maine.

13. « Mais, continue l'hagiographe, le saint homme n'avait d'attrait que pour le désert et la contemplation des choses divines. Non-seulement il refusa avec une constante humilité les honneurs qui lui étaient offerts, mais il supplia avec larmes le souverain pontife d'accepter sa démission d'abbé de Saint-Cyprien. Pascal II fit la plus vive résistance : touché enfin de la modestie admirable et de la sainteté de cet homme, qui n'ambitionnait rien en ce monde et ne cherchait que Dieu seul, il lui accorda sa requête. Ne pouvant le retenir près de lui, il voulut du moins lui confier un ministère d'apostolat extérieur. Il lui donna une mission spéciale pour prêcher les peuples, entendre les confessions, prescrire les pénitences, baptiser, parcourir les provinces, et exercer toutes les fonctions des prédicateurs publics. Comme il craignait que, dans son ardeur pour les mortifications corporelles, l'homme de Dieu ne se laissât tomber d'inanition dans ses courses apostoliques, il lui prescrivit de se conformer à la règle de saint Paul et d'accepter en esprit d'obéissance les aliments que lui offriraient les chrétiens évangélisés par sa parole. Je veux, ajouta le pape, être le premier à donner l'exemple. — Et il força le saint ermite à s'asseoir à sa table, durant tout le temps de son séjour à Rome. Comblé des faveurs et des bénédictions du pape, Bernard revint à Poitiers et remit aux religieux de Saint-Cyprien le décret pontifical qui assurait l'autonomie de leur monastère. Prenant ensuite congé d'eux, il partit avec quelques ermites pour sa pauvre île de Chaussey, où il avait déjà goûté les délices de la vie contemplative dans la solitude complète et le dénûment absolu. Il y retrouva sa petite église de planches, *ecclesiolam*, les modestes cabanes construites par les marchands anglais, et reprit avec des transports de sainte allégresse possession de son bienheureux désert. Mais Dieu avait d'autres desseins sur son humble serviteur. Des pirates, encore cette fois, furent les instruments inconscients et aveugles de la Providence. Une flottille montée par ces écumeurs de mer, *aquatici raptores*, aborda un jour sur les rivages de l'île : en quelques instants la petite église fut pillée, profanée et livrée aux flammes. Les vases sacrés, les ornements sacerdo-

taux, enlevés comme des trophées, servirent pour une orgie à laquelle les pirates se livrèrent sous les yeux du saint ermite. Consterné à la vue d'un sacrilége qu'il était impuissant à empêcher, et qui pouvait toujours se reproduire impunément sur cet îlot sans défense, Bernard résolut de le quitter pour aller rejoindre les ermites des forêts du Maine. Pendant qu'il exécutait ce dessein, la main de Dieu frappait les profanateurs. A la suite de leur chef, appelé Héobald, dont le nom était depuis longues années la terreur des côtes de Normandie et d'Angleterre, les pirates s'étaient élancés avec leurs barques à l'abordage de quelques navires marchands, mais ils rencontrèrent une résistance victorieuse. Tous périrent et leurs barques furent coulées à fond [1]. »

Bernard à Fougères, puis à Nogent-le-Rotrou.

14. « Bernard vint s'établir à quelque distance du bienheureux Vital de Mortain, au lieu dit *Quercus-docta* (le Chêne savant), dans une dépendance des forêts du comte Raoul de Fougères. L'homme de Dieu comptait y vivre inconnu du monde entier, et se livrer aux charmes de la solitude anachorétique. Mais le bruit de son retour ne tarda point à se répandre. On sut qu'il avait quitté l'îlot inhospitalier et presque inaccessible de Chaussey; on n'avait plus à redouter de le voir réclamé par les religieux de Saint-Cyprien qui s'étaient choisi un nouvel abbé. Les disciples affluèrent donc à son ermitage, comme des essaims autour d'une ruche d'abeilles. Leur nombre devint si considérable que Raoul de Fougères craignit de voir les pieux agriculteurs défricher toute cette partie de la forêt qui touchait à son parc, et où il entretenait dans une clôture soigneusement aménagée le gibier nécessaire à ses chasses. Il pria donc Bernard de choisir un autre séjour. L'homme de Dieu y consentit sur-le-champ, et fit partir quelques-uns de ses disciples pour explorer les profondeurs des forêts sur les points les plus éloignés de toute habitation humaine, cherchant de préférence un lieu désert, assez reculé pour ne gêner personne et assez étendu pour y construire un vaste édifice, *amplam fabricam*, où tous les frères pussent

[1] *S. Bernard. Tiron. vita*, cap. VII, *loc. cit.*, col. 1404.

habiter avec lui sous le même toit. Les ermites avaient en effet jusque-là vécu dans des cabanes isolées, et c'était pour eux une douleur inconsolable de ne pouvoir jouir constamment de la présence de l'homme de Dieu. Ils eussent préféré mourir de faim près de lui, plutôt que de jouir de toutes les richesses du monde hors de sa délicieuse présence. Les envoyés commencèrent aussitôt leur voyage d'exploration, et le poursuivirent durant plusieurs jours à travers les ronces et les broussailles, sans trouver ce qu'ils cherchaient. Découragés ils convinrent de retourner près de leur maître. Cependant la nuit suivante, l'un d'eux eut une vision. Un jeune homme au visage resplendissant et tel qu'on dépeint les anges, lui dit : Levez-vous; allez sans crainte trouver *Rotrocus* (Rotrou), comte du Perche et de Mortagne. Il vous donnera l'emplacement que vous cherchez. — A l'instant même, l'ermite éveilla ses compagnons et leur raconta l'apparition dont il venait d'être favorisé. Mais ceux-ci n'en tinrent aucun compte et le ramenèrent avec eux près de Bernard, à qui ils firent part de l'inutilité de leurs investigations. On renouvela sans plus de succès d'autres recherches. Enfin deux des ermites qui avaient accueilli avec tant d'incrédulité la parole de leur compagnon se proposèrent pour tenter une démarche près du comte du Perche. Ce vénérable seigneur, *hic venerabilis princeps*, eut à peine entendu leur requête qu'il promit aussitôt de l'exaucer. Il possédait à un mille de son *castrum* de Nogent [1] un vallon fertile, nommé *Arcissiæ* (les Arcisses) [2], entouré d'une ceinture de forêts, arrosé par des sources d'eau vive, couvert de riantes prairies, offrant tout l'espace nécessaire pour de vastes constructions autour desquelles pouvait s'étendre une culture variée, le terrain étant également propre à fournir des prairies, des céréales et des vignobles. Les prédécesseurs du comte y avaient creusé un magnifique étang bordé d'oseraies. Rotrou y conduisit les deux ermites et fit dresser un acte de donation, à titre perpétuel, en faveur du bienheu-

[1] Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loir.

[2] Les eaux de l'Arcise forment en ce lieu une cascade qui donna son nom au domaine environnant.

reux Bernard. Celui-ci vint bientôt offrir ses actions de grâces au généreux comte, et prendre possession de ce nouvel asile. Mais dans l'intervalle la comtesse Béatrix, issue des comtes de Rochefort et mère de Rotrou, avait fait changer les premières dispositions de son fils. Craignant que le voisinage du nouveau monastère ne portât préjudice à une abbaye de religieux de Cluny, fondée par elle à Nogent, elle voulait éloigner les ermites. Rotrou proposa donc à l'homme de Dieu de résilier la première donation, lui offrant tel autre lieu qu'il voudrait choisir dans ses domaines. Bernard, habitué à tous les contre-temps, supporta celui-ci avec sa sérénité accoutumée et accepta la nouvelle offre du comte. Il trouva sur les limites du diocèse de Chartres, contiguës à la frontière de celui du Mans, dans la forêt de Tiron, sur la petite rivière de ce nom, un site complétement sauvage qui lui parut le lieu réservé par la Providence pour son futur monastère. Après en avoir obtenu de Rotrou une donation écrite, le saint partit aussitôt pour rassembler ses ermites dispersés dans les forêts de Normandie et de Bretagne et les amener à Tiron [1]. »

Fondation du monastère de Tiron.

15. « Donc, reprend l'hagiographe, l'an du Verbe incarné 1110, tous les disciples étant réunis et Bernard ayant reçu la bénédiction abbatiale des mains du seigneur Ives de bonne mémoire, alors évêque de Chartres, la première messe fut célébrée à Tiron le saint jour de Pâques (25 avril), dans une petite église construite en bois. Le nouvel abbé, s'adressant aux ermites, leur parla en ces termes : Frères très-chéris, le voilà donc ce lieu tant désiré, où dans la solitude, le silence et la paix, tous ensemble nous pourrons vaquer à la prière et à la contemplation des choses divines. C'est ici que le Christ nous appelle à porter sa croix ; c'est ici l'arène préparée par la munificence du Seigneur, si longtemps cherchée par votre pieux zèle. Vous allez dans les luttes érémitiques et le labeur quotidien y conquérir la couronne immarcescible de l'éternelle vie. Cette nature sauvage qui vous environne semble repousser toute habitation humaine ; n'en ayez aucun regret : réjouissez-vous plutôt qu'un tel séjour ne puisse

[1] *S. Bernard. Tironens. vita,* cap. VIII, *loc. cit.*, col. 1407.

convenir qu'à des solitaires tels que vous. L'horreur de ce désert et son dénûment éloigneront les visiteurs indiscrets, les faux frères dont la conversation et le mauvais exemple corrompent les âmes. — La nouvelle colonie encouragée par l'homme de Dieu se mit avec ardeur au travail ; la discipline régna en ce désert avec une ferveur toute céleste. Or, cette année-là, par suite des pluies excessives du printemps, la récolte fut nulle, et la famine sévit si cruellement dans les provinces environnantes, que plusieurs milliers de personnes moururent de faim. Toutes les ressources firent défaut au monastère de Tiron, le pain y manquait absolument et Bernard n'avait aucun argent pour en procurer à ses nombreux disciples. Le saint homme affronta héroïquement cette disette, «cherchant d'abord le royaume de Dieu,» selon le mot de l'Évangile, et ne doutant pas que « le reste ne lui fût donné comme par surcroît [1].» Sa constance et ses prières furent exaucées. Le Dieu qui transporta jadis le prophète Habacuc des plaines de la Judée aux rivages de Babylone, pour nourrir son serviteur Daniel [2], vint en aide aux ermites de Tiron. Le pieux Guillaume, comte de Nevers [3], ayant entendu parler de la sainteté de Bernard, qu'il ne connaissait point encore personnellement, le fit chercher dans les forêts du Perche pour se recommander à ses prières, et lui envoya un vase d'or massif, dont la vente suffit à acheter la provision de blé nécessaire pour la nourriture des

[1] Matth., VI, 33. — [2] Daniel, XIV, 32 et sqq.

[3] Guillaume II, comte de Nevers et d'Auxerre, fils et successeur de Renaud II, lui succéda en 1089, sous la tutelle de Guillaume I son aïeul. Il se croisa en 1102, et nous raconterons bientôt la malheureuse issue de son expédition. De retour en France, il se signala par son dévouement et sa valeur dans les diverses guerres que le roi Louis le Gros eut à soutenir contre des vassaux rebelles. On avait une si haute opinion de son mérite, que le parlement tenu à Étampes au mois de février 1147, lors du départ de Louis le Jeune pour la IIe croisade, voulut l'associer à Suger dans les fonctions de la régence. Mais Guillaume avait dès lors résolu de renoncer au monde. Quelques mois après, il remit le comté de Nevers à sa femme Adélaïde, pour le gouverner jusqu'au retour de Guillaume III leur fils aîné, qui avait suivi Louis VII en Orient. Son second fils Renaud fut investi du comté d'Auxerre. Ainsi dépouillé de toutes ses dignités et richesses, le pieux prince alla revêtir l'habit monastique à la Grande-Chartreuse, où il mourut saintement, le 20 août 1148. (Cf. *Art de vérifier les dates*, édit. 1770, col. 667.)

frères et pour celle des pauvres. L'amour de la pauvreté, la patience, l'esprit de travail, de prière et de sacrifice, animaient la congrégation naissante. Nulles privations, nuls labeurs n'effrayaient le courage des ermites. Couverts de peaux de mouton, ou de lambeaux d'étoffes grossières, leur aspect effraya au premier abord les populations du voisinage. On disait que les inconnus qui venaient de se fixer dans cette forêt sauvage n'étaient pas des moines, mais des émissaires envoyés par les Sarrasins pour espionner le pays [1]. Ils se dissimulent à tous les regards, ajoutait-on; ils creusent d'une caverne à l'autre de longs souterrains qui les mettent en communication avec les lieux habités. Les sinistres rumeurs prirent une telle consistance que, des villages circonvoisins, un certain nombre de gens déterminés se réunirent pour pénétrer le redoutable mystère. Ils vinrent donc à Tiron, et furent tout surpris de voir les prétendus Sarrasins occupés non point à aiguiser des glaives, à dresser des tours ou des machines de guerre, mais à construire de modestes cabanes, au chant des psaumes et des hymnes sacrés. Émus à ce spectacle, ils revinrent en disant qu'ils avaient rencontré non des Sarrasins mais des prophètes nouveaux, que Dieu avait rassemblés dans ce désert. A cette nouvelle, toute la population, grands et petits, riches et pauvres, accoururent pour contempler ces merveilles. Bernard s'avança à leur rencontre, et leur adressa une de ces touchantes allocutions qui avaient le don de convertir les âmes. Dès ce jour, un grand nombre de néophytes lui demandèrent de vivre sous sa direction. Ces conquêtes de l'homme de Dieu se multipliaient quotidiennement. L'empire de Bernard ne s'exerçait point seulement sur les créatures raisonnables, ajoute l'hagiographe, les animaux plus

[1] Ce détail, dont l'authenticité ressort de son caractère même, si étrange et si imprévu, confirme les paroles du pape Urbain II au concile de Clermont (t. XXIII de cette *Histoire*, p. 278). Le danger d'une invasion musulmane en Germanie et en France était en effet imminent. Ce fut le motif déterminant de la croisade. Tout le monde le savait alors en Europe, sans en excepter les villageois du Perche, qui, dans leur terreur naïve, prenaient les disciples de saint Bernard de Tiron pour des espions sarrasins.

farouches le subissaient eux-mêmes. Qu'on en juge par le trait suivant, que je me reprocherais d'omettre dans mon récit, car il donnera l'idée des merveilles que Dieu opérait par son bienheureux serviteur. Durant le premier été passé dans les bois déserts de Tiron, il arriva que le frère chargé de ramener les troupeaux du pâturage s'aperçut en rentrant qu'un des veaux s'était égaré. Il courut à sa recherche dans toute la forêt, sans pouvoir le retrouver. Deux jours après, Bernard étant assis avec quelques frères à la porte de sa cellule, au pied d'un chêne qui lui servait de toit, on vit sortir du fourré voisin un loup marchant lentement, précédé d'un veau qu'il poussait devant lui. Chaque fois que le jeune animal tentait de s'écarter du sentier conduisant à la cellule de Bernard, le loup agitait la queue, comme un fouet, pour réprimer ces velléités d'indépendance. Ils avançaient ainsi dans la direction de l'homme de Dieu. Le veau fut reconnu pour celui que le pâtre cherchait inutilement depuis trois jours. Le loup, sans montrer la moindre frayeur, s'approcha jusqu'aux pieds de Bernard, s'arrêta quelques instants avec un air de caresse, semblant par ses regards lui recommander le veau si étrangement retrouvé ; après quoi, il retourna paisiblement dans la forêt [1]. »

Bernard de Tiron et saint Ives de Chartres.

16. « De toutes parts on accourait au désert du nouvel Antoine, continue l'hagiographe. L'homme de Dieu, confiant dans la Providence, ne rejetait personne. Prince de la pauvreté, il accueillait les pauvres, et chose extraordinaire, la pauvreté qu'il pratiquait lui-même, et qu'il faisait observer si étroitement dans son monastère, lui attirait au sein de la noblesse une foule de disciples. Les plus illustres familles lui offraient leurs enfants pour les élever dans la crainte du Seigneur, les instruire dans les lettres sacrées et profanes. Des prêtres, des religieux consommés en vertu quittaient leur paroisse ou leur monastère, pour venir se mettre sous sa direction. Véritable soldat du Christ, Bernard ne refusait aucun labeur et suffisait à tout ; sa sollicitude croissait à mesure de ses charges, et il remportait toujours de nouvelles victoires [2]. »

[1] *S. Bernard. Tiron. vita,* cap. VIII, *loc. cit.*, col. 1410.
[2] Id., *ibid.*, col. 1411.

Cependant les tribulations ne lui manquèrent point; elles lui vinrent encore une fois de la congrégation de Cluny, dont il avait déjà éprouvé la malveillance. Sous prétexte que l'emplacement du nouveau monastère de Tiron était situé sur le territoire d'une paroisse administrée, à titre de prieuré, par les religieux de Nogent-le-Rotrou, la puissante congrégation revendiqua sur les ermites les droits de dîmes et d'enterrements. Plutôt que de se prêter à cette exigence vraiment despotique, Bernard préféra abandonner les constructions déjà faites. Il se rendit à Chartres, où le vénérable évêque Ives et les chanoines de Notre-Dame lui offrirent un petit domaine contigu au sien, mais appartenant au chapitre de Chartres et relevant d'une paroisse soumise à la juridiction épiscopale. L'acte de donation souscrit par saint Ives et ses chanoines, le III des nones de février 1114, porte que : « L'évêque et le chapitre de Chartres concèdent à perpétuité au vénérable seigneur et abbé Bernard, ainsi qu'au troupeau confié à ses soins, une *carrucata* [1] de terre sise sur le ruisseau de Tiron dans la paroisse de *Gardia* (Gardais [2]) pour y bâtir leur monastère, leur cloître, et y établir toutes les dépendances convenables, y compris le cimetière. Nous la leur donnons, disent les chanoines, quitte et franche de tous droits de synode ou de *circada* [3], de toute dîme ou redevance paroissiale, sauf l'obédience légitime due à l'évêque [4]. » — « Or, reprend l'hagiographe, en ce même temps, une dame de royale origine, la

[1] *Carrucata* ou *carruata terræ,* autant de terre qu'une charrue peut suffire à en cultiver en un an; *ol.* charruaige. (Ducange, *Glossar.*)

[2] Gardais-lès-Thiron n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de seize habitants (Eure-et-Loir), arr. de Nogent-le-Rotrou. Thiron, car c'est ainsi que la géographie moderne écrit ce nom, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, sur la Thérouanne, nom actuel de la petite rivière appelée Tiron au moyen âge.

[3] Nous avons déjà dit que le droit de synode, ou cathédratique, était une redevance annuelle que chaque église acquittait à la cathédrale du diocèse. Celui de *circada* était un tribut du même genre pour les frais de visites pastorales.

[4] Bolland., not. ad cap. IX, *Vit. S. Bernard. Tiron.*, p. 241 et 242. La charte de donation a été reproduite au t. CLXII, *Patr. lat.,* col. 290, sous la date évidemment fautive de l'an 1110.

comtesse Adèle de Blois (fille de Guillaume le Conquérant), offrait au bienheureux Bernard de vastes possessions dans ses domaines, s'il consentait à y transporter le nouveau monastère. Mais l'homme de Dieu préférait le patronage de la bienheureuse vierge Marie Mère de Dieu, à celui de toutes les puissances du monde. La modeste offrande de l'évêque et des chanoines de Notre-Dame de Chartres lui parut plus précieuse qu'un royaume. Il établit sur ce territoire de bénédiction une église qui fut dédiée sous le vocable du Sauveur, et où il institua à perpétuité une messe anniversaire pour les bienfaiteurs. Désormais il fut à l'abri de toutes les revendications intéressées des religieux de Cluny. La comtesse Béatrix, revenue de ses premières impressions, contribua avec une munificence princière aux constructions du monastère définitif, et s'y réserva une habitation séparée où elle vint finir ses jours [1]. » Les miracles qui avaient signalé la vie de saint Benoît à Subiaco et au Mont-Cassin se renouvelaient à Tiron. « Un jour, à l'époque de la fauchaison, les frères, au nombre de dix, traînaient un chariot de foin lourdement chargé. Un des enfants élevés dans le monastère, il s'appelait Amelin (*Amelinus*), accourut pour se mettre à la remorque, mais en arrivant près du brancard, un faux mouvement le jeta à la renverse et il tomba si malheureusement que la roue lui passa sur tout un côté du corps. On le releva ensanglanté et sans connaissance. Recueilli sur un van qui se trouvait à portée, on le porta jusqu'à l'infirmerie du monastère : mais dans le trajet il avait cessé de vivre. Au bruit inaccoutumé et aux lamentations dont l'écho parvenait jusqu'à lui, Bernard qui, selon sa coutume, était en prière dans son oratoire, sortit précipitamment, vint à l'infirmerie et vit le malheureux enfant étendu mort, au milieu des ermites fondant en larmes. « Paix à cette demeure et à tous ceux qui l'habitent [2], » dit-il, en pénétrant dans la cellule, et il traça le signe de la croix sur le cadavre. En ce moment, l'enfant ouvrit les yeux : l'homme de Dieu s'approcha,

[1] *S. Bernard. Tiron. vita*, cap. IX, *loc. cit.*, col. 1416.
[2] C'est la formule du Rituel romain pour le prêtre visitant un malade.

lui imposa les mains sur la tête. Soudain, par une guérison aussi instantanée que miraculeuse, l'enfant se leva, complétement rendu à la vie et à la santé. Il vint avec nous tous, dit Gaufred le Gros, chanter le *Te Deum* dans l'église du monastère [1]. »

Influence de Bernard de Tiron sur son siècle. Sa mort.

17. « Après tant de merveilles, continue l'hagiographe, on comprend que la renommée du serviteur de Dieu ne dut point rester circonscrite dans les limites du Perche. Elle s'étendit non-seulement à toutes les provinces de la Gaule, mais jusque chez les Alani (Catalans), les Anglais, les Allemands, les Scots. De chacune de ces contrées, lui arrivaient chaque jour des pèlerins ou des disciples. Les uns venaient chercher la guérison de leurs infirmités corporelles, les autres le salut de leur âme, et tous mettaient aux pieds de l'homme de Dieu les offrandes de leur foi et de leur reconnaissance. Le roi d'Angleterre Henri I voulut le voir. Il le fit prier, par les très-excellents princes Thibaud de Blois et Rotrou du Perche, de le venir trouver en Normandie, où il le combla d'honneur et constitua une rente perpétuelle de quinze marcs d'argent en faveur du monastère de Tiron. En dehors de cette fondation, tant que vécut le bienheureux, il lui envoyait annuellement soixante marcs pour ses aumônes. Le roi de France Louis le Gros, guéri d'une grave maladie par les prières de Bernard [2], vint en personne le visiter à Tiron et lui fit don du terri-

[1] *S. Bernard. Tiron. vita*, cap. II, p. 244.

[2] Une charte de Louis le Gros, en date du 12 avril 1120 (*Gallia christiana*, t. VIII, p. 320), porte en faveur de Bernard de Tiron et de ses successeurs légitimes les priviléges les plus étendus. Le roi, en reconnaissance de la santé qu'il a recouvrée par la prière du bienheureux abbé, déclare que : « Le monastère de Tiron, comme chef spirituel de toutes les communautés, administrations et membres qui en dépendent, aura sur eux tout domaine, tailles, juridiction et suprématie temporelle, en sorte qu'en toute cause personnelle, réelle et mixte, civile ou criminelle, pour tout ressort, appellation et déni de justice, lesdits membres, administrations, communautés, les sujets qui y habitent et tous leurs hommes présents et à venir, devront répondre immédiatement et sans passer par aucune autre justice intermédiaire au monastère de Tiron leur chef, comme à leur supérieur immédiat, pour, après le jugement de la cour de Tiron, l'affaire être portée directement en dernier ressort devant nos grands présidiaux, *coram magnis præsidentialibus nostris*, à Paris, ou partout ailleurs où résidera notre précellente et suprême cour royale. » Suivant la remarque des auteurs de l'*Histoire littéraire de*

toire de *Cintreiacum* (Cintray [1]). La vénération du roi pour le saint abbé fut telle qu'il voulut que ses deux fils premiers nés, Philippe et Louis, destinés l'un et l'autre à porter la couronne, fussent levés par lui des fonts baptismaux [2]. Un autre, nommé Hugues, fut offert dès son enfance à l'homme de Dieu ; il renonça volontairement plus tard à toutes les grandeurs de la terre pour vivre et mourir saintement sous l'habit des ermites [3]. »

« Ainsi, continue l'hagiographe, notre bienheureux père justifiant le sens étymologique de son nom, pareil au nard de l'Orient, répandit au loin le suave parfum de ses vertus [4]. Mais vint le terme fixé par le Rédempteur pour l'éternelle récompense de ce glorieux athlète. Le onzième jour après la fête de Pâques (5 avril 1117) [5],

France, c'est le premier exemple connu de Lettres royales dites d' « Évocation. » Le second eut lieu sous Philippe-Auguste en 1211, pour l'abbaye de Fécamp. Le diplôme de Louis le Gros se termine ainsi : « Et vous, vénérable Bernard, et vos successeurs abbés de Tiron, nous vous agrégeons à notre maison, famille et conseil royal, pour jouir à perpétuité des libertés, prérogatives, priviléges et immunités dont jouissent tous ceux qui partagent le même honneur. Et ce qui nous engage à en user de la sorte, c'est premièrement la considération de notre cher fils que nous avons offert à Dieu dans ledit monastère de Tiron ; ensuite la grande confiance que nous avons aux ferventes prières que l'on y fait chaque jour pour les rois de France, vivants et défunts ; enfin le souvenir des bienfaits et des services que nous avons reçus du saint abbé de cette maison et des religieux qui l'habitent. » (*Hist. littér.*, t. XI, p. 665.)

[1] Cintray, Eure-et-Loir, à quinze kilomètres de Chartres.

[2] Louis le Gros, de son mariage avec Alaïs ou Adélaïde de Savoie, eut sept enfants, six fils et une fille. L'aîné, nommé Philippe comme son aïeul, fut associé au trône et sacré en 1129 ; mais il mourut d'une chute de cheval le 13 octobre 1131 : Louis son frère fut sacré douze jours après par le pape Innocent II au concile de Reims, et porte dans l'histoire le nom de Louis VII dit le Jeune : Henri fut moine de Clairvaux, puis évêque de Beauvais et enfin archevêque de Reims : Robert fut chef de la branche royale de Dreux : Pierre devint la tige de la famille de Courtenay : Philippe fut archidiacre puis évêque élu de Paris, et céda volontairement son siége au fameux Pierre Lombard : Hugues fut consacré à Dieu dans le monastère de Tiron : enfin la princesse Constance épousa : 1° Eustache comte de Boulogne ; 2° Raymond V comte de Toulouse et duc de Narbonne. (Cf. *Art de vérifier les dates*, col. 545. — *Hist. littér. de France*, t. XI, p. 666.)

[3] *Vit. S. Bernard. Tiron.*, cap. XI, *loc. cit.* col. 1425.

[4] *Nardus mea dedit odorem suavitatis.* Cant., I, 2.

[5] En 1117, année de la mort de saint Bernard de Tiron, Pâques tombait le 25 mars.

durant l'office des Matines auquel il assistait, Bernard se sentit tellement mal, qu'il dut quitter le chœur. Il le fit sans appeler personne à son aide, et se dirigea seul vers la porte du cloître qu'il eut encore la force d'ouvrir, mais quelques pas plus loin il tomba évanoui. Inquiets de ne pas le voir revenir, deux religieux sortirent de l'église pour aller à sa recherche ; ils le trouvèrent étendu sans mouvement sur les dalles du cloître et s'empressèrent, fondant en larmes, de le transporter dans une cellule voisine, où il ne tarda point à reprendre ses sens. Cependant les autres religieux, à la sortie de l'office, apprirent la funeste nouvelle et tous éclatèrent en sanglots. Pour les consoler, Bernard se fit porter au chapitre. De sa douce voix tant aimée, il leur dit avec un sourire céleste : Ne vous désolez point, petit troupeau, parce qu'il plaît à mon Père et au vôtre de m'appeler au royaume qu'il vous destine à vous-mêmes. Je vous laisse, comme souvenir de ma très-humble personne, un trésor dans la sainte pauvreté. Aimez-la toujours, pratiquez ses lois, suivez ses institutions vraiment catholiques. C'est la recommandation suprême que, du fond du cœur, comme à des fils tendrement aimés, vous adresse votre vieux père. S'il m'est arrivé, dans l'exercice du ministère spirituel que j'ai exercé parmi vous, d'être à charge à quelqu'un par trop de sévérité ou de rudesse, je vous supplie, mes frères, de me le pardonner et de prier le Seigneur pour qu'il ne me l'impute point à péché. — Le bienheureux père avait prononcé ces dernières paroles en versant des larmes et en poussant de profonds soupirs. Mais tous ses disciples agenouillés devant lui, protestaient qu'il avait toujours été doux et miséricordieux ; que son affabilité, sa bonté paternelle, sa vigilante sollicitude avaient fait constamment leur joie et leur bonheur. Ému de ces témoignages d'amour et de reconnaissance, il mêla ses larmes aux leurs et leur dit adieu. On le ramena dans sa cellule. Là, contre toute espérance et bien qu'il refusât toute espèce de médicaments, il recouvra un peu de force. A la nouvelle de sa maladie, les personnages les plus illustres accoururent pour le visiter. On lui offrait des mets exquis ; il répondait en riant : Est-ce qu'on ne meurt pas bien davantage pour avoir trop mangé, que

pour avoir fait diète? — Et il se contentait du régime de sévère abstinence qu'il avait toujours observé. Les médecins lui conseillaient des eaux thermales. Croyez-vous, leur dit-il, que si efficaces qu'elles soient, elles puissent rajeunir un corps usé de vieillesse. — Je ne prétends pas, dit l'hagiographe, que cette austérité rigoureuse, qu'il exerça jusqu'au dernier moment sur lui-même, soit louable. Il se traitait ainsi, et au contraire nous l'avions toujours vu, quand l'un de nous était malade, lui prodiguer tous les soins, tous les adoucissements, tous les remèdes possibles. Le cinquième jour après sa première atteinte (10 avril), il se fit de nouveau porter dans la salle capitulaire, sur la planche qui lui servait de lit. On le plaça le visage tourné vers le crucifix, et une dernière fois il nous adressa la parole. Mes bien aimés fils, dit-il, je vais, avec la grâce du Seigneur, entrer dans la voie de toute chair, et j'ai voulu encore une fois vous dire adieu. Votre présence m'est d'autant plus douce que l'heure de ma dissolution est plus proche. Ne vous attristez point de cette séparation. Changez vos larmes en une allégresse sainte. Devez-vous pleurer, quand Dieu m'appelle à son royaume? Et si les taches de ma vie me rendent indigne d'un tel bonheur, demandez au Seigneur de me faire miséricorde. Je vous en supplie, ne me refusez pas le secours de vos prières. — Il reçut ensuite l'extrême-onction, et communia au corps et au sang du Seigneur. Il nous bénit alors avec une telle effusion de larmes, qu'il lui fut impossible d'articuler une seule parole. On le transporta dans sa cellule, au milieu des lamentations de ses disciples, qui lui baisaient les mains et éclataient en sanglots. Il vécut encore quatre jours dans une contemplation extatique. Le 14 avril, ce pauvre du Christ, laissant au monastère de Tiron le trésor de ses bienheureuses reliques, rendit son âme à Dieu et prit possession du royaume des élus [1]. » Telle est cette admirable histoire de saint Bernard de Tiron, écrite par Gaufred le Gros son disciple. Malgré son authenticité irrécusable, elle est restée jusqu'à ce jour si peu connue, que la plupart des lecteurs s'étonneront de la trouver ici pour la première fois. Il semble qu'il y eut, à certaine époque, un

[1] *Vit. S. Bernard. Tiron.*, cap. XIII et XIV, col. 1429-1440.

parti-pris de reléguer dans l'oubli sinon de calomnier, toute une génération de saints, qui avaient osé faire retentir à l'oreille des rois le *Non licet* de Jean-Baptiste [1].

§ IV. Le bienheureux Robert d'Arbrissel.

Fondation du monastère de Fontevrauld par Robert d'Arbrissel.

18. On passa ainsi sous silence l'un des plus beaux épisodes de notre histoire ecclésiastique et nationale. On laissa complétement dans l'ombre ce grand mouvement de vie érémitique, qui, sous l'influence de la *religio quadrata* instituée par saint Grégoire VII [2], pratiquée si héroïquement par saint Simon de Crépy [3], prêchée avec tant d'éloquence par Robert d'Arbrissel, Bernard de Tiron, Vital de Mortain, Guillaume Firmat, Raoul de la Fustaye, peupla les forêts centrales de la Gaule de solitaires aussi nombreux et aussi fervents que jadis ceux de Nitrie et de Scété. Saint Robert d'Arbrissel fut le patriarche de ces pères des déserts de France. Voici comment s'exprimait l'archevêque de Bourges, *Leodegarius* (Léger), en prononçant à Fontevrauld, le 26 février 1117, l'oraison funèbre de cet héroïque apôtre. « Dieu avait ménagé à notre siècle l'homme de toutes les miséricordes, en la personne de notre très-pieux maître Robert. Il fut vraiment la lampe évangélique dont on ne saurait étouffer l'éclat sous le boisseau. A sa lumière, comme aux rayons du soleil de justice, les ténèbres de l'ignorance et du péché disparurent, les âmes se convertirent. Habitant du désert, il était pour les uns la bonne odeur du salut et de la vie ; pour les autres, « la flèche aiguë, lancée par la main puissante [4] » d'un conquérant spirituel. Oserais-je le dire? et pourquoi non? A ce père tant vénéré ne manqua ni la patience de Joseph, ni la constance de Jérémie, ni le zèle de Phinées, ni la charité de Tobie. Nous l'avons vu, comme un autre David, se retirer dans les cavernes des solitudes, et au péril de sa vie établir enfin le royaume de Dieu. L'esprit de sagesse et de conseil se reposa sur lui comme autrefois sur Daniel ; il eut, comme Samuel, le don

[1] Chap. I de ce volume, § 3. — [2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 571. — [3] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 417 et suiv. — [4] *Psalm.* CXIX, 4.

d'équité et de justice. Nouveau Jean-Baptiste, il mena la vie des anachorètes, ayant pour toute nourriture des herbes sauvages, pour boisson de l'eau, pour vêtement un cilice. L'éloquence de saint Paul revivait sur ses lèvres. Il manquait de tout, et l'on eût dit qu'il possédait tous les trésors de l'univers. Il fut le pied des boîteux, l'œil des aveugles, la consolation des affligés, le père des orphelins, le chaste époux des saintes veuves, le gardien et le défenseur des vierges, le refuge des malheureux, l'adversaire intrépide du vice, le soutien et l'initiateur de toutes les vertus. D'ordinaire Dieu répartit ses dons d'une manière inégale, ménageant à chacun, selon les décrets de sa Providence, un talent particulier. Robert, et ce fut la grande merveille de sa vie, réunit en lui seul les dons de tous les autres ensemble [1]. » Baldéric évêque de Dol, contemporain et biographe de Robert d'Arbrissel, n'est pas moins énergique. « Je l'affirme hautement, dit-il, Robert fut un thaumaturge incomparable; il avait tout empire sur les démons; aucune gloire ni puissance terrestre ne saurait être comparée à la sienne. Quel homme en notre temps a guéri tant d'infirmes, purifié tant de lépreux, ressuscité tant de morts? Il est vrai qu'il s'agit ici de miracles d'un ordre surnaturel, dont les hommes terrestres ont peu de souci. Et pourtant combien ne sont pas mille fois plus admirables les guérisons de tant d'infirmes et de lépreux spirituels, la résurrection de tant d'âmes mortes, qui furent rappelées à la vie par ce grand convertisseur? Je ne veux blesser personne, mais il est incontestable que nul pasteur, évêque ou prêtre, n'a rien fait de nos jours qui approche des merveilles que le Seigneur accomplissait par les mains de Robert d'Arbrissel [2]. » Ce fut durant ses prédications apostoliques pour la croisade que, « ce semeur du Verbe de Dieu, » suivant l'expression d'Urbain II [3], recueillit, dans toutes les provinces de l'ouest et du nord de la France, les immenses

[1] Bolland., *Act. S. Robert. Arbrissel.*, 25 *februar.* Cf. Leodegar. Bituricens. *Oratio de B. Roberto de Arbrissello; Patr. lat.*, t. CLXII, col. 1029 et 1118.

[2] Baldric. Dolens., *Vit. S. Robert. Arbrissel.*, cap. IV, nº 23; Bolland., loc. cit., et *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 1055.

[3] Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 297-301.

multitudes de disciples, hommes et femmes, jeunes gens et vieillards, qui s'attachèrent à ses pas. « Ils renonçaient à tout et suivaient leur apôtre, dit l'évêque Baldéric. Robert, de son côté, ne repoussait personne. Plus le Seigneur rendait sa parole féconde en conversions, plus il continuait à la répandre dans les cités, dans les campagnes ; mais il se préoccupait du moyen de fixer sans inconvénient dans une vaste solitude ces groupes nombreux, qui ressemblaient à un peuple entier. Le site qu'il choisit était une lande absolument inculte, couverte de ronces et d'épines, sur les limites du diocèse de Poitiers, à deux milles du bourg de Candes, si célèbre par la mort bienheureuse de saint Martin de Tours. Une source, dite Fontaine-d'Ebrald (*Fons-Ebraldi*), arrosait ce désert[1]. » Le nouveau Moïse d'un peuple d'ermites s'y fixa vers l'an 1100, avec le concours de l'évêque de Poitiers saint Pierre II et de la comtesse Aremberga, laquelle fit donation du territoire. « Une petite église fut érigée tout d'abord, reprend l'hagiographe. Comme jadis les Israélites prenaient possession d'un nouveau campement en y dressant l'arche d'alliance, ainsi au campement de Fontevrauld tous voulaient avoir le Dieu de l'Eucharistie pour centre, tous voulaient s'entretenir avec lui dans la prière et jouir de sa douce présence. Complétement séparées des hommes, les femmes s'appliquaient à l'oraison et à la psalmodie sainte, sans sortir de l'enceinte de leur cloître à ciel ouvert. Bientôt des cabanes provisoires furent construites dans l'un et l'autre quartier. Mais chaque jour survenaient de nouveaux disciples, hommes de toute condition, riches et pauvres, nobles ou roturiers, veuves et vierges, pénitents et pénitentes de tout genre. Les cabanes déjà construites ne suffirent plus ; il fallut en élever de nouvelles. Quant aux aliments nécessaires à une telle multitude, le Dieu qui avait nourri les Hébreux au désert permit qu'ils ne manquassent jamais à Fontevrauld. Durant les premières années, il fut impossible de rien récolter sur un sol qu'il fallait d'abord défricher, remuer à la bèche ou à la charrue, avant de l'ensemencer. Mais les habitants des cités et des bourgades

[1] Baldric. Dolens., *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 1051.

voisines apportaient chaque jour du pain à la colonie naissante, s'estimant heureux de nourrir par charité les pauvres de Jésus-Christ. Robert, comme la mère abeille qui recueille des trésors pour sa ruche, allait lui-même solliciter pour ses fils spirituels des secours et des aumônes qu'il rendait au centuple, par les grâces que sa bénédiction attirait sur les donateurs. La famille de Dieu fut ainsi pourvue de vivres, de vêtements, d'instruments de travail. Princes et peuples venaient de toutes parts la visiter; ils admiraient l'ordre, la ferveur, l'austérité des hôtes du désert. Les rois, les comtes, les seigneurs rivalisaient de zèle et de charité dans leurs offrandes. Les rois donnaient de l'or; les princes, les comtes, des domaines; les seigneurs, des tributs ou des redevances, et tous recevaient de Robert et des pauvres de Dieu une récompense inappréciable, celle de la prière et des paroles de salut. Le petit oratoire de planches fut converti en une immense basilique; le cloître des femmes fut divisé en trois séries, l'une pour les veuves, l'autre pour les vierges, la troisième pour les repenties. Le grand cloître contenait trois cents personnes, il se trouva bientôt insuffisant et il fallut y adjoindre des annexes de cent, de soixante, de cinquante personnes. Le monastère des hommes, situé à un mille de distance, fut également divisé par groupes et par classes distincts. Ces travaux qui eussent absorbé la vie et toutes les facultés d'un homme, n'interrompaient point les prédications apostoliques de Robert. Il continuait à évangéliser les provinces, et durant son absence le gouvernement était confié à l'une des sœurs, qu'il établit assistante et maîtresse générale [1]. » C'était Hersende de Champagne, veuve du comte de Montsoreau, la première qui eut embrassé la vocation érémitique. Pétronille de Craon, veuve du baron de Chemillé, lui fut donnée pour coadjutrice et, après la mort d'Hersende, porta le titre d'abbesse de Fontevrauld [2].

La congrégation de Fontevrauld

19. Par un admirable sentiment de dévotion pour la sainte Vierge, à qui « Jésus était soumis [3], » et que saint Jean l'Évan-

[1] Baldric. Dolens., *loc. cit.* col. 1052-1054. — [2] Hélyot, *Hist. des Ordres religieux, art. Fontevrauld.* — [3] Luc., II, 51.

géliste servit durant les jours de sa vie mortelle, Robert avait voulu que, dans la nouvelle famille de Dieu constituée sous sa direction, les hommes prissent saint Jean pour leur modèle et qu'ils fussent subordonnés à l'autorité d'une femme, représentant pour eux la bienheureuse Marie à Nazareth. Ce grand acte d'humilité et de foi scandalisa l'orgueil philosophique de Roscelin, qui écrivit à ce sujet un libelle aujourd'hui perdu, où il ne ménageait pas les imputations injurieuses au fondateur de Fontevrauld [1]. Dans le même libelle, Roscelin attaquait de même la doctrine de saint Anselme de Cantorbéry, en sorte que le pamphlet eut un immense retentissement. Des protestations indignées s'élevèrent de toutes parts contre l'auteur, qui se vit obligé d'atténuer le scandale par une sorte de demi-rétractation, sous forme de lettre adressée à Abélard. Cette épître de Roscelin, le seul ouvrage du fougueux nominaliste qui soit venu jusqu'à nous, a été retrouvée en 1847 dans un manuscrit de la bibliothèque royale de Munich. Elle est doublement intéressante, et par les détails ignorés qu'elle nous fournit sur la biographie de Roscelin lui-même, et par l'idée qu'elle nous donne de son style et de son caractère. « Si vous aviez le moindre sentiment de la douceur chrétienne qui convient à la profession religieuse et à l'ordre monastique dont vous portez l'habit, dit-il à Abélard, jamais vous n'eussiez aiguisé contre moi le glaive de votre langue fratricide. Vous n'auriez point oublié tant et de si grands services que je vous ai rendus depuis votre enfance jusqu'aux jours de votre jeunesse, alors que j'étais votre maître, et de nom, et de fait. La très-sainte église de Tours a bien voulu m'accueillir, moi indigne et pécheur, avec une charité maternelle; et dans une lettre calomnieuse, adressée au clergé de Tours, vous me dénoncez comme un monstre d'infamie, comme un hérétique banni du monde entier. S'il s'agit des péchés dont j'ai pu me rendre coupable, je ne

placée sous le gouvernement suprême d'une abbesse. Une lettre inédite de Roscelin.

[1] Nous ne connaissons cette diatribe de Roscelin que par le témoignage suivant d'Abélard, dans une lettre à Girbert, évêque de Paris (1116-1124) : *Hic* (*nempe Roscelinus*) *contra egregium illum præconem Christi Robertum de Arbrossello contumacem ausus est epistolam confingere.* (Abælard., *Epist.* XIV; *Patr. lat.,* t. CLXXVIII, col. 357.)

demande pas mieux que de prendre vos paroles au pied de la lettre et d'y considérer mon indignité personnelle comme dans un miroir. Mais Dieu est assez puissant pour convertir les pierres elles-mêmes en véritables fils d'Abraham. Hérétique, je ne le suis point : banni du monde entier, je ne le suis pas davantage, puisque Rome, la capitale du monde, daigne me recevoir avec une indulgence apostolique. Est-ce que par hasard la cathédrale de Tours; est-ce que l'*ecclesia Locensis* [1], où durant tant d'années, vous, le plus chétif entre tous mes disciples, vous êtes venu tant d'années vous asseoir aux pieds de ma chaire professorale; est-ce que l'église de Besançon, dont je suis chanoine, ne feraient point partie du monde habité? On m'y reçoit pourtant : j'y suis honoré; mon enseignement y est goûté de tous. Vous dites, et cette accusation m'afflige douloureusement, que je me fais le persécuteur de tous les gens de bien. En preuve, vous citez le seigneur Anselme de Cantorbéry et Robert d'Arbrissel, deux personnages de sainte vie et de bonne réputation. Mais je n'ai jamais prétendu les outrager, bien que certaines de leurs paroles ou de leurs actions me paraissent répréhensibles. Ces deux hommes sages et ver-

[1] *Neque vero Turonensis ecclesia vel Locensis, ubi ad pedes meos, magistri tui, discipulorum minimus tamdiu resedisti, aut Bizuntina ecclesia in quibus canonicus sum, extra mundum sunt, quæ me omnes venerantur et fovent, et quod dico discendi studio libenter accipiunt.* (Roscelin., *Epist. ad Abælard.; Patr. lat.*, t. CLXXVIII, col. 360.) Nous ne savons s'il faut entendre par l'*ecclesia Locensis* le monastère breton de Locmenech (*Locus monachorum*), ou celui de Ligugé (*Locociacum*) au diocèse de Poitiers. En tout cas, il est certain que ce fut en ce lieu, dont nous n'osons pas hasarder l'identification, qu'Abélard passa son enfance et sa jeunesse sous la direction de Roscelin. Le fait avait été jusqu'ici fort contesté. « C'est Othon de Frisingen qui veut, dit M. de Rémusat, que le premier maître d'Abélard ait été Roscelin, lequel a sans doute été son maître, puisqu'Abélard lui-même lui en donne le titre : *Magistri nostri Roscellini tam insana sententia* (Cousin, *Ouvr. inéd. d'Abél. Dialectica,* p. 471), mais qui ne peut avoir été le premier, encore moins son précepteur dans sa famille, comme quelques-uns l'ont cru. Rien ne prouve que Roscelin ait enseigné en Bretagne. Proscrit lorsqu'Abélard avait treize ans, il ne peut guère l'avoir connu que plus tard, dans ses courses plus ou moins secrètes en France. (Cf. Cousin, *Introd. aux ouvr. inéd. d'Abélard,* p. XL et suiv.) Abélard le traite avec sévérité, il l'a réfuté et même attaqué violemment. » (Ch. de Rémusat, *Abélard,* t. I, p. 8, not. 1.) Ni M. Cousin, ni M. de Rémusat n'ont

tueux ne sont pas, j'imagine, supérieurs en science ou en mérite à saint Pierre prince des apôtres, ni au bienheureux Cyprien évêque de Carthage, docteur très-suave, et très-glorieux martyr. Cyprien s'est pourtant trompé dans la question du baptême conféré par les hérétiques. Le prince des apôtres lui-même, quand il voulait obliger à la loi de la circoncision les convertis du paganisme, fut repris vigoureusement par saint Paul. Faudra-t-il donc s'étonner qu'on puisse, dans les deux grands personnages dont vous m'accusez d'être le persécuteur, trouver quelques actions, quelques paroles incorrectes ou irrefléchies? J'ai vu le seigneur Robert d'Arbrissel accueillir dans son monastère des femmes qui avaient fui le toit conjugal, et que leurs maris venaient réclamer sans pouvoir les obtenir. Malgré l'ordre positif de l'évêque d'Angers (Rainaud III de Martigné-Briant), dans une circonstance de ce genre, Robert a refusé de rendre les fugitives, déclarant qu'il n'obéirait point à l'injonction épiscopale et qu'il les retiendrait obstinément dans le cloître jusqu'à leur mort. Voyez vous-même s'il y a dans cette conduite l'ombre de raison. Une femme qui se dérobe à ses devoirs d'épouse n'est-elle pas criminelle au

connu la lettre de Roscelin, retrouvée et publiée à Munich postérieurement à leurs travaux sur Abélard. Il est donc maintenant incontestable que celui-ci eut Roscelin pour premier maître. Les impossibilités chronologiques se réduisent à une simple donnée traditionnelle, qui fixait l'arrivée d'Abélard à Paris en 1100, vers l'âge de vingt ans. (P. Dubois, *Hist. ecclés. de Paris,* t. I, l. XI, chap. VII, p. 777) — Duboulay (*Histor. Universit. Parisiens.*, t. II, p. 8.) prétend au contraire qu'il faut reculer jusqu'en 1095 l'époque de l'arrivée d'Abélard à Paris, et par conséquent faire remonter celle de sa naissance à l'an 1075, au lieu de 1079, date généralement adoptée. La lettre de Roscelin confirme après coup le sentiment de Duboulay. Le concile de Soissons, où Roscelin fut condamné pour la première fois, eut lieu en 1092. A cette date, Abélard aurait eu dix-sept ans. Roscelin, obligé de s'exiler en Angleterre pour échapper aux poursuites dont il était l'objet, ne put continuer ses leçons en France. Ses disciples se dispersèrent et Abélard serait venu à Paris en 1095, âgé réellement de vingt ans. Cette rectification chronologique s'accorderait parfaitement avec le texte de la lettre de Roscelin : *Beneficiorum quæ tibi tot et tanta, a puero usque ad juvenem, sub magistri nomine et actu exhibui, oblitus.* Nous croyons donc devoir adopter pour la naissance d'Abélard la date de 1075, au lieu de celle de 1079, qu'avant de connaître le texte de Roscelin, nous avions nous-même reproduite d'après la donnée traditionnelle. (Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 190.)

premier chef? Et celui qui la pousse dans cette voie, qui l'y retient, qui la protége dans sa révolte, n'est-il pas complice de son crime? Il est évident que, sans l'appui, le concours et la protection que Robert leur accorde, ces femmes ne déserteraient pas leur famille et leurs devoirs. Les règles canoniques sont fixées depuis longtemps sur ce point. Un époux ne peut, sans que son conjoint fasse de même, quitter le monde pour embrasser la profession religieuse[1]. » Après ces reproches à l'adresse de l'illustre fondateur de Fontevrauld, Roscelin formule contre la doctrine de saint Anselme de Cantorbéry une seule critique d'assez peu d'importance. « Du seigneur archevêque Anselme, que la sainteté et le génie placent au-dessus de la taille ordinaire des mortels, continue-t-il, qu'ai-je à dire? Sinon que, dans son traité *Cur Deus homo*, il avance que Dieu ne pouvait sauver les hommes par une autre voie que celle qu'il a choisie, l'incarnation et la rédemption. Or, il est certain, et tous les pères le proclament, que la toute-puissance divine aurait pu nous sauver par d'autres moyens. Suis-je donc si criminel pour en avoir fait l'observation? Êtes-vous dès lors autorisé à me dénoncer comme un calomniateur public, faisant métier d'outrager les personnages les plus illustres et les plus vénérables[2]? » Roscelin avait mal compris la pensée de saint Anselme, qui démontrait la sublime convenance de l'incarnation et de la rédemption du Sauveur, sans limiter pour cela l'omnipotence divine. Aussi Roscelin glisse assez légèrement sur ce prétendu grief, et revient à la note d'hérésie, que lui avait infligée beaucoup plus justement Abélard. Il entre dans une longue controverse pour se justifier doctrinalement. « J'en appelle au témoignage des églises de Soissons et de Reims, s'écrie-t-il. Je ne suis point hérétique, et quiconque le prétend en a menti[3]. » Nous ne savons trop comment Roscelin pouvait concilier cette protestation avec la double sentence d'anathème fulminée contre

[1] Roscelin., *Epist, ad Abælard.; Patr. lat.*, t. CLXXVIII, col. 361.

[2] *Ibid.*, col. 362.

[3] *Quod vero, quod summa hæresi convictus et infamis jam toto mundo expulsus sim, hæc tria modis omnibus refello et testimonio Suessionensis et Remensis ecclesiæ falsa esse pronuntio.* (*Ibid.*, col. 360.)

sa doctrine par les deux conciles tenus à Reims et à Soissons. Toutefois, dans cette première partie de sa lettre apologétique, il conserve un ton relativement modéré et calme. Mais dans la seconde partie [1], s'attaquant directement à Abélard, il s'emporte outre mesure et ne connaît plus de frein. Les personnalités les plus révoltantes, les plus sanglants outrages, des expressions dont Luther seul a dépassé le cynisme, tombent de sa plume. Nous aurons à en donner quelque idée à l'époque où nous raconterons les infortunes et le repentir d'Abélard, dont le premier malheur, source peut-être de tous les autres, fut d'avoir eu Roscelin pour maître.

Lettre confidentielle de Marbod évêque de Rennes à Robert d'Arbrissel.

20. Robert d'Arbrissel rencontra d'autres critiques plus sérieux et plus autorisés que Roscelin. Celui-ci, quoi qu'il ait pu dire dans sa réponse à Abélard, s'était adressé à l'opinion publique et avait voulu calomnieusement exploiter un scandale contre le bienheureux abbé. Les deux critiques dont il nous reste à parler, loin de surexciter les préjugés hostiles, cherchaient au contraire à les apaiser. Dans ce but, ils écrivirent confidentiellement à Robert. Leurs lettres nous sont parvenues. L'un était l'ancien archidiacre et écolâtre d'Angers, Marbod, qui jadis avait appelé Robert d'Arbrissel à venir dans cette ville professer la théologie [2], et qui, depuis l'an 1096, gouvernait avec autant de zèle que de succès l'église épiscopale de Rennes. L'autre était Geoffroi de Vendôme, cardinal-abbé de Sainte-Prisca, le défenseur énergique du saint-siége, l'homme de tous les dévouements et de toutes les bonnes œuvres. L'un et l'autre professaient pour l'apôtre de Fontevrauld une amitié sincère et pleine de vénération. Ce sentiment se reflète dans la lettre de chacun d'eux, ce qui n'empêche pas leurs franches observations d'être beaucoup plus accentuées et plus piquantes encore que celles de Roscelin. Voici la lettre de Marbod. Plus éloigné de Fontevrauld, les détails malveillants qui lui parvenaient étaient d'autant plus exagérés, et ses alarmes pour son pieux ami d'autant plus vives. « Marbod, le dernier des évêques, à Robert serviteur de Dieu. — La droiture

[1] Roscelin. *Epist. ad Abælard*, col. 369-372.
[2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 299.

de l'intention ne suffit pas seule ; il faut y joindre la discrétion de la sagesse. Toutes les fois que la renommée m'apporte la nouvelle des merveilleux progrès de la religion dus à votre fraternité, les saints exemples que vous donnez aux multitudes qui vous suivent dans la voie du salut, je bénis votre nom et je rends grâces à Jésus-Christ notre chef, dont la bonne odeur se répand par vous jusqu'aux provinces les plus reculées. Mais quand la rumeur publique m'apporte à votre sujet des bruits fâcheux, je tombe dans la confusion et la tristesse. La terreur m'envahit ; je tremble que l'antique et perfide ennemi ne vienne, ce qu'à Dieu ne plaise ! semer l'ivraie dans le champ que vous cultivez si bien, ou que vous-même, dans votre candeur trop simple et trop confiante, vous ne placiez indiscrètement vos bienfaits. Voici ce qui scandalise beaucoup de gens. Je vous le signale, afin que si vous reconnaissez quelque faute de votre part, vous y portiez remède ; sinon, que vous preniez les moyens convenables pour redresser l'opinion contraire. On dit que chez vous c'est un système de régénérer le monde par la femme, laquelle, à l'origine, perdit le monde. Ce serait là le principe fondamental de votre nouvel ordre religieux, d'où l'on conclut que sans doute vous avez dû autrefois beaucoup pécher en ce genre, pour avoir imaginé un tel moyen d'expiation. On prétend que, durant les nuits passées en plein air, séparant d'un côté les hommes, de l'autre les femmes, vous couchez entre les deux groupes, prescrivant à chacun les heures de sommeil et celles de la prière. Les femmes, dit-on, vous suivent ainsi que les hommes dans vos pérégrinations, sans compter celles que vous établissez en divers hospices, *xenodochia*, pour le service des pauvres et des pèlerins, au risque de tous les dangers qui peuvent résulter d'un pareil rapprochement. Sur ce point, votre conduite est blâmée aussi bien par les ecclésiastiques que par les séculiers ; on trouve qu'elle est manifestement en opposition avec toutes les lois divines et humaines. Vous direz peut-être que votre vigilance est telle, durant ces nuits de campement, que vous maintenez autour de vous l'ordre le plus irréprochable. Mais prenez garde que les séductions du serpent ne soient plus

fortes que toutes les précautions de votre sagesse. Vous-même d'ailleurs, n'avez-vous point à vous appliquer le mot de saint Jérôme : « Ne vous fiez pas à vos précédentes victoires ; vous n'êtes ni plus saint que David, ni plus sage que Salomon, tombés l'un et l'autre par les femmes [1]. » — On vous reproche non moins vivement la singularité insolite de votre costume, les haillons sordides que vous portez, et qui ne conviennent ni à l'ordre canonial auquel vous appartenez, ni à la dignité de votre sacerdoce. Avec votre cilice sur la chair, un misérable *birrus* (casaque) jeté sur les épaules, la barbe longue, les cheveux qui vous tombent sur le front, les jambes demi-nues, sans chaussure aux pieds, quand vous paraissez au milieu de la foule, il ne vous manque, dit-on, qu'une marotte à la main pour ressembler à un fou d'office. Croyez-vous que cette tenue soit celle d'un missionnaire apostolique ? Cependant partout les prêtres des paroisses se voient abandonnés de leurs ouailles, comme des pasteurs indignes ; personne ne se présente plus à eux, ne se recommande à leurs prières, ne leur offre les dîmes et les prémices. Ils se plaignent que vous les décriez tous dans vos prédications. C'est à vous qu'on accourt de toutes parts, on vous prodigue ainsi qu'à vos disciples tous les hommages qu'on refuse à son propre pasteur. Prenez garde qu'il n'y ait dans cet engouement plus de vaine curiosité que de foi, plus d'amour de la nouveauté que de religion. Le nombre de vos prosélytes est tel, que nous les voyons par bandes courir les provinces, avec leurs barbes longues, leur vêtement d'un noir lugubre, entrant pieds nus dans les bourgades et les cités ; mais on dit qu'une fois en rase campagne ils ont soin de se munir de bonnes chaussures. Quand on les interroge, ils répondent qu'ils sont « les hommes du Maître. » A toutes les questions leur réponse est invariablement votre nom, comme celui de l'excellence suprême. A Dieu ne plaise que je vous rende responsable de leurs actes et de leurs paroles ! J'aime mieux y voir

[1] *Non debes in præterita castitate confidere, quia nec Davide sanctior, nec Salomone potes esse sapientior, quos scimus per mulieres cecidisse.* (S. Hieronym., *Epist.*)

leur ignorance que votre propre responsabilité. Je ne parle point des jeunes filles admises sans probation suffisante à la vie du cloître, et trop souvent l'objet de scandales déplorables. Je vous supplie donc, ô mon frère, de profiter de l'expérience du passé pour redoubler de vigilance, « afin que le Seigneur garde vos voies et à l'entrée et à l'issue, maintenant et jusque dans les siècles des siècles [1]. » — Enfin, et comme dernier grief, on vous reproche d'avoir abandonné la profession canoniale, embrassée une première fois par vous ; d'avoir violé vos vœux de résidence et déserté le gouvernement des religieux, pour vous consacrer exclusivement à la direction des sœurs[2]. Sur ce point encore, on fait entendre les plus vives récriminations ; mais je me dispense de les reproduire, attendant votre réponse fraternelle et l'exposé de vos moyens de justification. Que votre sainteté continue pour nous ses prières, et que le Christ vous ait toujours en sa garde, frère bien-aimé [3]. »

Lettre confidentielle de Geoffroi cardinal abbé de la Trinité de Vendôme à Robert d'Arbrissel.

21. Les premiers Bollandistes avaient cru que cette lettre, faussement attribuée, suivant eux, au vénérable évêque de Rennes devait être le fameux libelle, inconnu jusqu'alors, dont Abélard reprochait la publication à Roscelin [4]. Les travaux subséquents de Sirmond, de Pagi et des auteurs de l'*Histoire littéraire* [5], ont rectifié cette appréciation inexacte. La récente découverte de l'épître de Roscelin permet aujourd'hui de constater que les griefs articulés par le célèbre nominaliste contre Robert d'Arbrissel sont complétement différents des observations confidentielles adressées par Marbod à son saint et illustre ami. La lettre que nous venons de reproduire est donc l'œuvre génuine et authentique de l'évêque de Rennes. Celle de Geoffroi de Vendôme

[1] *Psalm.* CXX, 8.

[2] Allusion à la fondation du monastère canonial de Sainte-Marie de la Roë, en 1092, par Robert d'Arbrissel. (Cf. tom. XXIII de cette *Histoire,* p. 298.)

[3] Marbod. Redonens. *Epist.* VI; *Patr. lat.*, t. CLXXI, col. 1480.

[4] *Act. SS.* XXV *februar.*, p. 602. La notice de Robert d'Arbrissel fut rédigée par le vénérable P. Jean van Bolland (*Joannes Bollandus*), l'immortel fondateur de la société des Bollandistes. Le tome III de février, dont elle fait partie, fut publié à Anvers en 1658.

[5] *Hist. littér. de France,* t. IX, p. 367, t. X, p. 161.

avait été, de même, l'objet d'une suspicion que les recherches postérieures de la science paléographique ont également dissipée. En voici la teneur. « Geoffroi, humble serviteur du monastère de Vendôme, à Robert son frère tendrement aimé en Jésus-Christ, garder la mesure d'une sage discrétion sans dépasser les bornes fixées par les Pères. — Votre dilection sait, très-aimé frère, qu'autre chose est faillir en quelque endroit par l'imperfection de notre humaine nature, autre chose s'obstiner par une présomption diabolique à ne vouloir pas réformer des actes défectueux. Il faudrait la perfection des anges, et nous ne saurions l'avoir en cette vie mortelle, pour ne rien faire que d'irréprochable. Je vous parle ainsi, vénérable frère, parce que j'ai entendu formuler, et chaque jour encore on me répète, à votre sujet, des accusations qui, si elles étaient fondées, ne me paraissent nullement justifiables. Je conjure donc votre sainte candeur, par les entrailles de la charité fraternelle qui nous unit, d'y mettre ordre au plus tôt. On dit que, dans le gouvernement des femmes placées sous votre direction, vous avez deux façons d'agir complétement opposées l'une à l'autre, mais toutes deux excessives et dépassant la mesure d'une sage discrétion. Vous permettriez à quelques-unes de vos religieuses une trop grande familiarité, ayant avec elles des entretiens particuliers trop fréquents, séjournant parfois dans leur cloître et y passant même la nuit. Si vous le faites, ou si cela vous est arrivé autrefois, ce serait quelque chose de vraiment inouï. Je ne reconnaîtrais pas là votre noble devise : « Porter dignement la croix du Dieu Sauveur. » Quelle utilité, quel fruit pourrait-on attendre d'un acte si présomptueux? Ne vous fiez pas tellement à votre vertu, ô mon frère, que vous croyiez être impeccable, quand vous vous exposez si témérairement. Vous vous êtes placé dans notre siècle à une telle sublimité de vertu, que, pareil aux sommets des Alpes, vous attirez tous les regards. Votre nom est sur toutes les lèvres. Prenez garde de tomber du haut de la montagne, du faîte de la perfection monastique. Le monde entier vous suit, ou vous contemple ; ne lui fournissez aucune occasion de scandale. On

prétend que, pour les religieuses admises au privilége de votre familiarité, vous n'avez que des paroles de douceur et d'indulgence; que vous leur montrez toujours un visage gracieux; que sans rien épargner vous subvenez largement à tous leurs besoins. On dit, au contraire, qu'à l'égard des autres, si vous leur adressez la parole, c'est d'un ton sec et rude, avec sévérité, reproches, rigueur même, les soumettant sans miséricorde aux plus cruelles privations, la faim, la soif, le dénûment absolu. S'il en est ainsi, vous dépassez manifestement la mesure d'une sage discrétion, par une excessive indulgence d'un côté, par une excessive rigueur de l'autre. Vous avez assumé une charge bien dure, *duram provinciam,* en entreprenant de gouverner des femmes. Il faut pour ce ministère une prudence et une simplicité rares. Vous devez être pour elles une mère par la grâce et la piété, un père par la discipline. Les moins parfaites ont droit à une part non moins grande de votre dilection. L'une ne doit être préférée à l'autre, que si elle est plus digne. La mesure de la faveur ou de la sévérité ne doit être que celle du plus ou moins de mérite. Rappelez-vous cependant le mot de l'Évangile : « Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde [1]. » La femme est un être délicat et fragile : elle a plus besoin d'indulgence que de sévérité; autrement elle s'abandonne au découragement. En vous recommandant vis-à-vis d'elles la mansuétude et la douceur, je ne prétends aucunement désarmer votre justice. Il suffit que votre indulgence n'aille pas jusqu'au relâchement, et que votre sévérité n'exclue point une pieuse miséricorde. Adieu, et je vous en supplie instamment, faites-moi entrer en la participation de vos saintes prières [2]. »

Approbation de l'ordre de Fontevrauld par Pascal II. La première abbesse de Fontevrauld, Pétronille de Craon.

22. Les amicales objurgations de Marbod et de Geoffroi de Vendôme ne reposaient que sur des bruits malveillants et erronés. La singularité du costume était réelle; les pérégrinations en plein air, avec une escorte d'hommes et de femmes qui s'attachaient à l'apôtre, étaient vraies; le choix de quelques religieuses distinguées

[1] Matth., v, 7.
[2] Goffrid. Vindocin., *Epist.* XLVII, l. IV; *Patr. lat.*, t. CLVII, col. 182.

entre toutes par la vertu, le mérite et le talent, pour leur confier la direction générale des nouvelles colonies érémitiques, était également un fait avéré. Il constituait même, si l'on peut parler ainsi, la seule véritable originalité de l'institut fondé par Robert d'Arbrissel. Mais avant de s'arrêter à cette grave détermination, l'homme de Dieu avait pris les conseils des plus éminents personnages. Il avait obtenu l'approbation de saint Pierre II évêque de Poitiers, [1] et une première autorisation du souverain pontife Pascal [2]. Poussant plus loin encore le scrupule, durant une dangereuse maladie dont il guérit ensuite, il convoqua tous les frères à Fontevrauld, et leur tint ce langage : « Fils bien aimés, que j'ai engendrés dans l'Évangile, l'heure approche où je vais entrer dans la voie de toute chair. Pendant que je suis encore vivant, délibérez en conscience devant Dieu pour savoir s'il vous convient de persévérer dans votre profession actuelle, et si vous voulez, pour le salut de vos âmes, continuer à vivre sous la subordination des servantes de Jésus-Christ. C'est à elles, vous le savez, que j'ai confié l'administration et le gouvernement de toutes les maisons qu'avec l'aide de Dieu il m'a été donné d'établir. Si ce régime vous déplaît, je vous laisse pleine liberté de choisir un autre ordre religieux. — Tous unanimement lui répondirent : A Dieu ne plaise, père bien-aimé, que nous réclamions jamais une pareille séparation ! Nous renouvelons au contraire entre vos mains nos vœux d'obéissance. Nous jurons volontairement, devant Dieu et ses anges, persévérance et stabilité dans cette sainte

[1] Petr. Pictav. episc., *Charta confirmat. ordinis et congregationis Fontis Ebraldi* (1106); *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 1086.

[2] Nous n'avons plus le texte de la première confirmation solennelle de Pascal II, portant confirmation de l'ordre de Fontevrauld. Mais saint Pierre de Poitiers, qui l'avait lui-même rapportée de Rome, en constate l'existence en ces termes : *Ego domnum Paschalem apostolicum adiens, ab eo impetravi ut ibi (monasterio scilicet Fontis Ebraldi) semper sanctimoniales essent, et apostolica auctoritate firmavit. Ego quoque auctoritatem Paschalis papæ secutus, vice ab eo mihi concessa, idem confirmo, ut nulli personæ liceat regulam sanctimonialium destruere vel mutare, neque ipsas inquietare.* (Petr. Pictav., *loc. cit.*)

église de Fontevrauld, telle que vous l'avez fondée[1]. » Ce fut alors que le bienheureux procéda à l'élection de la première abbesse. « Tous les suffrages, ceux des religieuses comme ceux des frères, dit l'hagiographe, se réunirent sur Pétronille de Craon, veuve du baron de Chemillé. Robert confirma ce choix en disant : « Elle a supporté avec moi les fatigues des pèlerinages et les labeurs de la pauvreté. Il me paraît juste qu'elle partage aujourd'hui les consolations et la prospérité que Dieu nous envoie. — Mais l'humble Pétronille, à la nouvelle de son élection, refusa de l'accepter. Il serait trop long, ajoute le chroniqueur, de raconter en détail tous ses projets de fuite, tous les moyens qu'elle employa pour se soustraire à une telle responsabilité. En femme prudente et sage, d'une part elle craignait sa propre faiblesse, *suam imbecillitatem;* d'autre part, elle mesurait l'immensité du fardeau. Enfin, malgré toute sa répugnance, Dieu permit qu'elle cédât aux instances de tous, ou pour dire plus vrai, aux ordres formels de notre maître Robert. Je pourrais décrire les merveilles de l'élection et de l'administration de notre abbesse, continue l'hagiographe. Mais comme je suis, quoiqu'indigne, l'un de ses fils spirituels, je me tais, pour n'avoir pas l'air, ce qu'à Dieu ne plaise, d'apporter un témoignage adulateur. Il me suffira de dire que la promotion de notre mère vénérée fut accueillie non-seulement par notre commune allégresse, mais par les applaudissements du monde entier. Le légat du siége apostolique, Girard évêque d'Angoulême, lui donna personnellement son approbation. Il députa au pape Pascal II des envoyés spéciaux qui rapportèrent, pour notre abbesse, un privilége de confirmation[2] directement émané du souverain pontife[3]. »

Mort de Robert d'Arbrissel.

23. Celui qui écrivait ces lignes était le prêtre André, ermite de Fontevrauld, disciple et confesseur du bienheureux Robert d'Ar-

[1] *B. Robert. Arbrissel. Vita altera, auctore Andrea monacho;* Bolland., t. cit.; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 1059.

[2] Nous avons encore ce privilége daté du palais de Latran, 5 avril 1112. (Paschal. II, *Epist.* CCCXXXIX ; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 1059.)

[3] Andreas Monach., *loc. cit.*

brissel. Mieux que personne il connut, dans leur secret le plus intime, les merveilles de sainteté de son illustre pénitent. Il n'ignorait pas davantage les injustes accusations dont l'œuvre du saint fondateur et sa vie même avaient été l'objet. Ce fut sans doute pour y répondre d'une manière péremptoire, qu'il écrivit la relation détaillée des derniers moments passés sur la terre par cet élu du ciel. « Atteint de la maladie qui devait nous l'enlever, dit-il, durant une visite qu'il faisait à l'un de ses établissements monastiques, nommé *Ursanum*[1], le bienheureux père vit accourir à son lit de mort le vénérable Leodegarius archevêque de Bourges, l'abbesse Pétronille, l'assistante Angardis, et tous ceux des frères auxquels il fut possible d'arriver à temps. Après avoir reçu des mains du saint archevêque, son ami, le corps du Seigneur, pain vivant descendu du ciel, et l'onction des infirmes, il demanda qu'on le laissât seul avec deux ou trois frères pour prier. Nous l'entendîmes alors implorer d'une voix suppliante la miséricorde du Seigneur, afin qu'il daignât couvrir de sa protection le pape de Rome (Pascal II), les docteurs de la sainte Église et tous les ordres de la hiérarchie sacrée. Nommant ensuite chacun de ses hôtes, il les recommanda à la bonté divine. Puis il pria pour tous ses bienfaiteurs et pour tous ses ennemis, pour tous les fidèles vivants et trépassés. Enfin il pria longtemps pour Guillaume d'Aquitaine, qui était alors sous le poids d'une sentence d'excommunication, encourue pour avoir chassé de son siége le saint évêque de Poitiers, mort depuis en exil. Tant de prières pour ses ennemis prouvent ce qu'était l'âme du grand serviteur de Dieu, car s'il mourait en paix, ce n'est pas qu'ils lui eussent ménagé les persécutions. Cependant il avait passé sa vie à leur faire du bien, et ses plus ardentes prières avant d'expirer furent pour eux. S'il n'a point souffert le martyre du sang, en vérité, et qu'il me soit permis de le dire sans offenser personne, il en a subi un autre qui devant Dieu n'est pas moins méritoire. On peut lui appliquer dans

[1] *Ursanum Sanctæ Mariæ,* Notre-Dame d'Ourchamp. Cette abbaye, jadis située dans le diocèse de Bourges, ferait maintenant, si elle eût été conservée, partie de celui de Blois.

toute sa rigueur la maxime si connue : « Toute la vie du chrétien est croix et martyre [1]. » Durant la nuit suivante, il dit au frère laïque [2] Pierre, qui le servait : Faites venir le prêtre André [3]. — Celui-ci accourut. Apportez-moi, je vous prie, lui dit le bienheureux, la relique sacrée de la vraie croix. — La relique fut apportée processionnellement dans sa cellule. A son approche, avec des efforts surhumains Robert se leva, et vint s'agenouiller devant elle. Son visage rayonnait d'une joie céleste. A haute voix, il prononça devant nous tous le symbole de la foi chrétienne, puis il ajouta : Écoutez maintenant, prêtres du Seigneur, et vous tous ici présents. Que le ciel et la terre entendent la confession d'un pécheur, du plus grand des pécheurs, que le Fils de Dieu est venu sauver par sa rédemption. — Il commença alors la confession des péchés et des fautes de toute sa vie. Il les appelait des péchés et des fautes! Voici en quoi ils consistaient. Il s'accusait avec larmes d'avoir dans son enfance, lorsqu'il était élevé par sa pieuse mère, trouvé trop de plaisir à manger les mets délicats que l'amour maternel lui préparait. Au même âge, il s'impatientait des accidents quotidiens, de la pluie, de la chaleur; et il demandait pardon à Dieu de ces impatiences puériles. Il se frappait la poitrine et versait des larmes amères en disant, qu'étant encore dans le siècle, lors d'une élection épiscopale à Rennes, il avait à se reprocher d'être tombé dans une séduction de simonie [4]. Il con-

[1] *Omnis vita christiani hominis est crux et martyrium.* Cette sentence se trouve reproduite au livre II de l'*Imitation*, chap. XII, verset 7.

[2] *Fratrem laicum quemdam Petrum, qui cum eo erat assidue.* C'est une des plus anciennes mentions historiques des « frères lais. »

[3] C'est-à-dire l'auteur même de ce récit.

[4] La seule élection épiscopale qui ait eu lieu à Rennes, avant la profession monastique de Robert d'Arbrissel, disent les Bollandistes, fut celle de Sylvestre de la Guerche, en 1076. (Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, par 298.) Or, à cette époque Robert n'avait que vingt-quatre ans. Il était alors à Paris, non à Rennes, et Sylvestre de la Guerche fut lui-même un digne et saint évêque. On ne voit donc pas comment Robert pouvait se reprocher, à cette occasion, un acte de simonie quelconque. *Referebat se etiam arguendo quod, dum adhuc esset sæcularis, in ordinatione cujusdam Redonensis episcopi, in venenum simoniæ semel inciderit.* Nous inclinerions à croire qu'ingénieux à se décou-

fessait que s'il avait eu quelque science des lettres ou quelque succès dans ses prédications, c'était une grâce que Dieu lui avait gratuitement accordée, sans aucun mérite de sa part. Il se repentait de n'avoir point, comme il l'aurait dû, fait fructifier les dons du Seigneur. Il se reprochait d'avoir seul obtenu des louanges pour les œuvres saintes accomplies par la congrégation des religieuses de Fontevrauld, quand celles-ci en avaient eu tout le labeur, et que devant Dieu elles en avaient, ainsi que les frères, tout le mérite. Il termina en demandant pour ses péchés une dernière absolution, et en suppliant le Seigneur de le retirer bientôt de ce monde, où il n'était qu'un serviteur inutile. Prosterné devant la croix sainte, ajoute André, il reçut l'absolution et Dieu exauça sa dernière prière, car peu d'heures après, il le délivra des liens de cette chair mortelle et le rappela de l'exil de la terre [1]. » (24 février 1117.)

Vertus de Robert d'Arbrissel. Son influence sur son siècle.

24. La déclaration publique des fautes qu'il croyait avoir commises, faite par ce prince des déserts de France, au milieu de tous ses disciples réunis, devant son propre confesseur, témoin et historiographe, en présence de l'archevêque de Bourges Leodegarius, en face d'une relique de la croix sainte sur laquelle Jésus-Christ son Dieu était mort pour le salut du monde, est la meilleure

vrir des fautes que sa délicatesse de conscience trouvait énormes, Robert a voulu s'accuser, comme d'un crime simoniaque, d'avoir accepté les offres brillantes que lui fit Sylvestre de la Guerche, pour l'engager à quitter la vie d'étude et de recueillement qu'il menait à Paris, afin de venir le seconder dans son administration épiscopale et travailler à la réforme disciplinaire, si heureusement accomplie plus tard, dans le diocèse de Rennes. Peut-être un léger mouvement d'amour-propre s'était-il éveillé dans l'âme de Robert, âgé de vingt-six ans à peine, quand cette proposition lui fut faite par le vénérable évêque, et ce serait là tout l'objet d'un si vif repentir et d'une confession si humiliée. Dans ce cas, il faudrait entendre le texte de l'hagiographe, non pas au sens d'une élection ni d'une ordination épiscopale, mais d'un ordre donné par un évêque, et traduire ainsi : « Il disait qu'étant encore dans le siècle, en acceptant une proposition qui lui était faite par un évêque de Rennes, il avait à se reprocher d'être tombé dans une séduction de simonie. » Cf. Bolland., *Act. SS.* XXV *febr.* — *Patr. lat.,* t. CLXII, col. 1078.

[1] Andreas Monach., *Vit. Robert. Arbrissellens.*, Bolland., *loc. cit.* — *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 1078.

réponse aux calomnies qui avaient fait de sa vie apostolique un glorieux martyre. Les récriminations des prêtres clérogames contre le mouvement de régénération dont Robert d'Arbrissel fut le chef, celles de l'hérétique Roscelin dont il combattait les erreurs, s'expliquent par des motifs trop intéressés pour qu'elles vaillent la peine d'une réfutation. Les appréhensions de Marbod et de Geoffroi de Vendôme s'effacent complétement devant une pureté d'âme telle, qu'on pourrait placer saint Robert d'Arbrissel parmi ces prédestinés qui ont porté au tribunal de Dieu leur innocence baptismale. Qu'il y ait eu pourtant, au milieu des foules immenses qui suivaient l'apôtre, ou parmi les nombreux disciples qui allaient porter au loin la parole du Maître, quelque incident plus ou moins blâmable dont la malignité publique aurait exagéré l'importance, cela est possible. On ne remue pas tout un peuple, sans que la fragilité humaine ne se montre quelque part. La jalousie, et surtout la jalousie féminine est implacable. On en retrouve la trace dans les conseils donnés à Robert par Geoffroi de Vendôme, son ami. C'était vraiment une charge fort dure, *duram provinciam*, que le bienheureux avait assumée en se dévouant au gouvernement des femmes. Le miracle de sa vie fut non-seulement de s'en être acquitté avec un tel succès, mais d'avoir fait accepter et bénir, malgré la faiblesse innée de ce sexe, *muliebrem imbecillitatem,* suivant l'expression de l'hagiographe, l'autorité suprême d'une femme par tous ses religieux, prêtres, clercs et laïques. Aussi l'évêque de Poitiers, saint Pierre II, qui suivit d'un œil vigilant et paternel cette admirable fondation, qui la vit naître, qui assista à tous ses développements, ne trouvait pas de termes assez élogieux pour la signaler aux bénédictions de son siècle et des siècles à venir. « Sachent tous, présents et futurs, disait-il en 1106, que de nos jours a paru un homme apostolique, nommé Robert d'Arbrissel. Le verbe de la prédication divine est toujours sur ses lèvres, et l'esprit de sagesse dans son âme. Le tonnerre de sa parole sainte a réveillé la foi et la pénitence dans tous les cœurs; il a arraché au luxe du monde et à la vie du siècle tout un peuple, hommes et femmes. Robert les a établis dans notre

diocèse, autour d'une église fondée par lui en l'honneur de la sainte vierge Marie, au désert de Fontevrauld[1]. » Saint Hildebert, évêque du Mans, a tout résumé dans l'épitaphe qu'il composa en l'honneur de Robert d'Arbrissel. « Celui-là fut bon, dit-il, il fut le meilleur parmi les bons, je dirais l'excellent parmi les meilleurs, s'il ne suffisait, pour toute gloire humaine, d'avoir été bon. Rétablir le règne de la foi, guérir les âmes, stimuler la vertu, régénérer les coupables, extirper le crime en convertissant les criminels, rendre au Christ, chef de l'Église, les membres séparés de son corps mystique : telle fut son œuvre. De longs jeûnes précédèrent toujours le pain qu'il mangeait; une soif ardente, l'eau qu'il buvait; les âpres rigueurs du froid, le vêtement dont il se couvrait; de rudes labeurs, les rares instants de son repos. Un cilice lui déchirait les flancs : il avait habitué sa bouche à la soif, son estomac à la faim, ses yeux aux veilles perpétuelles. Il nourrissait son corps d'herbes crues et son cœur de la contemplation. La chair fut soumise par lui aux lois de la raison, maîtresse souveraine. Son esprit et son corps avaient le même et unique attrait : Dieu seul. Pierre qui gouvernait alors l'église de Poitiers fut son ami; leur vie fut sainte et leur mort également bienheureuse. L'un et l'autre furent agréables à Dieu; l'un et l'autre ne cherchèrent que Dieu seul : et maintenant Dieu est leur commune récompense[2]. »

§ IV. Saint Guillaume Firmat de Mantilly.

Etienne de Fougères évêque de Rennes, historiographe de S. Guillaume Firmat et de S. Vital de Mortain.

25. L'œuvre accomplie sur la terre par Robert d'Arbrissel étonne à la fois par la grandeur et par la durée de ses résultats. « Les forêts de Craon, du Nid de Merle, de Fougères, de Savigny, de Concise, de Mayenne, furent peuplées par lui ou par ses disciples de colonies érémitiques. » Des solitaires aussi fervents que ceux des antiques Thébaïdes habitaient, dit dom Piolin, le Passais,

[1] Petr. Pictav., *Charta confirmationis; Patr. lat.*, t. CLXII., col. 1089.

[2] Ven. Hildebert. Cenom., *Carmina miscellanea*, nº XXVII; *Patr. lat.*, t. CLXXI, col. 1391.

le Sonnois, les bords du Loir, les montagnes des Coéverons et les déserts de l'ancienne Charnie[1]. » L'histoire de chacun de ces anachorètes ne nous a pas été conservée, mais les hagiographes ont retracé les actes des plus célèbres d'entre eux. C'est ainsi qu'Étienne de Fougères, évêque de Rennes (1168-1178), écrivait la vie de Guillaume Firmat[2], l'un des premiers disciples de Robert d'Arbrissel, et celui qui survécut le plus longtemps à son illustre maître. Étienne de Fougères avait connu le bienheureux Firmat. Il en conserva le plus tendre et le plus respectueux souvenir. « Quand la bonté divine nous donne de tels chefs et de tels pères, dit-il, c'est pour diriger nos pas dans la voie de la paix et du salut. Si Dieu est admirable dans ses saints, nous avons le devoir de transmettre pieusement à la postérité le récit de ces merveilles. On l'a fait pour les saints des premiers âges. Le très-glorieux confesseur du Christ, Guillaume Firmat, cet homme de vénérable mémoire, ne leur fut en rien inférieur. Je voudrais raconter sa vie en termes dignes de son mérite, et qui pussent répondre à ma vénération pour sa mémoire. Je le supplie donc, lui qui est maintenant parvenu à la couronne des élus, de m'obtenir la grâce de ne rien écrire qui ne soit à la gloire du Roi des cieux, dont il fut le vaillant chevalier sur la terre[2]. » Avant de consacrer sa plume à cette œuvre hagiographique, l'évêque de Rennes, sacrifiant au goût de son époque, aimait à cultiver la poésie latine. Ses compositions en ce genre étaient fort goûtées et lui valurent les applaudissements de ses contemporains. « Or, dit Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel, et l'un des continuateurs de la chronique de Sigebert de Gemblours[3], voici la vision extraordi-

[1] Dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans,* t. III, p. 461.

[2] Bolland., *Act. SS. Vit. S. Guilielm. Firmat.,* XXIV April., *Prolog.*

[3] *Robertus de Torinneio* (Torigni) connu également sous le nom de *Robertus de Monte,* parce qu'il fut abbé du Mont-Saint-Michel, embrassa la vie monastique à l'abbaye du Bec en 1128 ; il y fut élu prieur en 1149 ; devint abbé du Mont-Saint-Michel *in-periculo-maris* en 1154 et y mourut en odeur de sainteté le 25 mai 1186. Sa chronique, publiée sous le titre de : *Sigeberti Gemblacensis Auctarium,* est un des monuments les plus précieux pour l'histoire du

naire qu'eut le pieux évêque et qu'il raconta, peu de temps avant sa mort, à un religieux, son ami et le mien. Un vénérable personnage lui apparut et, d'une voix ironique, lui dit ces trois vers :

Desine ludere temere,
Nitere surgere propere
De pulvere.

« Cessez vos jeux téméraires, élevez vos pensées et secouez cette poussière. » C'était une allusion à son goût pour la poésie. L'apparition miséricordieuse l'avertit de faire pénitence, et de se préparer à la mort par des travaux plus sérieux. L'évêque renonça sur-le-champ à ses jeux poétiques et il m'envoya, inachevés, les cinquante derniers vers qu'il avait en préparation, sous le titre : *De senectute,* en les terminant par la strophe miraculeusement entendue. Ce fut alors qu'il écrivit la vie de saint Firmat, et celle de saint Vital de Mortain, premier abbé de Savigny. Son obéissance et sa foi furent agréables au Seigneur. A son lit de mort, il eut la joie de voir apparaître la vierge Marie, mère des miséricordes, pour laquelle il avait dès sa plus tendre enfance professé un culte tout filial[1]. » Nous n'avons plus d'Étienne de Fougères que la biographie de saint Firmat. Celle de saint Vital de Mortain est malheureusement perdue; et nous ne pouvons que faire des vœux pour que les investigations de nos laborieux paléographes puissent la retrouver un jour dans quelque manuscrit encore inconnu.

Naissance et premières années de Guillaume Firmat. L'ermitage des Sept-Frères près de Tours.

26. « Le glorieux confesseur du Christ, Firmat, naquit à Tours de parents nobles, dit Étienne de Fougères, mais sa vie fut plus noble encore que son origine ; elle constitua la véritable illustration de sa famille. Dès l'enfance appliqué aux études libérales, on vit briller dans son âme les premières étincelles de l'amour divin,

XIIe siècle. Elle commence à l'an 1101, et finit en 1185. (Pertz, *Monum German. Script.,* t. V, p. 268. Prolegom. ad Sigebert. Gemblac. — *Patr. lat.*, t. CLX, col. 32.)

[1] Robert de Torigni, *Auctarium,* ann. 1178 ; *Patr. lat.*, t. CLX, col. 526.

qui devaient y allumer un double foyer de science et de vertu. Ses maîtres remarquaient la rectitude de son intelligence, l'heureuse facilité de sa mémoire, la vivacité de son esprit. Il parcourut avec le même succès tout le cercle de l'enseignement, et arrivé à l'âge de l'adolescence, on le citait aux jeunes gens comme un modèle accompli. L'étendue du savoir, l'élégance de la parole, s'alliaient chez lui à une admirable modestie et à la plus tendre piété. Les chanoines de Saint-Venant de Tours demandèrent dès lors à inscrire son nom sur la liste de leur collége canonial. » Guillaume resta quelque temps parmi eux. Des événements que l'hagiographe ne nous fait pas connaître, peut-être la volonté de sa famille, l'arrachèrent à cette pieuse retraite. « Il se vit contraint de suivre la carrière des armes. Mais sous la cuirasse du chevalier, il gardait toujours la fidélité à la règle canoniale. Après quelques années passées dans la milice du siècle, libre enfin de suivre son attrait, il revint à la collégiale de Saint-Venant. Or, parmi les sciences qu'il avait plus particulièrement étudiées, il possédait celle de la médecine à un degré éminent. Les cures opérées par ses mains étaient merveilleuses ; les malades accouraient en foule près de lui, et dans leur reconnaissance pour ses soins, presque toujours couronnés de succès, ils déposaient à ses pieds des sommes considérables. A cette occasion, le démon de la cupidité s'insinua dans son cœur. Guillaume prit goût aux richesses acquises par son talent, mais la clémence de Dieu ne permit pas que son serviteur succombât à la tentation. Une nuit, comme il rentrait après le chant des matines dans sa demeure canoniale, il aperçut une forme étrange, une sorte de guenon velue, accroupie sur le coffre où il renfermait son argent. Qui est là ? s'écria-t-il. — Et une voix infernale lui répondit : C'est mon trésor que je garde, le trésor du démon. Il est à moi, non à toi. — Guillaume comprenant alors dans quel piége le tentateur l'avait fait tomber, traça sur sa poitrine le signe de la croix, s'agenouilla et passa la nuit à déplorer sa faute. Trois jours après, s'adressant à sa vénérable mère qui habitait avec lui et à laquelle il avait toujours prodigué les soins de la plus filiale tendresse, il lui dit :

Vous savez, mère bien aimée, que « la figure de ce monde passe. » S'appuyer sur lui, c'est « s'appuyer sur un roseau fragile qui perce la main. » Dans le temps si court de notre pèlerinage ici-bas, faisons donc un heureux échange des biens de la terre pour ceux du ciel, des richesses périssables pour celles de l'éternité. De tout ce que la bonté divine m'a départi de possessions et de trésors, choisissez, je vous prie, la part qu'il vous conviendra de réserver à votre usage : nous distribuerons le reste aux pauvres, ou plutôt nous l'offrirons en leur personne à Dieu lui-même. Pour moi, je me dispose, si j'obtiens votre consentement, à embrasser la vie érémitique. — A ces mots, la pieuse chrétienne ne put retenir ses pleurs. Quoi ! mon fils, dit-elle, vous songez à quitter votre mère[1]. Quel appui restera donc à ma vieillesse ? quelle consolation à ma viduité ? Vous voulez servir le Roi du ciel, mais moi aussi je le veux servir. Vous voulez vous retirer au désert : permettez à celle qui vous a nourri de son lait, comme une mère dévouée, de vous suivre dans la solitude, comme une humble servante. Du reste, ô mon fils, faites de nos biens tout ce qu'il vous plaira. — Après cette réponse, le fils et la mère versèrent ensemble des larmes de joie. Tous les domaines furent vendus ; le prix en fut distribué aux pauvres, avec l'argent que revendiquait le démon, et qui ce jour-là fut versé par la main des pauvres dans les trésors célestes. Cherchant alors la cité future, Guillaume et sa mère sortirent de la ville de Tours. Guidés par une inspiration divine, ils allèrent se fixer dans une solitude au lieu dit : « les Sept-Frères[2]. » Là, ils se construisirent une cabane

[1] Nous avons vu, par l'exemple de saint Bruno, que les chanoines avaient alors leurs demeures particulières, et n'observaient plus la claustration commune, prescrite par la règle de Saint-Chrodegang. (Cf. t. XXII de cette *Histoire,* p. 285 et t. XXIII, p. 42.) Cette circonstance explique comment saint Guillaume Firmat, chanoine de la collégiale de Saint-Venant, pouvait habiter avec sa mère sous le même toit.

[2] Les Bollandistes conjecturent que ce lieu des *Septem-Fratres* était ainsi appelé en souvenir des saints vénérés en Touraine le 4 novembre sous le nom des *Septem fratrum dormientium,* et que cette localité serait aujourd'hui le village dit *Les Hermites,* à sept lieues de Tours.

où la mère préparait au fils la nourriture corporelle, et où le fils donnait à la mère l'aliment spirituel de l'âme. La sainteté de Firmat, sa réputation si connue dans la contrée, lui attirèrent de nombreux visiteurs, soit de la ville de Tours où il avait sa famille et ses amis, soit des villages circonvoisins. »

L'ermitage de la forêt de Concise. Premier pèlerinage de Guillaume Firmat à Jérusalem. Captivité et délivrance.

27. « Quand son héroïque mère fut morte dans la paix du Seigneur, Guillaume qui n'était resté que par amour pour elle en un lieu où il se voyait trop honoré, se dirigea du côté de Laval, et trouva dans la forêt de Concise une solitude où il espérait vivre à l'abri de tous les regards. Mais là encore il fut découvert, sans toutefois être reconnu. A l'aspect de ce prêtre ermite, célébrant la messe dans la profondeur des bois, les cheveux longs, la barbe touffue, il y eut grand émoi parmi les bûcherons des villages environnants. Les outrages ne manquèrent pas au serviteur de Dieu ; mais s'estimant trop heureux de souffrir pour le nom de Jésus-Christ, Guillaume n'eût point quitté ce désert sans un incident qui fit resplendir sur son nom l'auréole de la sainteté. Un soir d'hiver, à l'heure où les ténèbres se faisaient plus épaisses sous les voûtes silencieuses de la forêt, quelques jeunes gens se glissèrent autour des grands arbres qui ombrageaient la cabane de l'ermite. Ils avaient amené avec eux une malheureuse créature, dont ils avaient acheté la complicité et du concours de laquelle ils se promettaient un scandale. Celle-ci vint en pleurant frapper à la porte de l'ermitage. D'une voix entrecoupée de sanglots, elle disait : Très-saint prêtre, ouvrez-moi, je vous prie. Je suis une pauvre femme, égarée dans les bois. Ne me laissez point exposée à la dent des bêtes sauvages, à la rigueur du froid, à l'horreur de cette nuit sombre. — L'homme de Dieu l'accueillit avec la charité parfaite qui était le trait distinctif de son caractère, lui prodigua tous les soins de sa pauvre mais généreuse hospitalité, alluma du feu, et lui offrit le seul morceau de pain qu'il possédât. Ce n'était rien de toutes ces choses que voulait l'inconnue. Quand l'athlète de la solitude eut pénétré son dessein, il engagea aussitôt avec Satan, dont elle était près de lui l'émissaire, un héroïque combat. Saisissant un tison enflammé, il se l'appliqua sur le

bras, et l'y tint si longtemps que le feu, consumant la chair vive, atteignit jusqu'à l'os. La cicatrice ne s'effaça jamais entièrement, et Guillaume la porta visible jusqu'à la mort. Témoin de ce martyre volontaire, la malheureuse poussa des cris de repentir. Prosternée aux pieds du serviteur de Dieu : Ayez pitié de moi, prêtre très-saint! s'écria-t-elle. Ayez pitié d'une misérable pécheresse qui confesse son crime, et conjure votre sainteté de lui en accorder le pardon. — A ses cris, les jeunes gens pénétrèrent dans la cellule. Bouleversés à ce spectacle inattendu, ils se jetèrent eux-mêmes aux genoux du saint, et implorèrent sa miséricorde. De retour dans leur village, ils racontèrent ce qu'ils avaient vu, et leur récit amena à l'ermitage une affluence de fidèles qui venaient chaque jour solliciter la bénédiction de l'homme de Dieu. Pour se soustraire à leur empressement, Guillaume chercha une retraite plus éloignée, où il trouva enfin une solitude complète. L'objet continuel de ses méditations était la passion et la mort du Sauveur. Son amour pour la croix rédemptrice le porta à entreprendre le pèlerinage de Jérusalem. A cette époque, la Terre-Sainte était encore au pouvoir des infidèles; le voyage de Guillaume à travers les plaines de la Syrie et de la Palestine fut des plus pénibles. Seul, au milieu d'un peuple ennemi des chrétiens, obligé de chercher les routes écartées, sans ressource et sans guide [1], plus d'une fois la Providence lui envoya comme jadis au prophète Élie un corbeau pour lui montrer le chemin, et fit jaillir à ses pieds des sources d'eau vive pour l'empêcher de mourir de soif dans les sables du désert. Aux portes de Jérusalem, il fut saisi comme esclave par les Mahométans; on le forçait à marcher sur les pieds et les mains, comme une bête de somme, et à traîner ainsi les plus lourds fardeaux. Cependant ses maîtres barbares prenaient plaisir à lui piquer les flancs à coups d'aiguillon pour le faire avancer [2]. La nuit, on le chargeait de fers et on le jetait dans un cachot. Le

[1] Ces indications reportent l'époque du pèlerinage de saint Guillaume Firmat vers l'an 1094, avant la prédication de la croisade par Urbain II.

[2] *Impositis illius dorso gravibus oneribus, illimatis confossus aculeis, quadrupes incedere cogebatur.* (Stephan. de Fulgeriis, *Vita S. Guilielm. Firmat.*, ap. Bolland., *loc. cit.*) Voyez, pour les barbares traitements infligés aux pèle-

très-vaillant athlète de Dieu, réalisant la signification de son nom, affermi (*Firmatus*) dans son héroïque courage, endurait tous les supplices d'un visage riant et avec une patience inébranlable. Il eût ardemment souhaité de remporter en cette circonstance la palme du martyre. Mais s'il n'obtint pas cette gloire, il en eut du moins le mérite. Dieu toucha le cœur de ses bourreaux, qui lui rendirent la liberté. Depuis ce cruel esclavage, le saint fut invoqué, soit pendant sa vie, soit après sa mort, comme le patron spécial des captifs, et l'on cite un grand nombre de délivrances miraculeuses obtenues par son intercession. Le courageux pèlerin put enfin pénétrer dans l'enceinte de Jérusalem. Il arrosa de ses larmes chacune des stations de la voie douloureuse et après quelques jours passés au Saint-Sépulcre, il revint par Rome dans les Gaules [1]. »

Retour par l'Italie. Guillaume Firmat évêque. Son refus de se soumettre à l'investiture impériale. Retour en France. L'ermitage de Mantilly.

28. Son voyage à travers l'Italie fut marqué par un incident qui rappelle l'histoire de saint Aignan à Orléans, ou celle de Hugues de Lyon à Die. Dans une ville épiscopale dont le siége était vacant, comme on allait procéder à l'élection d'un nouvel évêque, tous les suffrages se portèrent sur un pèlerin inconnu, qui priait modestement à la porte de l'église. Ce pèlerin était Guillaume. On le saisit malgré sa résistance, et les évêques de la province le sacrèrent [2]. Mais comme son clergé voulait le contraindre à recevoir l'investiture des mains du prince laïque de ce pays, alléguant que tel avait été l'usage de ses prédécesseurs, l'humble serviteur de Dieu déposa la crosse, l'anneau et les autres

rins par les fils de l'Islam, le récit de Pierre l'Ermite, t. XXIII de cette *Histoire,* p. 225 et suiv.

[1] Stephan. de Fulgeriis, *Vit. B. Guilielm. Firmat.*, cap. I; ap. Bolland., *loc. cit.*

[2] L'hagiographe ne nomme point la ville où le fait eut lieu. Il est certain toutefois que saint Firmat fut honoré sous le titre d'évêque, ainsi qu'il résulte du texte de Robert de Torigni : *Scripsit Stephanus de Fulgeriis vitam sancti Firmati episcopi.* (Robert. de Monte, *Auctarium, Patr. lat.,* t. CLX, col. 526.) L'hagiographe lui-même, à partir de cet épisode, donne constamment à saint Firmat le titre d'évêque. La circonstance de l'investiture exigée dans la ville inconnue, *more solito,* suivant l'expression d'Étienne de Fougères, permettrait de supposer qu'il s'agissait d'une des cités lombardes encore attachées au parti du pseudo-empereur Henri IV d'Allemagne.

insignes de sa dignité entre les mains des chanoines de son église. Ceux-ci le supplièrent de revenir sur ce premier mouvement d'indignation et le quittèrent vers le soir, espérant que le lendemain ils le retrouveraient mieux disposé à suivre leurs conseils. Mais durant la nuit, reprenant son costume de pèlerin, Guillaume sortit de la ville sans être aperçu. A la nouvelle de ce départ inopiné, le peuple entier poussa des cris de désespoir. Des clercs furent expédiés dans toutes les directions, à la recherche du vénérable fugitif. Ils avaient ordre de l'assurer qu'il ne serait plus pour lui question d'investiture. Quelques-uns d'entre eux explorèrent les Gaules, où il était déjà de retour. Partout ils racontaient en pleurant le malheur arrivé à leur église, suppliant qu'on leur indiquât le lieu où s'était retiré leur saint évêque. Mais l'humble pontife prenait d'autant plus de précautions pour se cacher, qu'il se savait suivi de plus près. Il réussit avec l'aide de Dieu à échapper à toutes leurs recherches. Il s'était arrêté d'abord sur le territoire de Vitré [1], en un lieu solitaire appelé *Dordenna* [2]. Là, du bout de son bâton, creusant un trou en terre, il y versa quelques gouttes de l'eau du Jourdain rapportée de son pèlerinage ; aussitôt jaillit une source qui n'a cessé de couler depuis, et que les habitants ont appelée « la Fontaine de saint Firmat. » Ce miracle attira autour du vénérable ermite une affluence de visiteurs, dont les hommages pouvaient trahir le secret de sa retraite. Espérant trouver une solitude plus profonde, il se rendit d'abord à Font-Gihard dans la forêt de Mayenne, puis à Savigny près de Mortain. Mais ces deux vastes forêts étaient déjà peuplées de pieux anachorètes, disciples de Robert d'Arbrissel, de Bernard de Tiron et de Vital de Mortain. Préoccupé surtout de se soustraire aux indiscrétions qui auraient pu le signaler à ses anciens diocésains, Guillaume chercha un autre désert. Il le rencontra enfin dans la forêt de Mantelles près de Passais, au diocèse du Mans [3].

[1] Vitré (*Vitreium* ou *Vitreiacum*), sous-préfecture du departement d'Ille-et-Vilaine.

[2] Aujourd'hui Dourdain, à 24 kilom. E. de Rennes.

[3] Dom Piolin (*Histoire de l'égl. du Mans*, t. III, p. 463) a rétabli l'identification véritable de cette localité, inexactement donnée par les Bollandistes.

« Là, suivi d'un clerc, nommé Aubert, et de quelques autres disciples, il se construisit, dit l'hagiographe, une hutte de branchages, où il vécut dans une abstinence incroyable, passant les jours et les nuits en prière, renouvelant avec le démon les luttes fameuses des premiers pères du désert. Il ne rompait le jeûne qu'après le coucher du soleil, et ne se nourrissait que de légumes cuits à l'eau. Son lit était une natte de jonc étendue à terre, et fixée aux quatre angles à des troncs d'arbres. Au milieu, il plaçait un trépied mobile, sur lequel il s'asseyait la nuit pour chanter les psaumes et les hymnes sacrés. Lorsque, vaincu par le sommeil, il se penchait à droite ou à gauche, le trépied vacillant finissait par tomber et le réveillait. Il se relevait alors et recommençait courageusement sa veille sainte, jusqu'à ce que la lassitude fût telle que la chute elle-même restait impuissante à le réveiller. Il dormait alors les quelques heures qu'il n'avait pu dérober au sommeil. Pontife ermite, il célébrait chaque matin les saints mystères, avec une piété angélique et une continuelle effusion de larmes. La forêt qu'il habitait appartenait au comte Grimoard de Landivy [1]; elle était confiée à la garde du baron Arthur de Champeaux (*Arturus de Campellis*) [2]. Celui-ci ne tarda point à découvrir le modeste ermitage. La vue de l'homme de Dieu et sa conversation toute céleste le touchèrent profondément. Des faveurs surnaturelles, obtenues par l'intercession du vénérable ermite, lui révélèrent toute sa sainteté. Bientôt Grimoard de Landivy, Delicata sa femme, les autres seigneurs de la contrée et les populations du voisinage vinrent en foule implorer la bénédiction de Guillaume, solliciter ses conseils et lui demander le secours de ses prières. On venait surtout assister à la messe matinale qu'il célébrait avec une dévotion admirable. On déposait au pied de l'autel de l'or, de l'argent, des offrandes de tout genre. Le saint ne retenait, pour lui-même et pour ses disciples, que

[1] Landivy est actuellement un chef-lieu de canton du département de la Mayenne.

[2] Champeaux, dont Arthur était seigneur, est aujourd'hui un village de 500 habitants, à deux lieues de Vitré (Ille-et-Vilaine). Il n'a rien de commun avec le bourg du même nom, situé dans le canton de Mormant (Seine-et-Marne), patrie du célèbre Guillaume de Champeaux.

du pain, ou parfois un rayon de miel; il distribuait tout le reste aux pauvres. Souvent même il ne réservait ni pour eux ni pour lui aucun aliment. Un charpentier du voisinage, dans sa vénération pour l'homme de Dieu, voulut clore plus solidement sa cellule. Il refusa d'ailleurs toute espèce de salaire, déclarant qu'il s'estimerait trop heureux de passer ainsi quelques jours près du saint et de partager avec ses disciples l'honneur de le servir. Un jour vers midi, Aubert qui avait été constitué ministre économe de la pieuse colonie dit à Guillaume : Veuillez, mon seigneur, pourvoir vous-même à la nourriture du charpentier ; car ce matin votre distribution aux pauvres a épuisé toute la provision de pain, et il n'en reste absolument plus. — Mon fils, répondit le saint, Dieu prendra soin de nourrir ses serviteurs. — Vers le soir, un jeune homme, envoyé par une pieuse chrétienne des environs, apporta au serviteur de Dieu quatre pains frais. Guillaume les reçut avec actions de grâces, mais en ce moment, un pauvre étant venu demander l'aumône, il lui donna sur-le-champ les quatre pains. Témoin de cette prodigalité, Aubert interpella vivement le saint. Nous voici à la onzième heure, dit-il; le charpentier a porté tout le poids du jour et de la chaleur, il est encore à jeun. Et cet étranger s'en va chargé de quatre pains, sans que vous en ayez réservé une seule parcelle. Qu'allons-nous faire? — Homme de peu de foi, répondit Guillaume, ne vous souvient-il plus de la parole de l'Évangile : « Ne soyez point inquiets et ne dites pas : Que mangerons-nous ou que boirons-nous? car votre Père céleste sait ce dont vous avez besoin [1]? » Allez, préparez la table, et appelez l'ouvrier pour le repas du soir. — La table fut dressée, et le charpentier y prit place : mais il n'y avait rien à lui servir. Tout à coup on frappa à la porte; Aubert alla ouvrir et revint en disant à Guillaume : Il y a là un adolescent d'un aspect distingué, vêtu d'un riche et brillant costume, qui porte dans un linge éclatant de blancheur trois pains frais. — Allez recevoir cet adolescent et son offrande, répondit Guillaume. — Mais quand Aubert revint à la porte, le jeune homme avait disparu, laissant

[1] Matth., VI, 31.

les pains sur le seuil. Tout joyeux, l'économe les apporta sur la table. La saveur de ce pain avait une telle suavité, que l'ouvrier et les solitaires ne doutèrent point qu'il ne fût un mets angélique. Quant à Guillaume, qui mangeait toujours seul pour mieux dissimuler ses jeûnes, il rompit un petit fragment de ce pain, l'emporta dans sa cellule, et après une longue action de grâces, accompagnée d'une grande effusion de larmes, il goûta cet aliment miraculeux. » L'esprit de prophétie, qui illuminait son regard intérieur, garantissait l'homme de Dieu contre les supercheries dont les pauvres étaient tentés parfois d'user à son égard. « L'un d'eux, en approchant de l'ermitage où il allait demander l'aumône, cacha dans un buisson un sac rempli de pains qu'il avait recueillis sur sa route, craignant de ne rien recevoir s'il se présentait avec d'aussi abondantes provisions. Quand il fut en présence du saint, il fit à l'ordinaire sa supplique larmoyante. Mon fils, lui dit Guillaume, allez manger le pain que vous avez cru soustraire à mes regards, et distribuez ce qui en restera à vos frères les pauvres. Une autre fois, quand vous en aurez vraiment besoin, nous vous ferons l'aumône. — Autant le comte de Landivy, Grimoard, était généreux, hospitalier et charitable; autant sa femme, Delicata, était avare, hautaine et sans entrailles. Le saint évêque quitta un jour son ermitage et se rendit au *castrum* de Landivy, dans l'intention de ramener la comtesse à des sentiments plus dignes d'une chrétienne. Delicata le reçut avec les plus grands honneurs. Dans un entretien particulier avec elle, Guillaume lui parla ainsi : « Pourquoi, ma fille, votre âme est-elle absorbée par le souci des biens qui passent? Les richesses qui possèdent votre cœur sont aussi fugitives que le vol de l'oiseau dans les airs. L'éclat de l'or se ternit, les rayons du diamant s'éteignent, les tissus les plus précieux perdent leur fraîcheur. La jeunesse et ses charmes ne sont pas plus durables ; la vieillesse chenue et courbée leur succède. En ce moment vous méprisez les pauvres, votre oreille est sourde aux cris des malheureux, et cependant vous regorgez de richesses. Viendra un jour où vous-même, vous irez quêter le pain de l'aumône pour soutenir votre vieillesse

défaillante. Mais réjouissez-vous, ma fille, car au prix de cette punition temporelle le Seigneur vous épargnera ses vengeances dans l'éternité. — A ces mots qui retentirent dans son cœur comme un oracle du ciel, la comtesse se sentit pénétrée d'un repentir sincère. La menace prophétique la consternait, mais la perspective du bonheur des élus soutenait son courage. Dès lors, elle rivalisa de charité avec Grimoard son époux ; elle voulut en particulier fournir chaque jour à la nourriture des saints ermites de Mantilly. Mais les événements ne lui laissèrent pas longtemps ce soin [1]. »

Fuite de Guillaume Firmat dans une île du Rhône près de Yenne. Second pèlerinage à Jérusalem. Retour à Yenne puis à Mantilly.

29. « Les deux barons Arthur de Champeaux et Guillaume d'Espéchel (*Willermus Espechellus*), reprend l'hagiographe, vinrent un jour trouver l'homme de Dieu. Père saint, lui dirent-ils, permettez-nous pour l'utilité de vos solitaires et celle des pèlerins de faire creuser ici un étang, où l'on pourra entretenir du poisson. — A quoi bon des travaux de ce genre, répondit le saint, pour des hommes qui ne cherchent que la cité future? Mon petit ruisseau me suffit. — Cependant les nobles bienfaiteurs crurent devoir passer outre; ils convoquèrent leurs vassaux et firent commencer les terrassements. Un jour, le ministre économe Aubert, mêlé aux travailleurs, piochait avec eux, lorsqu'un des ouvriers dont il avait cru pouvoir prendre l'instrument se jeta sur lui, le renversa brutalement d'un coup de poing et ressaisit sa pioche. Firmat assistait à cette scène : elle lui causa une profonde douleur. La nuit suivante, il partit seul dans le plus grand secret, abandonnant son ermitage. Après avoir traversé toutes les Gaules, il s'arrêta au pied des Alpes, dans un petit îlot désert, formé par le cours torrentueux du Rhône, près d'*Eona* (Yenne en Savoie [2]). Une grotte naturelle, sous un rocher, remplaça sa petite cellule de Mantilly. Le serviteur de Dieu y passa plusieurs années dans une solitude absolue. Il entreprit ensuite un second pèlerinage à

[1] Stephan. de Fulgeriis, *Vit. B. Guillelm. Firmat.*, cap. II; Bolland., *loc. cit.*

[2] *Eona* ou *Epaona* (Yenne), jadis capitale du petit Bugey, sur le Rhône, à 20 kil. N.-O. de Chambéry, est célèbre par un concile que le roi burgonde Sigismond y fit assembler en 517.

Jérusalem, alors délivrée du joug des infidèles par les armes victorieuses de Godefroi de Bouillon. Nu pieds, le corps couvert d'une lourde cuirasse, il accomplit ce grand voyage et revint dans son île d'Eona. Cependant, depuis son départ de Mantilly, les barons Arthur de Champeaux et Guillaume d'Espéchel vivaient dans le deuil et les larmes. La guerre et la famine n'avaient cessé de désoler leur province; ils attribuaient ces fléaux à l'absence de l'homme de Dieu[1] (1104-1106). Tous les habitants du voisinage partageaient cette pensée. On convint d'aller à la recherche du saint pontife. Les deux barons entreprirent ce voyage d'exploration; ils voulaient le faire pieds nus, afin de mieux attirer la bénédiction céleste sur leur entreprise. Mais on leur donna le sage conseil de se munir de chaussures de laine, pour mieux résister aux fatigues d'une route dont ils ne connaissaient pas le terme. Cependant jusqu'à leur retour, le peuple de la contrée persévérerait dans le jeûne et la prière. Ils partirent donc, invoquant avec larmes la miséricorde du Seigneur, et le conjurant de guider leurs pas. Leur foi fut exaucée. Se dirigeant vers l'Italie, sans doute dans la pensée que Firmat aurait pu renouveler son pèlerinage au tombeau des apôtres, ils arrivèrent près d'Eona. Comme ils longeaient le Rhône, récitant leurs oraisons accoutumées, la providence de Dieu permit que leur attention fût attirée par un pêcheur qui abordait en ce moment à la rive, monté sur une petite barque, *parvam advertebat ripæ phaselum.* Ils lui demandèrent si l'on ne connaissait pas dans le pays un vénérable ermite, nommé Firmat. Je viens de lui rendre visite, répondit le pêcheur; — et prenant les deux étrangers dans sa nacelle, il les conduisit à l'homme de Dieu. A la porte de la cellule, con-

[1] La guerre et la famine signalées ici par l'hagiographe nous permettent de fixer chronologiquement la date de l'événement lui-même. La période de 1104 à 1106 fut, en effet, pour la Normandie et les provinces limitrophes, marquée par une guerre de dévastation, d'incendie et de rapines entre Henri I roi d'Angleterre et son frère le duc Robert Courte-Heuse. La sanglante bataille de Tinchebray (27 septembre 1106), où Courte-Heuse fut vaincu et fait prisonnier, termina les hostilités. Ordéric Vital et Robert de Torigni nous donnent les détails les plus navrants sur le misérable état où se trouvait alors réduite la Normandie.

templant le saint homme, ils tombèrent à genoux, pleurant de joie, et restèrent longtemps dans une sorte d'extase, sans pouvoir articuler une parole. Enfin, dominant leur émotion : Pourquoi, lui dirent-ils, ô vous le meilleur des pères, en avoir si cruellement agi envers vos fils? pourquoi les avoir abandonnés dans leur désolation? Tout le peuple que nourrissait votre charité s'est vu, durant votre absence, en proie à la guerre, à la famine, à l'exil et à la mort. O père! nous vous en conjurons, prenez pitié de l'affliction de vos enfants; revenez les consoler par votre douce présence. Vive Dieu! nous mourrons de douleur à vos pieds, si vous ne nous accordez la joie de votre retour. — A ces mots, Guillaume ne put lui-même retenir ses larmes. Il releva les deux nobles voyageurs, et les embrassa tendrement. Cessez, mes fils, leur dit-il, cessez vos lamentations et vos plaintes. La volonté de Dieu a seule déterminé mon départ; elle permet aujourd'hui mon retour. — Il leur désigna ensuite l'époque précise où il arriverait à Mantilly. Retournez-y vous-mêmes, ajouta-t-il, ensemencez mon petit jardin dans la forêt, et au jour fixé je serai au milieu de vous. — Les pèlerins au comble de la joie reprirent la route de leur province. A la nouvelle de la prochaine arrivée du saint, l'allégresse remplit tous les cœurs. Au jour fixé, sans que nul l'eût rencontré dans la forêt, Guillaume était de retour à Mantilly. Le peuple en foule accourut à l'ermitage, saluant avec les démonstrations de la piété filiale la plus ardente le pasteur et le père dont le retour ramenait la sécurité et la paix. Or, durant la dernière guerre, une noble dame de Tours, parente de Firmat, avait eu la douleur d'apprendre que son fils unique, fait prisonnier sur le champ de bataille, était détenu dans un cachot. Informée du retour de l'homme de Dieu, la malheureuse mère se mit en route et, marchant jour et nuit, arriva à l'ermitage, dans l'intention de recommander le captif aux prières de son saint parent. Elle frappa à la porte : le frère ministre, selon la coutume, vint lui ouvrir; elle se nomma et fit demander la faveur de parler à Guillaume. Mais celui-ci répondit au ministre : Allez et dites à cette femme : Voici ce que vous mande Firmat : Retour-

nez en paix dans votre demeure; vous y retrouverez votre fils en liberté; mais vous ne verrez point ma face. — Le ministre transmit fidèlement cette réponse, et la femme s'éloigna, triste de n'avoir pu entretenir son saint parent, mais heureuse de sa promesse prophétique. En approchant de Tours, elle vit venir à sa rencontre son fils, tenant à la main des chaînes brisées. Il lui déclara qu'il devait sa délivrance aux prières de l'homme de Dieu. — Delicata, la comtesse de Landivy, avait elle-même vu s'accomplir la prophétie qui la concernait. Les désastreux événements dont la Normandie avait eu à gémir s'étaient plus particulièrement appesantis sur elle. Son époux, le comte Grimoard, était mort, et tous ses biens avaient été confisqués. Mais grandie par la foi et par l'espérance du bonheur céleste, Delicata supportait avec résignation ces rudes épreuves. Elle vint en allégresse saluer le saint, son illustre ami. Dans cet entretien, elle parla de sa misérable situation actuelle et des joies futures de l'éternelle béatitude, non sans verser une grande abondance de larmes. Puis elle dit à Firmat : Accepteriez-vous encore, comme autrefois, vénérable père, un présent de votre servante, un mets offert de sa main? — Retournez à votre demeure, répondit l'homme de Dieu, et apportez-moi un peu de miel. — La comtesse s'en alla, cherchant dans les villages voisins quelques rayons de miel, sans pouvoir en trouver nulle part. Enfin, un laboureur qu'elle ne connaissait pas vint lui en proposer, mais le prix qu'il exigeait dépassait les ressources de la noble veuve. Je ne puis vous payer en ce moment, lui dit-elle; mais prenez cette vache en garantie. — Or, de toute sa fortune passée, Delicata n'avait pour vivre que le lait de cette bête nourricière. Le laboureur accepta le marché, et la comtesse, plaçant le miel dans un vase grossier mais resplendissant de blancheur, revint en hâte près de l'homme de Dieu. En la voyant, Firmat lui dit : Ma fille, pour vous procurer ce rayon de miel, vous avez vendu la vache qui vous faisait vivre. Que Dieu vous accorde en récompense les rayons de sa gloire éternelle. — Père saint, répondit la comtesse, quelle n'est pas ma joie de penser que vous aurez une fois encore goûté d'un mets

offert par mes mains! — Comme elle disait ces mots, un lépreux se présenta, demandant l'aumône. L'homme de la charité parfaite, *vir perfectæ charitatis,* lui donna aussitôt, en grande joie, le vase rempli de miel. — Delicata en fut offensée. Pourquoi, ô père, lui dit-elle, n'en avez-vous pas du moins retenu pour vous ne fût-ce qu'une goutte? — Ma fille, répondit le saint, votre acte de charité a été pour mon âme plus doux que le miel, il l'a nourrie surabondamment. Voilà pourquoi j'ai voulu consacrer le miel lui-même à la nourriture de ce lépreux. — La comtesse reprit le chemin de sa modeste demeure, mais sur la route elle rencontra le laboureur inconnu, qui lui dit : J'ai péché en vous prenant votre vache pour un peu de miel. Je vous la rends, en vous priant de me laisser entrer en participation du mérite de l'aumône que vous venez de faire. — Ainsi, ajoute l'hagiographe, les rayons de miel avaient profité à l'âme de quatre personnes. Pour Delicata et pour le laboureur ils avaient été un gage de charité; pour Firmat, un moyen d'aumône; pour le lépreux, un aliment presque céleste. — L'homme de Dieu, dans sa douceur angélique, exerçait sur les animaux eux-mêmes un empire souverain. Les oiseaux de la forêt voltigeaient autour de lui, prenaient de sa main les graines qu'il leur offrait, et, l'hiver, venaient se réchauffer sous son manteau. Les poissons de l'étang accouraient à sa voix, il leur jetait des miettes de pain; familiers avec lui, ils se laissaient prendre à volonté. Firmat les sortait délicatement de l'eau, les caressait et les rendait sains et saufs à leur élément naturel. — Un jour, Aubert en grande épouvante accourut près de l'homme de Dieu. Père saint, s'écria-t-il, un énorme sanglier ravage le petit jardin : de ses crocs formidables, il vient de bouleverser toute la plantation de choux. — Firmat vint au sanglier, qui resta immobile à son approche. Il le prit doucement par l'oreille. Le farouche animal se laissa docilement conduire et le saint l'amena dans sa propre cellule, le menaçant de lui imposer un long jeûne pour ses méfaits. Il le garda toute la nuit et le lendemain matin le mit en liberté, le menaçant de peines plus graves s'il dévastait encore les jardins. — Les jeunes chevreaux, les

lapins, les lièvres de la forêt, accouraient de même à sa voix. Il les appelait, leur faisait quelques caresses et en les renvoyant les frappait légèrement sur le dos, avec défense de pénétrer dans l'enceinte cultivée [1]. »

Mort bienheureuse et funérailles de Guillaume Firmat.

30. « Vint le jour où le Seigneur voulut couronner son vaillant athlète. Chargé d'ans et de mérites, Firmat, sans interrompre ses durs labeurs, reçut du ciel l'avertissement de sa mort prochaine. Il en indiqua l'époque à ses disciples, et leur donna ses instructions suprêmes. Sa dernière heure étant arrivée, il s'étendit sur la natte qui lui servait de couche. L'âme remplie d'une sainte allégresse, le visage rayonnant d'une angélique sérénité, il adressa de sa douce voix une dernière exhortation aux solitaires, les recommanda à Dieu, les bénit; et le VIII des calendes de mai, il émigra vers le Seigneur, à qui soit honneur et gloire dans les siècles des siècles, *Amen.* (24 avril 1143 [2].) — La mort du bienheureux, continue l'hagiographe, fut un deuil pour toutes les provinces circonvoisines ; chacune d'elles revendiquait l'honneur de posséder ses précieuses reliques. La ville de Mortain, la plus rapprochée de son ermitage, y prétendait la première. On avait remarqué que, durant ses trente années de solitude à Mantilly, l'homme de Dieu était allé plusieurs fois prier dans la collégiale de Mortain, dédiée à saint Évroul, sans jamais s'arrêter en aucune autre église. Le chapitre de Saint-Évroul députa immédiatement deux de ses membres, Joscelin et Hubert, pour présider aux funérailles. Ils montèrent à cheval et firent le trajet en si grande hâte, que Joscelin ne prit pas même le temps de s'arrêter pour ramasser la housse de sa monture. Elle glissa sous la selle et tomba sur le chemin. Qu'importe cette perte, dit-il, quand nous allons chercher un si grand trésor! — Les deux chanoines arrivèrent les premiers près des saintes reliques, et furent bientôt rejoints par toute la population de Mortain. Mais les habitants de Mayenne et ceux de Domfront accoururent de leur côté

[1] Stephan. de Fulgeriis, *Vita B. Guilielm. Firmat.*, cap. III; Bolland., *loc. cit.*, p. 339-340.

[2] Voir, pour la date de la mort de saint Firmat, la rectification faite au travail des Bollandistes par Dom Piolin, *Hist. de l'égl. du Mans,* t. III, p. 464.

et réclamèrent le corps du serviteur de Dieu. Le débat dura onze jours, pendant lesquels les saintes reliques demeurèrent exposées à la vénération de cette immense multitude. L'intervention du comte Robert de Mortain finit par prévaloir, et l'on convint que les reliques seraient transportées à l'église collégiale de Saint-Évroul. Les habitants de Domfront et de Mayenne, désolés de voir échouer ainsi leurs espérances, voulurent du moins fournir le sépulcre où le corps du bienheureux serait déposé. Il y a, dirent-ils, à Maisoncelles un antique sarcophage, qu'on n'a jamais pu jusqu'ici sortir de l'excavation où on l'a découvert. A la mort de Michel évêque d'Avranches (1094), on essaya en vain; la tentative fut renouvelée depuis, mais sans plus de succès, à la mort du vicomte Gislebert. Peut-être la Providence réserve-t-elle ce tombeau pour le bienheureux Firmat. — On se rendit à Maisoncelles; le sarcophage antique fut extrait sans nulle difficulté et transporté à Saint-Évroul. On se rappela qu'un jour, comme il se préparait à célébrer les divins mystères dans cette église, Firmat en se lavant les mains à la piscine de la sacristie avait dit : « Un prêtre ne saurait souhaiter pour sépulture un lieu plus convenable que celui où tombe tous les jours l'eau de la pénitence et de la purification. » Le sarcophage fut donc disposé en ce lieu même, et le treizième jour après la mort eurent lieu les obsèques triomphales. Je puis bien les nommer ainsi, ajoute le biographe, car, durant tout le temps, le corps du saint était resté non-seulement sans aucune altération, mais il exhalait l'odeur des parfums les plus suaves. Des guérisons sans nombre d'aveugles, de lépreux, de boiteux, de sourds, marquèrent le trajet de Mantilly à Saint-Évroul. A la fin de la cérémonie, le chanoine Joscelin, en sortant de l'église retrouva à ses pieds la housse qu'il avait perdue sur le chemin de l'ermitage, et la montrant au peuple, il raconta cet épisode de son voyage. La gloire du confesseur-pontife éclatait après sa mort, comme si le Seigneur eût voulu le récompenser des efforts qu'il avait faits toute sa vie pour se soustraire aux honneurs de ce monde[1]. »

[1] Stephan. de Fulgeriis, *Vita B. Guilielm. Firmat.*, cap. IV; Bolland., *loc. cit.*

En 1154, il fut canonisé solennellement et devint dès lors le patron de l'église de Mortain[1].

§ V. Le bienheureux Alleaume (Adélerme).

Adélerme et le vénérable ermite Albert.

31. Quarante ans auparavant, lors de la première retraite de Bernard de Tiron et de Guillaume Firmat dans les forêts du Maine, un autre amant de la solitude était venu s'y fixer. Il se nommait Adélerme (saint Alleaume)[2], et appartenait à une famille illustre des Flandres. Sur le bruit des vertus pratiquées par les nouveaux anachorètes de France, il abandonna toutes les espérances du siècle, ses richesses héréditaires, sa famille et sa patrie. Comme l'avait fait Bernard de Tiron, il vint se placer sous la conduite de saint Vital de Mortain, et partagea la cellule d'un vénérable ermite, nommé Albert, qui depuis longues années sanctifiait ces solitudes par l'austérité de sa vie. Albert avait reçu un don particulier d'oraison et d'abstinence. Le jeune Adélerme servit ce patriarche avec la tendresse d'un fils et la vénération d'un disciple; il excellait dans les vertus de douceur et d'obéissance; un charme ineffable était répandu sur toute sa personne et lui gagnait tous les cœurs. Albert s'attacha à lui, comme à la lumière de ses yeux et au bâton de sa vieillesse. Cependant Adélerme aspirait à une solitude plus absolue. Lorsque Bernard de Tiron, dont il admirait la sainteté héroïque, se fut retiré dans l'île déserte de Chaussey, il alla le rejoindre, et lui demanda la faveur de vivre sous sa direction dans une des grottes de ses rochers. Bernard l'accueillit avec allégresse, mais dans une inspiration prophétique : Vous venez, très-cher fils, lui dit-il, avec l'intention de vous fixer ici; vous n'y resterez cependant point aussi longtemps que vous croyez. Vous retournerez dans votre

[1] Dom Piolin, *Hist. de l'égl. du Mans,* t. III, p. 464.

[2] L'auteur de la vie de saint Bernard de Tiron le désigne sous le nom d'Adelinus.

ermitage des forêts du Maine et vous ne reviendrez plus. — Adélerme protesta qu'il était résolu de finir ses jours dans cette retraite, et s'y établit près de Bernard. Mais, à l'approche de l'hiver, la rigueur du froid, sur cet îlot exposé à tous les vents et à l'humidité glaciale de la mer, le força de retourner dans les forêts du Maine chercher les vêtements plus chauds qu'il y avait laissés. Un sujet de profonde tristesse l'y attendait. Depuis son départ, le saint vieillard Albert était tombé dans un tel désespoir qu'on craignait pour lui la perte de la raison. On n'osait plus le laisser seul dans son ermitage, de peur qu'il n'attentât à ses jours. Le retour d'Adélerme lui rendit toute sa joie; et « les princes du désert » défendirent au jeune ermite sous peine d'excommunication d'abandonner le pieux patriarche [1].

Fondation de l'abbaye d'Estival par Adélerme.

32. Adélerme accomplit cette mission avec un dévouement filial. Après la mort d'Albert, il recouvra sa liberté et cherchant une solitude plus profonde, il se fixa dans les bois de Charnie, à une dizaine de lieues du Nid-de-Merle. Raoul II, vicomte de Beaumont, lui permit d'établir une cellule au milieu de la forêt, près des ruines d'une vieille forteresse celtique, dite de Sainte-Suzanne, sur les rives de l'Erve. Cet ermitage que l'homme de Dieu dédia à saint Nicolas, espérant y vivre et mourir inconnu, devint bientôt un centre anachorétique presque aussi nombreux que Fontevrauld. De toutes parts accouraient de nouveaux disciples, hommes et femmes, jeunes gens et vieillards, qui se construisaient des abris de branchage autour de la cellule du bienheureux. Un monastère d'hommes fut bâti par le vicomte de Beaumont à Saint-Nicolas même; l'abbaye des femmes fut établie sur un autre point de la forêt, en un lieu dit Estival, sur les ruines d'un château-fort que les traditions locales faisaient remonter au légendaire Ganelon, neveu de Charlemagne. Le vénérable Hildebert, évêque du Mans, fit en 1109 la dédicace de l'église d'Estival sous le patronage de Notre-Dame. La première abbesse fut Godechilde, sœur du vicomte de Beaumont. Les constitutions d'Esti-

[1] Bolland., *Act.* 55, XIV *April.*, *Vit. beati Bernard. Tiron.*, nº 38.

val étaient les mêmes que celles de Fontevrauld. Adélerme eut la joie de voir prospérer sa double institution, dont les développements furent rapides. Ainsi que Robert d'Arbrissel et Bernard de Tiron, il avait à un degré éminent le don de la parole. Les fruits de son zèle apostolique dans le diocèse du Mans, où il vécut pendant plus d'un demi-siècle, furent précieux en bénédictions et en grâces. Il émigra vers le Seigneur le 27 avril 1152, et le nécrologe de l'abbaye inscrivit cette date en ces termes : « Le V des calendes de mai est mort le saint docteur Adélerme, fondateur de Sainte-Marie-d'Estival[1]. »

§ VI. Le bienheureux Raoul de la Fustaye.

Fondation de l'abbaye de St-Sulpice par Raoul de la Fustaye.

33. Nous n'avons plus les actes de Raoul de la Fustaye (*Radulphus de Fusteya*), si souvent mentionné dans les récits hagiographiques comme l'un des plus illustres disciples de Robert d'Arbrissel, et partageant avec lui le titre de « prince du désert. » Vers l'an 1110, Raoul de la Fustaye avait été appelé en Bretagne par le duc Alain Fergent, pour y fonder une nouvelle colonie monastique dans la forêt du Nid-de-Merle. En quelques années les constructions s'achevèrent et la Bretagne fut dotée d'une grande et célèbre abbaye, placée sous le vocable de Saint-Sulpice. « Elle fut établie, dit Dom Piolin, sur le même plan que celle de Fontevrauld, et soumise à des constitutions semblables. Il y avait là aussi deux communautés, l'une de religieux, et l'autre de religieuses, toutes deux sous la conduite d'une abbesse. Peu de temps après sa fondation, l'abbaye de Saint-Sulpice envoya une colonie dans le diocèse du Mans ; ce fut l'origine du prieuré de Notre-Dame de la Fontaine-Saint-Martin, confirmé plus tard en 1146 par une bulle du pape Eugène III. En établissant ce nouveau cloître, le bienheureux Raoul lui imposa les mêmes conditions qu'à l'abbaye mère, c'est-à-dire d'être un monastère double. Foulques le Jeune, comte d'Anjou et du Maine, et sa

[1] Pavillon, *Vie du bienheureux Robert d'Arbrissel*, Preuves, p. 549.

femme Eremburge en furent les fondateurs temporels. Ils fournirent l'emplacement et y ajoutèrent les droits d'usage dans la forêt de Longaunay, des revenus annuels considérables et la seigneurie féodale de la paroisse de la Fontaine-Saint-Martin, où la prieure exerçait haute, moyenne et basse justice. Les comtes d'Anjou, Henri II roi d'Angleterre, Jean duc de Normandie et Philippe de Valois se firent tour à tour les bienfaiteurs de cette maison [1], de même que les ducs de Bretagne tinrent à honneur de rester les premiers protecteurs du monastère de Saint-Sulpice, fondé par leurs aïeux. Le bienheureux Raoul de la Fustaye institua encore les monastères de Loc-Maria (*Locus-Mariæ*) et de Fougereuse (*Fulgerosia*) en Bretagne ; il mourut le 16 août 1129 dans son abbaye de Saint-Sulpice [2]. » Ses œuvres seules nous le font connaître, soit que sa vie n'ait pas été écrite par ses contemporains, soit plutôt qu'elle ait échappé jusqu'ici à l'attention des paléographes.

Nouvelles découvertes paléographiques sur les saints ermites de cette époque.

34. On est d'autant plus en droit de le supposer, que chaque jour nous amène des révélations inespérées sur la pléïade si rayonnante au XIIe siècle, et depuis si complétement oubliée, des disciples de Robert d'Arbrissel. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons que les actes du bienheureux Vital de Mortain, dont nous déplorions trop tôt la perte, ont été retrouvés dans une copie manuscrite appartenant à la bibliothèque communale de Fougères, avec la série hagiographique des vénérables personnages qui lui succédèrent presque sans interruption jusqu'en 1178, et qui sont restés l'objet d'un culte public sous le titre des « Saints de Savigny. » Il y a donc lieu d'espérer pour l'avenir d'autres découvertes de ce genre. Outre le bienheureux Raoul de la Fustaye, dont nous ignorons l'origine, l'éducation et la biographie, il reste encore un grand nombre de disciples de

[1] « On compte encore, dit Dom Piolin, parmi les barons qui figurent parmi les principaux donateurs, au cartulaire du prieuré de Notre-Dame de la Fontaine-Saint-Martin, Robert de Saint-Célerin (*Robertus de Sancto Serenico*), Guy de Lucé, Hugues de Vernie, Jeanne de la Bucelière, veuve de Robert de Clermont, etc. » (*Hist. de l'église du Mans*, t. III, p. 481.)

[2] Dom Piolin, *ibid.*, p. 491.

Robert d'Arbrissel, lesquels ne nous sont plus connus que par la vénération attachée à leur mémoire. Les plus célèbres sont le bienheureux Robert de Loc-Ronan, mort (4 novembre 1130) évêque de Cornouailles (Quimper); le bienheureux Salomon, qui fonda l'abbaye du Nid-d'Oyseau, au diocèse d'Angers; les bienheureux Hervé, Renaud, André et Angelger, fondateurs de pieuses congrégations. Longtemps après que ces vénérables solitaires eurent reçu de Dieu la récompense de leurs travaux, leurs établissements subsistèrent comme des centres d'édification. La vie érémitique se perpétua dans les forêts de Charnie, de Concise, de Lonlay, sur les bords de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Erve et du Loir, jusqu'à l'époque où la culture pénétra dans ces solitudes.

§ VII. Le bienheureux Vital de Mortain.

Le Rouleau des morts de Savigny. Les *tituli funebres* du B. Vital de Mortain.

35. Parmi tous ces ouvriers de la parole évangélique qui firent fleurir nos déserts du centre de la France, l'un des plus féconds en créations merveilleuses fut le bienheureux Vital de Mortain, fondateur de la célèbre abbaye de Savigny, père d'une congrégation dont les établissements monastiques s'élevèrent en quelques années, tant en France qu'en Angleterre, en Écosse et en Irlande, au nombre de trente-trois. La réputation de Vital, comme apôtre, docteur et thaumaturge, fut telle parmi ses contemporains, que le *Rotulus* adressé aux diverses églises de la France et de la Grande-Bretagne pour annoncer sa mort (16 septembre 1122), renferme plus de *Tituli funebres* que celui de saint Bruno [1]. Conservé aujourd'hui aux archives de France, et publié par M. Léopold Delisle, ce *Rotulus*, ou « Rouleau des Morts, » est un des plus plus précieux monuments de la paléographie du XIIe siècle [2]. Les *Tituli funebres*,

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire,* p. 39.

[2] « Le rouleau qui circula en France et en Angleterre à la mort du bienheureux Vital était, dit M. Léopold Delisle, gardé comme une précieuse relique par les moines de l'abbaye de Savigny, qu'il avait fondée. Il est aujourd'hui conservé aux archives nationales dans l'armoire de fer. Il est

c'est-à-dire les éloges, en prose ou en vers, que chacune des églises et abbayes auxquelles le *Rotulus* était communiqué inscrivait successivement au-dessous de l'encyclique, ou circulaire, annonçant la mort du personnage, y sont au nombre de deux-cent-huit [1]. Leur liste forme un véritable catalogue monastique des provinces du centre de la France et des principaux comtés de la Grande-Bretagne. Dans une commune reconnaissance pour l'illustre mort qui les avait évangélisés l'un et l'autre, les deux royaumes unissaient leurs suffrages dans une même foi et une même prière pour le repos de son âme. C'est le témoignage le plus irrécusable de l'antique croyance de l'Angleterre aux dogmes du purgatoire et de la communion des saints, ainsi qu'à l'efficacité de la prière pour les morts. A Londres, l'église dédiée sous le vocable du Christ formulait ses vœux dans ce distique en vers léonins :

Vita beatarum Deus et requies animarum
Vita Vitali det vivere perpetuali [2].

« Que le Dieu qui est la vie et le repos des âmes bienheureuses accorde à Vital de vivre de l'éternelle vie. » A Saint-Paul de Londres, l'un des chanoines, qui prend soin de signer son œuvre, Radulf fils de Fulcred de Caen, consacrait à la gloire du bienheureux Vital, son compatriote, ce magnifique éloge : « Il fut la fleur des abbés, le modèle des vertus, le maître des rois, le sceptre de la justice,

long de 9m,50 et large de 0m,225. Le commencement du rouleau, qui contenait l'encyclique et un certain nombre de titres funèbres n'existe plus. Baluze s'était procuré en 1679 une copie du rôle du bienheureux Vital, qui est maintenant à la Bibliothèque Richelieu (Collection Baluze, 45, fos 371-389). Mais au dix-septième siècle, le rôle était déjà mutilé, et la copie de 1679 ne contient qu'un seul des titres dont le texte manque sur l'original. En 1835, M. Léchaudé d'Anisy appela l'intérêt de l'administration sur le rouleau de Savigny, qu'il avait trouvé dans les archives de la sous-préfecture de Mortain. Ce précieux document fut une des pièces que M. de Wailly transporta en 1839 de Mortain aux archives du royaume. » (M. Léopold Delisle, *Rouleaux des Morts du* IXe *au* XVe *siècle,* p. 281-282.)

[1] Le *Rotulus* de saint Bruno, dont le manuscrit original ne nous est d'ailleurs point parvenu, n'en renferme que cent-soixante-dix-huit. (*Patr. lat.*, t. CLII, col. 554-606.)

[2] *Rotulus B. Vital.*, no 202. — Cf. *Rouleaux des Morts,* p. 341.

l'honneur et la sécurité des sages..... Que les mérites de la passion et de la mort de Jésus-Christ soient appliqués à son âme; que l'intercession de la douce Vierge Marie lui obtienne de Dieu le salut éternel : »

Flos abbatum, fons bonitatum, vita potentum,
Imperium regum, sceptrum legum, sapientum
Pax et honor. . . . .
Ergo mors isti succurrat passio Christi;
Huic Deus inde piæ succurrant vota Mariæ [1].

L'abbaye de Croyland, au comté de Lincoln, exprime en prose ses sentiments de pieuse charité et de vénération pour la mémoire du bienheureux : « Nous avons admis à la participation de toutes nos prières et bonnes œuvres le glorieux et saint abbé dom (*domnum*) Vital, si toutefois il a besoin de l'intercession de pécheurs tels que nous; car ses vertus et ses mérites font qu'il peut lui-même nous aider beaucoup mieux que nous ne saurions l'aider lui-même [2]. »

Le prieuré de Saint-Nicolas d'Arundel, au comté de Sussex, accentue davantage encore cette pensée : « Le prêtre de Dieu, Vital, a émigré dans la paix; il n'est point mort, mais il a été appelé par le Seigneur au festin éternel des élus ses frères. Nous l'invoquons donc et le prions d'intercéder pour nous près du Seigneur. » Puis s'adressant aux moines de Savigny, ceux d'Arundel ajoutent : « Priez pour nos morts [3]. »

La douleur que la mort du bienheureux causa en Normandie, sa province natale, se traduisit en termes d'une pieuse et touchante éloquence. Tout le clergé du diocèse de Bayeux était réuni en synode dans la cathédrale de Notre-Dame, sous la présidence de l'évêque Richard, lorsque les moines de Savigny vinrent présenter à l'assemblée le rouleau mortuaire du saint abbé. Voici la souscription du synode : « Vital est mort! Vital, le soutien de la discipline ecclésiastique, la consolation des désolés, le duc des

[1] *Rotulus B. Vital.,* ibid., p. 343. — [2] *Ibid.*, p. 340. — [3] *Ibid.,* p. 344.

moines ! Frères, vous à qui Dieu avait donné ce grand homme, vous pleurez à juste titre une perte si cruelle. Pourquoi faut-il que la mort ait fermé ces lèvres d'où jaillissaient, comme d'une source pure, les flots de la parole divine ? Mais si vous pleurez votre père, la Normandie pleure en lui son oracle et sa gloire. »

Postquam Vitalis cecidit, rigor ecclesialis,
Desolatorum solatio, dux monachorum,
Vobis esse datum, fratres, fletis grave fatum.
Quare posse mori permittitur illius ori,
Quod divinorum fons extitit eloquiorum?
. . . .
Flent cecidisse ducem fratres, Normannia lucem[1].

Et la note suivante est ajoutée en prose : « Chacun des prêtres présents au synode s'engage à célébrer trois messes et un service de trentenaire pour dom Vital. Le chapitre de Bayeux célébrera pour lui le service solennel usité pour les chanoines[2]. »

Le *Titulus* de l'église métropolitaine de Rouen porte ces mots : « L'abbé Vital, le saint, le pieux, le miséricordieux, a quitté ce monde; il habite le ciel, dans les splendeurs qui dépassent les astres du firmament : »

Abbas Vitalis sanctus, pius atque benignus
En moritur, vitæ melioris munere dignus.
Dumque quod est terra solvit, dum carnea castra
Exit, habet cœlum, cœli positus super astra.

Et en note : « Au nom du Christ, l'archevêque de Rouen (Geoffroy) et tous les prêtres de son archevêché ont promis la célébration de mille messes pour l'âme de dom Vital[3]. »

L'abbaye de la Sainte-Trinité de Rouen[4] écrit ces deux alexandrins :

Hic vir Vitalis qui flos fuit ecclesialis,
Felix lætetur, cœli super astra locetur.

[1] *Rotulus B. Vitalis,* ibid., p. 286. — [2] *Ibid.*, p. 287. — [3] *Ibid.,* p. 291-292. — [4] *Sanctæ Trinitatis de Monte Rothomagi.*

« Qu'il triomphe dans la joie des bienheureux, le héros chrétien Vital, cette fleur de l'Église ! qu'il siége au-dessus des astres du ciel[1] ! »

L'église cathédrale de Saint-Maurice d'Angers disait : « Dans le temple du Seigneur, Vital, par un effort héroïque, se maintint comme une colonne sainte. Il fut le docteur des pères, la gloire des frères. Que le Christ pour tant de vertus lui accorde le repos des saints : »

In Domini templo nixus conamine magno
Vivens Vitalis, sancta columna fuit.
Doctor erat patrum sanctorum, gloria fratrum;
Christus ob hoc sanctam donet ei requiem[2].

L'abbaye de Saint-Martin d'Angers retrace en ces termes le portrait du bienheureux Vital : « Ses cheveux blancs, la gravité de son maintien, son éloquence toute sainte, mettaient le comble à l'impression produite par ses éminentes vertus. La paille lui servait de couche ; il puisait son vin à la fontaine ; des herbes crues étaient ses seuls légumes ; ses poissons étaient quelque peu de lait ou de miel ; il ne mangeait que du pain d'avoine ; le seul assaisonnement de sa nourriture était le sel ; les instants qu'il accordait au sommeil étaient rares et courts ; les longs voyages qu'il était forcé d'entreprendre, il les faisait le plus souvent à pied ; l'unique monture dont il se soit jamais servi était un âne ; et pourtant les fruits de son activité ne furent ni moins salutaires ni moins nombreux que s'il eût vécu dans l'abondance[3]. C'est ainsi

[1] *Rotulus B. Vitalis,* ibid., p. 293. — [2] *Ibid.*, p. 332.

[3] Nous avons ici une suite d'allusions assez piquantes aux habitudes de relâchement qui s'étaient introduites dans les monastères bénédictins, où les légumes étaient cuits et soigneusement accommodés, où l'usage du poisson était devenu quotidien, où les abbés voyageaient à cheval, avec une superbe escorte. Tous les grands réformateurs monastiques de ce temps, Robert de Molesmes à Cîteaux, saint Bruno à la Chartreuse, saint Étienne de Grand-Mont, de même que Robert d'Arbrissel, Bernard de Tiron et Vital de Mortain, réagirent courageusement pour ramener l'étroite observance de la règle de saint Benoît.

que ce grand serviteur de Dieu porta le poids du jour et de la chaleur. Pour une telle vie, que le Christ, source de vie, lui donne la vie bien méritée du ciel : »

Canities, persona gravis, facundia sancta,
Moribus eximiis addiderant cumulum.
Culcitra, stramen erat; vinum, fons; herba, legumen;
Pisces, lac et mel; panis, avena rudis;
Sal, condimentum; tenuis sopor atque modestus;
Pes sibi vector erat sæpius, aut asinus;
Nec tamen inde minus fuit aptus rebus agendis,
E contra, quam si copia multa foret.
Cum sic portasset æstus pondusque diei,
Pro vita, vitam Vita det emeritam[1].

Les principales églises de Paris : Notre-Dame; Saint-Pierre Saint-Paul et la bienheureuse Geneviève[2], Saint-Victor, Saint-Germain de Paris[3], Saint-Martin des Champs, Saint-Magloire, ont laissé dans le *Rotulus* des vers assez élégamment écrits en l'honneur du bienheureux Vital. Mais ils ne renferment aucune particularité biographique[4].

L'inscription faite au *Rotulus* par les religieux du royal monastère de Saint-Denys offre un intérêt spécial, au point de vue de l'Aréopagitisme. Elle est formulée en ces termes : « Titre de saint Denys l'Aréopagite, *Titulus sancti Dionysii Areopagitæ.* — Que l'âme de Vital et toutes les âmes fidèles reposent dans la paix du Christ. Priez pour nos défunts : les rois Dagobert, Charles le Chauve, Robert et Henri; les abbés Fulrad, Hugues, Rainier et Ives; les moines Folcuin, Geoffroy et le prieur Adélelme[5]. »

[1] *Rotulus B. Vitalis*, ibid., p. 324.

[2] Nous avons ainsi la preuve qu'au commencement du XII[e] siècle l'église Sainte-Geneviève conservait encore le vocable de ses premiers patrons, auquel on ajoutait celui de l'illustre et sainte bergère qui avait sauvé Paris des fureurs d'Attila.

[3] *Titulus Sancti Germani Parisiorum episcopi,* actuellement l'église Saint-Germain des Prés, pour la distinguer de celle qui a pour patron saint Germain-l'Auxerrois.

[4] *Rotul.*, p. 300-302. — [5] *Ibid.*, p. 300.

A Reims, où l'éloquence de Vital avait conquis les suffrages du pape Calixte III, dans le concile que ce pape y présida en 1118, le souvenir du bienheureux était resté dans tous les cœurs. « Vénérable père, disent les chanoines de Notre-Dame de Reims, aucune langue ne pourrait décrire vos vertus, la perfection de votre amour pour Dieu, votre charité et toute la série de vos bienfaits. Disons donc que sur la terre on ne trouverait pas votre égal, votre égal en mérite et en simplicité : »

Si vellem, pater alme, tuos describere mores,
Et quantum fueris Domini perfectus amore,
Ante fatigatæ cessarent lingua manusque,
Quam consummatus foret ordo tuæ bonitatis.
Dico igitur quod par tibi vivit nullus in orbe,
Par vel honestate morum vel simplicitate[1].

A Châlons-sur-Marne, où le bienheureux avait été aussi personnellement connu, le religieux de l'abbaye de Saint-Pierre, chargé de rédiger l'inscription de son monastère, interpelle le moine de Savigny, porteur du *Rotulus*, en ces termes : « Porteur insigne, en ce lieu nous avons reçu le père que vous pleurez. Il était vraiment la flamme qui brûle et éclaire; il ne vivait que pour les autres. Le feu de son zèle éclatait contre les vices; les justes se dirigeaient aux rayons de sa lumière : »

Portitor insignis, pater hic tuus extitit ignis
Ardens et lucens, in subjectis sibi vivens.
In delinquentes ardebat. . . . . .
Vivere cernebat quos juste, clara manebat
Lux ipsis. . . . . [2].

Dans les deux diocèses limitrophes de Troyes et de Langres, la mémoire du bienheureux Vital était également en bénédiction. Le *Rotulus* porte un titre de l'abbaye de Saint-Pierre de Bar-sur-Aube, qui faisait alors partie du diocèse de Langres; de Sainte-Marie de Troyes (connue depuis sous le nom de Notre-Dame-

[1] *Rotul.*, p. 306. — [2] *Ibid.*, p. 308.

aux-Nonnains), où devait être baptisé quelques années plus tard le grand pape Urbain IV; du monastère de Montieramey; du prieuré de Notre-Dame-de-Gaye, également au diocèse de Troyes[1], et enfin du prieuré de Notre-Dame-de-Ramerupt, dont l'inscription mérite d'être citée : « Saint abbé Vital, les chrétientés d'Occident vous pleurent, parce qu'elles ont perdu en vous un père. Vous fûtes un vrai serviteur de Dieu, le vengeur infatigable du crime, le contempteur des vanités du siècle, le rédempteur des captifs, le semeur de la parole melliflue du Verbe, l'ami des bons, le défenseur vaillant de la justice, l'intrépide adversaire des méchants, le grand consolateur des affligés, l'appui des opprimés. Votre mort, ô pasteur, a réjoui le ciel en lui donnant un nouvel élu; mais la terre à laquelle vous êtes enlevé reste désolée. Ses lamentations seraient inconsolables, si elle n'espérait posséder en vous un puissant patron dans les cieux : »

Abbas Vitalis, mundi pars occidualis,
Pro te tristatur, quia patre bono viduatur.
Vere Dei cultor, scelerum promptissimus ultor,
Terræ contemptor, captivorumque redemptor,
Mellifluique sator verbi, bonitatis amator,
Justi defensor validus, pravis reprehensor,
Mœstis solamen magnum, pressisque levamen.
Morte tua, pastor, suscepit gaudia cœlum,
Tellus lamentum, quia se tibi mœret ademptum;
Sed consolatur quoniam caro dum tumulatur,
Credit supremis quod spiritus adsociatur,
In cœlisque bonum se sperat habere patronum[2].

Notice consacrée au bienheureux Vital de Mortain par l'historien Ordéric.

36. Par l'abondance et la variété d'origine des titres qu'il renferme, le *Rotulus* de Savigny pourrait fournir les éléments d'une statistique sur l'état des lettres et de l'éducation publique en Angleterre et en France, durant les premières années du XII[e] siècle. Il ne faut pas oublier en effet que parmi les deux cent dix-huit *Tituli Funebres* dont il se compose, les trois quarts émanent de

[1] Gaye fait aujourd'hui partie du canton de Sézanne, diocèse de Châlons-sur-Marne. — [2] *Rotul.*, loc. cit., p. 310-311.

villages pauvres et isolés, qui n'ont aujourd'hui, malgré les prétendus progrès de ce qu'on nomme la civilisation moderne, d'autres ressources, en fait d'éducation et de culture intellectuelle, que l'enseignement primaire d'un maître d'école. Les budgets de nos états déchristianisés s'épuisent chaque année en sacrifices immenses, sans pouvoir jamais remplacer ce que faisaient gratuitement au moyen âge les abbayes, les monastères, les prieurés semés sur tous les points du territoire, et particulièrement dans les campagnes les plus délaissées. Mais ce qui intéresse ici plus directement l'histoire de l'Église, c'est l'immense prestige dont jouit au XII[e] siècle ce grand serviteur de Dieu resté pour la postérité presque un inconnu. Vital de Mortain, que l'Angleterre et la France ont pleuré comme un apôtre et un docteur, comme le maître des rois, le défenseur des opprimés, le père de toute une génération de saints, le « duc des moines, » éloges dont un seul suffirait à la gloire d'une vie humaine, avait disparu presque complétement de la mémoire des hommes. Ce que les auteurs contemporains dont les ouvrages sont venus jusqu'à nous en ont écrit justifiait d'ailleurs ces titres pompeux et faisait regretter la perte d'une biographie si intéressante. Ordéric Vital lui consacre un article conçu en ces termes : « Sous l'influence de Robert de Molesmes, de Bernard de Tiron, de Robert d'Arbrissel et des autres réformateurs monastiques, on vit se peupler les déserts de France d'une foule de disciples épris d'amour pour la solitude. Ils se répandirent en Aquitaine, en Bretagne, en Gascogne, en Angleterre et en Écosse. Comme l'ivraie se mêle au bon grain, ainsi bon nombre d'hypocrites se glissèrent parmi ces saints ermites. Leurs vêtements de couleur blanche, mais de forme et d'étoffes variées, tranchaient sur la couleur uniformément noire du costume bénédictin. La foule accourait à ce spectacle nouveau, sans s'inquiéter du mérite intrinsèque de ces prédicateurs étranges, qui ne soutenaient pas toujours la vogue dont on les avait un instant entourés [1]. » Après ce préambule qui nous

[1] Orderic Vital., *Hist. Ecclesiast.*, l. VIII, cap. XXV; *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 641.

fait très-bien comprendre l'impression un peu défiante produite par l'apparition soudaine des disciples de Robert d'Arbrissel, l'historien retrace en quelques lignes les merveilles de la vie de saint Bernard de Tiron [1], puis il ajoute : « Le vénérable Vital, d'abord chapelain de Robert comte de Mortain, puis chanoine de Saint-Évroul dans l'église collégiale de cette ville, renonçant au fardeau des honneurs et des richesses du siècle, se résolut à porter, comme les premiers apôtres, le joug suave et léger du Christ. Il se retira avec quelques compagnons dans un désert dépourvu de toutes ressources. Là, il assouplit son corps aux plus rudes austérités que se soient jamais imposées les anciens solitaires; il apprit à tous par son exemple que la rigidité des observances primitives n'était point impraticable. Plus tard, ayant trouvé non loin du bourg de Savigny les restes d'une antique forteresse depuis longtemps en ruines, sur la lisière d'une forêt déserte, il y fonda un monastère dédié à la sainte et indivisible Trinité. La règle qu'il y établit ne ressemblait point à celle de Cluny ou des autres ordres religieux anciennement fondés. Il la composa d'observances empruntées à son gré aux congrégations établies par les « néophytes » (c'est ainsi qu'Ordéric Vital désigne les nouveaux réformateurs). C'était d'ailleurs, continue-t-il, un homme profondément versé dans les lettres divines et humaines; son caractère était énergique : il disait ce qu'il voulait dire avec autant de courage que d'éloquence, n'épargnant dans ses discours populaires ni grands ni petits. Selon l'expression d'Isaïe, « sa voix retentissait, éclatante comme la trompette du Seigneur [2], » dénonçant les crimes du peuple chrétien, flétrissant les iniquités de la maison de Jacob. Les rois et les ducs le révéraient. La multitude se pressait en tumulte pour l'entendre, mais à mesure qu'il déroulait le tableau des désordres, des excès que certains coupables croyaient ignorés, les auditeurs courbaient la tête, se cachaient le visage et se retiraient en proie à un salutaire repentir. Tous les ordres de la société subissaient l'un après l'autre l'at-

[1] Orderic Vital., l. VIII, cap. XXVI, col. 642.

[2] Isaï., LVIII, 1.

teinte vengeresse de cette parole de vérité. Le peuple tremblait sous le coup de ses reproches : hommes et femmes, couverts de confusion, recouraient à la pénitence. Les superbes chevaliers, les foules tumultueuses étaient domptés par cet athlète du Christ. On voyait les dames les plus illustres, effrayées par le tonnerre de cette voix apostolique, comme si le glaive du Verbe de Dieu eût passé visiblement sur leur tête, renoncer aux frivolités du monde, à leurs robes de soie, à leurs manteaux d'hermine et se transformer en vraies pénitentes. Le nombre des âmes converties par cet admirable semeur du Verbe de Dieu allait chaque jour croissant; les disciples s'attachaient à lui en foule et venaient peupler son monastère [1]. »

Défiance des anciens ordres religieux à l'égard des nouveaux ermites.

37. « Tels furent, dit l'historien en terminant son récit, les modernes réformateurs monastiques, qui abandonnant les règles des anciens ordres, et traitant les autres moines de « séculiers, » établissaient de nouveaux instituts. J'ai voulu en laisser ici un souvenir à la postérité. En considérant leur zèle et leurs austérités, je n'ose point trop les blâmer; mais je ne voudrais pas non plus que leur autorité l'emportât sur celle de nos antiques pères des Gaules : saint Maur, Colomban, Agile de Rebais, Faron de Meaux, Audomar (saint Omer) de Boulogne, Philibert de Jumièges, et tant d'autres, dont nous continuons à suivre les observances [2]. » La réserve et l'attitude embarrassée d'Ordéric Vital, qui écrivait ces lignes vers l'an 1135, prouve que, dans la grande controverse agitée de son temps entre les anciens ordres religieux et les réformateurs monastiques, cet historien tenait au fond pour les premiers, sans pouvoir cependant refuser aux seconds une grande part dans son estime. Moine bénédictin de Saint-Évroul d'Ouches en Normandie [3], où la réforme n'avait pas encore été introduite, il tenait le même langage que les religieux

[1] Orderic. Vital., l. VIII, p. 643.

[2] Id., *ibid.*, p. 644.

[3] Ordéric Vital né en Angleterre, à Atcham près de Shrewsbury, le 17 février 1075, se fit moine et passa les dernières années de sa vie au monastère de Saint-Évroul d'Ouches en Normandie. Il mourut vers 1143.

de Molesmes à saint Robert leur abbé [1]. La défiance contre les néophytes, *neophytas*, ainsi qu'il les appelle, était générale chez tous les autres ordres. C'est peut-être ce qui explique pourquoi les actes de nos « princes du désert » sont restés si longtemps inconnus. Ces actes ne trouvaient aucun crédit dans les anciennes abbayes; les exemplaires n'en furent point reproduits par les moines bénédictins; il fallut le prodigieux éclat que saint Bernard jeta sur ces heureuses réformes pour faire tomber toutes les résistances. Mais alors, suivant la remarque pleine de justesse et d'impartialité des *Annales Cistercienses*, le nom de saint Bernard effaça tous les autres et fit oublier les précurseurs qui lui avaient frayé le chemin. Lorsque, suivi de trente nobles compagnons, épris comme lui de l'amour de la solitude et des austérités de la pénitence, Bernard, âgé de vingt-trois ans, alla en 1112 frapper à la porte de Cîteaux, les « princes du désert » et leurs disciples avaient déjà fondé plus de quarante monastères, qui tous devaient solliciter plus tard l'honneur de s'unir sous la direction du grand abbé de Clairvaux [2]. Aujourd'hui la pléïade des précurseurs de saint Bernard reparaît à la lumière. Les monuments de l'apostolat du bienheureux Vital de Mortain sont restitués à l'histoire; sa vie écrite par l'évêque de Rennes, Étienne de Fougères, se retrouve enfin, et il nous est donné de contempler, comme dans une sorte de résurrection inespérée, cette grande et sainte figure [3].

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 56 et suiv.

[2] *Annal. Cisterc.*, t. I, p. 64.

[3] M. Léopold Delisle, le savant directeur de la bibliothèque Richelieu, à l'érudition duquel on doit déjà tant d'autres découvertes, a le premier signalé au monde savant l'existence d'une copie des actes du bienheureux Vital dans la bibliothèque communale de la ville de Fougères. (*Rouleaux des Morts*, p. 281, note 1.) Le manuscrit original, rédigé par l'évêque de Rennes, Étienne de Fougères, le même à qui nous devons les actes de saint Guillaume Firmat, a disparu depuis la Révolution. Mais la copie signalée par M. Léopold Delisle offre toutes les garanties désirables de fidélité. Elle est annexée aux pièces justificatives d'un volumineux manuscrit, composé de plus de douze cents pages in-4°, et préparé pour l'impression vers l'an 1750. Il est intitulé : *Histoire de la congrégation de Savigny où l'on voit ce qui s'y est passé de plus remarquable depuis sa fondation (1112) jusqu'à son union avec l'ordre de Cîteaux (1148), avec la vie de saint Vital,*

Les actes du B. Vital par l'évêque de Rennes Etienne de Fougères.

38. Le surnom de Mortain, donné au fondateur de Savigny, n'était, comme on l'avait supposé, ni l'indication d'un lieu d'origine, ni celle d'une noblesse héréditaire. Il lui vint d'un titre canonial dont il fut revêtu dans l'église de Saint-Évroul de Mortain, et dont il exerça durant plus de dix ans les fonctions. Le vénérable évêque de Rennes, Étienne de Fougères, dont nous allons reproduire le récit, avait pris soin d'éclaircir tous ces détails et mille autres qui exercèrent inutilement depuis la sagacité des historiens, pour lesquels cette source de renseignements demeura inconnue. Le pieux hagiographe n'avait pas le pressentiment du sort réservé à son ouvrage. Il l'entreprenait précisément pour que la gloire du bienheureux Vital continuât de rayonner sans éclipse dans les âges futurs. « Déjà, dit-il, on a écrit dans notre idiome vulgaire (c'est-à-dire en français du temps), la relation des œuvres mer-

premier abbé et fondateur de Savigny, et celle de saint Geoffroy son successeur, tirée des auteurs contemporains, des actes des plus célèbres églises de France et d'Angleterre, et des anciens monuments de l'abbaye de Savigny, P. D. C. A. P. D. S. Ces initiales signifient vraisemblablement : Par Dom C. A., Prieur De Savigny. L'auteur termine son œuvre par une liste de tous les abbés, soit réguliers, soit commendataires de l'abbaye. L'avant-dernière mention est ainsi conçue : « Jean-Baptiste Massillon, prêtre de l'Oratoire, évêque de Clermont, nommé à l'abbaye de Savigny au mois de janvier 1721, prit possession par procureur le 3 décembre de la même année, mort en 1742. » Immédiatement après ces mots, l'auteur ajoute : « François Odet d'Aydie, conseiller aumônier du Roi et grand vicaire de Tours, nommé à l'abbaye de Savigny en 1743. » Nous avons ainsi l'époque où fut composée cette compendieuse *Histoire*, jusqu'ici inédite. Les actes du bienheureux Vital, du B. Geoffroy son successeur, des vénérables Pierre d'Avranches et Hamon de Landecap, y sont transcrits dans leur texte latin d'après les originaux que le prieur de Savigny avait entre les mains ; et ce qui nous garantit l'exactitude de leur reproduction, c'est que l'auteur, ayant cité de même dans ses pièces justificatives une grande partie du *Rotulus* de Savigny, le fait sans s'écarter une seule fois du texte original conservé aux Archives nationales et publié par M. Léopold Delisle. Une copie intégrale de l'*Histoire de Savigny*, faite il y a trente ans par le laborieux abbé Badiche, auteur du *Dictionnaire des Ordres Religieux* (Collection Migne), nous a été signalée par M. Maupilly, conservateur de la bibliothèque de Fougères, lequel a eu également la bonté de faire transcrire sous ses yeux et de nous adresser une copie des actes du bienheureux Vital. En dernier lieu, nous avons pu retrouver l'exemplaire manuscrit de M. l'abbé Badiche. Ses possesseurs actuels, les RR. PP. Jésuites de la résidence de Versailles, nous l'ont communiqué avec une obligeance pour laquelle nous les prions d'agréer toute notre reconnaissance.

veilleuses du vénérable fondateur et premier abbé de Savigny. J'ai recueilli ces relations, je les ai contrôlées par les témoignages authentiques de personnes dignes de foi, et les ai traduites en latin pour leur assurer le bénéfice d'une langue qui ne disparaîtra jamais. Quand on lit chaque jour dans les églises et les monastères la vie de tant d'autres saints, illustres par leurs paroles, leurs vertus et leurs œuvres, il serait indigne de passer sous silence celle de ce grand serviteur de Dieu et de n'en pas transmettre la mémoire à la postérité [1]. » — « Quelques-uns des disciples du bienheureux sont encore vivants. Ce que je rapporte de lui est attesté par leur témoignage, et je n'ai rien avancé qui ne soit établi sur les preuves les plus authentiques [2]. » Ce fut, nous l'avons dit précédemment, dans les dernières années de sa vie, vers 1170, qu'Étienne de Fougères rédigea en latin les actes du bienheureux Vital [3]. Ils faisaient en quelque sorte partie de ses archives de famille, puisque l'abbaye de Savigny avait été élevée sur un territoire généreusement donné par son aïeul Raoul II, comte de Fougères. Le vénérable hagiographe aurait donc pu, aux jours de son enfance voir l'illustre serviteur de Dieu dont il retraçait l'histoire et dont la mort avait eu lieu en 1122. Ceci n'est pourtant qu'une conjecture émise par l'auteur de l' « Histoire » manuscrite « de Savigny. » Rien dans le texte d'Étienne de Fougères ne rappelle cette coïncidence. Du reste, la modestie du pieux évêque est telle qu'il ne se permet pas même, en racontant les circonstances de la donation de Savigny, d'insinuer qu'il est lui-même le petit-fils du donateur. Cette complète abnégation de sa propre personnalité relève d'autant plus son caractère, et ajoute encore à la confiance que mériterait à elle seule sa parole épiscopale.

39. « Dans la province de Bayeux, dit-il, en une bourgade nommée *Tirgerii-Villa* (aujourd'hui Tierceville) [4], vivaient (vers

Naissance et premières années de Vital.

[1] Stephan. de Fulgeriis, *Vita B. Vitalis primi abbatis Savigniensis, Prolog.*, lib. I.

[2] *Ibid.*, lib. II, *Prolog.*

[3] Cf. nº 25 de ce présent chapitre.

[4] Tierceville (Calvados) sur les bords de la Seule, à 9 kilom. E. de Bayeux,

l'an 1050)[1] deux époux craignant Dieu, Reigfred (Reinfroy) et Roharde. Ils s'appliquaient avec zèle au service du Seigneur, pratiquant en grande dévotion ses commandements, dociles aux instructions de sa loi sainte. Leur charité pour les pauvres et les pèlerins était vigilante et tendre, leurs mains toujours ouvertes pour l'aumône. Parmi leurs œuvres habituelles de miséricorde, il faut mettre en première ligne l'hospitalité qu'ils exerçaient sans relâche, recueillant la nuit sous leur toit les malheureux sans asile. Ce fut sans doute la vertu qui leur attira de préférence les bénédictions du ciel, puisque l'apôtre nous apprend que l' « hospitalité est plus d'une fois récompensée par la visite des anges[2]. » Passant ainsi leur vie dans la justice, la piété et le labeur chrétien, Dieu leur envoya une grande joie; il leur donna un fils dont la naissance combla tous leurs vœux. Au sortir des fonts du saint baptême, l'enfant reçut le nom de Vital, nom prophétique dont il devait plus tard réaliser toute la signification, soit en se sanctifiant lui-même, soit en ouvrant à tant d'âmes les sources vives de la grâce et du repentir. Ses pieux parents lui firent de bonne heure commencer le cours des études libérales. L'enfant était doué de la plus vive intelligence et d'une pénétration qui annonçait pour l'avenir un esprit supérieur. Mais il n'avait rien de la pétulance ordinaire à cet âge. Son maintien, sans être cependant ni affecté ni prétentieux, avait comme une sorte de gravité prématurée qui le fit surnommer par ses condisciples « le petit abbé, » *parvum abbatem*. Ils lui témoignaient à leur manière une véritable déférence, ce qui ne les empêchait pas de

est maintenant un hameau de 327 habitants, dépendant de la commune de Ryes.

[1] La date de la naissance du bienheureux Vital n'a point été enregistrée par l'hagiographe. Mais l'auteur de l'histoire manuscrite de Savigny dit avec raison : « On ne sait ni le jour ni l'année où il vint au monde; on sait seulement qu'étant dès l'année 1080 chapelain du comte de Mortain, il devait être prêtre, et ainsi il peut bien être né, comme on l'a déjà remarqué, vers le milieu de l'onzième siècle. » (*Hist. de la congrég. de Savigny*, l. I, chap. II.)

[2] Hebr., XIII, 2.

l'aimer sincèrement, car déjà il exerçait autour de lui un charme irrésistible[1]. » L'hagiographe n'indique pas le lieu où fut élevé le bienheureux Vital. Mais il est clair, d'après le surnom dont ses condisciples le décoraient, que ce fut dans une abbaye. Nous sommes de plus autorisé à croire que cette abbaye, soit qu'elle fût située dans l'intérieur même de la ville de Bayeux, soit dans la campagne voisine, était assez proche de la mer. Cela résulte du trait suivant : « Un jour, durant les grandes chaleurs de l'été, reprend Étienne de Fougères, les scolastiques, condisciples de Vital, allèrent se baigner et emmenèrent l'enfant avec eux. Quand ils furent entrés dans l'eau, un énorme poisson, soulevant la tête au-dessus des vagues, s'élança d'un bond sur les baigneurs, qui s'enfuirent éperdus et regagnèrent la rive. Mais Vital n'avait pu se sauver à temps; le monstre s'était jeté sur lui et l'enfant luttait contre son atteinte, se débattant dans les flots. Témoins de ce spectacle, les jeunes scolastiques, dans leur douleur impuissante, poussaient des cris de désolation : O Dieu! sainte vierge Marie! disaient-ils, sauvez-le! — Tout le rivage retentissait de leurs clameurs désespérées. Quelle ne fut pas leur joie, quand ils virent soudain l'enfant, toujours attaché au monstrueux poisson, rejeté sain et sauf avec lui sur le rivage. Vital n'avait aucune blessure et son redoutable ennemi ne tarda point à expirer à ses pieds. Le futur pêcheur d'hommes préludait ainsi aux luttes qu'il devait affronter dans l'avenir, pour arracher des multitudes d'âmes à l'océan du monde pervers[2]. »

Odo évêque de Bayeux. Son administration épiscopale. Ses relations avec la ville de Liége.

40. Le siége épiscopal de Bayeux était occupé, depuis l'an 1049, par le fameux Odo (Eudes I), frère utérin de Guillaume le Conquérant, prélat ambitieux que la fortune de son puissant frère aveuglait au point de se croire né lui-même pour toutes les grandeurs de ce monde. Nous avons précédemment raconté ses folles entreprises pour s'élever au souverain pontificat, sa révolte contre le Conquérant, son arrestation à l'île de Wight, sa captivité dans

[1] Stephan. de Fulger., *Vita B. Vitalis,* l. I, cap. I et II.

[2] *Vita B. Vitalis,* l. I, cap. III.

la forteresse de Rouen, sa mise en liberté obtenue au lit de mort du monarque[1], son retour en Angleterre, sa conspiration contre le nouveau roi Guillaume le Roux, son départ pour la croisade et sa mort en 1097[2]. Voici le portrait qu'Ordéric Vital nous a tracé de cet aventureux évêque : « A peine au sortir de l'enfance, la faveur de son frère le fit promouvoir au siége de Bayeux, qu'il conserva près de cinquante ans. C'était ce qu'on nomme dans le siècle un chevalier accompli. Il avait le don de la parole, il aimait le faste et la magnificence. Dans sa jeunesse ses mœurs étaient fort peu ecclésiastiques, et nous voyons encore aujourd'hui, ajoute Ordéric, le comte Jean, son fils, tenir un poste éminent à la cour du roi Henri. Malgré ces écarts qu'il faut attribuer à la légèreté de l'âge, il honorait les religieux, il savait défendre les intérêts de son clergé par la parole et par l'épée, il aimait à décorer et à enrichir la maison de Dieu. Nous en avons la preuve dans les nombreux travaux qu'il fit exécuter en diverses églises et dans les somptueux ornements dont il les pourvut. On lui doit la construction entière de Notre-Dame de Bayeux, la restauration de l'église de Saint-Vigor, à laquelle il adjoignit un monastère dont il confia la direction au pieux et savant Robert de Tumbalène[3], auteur d'un

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 3-12.

[2] *Ibid.*, p. 85. Sur la foi d'auteurs modernes insuffisamment renseignés, nous avons dit (p. 86) que l'évêque Odo de Bayeux, parti pour la croisade, avait trouvé la mort en 1097, sous les murs d'Antioche. C'est une erreur que nous nous empressons de relever et de réparer. Voici en quels termes Ordéric Vital termine la notice qu'il consacrait à la mémoire de ce fameux personnage : « Le pontife Odo, malgré les préoccupations séculières qui absorbaient sa vie, entremêla beaucoup de bonnes œuvres à ces actes illicites, distribuant généreusement aux églises et aux pauvres des richesses acquises par des voies criminelles. Enfin, l'an de l'incarnation du Seigneur 1096, lorsque par la volonté du Dieu tout-puissant fut organisée la grande croisade, il prit avec son neveu Robert Courte-Heuse la route de Jérusalem. Mais il mourut en chemin, dans la cité de Palerme, où l'évêque d'Évreux Gislebert (Gilbert II, le même qui avait assisté Guillaume le Conquérant à son lit de mort) recueillit son dernier soupir (février 1097). Le comte Roger de Sicile fit à Odo de magnifiques funérailles et lui éleva un superbe monument dans la basilique de Sainte-Marie de Palerme. » Orderic Vital., *Hist. eccles.*, l. VIII, cap. II ; *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 560.

[3] Robert de Tumbalène est ainsi appelé du nom primitif (*Tumbalena*), qu'on

« Commentaire » fort estimé sur le « Cantique des cantiques. » En partant pour la croisade, il fit don de ce monastère à Jarento, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, et depuis cette époque la *cella* de Saint-Vigor est restée sous la dépendance des abbés de Saint-Bénigne. On voit que l'évêque Odo portait une véritable affection aux ordres monastiques. Il aimait aussi les lettres et favorisait les études. Chaque année il faisait un choix parmi les jeunes clercs les plus studieux et les plus intelligents, pour les envoyer perfectionner leur instruction soit à Liége, soit en d'autres villes où professaient les maîtres les plus fameux. Il subvenait largement aux frais de leur déplacement et de leur entretien, aussi longtemps que se prolongeait leur séjour dans les pays étrangers, n'épargnant rien pour qu'à leur retour ils fussent des modèles parfaits de littérature et de science. Parmi les sujets qui durent à ses libéralités leur avancement et les honneurs dont ils furent revêtus, je citerai seulement Thomas archevêque d'York, son frère Samson évêque de Worcester, Guillaume de Ros abbé de Fécamp, Turstin de Glastonbury. Il y en eut grand nombre d'autres, qui de nos jours ont brillé du plus vif éclat dans l'Église de Dieu, nourrissant les peuples de l'aliment de la doctrine sainte, les illuminant par l'éclat de leurs vertus [1]. »

Vital achève ses études à Liége.

41. Ces détails rétrospectifs, empruntés à Ordéric, éclairent un point de l'histoire du B. Vital, touché trop laconiquement par Étienne de Fougères. « Parvenu à l'adolescence, dit l'hagiographe, Vital toujours plus enflammé d'ardeur pour la science, quitta sa patrie et se rendit dans les régions étrangères, afin de suivre les leçons des maîtres les plus renommés. Tout entier à l'étude, il écoutait avidement les paroles de la sagesse et les gravait profondément dans le trésor de sa mémoire, dépositaire fidèle qui ne

donnait encore parfois à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, où il était moine, lorsqu'il fut mandé par Odo pour prendre la direction du nouveau monastère de Saint-Vigor, à Bayeux. Nous avons encore son « Commentaire sur le Cantique des cantiques, » ouvrage tellement goûté au moyen âge, que dans plusieurs manuscrits on le trouve attribué à saint Grégoire le Grand. (*Patr. lat.*, t. CL, col. 1362, et t. LXXIX, col. 471.)

[1] Ordéric. Vital., *loc. cit.*

laissait rien échapper. Quand il eut acquis de la sorte une parfaite connaissance de la loi divine (théologie) et des lois humaines (jurisprudence civile et canonique), il revint dans sa patrie, où son retour combla de joie ses pieux parents. Il ouvrit dès lors des cours publics auxquels les disciples affluèrent de toutes parts. Son éloquence rappelait la grâce et la majesté du langage cicéronien, avec l'indépendance et la vigueur d'un apôtre. Aucune considération humaine, ni la terreur des grands, ni leurs menaces ne pouvaient enchaîner la vérité sur ses lèvres. Sa voix s'élevait dans une noble liberté pour flétrir l'iniquité des pervers et opposer à leurs excès la barrière de la loi. La sainteté dont il avait donné des marques dès l'âge le plus tendre s'était accrue en lui depuis qu'il avait été élevé au sacerdoce : elle ajoutait encore à l'autorité de sa parole. La réputation du pieux et docte écolâtre franchit bientôt les limites de la Normandie et de la Bretagne; elle se répandit à Angers et dans les diverses cités savantes des Gaules; elle traversa les mers et rendit son nom célèbre jusque chez les Anglais[1]. » La science dont il devenait ainsi un nouveau foyer, Vital l'avait, selon toute vraisemblance, puisée à Liége, où l'évêque Odo envoyait chaque année à ses frais les clercs les plus distingués de son diocèse. Les écoles de Liége étaient alors florissantes. En les choisissant de préférence à celles d'Angers ou de Paris, Odo obéissait à des considérations à la fois politiques et personnelles. La guerre était presque permanente entre le roi de France et Guillaume le Conquérant; ce qui ne permettait guère de relations suivies entre les deux pays rivaux. D'autre part, Liége relevait de la domination du pseudo-empereur d'Allemagne Henri IV; elle resta jusqu'au bout fidèle à sa cause. Or, l'évêque de Bayeux comptait sur l'appui de Henri IV pour la réalisation des rêves ambitieux qui lui faisaient entrevoir dans l'avenir l'honneur de la papauté. On conçoit donc qu'il eût intérêt à diriger sur cette ville les jeunes écoliers de son diocèse. Ce serait ainsi, selon la conjecture très-plausible de l' « Histoire manuscrite

[1] *Vita B. Vitalis,* l. I, cap. IV et V.

de Savigny [1], » que le bienheureux Vital aurait étudié la théologie et le droit canonique en un centre littéraire où les docteurs officiels, dans leur hostilité contre le saint-siége, préféraient le despotisme du césar persécuteur à l'autorité infaillible du successeur de saint Pierre, du grand pape qui se nommait Grégoire VII. Cependant loin d'embrasser le césarisme de l'école de Liége, Vital devait au contraire se montrer le courageux défenseur de la chaire apostolique. Nous le verrons bientôt associer ses efforts à ceux d'Anselme de Cantorbéry pour faire triompher en Angleterre la doctrine et les droits du saint-siége. Ainsi, il lui serait arrivé, comme à Godefroi de Bouillon, de passer le temps de son adolescence parmi les ennemis de la Rome pontificale, et d'en être tout le reste de sa vie l'intrépide auxiliaire. Ces exemples se sont renouvelés plus d'une fois aux diverses périodes de l'histoire. Dans notre France actuelle, la génération cléricale, attachée maintenant du fond des entrailles à la sainte église Romaine, fut presque toute élevée par des maîtres gallicans. C'est que l'erreur, si accréditée qu'elle puisse être, finit par tomber devant un examen sérieux et impartial. Les intérêts temporels dont elle se fait un appui changent ou se déplacent : ils n'ont d'ailleurs aucune prise sur les âmes vraiment élevées, qui cherchent non point des avantages terrestres, mais Dieu seul. A l'époque où le schisme de Henri IV ravageait l'Allemagne, pas plus qu'à celle de notre moderne gallicanisme, aucun de ceux qui prirent parti contre la chaire indéfectible de Pierre n'eut l'honneur d'avoir son nom inscrit au catalogue des saints.

Vital chapelain du comte Robert de Mortain.

42. La ligne de conduite suivie par le bienheureux Vital ne paraît pas l'avoir fait déchoir des bonnes grâces de l'évêque de Bayeux. Ce dernier avait un frère, né comme lui d'un légitime mariage contracté par Harlette de Falaise, après la mort du duc Richard le Magnifique, père de Guillaume le Bâtard. Devenu roi d'Angleterre, Guillaume avait amplement pourvu d'honneurs et de richesses les membres de sa famille utérine. Le puiné, c'était Odo, eut pour sa part l'évêché de Bayeux et plus

[1] *Hist. de la Congrég. de Savigny*, l. I, chap. v.

tard le comté de Chester; l'aîné, nommé Robert, fut créé comte de Mortain au diocèse d'Avranches, et richement apanagé après la conquête sur les territoires enlevés aux Anglo-Saxons. Robert de Mortain épousa Mathilde de Montgommery, opulente héritière, qui apporta à son époux de nouveaux domaines avec un singulier accroissement de puissance et de richesses. Après le duc Courte-Heuse son neveu, nul ne pouvait en Normandie rivaliser avec lui de crédit et d'influence. « Or, reprend l'hagiographe, la science, la vertu, l'éloquence de Vital jetaient un tel éclat, que le comte de Mortain voulut s'attacher un si grand homme. Il le fit son chapelain et lui donna un des canonicats de Saint-Évroul, où il venait de fonder un collége de douze chanoines (1080). Sur ce nouveau théâtre, Vital resta fidèle au précepte évangélique : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu [1]. » Durant les quelques années qu'il passa près de Robert de Mortain, il sut conserver la faveur de ce prince, sans jamais transiger avec la loi divine et les intérêts sacrés de la vérité et de la justice. Le comte, la comtesse, leur famille, leurs barons, leurs vassaux, professaient pour l'homme de Dieu une vénération filiale; ils respectaient ses paroles comme autant d'oracles; tous se faisaient gloire d'être les disciples d'un tel maître [2]. »

Mathilde de Mongommery. Violences et réparation du comte. Vital renonce au monde.

43. « Voici, continue Étienne de Fougères, un trait que le bienheureux raconta plus tard à l'un des moines de Savigny. Un jour, il trouva la comtesse dans une désolation impossible à décrire. Elle fondait en larmes, les sanglots étouffaient sa voix, son désespoir se traduisait par des cris lamentables. Vital lui demanda le sujet de sa douleur, et obtint l'aveu d'un secret terrible. Le comte de Mortain oubliait le respect dû à une épouse fidèle : il s'emportait au point de la frapper, et ne mettait point de bornes à ses outrages. L'homme de Dieu, ému de cette triste situation, répondit à la confidence de l'infortunée Mathilde en déclarant que, si le comte son époux ne changeait de conduite, il se consi-

[1] Matth., XXII, 21.
[2] *Vita B. Vitalis,* l. I, cap. V.

dérerait lui-même comme délié de tous ses engagements et abandonnerait pour jamais une demeure maudite. En effet quelques jours après, sans en prévenir le comte, il quitta Mortain. Robert, suivi d'une escorte de chevaliers, s'élança à la poursuite du fugitif. L'ayant rejoint, il eut avec lui un entretien particulier qui dura longtemps. Puis on les vit revenir l'un et l'autre, sans admettre personne à leur conversation. De retour au château de Mortain, ils s'enfermèrent tous deux dans la chapelle. Là, le comte se jeta aux genoux du serviteur de Dieu, implorant sa miséricorde et le suppliant de lui infliger comme pénitence une flagellation aussi rude qu'il le jugerait à propos. Il se dépouilla de son manteau et offrit ses épaules nues aux verges qu'il remit entre les mains de Vital. Le saint en usa avec rigueur et ne ménagea point les coups [1]. » On se souvient que, pour un crime de simonie, le marquis de Toscane Boniface, père de la grande comtesse Mathilde, avait jadis voulu se soumettre à une expiation analogue. Heureux siècle, où les coupables, si puissants qu'ils fussent, se punissaient eux-mêmes de leurs propres excès! « Vital demeura encore quelque temps à Mortain après cet événement, reprend Étienne de Fougères. Ses leçons lui attiraient chaque jour de nouveaux disciples, venus des contrées les plus lointaines; son influence dans les affaires publiques continuait d'être décisive; les honneurs, les richesses lui étaient prodigués. Mais plus les prospérités terrestres se multipliaient, plus il en sentait le néant. Épris d'un saint amour pour la pauvreté évangélique, il méditait sans cesse la parole du Seigneur aux apôtres : « Celui d'entre vous qui ne renonce point à tout ce qu'il possède ne saurait être mon disciple [2]. » Enfin, comme on l'a dit du grand patriarche Benoît, « il prit la résolution de quitter dans sa fleur un monde toujours aride [3]. » Il se démit de ses charges et dignités, vendit tous ses biens, en distribua le prix aux pauvres; et pauvre lui-même,

[1] *Vita B. Vital.*, l. I, cap. VI et VII.

[2] Luc., XIV, 33.

[3] *Aridum mundum cum flore despexit.* (Gregor. Magn., *Dialog.*, l. II; *Vit. S. Benedict.*, *Prolegomen.*; *Patr. lat.*, t. LXVI, col, 126.)

il embrassa la vie érémitique. Jusqu'ici, ajoute l'hagiographe, nous avons suivi ce juste marchant encore sur la terre; maintenant il va élever son vol comme l'aigle et planer dans les hauteurs des cieux[1]. »

Vital ermite à Mortain.

44. D'après la chronologie sérieusement étudiée par l'auteur de l'Histoire manuscrite de Savigny et appuyée sur les chartes qu'il avait entre les mains, ce fut en 1093 que Vital accomplit son héroïque résolution. Le comte de Mortain demanda au serviteur de Dieu, comme une dernière grâce, de fixer le lieu de sa retraite dans une solitude assez rapprochée, pour qu'il fût encore possible à une famille où il était vénéré et chéri, de profiter de son voisinage. Le bienheureux y consentit. Au milieu des roches escarpées qui entouraient le château de Mortain, se trouve une cascade naturelle dont la chute pittoresque rappelle les plus beaux paysages de la Suisse. Ce fut une Thébaïde toute prête pour le nouveau solitaire. Il s'y établit dans une cabane d'ermite, croyant y vivre inconnu, ou du moins n'avoir pour visiteurs que les nobles hôtes dont il avait si longtemps habité la demeure princière. Mais bientôt la foule accourut à son ermitage, non pas seulement pour recueillir les paroles d'édification qui tombaient des lèvres de l'homme de Dieu, mais pour solliciter la faveur de vivre sous sa direction et de partager sa vie pénitente. « Les noms de ces premiers disciples n'ont pas tous été conservés, disent les cartulaires de Savigny. On sait seulement qu'ils furent très-nombreux. Vital ne leur donna point d'autre règle que celle du silence absolu, de la prière continuelle, du travail des mains et de la fréquentation quotidienne des sacrements. A son exemple, ils se bâtirent des cellules dans les rochers de Mortain. Plusieurs d'entre eux vivaient encore en 1112, époque de la fondation de Savigny et formèrent le premier noyau de cette fervente communauté. C'étaient Lambert de Pois, Radulf ou Raoul, le prêtre Vivien (*Vivianus*) et Roger qui, dans les chartes souscrites par lui, prend tour à tour les titres de secrétaire, d'ermite et de moine. Pour subvenir à la nour-

[1] *Vit. B. Vit.*, l. I, cap. VII; l. II, cap. XIII.

riture de ces pauvres de Jésus-Christ, qui renonçaient au monde entier sans s'inquiéter du pain de chaque jour, le comte Robert fit don au bienheureux Vital d'un territoire un peu plus fertile, où le travail assidu des ermites parvint à faire pousser quelques maigres récoltes[1]. » Telle fut l'origine du village actuel de Neufbourg[2], où les évêques de Coutances ont de nos jours fondé un petit séminaire. Ainsi l'homme de Dieu qui avait voulu s'ensevelir dans une solitude absolue se retrouvait au milieu d'une foule de nouveaux disciples. L'abnégation avec laquelle, vendant tous ses biens et les distribuant aux pauvres, il s'était cru à jamais débarrassé du souci d'une administration temporelle, n'aboutissait qu'à lui imposer d'une manière inattendue le fardeau de la propriété. Il n'hésita point à rompre ces nouvelles entraves. C'était l'époque où Robert d'Arbrissel venait d'inaugurer en Anjou la vie érémitique dans la forêt de Craon (1095). Vital détermina ses propres disciples à le suivre, pour aller se placer sous la direction de ce « prince du désert. » Les rochers de Mortain furent abandonnés : la propriété de Neufbourg, avec l'agrément du comte donateur, fut rétrocédée par Vital à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen. Il y a lieu de croire que le serviteur de Dieu, en choisissant ce monastère pour lui léguer ce modeste territoire, obéissait à un sentiment de piété filiale. Son père Reinfroi et sa mère Roharde étaient allés achever pieusement leurs jours à Saint-Étienne de Caen : leurs noms y furent inscrits parmi ceux des bienfaiteurs insignes[3]. Toute la famille de Vital semblait prédestinée. Sa sœur, la bienheureuse Adeline, comme autrefois sainte Scolastique au Mont-Cassin, devait plus tard embrasser la vie religieuse à Savigny, où nous retrouverons également un de ses frères, nommé Osbert.

[1] *Hist. manuscrit. de la Congrégation de Savigny,* l. I, chap. x.

[2] A 1 kilom. N.-O. de Mortain.

[3] Rotul. Savigniac. *Titulus S. Stephani Cadomensis.* Cf. M. L. Delisle, *Rouleaux des Morts du* IXe *au* XVe *siècle,* p. 284. Voici le texte latin du titre de Saint-Étienne de Caen : *Orate pro consanguineis ejusdem Vitalis, Rainfredo patre ejus, Roharde matre ejus, Ricardo, Rainaldo, Tustino, Adelina, Avenia, Awunda, Hadvisa, Murielde, Amelina abbatissa.*

Vital disciple de Robert d'Arbrissel est associé à la prédication de la croisade.

45. L'arrivée de Vital et de ses disciples dans la forêt de Craon ne précéda que de quelques mois le concile de Clermont, la prédication de la croisade par Urbain II [1] et l'entrevue que le pontife eut à Angers (10 février 1096) avec Robert d'Arbrissel [2]. On se souvient que ce dernier reçut du pape la mission de continuer, dans les provinces de l'Ouest et du Nord de la France, l'œuvre commencée par Pierre l'Ermite pour appeler les populations à la délivrance du Saint-Sépulcre. Vital fut associé à ce ministère apostolique, et voici en quels termes Étienne de Fougères décrit le succès de ses prédications : « Le serviteur de Dieu avait au suprême degré le don de toucher les âmes et de les convertir. Ce n'était pas seulement son éloquence qui impressionnait les multitudes, mais son abnégation, son dévouement, ses vertus poussées jusqu'à un degré d'héroïsme vraiment surhumain. Un jour, traversant une forêt pour se rendre à un village où il était attendu, il s'égara dans la profondeur des bois. Ses compagnons et lui marchèrent durant trois jours au hasard, sans autre nourriture que les herbes crues ou les fruits sauvages. Enfin le quatrième jour, ils arrivèrent dans la matinée au terme de leur voyage. Le bienheureux trouva la population réunie et lui adressa immédiatement la parole. Son discours se prolongea jusqu'à midi. Ni le prédicateur, ni l'auditoire ne songeaient à l'heure avancée ; le zèle de l'un et la pieuse avidité de l'autre étaient insatiables. Mais l'un des moines qui avaient accompagné l'homme de Dieu se sentit défaillir ; à mi-voix il dit à ceux qui l'entouraient que depuis quatre jours Vital et ses compagnons étaient à jeun. En un instant cette nouvelle se répandit dans l'assemblée ; le peuple força le bienheureux à suspendre son discours et à prendre une nourriture dont il avait tant besoin [3]. » Cette nourriture, on le sait, consistait en un morceau de pain d'orge ou d'avoine, un verre d'eau, et par extraordinaire un peu de

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 262 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 297.
[3] *Vit. B. Vital.*, l. I, cap. XIV.

lait et de miel [1]. Le lait et le miel étaient comme un symbole de la Terre-Sainte qu'il s'agissait de conquérir, et que l'Écriture désigne comme une patrie « où coulent sans cesse le lait et le miel [2]. » Dans les solitudes du Jourdain, le précurseur saint Jean-Baptiste se nourrissait de miel sauvage. Après sa résurrection, le Sauveur avait daigné goûter à un rayon de miel que lui présentèrent les apôtres. Ces analogies bibliques échapperaient aujourd'hui à l'intelligence d'un peuple qu'on s'efforce de paganiser. Mais elles étaient parfaitement comprises à l'époque des croisades, et nous expliquent la prédilection des « princes du désert, » Robert d'Arbrissel, Vital de Mortain, Bernard de Tiron, Guillaume Firmat et leurs disciples, pour ces aliments symboliques.

Merveilleux succès des prédications de Vital.

46. « Le bienheureux Vital, continue l'hagiographe, était donc un dispensateur fidèle et infatigable du Verbe divin. Les frères qui l'accompagnaient dans ses missions étaient obligés de se relayer les uns les autres pour suffire à leur tâche. Lui ne se reposait jamais. Il prêchait toujours debout : ses compagnons assis à ses pieds succombaient à la fatigue et tombaient d'inanition ; lui conservait toujours la même vigueur. La faim, la soif, les chaleurs de l'été, le froid des plus rudes hivers, l'intempérie des saisons, les embûches tendues sur son chemin par la perversité des méchants, rien n'abattait son courage. Supérieur à tout ce qui est de la terre, il cherchait la gloire du Christ et se sacrifiait lui-même sans ménagement et sans relâche. Mais aussi quels fruits merveilleux produisaient ses labeurs apostoliques ! Toutes les discordes s'apaisaient à sa voix ; il faisait embrasser dans le saint baiser de la paix les ennemis les plus irréconciliables ; il procurait la nourriture et le vêtement aux pauvres, un toit aux malheureux sans abri ; il obtenait la grâce des coupables ; il convertissait et réhabilitait par de légitimes mariages les femmes de mauvaise vie ; il faisait construire des hospices pour les lépreux. L'efficacité que le Seigneur donnait à sa parole était

[1] Cf. nº 35 de ce présent chapitre, *Titulus Sancti Martini Andegavensis.*

[2] *Terram fluentem lac et mel.* (Baruch, I, 20.)

si grande que pas une entreprise, la plus difficile fût-elle, n'échoua entre ses mains. Des multitudes de disciples, hommes et femmes, s'attachaient à lui et le suivaient au désert[1]. — Les malheureuses créatures qni avaient jusque-là vécu dans la fange du vice, se transformaient sous sa direction en d'autres Magdeleines. A l'exemple du Sauveur, il les traitait avec une charité ineffable, les appelait ses filles, les arrachait à leurs habitudes criminelles par les suaves attraits de la grâce. D'autres pécheresses, des femmes qui avaient oublié leur devoir sacré d'épouses ou de mères, redevenaient sous son influence des modèles de vertu[2]. — Un jour, dans une église où il venait d'achever sa prédication, un chevalier qui avait assisté à son discours se prosterna à ses pieds en implorant son intervention toute puissante. L'homme de Dieu le prit à part et lui demanda la cause de son trouble. J'ai eu le malheur, dit le chevalier, de tuer un de mes ennemis. Les frères du mort m'ont suivi jusqu'à la porte de cette église, et ils m'attendent à la sortie pour me poignarder. — A l'instant, Vital fit prier ceux qu'on lui désignait de venir lui parler; il les reçut en particulier, pendant que le malheureux chevalier attendait à l'écart le résultat d'un entretien d'où sa vie dépendait. Entrant sur-le-champ dans le vif de la question, Vital avec la charité d'un saint et la tendresse d'un père, leur parla de la nécessité pour des chrétiens de pardonner les injures et les supplia de se réconcilier avec leur ennemi. A ces mots, l'un d'eux fit un mouvement d'indignation si violent, que Vital lui dit : Vous le haïssez donc bien! — Je le hais tellement, s'écria le forcené, que si j'avais un pied dans le paradis et l'autre en enfer, je n'hésiterais pas à lâcher le paradis afin de pouvoir, même en enfer, assouvir à mon gré ma vengeance. — L'homme de Dieu en entendant ce blasphème fut pénétré d'horreur. D'un ton sévère et avec une majesté souveraine, il dit à ce furieux : Vous êtes possédé du malin esprit. Sortez du lieu

[1] *Vita B. Vital.,* l. II, cap. XIX.
[2] *Ibid.,* l. I, cap. IX.

saint. — Le blasphémateur se retira en effet; mais il avait à peine quitté l'église que le bienheureux le fit rappeler. Il revint et Vital lui présenta une épée nue, puis s'écartant soudain, lui montra prosterné à terre, les bras étendus en croix, le chevalier objet de son implacable haine. Vous pouvez, dit-il, venger le sang de votre frère. Frappez, si vous en avez le courage. Mettez à l'épreuve la justice de Dieu. — Dans sa fureur meurtrière, le forcené saisit le glaive et s'élança sur son ennemi. Mais, soit défaillance subite, soit terreur surnaturelle, l'épée lui tomba des mains, un tremblement nerveux agita tous ses membres, son visage pâlit comme s'il fût devenu exsangue, et il tomba sans connaissance aux pieds de l'homme de Dieu. Quand il revint à lui, son orgueil et sa colère avaient fait place à la docilité la plus humble et la plus touchante; il tendit la main au chevalier, l'embrassa et renonça pour jamais à ses projets de vengeance [1]. — Un fait analogue se produisit, une autre fois, dans des circonstances plus dramatiques encore. Pendant que l'homme de Dieu prêchait dans une église, un chevalier armé de pied en cape se précipita à travers les rangs de la foule, poursuivant un de ses ennemis, qui se trouvait parmi les auditeurs. Le tumulte fut au comble; les lois canoniques interdisaient formellement d'entrer en armes dans les églises; cette défense était en général respectée par la chevalerie. Sa violation dans ce cas ne fit qu'aggraver l'effroi des assistants. La victime que cherchait le meurtrier courut embrasser les genoux du bienheureux Vital, le suppliant de prendre sa défense. Mais le chevalier dans sa fureur, franchissant tous les obstacles, vint jusque-là chercher son ennemi. D'un geste, Vital fit signe aux assistants d'arrêter et de désarmer le misérable. L'ordre fut exécuté en un clin d'œil. S'adressant alors au chevalier : Voulez-vous, lui demanda-t-il, écouter en paix la parole de Dieu que je prêche aux chrétiens ? — Non, répondit celui-ci, je ne suis pas venu pour entendre vos sermons, mais pour assouvir ma vengeance! — Le bienheureux insista, multipliant les exhortations

[1] *Vita B. Vital.*, l. I, cap. x,

pour fléchir ce cœur plus dur qu'un rocher. Il n'en obtint toujours que la même réponse. Descendant alors de l'ambon, le bienheureux se dirigea vers le maître-autel et en monta les degrés. Là, posant la main droite sur les reliques de la pierre sacrée, le visage tourné vers le peuple qui n'avait pas perdu un seul de ses mouvements, il dit : Emmenez ce meurtrier hors de l'église. Au nom du Dieu tout-puissant, de la glorieuse vierge Marie et des saints patrons de ce lieu, je vous l'ordonne. Laissez-le ensuite en liberté courir au-devant de la mort ignominieuse qui l'attend. — Quelques jours après, durant une grande chasse, le chevalier fut surpris en flagrant délit d'adultère dans un coin écarté de la forêt ; l'époux outragé le tua sur place et livra son cadavre à la meute des chiens qui le dévorèrent [1]. »

Les mœurs sociales à la fin du XIe siècle.

47. En lisant ces récits authentiques qui peignent avec une saisissante naïveté les mœurs d'une époque où la religion avait à lutter contre des passions si fougueuses et si acharnées, on comprend mieux le caractère des luttes que l'Église avait à subir ; on conçoit l'héroïsme des saints qui l'aidèrent dans son œuvre ; on s'explique l'ardent enthousiasme avec lequel des multitudes d'opprimés couraient au désert pour y trouver, dans l'union avec Dieu, la paix qui n'existait plus dans le monde. La croix de la pénitence vaillamment portée dans les antiques forêts de la Gaule, ou triomphalement arborée par Godefroi de Bouillon sur les remparts de Nicée, d'Antioche et de Jérusalem, était partout la grande libératrice du monde, en Europe comme en Asie, en Orient comme en Occident. Le signe rédempteur qui sur le Calvaire avait vaincu Satan et ruiné son empire terrestre, était alors, comme il l'est de nos jours, l'objet de toutes les persécutions infernales. Jusqu'à la consommation des siècles il en sera ainsi. Puisse-t-on remettre en lumière, pour le salut des générations actuelles, cette vérité, qui n'est pas seulement fondamentale au point de vue de la foi catholique, mais qui peut seule préserver l'humanité des horreurs de la barbarie ! Le démon s'affirme à notre époque et pose

[1] *Vita B. Vital.*, l. I, cap. XII.

sa domination sociale avec d'autant plus d'audace, qu'on montre plus de timidité à faire connaître sa puissance et à en signaler les épouvantables excès. Au moyen âge le démon, pour tous les chrétiens fidèles, était le grand ennemi. Quand le bienheureux Vital disait à un chevalier aveuglé par la soif de la vengeance : « Vous êtes possédé du malin esprit, » il formulait une vérité de la plus rigoureuse exactitude. Appliquée aux crimes monstrueux froidement accomplis de nos jours non plus seulement par des individualités perverses, mais par un socialisme impersonnel, collectif et dès lors à peu près irresponsable, la parole de Vital de Mortain aurait encore la même actualité. Dans ses prédications, le bienheureux insistait énergiquement sur ce point. « Un jour qu'une foule recueillie et nombreuse se pressait autour de lui pour entendre sa parole, il félicita ses auditeurs de leur attention soutenue. Prenez garde cependant, ajouta-t-il, et ne vous laissez point distraire par les bruits qui pourraient venir de l'extérieur. L'ennemi de tout bien redouble de rage, en voyant votre dévotion à la parole de Dieu. Il n'est sorte de piéges qu'il ne tende, d'inventions mensongères qu'il n'imagine, pour distraire vos esprits et vous détourner de la voie du salut où vous commencez d'entrer. — Vital achevait à peine cette recommandation, que des cris : Au feu ! Au feu ! retentirent au dehors, comme si tout le village eût été la proie des flammes. En un clin d'œil l'église fut abandonnée ; tous les auditeurs se précipitèrent vers le théâtre présumé de l'incendie. Mais ils trouvèrent leurs maisons parfaitement intactes ; le feu n'avait éclaté nulle part, et l'on ne sut jamais d'où étaient partis les cris sinistres qui avaient jeté ainsi l'épouvante. Ils revinrent alors à l'église où Vital les avait attendus sans même descendre de chaire. Voilà, leur dit-il, un des traits du démon. Il ne lui a pas été donné en cette circonstance de faire davantage ; il n'a pu vous nuire ni dans vos biens ni dans vos âmes [1]. »

48. Tels étaient ces grands prédicateurs de la croisade, que le bienheureux pape Urbain II s'était choisis comme auxiliaires et L'ermitage de Dompierre.

[1] *Vita B. Vital.*, l. I, cap. XIII.

qu'il avait surnommés les « semeurs du Verbe. » Pour préparer le règne de la croix dans l'antique Jérusalem, ils commençaient à l'établir dans le cœur des chrétiens d'Europe. L'histoire ne s'était préoccupée jusqu'ici que de l'armée militante des croisés ; elle avait laissé dans l'oubli l'armée priante. L'une et l'autre furent cependant solidaires. Les exploits des chevaliers chrétiens en Palestine ne se peuvent bien comprendre, si on les sépare de l'héroïsme des chevaliers de la pénitence, qui peuplaient alors d'une génération de saints les solitudes de nos forêts. Après avoir recueilli, à travers les populations subjuguées par sa parole et ses vertus, une moisson de nouveaux « Orants » et « Orantes [1], » Vital les établit au milieu de la forêt du Nid-de-Merle, dans l'ermitage de Dompierre (*Domnipetra*) sur la limite des diocèses d'Avranches et du Mans, pendant que Robert d'Arbrissel se fixait avec les siens à Fontevrauld (1101). Les actes de Bernard de Tiron, venu se mettre sous la discipline du bienheureux Vital et partager les austérités de ses ermites, nous ont appris le genre de vie qu'on menait alors dans ces Thébaïdes françaises [2]. Étienne de Fougères, écrivant la biographie de Vital longtemps après la publication de celle que le moine Gaufred le Gros avait consacrée à la mémoire de Bernard de Tiron, ne revient point sur des détails connus de tous les contemporains. Il y ajoute seulement quelques circonstances particulières. « Durant les dix-sept années écoulées, dit-il, depuis son départ de Mortain jusqu'à la fondation du monastère de Savigny (1095-1112), et notamment depuis qu'il eut fixé sa principale demeure dans la forêt de Dompierre (1101), Vital recevait fréquemment la visite des plus saints personnages de son époque. Le seigneur d'Arbrissel fondateur de Fontevrauld, le seigneur Bernard de Tiron et les autres princes du désert venaient à Dompierre, comme

[1] On se souvient que les peintures des Catacombes nous représentent les premiers chrétiens priant, les bras étendus en croix, dans l'attitude que la liturgie a consacrée pour le prêtre durant la célébration des saints mystères. De là le nom d'Orants et Orantes donné à ces fidèles de la primitive Église.

[2] Cf. No 4 de ce présent chapitre.

jadis les pères de Nitrie tenir des conférences, *collationes*, où l'on perfectionnait les constitutions érémitiques, et où l'on traitait les questions qui intéressaient alors la situation générale de l'Église. L'éminente sainteté dont le bienheureux Vital donnait l'exemple, son profond mépris pour les vanités du siècle, son amour ardent pour la pauvreté évangélique, ses rigueurs pour lui-même et sa mansuétude pour les autres, les largesses qu'il prodiguait aux pauvres, ses jeûnes, ses oraisons, ses veilles sont relatés dans des récits connus de tous. Selon l'expression de l'Écriture, « saint lui-même, les saints venaient à lui : *Cum sancto sanctus eris* [1]. »

Vital et saint Anselme de Cantorbéry au concile de Westminster en 1102.

49. Saint Anselme de Cantorbéry, lors de son retour en Angleterre après la mort de Guillaume le Roux, pria le bienheureux Vital de venir en ce pays lui prêter le concours de son éloquente parole, et l'aider dans la difficile mission d'arracher la Grande-Bretagne aux désordres de la simonie et d'y rétablir la discipline ecclésiastique. Le solitaire se rendit à cette invitation; il assista au concile national de Londres, tenu en 1102 dans l'abbaye de Westminster par l'illustre archevêque, en présence du roi Henri I, de tous les barons et de tous les évêques anglais [2]. « Au milieu de cette imposante assemblée, dit Étienne de Fougères, la voix du bienheureux Vital se fit entendre comme un tonnerre apostolique, s'élevant avec une souveraine indépendance contre les excès des grands, les scandales de la clérogamie, les désordres de tout genre. Cette liberté de langage souleva contre lui des haines homicides. Un complot fut tramé dans le but de l'égorger en plein concile. L'homme de Dieu en fut informé. On le priait de se soustraire par la fuite à la rage de ses ennemis, mais confiant dans la protection du Seigneur, il repoussa ces timides avis. Dès le lendemain, affrontant toutes les colères et bravant tous les poignards, il reparut à l'ambon. A peine eut-il prononcé quelques paroles, qu'il fut interrompu par un personnage du

[1] *Psalm.*, XVII, 26. — *Vita B. Vitalis*, l. II, cap. XIII.
[2] Cf. chap. III, nº 49 de ce présent chapitre.

parti des simoniaques, lequel bondissant de son siége lui cria. tout en fureur : Vous en avez menti ! — Impassible à cette brutale injure, Vital continua son discours. Une seconde fois, l'insulteur renouvela l'interruption, sans que le bienheureux perdît rien de son calme et de son angélique sérénité. Il reprit la parole avec la même énergie, mais à mesure qu'il exposait devant ses auditeurs la véritable doctrine de l'Église, on lisait sur les traits de son farouche ennemi une émotion qui alla bientôt jusqu'aux larmes. Se levant alors une troisième fois, non plus pour interrompre, mais pour applaudir : Vous êtes vraiment un homme de Dieu ! s'écria-t-il. Nul ne saurait parler comme vous le faites, s'il n'obéissait aux inspirations de l'Esprit-Saint. — Puis confessant son crime, il implora publiquement, avec tous ses complices, le pardon du bienheureux [1]. »

Second voyage de Vital en Angleterre pour le concile tenu à Londres en 1108 par S. Anselme.

50. On sait que, quelques mois après le concile de Londres, saint Anselme de Cantorbéry fut de nouveau banni d'Angleterre [2]. Le bienheureux Vital se trouva ainsi dans l'impossibilité d'y prolonger lui-même son séjour. Il n'y revint que six ans plus tard, lorsque saint Anselme, rappelé définitivement par le roi Henri I, put, en 1108, réunir à Londres un concile dont nous aurons à faire connaître les actes. Dans l'intervalle, le saint ermite était revenu à Dompierre, et n'en sortit, à la sollicitation de Guillaume de Mortain, fils et successeur de Robert, que pour offrir inutilement sa médiation pacificatrice entre Henri d'Angleterre et son frère Courte-Heuse. La bataille sanglante de Tinchebrai termina la querelle en faveur de Henri Beau-Clerc, qui, abusant de sa victoire, renferma dans une prison perpétuelle le malheureux héros dont la bravoure s'était immortalisée sous les murs d'Antioche, de Jérusalem et d'Ascalon. L'auteur de l'Histoire manuscrite de Savigny a parfaitement élucidé, au point de vue chronologique, les diverses périodes de la biographie du bienheureux Vital [3], présentées confusément et sans aucun souci

[1] *Vita B. Vital.*, l. II, cap. IV.
[2] Cf. chap. III, nº 53.
[3] *Histoire de la Congrég. de Savigny*, cap. XXI-XXIII.

des dates par Etienne de Fougères. L'hagiographe se préoccupait d'autant moins de cette question, qu'à l'époque où il écrivait elle n'offrait aucune difficulté à ses lecteurs. Il en est de même pour la plupart des actes des saints. L'érudition des Bollandistes n'est si justement célèbre que parce qu'ils en ont rétabli avec une exactitude irréprochable le cadre synchronique et chronologique. C'est donc au second voyage du bienheureux en Angleterre, et à l'époque du nouveau concile tenu en 1108, que se rapportent les traits suivants, racontés par Étienne de Fougères. « Une émeute ayant éclaté à Londres, dit-il, l'un des seigneurs les plus riches et les plus puissants reçut un coup de sabre qui lui trancha la main droite au poignet. Vital intervint pour rétablir la concorde entre les deux partis. Mais le blessé ne voulut consentir à aucun accommodement. En vain l'homme de Dieu le supplia, au nom de Jésus-Christ, d'ouvrir son cœur aux sentiments de la charité et de terminer par un généreux pardon cette lutte fratricide. L'offensé, sourd à toutes les prières, arma ses vassaux et à leur tête se préparait à un horrible massacre. Vital se présenta encore devant lui, comme un ange de paix : il en fut ignominieusement repoussé. Mais en ce moment, d'atroces douleurs s'emparèrent de l'inflexible chevalier. Il se tordit dans des convulsions épouvantables; ses lèvres se couvrirent d'une écume infecte, il tomba de cheval, mordant la poussière et s'agitant comme un démoniaque. Subitement guéri par l'intercession de Vital, il reprit ses sens et la paix fut conclue sous les auspices de l'homme de Dieu. Je ne dis rien que toute l'Angleterre ne sache, ajoute l'hagiographe, et j'ai entendu raconter l'événement par des témoins oculaires[1]. » — « Il se produisit peu de temps après, continue le vénérable historien, un fait non moins surprenant. Vital ne savait pas l'anglais; il se servait dans ses prédications populaires de la langue romane[2], comprise seulement par les auditeurs d'origine normande,

[1] *Vit. B. Vital.*, l. I, cap. XI.
[2] Le français vulgaire du XIIe siècle.

établis sur le sol britannique depuis la conquête de Guillaume le Bâtard. Un jour que, suivant sa coutume, le bienheureux prêchait dans une église, les auditeurs se trouvèrent tous être des anglo-saxons, auxquels l'idiome du prédicateur était complétement étranger. Il arriva cependant, par une faveur spéciale de la Providence, que tous comprirent parfaitement son discours et n'en perdirent pas une parole. L'étonnement fut grand parmi ceux qui, sachant cette particularité, voulurent, après la prédication du saint homme, entamer une conversation en langue romane avec ses auditeurs. Ceux-ci n'en comprenaient plus un seul mot. L'Esprit-Saint qui leur en avait donné l'intelligence pour profiter des exhortations du bienheureux, la leur avait retirée sans qu'ils eussent eux-mêmes conscience de ce double phénomène [1]. » L'homme de Dieu se vit dès lors entouré de la vénération publique en Angleterre [2]. « Un autre jour, comme il se rendait dans une église pour y prêcher, il rencontra une escorte militaire conduisant au supplice deux criminels condamnés à la potence. Les malheureux implorèrent sa miséricorde et jurèrent, s'il obtenait leur grâce, d'embrasser sous sa direction la vie érémitique. Vital se laissa toucher : il intercéda en leur faveur près du roi Henri I. Les coupables lui furent remis, et de ces deux échappés du gibet il fit, avec la grâce de Dieu, de sincères pénitents [2]. »

Résurrection d'un mort.

51. Ces convertis de la dernière heure vinrent en France avec le saint homme et vécurent pieusement sous sa direction dans

[1] *Vit. B. Vital.*, l. II, cap. XI.

[2] *Ibid.*, l. II, cap. V. Le roi Henri I donna des marques publiques de sa vénération pour le bienheureux Vital. On conserva jusqu'à la Révolution, dans le trésor des chartes de l'abbaye de Savigny, l'original d'un sauf-conduit accordé vers cette époque au pieux ermite par ce prince. En voici la teneur : *Henricus Rex Anglorum omnibus vice-comitibus et ministris totius Angliæ et Normanniæ et portuum maris, salutem. — Præcipio quod tota pecunia et res et victus et corredium* (bagages) *Vitalis Savigneii heremitæ et sociorum suorum sint quietæ* (quittes) *et in pace de omni theloneo et consuetudine et passagio, unde homines sui affidare potuerint quod suæ sint. Et prohibeo ne quis eam disturbet, super X libras forisfacturæ* (sous peine d'une amende de 10 livres à titre forfaiture). *Testibus Rann. cancellario et Nigello de Albini, apud Varetvillam.* (*Hist. de la Congrég. de Savigny,* Preuves, p. 23.)

l'ermitage de Dompierre. Les conquêtes de l'apôtre allaient chaque jour se multipliant, avec des circonstances où le miracle s'affirmait d'une manière éclatante. « Durant le cours de ses prédications en Normandie, reprend Étienne de Fougères, on eut recours au bienheureux Vital pour rétablir la paix entre deux familles nobles, dont la haine avait jusque-là résisté à toutes les tentatives de réconciliation. Les deux partis acceptèrent son arbitrage ; l'un se montra déterminé à faire la paix ; mais l'autre s'y refusa obstinément. Les chevaliers qui composaient ce dernier groupe restèrent insensibles à toutes les prières. La foule les vit s'éloigner en fureur, au galop de leur monture. Soudain l'un d'eux, plus acharné que les autres, précipitant sa course désordonnée, fit un faux mouvement, tomba de cheval et dans la chute se brisa le crâne. On voulut le relever, mais il ne donnait plus signe de vie. Aux cris poussés par ses compagnons, l'homme de Dieu accourut, suivi de toute la population. Le cadavre gisait à terre, baigné dans une mare de sang. Vital fit agenouiller le peuple : Prions tous, dit-il, afin que Dieu daigne, pour la gloire de son nom et pour l'utilité des âmes, faire éclater sa toute-puissance. — Il récita ensuite à haute voix une prière que tous les assistants répétèrent avec lui, dans une émotion facile à comprendre. Puis s'adressant au mort : Au nom de Jésus-Christ fils du Dieu vivant, dit-il, levez-vous, je vous l'ordonne. — Le chevalier, comme s'il se fût éveillé d'un profond sommeil, ouvrit lentement les yeux, étendit les pieds et les mains et se leva. Sauf le sang dont son visage et ses vêtements étaient inondés, il n'avait plus aucune trace de blessures. — Racontez à ce peuple ce qui vous est arrivé, lui commanda encore Vital. — Et le mort ressuscité s'exprima ainsi : J'ai comparu au tribunal du souverain juge ; j'ai entendu prononcer la sentence qui me condamnait pour mes crimes au supplice de l'enfer. Mais par votre prière et en considération de vos mérites, le Seigneur m'a rendu la vie. Cette vie, ajouta-t-il, je jure de la consacrer à la pénitence, tant qu'il plaira à Dieu de me laisser sur cette terre. Je renonce à l'exercice des armes, je demande pardon à tous ceux que j'ai

offensés et je pardonne du fond du cœur à tous mes ennemis. — A l'instant, il se mit sous la direction de Vital, qui le fit recevoir dans une abbaye où ce pénitent survécut longtemps à sa propre mort, dans l'exercice des plus rudes austérités, et finit saintement ses jours. » En terminant ce récit, Etienne de Fougères prévient le scrupule qui pourrait naître dans l'esprit du lecteur. « Qu'on ne croie pas, dit il, qu'il y ait là un seul mot qui ne soit authentique. Nous n'inventons, ni n'exagérons rien. Ce miracle tranche tellement sur tous les autres, que s'il n'était environné des preuves les plus positives, attesté par les plus graves témoignages, confirmé par toutes les traditions locales, je ne l'eusse point inséré dans mon récit [1]. »

Savigny et les seigneurs de Fougères.

52. A nos yeux, la confirmation la plus indéniable des miracles opérés par le bienheureux thaumaturge se trouve dans le succès de ses prédications, dans le nombre prodigieux des convertis que sa parole arrachait à la vie du siècle, riches et pauvres, chevaliers et plébéiens, hommes et femmes de tout rang et de tout âge, pour les entraîner à sa suite au désert. « Il passa ainsi dix-sept ans, reprend l'hagiographe, au milieu de cette multitude de disciples, habitant comme eux une cabane de branchages, souffrant la faim, la soif, les froids horribles de l'hiver, les chaleurs brûlantes de l'été, n'ayant d'autre ressource pour vivre que le travail des mains, les racines crues, les fruits sauvages des arbres de la forêt. A cette époque (1112), on le supplia de bâtir un monastère qui réunirait sous un abri stable ce troupeau dont il était le père spirituel, et dont il assurerait ainsi la perpétuité pour l'avenir. L'homme de Dieu y consentit [2]. » Dans une forêt écartée appartenant au comte Raoul de Fougères, sur les confins de la Normandie et de la Bretagne, dans la circonscription du diocèse d'Avranches, il trouva un vallon stérile, dominé par les restes d'un château-fort depuis longtemps en ruines. Des collines incultes, entourées de tous côtés par les bois, faisaient de cette solitude un véritable lieu de pénitence. Le sol y était si aride et

[1] *Vita B. Vital.*, l. II, cap. VI.
[2] *Ibid.*, cap. XIV.

si rebelle à toute espèce de culture, qu'il ne fut entièrement défriché que dans le cours du XVII[e] siècle. Ce lieu désolé se nommait Savigny. Le choix qu'en fit le bienheureux, pour y établir sa communauté, devait lui valoir un renom immortel. Raoul I, comte de Fougères, aïeul du vénérable évêque de Rennes qui devait plus tard se faire le biographe du saint fondateur, descendait d'une famille déjà puissante en Normandie au X[e] siècle. Le premier seigneur de Fougères dont les chartes constatent l'existence s'appelait Méen. Il était neveu de l'évêque de Dol du même nom, et souscrivit en 990 une donation faite à l'abbaye du Mont Saint-Michel par Conan le Fort, duc de Bretagne. En 1024, Alfred fils de Méen I fondait une église avec un collége de douze chanoines dans son château de Fougères. Cette collégiale fut donnée en 1142 aux chanoines réguliers de Saint-Augustin par Henri de Fougères. Raoul I, petit-fils de Henri, augmenta singulièrement l'illustration et la fortune de sa famille. Il accompagna en 1066 Guillaume le Conquérant en Angleterre et pour sa part de victoire il reçut, entre autres riches domaines, la ville de Relington avec toutes ses dépendances. Dans la lutte engagée entre le roi Henri Beau-Clerc et Robert Courte-Heuse, le sire de Fougères prit parti pour le premier. Il était à la tête des Bretons qui décidèrent par leur bravoure le succès de la bataille de Tinchebrai. Le roi vainqueur récompensa magnifiquement son preux et fidèle vassal. Raoul de Fougères avait épousé la noble Avicie, fille du comte Richard de Brionne et de Rohaïs de Bolbec-Longueville. Cette alliance fut bénie de Dieu. Aux autres prospérités que donne la fortune, Raoul et Avicie joignirent celle d'élever dans les traditions héréditaires d'honneur et de vertu leurs nombreux enfants [1].

53. Le vénérable évêque de Rennes Étienne de Fougères était trop modeste pour se permettre, dans la biographie du bienheu- *Vital chez le comte Raoul I de Fougères.*

[1] *Histoire de la Congrégation de Savigny*, l. II, chap. I. « L'illustre famille de Fougères, ajoute l'auteur, s'éteignit en 1256 à la mort de Raoul III, qui ne laissa qu'une fille, Jeanne, mariée le 29 janvier 1253 à Hugues comte de la Marche et d'Angoulême. »

reux Vital un seul mot qui pût relever l'illustration de sa propre famille. Les détails généalogiques que nous venons de reproduire sont empruntés à l'histoire manuscrite de la congrégation de Savigny. « Lorsque Vital se fut déterminé, reprend l'hagiographe, pour le choix de Savigny, dont la situation isolée sur un sol infertile lui paraissait appropriée à la vie austère et pénitente de ses religieux, il vint solliciter l'autorisation de Raoul de Fougères, qui en était seigneur. La pieuse Avicie appuya près de son époux la requête de l'homme de Dieu. Le comte offrit aussitôt de donner intégralement le territoire de Savigny et la forêt adjacente. Les deux fils aînés, savoir Raoul et Méen-Frangalo, consentirent de grand cœur à la donation ; mais le troisième, nommé Henri, y mit une opposition invincible. Ni les prières, ni les promesses de sa famille ne purent le toucher, en sorte que la négociation échoua. Le bienheureux Vital, en se retirant, fixa sur le jeune homme un regard prophétique : Mon fils, lui dit-il, l'inspiration sous laquelle vous agissez ne procède pas du bon esprit. — Et il s'éloigna. Quelques heures après, Henri saisi subitement d'atroces douleurs fit supplier l'homme de Dieu de revenir. Il se jeta à ses genoux, implora sa miséricorde, l'assurant de son repentir et le priant d'oublier son impertinent refus. Vital lui donna sa bénédiction et le jeune homme fut guéri à l'instant même. Or, continue Étienne de Fougères, dans la suite Henri renonça au siècle, revêtit l'habit religieux dans ce même monastère de Savigny à la fondation duquel il avait opposé une si vive résistance [1]. » Ici nous pouvons constater, par un monument absolument authentique, l'exactitude du fait rapporté par l'hagiographe. Ce fut en 1112 que le bienheureux Vital demanda au comte Raoul I de Fougères la permission d'établir ses ermites dans la forêt de Savigny. Or, trente-huit ans après, Raoul I étant mort en 1120, et ses deux fils aînés, Raoul et Méen-Frangalo, l'ayant l'un précédé et l'autre suivi à l'intervalle de deux ans au tombeau, Henri le troisième, devenu

[1] *Vita B. Vital.*, l. I, cap. VIII.

comte de Fougères et marié à Oliva de Penthièvre, voulut renoncer au monde et se faire moine à Savigny. Mais il éprouva à son tour, de la part de son épouse, une résistance telle qu'il en tomba dangereusement malade. Enfin ayant obtenu son consentement, l'an 1150, il réunit tous ses barons et vassaux. Une charte de son fils et successeur Raoul II, autrefois conservée à Savigny, rappelle le fait en ces termes : « Déjà atteint de la maladie à laquelle il devait succomber, mon père Henri fit assembler dans la forêt de Fougères les ecclésiastiques de ses domaines, les barons, chevaliers, seigneurs, bourgeois et vassaux, et là, fondant en larmes, il m'investit de son comté, en me recommandant le soin des églises, des abbayes, des pauvres, objets de sa constante sollicitude : puis il reçut l'habit religieux des mains du vénérable Serlon, abbé de Savigny[1]. »

Fondation du monastère de Savigny.

54. La charte de fondation du monastère porte la date du mois de janvier 1112. Elle est ainsi conçue : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Amen. — Moi Raoul de Fougères voulant avec la grâce de Dieu pourvoir au salut de mon âme, de celle d'Avicie mon épouse, de mon défunt fils Guillaume, de mes autres enfants : Raoul, Méen-Frangalo, Henri et Robert, de mon père, de ma mère, de tous mes barons, du roi des Anglais et duc de Normandie Henri mon seigneur, enfin de tous les fidèles vivants ou trépassés, j'ai dressé cette constitution l'an de l'Incarnation du Sauveur 1112, indiction v^e^, épacte xxe. La mesure de la vie se précipite rapidement à son terme ; les grandeurs et les pompes du siècle ne durent guère plus que les fleurs et les roses du printemps. Empereurs et rois, ducs et puissants seigneurs voient bientôt se flétrir leurs palmes et leurs couronnes : la mort est le rendez-vous commun où tout ce qui est de la terre retourne à la terre. Il nous faut donc nous préoccuper de la vie qui ne passe point. En conséquence, j'octroie, donne et concède, d'accord avec mes fils et mon épouse Avicie, au Seigneur Dieu tout-puissant, sur mon

[1] *Histoire inédite de la Congrégation de Savigny,* l. V, chap. xv. Henri ne survécut pas plus d'un an à son entrée en religion. Sa veuve, Oliva de Penthièvre, épousa en secondes noces le comte Guillaume de Saint-Jean.

héritage temporel, toute ma forêt de Savigny, telle qu'elle est délimitée d'un côté par la rivière de Cambe qui sépare la Normandie de la province du Maine; de l'autre par celle de Cambenette qui forme la ligne de démarcation entre les bois et la terre arable. Je fais cette donation absolument gratuite, quitte et libre de toute réclamation de quelque homme mortel que ce soit, évêque, clerc ou laïque : j'en fais oblation à Dieu, « en odeur de suavité » et « comme le sacrifice du soir immolé pour le salut[1]. » Sache donc l'universalité des fils de la sainte Église catholique, nobles et chevaliers, aussi bien que les serviteurs de Dieu d'origine agreste, *tam ex equestri genere nobilibus quam ex agresti origine Dei fidem cultoribus*[2], qu'en ce lieu de Savigny dont nous lui faisons donation complète, le frère Vital va construire avec le secours divin un monastère pour son salut, pour le nôtre et pour l'utilité de tous. Nous voulons qu'on y prie pour notre roi Henri duc des Normands, pour la reine Mathilde son épouse, pour son père, sa mère et sa famille, pour notre évêque Turgise, pour le peuple chrétien répandu dans tout l'univers, afin que tous, avec la grâce de Dieu deviennent participants de la gloire et des récompenses éternelles, objet de nos ardents désirs. Puissent tous ceux qui contribueront à la construction, à l'entretien, à l'ornementation de la sainte église abbatiale, qui va s'élever ici en l'honneur et sous le vocable de l'auguste et indivisible Trinité, trouver grâce au tribunal de Jésus-Christ Notre-Seigneur, à qui soient avec le Père et le Saint-Esprit, gloire, empire et louanges dans les siècles des siècles! Amen[3]. » — L'évêque diocésain Turgise était présent à la rédaction

[1] *Sicut oblationem Deo in odorem suavitatis, et sicut sacrificium nostrum quod offerimus Deo saluti vespertinum.*

[2] On remarquera avec quelle délicatesse d'expression le moyen âge, tant calomnié, savait désigner avec honneur les deux ordres de la noblesse et des plébéiens. La foi commune égalisait tous les chrétiens, sans que cette égalité, très-réelle et très-vraie au point de vue dogmatique, troublât la hiérarchie sociale, et fût pour les uns un sujet d'envie, ni pour les autres un prétexte à l'arrogance ou au despotisme. Nos démocrates modernes pourraient avantageusement étudier ces exemples du moyen âge.

[3] Cette charte a été publiée, avec quelques coupures, au tom. XI, p. 110 de

de cette charte. Il la ratifia en ces termes : « Moi Turgise, évêque d'Avranches, le moindre et le dernier des évêques, j'adresse le salut épiscopal avec la bénédiction et l'indulgence qui y sont attachées à tous les protecteurs et bienfaiteurs de la future église de Savigny. Quiconque oserait attenter aux droits de cette abbaye, violer ses priviléges, envahir ou piller ses domaines, tomberait sous le coup de l'excommunication perpétuelle, sans pouvoir être absous qu'après pénitence sincère et complète satisfaction [1]. » — Le roi d'Angleterre, Henri I, sanctionna par sa puissance souveraine, en qualité de duc de Normandie, la donation de Raoul de Fougères [2].

Confirmation de l'institut de Savigny par le pape Pascal II.

55. L'année suivante, l'autorité du siége apostolique confirma solennellement l'œuvre du bienheureux Vital. Voici les termes de la bulle pontificale, qui sont en quelque sorte une canonisation anticipée du saint fondateur. « Pascal évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son cher fils Vital abbé de la Sainte Trinité de Savigny, salut et bénédiction apostolique. — On nous a signalé le zèle avec lequel vous avez bâti une église et réuni pour le service de Dieu dans une forêt déserte et presque inhabitable, des religieux qui édifient toute la contrée voisine. Grâces en soient rendues au Seigneur tout-puissant, dont la main opère tout le bien que font ici-bas ses fidèles ministres! En ce qui touche au devoir particulier de notre charge, nous avons à cœur de soutenir vos efforts et de pourvoir à la sécurité de votre établissement. En vertu de ces présentes lettres, nous accordons à votre piété le privilége de pouvoir en votre église célébrer les offices divins, même dans le cas où un interdit général pèserait sur le diocèse auquel vous appartenez. En retour, nous vous demandons, vénérable serviteur du Christ, *venerabilis in Christo,* de redoubler vos prières pour la sainte Église catholique et pous

la *Gallia christiana,* parmi les *Instrumenta eccles. Abrincensis.* Nous la traduisons sur la copie intégrale, reproduite dans les Preuves de l'*Histoire manuscrite de la Congrégation de Savigny.*

[1] *Ibid.*

[2] Les chartes de Henri I sont reproduites dans l'*Histoire de Savigny.*

notre humble personne, afin que, par sa miséricorde, le Seigneur nous maintienne dans sa grâce et son amour. Donné au Latran, le X des calendes d'avril (23 mars) [1]. » L'histoire manuscrite de Savigny rapporte cette bulle à l'année 1112 [2], suppléant ainsi à l'absence du millésime, lequel n'est point indiqué dans l'original. Dom Martène, qui a le premier publié ce document [3], lui assigne une période indécise, flottant entre les années 1112 et 1116. Il nous paraît invraisemblable que, la charte de fondation de Savigny ayant été rédigée dans le courant de janvier 1112, la demande de confirmation ait pu être transmise à Rome, examinée par le pape Pascal II et ratifiée par une bulle pontificale, dès le 23 mars de la même année, c'est-à-dire à un mois et demi seulement d'intervalle. Il faut donc reporter au plus tôt à l'an 1113 la date approximative de la lettre du pape.

Premier établissement. Luttes et périls.

56. « Plus de cent quarante ermites, dit Étienne de Fougères, quittèrent les forêts où ils avaient vécu jusque-là isolés, pour venir inaugurer à Savigny le régime cénobitique sous la direction du bienheureux Vital [4]. » — Parmi eux se trouvait un certain nombre de femmes. De même qu'à Fontevrauld, celles-ci furent établies dans une maison séparée, sous la conduite de la bienheureuse Adeline, sœur de Vital. Leur établissement n'y fut que provisoire; on le transféra quelques années après au Neufbourg de Mortain. « La construction du monastère principal, reprend l'hagiographe, fut marquée par un incident d'un caractère surnaturel. Comme on travaillait à poser la charpente de l'église, une poutre sur laquelle était monté le frère du bienheureux Vital, nommé Osbert, vint tout à coup à fléchir et Osbert fut précipité de toute la hauteur de l'édifice. L'homme de Dieu, témoin de cette chute, eut à peine le temps de lever les yeux et les mains vers le ciel. On courut à Osbert, croyant ne trouver plus qu'un cadavre ; mais il se releva sain et sauf, sans la moindre blessure. Un cri d'admiration fut

[1] Paschal. II, *Epist.* CDLVII ; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 597.

[2] *Histoire de Savigny*, l. II, chap. IV.

[3] Martène, *Thes. anecdot.*, t. I, p. 336.

[4] *Plusquam septies viginti sexus utriusque.* (*Vita B. Vital.*, l. I cap. XIV.)

poussé par tous les assistants, et l'on rendit à Dieu de solennelles actions de grâces [1]. » D'autres périls, d'une nature toute différente, vinrent se dresser contre l'entreprise du bienheureux. Dès qu'il eut pris possession du territoire si généreusement accordé par Raoul de Fougères, il trouva dans les villages d'alentour des inimitiés féroces. « Les habitants, continue l'hagiographe, ne pouvaient souffrir un voisinage qui les empêchait de se livrer à leurs déprédations accoutumées. Bien que l'homme de Dieu leur eût conservé les droits d'usage dans la forêt, ils se croyaient odieusement frustrés parce qu'il leur interdisait l'abus. Quelques misérables formèrent le complot de l'assassiner. Ils l'attendirent dans une embuscade et à son passage lui décochèrent une grêle de flèches. Mais, par un véritable prodige, aucune ne l'atteignit. Les meurtriers tiraient presque à bout portant, dissimulés derrière le feuillage. Ils furent si stupéfaits de l'inutilité de leurs efforts, qu'ils vinrent se jeter aux genoux du bienheureux, confessant leur crime et implorant sa miséricorde [2]. » Les agressions auxquelles Vital était en butte partirent souvent de plus haut. « Un chevalier, dont les domaines étaient contigus à ceux de la nouvelle abbaye, reprend Étienne de Fougères, ne put souffrir que les oblations des fidèles y fussent portées de préférence. Il lança ses hommes d'armes à la poursuite du bienheureux avec ordre de le mettre à mort. Mais en arrivant près d'un pont que Vital venait de traverser, les cavaliers se sentirent arrêtés comme par une force invincible, sans pouvoir avancer d'un seul pas. Leur chef, le blasphème à la bouche, les chargeait d'injures et leur reprochait leur lâcheté. Il enfonça ses éperons dans les flancs de son cheval. Le noble coursier bondit sur le pont avec une telle furie qu'il franchit le parapet, tomba dans la rivière et se noya. Son maître réussit non sans peine à se sauver à la nage. Témoin et acteur dans cette aventure, l'un des hommes d'armes fut touché de componction : Grand Dieu! s'écria-t-il, je vous en conjure. Au nom de votre serviteur Vital, permettez-moi de tra-

[1] *Vita B. Vital.*, cap. XV.
[2] *Ibid.*, cap. II.

verser le pont. — A peine eut-il achevé cette prière, que la liberté des mouvements lui fut rendue, et pendant que ses compagnons restaient cloués à leur place, ne pouvant ni avancer ni rétrograder, il franchit sans difficulté le pont et atteignit bientôt l'homme de Dieu. Prosterné à ses pieds, il lui confessa son crime et le supplia de venir délivrer ses complices. Vital y consentit. Revenant sur ses pas, il trouva les malheureux qui implorèrent avec larmes sa bénédiction. Ils l'obtinrent sur-le-champ et recouvrèrent leur liberté. Ne craignez pas, leur dit-il, d'avoir encouru de ma part aucun ressentiment. Que n'ai-je été digne de souffrir la mort pour le nom de Jésus-Christ, et de recevoir la palme du martyre[1] ! »

Les bienheureux Geoffroy et Serlon à Savigny.

57. En dépit de la malice du démon et de ses suppôts, le monastère de Savigny fut promptement édifié, et la règle de saint Benoît y fut établie dans toute son austérité primitive. Les plus puissants seigneurs de Normandie, de Bretagne et du Maine s'associèrent à l'envi aux libéralités de Raoul de Fougères, pour un établissement qui faisait revivre, dans une forêt de Neustrie, les merveilles des Antoine et des Hilarion. « Le doigt de Dieu était là[2], » dit l'hagiographe; tous le voyaient. De nouveaux disciples affluaient chaque jour; des prêtres quittaient la vie du siècle pour embrasser la vie pénitente de Savigny; des religieux déjà avancés dans la perfection monastique obtenaient de leurs abbés, comme une faveur inappréciable, l'autorisation de venir se placer sous la conduite du bienheureux Vital. De ce nombre furent Geoffroy (*Gaufredus*), fils du chevalier Alain châtelain de Bayeux, et Serlon (*Serlo*) surnommé de Vaubadon (*de Valle-Badonis*), lieu de sa naissance[3]. Geoffroy avait, dès sa première enfance, donné des marques de prédestination à la sainteté. Après de brillantes études, il renonça au monde et fit profession religieuse au monastère de Cérisy, près de Bayeux, que le vénérable abbé Hugues de Troarn maintenait dans la discipline et la ferveur.

[1] *Vita B. Vital.*, l. II, cap. III.

[2] Exod., VIII, 19. — *Vita B. Vital.*, l. II, cap. IV.

[3] Vaubadon est aujourd'hui un village de 650 habitants à 12 kil. de Bayeux (Calvados).

Serlon, l'un des plus intimes amis de Geoffroy, le suivit dans la retraite [1]. Plus tard, « quand le parfum des vertus florissantes à Savigny se fut répandu, suivant l'expression du chroniqueur, dans toutes les contrées voisines, » l'un et l'autre obtinrent de l'abbé de Cérisy la permission de se mettre sous la direction du bienheureux Vital. Ils n'eurent point à faire de nouvelle profession monastique, puisque la règle de saint Benoît était commune aux deux monastères, avec l'unique différence qu'à Savigny cette règle ne comportait aucun adoucissement. Mais ils quittèrent l'habit noir des ancien bénédictins, pour revêtir la robe blanche, ou plutôt couleur naturelle de la laine, c'est-à-dire en réalité un peu grise, que Vital, comme presque tous les autres disciples de Robert d'Arbrissel, avait adoptée pour sa congrégation. Ce simple changement dans la couleur du costume fit presque une révolution au XII[e] siècle, où le mouvement religieux intéressait à un si haut point l'opinion publique. Les écrivains de cette époque se partagèrent en deux classes ; les uns tenant pour les moines noirs, les autres trouvant dans la couleur blanche des nouveaux solitaires un symbole de la pureté de leur vie. C'est ainsi que Hugues d'Avranches félicitait le bienheureux Vital d'avoir choisi « cet emblème de la virginité des âmes : »

Hic vestes niveas se subjectosque fideles
Induerat, casti pectoris indicium [2].

Et cependant l'historien Ordéric se montrait choqué de cette innovation, à son sens irrespectueuse pour les antiques usages. La

[1] L'*Histoire de Savigny* reproduit une copie des actes de Geoffroy, immédiatement après ceux du bienheureux Vital. Les nouveaux Bollandistes, dans le savant article qu'ils ont consacré aux « Saints de Savigny, » à la date du 20 octobre (t. VIII de ce mois, p. 1007. Edit. Palmé) n'ont connu ni les actes du bienheureux Vital, ni ceux de ses disciples et compagnons de gloire Geoffroy et Serlon. Leurs successeurs voudront sans doute profiter du précieux document découvert par M. Léopold Delisle. Malheureusement l'*Histoire manuscrite* ne donne pas le texte latin de la vie du bienheureux Serlon.

[2] M. Léop. Delisle, *Rouleaux des Morts,* p. 333.

polémique engagée sur un si mince détail serait tombée d'elle-même si les moines blancs n'eussent justifié par une sainteté éclatante leur prédilection pour leur couleur symbolique. Geoffroy et Serlon devinrent bientôt, sous la conduite du fondateur de Savigny, comme des anges vivants en un corps mortel. L'un et l'autre devaient tour à tour lui succéder dans sa dignité abbatiale, et mériter comme lui le titre de bienheureux. Geoffroy fut choisi du vivant du saint patriarche pour le seconder en qualité de prieur, et selon l'expression de l'hagiographe, « il fut pour Vital ce que saint Maur avait été pour le grand saint Benoît. »

Vital et le pape Calixte II au concile de Reims en 1119.

58. L'activité et le zèle de Vital semblaient croître avec les années. Une troisième fois, il parcourut l'Angleterre en apôtre, et durant cette mission il établit une association permanente de prières entre les diverses congrégations monastiques de la Grande-Bretagne et celle de Savigny. Partout sur son passage le miracle éclatait. Au moment où Etienne de Fougères écrivait les actes du bienheureux, une religieuse fort avancée en âge racontait que l'homme de Dieu ayant eu l'occasion de visiter l'abbaye où elle-même était alors élevée, l'une des sœurs avait, par un pieux larcin, détaché quelques poils du manteau du bienheureux. Cette relique, trempée dans l'eau qu'on faisait boire aux malades, les guérissait [1]. En 1119, Vital, qui avait survécu aux deux papes Pascal et Gélase, assista au concile de Reims présidé par leur successeur Calixte II. Ce pontife connaissait personnellement l'homme de Dieu. Quelques mois auparavant, il l'avait mandé à Angers, et s'était utilement servi de ses lumières et de son concours pour jeter les bases d'un traité de paix entre les rois de France et d'Angleterre [2]. Il s'en fit accompagner à Reims, où l'on devait poursuivre l'œuvre de la pacification générale. « L'athlète de la vérité avait souvent déjà, reprend l'hagiographe, fait retentir le tonnerre de sa parole devant les rois, les princes, les puissants de ce monde, « brisant, selon le mot de

[1] *Vit. B. Vital.*, l. II, cap. x.
[2] *Hist. de Savigny*, l. II, chap. XXI.

l'Écriture, la mâchoire des pervers [1], » leur arrachant d'entre les dents, à bras étendu et d'une main victorieuse, le fruit de leurs rapines, la dépouille des pauvres et des opprimés. Son attitude au grand concile de Reims ne fut pas moins énergique. Par ordre du seigneur pape, il y fit plusieurs discours, avec un succès si éclatant que le pontife, en témoignage de satisfaction et de bienveillance spéciale, le combla de présents et d'honneurs. Il le félicita publiquement de son zèle et dit à ceux qui l'entouraient : Je n'ai trouvé de ce côté des Alpes aucun homme plus inaccessible à tout sentiment d'adulation, de personnalité propre, ou de ménagements humains; plus juste dans son inflexible sévérité. Il ne craint pas, quand il y a lieu, de faire au pape lui-même les reproches qu'il croit nécessaire de lui adresser [2]. » Cette parole si honorable pour Calixte II fut comme le panégyrique anticipé du bienheureux Vital.

Mort du bienheureux Vital de Mortain.

59. Revenu à Savigny, il reprit avec une ardeur nouvelle et un zèle infatigable son double ministère de pasteur et d'apôtre, donnant à ses religieux l'exemple de la perfection monastique, évangélisant les peuples et conquérant sans cesse des âmes au Seigneur. Un tel soldat de Jésus-Christ devait mourir debout, les armes à la main, aussi héroïquement qu'il avait vécu. « Étant allé, dit l'hagiographe, visiter les ermites restés au prieuré de Dompierre (près de Mantilly), le serviteur de Dieu fut subitement atteint de violentes douleurs. Mais luttant contre le mal, il n'interrompit en rien ses exercices ordinaires. Il célébra la messe du dimanche, et présida à tous les offices. La nuit suivante, il se leva le premier pour donner le signal et éveiller les frères à l'heure des nocturnes. Avec eux il se rendit au chœur, et chanta tout entières les matines du jour. Il commença ensuite celles de la sainte vierge Marie [3], mais il ne

[1] Job., XXIX, 17. — [2] *Vit. B. Vital*, l. II, cap. XII.

[3] *Matutinas regulares cantavit, matutinas de Sancta Maria incepit nec finivit.* Les *matutinæ regulares* dont il est ici question étaient l'office correspondant à la solennité du jour, tel qu'il était marqué au *Cursus regularis*, c'est-à-dire au bréviaire de cette époque. Mais depuis la prédication de la croisade à Clermont, les ordres religieux y avaient pour la plupart

les acheva point. Au moment où le moine chargé de lire la leçon lui demanda la bénédiction en la forme accoutumée, l'homme de Dieu répondit selon la rubrique : *Sanctæ Mariæ virginis intercessio nos Angelorum adjungat collegio :* « Que la sainte vierge Marie par son intercession nous fasse admettre au concert des anges. » En achevant ces mots, Vital rendit l'âme. On dit qu'à ce moment une clarté surnaturelle illumina l'église, et que tout le monastère fut rempli d'une odeur dont la suavité toute céleste n'avait rien de commun avec les parfums les plus exquis connus sur notre terre [1] » (16 septembre 1122). Vital était mort, ou plutôt son âme entrait dans l'éternelle vie, et son corps, ce corps qu'il avait associé par tant d'incroyables macérations aux mérites de son âme, commençait lui-même une vie triomphale. « Il ne fut pas besoin de recourir aux aromates pour embaumer ce corps, reprend l'hagiographe. Pendant trois jours il demeura exposé à la vénération des fidèles, et durant tout ce temps il exhalait le même suave et mystérieux parfum [2]. Les malades se pressaient autour du mort glorifié ; son seul contact les guérissait [3]. « Le matin même du jour où le bienheureux émigra vers le Seigneur, dit encore l'hagiographe, un religieux appartenant à un autre ordre, et habitant un monastère fort éloigné de Savigny, eut une révélation divine, dans laquelle il vit de ses yeux mortels la glorieuse assomption de l'âme du bienheureux Vital. Ce religieux, aujourd'hui célèbre dans le monde entier par ses incomparables vertus et sa sainteté à jamais fameuse, *hic per omnia immensæ religionis ac famosissimæ sanctitatis vir,* était assis au milieu des frères. Soudain, quittant son siége, les yeux et les mains levés au ciel, il se

ajouté la récitation quotidienne de l'office de la sainte Vierge, institué par Pierre Damien chez les Camaldules. Cette prière, qui tenait les habitants du cloître en communion permanente avec les guerriers chrétiens, défendant en Palestine au prix de leur sang et de leur vie le sépulcre du Sauveur, était particulièrement en honneur parmi les disciples de saint Robert d'Arbrissel, choisi, on s'en souvient, par Urbain II, pour seconder Pierre l'Ermite dans la prédication de la croisade.

[1] *Vit. B. Vital.,* l. II, cap. XVI.

[2] *Ibid.,* cap. XX. — [3] *Ibid.,* cap. XIX.

mit à suivre, en extase, comme une vision dont lui seul apercevait les diverses péripéties. Cette marche extraordinaire, incompréhensible pour les assistants, ne dura guère moins d'une heure. Mais telles étaient la sainteté du personnage et la vénération dont il était l'objet, que les frères, témoins de cet étonnant spectacle, se firent scrupule de hasarder le moindre mouvement, de peur de l'interrompre. Quand leur vénérable père eut repris au milieu d'eux sa place accoutumée, son visage toujours empreint de la sérénité grave et douce qui lui était habituelle : les frères le supplièrent instamment de leur expliquer le secret de la scène mystérieuse qui venait de se produire. Au moment où vous m'avez vu, répondit le saint, me précipiter en allégresse vers un objet invisible pour vous, l'âme du bienheureux abbé Vital, délivrée de la prison du corps, m'apparaissait entourée des chœurs angéliques qui l'escortaient en chantant les hymnes célestes, et célébraient son assomption au paradis. De toutes mes forces corporelles, de toutes les affections de mon âme, je m'élançais vers cette gloire dont le spectacle me ravissait [1]. » — Etienne de Fougères ne nomme point l'illustre personnage qui eut cette vision, mais les caractères « d'incomparable vertu » *immensæ religionis*, « de sainteté à jamais fameuse » *famosissimæ sanctitatis*, par lesquels il le désigne, font immédiatement reconnaître saint Bernard. En 1122, quand le fondateur de Savigny montait au ciel, saint Bernard achevait les premières constructions de la célèbre abbaye de Clairvaux. Les actes du bienheureux Vital nous apportent donc une page jusqu'ici inédite de l'histoire de saint Bernard. Ce n'est pas le seul point de rapprochement qui devait unir les deux abbayes. Après que le corps du bienheureux Vital eut été rapporté, au milieu d'un concours immense, de Dompierre à Savigny, et déposé dans un tombeau que des miracles sans nombre illustrèrent, le bienheureux Geoffroy fut élu d'une voix unanime pour succéder à un tel père. Son administration fut si féconde en œuvres de sainteté qu'il fonda en

[1] *Vita B. Vital.*, l. II, cap. XVIII.

quelques années plus de trente monastères, lesquels, par l'entremise du bienheureux Serlon son successeur, furent en 1148 remis entre les mains de saint Bernard [1].

[1] Voici, d'après les nouveaux Bollandistes (t. VIII *Octobr. die* xx, p. 1012), la filiation de Savigny durant le cours des XIIe et XIIIe siècles. I. *Albæ Dominæ*, Prise aux Nonnes, monastère de religieuses établi d'abord dans la forêt de Savigny sous la conduite de la bienheureuse Adeline, sœur de saint Vital, puis transféré, comme nous l'avons dit, au faubourg de Mortain, où il prit son nom de Dames-Blanches. — II. Dompierre (*Domnipetra)*, prieuré préexistant à Savigny et qui continua depuis la fondation du monastère définitif à dépendre de Vital de Mortain et de ses successeurs. — III. *Villare Caniveti*, Villers-Canivet, monastère de religieuses au diocèse de Séez, établi vers 1127. — IV. *Furnesium,* Furness, au diocèse d'York dans le Lancashire (Angleterre), fondé le 7 juillet 1127. La colonie de Furness produisit successivement sur le sol britannique les monastères de *Russinum,* Rysken, Ile de Man (1134); *Swinesheda* ou *Locus Dei,* Hoyland, à Lincoln (1134); *Caldra,* Cauder, dans le Cumberland (1135); *Sancta Crux*, Holy-Cross en Tipperary (1169); Fermoya ou *Castrum Dei* dans le comté de Corck (1176); Abbington ou Whytney près de Limmerik, vers 1205; Inislonnag en Tipperary (1148). — V. *Inis Curcy* auparavant Erynagh ou Carrike, Ines de Curcy (Irlande), comté de Down (1127); Corcumroé, *Petra fertilis*, comté de Clare (1197) et *Kilsona* ou *Cella Corcumroæ* (1198); *Bellus Beccus,* Beaubec, au diocèse de Rouen (1127), qui produisit successivement le monastère de *Briostellum-Alnetum seu Lanneium de Briostello,* L'Aunoy de Briostel au diocèse de Beauvais (1135) et la célèbre congrégation de femmes de *Bivallis,* Buyevaux ou Bival, diocèse de Rouen (1128), laquelle donna naissance aux couvents de Bondeville (1154), de Saint-Saëns, *Sancti Sidonii* (1167), de Sainte-Austreberte (1160), de Pierrement (1175), de *Novum Castrum*, Neufchâtel en Brai (1200) et plus tard d'Yvetot (1647), tous situés dans le diocèse de Rouen. — VI. *Valles Cernaii*, Les Vaux de Cernay, diocèse de Paris puis de Chartres (1127), d'où sortirent successivement les monastères de *Brolium Benedicti*, Breuil-Benoît, au diocèse d'Évreux (1137); *Trappa,* la Trappe ou Notre-Dame de la Maison-Dieu, au diocèse de Séez, berceau de la célèbre congrégation de la Trappe (1140); *Portus Regius* ou *Porretum*, Porrois ou Port-Royal des Champs (1204) si fameux à l'époque du jansénisme; *Thesaurus B. Mariæ,* Trésor, abbaye de religieuses fondée par saint Louis au diocèse de Rouen (1228). — VII. *Calocejum,* Chaloché, au diocèse d'Angers (1128). — VIII. *Fulcardimons,* Foucarmont, au diocèse de Rouen (1129), d'où sortit en 1191 le monastère de *Locus Dei*, Lieu-Dieu, au diocèse d'Amiens. — IX. *S. Andreas de Goffer* ou *de Scoferno*, Saint-André en Gouffern, au diocèse de Séez (1130), qui produisit en 1149 le monastère de *Tironnellum,* Tironneau ou Tironnel. — X. *Nethe,* Neath ou Noth en Angleterre, diocèse de Landaff, comté de Clamorgan (1130). — XI. *Buxeria,* la Boissière, au diocèse d Angers (1131). — XII. *Alnetum* Aulney ou Auney, au diocèse de Bayeux (1131), qui produisit

§ VIII. Le bienheureux Giraud de Salles.

60. Un autre disciple de Robert d'Arbrissel, dont les nouveaux Bollandistes ont retrouvé naguère et publié les actes [1], fut aussi un précurseur de saint Bernard. Sa mémoire si longtemps oubliée renaît à la lumière, et son nom termine glorieusement la pléiade désormais immortelle des saints que le XII[e] siècle avait surnommés les princes des déserts de France [2]. « Girald ou Giraud, dit l'hagio-

Naissance et premières années de Giraud de Salles.

les trois monastères anglais de *Crokesden,* Croxden ou Croxton, diocèse de Chester comté de Strafford (1178) ; *Lymberg,* au diocèse de Lincoln (1179), et Lymbroke au diocèse de Héréford (même date); et en Normandie, diocèse de Bayeux, l'abbaye de *Toriniacum* ou *Torigneium,* Torigni (1200). — XII. *Quarrera* ou *Carreia,* Quarr, dans l'île anglaise de Wight, diocèse de Wincester (1131), qui eut pour filles les abbayes de *Stanlegha,* Stanley, dans le Wiltshire, diocèse de Sarum (1151), et de *Buckland* au diocèse d'Exeter dans le comté de Devon. — XIII. *Fontanæ Albæ,* Fontaine-les-Blanches, au diocèse de Tours (1127), qui eut pour fille *Monceium* ou *Mons Cœlestis,* Moncé (1209) au même diocèse. — XIV. *Basinkwerk* dans le comté de Flint, Angleterre, diocèse de Saint-Asaph (1132). — XV. *Cumbremara,* Cumbremer, au diocèse de Chester (1130), et ses colonies de *Dieulacres* dans le Staffordshire (1158), *Whalley* (1172) et *Hiltona,* Hilton (1219) au diocèse de Chester. — XVI. *Bellalanda,* Byland, au diocèse d'York (1135), qui produisit en 1145 le monastère de *Jora Vallis,* Jorevaulx, aujourd'hui *Wandesleydale*, même diocèse.—XVII. *Longum Villare,* Long-Villers, diocèse de Térouanne, près de Boulogne (1135). — XVIII. *Stratfordia,* Stratford-Langthorn, diocèse de Londres, comté d'Essex (1135). — XIX. *Bildewasium,* Buildewas au diocèse de Chester (1135), avec ses colonies : *Sancta Maria Dublinensis,* S. Marys-Abbey, à Dublin (1139), et *Stratmargel,* Ystrat-Marchel, au diocèse de Saint-Asaph, comté de Montgommery. — XX. *Bucltastria,* Buckfastleigh, au diocèse d'Exeter (1134). — XXI. *Cogeshalla,* Coggeshall, Coxhal, au diocèse de Londres (1140). — XXII. *Vetus-Villa,* Vieuville, au diocèse de Dol en Bretagne (1137). — XXIII. *Barberium,* Barbery, au diocèse de Bayeux (1140). — XXIV. *Campania,* Champagne, au diocèse du Mans (1151). — XXV. *Dalinga,* Field-Dalling, dans le comté de Norfolk (1160). — XXVI. *Long-Benington,* Beninton, dans le comté de Lincoln (1175).

[1] *Act. SS.*, t. X *Octobr. die* XXIII, p. 249.

[2] On a souvent confondu le bienheureux Giraud de Salles, fondateur de Grand-Selve (*Grandis Silva*), du diocèse ancien de Toulouse et maintenant de la circonscription épiscopale de Montauban, avec saint Gérald ou Géraud (1015-1095), fondateur de la Grande-Sauve (*Major Silva*) près de Rions, au diocèse de Bordeaux. (Cf. *Histoire de l'abbaye et congrégation de Notre-Dame de la Grande-Sauve, ordre de Saint-Benoît, en Guienne,* par M. l'abbé

graphe, naquit (vers l'an 1070) au diocèse de Périgueux, en un village nommé Salles (près de Bergerac). Son père, le chevalier Foulques, et sa mère Adéarde appartenaient l'un et l'autre aux plus nobles familles du pays; mais ils estimaient comme la plus belle part de leur grandeur la foi et les vertus chrétiennes que leur avaient léguées leurs aïeux. Ils eurent trois fils : Giraud, Grimoard et Foulques. Tous trois devaient un jour renoncer aux honneurs du siècle pour aller illuminer le désert de l'éclat de leurs vertus. La pieuse Adéarde les éleva dans la crainte de Dieu et dans l'horreur du péché. A l'éducation maternelle succéda pour eux l'étude des lettres et des arts libéraux. « De même qu'ils avaient été dociles aux enseignements de leur mère, dit l'hagiographe, ainsi ils le furent à la discipline scolastique ; ils traduisaient en actes les préceptes de la sagesse qu'ils recueillaient de la bouche d'un maître vigilant et docte [1]. Sous sa direction ils firent les plus grands progrès, et prirent le premier rang parmi tous leurs condisciples. Bientôt la langue maîtresse (le latin) n'eut plus de secrets pour eux, *enituerunt in brevi eruditione linguæ magistræ ;* mais à mesure qu'ils avançaient dans la science, l'onction de l'Esprit-Saint se manifestait davantage dans leur conduite [2]. » Giraud, l'aîné des trois frères, acheva le premier le cours des études libérales, tel qu'il existait alors, et comprenant, comme on sait, la littérature, la philosophie, la théologie, le droit canonique et civil. « Dans la pensée de Giraud, continue l'hagiographe, une science dominait toutes les autres et valait seule la peine d'absorber la vie d'un homme mortel : c'était la science des saints. Promenant autour de lui ses regards, le pieux adolescent vit le monde en proie à l'esprit du mal et résolut

Cirot de la Ville, 2 vol. in-8°, 1844). S. Géraud de la Grande-Sauve, ancien moine de Corbie, vint s'établir en Aquitaine et prit possession de la *Séoube* ou *Major Silva*, le 29 octobre 1079. Il mourut le 5 avril 1095, jour auquel on célèbre sa fête, et fut canonisé en 1197 par Célestin III. (Bolland., t. I *April.*, p. 407.)

[1] L'hagiographe ne nomme point ce *magister sedulus*, et ne fait pas non plus connaître la ville où il enseignait.

[2] *Vita B. Giraldi de Salis*, cap. I. — Bolland., t. cit., p. 254.

d'y renoncer. Dès son enfance il avait manifesté un goût particulier pour la solitude ; maintenant il hésitait pour savoir s'il devait embrasser la vie érémitique ou s'engager au service de Dieu dans un monastère. Or, il y avait en ce temps un ermite célèbre, nommé Robert d'Arbrissel, dont la sainteté et le zèle apostolique faisaient l'admiration de tous les contemporains. Pure et immaculée devant Dieu et devant les hommes, sa vie était la réalisation parfaite du précepte de l'Écriture : « Se garder de la corruption du siècle [1]. » Sans nul souci des choses qui passent ni des intérêts caduques de la terre, il avait une soif insatiable du salut des âmes. On le voyait parcourant les cités et les campagnes, conquérant les multitudes par sa parole, arrachant au toit paternel des jeunes gens, de nobles vierges, qui sollicitaient la faveur d'être admis aux noces spirituelles de l'Agneau divin. Il avait institué à Fontevrauld un double monastère de religieux et de religieuses, où la ferveur était admirable. Robert d'Arbrissel était un organe vivant de l'Esprit-Saint; on ne pouvait l'entendre sans être ému jusqu'au fond du cœur ; la grâce attachée à sa parole était toujours victorieuse. Ce fut à ce grand serviteur de Dieu que Giraud s'adressa pour le consulter sur sa vocation. L'illustre vieillard reçut avec une sainte allégresse les confidences du jeune homme; mais il ne voulut point encore l'admettre à la vie mortifiée des ermites, et lui conseilla de faire d'abord une sorte de noviciat dans un ordre moins austère. Malgré toutes les instances du noble postulant, Robert d'Arbrissel fut inflexible et Giraud dut se soumettre [2]. »

Giraud de Salles chanoine à la collégiale de Saint-Avit, puis disciple de Robert d'Arbrissel.

61. « Il vint donc, oblat du Seigneur, prendre l'habit des chanoines réguliers au monastère de Saint-Avit-le-Sénieur (*S. Avitus Dominorum*), non loin de son village natal et de la maison paternelle [3]. Le chevalier Foulques son père et sa mère la pieuse

[1] *Sollicitum se custodire ab hoc sæculo nequam.* (*Vit. B. Girald.*, loc. cit. — Jacob., I, 27.)

[2] Bolland., *loc. cit.*, p. 255.

[3] Voici au sujet de l'identification de cette localité la note des nouveaux Bollandistes : *Sancti Aviti loca quinque in Petragoricis inspicienti vel*

Adéarde furent heureux de pouvoir offrir à Dieu ce fils bien-aimé, comme un fruit de prédilection. Giraud embauma cette maison sainte des parfums d'une angélique modestie, d'une candeur toute céleste. Son humilité, sa patience, sa soumission envers les autres chanoines étaient un continuel objet d'admiration. Dans cette assemblée des justes, son adolescence offrait un modèle accompli de toutes les vertus. De la règle de saint Augustin, sous laquelle il vivait, jamais on ne le vit omettre un iôta. Son respect pour les vieillards, sa docilité aux supérieurs, sa tendresse pour ses égaux, ne se démentirent jamais. On eût dit une colombe descendue du ciel, dans la simplicité de son regard et dans la grâce incomparable qui le rendait cher à Dieu et aux hommes. Les chanoines le contraignirent d'accepter successivement les ordres mineurs, puis le sous-diaconat et le diaconat. Mais ils ne purent le déterminer à recevoir le sacerdoce. Je ne veux pas, disait-il, ajouter cette audace à toutes mes fautes passées ! — Et sa résistance sur ce point fut invincible. Cependant il ne perdait pas de vue la parole que lui avait dite Robert d'Arbrissel, son illustre maître. Son séjour à la collégiale de Saint-Avit n'était pour lui qu'un noviciat préparatoire, un prélude aux austérités de la vie érémitique. Il ne cessait d'entretenir les rapports les plus intimes avec l'abbé de Fontevrauld et lui rendait de fréquentes visites, ne se lassant jamais de puiser à cette source très-pure les eaux vives de l'amour de Dieu. Quand l'heure fut venue, alors que Giraud était dans la force de l'âge [1], Robert d'Arbrissel l'admit enfin au

obiter Atlantem Cassinianum (la carte de Cassini) *occurrunt, nempe S. Avitus Dominorum* (Saint-Avit-le-Sénieur), *S. Avitus de Riperia* (Saint-Avit-la-Rivière), *S. Avitus Leydensis* (Saint-Avit-de-Lèdes), *S. Avitus Villariensis* (S.-Avit-de-Vialard), *et S. Avitus de Gravemeyrus* (Saint-Avit-de-Fumandières) *: quin autem hic agatur de S. Avito Dominorum dubium esse non potest ; nam istic aliquando exstitit collegium canonicorum, ut constat ex Actis S. Aviti eremitæ ad diem* XVII *septembris.* (Bolland., *loc. cit.*, p. 250.) Saint-Avit-le-Sénieur est aujourd'hui un bourg de 1207 habitants de l'arrondissement de Bergerac, canton de Beaumont (Dordogne).

[1] *Ut ad virilem ætatem pervenit.* Cette expression de l'hagiographe, rapprochée du refus opposé précédemment par Giraud de Salles au vœu des chanoines de Saint-Avit qui lui proposaient de recevoir l'ordination sacerdo-

nombre de ses disciples. Il avait vécu dans la plus stricte pauvreté à Saint-Avit, il trouva moyen d'être le plus pauvre des ermites à Fontevrauld. Tout entier au cilice, à la croix, au martyre, on aurait pu lui appliquer ce que Notre-Seigneur a dit de Jean-Baptiste : « Il est venu ne mangeant, ni ne buvant[1]. » Tous les jours de sa vie, été et hiver, bien portant ou malade, il ne rompait le jeûne qu'après le coucher du soleil, pour manger un morceau de pain d'orge ou d'avoine, un peu de légumes, et boire quelques gouttes d'eau. Rarement on le vit faire usage de sel ; on nota les jours où il accepta soit un œuf, soit un peu de fromage, soit un petit poisson (*pisciculum*). En faisant cet unique et maigre repas, des larmes de componction ruisselaient le long de ses joues, comme s'il eût voulu demander pardon à Dieu de s'arracher quelques instants à la contemplation pour alimenter son corps. Pâle, décharné, il semblait un esprit dégagé des liens de la chair. Sa véritable nourriture était au ciel, avec les anges, dans la communion des festins spirituels de l'éternité. La passion et la mort du Sauveur étaient l'objet continuel de ses méditations. Sans cesse aux pieds de la croix, comme Marie-Magdeleine, il pleurait sur les péchés du peuple : il suppliait son bon maître de le retirer de ce monde, séjour de misère, pour l'appeler aux délices de la céleste patrie[2]. »

Missions apostoliques de Giraud de Salles.

62. « Sous l'action de l'Esprit-Saint, reprend l'hagiographe, cette âme merveilleusement pourvue de la triple science innée, acquise et infuse, sentit tout à coup retentir dans ses profondeurs l'appel de la voix divine, lui ordonnant d'aller porter devant toute nation et toute race le nom rédempteur de Jésus. Depuis qu'il était à Fontevrauld l'Esprit-Saint avait été son seul guide. En méditant la loi du Seigneur dans la solitude, les chênes et les hêtres de la forêt lui avaient servi de maîtres : il les entendait répéter, comme toute

tale, suppose que Giraud devait alors avoir environ trente ans. Le lecteur pourra remarquer avec quelle prudence Robert d'Arbrissel éprouvait la vocation de ses disciples, avant de les admettre à la profession érémitique.

[1] Matth., XI, 13. — [2] Bolland., loc. cit., p. 255-256.

créature : « C'est Dieu qui nous a faits. » Giraud fut dès lors associé au ministère apostolique de Robert d'Arbrissel. Il y brilla comme un astre étincelant ; la fournaise la plus ardente ne jette ni plus de lumière, ni plus de chaleur. Le parfum de la charité, comme le nard précieux du vase évangélique [1], débordait de son cœur et se répandait, de ses lèvres embrasées, sur les multitudes. Il ne semait pas, il disséminait le Verbe de Dieu avec une incroyable abondance, et sa parole ne tombait jamais sur une terre stérile. Les filets de cet évangéliste se remplissaient de la « capture des poissons [2]. » Pour conquérir les âmes, il se faisait tout à tous, encourageant les bons, domptant la résistance des méchants, sans distinction de rang, de fortune, d'âge, de sexe ou de condition sociale. Il ne voyait que les âmes, les embrassant toutes dans la même communion de la charité et de la prière. Sa réputation s'étendit au loin : les évêques, les prélats en parlaient avec une admiration sincère. Le seigneur Pierre (Pierre II) évêque de Poitiers, ce modèle de doctrine et de sainteté, lui délégua son autorité pour l'exercer en son nom dans toute l'étendue de son diocèse [3]. Grand nombre d'autres évêques suivirent cet exemple ; ils lui confièrent le soin d'évangéliser leurs peuples, de rétablir partout le règne de la loi, de la discipline et de la vertu. On le vit alors, comme jadis le prophète, « déraciner les abus, arracher l'ivraie du champ du Père de famille, édifier, planter, renouveler, redresser ce qui penchait, aplanir les voies pour le passage du Seigneur [4]. » Comme le soleil dans sa course, « il s'élançait à pas de géant [5], » parcourant les campagnes et les bourgs, les cités, les châteaux, partout « préparant au Seigneur un peuple parfait [6]. » Son courroux s'enflammait contre le vice, quelque puissant qu'il le rencontrât; sa charité pour les personnes

[1] Marc., XIV, 3; Joann., XII, 3. — [2] Luc., V, 4, 9.

[3] Les nouveaux Bollandistes font à ce sujet la remarque suivante : *Hic imaginem quamdam vicariorum qui vulgo dicuntur generales habemus : quamvis ista tempestate id genus officii apud episcopos nondum existeret.* (Boll., *loc. cit.*, p. 257.)

[4] Jérém., I, 10; Luc., III, 5. — [5] *Psalm.*, XVIII, 6. — [6] Luc., I, 17.

triomphait de toutes les hostilités : il réchauffait les tièdes, reprenait énergiquement les pervers, stimulait les nonchalants, réveillait les plus engourdis. C'était vraiment « le feu divin que Jésus-Christ est venu allumer sur la terre [1]. » Sa prédication entrait dans les détails les plus pratiques. Il énumérait la série des péchés, faisait connaître leur origine, leurs conséquences, leurs remèdes; il donnait la liste des commandements et des prohibitions, afin que chacun sût clairement ce qu'il avait à faire ou à éviter. Quand il avait terminé ces exercices apostoliques, comme l'aigle qui revient à son nid pour y puiser des forces nouvelles, il se retirait humblement au désert [2]. »

Les sept monastères fondés par Giraud de Salles.

63. « Parmi les nombreux auditeurs convertis par son ministère, reprend l'hagiographe, il s'en trouva qui lui offrirent des biens-fonds et des territoires pour y construire des monastères et des abbayes. Ce fut ainsi qu'il fonda successivement sept monastères d'hommes, savoir : *Cadonium* (Cadouin, près de Bergerac, Dordogne) ; *Grandis-Silva* (Grand-Selve, autrefois du diocèse de Toulouse, aujourd'hui de Montauban, Tarn-et-Garonne) ; *Dalonum* (Dalon près d'Excideuil, Dordogne) ; *Bornetum* (Le Bournet la Sainte-Vierge, au diocèse d'Angoulême, Charente) ; *Allodia* (les Alleuds au diocèse de Poitiers, Vienne) ; *Absia Gatiniæ* (l'Absie de Gâtines au diocèse de La Rochelle, Charente-Inférieure) ; *Castellaria* (Les Châtelliers, près de Niort, Deux-Sèvres). Deux abbayes de femmes, *Tutio* (Le Tusson, au diocèse d'Angoulême), et *Bibio* (localité dont l'identification n'a pu être encore rétablie) furent également instituées par le serviteur de Dieu. La fondation de Tutio précéda celle de Fontevrauld, dont elle fut en quelque sorte la pépinière. L'aridité du sol de Tutio et le manque d'eau dans le voisinage forcèrent les religieuses à le quitter pour venir habiter Fontevrauld. Dans ces diverses congrégations, le bienheureux Giraud de Salles établit la règle de saint Benoît dans toute son austérité primitive, sans aggravation mais sans aucun adoucissement soit pour la nourriture, soit pour le costume, soit pour

[1] Luc., XII, 49. — [2] Bolland., *loc. cit.*, cap. I, nos 10 et 11, p. 256.

les exigences d'un climat moins favorisé que celui de l'Italie méridionale. Malgré les rigueurs d'un pareil régime, ou plutôt en raison même de son héroïque sévérité, les âmes éprises de l'amour du renoncement et du sacrifice éprouvaient à l'embrasser une joie indicible. Les deux frères de Giraud furent de ce nombre. Grimoard d'abord, chapelain de Tutio, et ensuite prieur des Châtelliers, fut élu, à la mort de son bienheureux frère, abbé des Alleux et enfin, en 1141, forcé d'accepter l'évêché de Poitiers [1]. « Je dis forcé, ajoute le chroniqueur, et le mot est de la plus rigoureuse exactitude. Quand il lui fallut recevoir la bénédiction abbatiale, Grimoard protesta mille fois contre cet honneur, en disant : J'aimerais mieux être lépreux qu'abbé ! — En apprenant son élection à l'épiscopat il s'écria encore : Je préférerais l'exil ou le martyre à l'épiscopat. — Il ne siégea que quelques mois sur la chaire des évêques de Poitiers. A ses derniers moments, il eut trois fois la vision du Christ Notre-Seigneur et une fois celle de la bienheureuse vierge Marie. Il passa de ce monde à Dieu le VI des calendes d'août (27 juillet 1142). Il reçut la sépulture dans l'église de Fontevrauld, en présence des trois archevêques de Bordeaux (Geoffroi de Lorroux), de Reims (Samson de Mauvoisin), de Tours (Hugues d'Étampes); des trois évêques de Soissons (Joscelin de Vierzi), de Meaux (Manassé II), de Noyon (Simon de Vermandois); du légat apostolique Geoffroi de Lèves évêque de Chartres; du comte d'Anjou et d'un concours innombrable de peuple. Foulques, le troisième fils de cette famille de bénédiction, prit l'habit érémitique à *Boscavium* (Boschaud, diocèse de Périgueux) et habita l'un des premiers cette solitude,

[1] La chronologie vulgairement adoptée pour les évêques de Poitiers offre ici quelques inexactitudes, que les recherches des nouveaux Bollandistes permettent de corriger. Voici la note qu'ils insèrent à ce sujet : *Mortuo Gulielmo II pridie nonas Octobris* 1140, *sedem Pictaviensem invasit Petrus de Chastellerault, hujus nominis III, vir nobilis quidem genere, sed ambitiosus. Hoc ipso autem tempore episcopus consecratus fuit Grimoardus, dominica Septuagesimæ, die* XXVI *Januarii, qui dies anno* 1141 *congruit : obiit autem VI kalend. Augusti anni* 1142. *Itaque in sede Pictaviensi pontifex fuit Grimoardus mensibus octodecim.* (Bolland., t. X, *Octobr.*, p. 259.)

où s'éleva depuis une abbaye. Il ne dégénéra point de la vertu de ses parents et de ses frères. Après une longue vie de mortification et de pénitence, il s'endormit dans le Seigneur et fut enterré dans son ermitage. Les grâces obtenues à son tombeau, la vénération publique dont il était l'objet, le firent exhumer plus tard pour le transférer à l'église de l'abbaye. Le corps fut retrouvé dans une intégrité parfaite et en tel état de conservation qu'on l'eût dit enseveli de la veille. Le chevalier Foulques, père de cette génération de saints, reçut à son lit de mort, des mains du bienheureux Giraud, l'humble habit des ermites. Ce fut ainsi que, jeune encore, il quitta cette terre, pour être admis, comme nous en avons la confiance, ajoute l'hagiographe, au repos éternel du Seigneur. Restée veuve, la pieuse Adéarde prit elle-même le voile des religieuses (probablement à Fontevrauld), et termina saintement sa vie [1]. »

Mort du B. Giraud de Salles.

64. La fondation de l'ermitage des Châtelliers, en 1119, fut la dernière œuvre du bienheureux Giraud. « Le vénérable Guillaume [2], successeur de saint Pierre II sur le siége de Poitiers, reprend l'hagiographe, lui fit don de cette solitude, environnée de forêts, au milieu d'une prairie arrosée par de nombreux cours d'eau. Giraud vint la visiter au mois de mai ; il fut accueilli avec enthousiasme par la population du bourg voisin. Le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, trois de ses disciples en prirent possession et y construisirent des cellules de branchage. Enfin, le jour de la saint Barthélemy (24 août), le bienheureux envoya à la petite colonie un prieur et quelques nouveaux ermites. Il leur promettait la consolation de venir bientôt les visiter en personne, au retour d'un voyage qu'il faisait alors à son autre monastère d'Absie de Gâtines. Mais l'heure approchait où le généreux soldat du Christ allait être appelé à recevoir sa récompense éternelle. Atteint d'une fièvre lente qui lui ôtait toutes les forces, il fut contraint de s'aliter, lui qui n'avait jamais connu le repos. Les frères

[1] Bolland., *loc. cit.*, p. 257-258.

[2] Il est indiqué dans la *Gallia Christiana* sous le double prénom de Guillaume ou Gilbert de Ragioles (1117-1123).

multipliaient leurs prières pour la guérison du saint malade. Ils eurent longtemps l'espoir d'être exaucés et se disaient entre eux que leur maître, leur père, ne leur serait point encore ravi. Mais le Seigneur en avait disposé autrement et Giraud ne l'ignorait pas. Cependant le bienheureux se souvenait de la promesse faite aux religieux des Châtelliers : c'était parmi eux qu'il voulait mourir. Il se fit donc transporter sur un brancard jusqu'à leur ermitage, où il arriva pour le dimanche de la Passion (4 avril 1120). Si le corps était défaillant, l'âme semblait au contraire plus active et plus forte que jamais. Ne pouvant marcher, il se fit porter à la procession des Rameaux, et passa la journée de Pâques dans la petite chapelle en bois qui servait d'église. Là, il reçut en viatique le corps et le sang du Seigneur, puis il tomba en extase et y demeura durant une heure. Quand il eut repris ses sens, il dit aux ermites qui l'interrogeaient respectueusement : Jésus-Christ mon Seigneur a daigné venir me visiter. Il avait à ses côtés l'évêque Pierre de Poitiers et Robert d'Arbrissel mon maître [1]. — Adressant ensuite une exhortation suprême aux frères, il leur commanda en vertu de la sainte obédience d'observer sans l'altérer jamais la règle du patriarche saint Benoît, leur donna ses dernières instructions pour ses diverses communautés, recommandant partout le soin des pauvres et des pèlerins. Enfin il régla les détails de sa sépulture, défendant qu'on rendît à son corps d'honneurs extraordinaires, ni qu'on veillât près de lui, selon la coutume. Quand il eut cessé de parler, on le reporta sur sa couche de bois et de paille. Les frères voulurent, en raison de la solennité pascale et de son état de faiblesse, lui faire manger un œuf et un peu de fromage. Que faites-vous, malheureux? leur dit-il. Abstenez-vous toujours de ces aliments. Ils sont trop recherchés pour des ermites. — Il vécut encore deux jours, et le mercredi de Pâques (20 avril 1120) à l'aube du jour, comme il disait à haute voix cette prière évangélique : « Père saint, conservez les fils que vous vous

[1] On sait que le bienheureux Robert d'Arbrissel était mort le 25 février 1117, deux ans après saint Pierre II de Poitiers, mort en exil l'an 1115.

êtes choisis par mon ministère [1], » il rendit à Dieu son dernier soupir. A la nouvelle de sa mort, une foule immense de peuple accourut à l'ermitage. Le vénérable Guillaume évêque de Poitiers arriva tout en pleurs, et disant : Où est-il, ce serviteur de Dieu, mon ami, mon maître ? — On le conduisit dans la pauvre cellule où gisait étendu sur la cendre, revêtu du cilice et d'un misérable capuchon de laine, le corps du bienheureux. Otez-lui, dit l'évêque, ces vêtements de pénitence ; décorez-le des insignes de sa cléricature et des ornements du diaconat. — Il fut fait ainsi. Le pontife ne permit point qu'on se conformât aux humbles recommandations faites par le bienheureux au sujet de sa sépulture. Durant le reste de la semaine pascale, le corps de Giraud demeura exposé à la vénération des multitudes, qui se pressaient pour lui rendre un dernier hommage. D'éclatants miracles illustraient déjà ce corps sanctifié. Le dimanche *in Albis* (premier dimanche après Pâques), il reçut la sépulture dans l'oratoire des ermites, au côté gauche de l'autel [2]. » En même temps, Guillaume de Poitiers et les abbés des diverses congrégations fondées par le bienheureux Giraud envoyaient à toutes les églises et abbayes de France une encyclique ainsi conçue : « En vous annonçant la mort du très-religieux et très-célèbre ermite Giraud, il nous serait doux de vous raconter sa vie merveilleuse. Mais nous n'avons pas la prétention de transformer en une histoire détaillée cette lettre où nous recommandons sa mémoire à vos saintes prières. Adolescent, il embrassa la vie cénobitique ; plus tard il émigra au désert. Cénobite, il semblait avoir atteint le sommet de la perfection ; ermite, il se surpassa lui-même. Montant de vertus en vertus, par ces « degrés d'ascension spirituelle, que, suivant la parole de l'Écriture, il disposait dans son cœur [3], » il s'éleva au-dessus de tout ce qu'on peut attendre d'un homme mortel. Ce fut un autre Hilarion, un nouvel Antoine ; ou plutôt le Christ lui-même vivait en lui. Embrasé du feu de l'amour divin, il communiquait cette flamme à tous ceux qui

[1] Joann., XVII, 1.
[2] Bolland., *loc. cit.*, p. 260-261.
[3] *Psalm.* LXXXIII, 6.

eurent le bonheur de l'entendre. On peut dire qu'il mena simultanément une double vie, celle de Jean-Baptiste au désert et celle de l'apôtre saint Paul évangélisant les nations. Il aima le Christ, il prêcha le Christ, il imita le Christ; maintenant il s'est envolé près du Christ. Si pourtant quelque chose de la rouille humaine était demeuré sur l'or de sa perfection, si quelque tache était restée à cette perle précieuse, nous sollicitons pour son âme le secours de vos prières et la participation à vos bonnes œuvres [1]. » Nous n'avons plus les réponses adressées à cette encyclique. Elles durent former un *Rotulus* non moins intéressant que celui de Savigny. L'hagiographe ne les a point insérées dans son récit. Il se borne à indiquer que les divers établissements fondés par le bienheureux Giraud de Salles se mirent peu après sous la direction de saint Bernard. Le nom du grand abbé de Clairvaux lui inspire quelques lignes vraiment éloquentes : « La gloire de Bernard, dit-il, jeta dans la sainte Église de Dieu un tel rayonnement, qu'elle éclipsa toutes les gloires contemporaines. Depuis les apôtres, nul dans la suite des âges ne lui fut supérieur, comme génie, comme éloquence, comme sainteté, comme puissance en œuvres, en paroles, en doctrine, en miracles. Il fut le maître de la sagesse, la voix de Dieu, le docteur de la foi, la lyre de Marie. Pouvoir une fois contempler le visage de Bernard, ce fut l'objet des aspirations et des vœux du monde entier [2]. »

§ IX. Les Ermites des Vosges et de la Champagne.

Les prêtres Anthénor et Séher à l'ermitage du Châtelet, puis

65. Le tableau du grand mouvement érémitique dont l'expansion devait se personnifier dans l'immortelle figure de saint Bernard ne serait pas complet, si nous passions sous silence les noms

[1] M. L. Delisle, *Encycl. sur la mort du B. Giraud de Salles. — Roul. des Morts*, p. 279. — Boll., *loc. cit.*, p. 258.

[2] Bolland., *loc. cit.*, p. 260. *Singulariter enim effulsit Bernardus in Ecclesia sancta Dei, et post Apostolos ingenio ac stylo, facundia ac efficacia, disciplina vitæ et doctrina scientiæ, opere et sermone, virtutibus morum ac jubare miraculorum, nullus in orbe secundus ei. Ipse fuit per quem patuit doctrina sophiæ, præco Dei, doctor fidei, citharista Mariæ. Iste est Bernardus, cujus videre faciem totus desiderabat mundus.*

des ermites qui peuplaient les forêts des Vosges et de la Champagne, pendant que « les princes des déserts de France, » illustraient les rivages de la Loire, les bois solitaires du Poitou, du Maine, de la Bretagne et de la Normandie. Voici en quels termes s'exprime le vénérable prêtre Séher (*Seherus*), fondateur du monastère de *Calmosiacum* (Chaumouzey [1]), au diocèse de Toul, compris alors dans les états du pseudo-empereur d'Allemagne Henri IV : « Vers l'an 1085, sous l'inspiration de Dieu auteur de tout bien, un grand nombre de pauvres en esprit, et j'étais du nombre, se sentirent profondément touchés par l'invitation évangélique du Sauveur : « Venez à moi, vous tous qui travaillez et que le fardeau écrase, et je vous soulagerai [2]. » D'un même cœur et dans un élan unanime, nous résolûmes de fuir le monde et ses naufrages pour servir Dieu seul, et nous préparer dans la paix du désert au repos sans fin de l'éternité. Or, en ce temps vivait dans un ermitage nommé le Châtelet (sur les bords de la Moselle [3]), un vénérable prêtre nommé Anthénor, aussi dévoué à Dieu que cher aux hommes. Les bois qu'il habitait forment comme le prolongement des forêts de Remiremont, illustrées jadis par les très-saints confesseurs Amat et Romaric. Il nous accepta pour disciples, et renonçant au siècle ainsi qu'à notre volonté propre, nous vécûmes sous sa direction sans aucune autre règle que l'obédience de ce père vénéré, nous efforçant avec la grâce de Dieu de retracer la vie de charité, de pénitence, de renoncement, telle que la pratiquaient les fidèles de la primitive Église. A notre exemple, une foule d'autres ermites vinrent se fixer près d'Anthénor. Quand il plut à Dieu de rappeler à lui ce bien-aimé père, je fus élu pour lui succéder, moi qui n'avais

à *Calmosiacum* (Chaumouzey).

[1] Chaumouzey-l'Abbaye, aujourd'hui écart de Chaumouzey-la-Ville, petit village de 400 habitants, à 8 kil. ouest d'Épinal (Vosges), diocèse de Saint-Dié. Durant la Révolution, l'abbaye de Chaumouzey fut détruite et la charrue a passé sur ses ruines.

[2] Matth., XI, 18.

[3] Le Châtelet (Vosges), célèbre par un antique château construit par Théodoric (Thierry) de Lorraine, est maintenant un hameau de la commune de Barville, à 7 kil. de Neufchâteau.

ni science, ni capacité, ni mérite. Je déclinai cet honneur, mais les instances furent telles que je craignis, en maintenant mon refus, de manquer au précepte de la charité fraternelle. Plaçant donc toute ma confiance au Seigneur et implorant sa miséricorde, je finis par accepter le fardeau du gouvernement. Le nombre des disciples s'accrut bientôt au point que le premier emplacement ne suffit plus. Sur les entrefaites, Lutolf, doyen de la cathédrale de Toul, ayant élevé dans les faubourgs de cette ville une abbaye et une église en l'honneur du bienheureux pape Léon IX, nous offrit avec une touchante humilité d'y établir une colonie de nos frères, disant qu'il se disposait lui-même à renoncer à ses dignités pour se joindre à eux et vivre sous leur direction. Il fut fait ainsi. Les frères que j'établis à saint Léon de Toul furent accueillis avec grand honneur. Cependant on me força de prendre encore la direction de ce nouveau monastère, en sorte que je dus me partager entre cette jeune colonie et le Châtelet, où le nombre des disciples allait chaque jour croissant. L'espace nous manqua bientôt, et nous ne savions où trouver un asile. Mais Dieu pourvut à la détresse de ses serviteurs. Une noble dame nommée Hadelwide, épouse du chevalier Théodoric (Thierry), représenta à son mari que, n'ayant point eu d'enfants de leur union, ils feraient œuvre méritoire devant Dieu et devant les hommes en se choisissant des héritiers spirituels, qui prieraient pour leur prospérité en cette vie et pour le salut de leur âme après leur mort. Le chevalier chrétien goûta cette généreuse pensée. Par son ordre, un vénérable clerc, nommé Ascelm, lequel reçut plus tard de nos mains l'habit religieux, vint nous offrir de faire choix dans les domaines allodiaux de Théodoric d'un emplacement qui nous paraîtrait le mieux convenir à la fondation d'un monastère. Soumise au conseil des frères les plus pieux et les plus sages, cette offre fut acceptée avec d'unanimes actions de grâces. Le lieu fut choisi par nous. C'était une vaste solitude, au milieu des forêts de *Calmosiacum* (Chaumouzey). Quittant donc le Châtelet, tous les ermites vinrent s'établir dans ce désert inculte. Un oratoire, dédié à la bienheureuse Marie mère de Dieu, fut d'abord

construit et les cellules se groupèrent à l'entour dans un ordre et une régularité parfaite. Témoins de la ferveur qui régnait dans cette communauté naissante, le chevalier Théodoric et sa pieuse compagne Hadelwide nous firent une nouvelle donation, qui nous assurait après leur mort la possession intégrale non-seulement de la forêt, mais du village même de Chaumouzey[1]. »

Persécution dirigée contre le vénérable Séher. Transaction.

66. Malgré le bon vouloir et la générosité des fondateurs, les épreuves ne manquèrent point aux frères de Chaumouzey. Ce n'était pas impunément que, sur un point quelconque de l'empire d'Allemagne, des serviteurs de Dieu, fuyant la persécution de Henri IV, allaient chercher au fond des bois la paix de l'âme et la liberté de la prière. A la mort du chevalier Théodoric, qui s'endormit pieusement dans le Seigneur et reçut la sépulture dans l'oratoire des ermites, son frère Josselin, l'un des partisans du pseudo-empereur, se rua à la tête d'une horde impie sur l'ermitage de Chaumouzey, dispersa les religieux, brûla les cellules, pilla et incendia l'oratoire. Séher eut recours à l'intervention de Thierry, duc de Lorraine, fils et successeur du fameux Gérard d'Alsace, tige de la dynastie impériale d'Autriche. Josselin, vassal de Thierry, fut appelé devant la cour ducale pour y rendre raison de ses violences ; mais il ne comparut point. Thierry vint alors en personne remettre les religieux en possession de leur monastère. Il convoqua tous les habitants de Chaumouzey, et leur déclara qu'à l'avenir, indépendants de tout seigneur laïque, ils ne relèveraient plus que du vénérable Séher et de ses successeurs légitimes. Nulle charte d'affranchissement ne valait celle-là, aussi la déclaration du duc fut-elle accueillie avec une joie inexprimable. Josselin cependant ne renonça point encore à la lutte. Mais, excommunié par le vénérable Pibo évêque de Toul, poursuivi par les troupes ducales, exécré par la population qu'il voulait arracher à la juridiction si douce et si charitable des

[1] Seher., *De primordiis Calmosiac. Monasterii*, lib. I ; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 1120-1124.

ermites pour leur imposer le joug de sa tyrannie, il se décida à faire la paix. « Une conférence eut lieu à Relanges[1] (*apud Ranengias*), reprend Séher. Elle se tint en présence des principaux officiers du duc et des seigneurs de la contrée. Comme Josselin était très-pauvre, on nous conseilla de lui offrir quelque argent pour le déterminer à cesser ses injustes revendications. La somme fut fixée à douze livres (environ 300 francs de notre monnaie actuelle)[2], somme énorme pour des ermites tels que nous, qui pouvons à peine arracher à un sol naturellement stérile et encore incomplétement défriché de quoi fournir à notre humble subsistance. Cependant pour mettre fin à tant de vexations et de querelles, nous prîmes l'engagement, exécuté depuis, de verser cet argent. L'acte en fut dressé et souscrit par tous les seigneurs présents. Josselin vint avec nous le présenter au vénérable évêque de Toul, entre les mains duquel il renouvela ses serments. Il fut absous de l'excommunication qu'il avait encourue, et depuis lors, avec la grâce de Dieu, il ne troubla plus la paix de notre solitude[3]. »

Adoption par Séher et ses religieux de la règle canoniale de Saint-Ruf.

67. « Jusque-là, continue le pieux fondateur, nous n'avions encore fait choix d'aucune des règles monastiques instituées par les pères, et pratiquées officiellement dans chacune des autres congrégations religieuses. Après mûre délibération, tous les frères et moi, nous résolûmes d'embrasser la règle de la congrégation de Saint-Ruf en Provence, où la ferveur et l'austérité étaient admirables[4]. » La communauté de Saint-Ruf, dont Séher fait cet éloge très-mérité et dont la réputation s'est conservée

[1] Aujourd'hui village de 600 habitants, canton de Darney, arrondissement de Mirecourt (Vosges).

[2] Cf. Édition du sire de Joinville par M. Natalis de Wailly : *Eclaircissement sur le système monétaire de saint Louis*, p. 540. En appliquant l'évaluation monétaire du temps de saint Louis à une transaction antérieure de plus d'un siècle à la naissance de ce grand roi, nous restons certainement au-dessous de la valeur réelle des 12 livres offertes par Séher au chevalier Josselin.

[3] Seher., *Histor. Calmos.*, l. I, nº 8; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1127.

[4] *Ibid.*, nº 9.

sans tache jusqu'à la seconde moitié du XVIII[e] siècle, remontait au premier âge de l'Église. Dès l'époque de l'évangélisation des Gaules, lors de l'arrivée en Provence de saint Lazare premier évêque de Marseille, de sainte Marie-Magdeleine et de sainte Marthe, Rufus (saint Ruf) disciple de ces illustres apôtres évangélisa la cité d'Avignon et en devint le premier évêque. Les prêtres ordonnés par lui vécurent en communauté sous sa direction, reproduisant sur notre terre des Gaules la vie des premiers chrétiens de Jérusalem. Plus tard ils embrassèrent la règle de Saint-Augustin et donnèrent, longtemps avant l'institution canoniale fondée par saint Chrodegang, l'exemple d'un chapitre où la vie commune et les observances monastiques étaient ponctuellement maintenues. Ils exerçaient les fonctions de leur ministère à la cathédrale de Notre-Dame-des-Doms. Mais en 1039, l'antique discipline s'étant relâchée dans l'intérieur de leur cloître, quatre d'entre eux, Renauld, Odilon, Ponce et Durand, inaugurèrent une réforme qui fut le point de départ de la célèbre congrégation de Saint-Ruf, si florissante durant toute la période du moyen âge. L'évêque d'Avignon, Benoît I, leur concéda en dehors des murs de la ville une petite église dédiée à saint Ruf, avec quelques terres qui en dépendaient [2]. Dans ce modeste oratoire étaient conservées les reliques du glorieux évêque leur patron. S'inspirant de l'esprit évangélique sur la tombe de leur apôtre, les réformateurs firent revivre par leur mortification, leur détachement des choses de la terre, leur pauvreté absolue, leur charité sans bornes, les merveilles de la primitive Église. Quand un novice se présentait pour être admis à partager leur communauté de pénitence et de renoncement, la règle prescrivait de lui mettre sous les yeux « la pauvreté de la congrégation, l'austérité

[1] Le Martyrologe romain inscrit la fête de saint Ruf à la date du 12 novembre en ces termes : *Avenione Sancti Rufi primi ejusdem urbis episcopi.* (Baron., *Martyr. Rom.*, 1586, p. 512.) La tradition rapporte que saint Ruf était fils de Simon le Cyrénéen.

[2] L'acte de donation est daté du 1er janvier 1039. (Hélyot, *Dict. des Ordres relig.* Édit. Migne, t. III, col. 404.)

qu'on y pratiquait, la sévérité de la discipline, les rudes labeurs auxquels on était soumis, la difficulté de persévérer dans une observance si rigoureuse, et la terrible responsabilité à encourir par ceux qui viendraient à l'abandonner après en avoir fait profession solennelle [1]. » Lorsque, persistant avec courage dans sa vocation, le postulant était admis au noviciat, la règle le suivait partout. « Chacune de ses actions, son attitude, sa démarche, tout son extérieur devaient refléter l'humilité intérieure de son âme. Il devait tenir la tête baissée, les yeux fixés à terre, se rappelant sans cesse l'exemple du Publicain, qui n'osant élever son regard vers le ciel, se frappait la poitrine en disant : Mon Dieu ayez pitié de moi, qui ne suis qu'un pécheur [2]. » Tels étaient les chanoines réguliers de Saint-Ruf [3], à l'époque où le vénérable fondateur de Chaumouzey envoya deux de ses plus fervents religieux à Avignon pour étudier leur règle [4].

Gisèle abbesse de Remiremont.

68. « Au retour de nos délégués, reprend Séher, nous fîmes vœu de suivre les observances d'un institut si parfait et de servir le Seigneur selon la règle de Saint-Ruf. L'évêque de Toul confirma par son approbation nos humbles vœux. Il fallut procéder

[1] *Et interim prædicentur ei paupertas loci, asperitas domus, severitas disciplinæ, et quantus labor sit in illius professionis observatione, quam gravis casus in transgressione.* (*Regul. S. Rufi,* ap. Martène, *De antiq. rit. Eccles.,* t. III, p. 99.)

[2] *Et in omnibus motibus suis signum habere humilitatis, caput submittere, terram aspicere, memor esse illius publicani qui non audebat oculos suos levare in cœlum, sed percutiebat pectus suum dicens : « Deus, propitius esto mihi peccatori. »* (*Ibid.*) Cf. Luc., XVIII, 13.

[3] Approuvés solennellement par Urbain II en 1096, confirmés dans leurs priviléges par Pascal II en 1115, les chanoines réguliers de Saint-Ruf demeurèrent à Avignon jusqu'en 1210, époque où les Albigeois détruisirent leur église et leur abbaye. Ils se transférèrent alors près de Valence (Drôme) dans l'église d'Éparvières sur le Rhône, et y construisirent sous le vocable de Saint-Ruf une magnifique église, qui resta le chef-lieu de l'ordre jusqu'en 1560. A cette date, les Huguenots, successeurs des Albigeois et précurseurs des révolutionnaires de 1793, ruinèrent cet établissement, l'une des merveilles artistiques et religieuses du midi de la France. Les chanoines réguliers de Saint-Ruf se transportèrent alors dans un prieuré qu'ils avaient à l'intérieur de Valence. Leur congrégation fut définitivement supprimée en 1774.

[4] Scher., *Histor. Calmosiac.*, l. I, n° 9, t. cit., col. 1127.

à l'élection régulière d'un abbé. Je n'avais jusque-là rempli près de mes frères que les fonctions d'administrateur. J'espérais que les suffrages tomberaient sur un plus digne; mais cette fois encore ils se réunirent tous sur moi. Le vénérable évêque Pibo me donna la consécration abbatiale, et dédia notre nouvelle église sous le vocable de la Sainte-Vierge. Un autre abbé fut élu et canoniquement institué pour le monastère de Saint-Léon de Toul. Ces divers actes furent ratifiés par une ordonnance épiscopale, datée « de l'an de l'Incarnation du Seigneur 1094, le lundi jour des calendes (1er décembre), dans la cathédrale dédiée au patronage de Saint-Etienne. En donnant ce rescrit, confirmé par notre autorité et revêtu de notre sceau, nous voulons, disait Pibo, assurer par un monument durable le nouvel institut des religieux de Chaumouzey contre toutes les entreprises de l'ambition ou de la violence des hommes[1]. » Tant de garanties furent insuffisantes. L'hostilité contre Séher et les humbles chanoines réguliers qui servaient Dieu sous sa conduite ne vint plus cette fois du côté des laïques, dont ils avaient par la sainteté de leur vie conquis l'estime et l'affection. La guerre fut déclarée par une abbesse d'origine princière, qui gouvernait alors, non en religieuse, mais en feudataire de l'empire d'Allemagne, la célèbre communauté de Remiremont. Gisèle, ainsi se nommait cette abbesse, avait été élue le 7 février 1070 pour remplacer la vénérable Oda de Luxembourg. C'était l'esprit d'aventure, d'orgueil, d'indépendance, succédant au règne de la vertu calme, modeste et paisible. Aussitôt après son élection, Gisèle partit pour la cour de Germanie, se fit donner l'investiture simoniaque par le jeune tyran Henri IV, et en obtint un diplôme qui déclarait l'abbaye de Remiremont indépendante de toute autre juridiction que de celle de l'empereur. Les conditions léonines qui furent mises à ce marché offrent un des plus curieux monuments de la rapacité du monarque germain, du servilisme de l'ambitieuse abbesse et de

[1] Seher., *Histor. Calmosiac.*, l. I, nº 9, tom. cit., col. 1128-1129.

son profond mépris pour la loi canonique de la résidence. En effet, aux termes du diplôme prétendu impérial, sollicité et obtenu par elle d'un prince qui n'avait pas même à cette époque le titre coloré d'empereur dont l'antipape Wibert ne devait le décorer que trente ans plus tard [1], Gisèle s'engageait à venir en personne à la cour, chaque fois qu'elle aurait besoin de l'intervention de la justice suzeraine. De son côté, Henri IV stipulait pour chacune des sentences qu'il prononcerait en faveur de sa cliente un prix tellement exorbitant que, s'il n'était énoncé en toutes lettres dans le document officiel, on refuserait d'y croire. Il est vrai que le tribut souscrit par Gisèle devait être payé en nature et non en espèces, ce qui réduit quelque peu le prix auquel le trafiquant couronné et l'abbesse simoniaque se vendaient et s'achetaient réciproquement la justice. En notre monnaie actuelle, les objets estimés à leur valeur vénale donneraient un chiffre de plus de cinquante mille francs [2]. De retour à Remiremont, Gisèle, qui venait de vendre au pseudo-empereur les droits

[1] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 549.

[2] Voici le détail de ce marché aussi déshonorant pour le roi germain que pour l'indigne abbesse. En cas de sentence favorable, l'abbesse devait à l'empereur : 80 muids de blé ; 400 muids d'avoine, dont 100 pour les chevaux de l'abbesse durant le voyage et le séjour à la cour impériale ; 60 porcs gras ; 20 vaches ; 4 étalons de la plus belle race porcine ; 4 tonnes de porc salé (*bachones sagininales*) ; 400 poulets ; 50 muids d'œufs ; 7 muids de lait ; des fromages et du poisson, de l'argenterie et de la vaisselle, du charbon et du bois en quantité suffisante pour défrayer la table de l'empereur tout le temps que l'abbesse serait à la cour ; 7 charrettes (*carratæ*) de vin et 5 d'hydromel (*medonis*), dont chacune devra porter 7 muids ; 12 livres de poivre ; 12 pains de cire (*tabulæ ceræ*) pour l'éclairage ; enfin autant de sel qu'il serait convenable, à prendre dans les salines appartenant à l'abbesse (*sal de asterciis abbatissæ*, expression qui nous autorise à croire que l'usage du sel gemme était dès lors commun dans nos provinces de l'Est). Par surcroît de précaution et de peur que le prélèvement d'une taxe si fortement nourrie, éclairée, chauffée, abreuvée, poivrée et salée, n'occasionnât quelque mécompte au fisc impérial, on passa trois jours à la répartir sur chacun des trente-deux domaines que possédait alors l'abbaye de Remiremont. (Voir le texte du diplôme de Henri IV aux pièces justificatives, p. 404, de l'*Étude historique sur l'abbaye de Remiremont*, par M. Guinot, Paris, Douniol, 1859.)

sacrés de son abbaye ne se préoccupa plus que de secouer le joug des règles monastiques. Elle en vint facilement à bout. En 1090, elle s'affranchit de la direction religieuse des bénédictins, confia à des prêtres séculiers le service de l'église, et à des officiers, clercs et laïques (*officiales*) l'administration des affaires temporelles. Les religieux ainsi évincés se retirèrent dans leur ancien prieuré de Celles, près de la grotte où mourut saint Amat. Par l'expulsion des bénédictins le dernier coup fut porté à la régularité et à la discipline ; elles ne devaient se relever à Remiremont que cinq cents ans plus tard, dans la première période du XVIIe siècle [1].

Persécution dirigée par Gisèle contre les moines de Chaumouzey. Intervention de Pascal II. Mort impénitente de l'abbesse.

69. Telle était cette sorte de Jézabel abbatiale, qui allait s'acharner contre les pauvres religieux du désert de Chaumouzey. Gisèle exhuma un ancien titre d'après lequel l'abbaye de Remiremont aurait jadis eu droit à une portion des dîmes de l'église paroissiale de Chaumouzey. Authentique ou non, ce titre et le prétendu droit qu'il rappelait étaient depuis longtemps périmés. Mais Gisèle comptait moins sur le bien fondé de sa revendication que sur la force dont elle disposait pour la faire triompher. Le schisme de l'antipape Wibert et de son protecteur couronné Henri IV était alors hautement déclaré. Le duc de Lorraine, Thierry, jusque-là si bienveillant pour les ermites de Chaumouzey, avait fait volte-face et embrassé le parti du pseudo-empereur. Profitant des malheurs de l'Église pour accabler l'innocence et la vertu, Gisèle envoya son official, un clerc allemand nommé Wilfrid, lequel, à la tête d'une horde de sicaires, s'empara de vive force de l'église paroissiale de Chaumouzey, pilla et dévasta le monastère ainsi que tout son territoire. Thierry de Lorraine, à qui le vénérable Séher adressa une suppliante requête, ne répondit qu'en envoyant ses propres troupes prêter main-forte à celles de la simoniaque et schismatique abbesse. L'évêque de Toul Pibo excommunia Gisèle et lança l'interdit contre l'abbaye de Remiremont. Pascal II intervint en plaçant le monastère de Chaumouzey

[1] M. Guinot, *Ét. hist. sur l'abb. de Remiremont,* p. 97.

sous la juridiction immédiate du siége apostolique. Il écrivit directement à Gisèle pour lui enjoindre de cesser ses injustes persécutions. L'abbesse ne reconnaissait ni l'autorité de l'évêque de Toul, ni celle du pape légitime : elle se rit des menaces de l'un et de l'autre. Séher députa alors à Rome son propre frère, nommé Arnulf, l'un des religieux de Chaumouzey, le chargeant de soumettre à Pascal II un projet de pacification dont il espérait le meilleur succès. Il offrait de céder à l'abbesse de Remiremont telle partie des domaines de Chaumouzey qui pourrait être à sa convenance, en échange de son prétendu droit sur les dîmes de l'église paroissiale. Le pape reprit la négociation sur cette nouvelle base. Mais l'orgueilleuse Gisèle répondit que, feudataire de l'empereur allemand, elle ne pouvait accepter aucune transaction sans l'aveu de l'empereur son suzerain. Le vénérable Séher eut alors directement recours au farouche Henri IV. Sa requête survenue dans un de ces intervalles où la politique du tyran obligeait celui-ci à user de ménagements envers le souverain pontife, fut favorablement accueillie. Le pseudo-empereur signa un rescrit autorisant l'échange proposé. Mais l'abbesse connaissait trop les véritables intentions du pénitent de Canosse, pour se méprendre sur la valeur réelle du diplôme impérial. Elle n'en tint aucun compte. En 1106, Pascal II, au concile de Guastalla, fit signifier à l'indomptable abbesse d'avoir à accepter l'échange sous peine d'excommunication. Gisèle en appela alors au pape mieux informé. Mais Dieu lui-même se chargea de relever cet insolent appel ; l'abbesse impénitente mourut dans le cours de l'année. Presque à la même date, le persécuteur de l'Église Henri de Germanie, auquel elle avait vendu son âme, disparaissait de la scène du monde. La nouvelle abbesse élue à Remiremont, comprenant l'impossibilité de soutenir une lutte où le secours d'un bras séculier lui ferait défaut, souscrivit à la décision du souverain pontife, terminant ainsi, après plus de quatorze ans de scandales, cette schismatique révolte [1].

[1] Cf. *Étude hist. sur l'abbaye de Remiremont,* p. 101 et suiv. — *Epist. Pibonis ad Paschal II; Patr. lat.,* t. CLXII, col. 447. — *Epistolæ Seheri Cal-*

Dédicace de l'église abbatiale de Chaumouzey.

70. Le vénérable Séher put enfin se consacrer en paix aux saintes œuvres de pénitence et de mortification dont l'établissement de Chaumouzey était devenu le centre. Ce n'est pas sans une profonde émotion et sans un vif sentiment de reconnaissance pour le Seigneur qu'il inscrit la date où il se vit enfin délivré de tant de persécutions et de violences. « L'an de l'Incarnation du Seigneur 1107, dit-il, en l'indiction Ie, épacte VIe, coïncidant avec le Ier des calendes d'octobre, le monastère de Chaumouzey fut solennellement consacré sous le vocable du Saint-Sauveur par le cardinal Richard évêque d'Albano, légat de la sainte église Romaine, sous le pontificat de Pascal II glorieusement assis sur le siége apostolique; régnant dans le siècle Henri le Jeune (Henri V d'Allemagne qui venait de détrôner le pseudo-empereur son père); tenant chez nous le sceptre de l'empire Jésus-Christ Notre-Seigneur[1], à qui soient louange, honneur, gloire et actions de grâces avec le Père et l'Esprit-Saint dans les siècles des siècles. » Telle fut l'inscription gravée par le pieux abbé pour conserver la mémoire de cette dédicace solennelle. « Toutes les constructions n'étaient point encore achevées, dit-il, mais nous avions hâte de donner au Seigneur ce témoignage éclatant de notre reconnaissance. Le vénérable Pibo évêque de Toul, accablé de vieillesse, ne put, suivant notre désir, présider la cérémonie. Il écrivit de sa main au cardinal Richard d'Albano, légat du saint-siége dans les Gaules, pour le prier de le suppléer en cette circonstance. Le cardinal daigna accueillir favorablement cette requête. Tous les abbés des monastères de la province, entre autres Thietmar de Saint-Mansui, Widric de Saint-Evre, Laurent de Saint-Vanne, Wascelin de Saint-Pierre de Briey; les deux archidiacres de Toul, Raimbaud, Hugues de Gondrecourt et une multitude immense de fidèles,

mos. abbat. ad Paschalem (*ibid.*, col. 456 et 458). — *Rescript. Paschal. II ad Pibonem ep. Tullensem* (*ibid.*, col. 31). — *Privileg. Paschal. II pro eccles. Calmosiacensi* (*ibid.*, col. 72). — *Paschal II ad Gislam abbatissam Romaricensem* (*ibid.*, col. 139). — *Paschal II ad eamdem* (col. 182). — *Paschal. II ad eamdem* (col. 197).

[1] *Regnante in sæculo Henrico juniore, apud nos vero imperante Domino Nostro Jesu-Christo.*

seigneurs et laïques assistèrent à cette auguste cérémonie [1]. » C'était la protestation de la conscience publique contre l'odieuse tyrannie que le pseudo-empereur d'Allemagne et sa complice Gisèle de Remiremont avaient fait si longtemps subir aux humbles serviteurs de Dieu. Plus on avait multiplié les persécutions contre les disciples de Jésus-Christ, plus on leur avait préparé de triomphes pour l'avenir. Les principaux seigneurs de Lorraine et d'Alsace s'associèrent à l'œuvre réparatrice, par de généreuses donations offertes aux ermites de Chaumouzey. Séher inscrivit le nom de tous ces bienfaiteurs insignes dans sa modeste histoire, qui prend ainsi la valeur d'un catalogue nobiliaire, et consacre pour nous l'existence, dès les premières années du XII[e] siècle, de familles dont l'éclat s'est perpétué jusqu'à nos jours [2]. Il profita de ces pieuses largesses pour établir de nouvelles colonies de chanoines réguliers au Saint-Mont, sur l'emplacement du monastère primitif de saint Romaric. Il rebâtit les sept chapelles construites au VII[e] siècle sur le flanc de la montagne, avant l'établissement définitif de Remiremont, tombé depuis en des mains si indignes. Le vénérable Séher mourut plein de jours et de saintes œuvres le 8 mai 1128, et reçut la sépulture dans le chœur de l'église de Chaumouzey [3]. »

[1] Seher., *Hist. monast. Calmosiac.*, l. II; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 1141.

[2] On trouve parmi ces donateurs les ducs de Lorraine et de Bar, les familles de Chaumont (*de Calvo Monte*), d'Épinal, de Bauffremont (*Berfredi Montis*), de Dommartin, de Beaumont (*de Bello Monte*), de Chastenoy, de Longchamp (*de Longo Campo*), etc. (Seher., *ibid.*, col. 1142-1152.)

[3] « En 1586, dit M. Guinot, on ouvrit un tombeau dans le chœur de l'église de Chaumouzey, et on trouva les débris d'un calice en étain, une crosse, quelques ornements sacerdotaux à moitié détruits, des ossements dispersés et une croix de plomb. Sur une face de cette croix, on lisait les premières paroles de l'évangile selon saint Jean : *In principio erat Verbum*, etc.; sur l'autre face était gravée cette épitaphe : *Anno ab incarnatione Domini* MCXXVIII, VIII *idus maii, obiit piæ memoriæ Dominus Seherus abbas et fundator hujus cœnobii et Sancti-Leonis Tullensis :* « L'an de l'incarnation du Seigneur 1128, le VIII des ides de mai (8 mai), mourut le seigneur Séher de pieuse mémoire, abbé et fondateur de ce monastère et de celui de Saint-Léon de Toul. » (*Étud. histor. sur Remirem.*, p. 102, note 1.)

Fondation de l'abbaye de Cheminon en Champagne.

71. Dès l'an 1102, l'exemple de Séher avait été imité en Champagne par un cénobite, nommé Alard, qui fonda une abbaye de chanoines réguliers à Cheminon, entre Vitry-le-Français et Joinville, dans la forêt où devait s'élever plus tard le monastère cistercien de Trois-Fontaines [1]. Les persécutions dirigées alors, en France comme en Germanie, contre tous les fidèles dévoués à l'Église catholique et au saint-siége, avaient conduit Alard et ses compagnons au désert. Voici en quels termes le pape confirma leur généreuse résolution : « Pascal évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses chers fils le prévôt Alard et aux frères vivant sous sa conduite, salut et bénédiction apostolique. — Le Seigneur, par la bouche du prophète, « ordonne aux habitants de la terre du midi d'aller avec des provisions de pain au-devant des fugitifs [2]. » C'est donc avec grande joie, fils bien-aimés, que nous vous accueillons, vous les fugitifs du siècle, et que, par la grâce de l'Esprit-Saint, nous vous prenons sous la sauvegarde du siége apostolique, confirmant par l'autorité de notre présent privilége l'institut canonial fondé par vous à Cheminon, pour servir Dieu dans l'étroite observance de la règle de saint Augustin. Nous interdisons sous peine d'anathème à quiconque aura fait profession entre vos mains de quitter le cloître et de renoncer à la vie commune, sans la permission du prévôt et de la congrégation. Nous confirmons à vous et à vos successeurs légitimes la libre, entière et paisible possession du territoire allodial qui vous a été légué, dans la forêt de Luyz, par la comtesse Alaïde [3] du consentement de ses deux fils, l'évêque de Châlons Philippe et le comte Hugues de Champagne. Si quelque personne ecclésiastique ou

[1] Cheminon-l'Abbaye est aujourd'hui un écart de Cheminon-la-Ville, bourg de 1,300 habitants, à 25 kil. E. de Vitry-le-Français, canton de Thiéblemont (Marne).

[2] Allusion au passage d'Isaïe (XXI, 14) : *Qui habitatis terram Austri, cum panibus occurrite fugienti.*

[3] Alaïs ou Alaïde (Alix de Valois), seconde femme de Thibaut III[e] du nom comme comte de Blois, I[er] du nom comme comte de Champagne, eut trois fils. L'aîné Eudes mourut vers 1090 sans postérité ; le second Philippe, élu évêque de Châlons en 1093, fut sacré en 1095 ; le troisième Hugues devint comte de Champagne (1093-1125) après la mort de son frère Eudes. Le comté

séculière, au mépris de notre présente constitution, osait vous troubler dans le service du Dieu tout-puissant ou entreprendre sur les droits de votre clôture, elle encourrait, après les trois monitions canoniques, la perte de ses dignités, honneurs et puissance; elle tomberait sous le coup des châtiments que Dieu réserve aux sacriléges; enfin elle serait privée de la communion au corps et au sang du Seigneur Jésus-Christ notre Rédempteur. » Outre la signature du pape en cette forme : « Moi Pascal évêque de l'Eglise catholique, » cette bulle porte la date suivante : « Donné à Bénévent par les mains de Jean cardinal-diacre de la sainte église Romaine, le IX des calendes d'octobre, indiction XI[e], l'an de l'Incarnation du Seigneur 1102, IV[e] du pontificat du seigneur pape Pascal (23 septembre 1102) [1]. » Les chanoines réguliers de Cheminon devaient en 1137 embrasser la règle de Cîteaux sous l'influence de saint Bernard.

Engebald et Vichard à Asprevaux et à Bonneval.

72. En 1093, vers le temps où Séher abandonnait les cellules du Châtelet pour fonder l'abbaye de Chaumouzey, deux frères, Engebald et Vichard, plus particulièrement épris de l'amour de la solitude et des austérités de la vie anachorétique, cherchèrent un désert plus écarté. Engebald, franchissant les hautes montagnes qui dominent Remiremont, se fixa en un lieu sauvage que l'on appela depuis Hérival ou Asprevaux (*Aspera Vallis*) [2]. C'est en effet

de Blois était passé à Étienne-Henri, issu du premier mariage du comte Thibaut avec Gersende, fille de Herbert *Éveille-Chien,* comte du Mans. (M. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne,* t. I, p. 392, et t. II, p. 63 et 64.)

[1] Paschal. II, *Bulla de fundat. monaster. Cheminonensis; Gall. Christiana,* X, 158. — *Patr. lat.,* t. CLXIII, col. 99.

[2] En 1752, en démolissant la chapelle de Saint-André de Remiremont, voisine de l'église capitulaire, on découvrit le cercueil en pierre d'Engebald, et parmi les ossements une croix de plomb sur laquelle on déchiffra l'inscription suivante : *Indictione concurrente* VI, *septimo idus Augusti, luna* II, *anno Incarnationis* CIC...III *obiit Engebaldus Dei... magnus anacoreta* (sic), *qui pro Dei amore blandimenta mundi..., duriter vixit per annos* XXX. *Indigena Romaricensis peregit feliciter cursum vitæ... et mig..... octogesimo ætatis suæ anno, Calixto sanctæ romanæ Ecclesiæ præsule, imperante Henrico, Riquino Tullensi episcopo, Romaricensium abb....... Requiescat in pace. Amen.* « En l'Indiction V[e], le 7 des ides d'août, second jour de la lune, l'an de l'Incarnation 1123, mourut Enge-

un étroit vallon, au milieu de gorges profondes, dans une sombre forêt de sapins. Engebald y passa trente années dans la plus entière solitude. Il était octogénaire lorsque l'évêque de Toul Ricuin, successeur du vénérable Pibo, alla le visiter. Comme il reprochait doucement à l'anachorète d'être resté si longtemps privé d'oratoire, des offices liturgiques et surtout de la communion sacramentelle, l'ermite répondit simplement : J'ai passé les jours et les nuits à adorer Dieu dans mon âme, et à communier spirituellement avec lui. — Il se laissa ensuite conduire par l'évêque au monastère de Remiremont, où ayant reçu la communion au corps et au sang de Jésus-Christ, il émigra doucement vers le Seigneur (7 août 1123). Vichard avait d'abord accompagné Engebald son frère à Hérival, mais sa conscience s'était alarmée d'un ascétisme si extraordinaire, qui se privait de la fréquentation des sacrements, de la messe, des offices divins, ces aliments spirituels de l'âme. Sans se permettre de condamner une conduite qu'il ne se croyait point appelé lui-même à suivre, il se retira à Bonneval, près de Relanges dans un vallon solitaire, au milieu des forêts où la Saône prend sa source [1]. Quelques disciples vinrent se placer sous sa conduite. Après la mort de son héroïque frère, laissant à l'un de ses religieux le gouvernement de la petite communauté groupée autour de lui, il revint à Hérival, où quelques ermites avaient également embrassé la vie austère d'Engebald. Il en prit la direction et les réunit en communauté sous une règle mixte, empruntée pour le fond aux observances des ordres de Saint-Benoît et de Saint-Augustin, avec adjonction de quelques statuts plus sévères encore. On

bald, serviteur de Dieu et grand anachorète, qui, par amour pour Jésus-Christ, méprisant les vanités du monde, passa trente années au désert. Il acheva à Remiremont le cours de sa bienheureuse vie, et émigra vers le Seigneur à l'âge de quatre-vingts ans, Calixte étant pape de la sainte Église romaine, Henri V empereur, Ricuin évêque de Toul, N... abbesse de Remiremont. » (Guinot, *Ét. hist. sur Remir.*, p. 104.)

[1] « L'on voit encore, dit M. Guinot, dans la gracieuse vallée de Bonneval, près de Relanges (Vosges), les débris d'une église du XII[e] siècle, et à quelques pas des ruines de l'église, les restes d'une tour qui tenait au prieuré. En fouillant ces débris, on découvre quelques caveaux, sépultures des prieurs de Bonneval. » (*Étud. sur Remiremont*, p. 106.)

devait garder un silence perpétuel et ne parler que par signes, afin qu'aucune parole humaine ne troublât les échos d'un monastère où la voix intérieure de l'Esprit-Saint devait seule se faire entendre aux âmes. Les religieux couchaient sur la terre nue, vêtus de leur tunique et de leur ceinture ; les clercs et les convers se levaient ensemble pour les matines ; les clercs récitaient tous les jours, outre l'office quotidien, celui des morts et celui de la sainte Vierge ; ils se recouchaient après matines jusqu'à prime ; on célébrait ensuite la messe ; puis ils allaient au travail et récitaient les autres Heures dans le lieu où ils se trouvaient. La communauté ne pouvait posséder que des ruches d'abeilles et quelques animaux domestiques. Chaque religieux n'avait à sa disposition qu'un scapulaire, une tunique de toile blanche, deux paires de sandales et les instruments nécessaires à son labeur. Mais, sous ce rude climat, la terre est souvent couverte de glace et de neige ; le pape Honorius III (1216-1227) accorda aux moines d'Hérival la permission de porter des souliers, depuis la Saint-Martin (11 novembre) jusqu'au 1er avril. D'autres adoucissements furent encore apportés par la sollicitude de ce pontife à des statuts dont l'austérité, praticable pour un petit nombre, dépassait les forces communes de la nature humaine. Ces modifications les réduisirent à la stricte observance de la règle de saint Augustin, et ce fut ainsi que la vaillante communauté d'Hérival subsista durant cinq siècles, pour disparaître avec tant d'autres institutions de piété, de science et de vertu sous la hache révolutionnaire [1].

§ X. Cîteaux avant saint Bernard.

Le B. Albéric successeur de Robert de Molesmes à Cîteaux. Ligue organisée contre le nouvel ordre.

73. Pendant que, du nord au midi, de l'est à l'ouest, surgissaient ces innombrables essaims de solitaires, peuplant pour le ciel les antiques forêts de la Gaule, les collines désertes, les vallées incultes et sauvages, la réforme bénédictine inaugurée en 1098 à Cîteaux par saint Robert [2] se maintenait dans toute sa ferveur,

[1] Cf. Guinot, *Étud. hist. sur l'abb. de Remiremont*, p. 105-106.

[2] Cf. chap. I, n° 31-35.

mais n'attirait à elle aucun nouveau disciple. « Demeuré avec douze ou treize religieux au Monastère-Neuf, le bienheureux Albéric, disent les actes, continua avec une admirable énergie l'œuvre de saint Robert. Ce n'était pas seulement par ses exhortations et par l'exemple de ses vertus qu'il édifiait ses frères. Malgré son âge déjà avancé et l'épuisement de ses forces, il partageait avec eux les plus rudes travaux. On construisait alors les édifices réguliers autour de l'église dédiée à la sainte Vierge : Albéric creusait les fondations, arrachait les arbres pour la charpente, portait sur ses épaules affaiblies les bois, les pierres et le mortier. Durant ce labeur quotidien, on l'entendait réciter sans cesse les psaumes de David, entremêlant cette prière ininterrompue de profonds soupirs, de sanglots arrachés à sa poitrine par la componction qui remplissait son âme. Après le coucher du soleil, quand les frères prenaient un repos si bien mérité par les fatigues du jour, il continuait ses oraisons saintes, et si le sommeil triomphait enfin de la lutte que l'homme de Dieu soutenait contre lui, il s'étendait quelques instants sur la planche nue, *asseribus nudis*, qui lui servait de couche. Il se relevait bientôt pour achever à genoux la récitation du Psautier, et attendre le signal des Matines auxquelles il se rendait avec ses religieux [1]. » Le culte de la sainte Vierge était tellement en honneur parmi « ces blancs Nazaréens [2], » *candidi Nazaræi*, que les hagiographes nous disent : « Marie la reine des anges était la lumière du saint abbé Albéric ; Albéric était la lumière du bienheureux prieur Étienne-Harding ; Étienne était la lumière des frères, et ceux qui recevaient la lumière obéissaient sans retard à ceux qui étaient la lumière. Il n'y avait parmi eux ni tumulte, ni confusion, ni bruit, ni plaintes, ni querelles ; partout régnaient le silence, l'ordre, la mortification, le renoncement absolu [3]. » Les vêtements blancs qu'ils portaient étaient en quelque

[1] Bolland., *Vit. B. Alberic.*, XXVI jan.

[2] Paroles du pape Grégoire XI, faisant allusion à la couleur blanche du costume cistercien. (*Ibid.*)

[3] *Annal. Cisterc.*, p. 41, t. I. — Cf. Dom Lenain, *Histoire de Cîteaux*, t. I, ch. XIV, p. 57.

sorte la livrée de Marie, et cette reine immaculée avait voulu la leur donner elle-même. « En quittant Molesmes pour Cîteaux, disent les actes, les religieux portaient le costume noir des bénédictins. Ils le conservèrent encore après le retour définitif de saint Robert dans sa primitive abbaye (1099). Or, une nuit pendant que le bienheureux Albéric et ses religieux chantaient en chœur l'office des Matines, la Vierge mère de Dieu, entourée d'une phalange d'esprits célestes, apparut au milieu d'une auréole de lumière. Elle portait dans ses mains un manteau blanc, resplendissant d'éclat et de fraîcheur, et s'arrêtant devant le bienheureux abbé, elle le lui présenta. Quand la vision disparut, non-seulement Albéric, mais tous les autres religieux se virent revêtus d'habits blancs [1]. » La divine Marie se constituait ainsi, selon l'expression d'un autre hagiographe, la reine, la protectrice et l'avocate du nouvel ordre [2]. » Les pauvres ermites de Cîteaux avaient le plus grand besoin de ce patronage céleste. A l'extérieur, une ligue puissante s'organisait contre eux ; à l'intérieur, le manque absolu de vocations nouvelles, dû vraisemblablement aux efforts de leurs ennemis, paraissait les condamner à une extinction prochaine. « Un jour, reprennent les actes, le bienheureux Albéric, préoccupé de cette triste situation, invoquait avec larmes le secours du ciel. La très-miséricordieuse Vierge lui apparut soudain ; elle lui annonça que son institut jusque-là persécuté et en apparence stérile était appelé à une propagation merveilleuse. Je le protégerai, dit-elle, et le défendrai moi-même jusqu'à la fin des siècles [3]. »

Recours à l'intervention du pape Pascal II. Lettres en faveur des frères de Cîteaux. Bulle d'approbation.

74. « Rassuré par cette promesse de la reine des anges, Albéric se résolut, du consentement unanime des frères, à recourir à l'autorité du pape Pascal II, pour le supplier de prendre sous la sauvegarde du siége apostolique la modeste congrégation de Cîteaux, et de la garantir contre l'hostilité et les calomnies dont

[1] Bolland., *Act.*, *loc. cit.*, t. III, *Januar.*, p. 370. Les Bollandistes citent le nom des auteurs les plus graves qui ont attesté ce fait surnaturel.

[2] *Ob hoc et ipsa sacri hujus ordinis patrona, domina, protectrix et advocata hujus sacri ordinis.* (*Act.*, *Ibid.*)

[3] Bolland., *loc. cit.*

elle était l'objet de la part de quelques puissants personnages ecclésiastiques et laïques. » Une véritable tempête, soulevée par des jalousies d'autant plus implacables qu'elles étaient moins désintéressées, éclata en effet contre ceux qu'on désignait par mépris sous le nom de « moines blancs. » Mais la patronne céleste des pauvres ermites leur suscita de vaillants protecteurs. Au moment où les frères Jean et Ilbod, désignés par le bienheureux Albéric, se disposaient à partir pour Rome, les deux cardinaux-légats du saint-siége Jean de Sainte-Anastasie et Benoît de Sainte-Eudoxie, qui devaient se montrer si héroïques au concile de Poitiers, leur remettaient pour le souverain pontife une lettre où ils s'exprimaient en ces termes : « C'est par notre conseil que les très-religieux frères, porteurs de cette supplique, ont recours à votre paternelle intervention. Nous supplions très-instamment votre sainteté de leur prêter une oreille favorable et de renouveler le privilége qui leur fut déjà accordé par notre seigneur de bienheureuse mémoire le pape Urbain II, votre prédécesseur. Ils ne demandent qu'à servir Dieu en paix. Nous les avons visités dans leur solitude, et nous pouvons rendre témoignage de la sainteté de leur vie[1]. » Hugues de Lyon, l'ancien légat apostolique d'Urbain II, joignit son attestation à celle des deux cardinaux, dans une lettre également adressée au souverain pontife. « Les frères qui recourent à votre paternité très-excellente, dit-il, ont quitté l'abbaye de Molesmes et rompu avec les coutumes relâchées des autres moines, pour aller au désert pratiquer la règle de saint Benoît dans toute la rigueur de la stricte observance. Ils habitent non loin de la province de Lyon, dans une forêt du diocèse de Châlon-sur-Saône, un pauvre édifice construit par eux et appelé le *Monasterium novum*. Aujourd'hui les frères de Molesmes qui n'ont pas eu le courage de suivre leur exemple[2], et certains autres religieux du voisinage[3] ne cessent

[1] Bolland., *loc. cit.*, p. 371.

[2] *Imbecillitatem suam ad tantum opus imparem judicantium.*

[3] *Unde Molismensis ecclesiæ fratres et quidam alii adjacentes monachi.* Ceci est une allusion discrète aux divers établissements de l'ordre de Cluny, et

de poursuivre les pieux réformés par les plus grossières invectives et les plus injustes vexations, *eos infestare et inquietare non desinunt*, craignant avec raison de perdre leur crédit et leur influence, s'ils laissent les nouveaux moines donner à côté d'eux l'exemple d'une sainteté vraiment extraordinaire. Nous supplions donc, en toute humilité et confiance, votre sainte et bien-aimée paternité d'accueillir favorablement les humbles frères qui recourent à l'autorité de votre apostolat, et qui après Dieu mettent en vous seul toute leur confiance. Protégez-les par votre décision irréfragable contre tant de haines et de persécutions. Pauvres de Jésus-Christ, ils ne peuvent opposer aux intrigues d'une rivalité envieuse ni influence, ni richesses : mais ils ont en la clémence de Dieu et en la vôtre un espoir qui ne sera pas trompé [1]. » L'évêque de Châlon-sur-Saône, Waltier (Gauthier I), recommandait non moins chaleureusement au pape la cause des frères de Cîteaux. « L'univers catholique n'ignore pas, écrivait-il, que le plus ardent désir de votre sainteté, l'objet de tous ses efforts, est de multiplier parmi les fidèles les moyens de sanctification. Vous ne sauriez dès lors refuser vos consolations paternelles et l'abri de votre protection apostolique aux frères qui ont quitté l'abbaye de Molesmes pour se vouer à l'étroite observance de la règle bénédictine. La divine miséricorde a permis qu'ils vinssent s'établir dans mon diocèse, où l'autorité du saint pontife votre prédécesseur les a maintenus. L'archevêque de Lyon, naguère légat du siége apostolique, en deux conciles où furent réunis les évêques et les abbés des provinces environnantes, promulgua la décision du pape Urbain II, laquelle fut accueillie par des applaudissements unanimes. Nous vous supplions donc très-humblement de daigner sanctionner par un décret de votre autorité sainte le nouvel institut, la récente élection faite par lui du vénérable Albéric qui a reçu de nos mains la bénédiction abbatiale, enfin la liberté pour les frères réunis à Cîteaux de servir en paix

peut-être à ce célèbre monastère lui-même, où la réforme de Cîteaux soulevait l'hostilité la plus violente.

[1] Bolland., *loc. cit.*, p. 371-372.

le Seigneur, sous la sauvegarde de votre paternité et de ses successeurs légitimes[1]. » Munis de ces attestations si glorieuses pour la congrégation naissante, les frères Jean et Ilbod se rendirent à Rome (juillet 1100). Mais ils n'y trouvèrent point le pontife Pascal, obligé alors par la persécution schismatique du pseudo-empereur Henri IV et de l'antipape Wibert de recourir à l'intervention du duc Roger d'Apulie [2]. Ils le rejoignirent à Troja, cité épiscopale de la Capitanate, à vingt milles de Bénévent. Là, ils obtinrent du vicaire de Jésus-Christ la bulle si explicite que nous avons précédemment fait connaître[3], et qui défendait « à toute personne ecclésiastique, archiépiscopale ou épiscopale, régulière ou séculière ; à tout laïque de quelque condition que ce fût, même impériale ou royale, sous peine de déposition et d'anathème, d'inquiéter, molester ni troubler dans leur paisible solitude les habitants du Monastère-Neuf » (19 octobre 1100).

Règles fixées à Cîteaux par le B. Albéric.

75. L'opposition que les frères de Cîteaux rencontraient de la part des religieux de Cluny et de tout l'ordre bénédictin, si nombreux en France, tenait, nous l'avons dit, à des intérêts considérables, à toute une organisation séculaire avec laquelle le nouvel institut rompait ouvertement. Les controverses engagées entre saint Robert et les moines de Molesmes à ce sujet [4] nous ont déjà fait comprendre ce que le débat comportait d'irritation de la part des anciennes congrégations religieuses. Si le simple projet d'une réforme avait soulevé tant de résistance et d'aigreur, combien plus ne devait point en causer l'exécution de la réforme elle-même ? « Cependant, reprennent les actes, après la solennelle approbation du saint-siége, le vénérable Albéric et ses frères, sans plus se préoccuper du bruit qui se faisait autour d'eux, conti-

[1] Bolland., *loc. cit.*, p, 372.

[2] Cf. chapitre III, n° 15 de ce présent volume.

[3] Cf. n° 2 de ce présent chapitre. — *Patr. lat.,* t. CLXIII, col. 47. — Bolland., tom. III, *Januar.*, p. 372. Une erreur de copiste a fait attribuer à ce document la date du XIV des calendes de mai au lieu de celle du XIV des calendes de novembre, suivant qu'il résulte des judicieuses observations de Mansi.

[4] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 56.

nuèrent avec un redoublement de ferveur la rigoureuse observance jusque dans les moindres détails de la règle de saint Benoît. Comme ils ne trouvaient nulle part dans cette règle sainte l'autorisation de porter ni manteaux, ni fourrures, ni étamine, *foricos videlicet et pelliceas ac stamina;* de coucher sur des matelas; d'user de graisse pour les aliments; de servir plusieurs plats au réfectoire ; ils rejetèrent tous ces usages. « Dépouillant le vieil homme pour se revêtir de l'homme nouveau [1], » ils exultaient dans une joie céleste. En relisant la vie du grand patriarche Benoît et les articles de sa règle, ils remarquèrent que jamais cet illustre docteur de la discipline monastique n'avait possédé d'églises paroissiales, de droits sur les autels, les oblations, les dîmes ou les sépultures ; de fours ni de moulins, de villages ni de paysans relevant de son abbaye ; que jamais les femmes, même sa propre sœur, ne franchissaient les limites de la clôture, et que la seule exception dont sainte Scolastique fut l'objet n'avait eu lieu qu'après sa mort, quand ses restes vénérés prirent possession du glorieux tombeau que Benoît devait bientôt partager lui-même. Toutes ces observances devinrent dès lors obligatoires pour les frères de Cîteaux. Notre bienheureux père Benoît, disaient-ils, nous enseigne que, suivant la signification étymologique de son nom, un moine doit être étranger, de cœur et de fait, aux intérêts de la terre. Les saints pères, ces organes de l'Esprit de Dieu, ajoutaient-ils, ces oracles dont on ne saurait sans un sacrilége enfreindre les prescriptions, ont fait le départ canonique des dîmes en quatre portions : l'une pour l'évêque; l'autre pour le prêtre titulaire de la paroisse ; la troisième pour les hôtes, les veuves, les orphelins et les pauvres ; la quatrième pour l'entretien et la restauration de l'église. Dans ce partage, nous ne voyons pas qu'il soit fait mention des moines, lesquels doivent vivre exclusivement de leur travail, de la culture de leurs terres et du soin des troupeaux qu'ils nourrissent. — En conséquence les frères de Cîteaux eussent regardé comme un véritable vol le moindre prélèvement fait à leur profit sur les dîmes paroissiales. Ainsi, foulant aux pieds

[1] Coloss., III, 9.

toutes les richesses du siècle, ces nouveaux chevaliers du Christ s'enrôlèrent à la suite du divin maître sous l'étendard de la pauvreté. Mais s'ils affrontaient pour eux-mêmes le dénûment et l'indigence, ils s'inquiétaient de chercher un moyen de subvenir aux misères d'autrui, aux devoirs de la charité envers les pauvres, les voyageurs, les pèlerins. Ils résolurent donc d'admettre dans leur institut des laïques qui s'appelleraient *convers*, se distingueraient des religieux en portant la barbe longue, *conversos laïcos barbatos*, et dans le nombre desquels se trouveraient des hommes de peine ou mercenaires, *et homines etiam mercenarios*. Sans un tel concours, il leur semblait avec raison impossible de se consacrer absolument, nuit et jour, à tous les offices prescrits par la règle. Ils se virent aussi dans l'obligation d'accepter, quand elles leur seraient offertes, des donations de biens-fonds, vignes, prairies, bois, cours d'eau, afin d'établir des moulins pour leur usage exclusif, de récolter le pain et le vin nécessaires, et d'élever des animaux domestiques. Mais il fut rigoureusement stipulé que ces territoires devraient toujours être situés le plus loin possible des villages; que les convers seuls en auraient l'administration et pourraient y faire leur résidence. Tous ces règlements étaient conformes à la double prescription de saint Benoît qui astreint les moines à la clôture, et veut que les monastères soient placés loin des villes, des châteaux, des bourgades, sur les points les moins fréquentés, dans les solitudes les plus désertes. » Enfin une dernière prescription, qui ne manquait pas d'une sainte audace, concernait l'avenir. Le vénérable Albéric formulait, pour les futures colonies que l'ordre de Cîteaux serait appelé à fonder dans la suite, une loi en vertu de laquelle aucun monastère nouveau ne pourrait être établi par moins de douze religieux sous la conduite d'un abbé [1].

76. Selon les probabilités humaines, rien ne justifiait les perspectives d'une pareille fécondité. Durant les neuf années de son gouvernement abbatial, le bienheureux Albéric n'eut qu'une seule fois la consolation de donner l'habit blanc des frères de

Le premier novice reçu à Cîteaux.

[1] Bolland., *Vit. B. Alberic.*, loc. cit., 372.

Cîteaux à un novice. Il est vrai que ce fut dans des circonstances où l'action surnaturelle était manifeste. « En l'an 1104, disent les chroniques cisterciennes, un pieux clerc, né à *Vendopera* (Vendeuvre[1]), achevait le cours de ses études libérales aux écoles de Lyon. Une nuit, dans une vision merveilleuse, il lui semblait contempler une cité admirable, telle qu'on décrit avec ses inénarrables splendeurs la Jérusalem céleste. Il faisait des efforts surhumains pour atteindre le glorieux sommet où la ville était située; mais un fleuve entourait la montagne de toutes parts. Comme il cherchait un gué pour traverser l'obstacle, il aperçut sur la rive douze pauvres lavant leurs tuniques dans les eaux du fleuve. Parmi eux, allant de l'un à l'autre, un personnage aux vêtements éclatants de blancheur les aidait tour à tour dans leur travail. Le pieux clerc osa l'interroger et lui dit : Quels sont ces hommes? — Ce sont de pauvres pénitents, répondit le mystérieux personnage. Ils lavent leurs péchés dans les eaux du repentir. Et moi je suis le Christ, Fils de Dieu. Sans mon secours, ni ceux-ci, ni personne ne pourraient faire le bien. Cette belle cité que tu contemples est le paradis où je règne, et où sont admis ceux qui ont lavé leur tunique dans le fleuve de la pénitence. Tu sais maintenant la route qui conduit au ciel ; il n'y en a pas d'autre. — A ces mots, le clerc s'éveilla et retint de ce songe extraordinaire une impression profonde. Quelque temps après, retournant dans son pays natal, il s'arrêta chez l'évêque de Châlon-sur-Saône avec lequel il était lié, et lui raconta sa vision. Le vénérable évêque, trouvant dans ce fait un indice de la volonté divine, conseilla au jeune homme de renoncer au monde et d'embrasser la vie religieuse, lui recommandant de préférence le nouvel institut dirigé par le bienheureux Albéric. Docile à cet avis, le pieux clerc vint à Cîteaux; il n'y trouva qu'un lieu inculte et désert, où quelques moines vivaient en compagnie des bêtes sauvages. La porte du monastère était une simple claie en osier, à laquelle on avait sus-

[1] Vendeuvre, chef-lieu de canton du département de l'Aube, fait aujourd'hui partie du diocèse de Troyes. Il appartenait alors au diocèse de Langres et à la province métropolitaine de Lyon.

pendu un marteau de fer frappant sur une barre de même métal. Il leva le marteau et heurta. A ce signal le portier vint ouvrir, et s'inclina profondément devant lui. Quelle ne fut pas la surprise du jeune homme en reconnaissant dans ce portier un des douze pauvres de sa vision ! Ému jusqu'aux larmes, il le pria de le conduire à l'abbé. Celui-ci reçut le visiteur en présence de la petite communauté réunie, et le jeune homme reconnut alors chacun des pauvres de Jésus-Christ qu'il avait vus lavant leur tunique au fleuve de pénitence. Il tomba aux pieds du bienheureux Albéric, versant un torrent de larmes et le conjurant de l'admettre au nombre de ses religieux. Cette grâce lui fut accordée et plus tard il devint prieur [1]. »

Mort du bienheureux Albéric.

77. « Cinq ans après, reprennent les actes, l'heure étant venue où le Christ voulait accorder à son serviteur Albéric la couronne de la victoire, le bienheureux abbé, plein de jours et de saintes œuvres, tomba malade. Étendu sur la planche nue qui lui servait de lit, il reçut les sacrements de l'Église. Autour de lui ses moines éclataient en sanglots. Voilà donc renversée, disaient-ils, la colonne, la pierre fondamentale de notre ordre ! — L'homme de Dieu les consolait, de sa voix mourante, par des paroles plus douces que le miel. Chassez, leur disait-il, ce nuage de sombre tristesse. Réjouissez-vous au contraire. De la part de Dieu je vous annonce qu'il vous sera donné de voir de vos yeux les progrès et l'extension de votre ordre saint. — Comme la maladie s'aggravait avec de nouvelles souffrances, il tourna vers eux son visage empreint d'une douceur angélique et souriant une dernière fois : O mes frères, dit-il, qu'il est riche en miséricordes le Dieu pour l'amour duquel vous avez tout abandonné ! Comme il sait magnifiquement récompenser ses serviteurs ! Ne vous affligez point de mes souffrances ; elles me vaudront un poids immense de gloire. Cette gloire céleste, que ne l'avez-vous pu voir, comme elle vient de m'être révélée, et telle que le Seigneur la réserve à chacun d'entre vous ! S'il vous eût été donné de contempler ce spectacle,

[1] Bolland., *Vit. B. Alberic.*, loc. cit., p. 371.

la vie présente vous serait en horreur : vous n'aspireriez plus qu'aux délices de la vie future. — La suavité de cette parole remplit de consolation le cœur des frères. Puis le bienheureux mourant récita, de sa voix toujours vibrante, le symbole des apôtres. Ce fut pour lui comme le chant du cygne. Il commença ensuite les litanies, mais après qu'il eut prononcé cette invocation : *Sancta Maria, ora pro nobis*, son visage transfiguré dans une lumière étincelante comme le soleil, devint tout rayonnant d'une auréole divine. Ses yeux se fermèrent doucement dans cette clarté radieuse, et sa très-sainte âme s'envola au ciel, le 10 juillet 1109. Il y avait neuf ans et demi qu'il gouvernait en toute sainteté le monastère de Cîteaux. Sa pieuse famille spirituelle célébra ses funérailles avec des larmes adoucies par un sentiment d'ineffable espérance. Mort, il ne cessait d'être vivant pour ses moines. Il leur apparaissait fréquemment, soit quand ils chantaient au chœur la psalmodie sainte, soit quand ils faisaient l'oraison, soit quand ils se livraient au travail des champs [1]. » Etienne Harding, qui avait rempli sous sa direction l'office de prieur, lui succéda dans la charge abbatiale. Voici en quels termes, saint lui-même, il fit au chapitre de Cîteaux l'éloge du saint qui avait été son père et son ami. « Notre douleur à tous est égale dans la perte de celui qui était notre trésor commun : je ne serai donc qu'un bien faible consolateur, moi qui ai tant besoin de consolation. Vous avez perdu votre père vénéré, le pasteur de vos âmes; moi j'ai perdu non-seulement un père, un pasteur, mais un ami, un compagnon d'armes, un athlète incomparable dans les combats de Dieu, nourri dès l'enfance par le vénérable Robert dans la discipline religieuse, dans la science et la piété des saints. Et voilà qu'Albéric nous manque aujourd'hui, mais il ne manque point à Dieu; et puisqu'il ne manque point à Dieu, il ne nous manquera pas non plus à nous-mêmes. C'est le privilége des saints de se survivre, quand ils ont quitté la terre. Leurs reliques deviennent le trésor de leurs amis. Nous les possédons, ces reliques

[1] Bolland., *Vit. B. Alberic.*, loc. cit., p. 373.

de notre bien-aimé père; il vit dans notre cœur, de même qu'aujourd'hui nous vivons tous au ciel dans son affection et sa persévérante sollicitude. Retourné à Dieu, il demeure uni à nous par le lien d'une inséparable tendresse, en sorte que, nous aussi, en une certaine mesure, nous sommes avec lui dans la communion divine. Pourquoi donc pleurer? Heureux est son sort! plus heureux celui qui l'a mérité! Mille fois heureux nous-mêmes d'avoir été par lui élevés à une telle gloire! Pour des soldats du Christ, nulle félicité n'est comparable à celle de quitter la prison de la chair, à s'envoler près du Dieu dont ils ont acheté l'amour par tant de labeurs. Notre athlète a reçu la récompense, le prix de la course, la couronne de victoire. Il la sollicite maintenant pour nous. Encore une fois pourquoi tant de désolation? Pourquoi pleurer, quand il est dans la gloire? Pourquoi gémir quand il est dans l'allégresse du triomphe? Pourquoi élever vers le Seigneur des lamentations qui affligeraient (si les bienheureux pouvaient éprouver encore un tel sentiment) l'âme du père bien-aimé qui prie, d'une ardeur insatiable, pour que notre fin soit semblable à la sienne. Ne pleurons pas le soldat qui se repose dans la victoire, pleurons sur nous qui luttons encore dans la mêlée. Changeons nos chants de deuil en ferventes prières; supplions notre père, aujourd'hui triomphant dans les cieux, de nous protéger contre le lion rugissant, contre les traits empoisonnés de l'ennemi de nos âmes [1]. »

78. Le vénérable Robert de Molesmes, dont Etienne Harding évoquait le souvenir dans ce touchant discours, vivait encore. Fondateur de Cîteaux, on l'avait contraint de reprendre le laborieux gouvernement de son premier monastère. Le comte Hugues de Champagne affectionnait particulièrement l'abbaye de Molesmes; il aimait à s'y rendre aux fêtes de Pâques pour y tenir sa cour plénière. « Dans le monde féodal, dit M. d'Arbois de Jubainville, les fêtes de l'Église n'avaient pas seulement un caractère religieux, elles étaient aussi politiques : le haut baron ne les célébrait pas

Mort de S. Robert de Molesmes.

[1] Bolland., *loc. cit.* — Cf. *Patr. lat.*, t. CLXVI, col. 1375.

seul, ses vassaux venaient se réunir à lui pour prier ; et après la prière, après les affaires de Dieu, venaient les affaires du monde, sérieuses d'abord, légères quelquefois ensuite. Les grandes abbayes bénédictines semblaient créées exprès pour tenir ces assemblées ; on y pouvait prier sans trouble, on y trouvait une excellente hospitalité, et grâce au droit de gîte, cette hospitalité ne coûtait souvent rien. Le tumulte des chiens, des chevaux, des valets, des faucons, des éperviers, ne s'accommodait guère avec le silence d'un lieu consacré à la prière et à la méditation. La tenue des cours féodales dans les abbayes bénédictines fut un des abus contre lesquels protestèrent les réformateurs cisterciens ; ils firent défense d'en tenir dans les monastères fondés par eux [1]. » On comprend ce qu'il en devait coûter à saint Robert, avec son goût pour la retraite et le silence, de se voir, après son retour à Molesmes, obligé de subir comme auparavant les visites tumultueuses d'une cour princière. Hugues de Champagne et sa femme Constance y passèrent les fêtes de Pâques de l'an 1101 avec un certain nombre de barons, entre autres les comtes de Reynel, de Ramerupt et le sénéchal du duc de Bourgogne. Cependant tel était l'ascendant irrésistible du saint abbé, qu'il faisait de ces réunions bruyantes un moyen de sanctification pour ses nobles hôtes. Ceux-ci lui faisaient, pour le service de Dieu et des pauvres, les plus généreuses offrandes. Personnellement d'ailleurs il suivait à Molesmes le même genre de vie qu'à Cîteaux, pratiquant les mêmes austérités et la même abstinence : seulement il ne les imposait point à ses religieux. « Mais, dit l'hagiographe, son exemple, plus éloquent que tous les discours, attirait ceux-ci dans le royal chemin de la mortification. Pour eux, Robert était devenu la règle vivante et ils lui faisaient oublier par une filiale tendresse les amertumes passées. Ce fut ainsi que le serviteur de Dieu, après tant de luttes, de travaux et de saintes œuvres, acheva en paix les jours de sa glorieuse vieillesse. Il aspirait avec l'apôtre au terme de cette vie mortelle, pour être réuni à Jésus-Christ,

[1] *Hist. des ducs et comtes de Champagne*, t. II, p. 73.

l'objet de ses ardents désirs. Dieu daigna lui révéler d'avance le jour qui devait couronner ses vœux. Il fut atteint d'une maladie aiguë, durant laquelle il mit le comble à tant de mérites par une patience angélique, triomphant au milieu des plus vives souffrances, s'estimant heureux de purifier ainsi son âme, temple de l'Esprit-Saint. Le xv des calendes de mai (17 avril 1110), dans la quatre-vingt-troisième année de son âge, il rendit son corps à la terre et son esprit au Dieu pour le service duquel il avait si vaillamment combattu. La terre pleura en ce jour, mais il y eut allégresse dans les cieux. Les orphelins spirituels que laissait ce père bien-aimé, les religieux de Molesmes, fondaient en larmes. Ils ne doutaient point cependant que Robert ne fût dans la gloire, et Dieu lui-même voulut leur en donner un signe manifeste. Au moment où le soleil avait disparu à l'horizon et lorsque le crépuscule commençait, deux arcs lumineux semblables à deux arcs-en-ciel parurent au firmament, croisant l'hémisphère entier et s'appuyant sur les quatre points cardinaux. A leur sommet, placé au-dessus de l'abbaye, un disque éclatant comme le soleil projeta ses rayons sur la demeure bénie où reposait le corps de l'homme de Dieu [1]. » C'était la glorification céleste du fondateur de Cîteaux et le présage de l'immense éclat que le nouvel ordre devait jeter dans l'Église. Des miracles sans nombre rendirent bientôt célèbre le tombeau de saint Robert. On y vint en pélerinage des contrées les plus lointaines. Les procès-verbaux qui constatent les faveurs surnaturelles obtenues par l'intercession du grand réformateur mentionnent le nom de pèlerins Espagnols, Allemands et Anglais. Les principaux miracles opérés sur le tombeau du thaumaturge sont enregistrés dans la bulle de canonisation du pape Honorius III, qui, en 1122, inscrivit saint Robert au livre d'or des élus [2].

[1] *Vit. S. Robert Molism., Patr. lat.,* t. CLVII, col. 1279.

[1] Honorius II fixa la fête de saint Robert au 27 avril. Mais comme ce jour peut tomber en concurrence avec la semaine de Pâques, elle fut remise au 29 du même mois. C'est à cette date qu'elle est mentionnée au Martyrologe romain, et dans les *Acta Sanctor.*, t. III, *April.*

Le B. Étienne Harding troisième abbé de Cîteaux. Complément ajouté par lui au code cistercien.

79. Pendant que le fondateur de Cîteaux mourait dans son exil de Molesmes et rejoignait au ciel l'âme du bienheureux Albéric, Étienne Harding poursuivait résolument leur œuvre dans le silence et la pauvreté. Lui non plus ne désespérait pas de l'avenir. Au milieu de son désert, avec ses quelques religieux dont la mort diminuait peu à peu le nombre, sans qu'aucune vocation nouvelle se présentât pour combler les vides, il acheva la rédaction de la règle commencée par le bienheureux Albéric et compléta le code cistercien, sublime législation destinée à guider tant de générations d'âmes dans les voies de la perfection monastique. « Rassemblant ses frères, dit l'hagiographe, il tint avec eux un grand conseil, où il fut décidé d'une voix unanime que ni le duc de Bourgogne leur souverain immédiat, ni quelque autre prince que ce fût, ne pourrait en aucun temps tenir cour plénière dans les maisons de leur ordre, malgré l'usage contraire qui avait prévalu dans les autres abbayes. Pour mieux se conformer à la pauvreté sainte qui constituait le fondement de la règle et pour bannir tout ce qui eût senti la vaine gloire et la superfluité, il fut résolu que dans les églises cisterciennes il n'y aurait aucun ornement d'argent ni d'or. La croix de l'autel, celle des processions devaient être en bois, les chandeliers en fer, les encensoirs en cuivre, les chasubles, étoles et manipules en étoffe de lin ou de laine sans orfroi. Furent proscrites absolument les chapes, les dalmatiques, les tuniques de diacre et de sous-diacre [1]. Cependant par respect pour la très-sainte Eucharistie, les calices devaient être d'argent et autant que possible dorés à l'intérieur ; il en était de même des *fistulæ* en usage pour ceux qui, avec le célébrant, participaient à la communion sous l'espèce du vin. Les parements d'autel devaient être de lin uni, sans broderies ni peintures ; les burettes en étain ou en verre, sans aucune

[1] Voici le texte latin de cette triple défense : *De sacris vestibus potissimum rejectis et non admittendis in posterum : cappæ, scilicet de choro, seu pluvialia pro presbyteris; dalmaticæ pro diaconis et subdiaconis; et tunicæ, pro thuribulario et ceroferariis.* Bolland. (*Act. Sanctor.*, t. II, *April.*, édit. Palmé, p. 494.)

dorure [1]. » Ces austères réformes, loin de fournir un sujet d'édification aux ennemis de l'institut naissant, donnaient au contraire un nouveau prétexte à la calomnie. On taxait d'impiété présomptueuse ces pauvres de Jésus-Christ qui renonçaient volontairement même à la jouissance des pompes extérieures que l'Église permet dans ses temples. « Les moines noirs, en France et en Germanie, dit l'*Exordium magnum Cisterciense,* ne cessaient d'incriminer la conduite de nos vénérables fondateurs et pères. Ils soutenaient qu'en s'éloignant de Molesmes ils avaient commis un acte d'indiscipline comparable à une apostasie ; qu'en établissant leur réforme ils ne faisaient qu'aggraver leur rebellion [2]. » Ces violentes attaques se prolongèrent, comme nous le verrons, jusqu'à l'époque de saint Bernard, qui dut plus d'une fois prendre la parole pour les repousser. Elles trouvaient des échos trop complaisants parmi les clérogames et les simoniaques si nombreux à cette époque. L'horreur que ces clercs apostats inspiraient au bienheureux Étienne Harding n'était d'ailleurs pas de nature à lui valoir leurs sympathies. Voici un épisode qui nous a été conservé par le chroniqueur Hélinand, moine cistercien de l'abbaye espagnole de Montefrio (*de Monte-Frigido*) près de Pampelune, où il florissait dans les premières années du XIII[e] siècle (1212). « Je me souviens, dit Hélinand, d'avoir dans ma jeunesse entendu le fameux maître et écolâtre de Paris, Pierre Cantor [3], raconter le trait suivant : Un matin le cellérier de Cîteaux vint dire au bienheureux abbé Étienne qu'il ne restait absolument rien à donner aux frères pour le repas du jour. Amenez-nous deux ânes, répondit l'abbé. — Et prenant pour lui l'un des deux, il fit monter l'autre par un frère

[1] *Exordium magnum Cisterc.,* Bolland., *loc. cit.* — *Patr. lat.*, t. CLXXXV, col. 1011.

[2] *Exord. magn.; Patr. lat.,* tom cit., col. 1060.

[3] Pierre Cantor, ainsi surnommé de sa fonction de *præcentor* de la cathédrale de Paris, était né vers l'an 1110. Il devint l'un des professeurs les plus distingués de son temps. Successivement élu à l'évêché de Tournay et à celui de Paris, il refusa l'un et l'autre pour se faire moine à l'abbaye cistercienne de Longpont, où il mourut en 1197. Il est l'auteur d'une sorte de dictionnaire de théologie morale, intitulé : *Verbum abbreviatum,* qui eut un immense succès au moyen âge. (Cf. *Patr. lat.*, t. CCV, col. 21-370.)

convers. Ensemble ils sortirent de Cîteaux et se séparèrent pour aller, chacun de son côté, parcourir les villages voisins et mendier humblement à chaque porte un peu de pain pour les pauvres de Jésus-Christ. La quête terminée, quand ils se rejoignirent à un rendez-vous fixé d'avance, le sac de l'abbé était à moitié vide et celui de l'humble frère tout rempli. Vous avez, je le vois, lui dit Étienne en souriant, glané dans un champ plus fertile que le mien. — Non, répondit le convers. C'est ce prêtre dont vous connaissez l'histoire qui m'a donné tous ces pains. — A ces mots, l'homme de Dieu poussa un profond soupir : Hélas ! s'écria-t-il, pourquoi avez-vous reçu l'offrande faite par une telle main ? Vous saviez que l'ordination de ce prêtre a été simoniaque ; lèpre et rapine c'est donc tout ce qu'il a reçu. Vive le Seigneur ! nous ne goûterons à rien de ce qu'il a donné. A Dieu ne plaise que nous mangions de son péché ! — Puis appelant quelques bergers qui faisaient paître leurs brebis dans la plaine, il leur partagea tous les pains offerts par le prêtre indigne [1]. »

Manque absolu de novices à Cîteaux La peste de 1112. Un message d'outre-tombe. Assurance d'un prochain et brillant avenir.

80. On comprend les colères soulevées dans les rangs des simoniaques, des schismatiques, des clérogames, par de pareilles protestations. Étienne Harding n'y répondait qu'en redoublant de ferveur et de zèle pour la perfection monastique. « On remarquait, dit l'*Exordium magnum,* que chaque soir, après la lecture de la *collation*, lorsqu'il se rendait avec la communauté à l'église du monastère, il s'arrêtait quelques instants à la porte d'entrée et y appuyait fortement les doigts, comme pour une espèce de rappel intérieur qu'il semblait se faire à lui-même. Un jour, l'un des frères prit la liberté de lui demander pourquoi il agissait de la sorte. Le saint lui répondit : Dans cette minute de recueillement, je donne congé aux préoccupations qui tout le jour ont absorbé mon esprit dans les soins du ministère abbatial. Je leur interdis de franchir le seuil du sanctuaire, les fixant à la porte, où elles doivent m'attendre jusqu'au lendemain. — Plus il sentait la responsabilité

[1] Bolland. et *Patr. lat.*, col. cit. — Vincentius Bellovacensis, *Speculum historiale,* lib. XXVI, cap. II.

[2] Bolland., *Act.,* cap. II. — *Patr. lat.,* col. 1367.

d'une charge dont il exerçait toutes les fonctions avec une scrupuleuse sollicitude, moins il en recherchait l'éclat et les honneurs. On conserve encore aujourd'hui à Cîteaux, ajoute l'annaliste, la crosse qu'il portait les jours de fête aux processions solennelles. C'est un simple bâton en bois recourbé, ne différant presque en rien de ceux dont se servent les vieillards ou les infirmes. — Tant de saints et persévérants efforts ne désarmaient pas les adversaires de l'humble colonie. Le petit troupeau ne s'augmentait pas d'un seul membre, et le vénérable abbé n'osait presque plus espérer de le voir grandir. Ses appréhensions se changèrent en véritables alarmes, lorsqu'en 1112 éclata dans la contrée une peste effroyable, qui décima la Bourgogne. Cîteaux ne fut point épargné. L'un des moines atteint par le fléau allait mourir. Ses frères priaient, agenouillés autour de sa couche funèbre. Le saint abbé lui parla ainsi : Vous avez été témoin, fils bien-aimé, des tribulations et des angoisses qui nous poursuivent depuis notre arrivée en ce désert, où nous suivons la dure voie tracée par la règle de notre très-bienheureux père Benoît. Mais il ne nous est pas suffisamment démontré que ce genre de vie soit agréable à Dieu, surtout quand tous les autres moines du voisinage s'accordent à nous traiter de novateurs téméraires, de fauteurs de scandales et de schisme. Une autre douleur, plus vive encore, me perce l'âme comme la pointe d'un glaive ; c'est la considération de notre petit nombre. Chaque jour la mort vient emporter l'un de nous. Bientôt, je le crains, notre institut va s'éteindre au berceau. Le Seigneur n'a pas daigné jusqu'ici nous envoyer de nouveaux disciples, pour hériter de nos traditions et les transmettre aux âges futurs. Maintenant donc, frère et fils bien-aimé, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour l'amour duquel nous sommes entrés dans la voie rude et étroite qu'il recommandait lui-même à ses disciples, je vous ordonne, en vertu de votre vœu d'obédience, de revenir après votre mort nous visiter, en la forme et au temps que la grâce divine fixera elle-même, afin de nous éclairer sur les desseins de la Providence. — Seigneur père, répondit le malade, j'aurai grande joie à vous obéir, si par l'efficacité de vos

prières Dieu m'accorde la grâce d'accomplir l'ordre que vous me donnez. — Ayant ainsi parlé, le religieux passa de cette vallée de larmes à la montagne de la céleste Sion, patrie des béatitudes éternelles. Quelques jours après, le vénérable abbé et la petite congrégation des frères étaient occupés aux travaux des champs. A l'heure habituelle, Étienne donna le signal d'interrompre le labeur pour prendre quelques instants de repos, dans la méditation et l'oraison mentale. Lui-même s'assit à l'écart, le capuchon rabaissé sur le visage. Soudain il vit le moine défunt s'avancer vers lui dans une auréole de lumière : ses pieds ne touchaient point le sol ; l'air les soutenait. Quel est votre sort éternel ? lui demanda Étienne. — Très-doux père, je suis dans la joie des cieux, répondit l'apparition. Soyez-en béni, car c'est à vos enseignements et à votre sollicitude, c'est aux durs labeurs et à la discipline de notre nouvel institut que je dois d'avoir été admis à partager la félicité des saints, la paix de Dieu qui dépasse tout sentiment. Selon l'ordre que vous m'en aviez donné, je reviens vous annoncer, à vous mon père et à tous mes frères, que la grâce et la miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ se sont reposées sur vous. N'ayez plus aucun doute à cet égard, votre genre de vie est saint et agréable à Dieu. Bannissez de votre esprit l'inquiétude qui le dévore, réjouissez-vous au contraire et exultez dans une sainte allégresse. Le temps est proche où des fils spirituels viendront consoler votre longue stérilité. Ils afflueront en tel nombre, que vous les entendrez dire : « Ce lieu est trop étroit. Faites-nous de l'espace pour de nouvelles demeures [1]. » Le Seigneur vous enverra des légions de disciples ; il y aura parmi eux des nobles, des docteurs, des apôtres. Ils rempliront tellement cette maison presque déserte aujourd'hui, qu'il leur faudra, comme des essaims d'abeilles, s'envoler au loin et peupler le monde de nouvelles colonies monastiques. La semence de bénédiction que le Seigneur a déposée en ce lieu, et qu'il y fait croître au prix de tant d'épreuves, germera au centuple : elle produira dans tout l'univers des moissons d'âmes saintes. — A ces

[1] Isai., XLIX, 20.

mots, le vénérable Étienne tressaillit dans une émotion impossible à décrire. Des paroles d'actions de grâces lui vinrent au cœur et il allait les exprimer au messager d'outre-tombe, mais celui-ci reprit la parole. Il est temps, très-doux père, dit-il, que je retourne à Celui qui m'a envoyé. Je vous prie donc de me donner votre bénédiction et de me laisser partir. — Quoi ! s'écria Étienne, vous avez revêtu la robe d'immortalité, vous êtes passé des ténèbres à la lumière, de la corruption de la chair à l'incorruptibilité, et vous voulez que je vous bénisse ! C'est à moi, gémissant encore sous le poids des infirmités et des misères humaines, à implorer votre bénédiction. Je vous en conjure, ne me la refusez pas. — Non, très-doux père, répondit le céleste envoyé, il ne convient pas qu'il en soit ainsi. Vous avez reçu du Seigneur le pouvoir de bénir : c'est le privilége de votre dignité et de votre magistère spirituel. Pour moi votre disciple, qui ai dû à votre doctrine salutaire le bonheur d'être préservé de la contagion du monde, votre bénédiction est une faveur qui n'a point cessé de m'être précieuse. Je ne partirai pas sans l'avoir reçue. — Le saint abbé, au comble de l'admiration et de la stupeur, n'osa pousser plus loin la résistance. Il éleva la main en tremblant, bénit son interlocuteur ; et l'âme sainte, se dégageant de la forme visible qu'elle avait un instant revêtue, retourna au ciel [1]. » — Or, quelques mois après, dans les premiers jours du printemps de l'année 1113, un jeune homme de vingt-trois ans, appartenant à l'une des plus nobles familles de la Bourgogne, frappait à la claie d'osier qui servait de porte au monastère de Cîteaux ; il était suivi de ses frères, au nombre de cinq, et de vingt-cinq autres compagnons. Ce jeune homme était saint Bernard.

[1] *Exordium magn. Cisterciens.*, Dist. I, cap. XVI ; *Patr. lat.*, t. CLXXXV, col. 1013.

FIN DU VINGT-QUATRIÈME VOLUME.

TABLE

ET

SOMMAIRES DU VINGT-QUATRIÈME VOLUME

CINQUIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS SAINT SYLVESTRE II (999) JUSQU'A LA MORT DE BONIFACE VIII (1303).

CHAPITRE PREMIER.

PONTIFICAT DU BIENHEUREUX URBAIN II (1088-1099).

IVe Période 1096-1099.

CHAPITRE II.

RÈGNE DE GODEFROI DE BOUILLON (23 juillet 1099 - 18 juillet 1100).

CHAPITRE III.

PONTIFICAT DU B. PASCAL II (13 août 1099-21 janvier 1118).

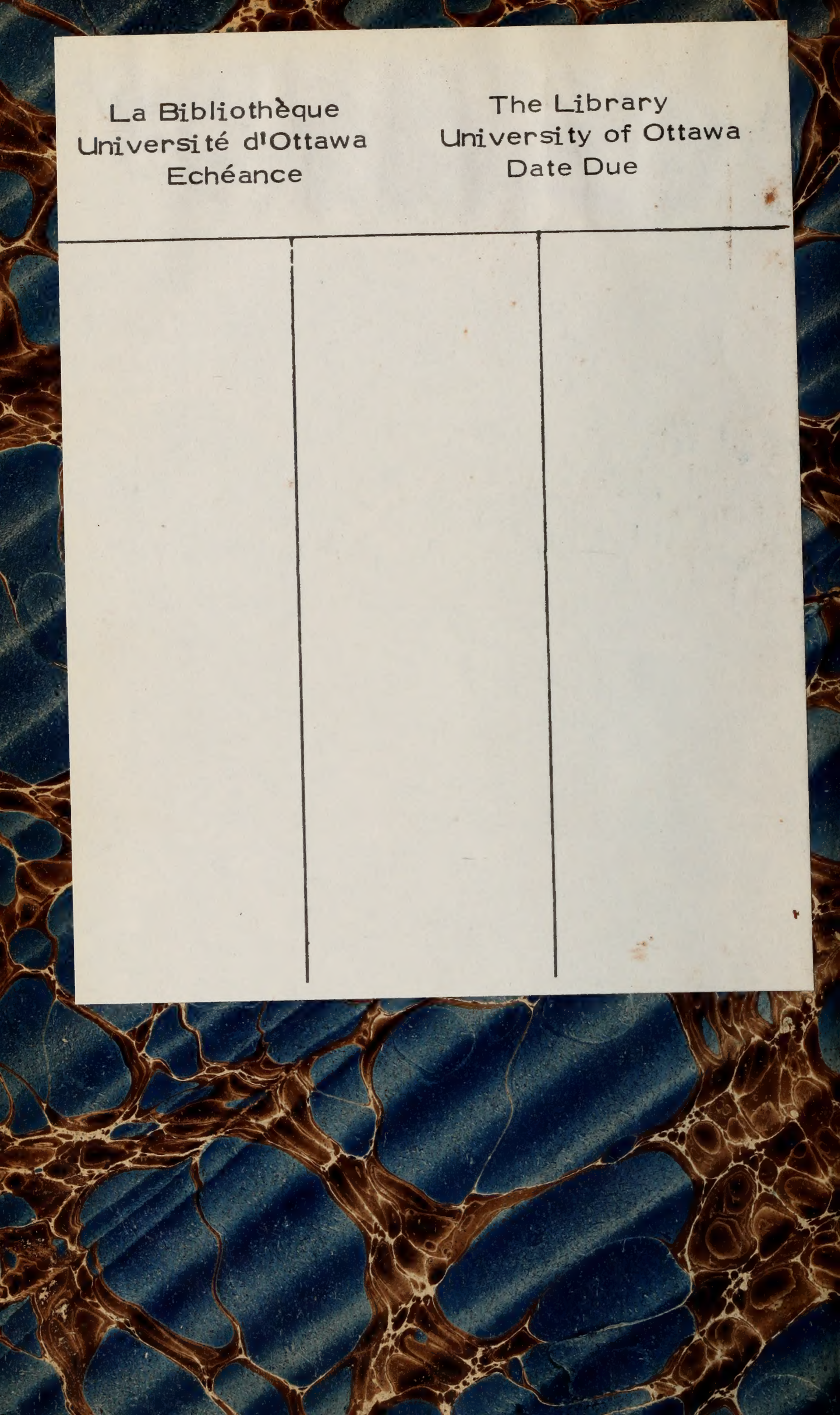
(Ire période jusqu'au concile de Paris, 1105.)

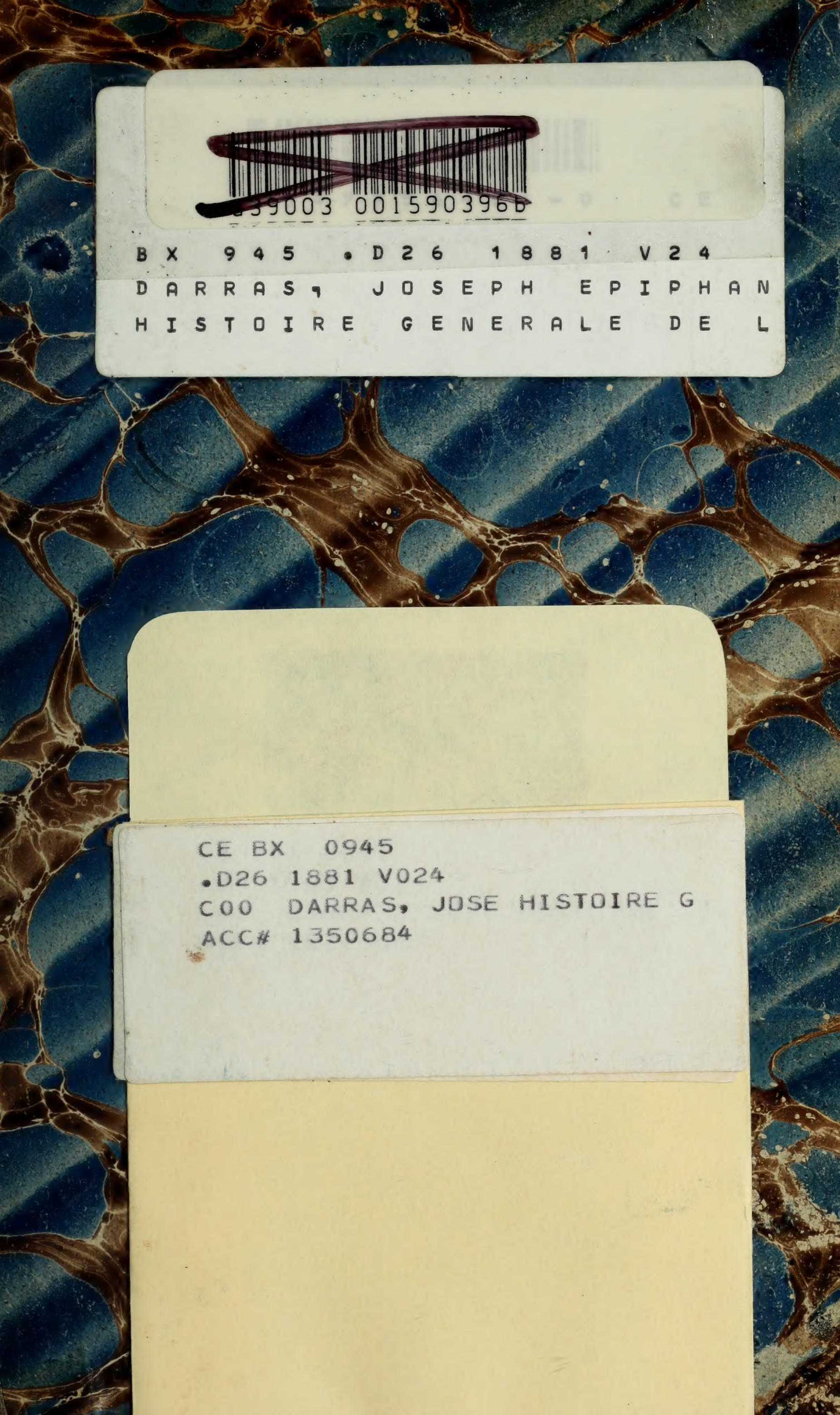
FIN DE LA TABLE DU VINGT-QUATRIÈME VOLUME.



ANGERS, IMP. P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU.







3 9003 00159039 6b
BX 945 .D26 1881 V24
DARRAS, JOSEPH EPIPHAN
HISTOIRE GENERALE DE L
CE BX 0945
.D26 1881 V024
C00 DARRAS, JOSE HISTOIRE G
ACC# 1350684


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 05 02 12 13 07 3